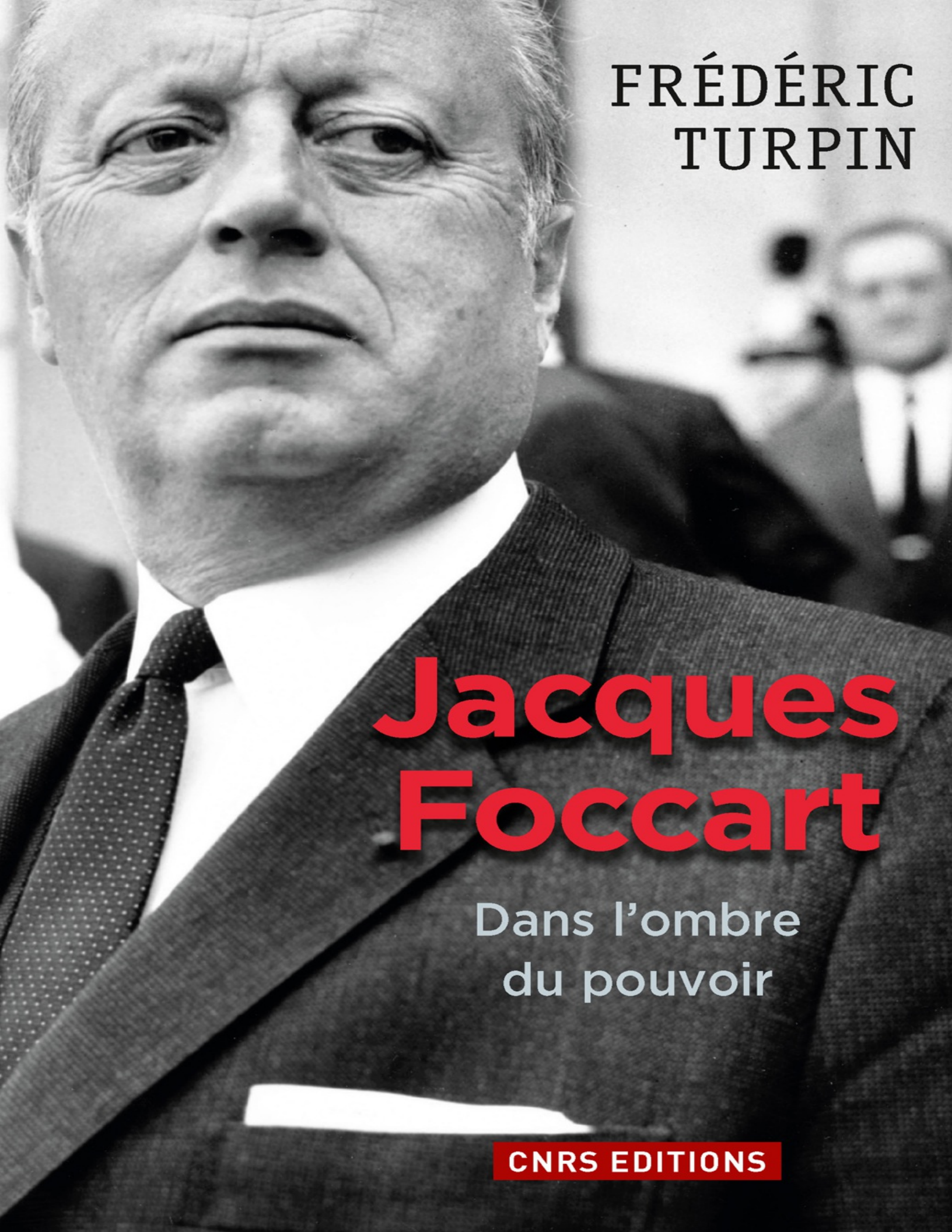


A black and white photograph of Jacques Foccart, a French politician and diplomat. He is shown from the chest up, wearing a dark suit, a white shirt, and a dark tie with small white dots. He has a serious expression and is looking slightly to the left. In the background, another person is visible but out of focus.

FRÉDÉRIC  
TURPIN

# Jacques Foccart

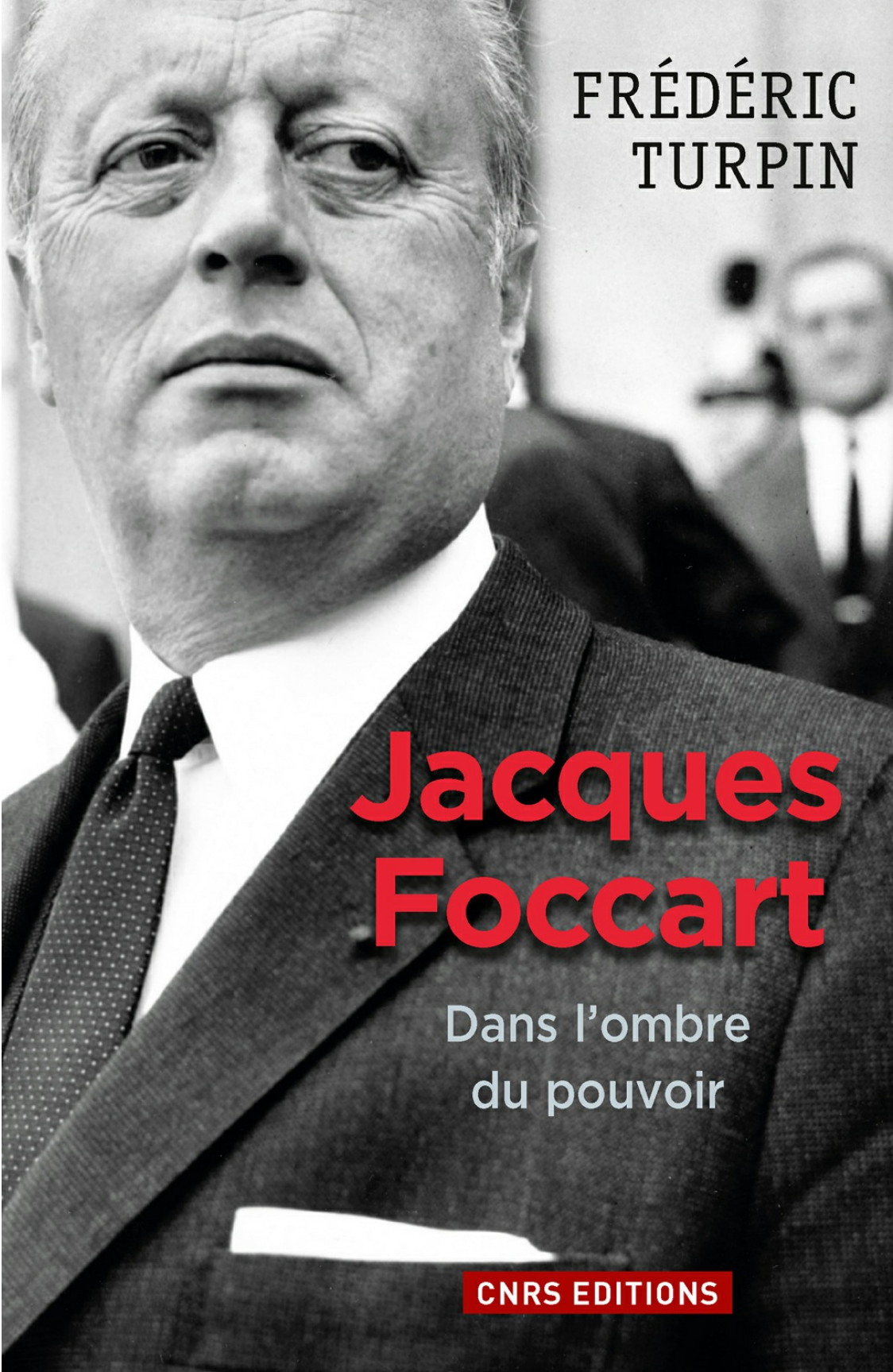
Dans l'ombre  
du pouvoir

CNRS EDITIONS

VISIT...

LANZAROTE  
*Caliente*.COM



A black and white portrait of Jacques Foccart, a French politician and diplomat. He is shown from the chest up, wearing a dark suit, a white shirt, and a dark tie with small white dots. He has a serious expression and is looking slightly to the left. In the background, another person is partially visible but out of focus.

FRÉDÉRIC  
TURPIN

# Jacques Foccart

Dans l'ombre  
du pouvoir

CNRS EDITIONS

Réseaux parallèles, fonds secrets, barbouzeries, intox et manipulations : les stéréotypes ont la vie dure dès qu'il s'agit d'évoquer le caméléon de la Françafrique et des officines gaullistes. Ce mythe, Foccart l'a ciselé avec soin jusqu'à sa mort en 1997. Dès lors, comment faire la part des choses entre la vérité de l'homme et sa légende noire ? Comment dénouer l'écheveau d'une vie nimbée de mystères et de faux-semblants ?

Voici la première biographie historique qui, loin des fantasmes réducteurs, retrace le parcours exceptionnel de cet organisateur de génie doublé d'un homme d'influence qui a toujours considéré que la fin justifie les moyens.

Héros de la Résistance, Foccart joue un rôle capital dans le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958. Cloisonnant avec obsession son existence, il est au cœur des réseaux qui combattent, par tous les moyens, les nationalistes algériens du FLN puis les commandos de l'OAS. L'affaire de la mystérieuse disparition, en plein Paris, de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka assoit un peu plus sa réputation sulfureuse.

Son image de « Monsieur Afrique » du Général puis de Georges Pompidou et enfin, dans une moindre mesure, de Jacques Chirac, ne s'impose que progressivement. Plus l'image de la Françafrique devient négative, plus Jacques Foccart est présenté sous les traits du « parrain », une sorte de père fondateur de relations franco-africaines viciées depuis l'époque des indépendances. Mais ce portrait caricatural n'a qu'un très lointain rapport avec la réalité...

Une biographie haletante et nourrie d'archives inédites sur l'homme le plus secret de la V<sup>e</sup>



République.

*Professeur d'histoire contemporaine à l'université Savoie Mont-Blanc, Frédéric Turpin est notamment l'auteur de De Gaulle, les gaullistes et l'Indochine (2005) et De Gaulle, Pompidou et l'Afrique (2010).*

**Frédéric Turpin**

# **JACQUES FOCCART**

Dans l'ombre du pouvoir

**CNRS ÉDITIONS**

15, rue Malebranche – 75005 Paris

15, rue Malebranche – 75005 Paris

© CNRS Éditions, Paris, 2015

ISBN : 978-2-271-08845-1

*Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#).*

# Introduction

## Du mythe à l'homme : une quête historique difficile

« Allô, ici Foccart... ! » Combien de hauts fonctionnaires et de personnalités françaises et africaines ont entendu ces quelques mots scandés tels un sourd crépitement de mitraillette ? Combien se sont mis mentalement au garde à vous lorsque le bras droit du général de Gaulle les appelait afin d'obtenir une information ou demander un service ? Ils furent probablement très nombreux mais peu l'avoueront. Certains prétendront même n'avoir jamais eu aucun contact avec lui. Les décennies s'égrenant, les mémoires se sont érodées. Surtout, le mythe Foccart a triomphé. En se focalisant sur certains aspects de l'action du personnage (barbouzes, affaires africaines, etc.), la légende noire a capté la mémoire de Jacques Foccart au point d'en faire une vulgate communément admise comme une vérité historique absolue. Écrire la biographie de Jacques Foccart, c'est d'abord, à partir d'une enquête très fouillée, dépasser le mythe qui l'enferme dans ce carcan au nom de la condamnation d'une certaine politique africaine de la France et d'une certaine conception de la vie politique.

Jacques Foccart a très tôt senti le soufre, celui des alchimistes de l'époque médiévale, personnages réprouvés par l'orthodoxie sociale mais indispensables aux puissants de ce monde par leurs capacités à concocter des poisons et des substances explosives qui refroidissaient définitivement leurs adversaires. Il est devenu, de son vivant, un mythe puisqu'il a été, dès les



années 1960, érigé en personnage incontournable des réseaux et pouvoirs parallèles gravitant autour de la haute figure du général de Gaulle et du gaullisme au pouvoir. Ce mythe, Jacques Foccart ne l'a pas créé, même s'il a su en user dans sa longue carrière et dans ses jeux d'influence. Il a, initialement, laissé cette image d'homme de l'ombre se développer. Mais, au seuil des années 1980, il a ressenti le besoin d'en changer tant sa légende noire avait terrassé l'identité sociale et politique de l'homme Foccart.

Le mythe Foccart ne repose naturellement pas que sur des représentations négatives purement imaginées. Il prend sa source dans les fonctions officielles et discrètes qu'il a exercées auprès de Charles de Gaulle, tout particulièrement entre 1958 et 1969. Pour les médias, il est cet homme, toujours très bien habillé, qui accueille ou raccompagne, sur le perron de l'Élysée, les chefs d'État et de gouvernement africains qui rendent visite au Général. Image fugace des actualités cinématographiques, ce collaborateur du chef de l'État interpelle rapidement les analystes du pouvoir quant à la réalité de son rôle, de son influence et surtout de ses méthodes. Cette contradiction est probablement une des origines de son mythe puisque les médias se sont étonnés de ce contraste à un moment où ils cherchaient à décrypter les modes de fonctionnement du pouvoir gaullien confronté, en ces premières années très difficiles de la V<sup>e</sup> République, au cancer algérien.

Foccart lui-même estimait que sa légende était née dans les sables algériens et plus précisément dans les officines « Algérie française » spécialisées dans la guerre psychologique. Son rôle dans la défense de la V<sup>e</sup> République contre l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS) – les jusqu'au-boutistes de l'Algérie française – en 1961 et 1962 ne fit que renforcer cette campagne de dénigrement à son encontre, progressivement rejointe et dépassée par les accusations portées par l'opposition de gauche et d'extrême gauche contre le pouvoir gaullien. À travers sa personne et ses actions, réelles ou supposées, c'est la haute figure du général de Gaulle qui est visée et le régime qu'il a établi à la faveur de la crise de mai 1958. Pour

une grande majorité de la classe politique française, la V<sup>e</sup> République est entachée de ses origines impures – le retour au pouvoir du Général étant rituellement associé par ses adversaires à un coup d'État. Or Foccart fut, côté gaulliste, une des chevilles ouvrières du retour au pouvoir de son chef. L'attaquer, c'est remettre en cause les fonts baptismaux de la nouvelle République et donc une partie de sa légitimité, malgré l'onction du suffrage universel direct obtenu lors du référendum du 28 septembre 1958. Les critiques persistent d'autant plus que les méthodes du « coup d'État » du 13 mai 1958 ne sont pas toutes abandonnées par la suite. Foccart est au cœur des réseaux officiels ou parallèles qui combattent, par tous les moyens, les nationalistes algériens du FLN puis les commandos de l'OAS. Il est ensuite accusé, à l'heure où la presse s'interroge de plus en plus ouvertement sur les méthodes du pouvoir gaullien du temps de la guerre d'Algérie mais surtout une fois la paix revenue, d'être le grand ordonnateur des basses œuvres du régime avec le ministre de l'Intérieur Roger Frey. L'affaire de la mystérieuse disparition, en plein Paris, de l'opposant marocain Medhi Ben Barka et le fameux « Foccart est au parfum » assoient un peu plus sa réputation sulfureuse.

Le mythe Foccart s'appuie ainsi très largement sur la proximité avec un personnage hors du commun – Charles de Gaulle – au cours d'une période exceptionnelle – la fin de la IV<sup>e</sup> République, la naissance controversée de la V<sup>e</sup> République et la guerre d'Algérie. Jacques Foccart appartient pleinement à la geste gaullienne. Il fait partie du cercle très restreint de la garde rapprochée du Général. Il est de ces hommes qui rendent possible l'action de l'opposant de Gaulle à la IV<sup>e</sup> République puis du premier président de la V<sup>e</sup> République. Il est de ceux qui exécutent les actions que leur chef ne doit pas connaître et surtout ne pas avoir à assumer publiquement. La légende noire de Jacques Foccart trouve probablement d'abord son origine dans la virulence du combat politique qui fait du général de Gaulle, pour les uns, un « sauveur », une sorte

de Solon de la République française, et pour les autres un ennemi de la République à abattre par tous les moyens.

La dureté des luttes politiques des années 1950 et 1960, le recours systémique à la violence physique, ne suffisent pas à expliquer le mythe Foccart. Celui-ci tient aussi au primat donné par le général de Gaulle à la raison d'État et à ce qu'il implique dans les méthodes du pouvoir, et les actions menées hors du cadre légal. Jacques Foccart est vite identifié comme le bras droit du Général en charge des coups tordus et de la basse police au service du régime gaullien, ce qui ne relève pas que de la légende, loin s'en faut. Discret voire secret à l'extrême, l'homme correspond bien à l'image que l'on se fait alors d'un « père Joseph » qui, outre l'influence auprès des décideurs qu'on lui prête, a la haute main sur les circuits parallèles, à commencer par le Service d'Action Civique (SAC) et les barbouzes en tous genres.

Le succès de son mythe tient également à la variété des casquettes qu'on lui prête. Il est d'abord présenté comme l'homme des services spéciaux, le « mentor vigilant des compagnons musclés de l'hexagone<sup>1</sup> ». Son image de « Monsieur Afrique » du Général puis de Georges Pompidou et enfin, dans une moindre mesure, de Jacques Chirac, ne s'impose que progressivement et finit par triompher. Plus l'image de la Françafrique devient négative, plus Jacques Foccart est présenté sous les traits d'un « parrain » à la façon mafieuse, une sorte de père fondateur de relations franco-africaines viciées depuis l'époque des indépendances.

La quête d'un homme et de ses vérités ne s'identifie pas plus avec son mythe qu'elle ne se confond avec son image officielle. Si, pour l'historien, le premier acte consiste à se défaire de cette légende en estimant ce qui appartient en propre à l'homme dans la politique menée, il lui reste ensuite à dresser le portrait de Jacques Foccart tel qu'en lui-même. Là encore, Foccart ne se laisse pas approcher aisément. Il a été profondément marqué par ses années de Résistance et la clandestinité qu'elle impliquait. Comme tant

d'autres résistants, il a conservé, sa vie durant, ces réflexes. Jacques Chaban-Delmas se plaisait ainsi à raconter que, même vingt ans après la Libération, il vérifiait de manière instinctive les différentes possibilités de sortie en entrant dans une pièce. Chez Foccart, ces réflexes de protection se sont transformés en un véritable culte du secret, tant dans les affaires qu'il eut à traiter que pour sa personne. Il a ainsi « cloisonné » son existence tant professionnellement qu'amicalement.

Ce qui frappe de prime abord est probablement sa froideur apparente voire sa dureté. Le visage ne marque aucune émotion particulière et paraît le plus souvent impassible, tel un masque de cire. L'homme brille par ses silences et par un usage très mesuré de la parole, comme si son temps était compté. Cette attitude ne se réduit pas à un rôle de composition qu'il jouerait, à une posture de circonstance qu'il arborerait. La froideur et la dureté extérieure de l'homme appartiennent tout autant à son être profond qu'à sa manière de poser son personnage lorsqu'il est aux affaires. Pour autant, ses proches soulignent volontiers son sens profond de l'amitié et de la fidélité. Être ami avec Jacques Foccart est un gage de longévité pour peu que des ruptures de fond – comme la guerre d'Algérie – ne vous séparent pas. Et, dans ce rôle, Foccart est un ami très attentionné et toujours bienveillant. Au-delà de l'intérêt que lui dicte la constitution de ses réseaux, il aime rendre service, y compris lorsque cela ne lui rapporte rien en retour. Ce rapide portrait éclaire certaines contradictions entre le mythe et le personnage, et appelle le biographe à un impératif d'exhaustivité critique.

Comment expliquer l'extraordinaire longévité de Jacques Foccart aux affaires ? Il est, par exemple, le seul proche collaborateur du général de Gaulle à être resté à son service à Matignon, en 1958, puis à l'Élysée jusqu'en avril 1969. Tant pour les questions africaines que pour celles de politique intérieure, il voit De Gaulle tous les soirs, privilège unique. Le secret de la longévité de Foccart ne peut pas se comprendre sans ses qualités personnelles et professionnelles. Comment expliquer qu'il conserve une

capacité d'influence aussi importante alors qu'il n'est plus au pouvoir après 1974 et qu'il n'y revient qu'en 1986, pour deux ans, et peu de temps avant sa mort, entre 1995 et 1997 ?

Apporter des réponses à l'ensemble de ces questions, c'est briser l'enfermement mémoriel dans lequel Jacques Foccart a été enterré vivant et chercher à se rapprocher modestement d'un portrait digne du métier de l'historien tel que Raymond Aron, dans son essai *Dimensions de la conscience historique*, le définissait : « Il n'apporte jamais une image définitive du passé, mais, parfois, il en apporte définitivement une image valable<sup>2</sup>. »

## CHAPITRE 1

# Au commencement était l'action

---

Avant d'être érigé en mythe, Jacques Foccart fut d'abord un homme que son milieu, son éducation et ses expériences de l'enfance ont progressivement façonné. Rejeton de la haute société mayennaise, catholique et patriote, il a en commun avec d'autres futurs gaullistes, comme François-Xavier Ortoli (Indochine) ou Michel Jobert (Maroc), d'avoir été marqué par une empreinte ultramarine. C'est aussi une personnalité, qui, à l'instar de nombre d'hommes de sa génération, s'est révélée lors des heures douloureuses de la Résistance.

## **Une famille d'origine alsacienne**

Un tel personnage appartenant au registre des mythes se devait d'avoir une naissance hors-norme. Il lui fallait une ascendance qui fasse déjà de lui un objet de légende, un premier socle sur lequel pourraient être assis le personnage et son mythe dans la force de l'âge. Aussi des rumeurs ont longtemps couru sur le fait qu'il puisse ne pas être le fils de son père officiel : Guillaume Foccart. Il aurait été le fils naturel et caché d'un prélat de haut rang : l'évêque de Laval. Ce qui n'a pas manqué d'enflammer les imaginations puisque cette paternité singulière, qui n'était pas sans rappeler les mœurs de l'Ancien Régime, apportait une dose supplémentaire de mystère – religieux cette fois – à cet « homme de l'ombre » qui compte parmi ses oncles et tantes chanoines, prieurs et sœurs. Lorsque le 31 août 1913 naît Jacques Foccart, le siège épiscopal de Laval est occupé depuis 1906 par Eugène Grellier et le sera jusqu'à son retrait volontaire en 1936. Le prélat brille par son intégrité morale à la différence de son prédécesseur, Mgr Geay,



qui – dans le contexte de lutte exacerbée, du début du xx<sup>e</sup> siècle, entre républicains laïcs et catholiques – a défrayé les chroniques mondaines quant à la nature de ses liens avec la prieure du carmel de Laval, Suzanne Koch-Foccart<sup>1</sup>, ses sœurs et novices. « Une rumeur persistante », souligne Pierre Péan, voudrait que Jacques Foccart soit le fruit des amours coupables entre Mgr Geay et Suzanne Foccart. La « rumeur » paraît d'autant plus dénuée de fondement que le prélat concerné ne brille pas par sa condition physique et qu'il garde un vif ressentiment à l'encontre de Suzanne<sup>2</sup>. Elle témoigne surtout d'un climat délétère de suspicions, entretenu notamment autour de la personne de Suzanne Koch-Foccart, qui fit, à plusieurs reprises, du siège épiscopal de Laval un objet de satire dans toute la France. D'ailleurs, le successeur de Grellier, Joseph Marcadé, dut quitter son office, dès 1938, pour une affaire de mœurs déguisée en « raison de santé ». Cette première rumeur s'est ensuite déployée sur une seconde hypothèse, toujours à partir de la descendance de Suzanne Foccart : celle de la paternité d'un chanoine qui venait d'Anjou. Ces versions mythifiées de la naissance de Jacques Foccart trouvent très probablement leur origine dans cette succession d'affaires de mœurs qui entachent, à travers la personne de Suzanne Foccart, une des plus puissantes familles de Mayenne. En l'état des sources disponibles, aucun document ne vient étayer sérieusement ces rumeurs, quel que soit l'élément masculin mis en avant.

Autre version mythique de ses origines, celle de son premier biographe Pierre Péan qui met en avant des liens de parenté cachés avec les Grimaldi de Monaco. Cette thèse repose, pour l'essentiel, sur l'étude généalogique menée par Henry Chanteux, directeur des Archives départementales de la Mayenne en 1968-1969<sup>3</sup>. À partir de ce travail soulignant d'évidents liens entre la famille Koch-Foccart et les Grimaldi de Monaco, il a avancé l'idée que le grand-père paternel de Jacques Foccart – Louis Koch (-Foccart) – était le fils naturel, non de Victoire Foccart (1822-1910), mais de la princesse Marie de Bade, dont une fille épousa le prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco en 1869. Cela

serait le point de départ des liens entre les deux familles au cours des générations suivantes. Cette thèse s'appuie sur l'arrêté de transfert du corps de Louis-Guillaume Koch (-Foccart), en date du 13 mars 1916, dressé par le ministre d'État de la Principauté qui en fait le fils de « feu Koch et de SAR<sup>4</sup> ». Le directeur des Archives départementales de la Mayenne et Pierre Péan traduisent ce sigle par « Son Altesse Royale ». Une mention identique se retrouve dans la déclaration de succession du défunt conservée aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. Ils en concluent qu'il ne peut s'agir que de Marie de Bade, seule princesse monégasque qui, à l'époque de la naissance, peut être qualifiée d'« Altesse Royale<sup>5</sup> ». Dans un article de la *Revue d'Alsace* de 1997, le Pr Nicolas Stoskopf a apporté un démenti formel à cette thèse<sup>6</sup>. D'abord parce que cette naissance royale suppose « que la déclaration de naissance du 1<sup>er</sup> mars 1840 soit un faux et que le couple Koch-Foccart ait été fabriqué de toutes pièces pour accueillir l'enfant ». On voit mal en effet – analyse Nicolas Stoskopf – comment l'huissier Louis-Guillaume Koch aurait pu « devenir l'amant de la princesse Marie de Bade, être le père du petit Louis, faire accepter le bébé à sa jeune épouse [Victoire], puis disparaître et mourir dans la misère... [en 1866 à Marseille<sup>7</sup>] ». Surtout Nicolas Stoskopf a retrouvé la mention « SAR » assez fréquemment dans la table des successions de Marseille. Toutes les personnes mentionnées ne sont bien évidemment pas les enfants naturels d'un prince ou d'une princesse monégasque... Le sigle « SAR » signifie tout simplement « sans autres renseignements ».

Les travaux du Pr Stoskopf établissent clairement la généalogie alsacienne de Jacques Foccart. Les « Foccart » s'installent à Molsheim à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et font partie des notables au siècle suivant sous le patronyme de « Foccart ». Pas plus que la prétendue paternité attribuée à l'évêque de Laval ou à un autre prélat, les liens de sang entre les Grimaldi de Monaco et les Foccart ne sont sérieusement étayés. Jacques Foccart lui-

même, non sans ironie, s'en défend dans ses *Mémoires* : « Hélas... la version romantique de mon ascendance n'est qu'une légende<sup>8</sup>. »

Autre objet d'interrogation et d'affabulation sur les origines de Jacques Foccart : son nom. À l'origine de ces polémiques se trouve une nouvelle fois un acte administratif. Le décret du 17 juin 1952 du ministre de la Justice autorise Jacques Koch-Foccart à substituer à son nom patronymique celui de « Foccart<sup>9</sup> ». Pour l'intéressé, l'affaire est simple : si son arrière-grand-mère a bien épousé Louis Koch, leur fils – son grand-père paternel – a toujours été appelé Louis Foccart et a même exercé des mandats publics sous ce patronyme (maire d'Ambrières et conseiller général de la Mayenne). Comme le remarque Jacques Foccart dans ses *Mémoires*, « il portait donc le nom de sa mère et il est normal que cela ait suscité des questions et piqué les imaginations<sup>10</sup> ». En fait, marié trois mois et demi avant la naissance de leur fils, le couple Koch-Foccart ne semble pas avoir tenu très longtemps. Jacques Foccart lui-même laisse entendre que son véritable arrière-grand-père biologique pourrait bien être le second mari de Victoire Foccart : Auguste Griois<sup>11</sup>. En tout cas, c'est bien lui qui a éduqué Louis Foccart entre Ambrières et Monaco où le « couple » menait grand train côtoyant la bonne société parmi laquelle figurait en particulier l'éditeur Jules Hetzel<sup>12</sup>. L'usage du seul patronyme Foccart est ainsi devenu la norme. L'acte de naissance de Jacques Foccart ne mentionne d'ailleurs pas « Koch<sup>13</sup> ». Il n'empêche que, dans le contexte politique de dénigrement systématique de la personne de Jacques Foccart, ce fait familial a été déformé au point d'en faire un nouvel élément de calomnie. Foccart s'est alors fait accuser, par l'extrême droite, d'être un juif polonais cherchant à cacher ses origines. Une fois encore, cette polémique s'appuie sur un document officiel qui a été détourné de son objet premier. En effet, le décret du 17 juin 1952 mentionne, outre les patronymes peu évidents à porter (« Conart » est ainsi transformé en un « Covart » moins encombrant), de nombreux noms d'origine ashkénaze dont les titulaires ont obtenu le changement dans le sens d'une certaine « francisation » :

« Rabinovitch » devient ainsi « Rabaud ». En pleine crise algérienne, l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS) s'en prend à Jacques Foccart, l'accusant d'être un juif polonais et un apatride... C'est d'ailleurs à cette occasion qu'il demande au ministre de l'Intérieur Roger Frey de mener une enquête pour connaître le fin mot. Celui-ci fait diligenter une enquête par le directeur des Archives départementales de la Mayenne qui rend ses conclusions – fausses – en 1969<sup>14</sup>. L'étude du Pr Stoskopf confirme que la famille Koch est catholique et alsacienne.

S'il n'y a pas de liens de sang entre les Grimaldi et les Foccart, il est en revanche établi que les aïeux de Jacques Foccart ont entretenu des relations suivies avec la famille régnante de Monaco. Auguste Griois (1818-1884) appartenait à une riche famille parisienne qui a fait fortune dans la haute finance. Ce fut lui qui acheta en 1854 la propriété du Tertre à Ambrières et y fit construire en 1855 une belle habitation bientôt qualifiée de « château<sup>15</sup> ». Griois épousa Victoire Foccart en 1872 et le couple partagea son temps entre Ambrières et Monaco où il était propriétaire d'une partie des terrains de la Principauté. Il y fit construire une superbe demeure – la Villa Auguste – en bord de mer dans un cadre paradisiaque, encore préservé d'une urbanisation tentaculaire. Lorsque la Société des bains de mer fut créée en 1863, Auguste Griois reçut un tiers des actions en échange de l'apport de ses terrains, parts qu'il a ensuite revendues. La génération suivante des Foccart maintint des liens forts avec les Grimaldi au point que le grand-père de Jacques Foccart – Louis-Guillaume Foccart (1840-1916) – vole au secours du prince héritier Louis de Monaco en délicatesse avec son père Albert I<sup>er</sup>. L'objet du différend était une femme. Louis de Monaco entretenait une liaison avec Juliette Louvet qui donna bientôt naissance à une fille. Problème : Louis reconnut l'enfant au grand désespoir de son père qui, pour bien marquer sa désapprobation, lui retira son aide financière. Ce fut précisément à cette occasion que Louis emprunta à Louis Foccart – « notable de Monte-Carlo et ami de sa famille » – la somme de 50 000 francs-or pour faire construire à

Luzarches la « Villa Charlotte<sup>16</sup> ». Le clin d'œil de l'histoire est que, des décennies plus tard, Jacques Foccart acquit cette demeure sans en connaître le lien avec son grand-père. Ce fut en effet sur le conseil de la secrétaire particulière de Georges Pompidou – qui est de la région –, Madeleine Négrel, qu'il jeta en 1954 son dévolu sur la Villa Charlotte afin de fuir la vie parisienne<sup>17</sup>.

## **Les délices de Karukéra**

Foccart, peut-être plus qu'aucun autre, a observé sa vie durant le silence sur son enfance ou plutôt ses enfances. Et ce n'est qu'à la fin de sa vie, lorsqu'il a ressenti le besoin de donner sa « part de vérité<sup>18</sup> », qu'il a évoqué sa petite enfance en Guadeloupe. Mais le ton employé tient plus du récit aseptisé de tout sentiment que d'un véritable témoignage de ses bonheurs et de ses malheurs<sup>19</sup>. L'homme, même au seuil de la mort, ne se départit pas de sa très grande pudeur qui forme l'une des caractéristiques de sa personnalité.

Jacques Foccart a d'abord connu une petite enfance heureuse sous les cieux lumineux de la Guadeloupe puis une enfance et une adolescence marquées du sceau de l'ascèse des pères de l'Immaculée Conception de Laval et par le décès de son père. Sa personnalité se situe aux confluent de ces deux époques duales de son enfance.

L'histoire de Jacques Foccart s'ancre quasiment dès sa naissance à l'empire. Certes, il naît à Ambrières-le-Grand le 31 août 1913 dans la Mayenne, fief de la famille paternelle. Les Foccart sont alors l'une des grandes familles mayennaises et mènent grand train au château du Tertre<sup>20</sup>. Le grand-père et le père de Jacques Foccart entretenaient notamment un équipage de chasse à cour qu'ils pratiquaient dans la forêt de Sillé-le-Guillaume<sup>21</sup>. Toutefois, lorsque Jacques Foccart fut en âge de chasser, son père et son grand-père étaient décédés et l'équipage n'existait plus. Il n'empêche qu'il pratiqua la chasse sa vie durant, en particulier sous les présidences de Charles de Gaulle (1959-1969) et de Georges Pompidou

(1969-1974) où il fut – notamment – en charge des chasses présidentielles. Il était d'ailleurs réputé pour être un « bon fusil ».

Ondoyé le jour de sa naissance, Jacques Foccart reçoit le baptême le 16 septembre suivant par son oncle et parrain Marie-Pierre Foccart (1874-1960) qui est alors secrétaire particulier de l'évêque de Monaco. Mais le séjour mayennais du petit Jacques est de courte durée puisqu'il rejoint quelques semaines plus tard la Guadeloupe. Il y séjourne jusqu'en 1919, date de son retour à Laval, avant que, quelques années plus tard – en 1925 –, ses parents ne le placent en internat au Collège de l'Immaculée Conception. Ses liens avec la Guadeloupe ne s'arrêtent pas à un séjour fondateur qui, vu son âge, ne lui aurait probablement laissé que peu de souvenirs précis. Jacques Foccart est, par sa mère, apparenté à l'une des plus vieilles familles de l'île. En effet, née au Petit-Canal le 3 décembre 1885, Marie Elmire de Courtemanche de la Clémandière est une créole qui descend de la deuxième famille française établie en Guadeloupe, après leur cousin de Bragelogne<sup>22</sup>.

Marie Elmire de Courtemanche avait épousé à Pointe-à-Pitre, le 23 février 1906, Guillaume Foccart. Celui-ci était venu tenter l'aventure en Guadeloupe en achetant la plantation Saint-Charles à Gourbeyre où il s'installa au seuil du xx<sup>e</sup> siècle. Il devint rapidement un notable de la colonie. Il est vrai qu'il bénéficia des relations personnelles de son père Louis avec le prince Albert I<sup>er</sup> qui lui fit attribuer le titre de consul général de la Principauté pour les Antilles<sup>23</sup>. Il prit la direction de la commune de Gourbeyre à partir de 1905 et devint également conseiller général de la Guadeloupe. Ce fut donc une personnalité de premier plan de la commune et, de manière générale, de la Basse-Terre.

Gourbeyre était alors un haut lieu de villégiature du fait des sources chaudes de Dolé et de sa station thermale où se côtoyaient les personnages les plus en vue de l'archipel<sup>24</sup>. Toutefois, son élection à la plus haute charge de la municipalité de Gourbeyre fut entachée d'irrégularités manifestes ce qui, pour l'époque, constituait plus la norme que l'exception. Lors des élections

municipales de 1904, ce fut une majorité républicaine radicale, avec à sa tête M. Champfleuri, qui sortit vainqueur. La surprise était totale puisque les manœuvres des fraudeurs n'avaient pas fonctionné. Le gouverneur de la Guadeloupe Boulloche trouva alors le moyen de suspendre le maire et ses adjoints et de confier la direction de la ville à l'un de ses hommes liges : Me Louis Lignières, avocat à la Cour de Basse-Terre. Boulloche convoqua ensuite de nouveau les Gourbeyriens devant les urnes, le 9 juillet 1905. Face à la liste sortante conduite par Champfleuri, l'administration mit tout son poids dans la balance pour faire triompher la liste concurrente qu'elle avait fomentée : celle dirigée par Guillaume Foccart. Elle organisa une véritable fraude puisque Me Lignières fit remplacer l'urne contenant les bulletins des électeurs par une autre urne identique mais au contenu assurant le triomphe de la liste Foccart. Ce procédé de la « double boîte », connu aux Antilles sous le vocable évocateur de « maman cochon » car « les urnes étaient bourrées et pleines comme des truies prêtes à mettre bas<sup>25</sup> », valut à Guillaume Foccart le surnom d'« élu de la fraude », qualificatif qui pouvait être très répandu dans un paysage politique largement dominé par la fraude orchestrée par les gouverneurs et leur administration ainsi que par les candidats et les élus eux-mêmes<sup>26</sup> .

Guillaume Foccart quitte définitivement la Guadeloupe en 1921. C'est un choix dicté fondamentalement par des impératifs économiques. Sa plantation ne constitue pas un placement florissant, ce qui le conduit à réorienter ses activités professionnelles. Comme il l'écrit lui-même à ses concitoyens de Gourbeyre, le 15 novembre 1921, en leur annonçant la démission de son office de maire<sup>27</sup> , il a créé une société ayant pour but la prise de poissons le long des côtes françaises et marocaines et leur commercialisation. Mais son projet d'en faire de même dans la mer des Caraïbes ne voit finalement pas le jour à cause de la crise économique qui sévit en 1920-1921. L'aventure antillaise de Guillaume Foccart se termine ainsi. L'idée n'est pas perdue puisque, après la Seconde Guerre mondiale, Jacques Foccart reprend le

flambeau en créant sa propre affaire, la Safiex, qui se tourne également vers les Antilles françaises et se spécialise dans l'importation des produits tropicaux de la Guadeloupe et de la Martinique.

Si Jacques Foccart relate, pour le grand public, de manière fort neutre, sa jeunesse antillaise, il n'en fut pas de même avec certains de ses amis. Ainsi en mars 1951, lors d'un déjeuner à la Villa Charlotte, en compagnie du jeune administrateur de la France d'outre-mer et très gaulliste Pierre Bas, ils se racontèrent leurs vies. Celui qui n'était pas encore devenu le proche collaborateur du général de Gaulle conta sans fard combien « il y fut follement heureux car les Noirs adorent les enfants et il joua beaucoup avec eux ». Située dans un val isolé et boisé, l'Habitation Saint-Charles ressemblait à l'une de ces planches de *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert : une très jolie maison de maître du début XVIII<sup>e</sup> siècle avec ses dépendances, organisée autour de la production sucrière et autres produits tropicaux. Il y avait même un élégant petit canal « qui amenait la vie et la force motrice à la maison<sup>28</sup> ». Pour le très jeune Jacques, le temps y était comme arrêté dans un univers d'un autre âge. Il y vécut une petite enfance particulièrement heureuse bercée aux sons des quadrilles et des mazurkas redécouvertes et notamment popularisées, à partir des années 1970, par le groupe *Malavoi*.

Toute sa vie, Jacques Foccart resta attaché aux Antilles et tout particulièrement à sa Guadeloupe, du moins à une certaine tradition, à une certaine vision de ces îles avec à leur tête une élite « créole ». Il a d'ailleurs conservé jusqu'à sa mort « des amis antillais qui s'accrochaient à lui et lui demandaient des services ». Pierre Bas, pour s'être occupé à l'Élysée de la correspondance personnelle de Jacques Foccart, se souvient de « gens biens » très vieille France du milieu Béké comme sa demi-sœur Marcelle Lamarre ou encore son cousin René Allemand – qui résidait dans les années 1960 dans l'Habitation Saint-Charles – mais aussi de « profiteurs » qui abusaient de sa gentillesse<sup>29</sup>. Sa demi-sœur – que son père avait eue avant son mariage avec



une demoiselle de La Force –, Jacques Foccart l’a découverte tardivement, en 1948, lors d’un entretien avec le président du syndicat des fabricants de sucre et de rhum Ernest Bonnet. Celui-ci lui avait annoncé, à sa grande surprise, le décès de son frère Dominique en lui donnant du « votre beau-frère »... Jacques et Marcelle se découvrirent alors et maintinrent des liens étroits à partir de ce moment. En secondes noces, elle épousa un fonctionnaire du Trésor, Paul Lamarre. Jusqu’à sa mort en 1993, elle habita sur la commune de Saint-Claude, sur les pentes de la Soufrière, le premier étage d’une ancienne maison coloniale. Au début des années 1960, Pierre Bas, proche collaborateur de Jacques Foccart, fut surpris, lors de l’un de ses voyages en Guadeloupe, d’y trouver la femme du secrétaire général et du préfet. « Très naïvement, elle m’a dit qu’un beau jour elles sont venues chez moi me dire tous les problèmes qui se posent en Guadeloupe. J’ai su alors d’où venaient les informations provenant des lettres de Mme Lamarre auxquelles je répondais pour le compte de Jacques Foccart<sup>30</sup> ».

Cet attachement à son enfance et à sa part de vie créole, Jacques Foccart l’assume parfois très discrètement. Ainsi lorsque des incendies successifs mettent à mal l’église Saint-Charles de Gourbeyre, il répond favorablement à l’appel à l’aide du curé de la paroisse, le père André Nio. À sa demande, il lui adresse, sur ses propres deniers, un bon appareil de projection pour faire du cinéma le samedi et ainsi contribuer à la reconstruction de l’église. En 1968, le clocher de l’église est enfin achevé grâce notamment à l’argent du cinéma<sup>31</sup>. S’il y a probablement chez Foccart la nostalgie d’un paradis perdu, il n’est pas et n’a jamais été une personne tournée de manière élégiaque vers le passé. Il n’est pas un Saint-John Perse qui transcende par la beauté intemporelle de sa poésie la nostalgie de l’enfance et d’un paradis perdu. Pourtant la similitude de destins entre les deux hommes mérite d’être soulignée. Né en 1887 en Guadeloupe, Alexis Léger y passe lui aussi toute sa petite enfance dans la maison de maître qu’habitent ses parents. Sa mère appartient également à une grande famille créole – les Dormoy. Comme

Foccart, il quitte son île en raison de difficultés économiques – en 1897, un tremblement de terre a ruiné les affaires de son père. Au fond, les descriptions de la vie sous les Tropiques, des servantes, de la faune et de la flore des poèmes d'*Éloges* écrits en 1907 rendent compte d'impressions et de sensations qui furent très probablement celles du jeune Jacques Foccart. Mais une petite enfance sous les cieux bénis de l'île de Karukéra ne mène pas forcément à des destins politiques similaires. Sur les vertus du gaullisme, les deux hommes s'opposèrent leur vie durant de manière radicale.

## **L'ascèse de l'Immaculée Conception**

Les belles et riches heures guadeloupéennes terminées, la vie du jeune Jacques Foccart bascule progressivement dans un univers fort différent. Le choc est même particulièrement rude : disparition de son père en 1925, sa mère qui le place en pension pour mener un temps sa vie de femme, une existence spartiate au collège de l'Immaculée Conception dans le quasi-anonymat de la vie d'interne.

La vie du jeune Jacques à l'Immaculée Conception nous est connue grâce à son professeur de géographie et préfet de discipline, l'abbé Joseph Taupin. En effet, lors de ses retours d'Afrique où il était administrateur de la France d'outre-mer, Pierre Bas s'est longuement entretenu avec l'abbé Taupin, connu grâce à l'abbé Raymond Fauveau qui l'avait caché pendant l'Occupation. Apprenant en 1951 que Pierre Bas avait déjeuné à Luzarches chez Jacques Foccart, l'abbé lui a livré ses souvenirs et son analyse de la jeunesse difficile de Foccart<sup>32</sup>. Leurs rencontres ultérieures affinèrent le tableau tandis que l'intéressé demeura en relation épistolaire avec son ancien précepteur jusqu'à son décès.

De retour en métropole en 1919, le jeune Jacques connaît une existence heureuse entre les étés au château du Tertre et Nice où ses parents ont loué un appartement. Ils fréquentent également la Villa Auguste à Monte-Carlo où résident ses grands-parents. Mais, en 1925, il est confié aux bons soins des pères du collège de l'Immaculé Conception, comme tous les rejetons des

bonnes familles mayennaises marquées du sceau du catholicisme et du patriotisme. Il entre alors en « septième ». L'enfant roi choyé par une nuée de domestiques dans la grande maison de style plantation à Gourbeyre se retrouve seul dans un système où le travail et la discipline sont les maîtres mots de l'existence d'un interne. La vie toute monacale du jeune Foccart se déroule dès lors suivant un temps qui est celui de l'étude et de la prière, dans un univers spartiate où les sentiments paternels et maternels sont lointains. Seuls les surveillants et les maîtres d'études veillent, parfois rudement, sur l'éducation de leurs pensionnaires. Il ne rentre chez son grand-père au château du Terte à Ambrières que pour les petites et les grandes vacances. C'est en fait son grand-père, qui est aussi son parrain, qui élève le jeune Jacques même si sa mère vient fréquemment en Mayenne retrouver son fils. Ce n'est qu'au bout de quelques années qu'elle vient s'installer définitivement auprès de ses beaux-parents dans une petite maison du parc de la propriété du Terte<sup>33</sup>. Cette belle veuve avec son accent des Antilles, d'une gaieté communicative, se consacre dès lors entièrement à son fils et ne se remarie pas, malgré des propositions intéressantes, par amour pour lui<sup>34</sup>.

Le père Taupin, qui fut son professeur de géographie ainsi que son préfet de discipline, se souvenait de l'arrivée du nouveau pensionnaire Jacques Foccart<sup>35</sup>. L'image qu'il en conservait dans les années cinquante était celle d'« un tout petit garçon dépaysé, effaré, malheureux, totalement refermé sur lui-même<sup>36</sup> ». Le changement de vie s'avéra d'autant plus radical qu'il se trouva bientôt orphelin de père en 1925 ; sa mère partageant son temps entre Ambrières et surtout Monaco<sup>37</sup>. Elle fut peu présente auprès de son fils les premières années qui suivirent. Au point que lorsque Jacques déclara en 1930 une crise d'appendicite aiguë, l'autorisation d'opérer se fit attendre car sa mère demeura longtemps injoignable. Après une longue et anxieuse attente, le Dr Francis Le Basser (1889-1974) – futur sénateur-maire gaulliste de Laval – se passa de l'autorisation maternelle et opéra « à chaud » ce qui lui laissa de « navrants souvenirs<sup>38</sup> ». Jacques Foccart n'en fut pas moins

particulièrement attaché à sa mère. En mai 1964, Pierre Bas se souvient avoir rencontré Foccart à son domicile personnel, au 20 avenue de l'Opéra à Paris, ce qui « était tout à fait inhabituel chez lui qui passait son temps à son bureau ». Quelques jours plus tard, il en apprit la raison : le décès d'Elmire Foccart, le 16 mai. Son fils l'avait veillé jusqu'au bout. Après les obsèques à Luzarches, Pierre Bas se souvient d'un Jacques Foccart « seul qui avait un chagrin épouvantable<sup>39</sup> ».

Les études de Jacques Foccart ne laissent pas de traces particulièrement élogieuses. Il est l'un de ces nombreux collégiens peu portés sur les études sans pour autant être un cancre. Ses graves problèmes de santé conduisent finalement sa mère, en 1930, à le retirer de l'Immaculée Conception et à lui faire poursuivre sa scolarité à Monte-Carlo. Il y termine sa seconde et y passe petitement sa première partie de bac l'année suivante. Ses études s'achèvent ainsi. Surtout, comme Jacques Foccart le reconnaît lui-même à la fin de sa vie : « J'étais fils unique, mon père est mort quand j'avais douze ans et ma mère était très gâteau. Si j'avais eu un père ou une mère avec un peu de fermeté, j'aurais poursuivi mes études, mais j'ai lâché<sup>40</sup> ».

Guillaume Foccart n'avait pas fait de bonnes affaires en Guadeloupe. Il avait confié la gestion de sa fortune à un notaire d'Ambrières, qui était également le conseil d'autres membres de la famille Foccart. Seulement, cet homme de confiance s'avéra être un notaire véreux. Le père de Jacques Foccart perdit, à cette occasion, une partie de sa fortune sans pour autant être ruiné. Une mésaventure du même style éroda, quelques années plus tard, un peu plus encore la fortune familiale. En effet, la confiance de la veuve Elmire Foccart fut abusée par un faux administrateur apostolique de l'archidiocèse de Bordeaux à qui elle donna imprudemment une procuration générale pour gérer ses biens<sup>41</sup>. Lorsque la supercherie fut découverte, l'escroc s'était enfui, obligeant les Foccart à vendre quarante-cinq fermes en un an suivant le témoignage de l'associé et grand ami de Jacques Foccart – Robert Rigaud – rapporté par Pierre Bas<sup>42</sup>.

Jacques Foccart se mit dès lors en quête d'une situation et entra à la Société anonyme des Usines Renault en qualité de prospecteur. Il officia d'abord à Laigle dans le département de l'Orne puis à Vendôme. Ce fut là qu'il fut appelé sous les drapeaux pour effectuer son service militaire le 20 octobre 1934. Affecté à la base aérienne de Paris, il servit au sein de la 17<sup>e</sup> compagnie de l'Air. Foccart s'y plut manifestement puisqu'à l'issue de son année de service, il s'engagea pour six mois pour être finalement libéré le 15 avril 1936 avec le grade de caporal<sup>43</sup>. Preuve de cet intérêt : il effectua une période de réserve au Bataillon de l'Air n° 117 du 12 au 26 juin 1938. Son service militaire fut aussi l'occasion de faire la connaissance d'Henri Tournet. Les deux hommes ne se quittèrent plus vraiment depuis cette époque et ce jusqu'à la mort mystérieuse de Robert Boulin en octobre 1979 qui marqua la rupture définitive d'une relation toutefois largement étiolée depuis les années 1960.

Au sortir de ce passage obligé dans la vie d'un homme, Jacques Foccart entra dans l'affaire d'une relation de sa famille, Jacques Borel, où il apprit le métier qui demeura le sien pendant plusieurs décennies : celui de commissionnaire exportateur. Ce fut pour lui l'occasion de renouer avec les Antilles puisque cette société s'occupait d'exporter des marchandises vers ces îles. Il s'initia ainsi pendant plusieurs mois à ce qui constitua le cœur de cible de la société – la Safiex – qu'il créa en 1944. Ce fut d'ailleurs au cours d'une exposition de produits tropicaux qu'il rencontra celle qui devint, le 20 avril 1939, son épouse devant Dieu : Isabelle Fenoglio. Originaire de Grenoble, de sept ans son aînée, elle fut jusqu'à sa mort l'une des raisons de la longévité exceptionnelle de Jacques Foccart dans ses différentes fonctions tant en France qu'en Afrique. « Isa » et Jacques formèrent un couple particulièrement soudé qui traversa les épreuves, à commencer par la guerre et la Résistance.

Au moment où la Seconde Guerre mondiale débute, Jacques Foccart présente déjà les traits de caractère qui feront bientôt son succès. L'homme

est pragmatique et met volontiers en avant le bon sens plutôt que des idées hasardeuses. Catholique profondément croyant mais pas forcément très pratiquant, mû par un vibrant patriotisme, il appartient pleinement à son milieu d'origine : les élites mayennaises. Il a d'ailleurs été durablement marqué par son passage à l'Immaculée Conception qui a joué un rôle important dans l'affirmation de sa personnalité. De cette empreinte indélébile des années passées dans l'austère collège de Laval ressort également un goût manifeste pour le compagnonnage que la guerre, la Résistance et le gaullisme viendront confirmer.

## **Un héros de la Résistance**

Rappelé à l'activité militaire le 24 août 1939, Jacques Foccart est affecté au sein du bataillon de l'Air 117 qui assure des missions d'administration centrale pour l'état-major de l'Air. C'est donc depuis le grand quartier général de l'armée de l'air à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux qu'il assiste impuissant à la débâcle. Armé d'un fusil Gras hors d'âge, il est entraîné, avec son unité, en juin 1940, sur les routes de France par l'avancée foudroyante de la *Wehrmacht*. L'armistice l'atteint à Agen où il est démobilisé le 4 août suivant<sup>44</sup>. Il y retrouve son ami Henri Tournet. Mais Jacques Foccart est « écoeuré » : la France a été balayée en quelques semaines et les autorités françaises ont fait preuve d'une totale incurie. Quant à lui, bien qu'aux armées, il n'a pas combattu et a été réduit à observer et à subir jusqu'à l'écrasement de la France. Au fond, Foccart est résistant dans l'âme dès le début, d'abord par refus de la défaite et ce sans avoir entendu le fameux appel du 18 juin diffusé sur les ondes de la BBC. Ce qui ne l'empêche pas, initialement du moins, d'accorder, comme « quarante millions de pétainistes » pour reprendre l'expression d'Henri Amouroux<sup>45</sup>, un certain crédit au « Vainqueur de Verdun<sup>46</sup> ». La politique de collaboration du régime de Vichy avec le III<sup>e</sup> Reich, que symbolise aux yeux de tous la poignée de mains entre Hitler et Pétain à Montoire, le 24 octobre 1940, le pousse à

prendre ses responsabilités et à traduire en actes son opposition de principe à l'occupation allemande.

Une fois libéré de ses obligations militaires, Foccart est confronté à une question matérielle de taille : subvenir à ses besoins. En effet, le blocus britannique imposé à l'Europe sous la botte nazie empêche bientôt tout commerce avec les Antilles. Il lui faut donc trouver une nouvelle situation. En 1941, avec son compère Tournet, il se lance dans l'exploitation d'une coupe de bois de quarante hectares à La Forêterie à deux kilomètres de Rânes, dans le département de l'Orne. Il s'agit de pallier la pénurie d'essence, imposée par le blocus, en produisant un gaz combustible à partir de charbon de bois (gazogène). Foccart et Tournet fournissent le précieux carburant à la Société des Transports Citroën dont le réseau d'autobus couvre la France. Cette exploitation forestière va servir dans les années qui suivent de couverture et de base au réseau clandestin de Jacques Foccart. Comme tant d'autres, l'action résistante de Jacques Foccart commence de manière très isolée. Au cours des années 1941 et 1942, elle consiste surtout à collecter des armes abandonnées par l'armée française en déroute ainsi que des fusils de chasse puis à leur trouver des cachettes. Il lui faut également tisser des liens avec d'autres résistants et constituer très prudemment des groupes. Ses activités de forestier facilitent ce travail et lui permettent de nouer des contacts bien au-delà de la seule sphère locale. Foccart rapporte ainsi dans ses *Mémoires* qu'il utilisait les chauffeurs – volontaires – de camions qui venaient chercher le charbon de bois pour Citroën pour leur faire transporter du matériel sensible<sup>47</sup>.

Une fois ce premier stade d'organisation réalisé, il réussit à entrer en contact avec Londres afin d'obtenir des ordres, des instructeurs et des armes. En septembre 1943, il reçoit un émissaire du BCRA : Georges Palaud, l'un des adjoints d'André Rondenay responsable national du Plan Tortue. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 1943, Jacques Foccart (« Binot ») est donc considéré par Londres comme membre des Forces françaises combattantes<sup>48</sup>.

Toutefois, s'il va essentiellement s'attacher à la réalisation du Plan Tortue, il n'en dépend pas moins du Bureau des opérations aériennes (BOA) mis en place par le BCRA en avril 1943 afin de rendre plus efficaces les liaisons clandestines entre la France libre et la Résistance intérieure en zone nord. Sous les ordres du commandant Jean-François Clouët des Pesruches (responsable des opérations aériennes pour le bloc ouest<sup>49</sup>), Jacques Foccart et son groupe ont alors pour mission de trouver des terrains discrets susceptibles de recevoir des parachutages d'hommes et d'armes qu'il faut ensuite cacher. Si « Binot » organise différents groupes d'hommes à travers l'Orne et la Mayenne dans le cadre des missions à mener pour le Plan Tortue, il est personnellement à la tête d'un groupe à Rânes qui gère une *Drop Zone* (DZ) et qui a pour nom de code « Levite ». Peu avant le débarquement du 6 juin, ce sont ainsi près de deux tonnes d'armements qui sont cachées dans deux dépôts situés en Mayenne. Les archives britanniques confirment l'importance des livraisons d'armes qui doivent permettre d'équiper près de 3 000 combattants au 1<sup>er</sup> juin 1944 dans le cadre du Plan Tortue<sup>50</sup>. Le rituel des « livraisons » est toujours à peu près le même : les « messages personnels » de la BBC annoncent les parachutages. La DZ est signalée aux aviateurs par une lampe spéciale qu'actionne Odette Leguerney, épouse du contremaître de l'exploitation forestière et homme de confiance de Jacques Foccart. Les containers sont ensuite récupérés et les parachutes cachés. Foccart distribue les armes à différents groupes de résistants et camoufle l'autre partie dans différents dépôts en attendant leur utilisation le moment venu<sup>51</sup>.

Le « Plan Tortue » constitue le moment le plus important de « sa » résistance, un moment fondateur d'un destin qui ouvre les portes d'une carrière nationale. Dans la perspective du débarquement, les Alliés ont cherché à annihiler le plus possible l'acheminement de renforts allemands vers les zones de combat ainsi que sa logistique par des opérations de harcèlement et de sabotage. Parmi toutes ces actions a été mis au point par le



BCRA le Plan Tortue ou Plan antipanzer qui vise, dès réception du feu vert de Londres, à empêcher toute contre-attaque blindée sur la tête de pont alliée pendant les premières heures consécutives au débarquement.

L'historien Stéphane Robine a étudié tout particulièrement ce Plan et le rôle que Jacques Foccart y a notamment joué<sup>52</sup>. De ses travaux, il ressort que c'est le 13 septembre 1943 qu'André Rondenay, responsable national du Plan Tortue, et l'instructeur de sabotage Martrinchard ont été déposés en France occupée pour mettre en place et rendre opérationnel le dispositif. En avril 1944, Paul Grenier, de l'Organisation de résistance de l'armée (ORA), prend la direction de la zone nord-ouest composée de quinze départements eux-mêmes divisés en quatre blocs. La direction du bloc sud (Orne, Sarthe, Mayenne, Calvados et Manche) est confiée au commandant Régis des Plas qui prend pour adjoint Jacques Foccart, également nommé responsable pour le département de l'Orne du Plan Tortue<sup>53</sup>. Cette promotion est le résultat du travail effectué par « Binot » depuis septembre 1943, c'est-à-dire depuis sa rencontre avec Georges Palaud qui lui a confié la mission de former des équipes antichars en prévision d'un futur débarquement. Foccart met alors sur pied plusieurs équipes à Rânes, Ambrières, Couesmes-Vaucé, Écouché, Joué-du-Plain, à Putanges-Giel-Habloville. Il installe son poste de commandement à Ambrières dans la ferme de la Touche<sup>54</sup>.

Devant la faiblesse des effectifs pouvant intervenir dans le cadre du Plan Tortue, le BCRA est contraint d'y associer l'ensemble des composantes résistantes bientôt rassemblées au sein de l'Armée secrète qui devient les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). C'est d'ailleurs Daniel Desmeulles, un ancien de l'Organisation civile et militaire (OCM) devenu chef de l'Armée secrète pour l'Orne, qui établit le plan d'action à destination des chefs d'arrondissements. Ce « Plan Desmeulles », qui est appliqué à la réception des messages de Londres au moment du débarquement, inclut les missions du Plan Tortue<sup>55</sup>. Bien que disposant des équipes les mieux organisées et les mieux armées dans l'Orne, Binot doit désormais compter avec les autres

groupes de résistants. Jacques Foccart et Régis des Plas multiplient en avril-mai les contacts avec l'OCM afin de faire participer ses membres au dispositif. L'équipement en armes antichars se fait principalement grâce à trois terrains d'atterrissage spécialement dévolus au Plan Tortue (Athis, Berjou et Rânes). Ce qui n'empêche pas les équipes de Foccart de participer aux missions « traditionnelles » de la Résistance : renseignements, accueil des réfractaires du Service du Travail Obligatoire (STO), distribution de faux papiers ou encore recueil, camouflage et évaison des pilotes alliés (en particulier le camouflage de l'aviateur américain Charles Lee Moore).

Depuis le mois de mars 1944, les préparatifs et l'activité croissante des groupes suscitent une vive riposte de l'occupant. L'étau se resserre dangereusement autour de « Binot » et de ses équipes. Le 27 avril, à bord d'une voiture transportant des armes, Foccart (au volant), Roger Leguerney (« Binot 1 ») et Jacques Bachelier forcent un barrage allemand. Leguerney, qui était assis sur le siège arrière droit, se jette alors devant son chef afin de le protéger des balles allemandes qui fusent. La voiture criblée de projectiles franchit l'obstacle mais Leguerney est mortellement touché<sup>56</sup>. Avant de mourir, celui-ci demande à Jacques Foccart d'aider sa jeune épouse. Les Foccart tiendront parole et Odette Leguerney sera à leurs côtés jusqu'à la fin de leurs jours. Quelques jours plus tard, les groupes d'Ambrières et d'Athis sont décimés par des vagues d'arrestations. Tant en Mayenne que dans l'Orne, l'essentiel de l'organisation patiemment mise en place est démantelé. Le 10 mai, en fin de soirée, les Allemands sont au château du Tertre – qui est habité par son oncle Louis-Auguste – espérant bien y « pincer » Jacques Foccart. Mais l'intéressé habite en fait en face à l'Orangerie, ce qui lui permet d'échapper de peu à la Gestapo qui repart bredouille. Jacques et Isabelle Foccart ainsi que sa mère fuient en toute hâte à travers les bois et sont recueillis par un métayer de son oncle<sup>57</sup>. Commentaire d'Elmire Foccart : « À trois minutes près, ils l'avaient<sup>58</sup> ! » Isabelle Foccart (« Binot 2 ») est, dans les jours qui suivent, mise en lieu sûr auprès d'un de

leurs amis Olivier Challemel du Rozier<sup>59</sup>. Le 22 mai suivant, il évite à nouveau le traquenard tendu par la Gestapo dans lequel tombent le commandant Régis des Plas et « Bêche », l'agent saboteur du BOA. Foccart réussit à se faire conduire en voiture à Caen grâce à la complicité de son ami l'industriel – futur maire de Flers – Pierre Leportier<sup>60</sup>. Quelques heures plus tard, le groupe ORA d'Athis est démantelé et le dépôt d'armes saisi. Au total, entre le 9 et le 30 mai, Stéphane Robine estime que soixante-trois personnes ont été arrêtées dans l'Orne et la Mayenne et que quarante-trois d'entre elles ont ensuite été déportées, le plus souvent après avoir subi de violents interrogatoires. Vingt-six ne reviendront pas de déportation. « Binot » est contraint d'entrer dans une clandestinité totale. Avec son épouse et Odette Leguerney, il se réfugie, dans un premier temps, dans son appartement de l'avenue Kléber à Paris où il reprend rapidement contact avec le successeur de Palaud – arrêté le 22 mars 1944 –, Paul Grenier. Foccart garde également le contact avec les éléments résistants de la Sarthe. Le 29 mai, il participe à une réunion secrète regroupant les responsables sarthois ainsi que le général Allard – chef de la subdivision M4 – et Raulin responsable de la Mayenne<sup>61</sup>. Le 5 juin, Binot, Binot 2, Odette Leguerney, l'agent instructeur du BCRA « Différentiel » et trois autres agents rejoignent l'Orne tandis que les autres agents de Foccart reviennent eux aussi dans le département.

Le jour J, Jacques Foccart et les siens appliquent comme ils peuvent les ordres reçus de Londres et s'attaquent aux convois de ravitaillement plutôt qu'aux chars allemands<sup>62</sup>. Outre ses fonctions de responsable du plan Tortue pour le département de l'Orne, il remplace également le commandant Régis des Plas à la tête du bloc sud. Foccart constitue deux équipes : l'une sous ses ordres directs et l'autre sous le commandement de « Sidéral » (Yves Lebigre, agent saboteur du BCRA). Ils mènent alors pendant plusieurs semaines une véritable guérilla sur les lignes arrière allemandes. D'embuscades en coups de main, Binot et ses hommes participent activement aux opérations de retardement de l'envoi de renforts et de soutien logistique aux forces

allemandes engagées dans la bataille de Normandie. Leur action n'est possible que grâce à l'aide de fermiers qui les hébergent et les nourrissent comme ils peuvent au péril de leurs vies. Toutefois, les groupes armés qui opèrent contre l'ennemi sont parfois très mal vus de la population civile qui craint les représailles allemandes<sup>63</sup>. Le chef des FFI de l'Orne, André Mazeline, confirme combien « les groupes d'action se heurtèrent à une vive hostilité des populations qui ne virent dans les sabotages d'arbres et la pose de mines que le risque de représailles de la part des Allemands<sup>64</sup> ». Des menaces et des intimidations à l'encontre de ces civils peu portés sur la résistance, voire délateurs, furent parfois nécessaires, comme le rapporte le chef du Plan Tortue Paul Grenier<sup>65</sup>.

Pour ceux qui ont combattu à ses côtés, Jacques Foccart est un « dur », impitoyable pour un ennemi qui le lui rend bien. Ce constat est également celui de ceux qui l'ont approché au cours de son commandement dans la Résistance. Le témoignage du capitaine Norman Beaman de l'*US Air Force* – dont l'avion a été abattu le 18 juillet – est de ce point de vue particulièrement représentatif. Pris en charge par le réseau d'évasion de Jacques Foccart le 24, il décrit l'homme : « Nous entrâmes dans la pièce au-dessus. Comme je jetai un coup d'œil tout autour, je remarquai tout de suite un homme assis sur le plancher, nettoyant tranquillement une mitraillette Thompson ! Il y avait deux autres mitraillettes posées à sa gauche, cinq boîtes à munitions, deux fusils à sa droite, trois revolvers devant lui et une grenade à main posée près de son genou droit. Je pensai que c'était soit une apparition, soit le superhéros de France. Nous sommes allés vers lui et Marc ("Sidéral") murmura une présentation. Tout ce que je pus comprendre fut "Monsieur Jack". Mais ce fut suffisant pour comprendre que j'étais en présence du chef du maquis de ce secteur de Mayenne. Il leva ses yeux bruns vers nous, se mit debout, nous serra la main, se rassit et reprit le nettoyage de ses armes. Bien que son attitude ne l'indiquât guère, j'eus l'impression d'être le bienvenu et que, probablement, quand il aurait le temps, il déciderait quelque chose à propos

de notre sort et de nos plans<sup>66</sup> ». À la suite de cette première entrevue, les deux aviateurs américains – le lieutenant Gene Bennet et le capitaine Norman Beaman – demandent à Foccart de les aider à traverser les lignes allemandes afin de rejoindre les troupes alliées. Celui-ci s’y refuse, considérant l’opération trop dangereuse. « Comme pour se faire pardonner d’avoir repoussé notre départ, Jack nous donna un paquet de tabac américain. En fait, quand il avait remisé son artillerie, il avait presque l’air d’un saint. Les rides autour de ses yeux étaient le seul défaut sur un visage frais. Ses cheveux, noirs et épais, étaient plaqués en arrière. Il portait une barbe imposante. Il marchait à pas mesurés mais il évitait de peser sur ses pieds, se donnant ainsi une apparence décontractée. Trois mois passés à esquiver la Gestapo lui avaient appris à se relaxer et à maîtriser sa nervosité mais tout son être était toujours prêt à faire face à un danger soudain. La cuillère d’une grenade à main dépassait de la poche droite de son pantalon. C’était son assurance contre les tortures nazies<sup>67</sup>. »

L’activité des groupes de Binot lui vaut de nouveau un intérêt très prononcé de la Gestapo qui mène une violente répression. Le 17 juillet, « dénoncés d’une façon très précise », Foccart et ses hommes sont obligés de fuir précipitamment la ferme de René Buffon à Saint-Brice-sous-Rânes pour rejoindre la ferme de la Touche à Ambrières<sup>68</sup>. Grâce à la complicité des fermiers de son oncle, Binot et ses hommes récupèrent des armes cachées et en réceptionnent de nouvelles dans la nuit du 26 au 27 juillet. Une fois réarmés, ils reprennent leurs actions de harcèlement des convois allemands de ravitaillement jusqu’à leur jonction, le 6 août, avec les troupes alliées qui viennent de percer le front allemand à Avranches. La jonction est facilitée par le fait que Binot apporte avec lui le lieutenant Bennet et le capitaine Beaman qu’il a recueillis et camouflés pendant plusieurs semaines. Jacques Foccart participe alors aux ultimes combats de la libération de la Normandie comme chef des groupes francs français au sein du 18<sup>e</sup> régiment d’infanterie de la 1<sup>re</sup> division américaine<sup>69</sup>. Il se paie même le luxe de se rendre à Paris, le

26 août, au lendemain de la libération, « pour – écrit-il – savourer l’ambiance de la Libération<sup>70</sup> ». Fin août, il est intégré à l’armée française avec le grade d’assimilation de commandant compte tenu de son action depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1943 comme agent P2 du réseau « Plan Tortue » chef de mission de seconde classe. Début septembre, il est affecté auprès du général Harry commandant la IV<sup>e</sup> Région militaire à Angers en qualité d’adjoint et ce jusqu’en avril 1945.

Sa situation administrative est plus complexe qu’il ne le raconte dans ses *Mémoires*. En effet, s’il effectue bien de nombreux voyages à Paris afin de traiter des questions intéressant l’Inspection Mobile de l’Armée dirigée par le général FFI Jacques Chaban-Delmas, il est parallèlement rattaché à la Compagnie des services n° 1 à Paris de la Direction générale des études et des recherches (DGER) – qui a succédé au BCRA. Foccart n’a guère exercé cette fonction d’état-major à Angers. Sa fiche signalétique des services accomplis a été, comme celle de tant d’autres résistants, refaite après-guerre comme en témoignent les collages de papier. Il ne s’agit pas de s’attribuer des mérites et des campagnes qui n’ont pas été effectuées. Dans la très grande majorité des cas, il s’agit tout simplement de régulariser des affectations et des missions qui n’ont pas été prises en compte à un moment où l’administration française – civile comme militaire – n’avait pas retrouvé son rendement habituel. Dans le cas de Jacques Foccart, il a été rapidement « happé » par la DGER qui l’entraîne activement à poursuivre le combat. Au début de l’année 1945, il se porte ainsi volontaire pour l’Indochine<sup>71</sup>. Mais c’est finalement vers une autre opération ultrasecrète – le Plan Vicarage – qu’il est finalement affecté. Dans la reconstitution de ses services après la guerre, il sera alors mentionné comme affecté à la DGER à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1944. Jusqu’au début du mois d’avril 1945, Jacques Foccart est officiellement affecté à Angers mais dans les faits prépare la mission que lui a confiée la DGER.

Le 5 avril 1945, il est en revanche bien présent en Angleterre pour commander la section française de la mission SAARF (*Special Airborne*

*Allied Reconnaissance Force*) cantonnée à Virginia Waters. Le chef de mission de première classe (lieutenant-colonel) Foccart et ses hommes reçoivent un entraînement de commando parachutiste et effectuent leur stage para au camp de Ringway près de Manchester. Georges Flicourt – qui devient, à partir de 1951, l'un de ses plus proches collaborateurs au sein de son entreprise d'import-export (Safiex) – se souvient ainsi de s'être présenté au garde-à-vous un jour d'avril 1945 devant « un certain lieutenant-colonel Foccart » qui « n'était pas ce que l'on peut appeler un sportif naturel ». Mais, bien que « sa morphologie ne s'y prêtait guère », Foccart « s'est tout de suite passionné pour se jeter dans le vide, d'abord de la nacelle d'un ballon, puis de la trappe d'un quadrimoteur<sup>72</sup> ». Ce séjour dans la campagne anglaise est également l'occasion pour Jacques Foccart de faire la connaissance d'autres jeunes Français venus en découdre avec les Allemands : Paul Aussaresses, qui s'illustre par la suite dans le Service Action du SDECE ou encore Michel Bongrand, futur publiciste et membre du Service d'action civique (SAC<sup>73</sup>). Cette préparation s'inscrit dans le programme secret « Plan Vicarage » qui se fixe un objectif très ambitieux : libérer les camps de concentration et de prisonniers de guerre avant l'arrivée des troupes alliées afin d'éviter d'éventuels massacres<sup>74</sup>. Ces commandos français sont rassemblés au sein des SAARF commandées par le général britannique Nichols. Les missions doivent être menées par des équipes de trois hommes qui sont largués en territoire allemand. Elles ont assurément un caractère quasi suicidaire... la plupart d'entre elles aboutissent d'ailleurs à des échecs meurtriers. La rapidité de la progression des Alliés en avril-mai 1945 rend toutefois caduque la nécessité de ce type d'action. Vicarage est abandonné et Foccart reçoit l'ordre de revenir sur Paris avec son détachement le 16 mai. Il y demeure jusqu'à sa démobilisation le 14 septembre suivant<sup>75</sup>.

## **Résistant ou homme d'affaires ?**

Jacques Foccart s'est présenté, sa vie durant, comme un résistant de la première heure au nom d'un patriotisme chevillé au corps. Le fait n'est guère

contestable, mais son itinéraire n'est peut-être pas aussi rectiligne. En cause : la compatibilité entre ses fonctions d'entrepreneur et certains de ses clients, en particulier l'organisation Todt qui construit le « Mur de l'Atlantique ». Dans ses *Mémoires*, Foccart consacre une petite page à cette affaire, usant de formules laconiques s'efforçant de la réduire à une non-affaire<sup>76</sup>. Il se dédouane d'abord de l'origine de cette affaire en indiquant qu'un contrat de vente de charbon de bois a été négocié en son absence par son associé et ami Henri Tournet avec un homme d'affaires nommé Georges Desprez. Ce contrat doit permettre de « développer l'entreprise » qui, jusqu'ici, dépend d'un seul client : la Société des Transports Citroën. Dans les faits, son entreprise se développe considérablement grâce au contrat apporté par Desprez. Problème : le nouveau venu se révèle être un intermédiaire qui travaille pour les Allemands et plus précisément pour l'Organisation Todt. L'entreprise de Foccart travaille donc en partie pour l'occupant même si l'intéressé balaie l'argument en mettant en avant le fait qu'elle « servait de couverture et de base au réseau clandestin ». En d'autres termes, il justifie cette collaboration par la nécessité de son action résistante. L'affaire n'en reste pas là puisqu'en août 1943, les Allemands incarcèrent Foccart et Tournet au motif d'« avoir effectué des livraisons qui n'étaient pas conformes aux conditions stipulées ». L'affaire se règle finalement moyennant une caution d'un million de francs qui permet la libération des deux associés après quarante-huit heures de détention.

Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera ont mené une enquête approfondie sur les patrons sous l'Occupation. Ils se sont notamment intéressés au cas de Jacques Foccart qui, malgré sa « guerre exemplaire » n'en constitue pas moins « un petit patron confronté, comme la plupart de ses pairs, au problème des commandes de l'occupant<sup>77</sup> ». Les prospecteurs mandatés par les Allemands – souvent des Français au lourd passé judiciaire comme Georges Desprez – proposaient des contrats particulièrement intéressants. C'est l'un de ces contrats que Tournet et Foccart ont conclu, à



l'automne 1942, avec Desprez, même si les versions divergent entre les deux associés. Tournet prétend qu'ils savaient dès le début qu'ils travaillaient pour l'organisation Todt tandis que Foccart affirme le contraire<sup>78</sup>. La question demeure ouverte même s'il n'est pas exclu que l'entretien accordé par Henri Tournet à Pierre Péan, à la fin de sa vie, ait eu pour but principal de nuire à son ancien associé et ami qu'il accusait de l'avoir trahi et abandonné<sup>79</sup>. En tout cas, une fois l'affaire conclue et les premières livraisons de combustibles effectuées, Foccart argue qu'il n'était plus question de revenir en arrière sous peine de risquer d'éveiller les soupçons quant aux activités résistantes que cachait son entreprise. D'autant que la « filiale » régionale de l'organisation Todt, l'OBL Normandie installe à Rânes, à la fin de l'année 1942, un petit détachement – en particulier M. Pohl – afin de surveiller l'exécution de la commande. François Van Aerden, flamand parfaitement francophone et germanophone, sert alors, à plusieurs reprises, d'interprète entre les dirigeants de l'OBL et les associés Foccart-Tournet<sup>80</sup>.

Si l'on considère que Foccart était déjà entré en résistance en 1942, même s'il n'est pas encore homologué au BCRA – comme tant d'autres résistants –, les arguments qu'il avance ont une validité incontestable. En revanche, si l'on s'en tient à la date officielle de son rattachement à un réseau recevant ses directives de Londres, ses activités commerciales avec Desprez et donc avec les Allemands prennent un tout autre sens et relèvent de la collaboration avec l'ennemi. C'est d'ailleurs cette interprétation qui est privilégiée par l'enquête du contrôleur principal Serge Sole du Contrôle économique de l'Orne qui établit, après la Libération, que « d'importantes hausses illicites avaient été relevées » pour la période 1942 – été 1943 (avant la « réquisition »). L'enquête conclut même que « MM. Tournet – Foccart et Desprez se sont livrés à un commerce intense avec l'ennemi pendant la période 1942-1943<sup>81</sup> ». Le dossier a donc été transmis, en octobre 1946, au Comité de Confiscation des Profits illicites de l'Orne qui le classe finalement sans suite, ce qui n'a pas manqué de susciter de nombreuses interrogations<sup>82</sup>. Il est vrai

que les accusations concernaient indistinctement le cas d'un collaborateur et repris de justice notoire – Georges Desprez – et deux entrepreneurs qui, depuis l'été 1943, s'étaient illustrés dans la Résistance.

Des interventions en haut lieu ont très probablement permis d'éteindre une procédure naissante complexe qui, techniquement parlant, n'aurait probablement pas permis à Jacques Foccart de se disculper, pas plus d'ailleurs que de le condamner. D'abord parce que, manifestement, les preuves formelles font défaut puisque l'essentiel de la comptabilité de l'entreprise a été « confisqué » par les Allemands et a disparu. Quant aux éléments de « preuves » sur lesquels l'enquête du Contrôle économique de l'Orne s'appuie, ils proviennent de saisies très incomplètes de documents abandonnés par l'OT de l'Ille-et-Vilaine et de pièces découvertes au domicile d'Henri Tournet. Il est d'ailleurs surprenant que d'éventuelles perquisitions n'aient pas donné des résultats similaires au domicile de Jacques Foccart. Au vu des pièces produites, l'hypothèse que le Comité de confiscation des profits illicites n'ait pas pu statuer ne peut pas être exclue et ce sans qu'il y ait eu nécessité d'interventions extérieures. Surtout, les Comités de ce type – comme celui de l'Orne – ont eu à traiter nombre de dossiers de résistants authentiques qui ont été homologués à partir d'une certaine date administrative. Or, dans le cas de Foccart, il ne peut pas appartenir à un réseau officiel lié à un plan – « Action Plan Tortue » – qui n'existe pas en 1942. Ce qui ne signifie évidemment pas qu'il n'ait pas fait acte de résistance avant. D'ailleurs, à l'automne 1943, il parvient très rapidement à recruter et à mettre en place ses équipes dans le cadre du plan Tortue, ce qui dénote une préparation bien antérieure à l'été 1943 en termes d'organisation de la Résistance. En classant sans suite le rapport du Contrôle économique de l'Orne, le Comité de confiscation des profits illicites a également pu vouloir « protéger » le résistant Foccart pour qui le soupçon pouvait constituer un poison durable.

En tout cas, les relations commerciales Organisation Todt-Desprez-Tournet-Foccart tournent mal au cours de l'année 1943 sans qu'il soit possible de statuer définitivement sur les causes de la tension croissante entre l'organisation Todt et l'entreprise forestière de Rânes. L'entreprise semble ne pas avoir livré le nombre de stères de bois payé par l'OBL. M. Pohl, qui avait en charge la surveillance de l'entreprise, aurait ainsi constaté la disparition de dix mille stères. Il est encore aujourd'hui impossible de déterminer si ces disparitions ont été le fait des forestiers eux-mêmes en toute connaissance de cause – Foccart le nie – et/ou de détournements avec la complicité d'Allemands y compris de la Todt, orchestrés par Desprez et ses acolytes à l'insu de Foccart<sup>83</sup>. L'affaire prend un tournant dramatique puisque le corps de Pohl est retrouvé sans vie dans le port de Saint-Malo le 28 janvier 1943. Mais aucun lien n'a pu être formellement établi avec le contentieux lié à l'exploitation de Rânes. Jacques Foccart dément, pour sa part, être mêlé à cette mort suspecte (meurtre ou suicide ?) et prétend même n'avoir « jamais entendu parler de ce Pohl<sup>84</sup> », ce qui paraît très douteux. Ces différents éléments conduisent les autorités allemandes à suspecter Desprez de graves malversations à leur détriment. Il est arrêté en mai puis, le 26 juin, c'est l'un des hommes de main placé par lui dans l'exploitation de Rânes, le contremaître René Fejean, qui est incarcéré, soupçonné d'avoir exécuté Pohl qui aurait pu en savoir trop. Quelques semaines plus tard, le 17 août, c'est au tour de Tournet puis de Foccart d'être conduits à la prison de Saint-Malo pour y être déférés devant le tribunal militaire de l'armée d'occupation. L'affaire se termine plutôt bien pour les deux associés puisque, moyennant une lourde caution d'un million de francs, ils recouvrent la liberté le 27 août<sup>85</sup>. Tournet, qui prétend être à l'origine du *deal*, obtient par l'intermédiaire de sa belle-famille le prêt nécessaire auprès de l'agent de change parisien Courballée<sup>86</sup>. Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera relèvent d'ailleurs, à cette occasion, que « le reçu de la caution comportant la mention “*In Sachen Desprez*” (affaire Desprez), le motif purement

commercial de l'arrestation des deux associés, que reconnaît Foccart mais pas Henri Tournet qui préfère laisser entendre que des faits de résistance n'y étaient pas étrangers, ne semble pas faire de doute ». D'ailleurs, à partir de ce moment-là, l'entreprise forestière Tournet-Foccart est réquisitionnée et donc placée sous une étroite tutelle allemande. Pour le résistant Foccart, cela signifie que toutes les transactions effectuées avec les Allemands relèvent dès lors de la dénomination d'après-guerre : « sous la contrainte<sup>87</sup> ». Le conflit latent entre le résistant et l'homme d'affaires s'estompe ainsi au nom de ce qui devient l'intérêt supérieur de la nation : résister. C'est d'ailleurs à partir de septembre que l'action résistante de Jacques Foccart est homologuée par le BCRA.

Foccart n'en a pas pour autant terminé avec cette affaire qui aurait pu lui coûter très cher. À la Libération, M. Courballée, par l'intermédiaire de sa société – la Franco-belge de courtage et de gestion –, réclame avec insistance sa créance (plus les intérêts de 8 %) que les deux associés forestiers de Rânes sont incapables d'honorer. Binot fait alors jouer sa stature de héros de la Résistance afin de bénéficier des procédures spéciales permettant l'indemnisation des victimes des Allemands pour obtenir le remboursement du prêt. L'étude fouillée de Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera montre, contrairement aux propos lénifiants de l'intéressé dans ses *Mémoires*, que l'affaire fut loin d'être simple<sup>88</sup>. En cause : l'arrestation des deux forestiers relevait plus d'un différend commercial que de raisons liées à l'opposition à l'occupation allemande. Jacques Foccart obtient finalement gain de cause, non sans avoir fait intervenir d'autres grands résistants comme Jacques Chaban-Delmas qu'il côtoie alors à l'Inspection générale de l'Armée ou encore Maurice Bourgès-Maunoury. Enfin, comme il le reconnaît lui-même, il a bénéficié de l'appui de son ami Fernand Bonnier de La Chapelle<sup>89</sup> en charge de ces questions avec l'inspecteur des finances François Bloch-Lainé. Celui-ci n'a d'ailleurs pas accepté de gaité de cœur le règlement en faveur du résistant Foccart qui posait « une question de principe ». Mais, à la

suite de la demande du ministre de la Guerre, André Diethelm, le 15 mars 1945, faite auprès de son homologue des Finances, Jacques Foccart reçoit finalement, le 18 décembre suivant, la somme de 1,1 million de francs au titre du « remboursement de la caution versée aux Allemands pour sa mise en liberté<sup>90</sup> ».

Les activités de Jacques Foccart « entrepreneur » jusqu'à l'été 1943 illustrent la difficulté d'être « patron » sous l'Occupation, à plus forte raison pour les petits entrepreneurs qui connaissent encore plus de problèmes pour faire vivre leur affaire et leurs employés. Le cas Foccart, à l'instar de beaucoup d'autres, pose une question de fond : quelle attitude adopter à l'égard de l'occupant ? Fallait-il laisser aux Allemands la direction effective de toute l'économie française ? La Résistance en eût-elle été facilitée ? La réponse ne peut être que plurielle et fonction de chaque entreprise et activité économique. Sans compter qu'il fallait bien que les Français puissent travailler, pendant quatre ans d'occupation, au moins pour se nourrir. Dans le cas de Jacques Foccart, il paraît fortement improbable qu'il soit « tombé » dans la Résistance seulement à partir de septembre 1943, ce qui n'empêche pas et n'empêchera jamais les soupçons sur ses activités commerciales avec l'Organisation Todt via l'escroc collaborationniste Desprez. En outre, au vu de la « carrière » judiciaire d'Henri Tournet, il est une donnée qui échappe totalement aux historiens : de quelle latitude Henri Tournet disposait-il vis-à-vis de Jacques Foccart pour gérer à sa manière leur exploitation forestière ? En d'autres termes, Foccart a-t-il fait trop confiance à un associé qui, pour reprendre l'expression d'un de ses proches amis – Jean-Claude Servan-Schreiber –, était « un garçon drôle, intelligent, courageux et certainement profondément malhonnête<sup>91</sup> » ? L'historien ne peut que rester sur sa faim car la clé de toute cette histoire et des polémiques que Tournet a lui-même relancées tiennent fondamentalement au témoignage à charge d'un homme qui a dû fuir à l'étranger la Justice française et qui en veut à son ancien

compagnon et ami de ne pas lui avoir, une nouvelle fois, arrangé le coup lors de « l'affaire Boulin ».

## **Les zones d'ombre de la Résistance**

La Libération s'identifia rapidement à un défouloir collectif qui visait – consciemment ou non – à se laver des humiliations subies. Il fut aussi l'occasion de nombreux règlements de compte qui firent près de 10 000 morts<sup>92</sup>. Dans le département de l'Orne, l'historien Gérard Bourdin a recensé 16 cas d'épuration sauvage avant le débarquement, 23 entre juin et août 1944 et 4 pour le reste de l'année<sup>93</sup>. Pour certains d'entre eux, le châtement infligé, le plus souvent de manière très expéditive, n'eut toutefois que peu à voir avec le fait d'avoir collaboré avec l'ennemi. Jacques Foccart et son réseau ont été associés à plusieurs affaires d'homicides en 1944. Une première affaire prend sa source dans l'assassinat, le 16 juin, du maire de Joué-du-Plain Émile Buffon. Cette exécution surprend ses administrés qui nourrissaient plutôt de la considération pour leur maire. Pour les résistants du groupe de Foccart, il s'agit simplement du « châtement » d'un traître. Ils lui reprochent en effet d'avoir donné aux Allemands l'une de leurs caches d'armes – la ferme de la Motte mitoyenne de la laiterie dont Émile Buffon, propriétaire des lieux, avait confié l'exploitation à un couple de bouviers – et ainsi contribué à l'arrestation de plusieurs résistants. Après les durs coups de boutoirs de la Gestapo en avril-mai, une dizaine de personnes du groupe de Jacques Foccart, réunis dans une grange de la ferme de Metz le 11 juin, votèrent la mort d'Émile Buffon en se fiant aux propos de Jacques Bachelier qui l'accusait d'avoir « vendu [son] dépôt<sup>94</sup> ».

Dans le contexte crispé de la Libération et des années ultérieures, l'affaire a rapidement pris une tournure polémique. Émile Buffon et son frère Georges, membre du réseau de Jacques Foccart, entretenaient des rapports exécrables. Cette haine familiale notoire a très rapidement constitué, pour certains, le véritable mobile du crime. Foccart aurait donc été le complice consentant d'un véritable assassinat de droit commun sous couvert de fait de

résistance. D'autant que l'enquête de gendarmerie s'est de suite orientée vers les neveux du défunt (René et Jean). Leur tort est d'avoir servi de guide à l'agent exécuter, de sorte que l'enquête policière après-guerre les a longtemps considérés comme les auteurs des coups mortels. Cette thèse est demeurée pendant plusieurs décennies un sujet douloureux dans la mémoire collective car, à l'instar d'autres régions de France, les circonstances de la Libération ont laissé des fractures ouvertes bien que discrètes au sein de la population. Elle a néanmoins retrouvé une seconde vie avec les accusations d'Henri Tournet dans les années 1980, qui mettent directement en cause Foccart et ses compagnons de Résistance dans la liquidation d'Émile Buffon. Toutefois, contrairement à ce qu'a prétendu Tournet<sup>95</sup>, ce ne sont pas les membres du réseau qui se sont chargés de la besogne, pas plus d'ailleurs que les neveux de la victime. L'historien Stéphane Robine a pu établir que le groupe de Foccart a fait appel à l'agent saboteur du BCRA « Sidéral » pour exécuter un « traître » responsable de l'arrestation de résistants et de la perte d'armes parachutées.

Aucune preuve n'a pu, à ce jour, étayer la thèse d'un Jacques Foccart faisant assassiner en toute connaissance de cause un homme innocent. D'autant qu'Émile Buffon connaissait l'existence de la cache d'armes que Jacques Bachelier avait dissimulée, sans son autorisation, dans sa ferme. D'après le témoignage de son secrétaire de mairie, il aurait même demandé à Bachelier « d'avoir à enlever ce dépôt<sup>96</sup> ». Une fois le dépôt découvert – une partie avait été évacuée par Foccart et ses hommes –, Émile Buffon a été convoqué à Alençon par la Gestapo pour s'expliquer. Dès lors, comme le souligne Stéphane Robine, sa démarche auprès de Bachelier – qui visait à « se prémunir contre une accusation de délation » et du châtiment qu'il encourrait de la part de la Résistance – a abouti au résultat inverse de celui escompté. Il est apparu comme le traître et ce d'autant plus que son propre frère, qui le détestait depuis leur enfance, n'a rien fait pour prendre sa défense<sup>97</sup>. Finalement, aucune preuve n'a jamais été fournie attestant de la

culpabilité d'Émile Buffon. Mais, pour les Résistants et leurs descendants, il ne fait pas de doute qu'il était coupable. Pour ceux qui étaient soumis à une très dure répression au printemps 1944 (arrestation, torture, déportation et le plus souvent mort), le simple soupçon de délation valait quasiment condamnation à mort. Émile Buffon n'a pas eu la possibilité de se disculper.

L'image de la Résistance dans l'Orne a été largement brouillée par « des exécutions revendiquées et assumées par la Résistance, des razzias de résistants dévoyés, des doutes sur l'emploi et la destination de l'argent des parachutages », sans compter la propagande de Vichy et des Allemands qui les assimilaient à des « bandits de droit commun<sup>98</sup> ». Au sortir de la guerre, les séquelles de cette confusion des genres sont accentuées par des procès retentissants qui voient la condamnation de certains résistants pour des faits relevant du droit commun. L'affaire Van Aerden s'inscrit pleinement dans ce contexte judiciaire de contestation de certains actes expéditifs de la Résistance dans le département. Dans le nord de la Mayenne, où les groupes de Jacques Foccart ont également combattu, Robert Buron expliquait dans ses *Mémoires* combien les esprits étaient « montés » car « plusieurs maquis, près de Landivy, comme à la frontière de l'Orne, avaient été décimés par les Allemands, et ceux-ci avaient incontestablement bénéficié de dénonciations locales dans leurs opérations. La vengeance avait été exercée à la Libération par les rescapés et les familles des fusillés, parfois sans mollesse, ni souci excessif des formes. Personne ne s'exprimait franchement, mais les courants hostiles étaient faciles à détecter par l'observateur un peu attentif<sup>99</sup> ». L'assassinat de François Van Aerden illustre à la fois les zones d'ombre de la libération et la dureté implacable de Jacques Foccart et des siens contre ceux qu'ils jugent être des traîtres. En effet, le 1<sup>er</sup> septembre 1944, celui qui avait servi d'interprète à l'organisation Todt, en particulier lors des discussions avec les associés de l'exploitation forestière de Rânes, est retrouvé mort criblé de balles dans une carrière à Lougé-sur-Maire. Crime de droit commun ou exécution punitive d'un délateur ? L'enquête de police menée en 1945 par



l'inspecteur André Bourzec ne tranche pas et met en avant d'évidentes contradictions dans la mémoire collective : pour les uns, ses activités au service des Allemands en font un coupable tout désigné, pour les autres, les services qu'il a pu rendre, grâce à ses relations avec les Allemands, le dédouanent<sup>100</sup>. L'affaire aurait pu en rester là – faute de coupables, de preuves et le plus souvent de volonté de les élucider – si la veuve de la victime n'avait pas tenu à ce que la justice fasse jusqu'au bout son travail<sup>101</sup>. L'enquête est donc réouverte et, quelques années plus tard, le 21 mai 1953, l'officier de police Bolloch remet au juge un rapport qui ne manque pas de contradictions. Il soupçonne en effet Jacques Foccart et Henri Tournet d'avoir eu « intérêt à supprimer ou à faire supprimer un témoin par trop au courant d'activités proallemandes peu en rapport avec leur nouvelle situation [de héros de la Résistance] ». Mais il conclut qu'« il ne nous a pas été possible d'établir que M. Foccart ou M. Tournet aient joué un rôle quelconque dans ce meurtre ou qu'ils en aient été les instigateurs<sup>102</sup> ». En septembre 1955, le juge rend une ordonnance de non-lieu mettant fin à l'aspect judiciaire de l'affaire et laissant entier le mystère sur l'assassinat de François Van Aerden.

Les acteurs de ce drame ne sont plus et avec eux a disparu toute possibilité de connaître avec certitude les faits, du moins de s'en approcher. Depuis le décès de Jacques Foccart en 1997, l'étude menée par Stéphane Robine sur la Résistance dans l'Orne a permis de collecter des témoignages des anciens membres de son réseau. Or ceux-ci concordent sur le fait que François Van Aerden aurait « donné » aux Occupants l'un des dépôts d'armes de Rânes. Foccart et ses hommes, comme pour Émile Buffon quelques semaines plus tôt, auraient voté la mort et fait exécuter le « traître » par le même agent du BCRA<sup>103</sup>. Il n'existe aucune preuve dans les archives attestant la « trahison » de Van Aerden. Celle-ci ne laisse certes pas de traces écrites et peut consister à attirer l'attention, au milieu d'une conversation avec un officiel allemand, sur une activité importante autour de telle ou telle

ferme. Pour autant, il n'a pas été possible à la justice d'établir la preuve que le mobile retenu par les résistants – Foccart le premier – était avéré. L'enquête judiciaire menée après-guerre n'a pas non plus réussi à déterminer les coupables. Elle a cependant, entre autres hypothèses de mobiles, émis l'idée que François Van Aerden aurait pu être assassiné pour faire taire un témoin gênant des trafics qui se seraient déroulés dans l'exploitation forestière d'Henri Tournet et de Jacques Foccart<sup>104</sup>, en s'appuyant sur les conclusions de l'enquête de Serge Sole du Contrôle économique de l'Orne. Cette hypothèse n'a pas été retenue par la justice faute de preuves. Reste que, pas plus Émile Buffon que François Van Aerden n'ont eu droit au bénéfice du doute. Cela n'est guère surprenant au regard de l'extrême tension de la période considérée et de la volonté de certains résistants de se faire justice eux-mêmes, d'autant plus que le retour à l'ordre républicain se fait attendre plusieurs semaines après la libération.

## **Un héros « accrédité » ?**

Dès cette époque, l'ancien chef des FFI de l'Orne, André Mazeline (1915-1979), a été le premier à contester l'action de Foccart et de son réseau pendant la guerre et à la Libération. Dans son ouvrage de 1947 ainsi que par la suite, il indique qu'« il est impossible, faute de renseignement précis, de s'étendre ici sur le rôle et l'activité de ce groupement qui a fait cavalier seul et qui n'eut que des rapports très indirects avec les autres organisations si ce n'est avec le BOA<sup>105</sup> ». L'année suivante, Mazeline se fait plus mordant, indiquant que Foccart s'est autoattribué les mérites du Plan Tortue alors que celui-ci relevait de la direction départementale des FFI et non d'un chef de secteur (Rânes-Écouché). Pour lui, la promotion fulgurante de grades militaires de « Binot » ne peut s'expliquer que par la volonté des nouvelles autorités d'en faire le représentant de la « résistance officielle », « le héros “accrédité” du PLAN TORTUE pour les régions de l'Orne, de la Mayenne et du Calvados » : sous-officier en janvier 1944 et lieutenant-colonel en novembre 1944. Il l'accuse en outre d'avoir gonflé les effectifs de son réseau

en y incorporant des résistants FFI morts au combat. Et de conclure : « La question de l'Histoire de la Résistance est délicate, elle doit s'entourer de garanties sérieuses. Et il est certain que le témoignage de ceux qui l'ont vécu en offre bien davantage que les rapports de ceux qui en ont vécu<sup>106</sup>. »

Pour l'historien, le témoignage du commandant Mazeline – tout autant que celui d'un autre – doit être appréhendé avec beaucoup de précautions. Ce ne sont pas les belles guerres (1939-1940) et résistance du personnage, lui aussi un « héros de la Résistance », qui sont en cause, mais un ensemble de susceptibilités et de rancœurs qui transparaissent en partie à travers son témoignage. En effet, chef des FFI pour l'Orne depuis le 20 juin 1944, il n'a que fort modestement « négocié » ses états de service une fois la Résistance terminée. Contrairement à Jacques Foccart, il n'occupe pas une place importante auprès d'un général commandant une région militaire et, après la guerre, il demeure dans l'armée où il accomplit une carrière essentiellement ultramarine. Commandant à la Libération, il achève sa carrière en qualité de lieutenant-colonel avant de revenir dans l'enseignement secondaire en 1965. Surtout, les frictions entre Mazeline et Foccart sont contemporaines de la Résistance et en particulier du mois de juin 1944. À la suite de l'arrestation du chef de l'OCM Daniel Desmeulles le 13 juin, les différents mouvements de résistance du département de l'Orne se sont en théorie unifiés sous l'autorité de Mazeline nommé, pour la circonstance, responsable départemental des FFI le 20 juin. Outre une incompatibilité entre les deux hommes, Foccart n'a jamais accepté d'être subordonné à Mazeline et a toujours traité directement avec le BCRA de Londres. En effet, le chef départemental des FFI ne peut pas s'assimiler à un général de division qui, depuis son poste de commandement, donnerait ses directives par radio aux différentes unités sous ses ordres comme dans un *kriegspiel*. Les deux organisations parallèles ont donc agi séparément et chacune a revendiqué la paternité du succès du Plan Tortue dès la Libération. Seulement l'un des deux protagonistes est devenu une personnalité de premier plan tandis que l'autre a

poursuivi une carrière militaire anonyme. La querelle ressemble ainsi à une très classique question de captation d'héritage de la Résistance qui trouve ici un bon exemple comme l'historien – et les contemporains – en identifient de nombreux autres dans le reste de la France. D'autant que Jacques Foccart fait homologuer à la Libération ses différents groupes sous le nom de réseau « action plan Tortue », « en créant ainsi – souligne Stéphane Robine –, *a posteriori*, un réseau “indépendant” dont il est le responsable fondateur et par la suite le “liquidateur” administratif »<sup>107</sup>. Il est vrai que les principaux dirigeants du Plan Tortue ont tous été arrêtés, déportés et sont morts.

Cette volonté de Foccart d'ériger ses groupes en un véritable réseau ne relève pas uniquement de l'ambition personnelle et du désir de reconnaissance de l'action accomplie. Elle tient aussi aux rivalités et jeux de pouvoirs entre mouvements de résistance intérieure et résistance extérieure. L'enjeu est de taille puisqu'une fois la guerre finie il s'agit de capitaliser la légitimité et l'« aura » de la Résistance. Il n'est pas exclu que le réseau de Foccart, qui dépend strictement du BCRA – et donc des Forces Françaises Combattantes et non des FFI –, ait été « favorisé » par les autorités mises en place par le gouvernement provisoire de la République française du général de Gaulle à une époque où le Parti communiste et ses différentes filiales comme les Francs-tireurs partisans (FTP) dominaient la scène résistante. Comme l'écrit l'historien Sébastien Albertelli, « il serait vain d'essayer de distinguer, dans l'ensemble des actions entreprises par la Résistance française au moment du débarquement, celles qui résultaient directement des ordres de Londres et, plus précisément encore du BCRA. Du moins l'existence des plans élaborés par son état-major [comme le Plan Tortue] permit-elle à de Gaulle de soutenir que les FFI avaient obéi à ses ordres au moment critique<sup>108</sup> ». Au moment de la liquidation administrative de ces groupes et réseaux, les difficultés furent nombreuses pour savoir à qui rattacher tel ou tel résistant mort au champ d'honneur. Stéphane Robine souligne combien il est parfois très difficile de déterminer l'appartenance d'origine de certaines

équipes qui sont passées d'un groupe à un autre. Des équipes du Bureau des Opérations extérieures (BOA) du BCRA ont ainsi intégré les rangs de l'Organisation civile et militaire (OCM) devenue Armée secrète puis FFI, sans compter le fait que certains membres de l'OCM ont participé aux réceptions et transports d'armes du BOA. La remarque vaut également pour le Plan Tortue. Foccart eut toujours le souci de n'inscrire dans « son » réseau que ceux qu'il pouvait identifier comme en ayant fait partie. En novembre 1950, en sa qualité de liquidateur national du réseau « Plan Tortue », il émet des réserves sur l'appartenance de certains noms à son réseau qui en disent long sur le caractère très cloisonné de chacun des groupes. « J'attire votre attention – écrit-il – sur le fait que tous les gens pour lesquels vous m'avez demandé de signer une attestation ne figurent pas sur les états de liquidation du réseau “Plan Tortue” que j'ai moi-même dressés. Je délivre ces attestations parce que je pense que Palaud a fait figurer sur ses listes les gens en question, mais je n'en suis absolument pas sûr. Voulez-vous donc, avant de remettre aux intéressés l'attestation, leur demander si vraiment ils ont été liquidés par les services “Action-Plan-Tortue”<sup>109</sup> ? »

Les critiques et rancœurs du commandant Mazeline ont été reprises ensuite par les détracteurs de Jacques Foccart, devenu entretemps proche collaborateur du général de Gaulle. Lorsque l'on sait qu'une partie non négligeable de la légitimité d'un homme politique d'après-guerre provient de la Résistance, il n'est pas surprenant que certains adversaires politiques n'aient pas craint d'essayer, par tous les moyens, d'en saper les fondements. La belle guerre de Jacques Foccart n'enlève rien au fait qu'il ait su tirer profit de la disparition de ses différents chefs à l'heure où la délivrance du territoire national est devenue une réalité. Il a « capitalisé » sur son nom sa propre action mais aussi celle d'autres compagnons résistants décédés sous les coups des Allemands et de leurs auxiliaires français. La création, après-guerre, du Réseau « Action Plan Tortue » illustre bien cette captation d'héritage.

Jacques Foccart restera, sa vie durant, fidèle aux hommes et aux femmes avec qui il a partagé le meilleur et le pire pendant la Résistance. Chaque année, le premier dimanche de mai, il se rend, avec son épouse Isabelle, dans l'Orne, à Boucé, pour assister à la messe d'hommage à Roger Leguerney, puis au cimetière de Francheville. C'est l'occasion de retrouvailles fraternelles avec les anciens de son réseau. Il ne manque jamais ce rendez-vous du souvenir « avec ceux qui gardent la même foi dans leur pays, le même état d'esprit », y compris les dimanches d'élection comme ce 5 mai 1974, au soir duquel Jacques Chaban-Delmas est éliminé à la course de l'Élysée<sup>110</sup>. Reconnu par le secrétariat d'État aux Anciens Combattants comme liquidateur national pour le réseau Plan Tortue BCRA<sup>111</sup>, il ne manque jamais d'intervenir auprès des administrations compétentes afin de leur faire venir en aide si nécessaire. Par exemple, il multiplie les courriers en faveur de Julien Martin qui, après la Résistance, s'est engagé pour l'Indochine où il a été grièvement blessé<sup>112</sup>. Foccart va jusqu'à lui avancer 50 000 francs en décembre 1953<sup>113</sup>. Il intercède également en faveur des membres de son réseau pour leur obtenir la Légion d'Honneur ou la médaille militaire, comme, par exemple, pour le gendarme François Le Dortz, arrêté le 22 mai 1944 et mort en déportation<sup>114</sup>.

La fin de la guerre révèle un autre Jacques Foccart qui a mûri avec les épreuves. L'homme a gagné en assurance. Jouer avec la mort est un exercice périlleux qui permet, après coup, de relativiser à sa juste valeur une vie « normale » avec ses difficultés ordinaires. Foccart, qui s'était manifestement trouvé à sa place dans le métier et le maniement des armes au cours de son service militaire, est sorti renforcé de cette expérience fondatrice. Ses hommes du Plan Tortue le considèrent comme un « dur » et un chef qui donne l'exemple en allant le premier au feu. L'homme est sans état d'âme s'il a pris sa décision ou s'il en a reçu l'ordre. Cette guerre de coups de main et d'embuscades est, pour lui, une sorte de partie de chasse où l'on risque sa vie pour une noble cause. Foccart aime le risque et les sensations fortes au point

qu'à peine sorti des combats de la Libération, il rempile pour le Plan Vicarage. Il s'initie aux techniques du tir instinctif et ne cache pas son plaisir à s'entraîner régulièrement. De fait, il manque à Jacques Foccart le physique correspondant à son statut d'homme d'action – et du Service Action – car la nature ne l'a pas doté d'une anatomie particulièrement propice à la pratique intensive du sport. Foccart le sait et compense par une volonté de fer qu'il s'applique d'abord à lui-même. Au sortir de la guerre et de ses épreuves, l'homme est donc affûté et prêt pour de nouveaux défis.

## CHAPITRE 2

# De la Résistance au Rassemblement du peuple français

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, Jacques Foccart a changé de stature sociale. Il n'est plus seulement le descendant d'une grande famille mayennaise. Il s'est fait un prénom grâce à sa belle guerre. Il est, aux yeux de ses contemporains, un héros de la Résistance et, contrairement à d'autres chefs de groupes, il conserve des liens très étroits avec les membres de son ancien réseau. La France le reconnaît également comme l'un de ses héros : le décret du 26 avril 1945, qui le nomme chevalier de la Légion d'Honneur<sup>1</sup>, est particulièrement élogieux. Il le qualifie d'« officier d'un exceptionnel courage » et présente sa résistance telle une sorte d'épopée, débutée dès la défaite de 1940, qui trouve son apothéose avec le Plan Tortue. Les portes d'une carrière politique lui paraissent d'autant plus entrouvertes qu'il est remarqué par l'entourage du général de Gaulle.

### **Une indépendance voulue et assumée**

À l'heure où la victoire alliée n'est plus qu'une question de temps, Jacques Foccart sait qu'il va devoir se trouver une nouvelle situation pour l'après-guerre. Au cours d'une conversation avec des amis de sa famille, Fernand et Catherine Bonnier de la Chapelle<sup>2</sup>, il se décide à louer au début de l'année 1944 un appartement boulevard Bineau à Neuilly et un grand local commercial à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Scribe, à un prix particulièrement intéressant. Le pari est simple : les prix sont au plus bas et vont ensuite remonter à l'instar de ce qui s'était passé à la fin de la Première



Guerre mondiale. En homme d'affaires avisé, Foccart lance ainsi sa future activité puisqu'il crée parallèlement sa société d'importation et d'exportation en nom propre<sup>3</sup> avec son ami d'alors Henri Tournet ; la mère de celui-ci investissant 500 000 francs<sup>4</sup>. La Safiex est née avec probablement, souligne Georges Flicourt, l'intention de la transformer un jour en société anonyme d'importation et d'exportation<sup>5</sup>. Son activité est initialement inexistante puisque les communications avec son principal marché – les Antilles françaises – ne sont que très progressivement réouvertes à partir de l'automne 1944.

Ce n'est qu'à l'automne 1945 que Jacques Foccart peut réellement se lancer dans l'aventure commerciale de sa vie : la Safiex. En fin connaisseur de ces colonies qui vont bientôt devenir des départements d'outre-mer, le patron de la Safiex sait qu'ils nécessitent d'urgence de nombreux produits métropolitains après plusieurs années de quasi-autarcie. La structure du commerce de ces territoires se décline encore sous la forme de comptoirs où les commerçants vendent de tout : morue salée, viande en saumure, riz, bois, tôles, fers, ciments, habillement, chaussures, produits de beauté, etc. Les commerçants antillais avaient besoin d'un correspondant en métropole qui leur servait d'intermédiaire pour – rapporte Georges Flicourt – « rechercher, acheter et expédier » les marchandises demandées. La Safiex s'occupe de trouver les produits auprès des fournisseurs français ce qui, au lendemain de la guerre, ne s'avère pas toujours chose aisée. Elle les conditionne puis les expédie par voie maritime ; les cargos mettant en moyenne un mois. En sens inverse, la Safiex importe en métropole du rhum (en particulier le Rhum Clément<sup>6</sup>) et des bananes antillaises. Foccart entretient ainsi pendant plusieurs décennies des relations suivies avec les producteurs guadeloupéens et martiniquais de bananes qui n'ignorent pas qu'il est, par sa mère, un des leurs. La Safiex devient rapidement une affaire florissante.

Le succès de la Safiex tient d'abord aux choix judicieux des produits d'exportation sur des marchés relativement protégés que sont les confettis de

l'empire. Jacques Foccart montre un solide sens des affaires et bénéficie aux Antilles d'un réseau d'amitiés parmi les grandes familles békés. Il est un intermédiaire important – parmi d'autres – des milieux d'affaires antillais en direction du gouvernement français. Lorsqu'il se rend sur place, il ne manque jamais une occasion de rencontrer « les directeurs ou propriétaires des grosses affaires sucrières des Antilles » avec qui il est « en excellents termes <sup>7</sup> ». Il dispose ainsi de nombreuses sources d'informations sur l'état de l'économie de ces départements ainsi que sur ses habitants. La dimension politique que prend rapidement sa carrière aux côtés du général de Gaulle ne fait que renforcer son rôle de canal direct entre les Antillais et les sommets de l'État métropolitain. D'ailleurs les comités RPF des Antilles et de la Guyane comptent de nombreuses personnalités de premier plan du monde du négoce. Le compagnon Emmanuel Rimbaud est président de la chambre de commerce de Martinique jusqu'en 1948 et c'est un autre compagnon qui lui succède en la personne d'Eugène Raibaud-Bellay. En Guadeloupe, le président du syndicat des fabricants exportateurs de sucre et de rhum (Ernest Bonnet) n'est autre que le beau-frère de la demi-sœur de Jacques Foccart, Marcelle Lammarre. Tous s'en prennent ouvertement aux conséquences économiques de la départementalisation qui impose un régime fiscal beaucoup moins favorable qu'avant la loi de mars 1946 <sup>8</sup>. Jacques Foccart, patron de la Safiex, en subit lui aussi les conséquences et se fait sous la IV<sup>e</sup> République le défenseur d'un assouplissement du nouveau régime fiscal. En accord avec le président de l'Union des distilleries agricoles de la France d'outre-mer <sup>9</sup>, il use de sa qualité de conseiller de l'Union française, à partir de 1950, pour faire valoir ce qui lui semble être les nécessaires ajustements de la politique fiscale de la France outre-mer. Il dépose une proposition de résolution (n° 141) portant aménagement du régime fiscal des nouveaux départements d'outre-mer <sup>10</sup> et écrit le 18 juillet 1950, au ministre du Budget en ce sens <sup>11</sup>. Ce combat, Foccart l'a mené avec détermination jusqu'à ce qu'il obtienne satisfaction pour le principe, pour sa propre entreprise commerciale

et celles de ses relations antillaises et guyanaises. Et lorsqu'un décret du ministère des Finances de février 1952 donne en partie satisfaction à sa constante action de lobbying, il ne manque pas de saluer le travail de son équipe<sup>12</sup>.

Jacques Foccart joue également le go-between entre ses relations d'affaires des Antilles (puis dans toute l'Union française), qui peuvent rechercher des associés ou du personnel de confiance, et des jeunes métropolitains désireux de tenter l'aventure sous les Tropiques. Ainsi, dès sa nomination à la tête du secteur outre-mer du Rassemblement du peuple français, au début de l'année 1950, il prospecte « parmi toutes les maisons susceptibles de fournir des emplois dans les territoires d'outre-mer » et constitue un dossier d'offres d'emploi qu'il réserve aux membres et sympathisants du RPF<sup>13</sup>. Il reçoit nombre de personnes à son bureau du 69 rue de l'Université (RPF) ou au 3 rue Scribe (Safix) et intervient auprès des sociétés ultramarines, dont il relaie d'ailleurs les demandes en publiant des encarts dans le journal du parti *Le Rassemblement*.

Autre clé du succès de la Safix : ses dirigeants. Foccart constitue progressivement l'équipe de ceux qui vont le seconder voire le suppléer de longues années durant. À partir de 1948, il s'adjoit les services de l'homme qui s'impose rapidement comme son bras droit et son ami le plus fidèle : Robert Rigaud dit « Bob ». Celui-ci vient de la Résistance lyonnaise où il a été l'adjoint du colonel et compagnon de la Libération Paul Rivière. Foccart l'a connu à la fin de la guerre dans l'équipe constituée par Jacques Chaban-Delmas à l'Inspection générale de l'Armée. Rigaud prend d'abord en charge le bureau de la Martinique à Fort-de-France avant de venir rejoindre en 1951 le siège parisien. Plus Jacques Foccart est happé par la politique, plus Bob assume la direction effective de la Safix. À Robert Rigaud, s'adjoit, à partir d'avril 1951, le second homme clé de la Safix : Georges Flicourt. Foccart l'a connu en Angleterre comme officier parachutiste lors de la préparation des opérations du Plan Vicarage. Flicourt a lui aussi réalisé une belle résistance,

qui l'a conduit notamment à être parachuté dans les Alpes en 1944. Mais après cinq ans passés en Allemagne dans l'armée française, il a sollicité Jacques Foccart pour l'aider à trouver une situation outre-mer. Bien que ne le connaissant que fort peu, Foccart l'a immédiatement engagé à la Safiex au sein de laquelle il a finalement fait toute sa carrière. Avec Bob et Flicourt, Jacques Foccart a su s'entourer de collaborateurs de valeur qui font marcher la société lorsque celui-ci entre totalement dans la sphère politique. C'est là l'une des qualités de Foccart de savoir découvrir la qualité des hommes et surtout de leur faire confiance.

Au seuil des années soixante, Jacques Foccart s'efforce de diversifier les marchés de son entreprise en l'étendant à d'autres secteurs et territoires de l'Union française. La Safiex démarche en Afrique – française – et dans le Pacifique à la recherche de nouveaux clients. En 1960, la société Omnium de représentation est créée afin de coordonner les activités de la Safiex dans le Pacifique. Robert Rigaud la gère jusqu'à sa disparition. Mais, contrairement à ce que prétend dans ses *Mémoires* Jacques Foccart, son entreprise travaille, même de manière épisodique, avec les territoires d'outre-mer français d'Afrique dès le début des années 1950. En février 1951, Foccart propose à l'un de ses amis sans situation de prendre en charge pour la revendre une cargaison de bananes de Guinée qui doit être débarquée à Bordeaux<sup>14</sup>. Il semble cependant que cette ouverture demeure très limitée et ce probablement, au début du moins, du fait d'un réseau relationnel alors insuffisant. En fait, plus Jacques Foccart est connu en Afrique, plus les portes du commerce avec le marché africain s'ouvrent à sa société, ce qui explique sa volonté de diversification peu de temps avant de revenir au pouvoir. Toutefois, à partir du moment où Charles de Gaulle revient à la tête de l'État français, Foccart demande à ses collaborateurs de ne pas reconduire les contrats existants et surtout de ne pas en chercher d'autres. Cette décision n'est d'ailleurs pas du goût de ses proches collaborateurs comme Georges Flicourt qui finissent néanmoins par obtempérer<sup>15</sup>. Si Foccart mentionne

volontiers dans ses *Mémoires* qu'il est fortement sollicité, du fait de ses fonctions auprès du Général dans les années soixante, par des chefs d'État africains, comme le président de la République de la Haute-Volta Maurice Yaméogo qui lui propose de donner à la Safiex le monopole des activités d'exportation et d'importation de son pays<sup>16</sup>, il omet de mentionner combien il joue un rôle important d'intercesseur des entreprises françaises qu'il favorise au détriment de leurs concurrentes étrangères. En Afrique, sous les présidences gaullienne et pompidolienne, il appuie avec succès le choix de Thomson comme fournisseur de centraux téléphoniques auprès des États africains francophones. Dans les années quarante et cinquante, Jacques Foccart n'est toutefois pas encore au cœur du pouvoir de la V<sup>e</sup> République. Il ne dispose, pour le moment, que de ses propres relations commerciales, ainsi que de celles attachées au gaullisme, ce qui ne facilite pas toujours – se souvient Georges Flicourt – la conquête de nouveaux contrats auprès de dirigeants antillais le plus souvent peu marqués du sceau gaulliste<sup>17</sup>.

Il n'empêche que la Safiex joue rapidement un grand rôle dans la vie de Jacques Foccart. D'abord parce qu'il n'est pas, comme tant d'autres serviteurs de l'État, un fonctionnaire. Il n'a donc pas à subir les contraintes d'une carrière administrative qui implique un certain nombre de mutations ne serait-ce que par le fait des promotions. Il n'a que la première partie de son bac mais cela ne lui pose aucun problème même lorsqu'il a pour collaborateurs des énarques bardés de diplômes. Cette singulière position, il la revendique haut et fort. Foccart est et assume pleinement d'être un homme de la libre entreprise ce qui, à une époque marquée par la toute-puissance de l'État, y compris dans l'économie, constitue une originalité certaine parmi le personnel politique français. C'est précisément son entreprise qui assure sa vie durant son indépendance financière et donc aussi une certaine liberté pour œuvrer, comme il le rappelle lui-même, « pendant presque vingt-trois ans au service du général de Gaulle<sup>18</sup> ».

## **Un destin politique en Mayenne ?**

Le 22 août 1944, à Laval, Jacques Foccart rencontre, pour la première fois, en sa qualité d'adjoint du commandant militaire le général Harry, le président du GPRF Charles de Gaulle, accompagné du commissaire de la République Michel Debré, qui passe les troupes en revue. « Ça été très rapide – rapporte l'intéressé en 1994 –, très fort d'impressions, mais nous n'avons pas eu le temps de bavarder<sup>19</sup>. » Ce jour-là, Foccart approche au plus près, celui qui sera son mentor en politique et son Chef pendant près de vingt-trois ans.

Avant ce jour mémorable qui le fait définitivement entrer dans la sphère gaulliste, Foccart est tout naturellement sollicité pour entrer en politique. La période est particulièrement propice pour les nouveaux venus puisque l'indignité nationale frappe une partie de l'ancien personnel politique de la III<sup>e</sup> République. Les rangs de la droite sont particulièrement décimés. Pour quiconque peut exciper de solides états de service dans la Résistance, des places sont à prendre. En outre, une implantation politique nécessite généralement du temps. Les circonstances extraordinaires de la Libération et la multiplication des scrutins nationaux et locaux rendent possibles des ascensions fulgurantes. Les origines mayennaises et la « belle guerre » de Foccart lui permettent d'envisager sérieusement une carrière politique d'autant que son département de naissance peut lui offrir l'opportunité nécessaire. La Mayenne constitue en effet un département de la zone bocagère qui voit, depuis la Révolution, se dérouler le combat entre chouans et républicains<sup>20</sup>. Traditionnellement, les Mayennais se distinguent par leur « attachement très réel à la religion catholique » et leur « grand désir d'indépendance économique ». Avant-guerre, la Mayenne votait très majoritairement pour une droite traditionnelle voire nettement conservatrice : « son député le plus avancé était un radical indépendant<sup>21</sup> ». Mais aucun des anciens députés élus en 1936 n'est en mesure de se représenter : l'un est mort pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale et les autres sont sous le coup de l'ordonnance du 21 avril 1944 qui les rend inéligibles.

La situation évolue très rapidement au cours des mois consécutifs à la Libération. D'abord parce que le thème de la Résistance disparaît rapidement des programmes politiques et surtout des attentes des Mayennais. La question du métayage et du fermage, dans un terroir dominé par les propriétaires terriens, devient vite « brûlante » autour de l'ordonnance du 17 avril 1945 puis de la loi du 13 avril 1946 portant statut du fermage et du métayage<sup>22</sup>. Les exploitants agricoles entendent bien prendre en mains les destinées du département. L'élection du nouveau Conseil général (23 et 30 septembre 1945) en est une première occasion puisque les agriculteurs remportent 8 sièges tandis que les propriétaires chutent à 4 sièges. L'arrivée d'un nouveau parti d'inspiration démocrate-chrétienne, le Mouvement républicain populaire (MRP), transforme également la donne puisque celui-ci se présente volontiers comme le défenseur des fermiers et des métayers et qu'il entretient des relations très amicales avec le clergé catholique, du moins à partir de 1946. Dans ces conditions, Jacques Foccart, membre d'une des grandes familles de propriétaires terriens, ne peut ignorer que son éventuelle candidature à la députation rencontrera de fortes oppositions. S'il veut se lancer dans le combat électoral, il lui faudra s'y consacrer à plein temps sans garantie aucune de succès et au risque de délaisser gravement sa nouvelle activité professionnelle. Or, tout juste démobilisé, il entend surtout se consacrer à la société d'import-export qu'il vient de créer. Il ne se trouve donc pas, initialement du moins, dans l'état d'esprit d'une personne qui ambitionne une carrière politique.

Le détonateur vient du général de Gaulle lui-même. La stratégie gaullienne consiste alors à essaimer ses compagnons dans les partis politiques renaissant ou en voie de création – comme le MRP ou l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR) – afin de les transformer de l'intérieur. Foccart ne peut apparaître aux collaborateurs du président du GPRF que comme un bon candidat : un homme neuf sans antécédents politiques issu d'une famille mayennaise respectée, un héros de la Résistance mais rattaché

directement au BCRA (donc étiqueté « France combattante »). Gaston Palewski et surtout Jacques Chaban-Delmas finissent par le convaincre, au nom du Général, de se présenter en tête de liste dans la Mayenne<sup>23</sup>. Mais, coup de théâtre, deux jours plus tard, Chaban-Delmas rappelle Jacques Foccart pour lui demander de laisser la place de numéro un au ministre de l'Information Jacques Soustelle. Celui que Foccart avait déjà rencontré dans le bureau du général Chaban-Delmas et qui a été son ancien patron à la DGER a finalement renoncé à briguer les suffrages des électeurs du Rhône faute d'un succès en vue. Le stratège politique Chaban, qui n'ignore pas le peu d'empressement de Foccart à se lancer dans la course à la députation, a alors l'idée de « parachuter » Soustelle dans la très catholique Mayenne.

Jacques Foccart se retrouve donc en deuxième position d'une « liste d'Union républicaine et sociale d'action paysanne » de sensibilité gaulliste très affirmée qui appelle, parallèlement, à voter « oui » à la fin de la III<sup>e</sup> République et « oui » au texte commis par le général de Gaulle pour encadrer les pouvoirs de la nouvelle assemblée constituante<sup>24</sup>. Mais, cette liste ressemble fort à l'alliance de la carpe et du lapin. En effet, Jacques Chaban-Delmas joue sur la « célébrité » de Jacques Soustelle, compagnon du général de Gaulle et ministre de l'Information. Soustelle bénéficie d'ailleurs, pour mener à bien sa campagne, des moyens de son ministère – une voiture radio – que lui envient ses concurrents<sup>25</sup>. Il mise sur les fermiers et les métayers en s'érigant en défenseur de leur cause. Le calcul n'est pas mauvais puisqu'il réussit à capter une partie non négligeable de leurs suffrages à la faveur de la loi de 1945. Toutefois, le choix peut apparaître risqué puisque Soustelle se présente sous l'étiquette UDSR et est classé à gauche. Surtout, il se revendique haut et fort comme laïc dans un département dominé par le catholicisme. Pour sa part, Jacques Foccart, ancien élève de l'Immaculée Conception, incarne l'une de ces familles mayennaises de grands propriétaires terriens, catholique et de tradition politique de droite. Il n'est affilié à aucun parti politique mais donne une forte note « mayennaise »



au héros national de la France combattante qu'est Jacques Soustelle. Le troisième colistier, Gustave Riveron, est lui aussi un homme « neuf » en politique. Poussé par les syndicats, cet agriculteur, membre de l'Action Paysanne, a éjecté Marc de Montalembert de son siège de conseiller général de Meslay-du-Maine quelques semaines plus tôt. Le Dr Francis Le Basser, qui occupe la quatrième position de la liste, reprend vaguement le flambeau d'un radicalisme indépendant peu porté sur la calotte. Résistant et déporté politique, il est l'un des atouts majeurs de la liste par sa position de maire de Laval et de tout nouveau président du Conseil général du département<sup>26</sup>. Tous réclament ouvertement que le général de Gaulle, « après avoir conduit la France à la Libération, la conduise aujourd'hui à la Liberté ». Quant au programme avancé, il s'inscrit déjà pleinement dans ce que seront les grandes lignes du programme du parti créé par le Général en 1947 – le Rassemblement du peuple français (RPF) : ordre, libertés, grandeur et indépendance nationales, sous la direction d'un gouvernement stable<sup>27</sup>.

Au soir du 21 octobre 1945, les résultats de la liste Soustelle-Foccart sont à la hauteur de ce mélange contre-nature pour les électeurs encore très traditionnels de la Mayenne : deuxième avec 25 022 voix et un seul élu (Jacques Soustelle). Même dans le canton d'Ambrières, elle n'est arrivée qu'en deuxième position<sup>28</sup>. Malgré les bouleversements opérés par la guerre et les évolutions en cours du statut des fermiers et des métayers, c'est bien une liste de droite traditionnelle qui arrive largement en tête : la liste d'Entente républicaine conduite par l'ancien FFL Henri Bouvier (dit Bouvier O'Cottureau), qui passe ensuite au Parti républicain de la Liberté avant de rejoindre les rangs du RPF en 1951. Le MRP (Robert Buron) avec 22 381 voix et, fait rare, la liste d'union socialo-communiste (Camille Lhuissier) avec 19 993 voix, complètent le podium. Cet échec n'émeut pas outre mesure un Jacques Foccart qui n'a pas vraiment goûté les joies du métier de candidat. Ses centres d'intérêt sont ailleurs et, s'il continue à suivre la vie politique mayennaise, il n'y participera plus en qualité de candidat.

C'est donc sans surprise qu'il ne brigue pas à nouveau les suffrages des Mayennais lors de l'élection de la Seconde Assemblée constituante en avril 1946. Il n'empêche que son ancrage dans ce qui est en train de devenir le gaullisme politique continue à s'affirmer. Le 16 juin 1946, il est présent à Bayeux lors du grand discours du général de Gaulle, qui a quitté le pouvoir au début de l'année. Si Foccart est gaulliste au sens d'une fidélité à un homme et aux idées qu'il porte, il ne souhaite pas pour autant s'engager dans une carrière électorale, ce qui ne veut pas dire que le virus de la politique ne l'ait pas atteint.

## **Un *missus dominici* du RPF pas comme les autres**

Le fait que Jacques Chaban-Delmas ait pensé à Jacques Foccart pour conduire une liste à forte tonalité gaulliste dans la Mayenne à l'automne 1945 montre qu'il fait déjà partie des cercles qui gravitent autour du général de Gaulle. Parmi ces hommes, on trouve notamment les anciens de la France combattante et des réseaux Action. Par son passé, Foccart est de ceux-là. Il apparaît d'autant plus dans cette mouvance qu'au cours de l'été 1945 il a été chargé de la liquidation administrative du réseau « Action Plan Tortue ». Dans cette tâche ardue, il est secondé par un jeune capitaine, ancien des *Jedburghs*, Paul Aussaresses<sup>29</sup>. Au début de l'année 1946, Aussaresses est également chargé d'élaborer, avec l'aide de Foccart qui y est « étroitement mêlé », un fichier des forces spéciales françaises<sup>30</sup>. Le fichier que les deux hommes constituent sert, quelques semaines plus tard, de vivier dans lequel puisent les fondateurs du Service Action du tout nouveau Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE<sup>31</sup>). D'autres membres de ce service 29 (« Action ») du SDECE proviennent de l'Amicale des réseaux Action présidée par le colonel Fourcaud et Marie-Madeleine Méric-Fourcade. Si Aussaresses est considéré par les initiés comme le « fondateur » du 11<sup>e</sup> choc – créé en avril 1947 –, Foccart en est l'un des parrains. Il conserve ce lien des années durant en assurant ses périodes de

réserve au sein de cette unité et en maintenant des relations très étroites avec ses principaux officiers<sup>32</sup>.

C'est de nouveau l'entourage gaullien qui prend contact avec Jacques Foccart et, cette fois, il a droit à l'adoubement par excellence : l'entretien en tête-à-tête avec Charles de Gaulle. En décembre 1946, l'aide de camp du Général, Claude Guy, lui fixe rendez-vous à l'hôtel La Pérouse où le Général a pris l'habitude de descendre lorsqu'il demeure plusieurs jours à Paris. De Gaulle lui expose son projet de création d'un grand rassemblement qui transcenderait les conflits stériles entre les partis politiques qui ont conduit la France à l'abîme. Il s'agit de réunir tous les hommes de bonne volonté, ceux qui ont prouvé qu'ils étaient capables de faire des sacrifices pour la Patrie<sup>33</sup>. Il trace à grands traits la feuille de route qu'il propose à Foccart : « J'aurai besoin d'un garçon comme vous pour défendre certaines valeurs dans les endroits que vous connaissez bien, là où vous avez exercé votre mission dans la clandestinité, mais aussi dans les états-majors<sup>34</sup> ». Il s'agit donc pour le « héros de la Résistance » Foccart de retourner dans les départements où il a combattu et d'y promouvoir la naissance et le développement de ce qui va bientôt s'appeler le Rassemblement du peuple français.

Pour Jacques Foccart, cette première véritable rencontre avec le général de Gaulle est une révélation. C'est d'abord une confirmation, celle que la voie suivie pendant la guerre ainsi que « l'image qu'il s'était faite de lui » étaient bien les bonnes. « Il avait – rapporte-t-il en 1994 – un côté extrêmement sympathique. Il m'a offert d'emblée une cigarette. Je fumais alors beaucoup, jusqu'à trois paquets par jour, mais je fumais peut-être moins que lui. En vérité, je réalisais une sorte de rêve qui a bouleversé ma vie<sup>35</sup> ». Durant les premiers mois de l'année 1947, ce rêve éveillé le conduit à retourner dans la Mayenne, l'Orne, la Sarthe et le Maine-et-Loire afin d'y nouer ou renouer des contacts avec ses amis de la Résistance. Il s'agit d'y préparer le lancement du Rassemblement en sondant les intentions des uns et des autres. Foccart est présent à Strasbourg, le 7 avril, lorsque le Général

lance officiellement le Rassemblement du peuple français. Toutefois, pendant les premiers mois du RPF, sans être un obscur sans-grade, Foccart n'est cependant pas un cacique à l'instar d'André Malraux, Jacques Soustelle, Michel Debré ou Jacques Chaban-Delmas. Il n'appartient pas encore à la garde rapprochée de l'ancien Chef de la France libre.

Celui qui un an plus tôt ne concevait aucune peine d'avoir échoué sur les marches du Palais-Bourbon, se trouve entraîné presque naturellement dans l'action militante. Pour lui comme pour tant d'autres, la nouvelle aventure du RPF n'est que le prolongement de l'épopée de la Résistance et de la France combattante. Il faut désormais permettre le retour au pouvoir du Général afin que celui-ci puisse mener à bien son programme de redressement national. Au fond, Jacques Foccart entre au RPF comme on entre en religion, animé d'un esprit de « mission<sup>36</sup> » et porté par un ardent patriotisme, celui de l'après-guerre marqué par l'humiliation subie en 1940 et la volonté de redonner à la France son rang d'antan. Il y retrouve cette atmosphère particulière de compagnonnage dans laquelle il a trempé lors des moments délicats de la Résistance. Signe des temps et de cette mystique qui se met en place, les membres du RPF s'appellent entre eux « compagnon », terme qui, pour Jacques Foccart, n'est pas un vain mot.

Depuis la fin de l'année 1946, Foccart sillonne tant qu'il le peut ses anciens départements de Résistance. Comme tant d'autres *missi dominici* du Général, il pose les fondements du futur RPF en obtenant les ralliements nécessaires auprès des élites issues de la Résistance et des simples résistants voire des sympathisants. Son travail consiste tout particulièrement à repérer celles et ceux qui pourraient être désignés pour mettre en place au niveau départemental les fédérations du futur RPF. Le choix s'avère difficile car il faut tenir compte de deux critères qui peuvent rapidement devenir contradictoires. En effet, il faut pour lancer un mouvement politique faire appel à des personnalités qui disposent déjà d'une certaine audience, ce qui risque de conduire à s'appuyer sur les notables qui, pour nombre d'entre eux,

sont marqués politiquement. Or le général de Gaulle entend d'abord s'appuyer sur les hommes et les femmes issus de la France combattante et de la Résistance intérieure. Ces responsables départementaux doivent symboliser, aux yeux de tous, combien le RPF n'est pas un parti comme les autres mais l'héritier d'une épopée qui a ramené la France dans le camp des vainqueurs et qui entend continuer le redressement de la France. Tout au long de la vie tourmentée des partis gaullistes successifs, Jacques Foccart s'est trouvé confronté à ce dilemme dans le choix des leaders locaux : faire « monter » des militants et des hommes « neufs » ou s'appuyer sur les notables établis.

Par cette action de sélection et de contact, Foccart se trouve au cœur de la mise en place des dirigeants gaullistes de la Sarthe, de l'Orne, de la Mayenne et du Maine-et-Loire. C'est d'ailleurs cette connaissance des hommes qui le fait désigner à la fin août 1947 comme chargé de mission temporaire dans les départements de la Mayenne, l'Orne, le Maine-et-Loire, l'Eure-et-Loire, Loir-et-Cher et Sarthe dans la perspective des élections municipales de septembre 1947. En effet, le général de Gaulle entend faire de ces élections locales un véritable plébiscite pour sa personne et le tout nouveau RPF, à défaut de pouvoir se mesurer aux gouvernements de la IV<sup>e</sup> République lors d'élections nationales ; les élections législatives de novembre 1946 ayant élu pour cinq ans une nouvelle Assemblée nationale. Pour Foccart, il s'agit de mener une mission d'audit et surtout de contrôle des comités départementaux. Pour la direction du RPF, rue de Solferino, ces comités tout juste constitués doivent demeurer dans la ligne politique définie par le centre national et sélectionner leurs adhérents de manière à éviter que d'anciens collaborateurs et vichystes puissent s'y inscrire. Dans la perspective des élections municipales, le Rassemblement, qui a le vent en poupe au niveau national, suscite de la part des notables locaux de fortes convoitises tant l'étiquette « RPF » peut devenir un gage de succès. La mission de Jacques Foccart consiste dès lors à opérer le « criblage » des dirigeants et des candidats en

faisant respecter les arbitrages rendus par la rue de Solferino ce qui, compte tenu des rivalités et des oppositions de personnes, se révèle rapidement un exercice ardu.

Depuis Le Mans où il a installé son « PC » afin de « rayonner plus utilement dans toute la région<sup>37</sup> », Foccart consacre l'essentiel de son temps « à constituer des listes » face à « des gens qui ne croyaient pas à notre succès<sup>38</sup> ». Ses problèmes sont moindres dans les départements de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de l'Orne. Il peut y compter sur des personnalités de premier plan comme Victor Chatenay et Jean-Yves Chapalain qui deviennent respectivement maire d'Angers et maire du Mans. L'exemple de Laval montre au contraire toutes les difficultés de sa mission. Il est pourtant chez lui et connaît parfaitement l'échiquier politique mayennais auquel il a appartenu en sa qualité de colistier de Jacques Soustelle lors des élections de 1945. Laval constitue un cas d'école des contradictions du RPF qui suscitent de fortes oppositions personnelles. En effet, le RPF, qui se met en place à partir des mois d'avril et mai 1947, entend être un mouvement qui ne soit pas un parti politique. Sur le terrain, cela signifie faire appel à des personnes « neuves » qui n'ont pas d'antécédents politiques « en demandant aux autres de travailler dans l'ombre<sup>39</sup> », ce qui, Foccart en a bien conscience, ne facilite pas le lancement du Rassemblement. Il appuie à cet effet un secrétaire provisoire, M. Roux, ancien voyageur de commerce qui jouit « d'une excellente réputation », même s'il juge qu'il « n'a pas les qualités nécessaires pour faire un bon secrétaire départemental ». Il demande en conséquence au Dr Le Basser, lui aussi ancien colistier de Jacques Soustelle et président du conseil général de la Mayenne, « de manœuvrer discrètement derrière la personne de M. Roux ». Le lancement du RPF dans la Mayenne se fait donc suivant ce schéma complexe Roux/Le Basser<sup>40</sup>.

À Laval, Jacques Foccart mise sur la reconduction de la majorité sortante du conseil municipal, mais sous l'étiquette « RPF ». Foccart et Roux font les démarches nécessaires auprès du maire sortant, Albert Goupil<sup>41</sup>, et de ses

conseillers. Parallèlement, il obtient du Dr Le Basser, qui n'est pas encore inscrit au RPF mais qu'il considère « des nôtres », l'engagement de convaincre la majorité des conseillers municipaux à se lancer dans la bataille électorale sous les couleurs du RPF. À ce stade, les deux hommes sont d'accord sur la marche à suivre : « ou bien la liste, comme il le croyait s'appellerait "Rassemblement du peuple français", ou bien dans le cas contraire, comprenant très bien qu'il nous était impossible de ne pas faire de liste il se retirerait purement et simplement car il ne voulait être ni l'adversaire du RPF ni l'adversaire de Goupil<sup>42</sup> ». Problème : Le Basser n'obtient l'accord de ses colistiers que pour une étiquette neutre qui comporterait le mot « Rassemblement » tout en indiquant qu'il se chargeait « de faire donner par Paris des instructions [le secrétaire général du Rassemblement n'est autre que Jacques Soustelle] pour qu'une liste RPF ne soit pas présentée<sup>43</sup> ». Les adhérents du RPF de Laval décident, pour leur part, de « monter » leur propre liste. La situation se tend encore un peu plus lorsque l'oukase de la rue de Solferino tombe : le RPF de la Mayenne ne doit pas présenter sa propre liste parce que celle « du Maire sortant, suivant la promesse du préfet, serait classée Rassemblement du peuple français ».

Jacques Foccart, de retour à Laval, est donc confronté à un dilemme : suivre les instructions du centre national alors même que la liste RPF a été annoncée et que la promesse du préfet ne constitue en rien un engagement ferme ou bien donner raison à des militants gaullistes très remontés et maintenir la liste RPF. En outre, le comité départemental de la Mayenne a suscité, dans la plupart des chefs-lieux de cantons, des listes de « Rassemblement et de sauvegarde des intérêts communaux » qui auront d'autant plus de chances d'être classées « RPF » par le ministère de l'Intérieur qu'à Laval une liste « Rassemblement du peuple français », avec pour sous-titre « liste de rassemblement et de sauvegarde des intérêts communaux » serait présentée. Foccart prend finalement sur lui d'enfreindre les consignes de la rue de Solferino et lance une liste « Rassemblement du

peuple français » à l'assaut de la mairie de Laval, au grand dam de Le Basser qui fait tout pour la faire capoter.

La stratégie de Foccart s'avère plutôt payante même s'il doit, après coup, se justifier auprès du secrétariat général et de Soustelle. Mais, dans l'euphorie du succès écrasant remporté par le RPF au niveau national<sup>44</sup>, l'affaire est vite oubliée d'autant que Foccart et Le Basser enterrent rapidement la hache de guerre. En Mayenne, les résultats du Rassemblement sont bons puisqu'il arrive à égalité avec le MRP. Seule ombre au tableau : la ville de Laval où la liste RPF a recueilli 6 conseillers contre 6 MRP, 5 Indépendants, 2 radicaux, 1 PRL, 4 socialistes et 3 communistes. Une liste unique RPF aurait probablement remporté la majorité absolue des sièges mais l'essentiel est sauf puisque le ministère de l'Intérieur classe la nouvelle majorité d'Albert Goupil sous l'étiquette « RPF ». L'affaire illustre, en tout cas, l'un des traits de caractère majeur de Jacques Foccart : l'homme n'est pas prisonnier d'un système et s'il juge que la situation l'exige, il ne se prive pas d'agir en conséquence y compris contre les instructions venues de son autorité de tutelle. À l'échelle du département de la Mayenne, les résultats sont honorables puisque le RPF remporte 29 mairies (soit 10,5 % du total) tandis qu'en Maine-et-Loire, il gagne 115 mairies (30 %). Si Foccart et le Rassemblement ont tenu officiellement à favoriser l'élection d'hommes nouveaux, la réalité est quelque peu différente puisqu'en Mayenne, l'historien Marc Bergère estime que sur les 29 maires élus sous les couleurs du RPF, 25 étaient déjà en fonctions avant le scrutin. Il s'agit donc plus d'une valse des étiquettes que d'une vague de fond<sup>45</sup>.

Le fait d'avoir mis en place des hommes dès le printemps 1947 et de les avoir soutenus par la suite tisse entre lui et ceux-ci des liens forts de compagnonnage. Foccart, même lorsqu'il n'est pas en charge de ces départements, veille toujours discrètement au devenir de ces fédérations gaullistes et de leurs chefs, tentant, le plus souvent, de désamorcer les conflits de personnes qui constituent l'un des maux structurels de la vie politique



locale ou nationale. Ces cercles de relations et d'amitiés qui se mettent en place ne sont pas simplement le fait de l'Ouest de la France. Ils se développent partout où Jacques Foccart est chargé d'officier, soit à titre privé, soit pour le compte du Rassemblement. Il est ainsi conduit à mener une mission de bons offices avec Pierre Lefranc et René Billères, au cours de l'été 1947, afin de régler les différends entre deux comités gaullistes concurrents dans le Nord. Ils parviennent à leurs fins au bout de plusieurs semaines et quelques démissions, ce qui permet de préparer la venue – triomphale – du général de Gaulle à Lille le 29 juin suivant. Les deux comités – rapporte des années plus tard Jacques Foccart à Pierre Bas – avaient le même secrétaire de circonscription : Léon Delbecque. À l'issue de la restructuration celui-ci devient le délégué du département du Nord<sup>46</sup>.

L'hiver 1947-1948 constitue une période de vive tension au cours de laquelle communistes, gaullistes et défenseurs du régime en place s'affrontent violemment, y compris dans la rue. Pourtant, dans l'euphorie de la victoire écrasante des municipales de l'automne 1947, le général de Gaulle et son état-major avaient cru bon de mettre en demeure le gouvernement et sa majorité parlementaire dite de « Troisième Force », nettement désavoués par les électeurs, de leur laisser le pouvoir. Mais les tenants de la IV<sup>e</sup> République n'entendent pas baisser pavillon et confier le destin de la République à un général qu'ils considèrent comme un « factieux » et un « apprenti dictateur ». Il n'empêche que des personnalités politiques de premier plan, à l'instar d'Henri Queuille, se déclarent en privé prêtes à envisager les modalités d'un retour au pouvoir de celui que le peuple français vient de plébisciter. Le Garde des Sceaux Queuille charge alors son gendre, l'avocat Jean Gallot, de sonder les gaullistes. Celui-ci rencontre discrètement Jacques Foccart dans le cadre de ses activités professionnelles puisqu'il est son conseil et lui transmet un message ouvrant la porte à un compromis : si le Général est d'accord pour faire une place à ses anciens adversaires, une solution serait envisageable. Foccart, qui n'est pas alors un « baron » du gaullisme, n'ose pas en parler

directement à De Gaulle. Il adresse donc la proposition par la voie hiérarchique, c'est-à-dire au secrétaire général du RPF. Jacques Soustelle ne transmet pas l'information au Général, considérant qu'Henri Queuille et les caciques de la IV<sup>e</sup> République sont de toute façon condamnés à disparaître politiquement dans les mois qui viennent. Foccart a beau essayer d'argumenter, Soustelle campe sur sa position et l'affaire en reste là<sup>47</sup>. Au demeurant, même si Foccart était passé outre le veto du secrétaire général pour en parler directement au général de Gaulle, il se serait heurté au même mur d'intransigeance et de certitudes – qui s'avéreront fausses – quant au prompt retour à la tête de l'État des gaullistes<sup>48</sup>. Cette affaire montre combien Foccart n'a pas encore gagné les galons nécessaires pour faire partie de la garde rapprochée du Général. Elle souligne, comme la suite des péripéties électorales du RPF le montre, que l'intransigeance politique de De Gaulle n'est pas forcément celle de Jacques Foccart qui, en matière de tactique électorale, se montre beaucoup plus souple que son Chef.

## **Retour aux Antilles**

Son ascension progressive au sein de la hiérarchie du Rassemblement et surtout auprès du Général lui-même, Foccart la doit d'abord à son action aux Antilles et en Guyane. Les qualités qu'il a démontrées dans l'Ouest au moment de la création du RPF, ses connaissances personnelles et ses activités professionnelles lui valent la délicate mission de s'occuper des îles françaises de la mer des Caraïbes dès le lancement du RPF au printemps 1947. Alors qu'il prend position au Mans et commence à rayonner sur ses départements de l'Ouest, le secrétaire général du RPF l'enjoint de partir au plus vite en Guadeloupe et en Martinique afin d'y préparer les élections municipales. La situation politique y est complexe tant les enjeux y sont différents de la métropole et les rivalités de personnes le plus souvent exacerbées. Dans ces conditions, un envoyé de la rue de Solferino avec les quasi pleins pouvoirs serait le bienvenu. Encore faut-il trouver la personne idoine, c'est-à-dire quelqu'un de confiance possédant une solide connaissance de ces

départements et de leurs populations. Jacques Soustelle, qui n'ignore pas le passé guadeloupéen et les activités professionnelles de son ancien colistier de la Mayenne, le désigne pour cette tâche ardue. Foccart ne refuse pas cette nouvelle mission mais entend d'abord finir celle qu'il a entamée dans l'Ouest<sup>49</sup>. Il réussit par conséquent à obtenir du secrétariat général son maintien dans l'Ouest le temps des élections municipales.

En novembre 1947, Foccart arrive en Guadeloupe et en Martinique avec les fonctions de représentant du secrétariat général du RPF voire du Général lui-même ; l'ambiguïté étant volontairement cultivée par les *missi dominici* de la rue de Solferino. Il apporte un message « de confiance » du chef du Rassemblement à l'adresse des compagnons des Antilles et de la Guyane « dans notre triomphe prochain ». Muni de ce viatique, il a pour tâche principale d'arrêter sur place toute décision permettant d'organiser le RPF dans ces départements d'outre-mer, afin qu'il puisse vraiment peser dans la vie politique locale et ainsi espérer de bien meilleurs résultats que lors des élections municipales d'octobre 1947<sup>50</sup>. Foccart entend cette fois rompre l'isolement du parti gaulliste qui a conduit à son échec. En Guadeloupe notamment, le RPF n'a pas pesé bien lourd face à ce qu'il qualifie de « deux blocs » : les communistes et l'alliance des Radicaux et de la SFIO<sup>51</sup>. Dans les mois qui suivent, toute sa stratégie consiste à nouer les alliances personnelles nécessaires à la victoire du Rassemblement tout en renforçant ses comités et leurs actions de propagande.

Jacques Foccart a fort à faire pour constituer une armature militante gaulliste dans ces départements, où l'image du général de Gaulle est extrêmement positive sans que cela se traduise en faveur du RPF. Les opposants au gaullisme partisan, à commencer par le PCF du martiniquais Aimé Césaire, font campagne sur une lecture raciale de l'échiquier politique : le RPF compterait essentiellement dans ses rangs des blancs et des mulâtres qui se seraient compromis, pendant la Seconde Guerre mondiale, avec le très vichyste amiral Robert<sup>52</sup>. Foccart a bien conscience que cette propagande

porte un tort considérable au parti gaulliste, d'autant plus que la proportion des noirs dans le personnel gaulliste demeure assez faible. Que ce soit en 1947 ou dans les années qui suivent, il n'a de cesse de combattre cette « propagande qui tend à prouver que le Général n'est entouré que d'anciens réactionnaires » et qui disqualifie en partie le Rassemblement<sup>53</sup>. Pour cela, il s'appuie tout particulièrement sur la haute figure d'Eugénie Éboué-Tell, la veuve du compagnon de la Libération Félix Éboué (et ancien gouverneur de l'île entre 1936 et 1938), conseillère de la République de la Guadeloupe, transfuge de la SFIO<sup>54</sup>. Toutefois, la manœuvre demeure très délicate et le succès pas forcément au rendez-vous car, outre le fait d'être peu présente en Guadeloupe, elle se refuse à choisir entre la SFIO et le RPF, du moins jusqu'à ce qu'en juillet 1948 elle soit exclue du Parti socialiste.

Foccart doit également lutter contre des administrations publiques qui sont loin d'être favorables au RPF. Les communications entre le centre national et les comités locaux du RPF sont fréquemment « interceptées » par des agents des postes et des télécommunications qui, pour certains, agissent pour le compte du PCF et, pour d'autres, pour celui des partis politiques de la « Troisième Force » au pouvoir. Le résistant Foccart retrouve alors ses réflexes de clandestinité. Dès 1947, il met au point – le RPF métropolitain a aussi les siens – et utilise un code télégraphique visant à contourner toutes formes d'écoute et/ou de censure éventuelles<sup>55</sup>. Ce code est renouvelé régulièrement afin de tromper la persévérance des éventuels censeurs. En usant de ce type de méthodes, Jacques Foccart ne fait pas preuve d'une originalité particulière. Après la Seconde Guerre mondiale, la culture de la clandestinité demeure bien présente dans la vie politique nationale et ultramarine. Elle est largement entretenue par l'opposition violente entre gaullisme et communisme, les deux principales forces politiques françaises d'opposition. Mais, à la différence d'autres, Foccart conservera sa vie durant ce type de « réflexes ». L'ancien préfet de la Guadeloupe (1973-1975) Jacques Le Cornec se souvient, parmi d'autres amis et correspondants de

Foccart, d'avoir usé de mots et de noms codés jusque dans les années quatre-vingt<sup>56</sup>.

Pendant les premiers mois de l'année 1948, Jacques Foccart gère depuis Paris sa « paroisse », ce qui ne l'empêche pas de multiplier les aller et retours aux Antilles, le plus souvent sous couvert et parallèlement à ses activités professionnelles d'import-export. Il reçoit également beaucoup dans ses bureaux de la Safiex, rue Scribe à Paris, ainsi qu'au 69 de la rue de l'Université où le RPF a loué un appartement de quatre pièces qu'il partage avec le chef de cabinet du Général, Georges Pompidou, et le rédacteur en chef de la revue *Liberté de l'esprit*, Claude Mauriac. La secrétaire de Jacques Foccart n'est présente que deux ou trois fois par semaine et Madeleine Négrel, la secrétaire particulière de Pompidou, ne se souvient guère l'avoir vu plus d'une dizaine de fois dans son bureau de la rue de l'Université<sup>57</sup>. De fait, il utilise surtout les moyens (bureau et secrétariat) de la Safiex. D'ailleurs, lorsqu'il se trouve aux Antilles, les câbles qui lui sont destinés sont adressés au bureau local de sa société afin d'éviter le plus possible la censure gouvernementale. Jacques Foccart tisse progressivement sa toile, puisant son information tant auprès des dirigeants locaux du Rassemblement que de ses propres relations professionnelles et mêmes familiales. Il peut tout particulièrement s'appuyer sur le délégué départemental de la Martinique Marcel Calvy, TPG du département – ancien de la France libre et membre du cabinet de Jacques Soustelle ministre des Colonies en 1945 – en qui il a grande confiance.

La tenue de nouvelles élections nationales lui fait reprendre le chemin des Antilles en octobre 1948. La nouvelle mission qui lui est confiée est de préparer les élections au Conseil de la République du 7 novembre. Il reçoit les pouvoirs nécessaires puisqu'il est « habilité pour donner l'investiture aux candidats présentés par le RPF<sup>58</sup> ». Arrivé en Guadeloupe le 11 octobre, il trouve des comités RPF aux abois, profondément minés par les conflits de personnes, la plupart du temps candidats autoproclamés. Après avoir dressé

son propre état des lieux et sondé les cœurs et les âmes des uns et des autres, Foccart n'hésite pas, une nouvelle fois, à faire fi des directives de la rue de Solferino, en misant sur une alliance avec la SFIO et non sur une liste exclusivement « RPF<sup>59</sup> ». Pour mener à bien cette stratégie d'alliance avec la SFIO, il lui faut parallèlement empêcher une liste Eugénie Éboué-Maurice Satineau qui, pensait-il initialement, suscite une forte opposition au sein d'un nombre appréciable d'électeurs guadeloupéens qui n'ont pas oublié que Satineau avait été, entre 1936 et 1938, l'un des plus farouches adversaires du gouverneur Félix Éboué et qu'il a voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. La manœuvre de Foccart consiste à conserver Eugénie Éboué en première position et à prendre un socialiste comme colistier. Reste à convaincre Maurice Satineau – alors étiqueté RGR (Rassemblement des gauches républicaines<sup>60</sup>) – et surtout les socialistes.

Cette stratégie, intellectuellement pertinente et totalement décomplexée par rapport aux directives nationales du RPF, se heurte rapidement aux réalités mouvantes de l'échiquier politique guadeloupéen. Foccart est contraint d'en revenir à la stratégie dont il ne voulait pas initialement. Entretemps, il a su neutraliser les opposants au sein du RPF à l'alliance avec Maurice Satineau. De plus, la tension croissante entre SFIO et PC a rendu caduque toute perspective d'alliance. Enfin, Maurice Satineau a accepté, selon Foccart, d'adhérer au RPF avant de recevoir l'investiture<sup>61</sup>. Toutes les conditions sont alors réunies pour se lancer dans la bataille électorale avec une liste Éboué-Satineau.

Du point de vue « technique », Foccart est sans illusion sur les hommes et la manière de faire évoluer leurs votes, y compris dans la salle des urnes. Les électeurs antillais sont réputés pour leur versatilité et les fraudes – même si la situation s'est considérablement améliorée depuis l'époque de Guillaume Foccart – sont encore monnaie courante. Marcel Calvy s'efforce de mener un combat de fond contre les fraudes électorales auprès du préfet de la Martinique<sup>62</sup>. Foccart se montre un organisateur zélé qui laisse le moins de

chance possible au hasard. Dans une lettre du 19 octobre 1948 au délégué départemental de la Guyane, Roger Wachenheim, il donne des « conseils » pratiques pour limiter les pertes de votes de dernière minute : « Il faut avoir une équipe de gens très sûrs de chez nous pour accompagner les électeurs le jour du scrutin et éviter ainsi qu'ils ne fassent de mauvaises rencontres au dernier moment. Enfin, il faut penser à louer des chambres pour le jour du scrutin afin de loger nos électeurs. Si vous n'avez pas assez de chambres, il faut demander à nos amis sûrs d'en mettre à disposition et leur demander de tenir compagnie à leur locataire<sup>63</sup>. »

Au soir du second tour, le succès est au rendez-vous en Guadeloupe. La liste du RPF l'emporte largement<sup>64</sup>. Foccart peut savourer ce succès difficile à obtenir – la SFIO a tout tenté pour faire battre Eugénie Éboué et Satineau à tout fait pour être devant Eugénie Éboué... – puisque la Guadeloupe envoie siéger au Palais du Luxembourg deux représentants étiquetés « RPF ». Toutefois, cette victoire est rapidement ternie par la volte-face de Maurice Satineau qui, dès le 11 janvier 1949, quitte le groupe parlementaire gaulliste pour retourner dans les rangs des RGR. Surtout, la victoire du RPF en Guadeloupe entraîne – souligne l'historien Sylvain Mary – une situation de crise durable au sein du comité départemental. Pis, les élections législatives de 1951 confirment et approfondissent encore un peu plus ces oppositions<sup>65</sup>. Quant aux résultats électoraux de la Martinique et de la Guyane, ils sont au mieux médiocres. En Martinique, deux candidats RPF – Maurice des Étages et Georges Jean-Marie – se présentent de manière individuelle et sont largement battus. Une liste de concentration républicaine emporte les deux sièges : Paul Symphor (SFIO) et Émile Lodéon (radical-socialiste) sont élus<sup>66</sup>. Mais, contrairement aux espoirs nourris par Foccart, aucun des deux nouveaux élus ne rejoint le camp gaulliste. Le rapport des forces sur l'île n'est pas favorable au RPF et le comité gaulliste de la Martinique se montre hostile à l'égard de Lodéon. Quant à la Guyane, les possibilités de manœuvre y sont extrêmement réduites. La candidature RPF de Robert Parfaite est

isolée, ce qui conduit à un échec cinglant. Le socialiste Jules Patient est élu avec le soutien du gouverneur Robert Vignon selon Foccart. Le propos mérite quelques nuances. L'historien Gérard Thabouillot souligne que, si le préfet semble effectivement ne pas avoir été d'une parfaite neutralité, il ne montre pas d'hostilité particulière envers le RPF<sup>67</sup>. En revanche, il entretient des relations difficiles avec l'ancien homme fort de la Guyane, devenu président du Conseil de la République, Gaston Monnerville, et ses partisans. Or lorsque Jacques Foccart et Marcel Calvy ont lancé officiellement le Rassemblement en Guyane en décembre 1947, ils ont mené une stratégie qui consiste à s'allier aux leaders monnervillistes contre le mouvement de la Renaissance guyanaise de René Jadfard allié à la SFIO. Le calcul s'est avéré, au moins jusqu'en 1951, mauvais : l'électorat monnervilliste « est désorienté – souligne à raison le préfet Vignon – puisque les membres les plus influents ont actuellement adopté l'étiquette RPF alors que M. Monnerville avait très violemment combattu la position du général de Gaulle, notamment à l'égard du référendum<sup>68</sup> ».

Les manœuvres de Jacques Foccart, à l'instar de ce qui se passe en métropole, illustrent les contradictions du Rassemblement. Le RPF ne se veut pas un parti politique comme les autres et accepte la « bigamie », c'est-à-dire l'appartenance conjointe au mouvement gaulliste et à un autre parti politique. Nombre de candidats du RPF ne sont donc, au grand dam des comités et des militants du Rassemblement, pas tous des gaullistes purs et durs. Le cas de Maurice Satineau est, de ce point de vue, exemplaire puisqu'il rejoint les rangs du gaullisme militant le temps de son élection et le quitte aussitôt après. Ce qui conduit à de fortes tensions entre la base militante et ses « élus » parfois imposés par le centre national. Les lendemains des élections sénatoriales en Martinique sont très tendus puisque les dirigeants et militants s'en prennent vertement aux candidats élus et à leurs soutiens « gaullistes » qui ont trahi en votant pour eux. Jacques Foccart a fort à faire pour ramener le calme. Il reprend ensuite ses cogitations quant aux alliances à nouer sur place



avec la SFIO, les radicaux et les Indépendants en vue des élections législatives de 1951. De nouveau, il prône le pragmatisme et non le splendide isolement d'un RPF n'acceptant aucun compromis avec les partis du « mauvais régime ».

## **Un cacique de l'Union française en devenir**

L'histoire de Jacques Foccart au Rassemblement du peuple français est celle d'une ascension constante dans la hiérarchie des responsabilités fondée sur l'efficacité et la fidélité. Il est rapidement devenu le délégué pour les questions des Antilles et de la Guyane au centre national du RPF. À ce titre, il participe à partir du printemps 1948, à la définition de la politique du parti gaulliste en matière de France d'outre-mer ainsi qu'à la vie de ses comités locaux. Il siège presque chaque semaine à la Commission de la France d'outre-mer du centre national du Rassemblement. Elle regroupe, outre des délégués de la rue de Solferino, comme Foccart, des élus des différents territoires de l'Union française<sup>69</sup>. Cette commission, présidée par Jacques Soustelle, compte les principaux dirigeants gaullistes du moment : Jean Pompéi (secrétaire national à l'Action Politique), André Diethelm (secrétaire national aux affaires économiques), Gaston Palewski (secrétaire national aux questions prégouvernementales), Eugénie Éboué (conseiller de la république de la Guadeloupe), René Malbrant (député du Tchad et de l'Oubangui-Chari), Maurice Bayrou (député du Gabon et du Moyen-Congo), Jules Castellani (député de Madagascar) et Louis Delmas (conseiller de l'Union française de la Guinée<sup>70</sup>).

La commission de l'outre-mer a pour but de suivre la mise en place du Rassemblement dans les territoires de l'Union française. Elle constitue surtout le point de départ de la mise au point ce qui va bientôt devenir la doctrine ultramarine du RPF. Elle laisse d'ailleurs rapidement la place à une autre commission, celle créée au sein d'une nouvelle structure du RPF : le conseil national. Celui-ci a pour but d'examiner, suivant les sections concernées, les questions de doctrine et de programme d'un parti dont les

dirigeants et les militants sont encore persuadés en 1948 que leur arrivée au pouvoir est imminente. Les questions relatives à l'Union française (organisation institutionnelle, politique économique, défense, etc.) relèvent de la 4<sup>e</sup> commission qui est présidée, dès sa création en 1948, par Jacques Foccart. En quelques mois, celui-ci s'impose ainsi progressivement comme l'une des personnalités importantes du RPF en matière de politique ultramarine. Et, lorsqu'à l'automne 1948, le mouvement du général de Gaulle met au point sa doctrine outre-mer, Foccart est au cœur du processus. Celle-ci ne se fait pas dans la facilité. Certes, tous les dirigeants gaullistes sont intimement persuadés que l'avenir de la France et de sa puissance ne peut se concevoir sans le maintien de l'empire colonial français, sous des formes renouvelées à la suite des bouleversements consécutifs à la Seconde Guerre mondiale. Les projets constitutionnels proposés par les caciques du RPF comme René Capitant ou encore le député de la Sarthe, ancien administrateur de la France d'outre-mer et ancien officier de la 2<sup>e</sup> DB du général Leclerc, Raymond Dronne, s'inscrivent donc tous dans ce schéma du nécessaire maintien de liens indissolubles entre la France et ses colonies et/ou protectorats. Mais, une fois posé ce postulat, l'unanimité est plus difficile à trouver sur les formes institutionnelles que doit prendre l'Union française. Président de la 4<sup>e</sup> commission chargée des questions relatives à l'Union française, Jacques Foccart n'est alors qu'un rouage de cette mécanique complexe de définition, et non l'un des contributeurs sur le fond du projet ultramarin. Il s'efforce de concilier des hommes et des thèses qui s'opposent dans le grand débat interne au Rassemblement sur les questions d'organisation institutionnelle de l'Union. Il réunit le 16 septembre 1948 dans ses locaux du 69 rue de l'Université les protagonistes du débat et les membres de la 4<sup>e</sup> commission, ce qui aboutit à un accord sur des bases qui constituent les fondements du programme ultramarin du RPF qui ne brillent pas par son avant-gardisme en la matière<sup>71</sup>.

Une fois le cadre institutionnel de l'Union française défini, la commission dirigée par Foccart s'est focalisée sur les questions économiques relatives à ces territoires. En vue des deuxièmes assises nationales du Rassemblement, qui se tiennent à Lille, les 11 et 12 février 1949, la 4<sup>e</sup> commission est chargée d'élaborer un rapport de synthèse sur « La mise en valeur et l'équipement des territoires d'outre-mer<sup>72</sup> ». Elle prépare trois rapports qui sont exposés lors de la grande messe gaulliste de Lille. Ils font la synthèse des questions que soulève l'avenir de l'empire colonial : « Équipement et mise en valeur des territoires d'outre-mer », « Le problème de l'Indochine » et « Le projet constitutionnel de l'Union française<sup>73</sup> ». Fréquemment absent en raison de ses nombreux séjours aux Antilles, Foccart reste celui qui s'efforce inlassablement d'arrondir les angles et de fournir au général de Gaulle et à l'équipe dirigeante du RPF les principes et les programmes d'action outre-mer pour un futur gouvernement gaulliste. Il apparaît comme un bon organisateur et un facilitateur de l'obtention de compromis. Mais il est bien difficile de dire ce qu'il pense des thèses et projets en présence, car il n'apparaît jamais comme l'un de ceux qui propose à ses compagnons sa vision du futur de l'empire. Sa pensée semble alors plus empreinte d'un certain conformisme intellectuel en faveur de la « puissance par l'empire » et donc d'un attachement à la pérennité de l'Union française, que d'une véritable pensée construite qui lui appartiendrait en propre.

Pour Jacques Foccart, les années 1948 et 1949 sont celles de l'apprentissage des problèmes ultramarins. L'homme devient, par sa position centrale au cœur du système d'élaboration de la doctrine outre-mer du parti gaulliste et par un suivi quasi quotidien des informations en provenance de la « Plus grande France », un spécialiste. Ce statut ne vaut pas seulement pour sa spécialité initiale : les Antilles et la Guyane. Il s'initie progressivement aux problématiques africaines auprès des administrateurs de la France d'outre-mer qui font partie des conseillers gaullistes et des parlementaires du RPF. À cette époque, il n'a pas en charge les questions africaines au sein du

Rassemblement. Rue de Solferino, c'est le Français libre et administrateur de la France d'outre-mer Pierre Anthonioz qui est secrétaire national chargé de la centralisation des questions de l'Union française. Toutefois, Anthonioz se trouve de moins en moins en phase avec la politique ultramarine conservatrice du parti du général de Gaulle, en particulier sur la question indochinoise<sup>74</sup>. Il s'éloigne progressivement du Rassemblement tandis que Foccart s'impose parallèlement au sein du centre national comme l'homme de l'outre-mer. Certes il n'est pas encore celui que la postérité désignera par la suite comme « Foccart l'Africain ». Il n'a pas encore cette connaissance du terrain, de celui qui sillonne inlassablement sa « paroisse » au cours de très nombreux voyages. Il n'empêche qu'il apprend méthodiquement sur ce continent et ses hommes grâce notamment à une mémoire exceptionnelle. Sa promotion, il la doit également au flair du Général. « Dès 1947 – rapporte l'intéressé –, il m'a dit : “J'ai remarqué dans vos relations avec Mme Éboué ou avec tel ou tel Africain que vous accrochiez bien avec eux”. Dès lors il m'a poussé et orienté. Il est vrai que je me sentais très à l'aise. Je ne faisais aucune différence entre un Noir et un Blanc<sup>75</sup> ». Au-delà de la reconstruction opérée par Foccart lui-même, apparaît une autre qualité du personnage qui fera sa fortune ultérieure : la capacité à nouer des contacts voire des relations de confiance, en particulier avec les hommes de couleur. Que De Gaulle ait ou non perçu cette qualité chez Foccart est difficile à démontrer – mais cela est tout à fait possible car l'homme du 18-Juin avait le don pour déceler les talents particuliers chez ses collaborateurs. Il n'en ressort pas moins qu'il est probablement, du fait de son enfance guadeloupéenne, l'un des rares hommes de son époque – encore fortement marquée par un regard extrêmement condescendant sur les noirs – qui ne manifeste naturellement aucune différence. Au fond, si Foccart partage avec ses contemporains l'idée de la supériorité de la civilisation de la France et de l'Occident en général sur celles de l'Afrique subsaharienne, cela ne signifie pas à ses yeux que l'Africain soit un être sous-développé et inférieur. Le racisme est une donnée

qui n'appartient pas à l'ADN de Jacques Foccart. Olivier Stirn qui, des années plus tard s'était lié d'amitié avec Martin Luther King, se souvient d'un Jacques Foccart chez qui « l'antiracisme était un sentiment extrêmement fort ». En 1963, Foccart, alors secrétaire général pour les affaires africaines et malgaches auprès du président de la République Charles de Gaulle, l'avait beaucoup soutenu dans l'aide que le jeune chef de cabinet du ministre d'État des DOM-TOM apportait au pasteur américain. « La première leçon que je retiens de Jacques Foccart – rappelle-t-il – c'est qu'il m'a conforté dans ma lutte contre tout racisme<sup>76</sup>. »

### **« Monsieur Union française »**

Au début de l'année 1950, la carrière de Jacques Foccart bascule vers les sommets du gaullisme. Cadre dirigeant du RPF, il est alors un personnage en devenir qui n'appartient pas encore à la garde rapprochée du général de Gaulle. Ces premiers succès sont le fruit de son travail et de son efficacité. Il succède à Pierre Anthonioz en qualité de responsable national des départements et territoires d'outre-mer. Foccart a désormais sous sa coupe l'ensemble de l'Union française. Le spécialiste des Antilles et de la Guyane élargit ses horizons et découvre le continent africain qu'il commence, dès ce moment, à sillonner. En outre, Foccart est désigné, le 9 mars 1950, par le groupe gaulliste du Conseil de la République, conseiller de l'Union française. Son élection est validée par l'Assemblée de l'Union française<sup>77</sup>, qui siège à Versailles, le 28 mars suivant. Il entame ainsi jusqu'en mai 1958 une carrière parlementaire en parallèle de ses activités professionnelles et surtout de son action auprès du Général et du secrétariat national du RPF.

La désignation de Foccart comme conseiller de l'Union française illustre son changement de statut au sein du gaullisme et surtout auprès du général de Gaulle. À l'automne 1949, la perspective de la désignation des 18 délégués de l'État associé du Vietnam doit conduire l'Assemblée nationale à désigner 12 nouveaux représentants métropolitains et le Conseil de la République<sup>78</sup>. Pour le RPF, qui a obtenu en novembre 1948, un triomphe aux élections

sénatoriales, ce doit être l'occasion de placer nombre des siens et d'obtenir une influence plus grande au sein de l'Assemblée de l'Union française. Le Rassemblement établit une longue liste de personnalités dont la candidature pourrait être retenue. Parmi les postulants, se trouve notamment le général Catroux, Christian Fouchet ou encore Yvon Morandat<sup>79</sup>. Au vu du *curriculum vitae* des candidats pressentis, Jacques Foccart n'est pas le mieux placé. En mars 1950, sa désignation apparaît d'autant plus improbable que les rêves gaullistes de nombreux postes de conseillers se heurtent rapidement au réalisme efficace des partis au pouvoir qui savent, quand il le faut, s'unir pour faire barrage au général de Gaulle et à ses compagnons. Au point que les gaullistes ne peuvent plus espérer qu'un seul poste. C'est pourtant Jacques Foccart qui, le 9 mars, est désigné par le groupe gaulliste du Conseil de la République<sup>80</sup>. Le choix « du » candidat du RPF a été tranché par le Général lui-même. Pour l'intéressé et pour les initiés, c'est assurément la marque de la confiance gaullienne qui s'affirme au grand jour, ce qui n'est pas sans susciter déjà quelques jalousies. Et lorsque son mandat de conseiller de l'Union française arrive à échéance<sup>81</sup>, il est réélu le 10 juillet 1952. Sa réélection ne s'est pas faite sans difficultés. Il est vrai que les candidatures gaullistes ont afflué en très grand nombre. Des gaullistes de premier plan comme Jacques Baumel restent sur le carreau. Quant à Foccart, comme il l'avoue lui-même, « la question était tangente puisque je ne suis passé qu'au second tour et avec une seule voix de majorité, alors que tout le monde me donnait très nettement élu au premier tour, même sans avoir recours aux élections<sup>82</sup> ». Au premier tour du scrutin organisé par les conseillers gaullistes de la République, il finit troisième (26 voix) derrière Eugénie Éboué (35) et Jean Guiter (31) sans être élu. Au deuxième tour, il doit se contenter d'une deuxième place (28 voix) avec une voix d'avance sur son poursuivant<sup>83</sup>. Sa position n'est donc pas encore affermie dans la mouvance gaulliste.

À la fois délégué national du RPF pour les DOM et les TOM, et conseiller de l'Union française, Jacques Foccart s'impose progressivement comme une personnalité incontournable de l'Union française. L'influence qu'il acquiert a pour socle ses fonctions et les instruments dont il dispose au sein du RPF. Responsable national à la France d'outre-mer, il doit en premier lieu veiller à ce que chacun, au sein des différentes instances du Rassemblement respecte son autorité, ce qui n'est pas si simple qu'une nomination signée de la main du Général pourrait le laisser croire. Il lui faut lutter contre les dysfonctionnements inhérents à une machine politique complexe. Il se plaint par exemple de ne pas être consulté lorsque le journal du parti – *Le Rassemblement* – passe des communiqués au titre de l'Union française, ce qui occasionne parfois des erreurs préjudiciables à la bonne marche de certains comités RPF locaux, notamment en continuant à mentionner le nom et les coordonnées d'un dirigeant local qui entretemps a été démis de ses fonctions par la rue de Solferino<sup>84</sup>. Se pose également la question de la diffusion des informations parvenant directement au secrétaire général et à ses collaborateurs qui laisse parfois sérieusement à désirer. Foccart s'en ouvre ainsi à Paul Troisgros, chargé de mission au secrétariat général (pour les liaisons avec les Assemblées), afin que celui-ci lui fasse « parvenir les papiers intéressant l'outre-mer qui sont adressés à M. Soustelle. En effet, très souvent, nos amis des territoires adressent directement à M. Soustelle des rapports ou des notes et ils pensent que j'en suis automatiquement saisi, alors que je n'en ai pas connaissance<sup>85</sup>. » Il lui faut également se battre contre ceux qui préfèrent se passer des échelons intermédiaires d'autorité afin d'atteindre directement le secrétaire général du Rassemblement voire le Général lui-même.

Responsable national à la France d'outre-mer, Foccart a pour mission première de veiller au bon fonctionnement du Rassemblement dans toute l'Union française. La tâche se révèle ardue tant les conflits de personnes sont nombreux – surtout lorsque les communautés blanches de citoyens français

sont le plus souvent numériquement faibles – et que la distance rend le respect des instructions du Centre national de la rue de Solferino aléatoire. Il lui faut le plus souvent redynamiser des comités locaux tombés dans une léthargie trois ans après les grandes heures – et les folles espérances d'un retour rapide au pouvoir du Général – de 1947. Foccart est obligé de se déplacer fréquemment sur le terrain. Il s'agit de se familiariser avec des territoires, leurs colons et leurs populations et de mettre en place, si nécessaire, de nouvelles équipes qui toutes se montrent particulièrement attachées au maintien de l'Empire. Foccart lui-même avoue, dans ses *Mémoires*, que leur « tendance réactionnaire n'est pas niable<sup>86</sup> ».

Ses voyages dans sa « paroisse » africaine suivent plus ou moins le même rituel. Il se rend dans les chefs-lieux des territoires où il est hébergé par le ou les responsables locaux du RPF qui sont, assez souvent, des anciens de la France libre. Il s'enquiert des problèmes et des états d'âme des uns et des autres, et s'efforce de faire respecter la ligne définie par la rue de Solferino. Pendant des années, Foccart tisse des cercles de relations auprès des Français de l'Empire qui vont de l'amitié franche et inaltérable à une cordialité teintée d'un intérêt mutuel. Outre les fonctionnaires et colons européens établis en Afrique, le compagnon Foccart peut également compter sur les élus gaullistes d'Afrique noire qui appartiennent, dans leur très grande majorité, au premier collège, comme le député du Moyen-Congo Maurice Bayrou (ancien de Bir-Hakeim et compagnon de la Libération) ou encore le député de l'Oubangui-Chari René Malbrant (lui aussi ancien de la France libre). Dans cette première moitié des années 1950, Foccart est alors plus proche qu'il ne veut bien le dire dans ses *Mémoires* de leurs thèses en faveur de la « Plus Grande France ». Il partage l'aversion totale du RPF de Côte d'Ivoire – et du centre national – à l'encontre de Félix Houphouët-Boigny. Dans l'ambiance farouchement anticomuniste de l'après-guerre, il n'a vu dans l'apparemment du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) du leader ivoirien avec le PCF qu'une preuve de sa soumission totale à Moscou et à ses



agents. Et lorsqu'en 1951, le RDA quitte l'orbite communiste pour s'apparenter avec l'UDSR de René Pleven et de François Mitterrand, il continue à voir dans le RDA et son chef des suppôts de l'indépendance des colonies à la solde du communisme international. Ses propos et écrits sont alors sans ambiguïté : « L'admission d'Houphouët et de Tchikaya à l'UDSR est proprement scandaleuse et certainement fera juger très sévèrement Pleven par tous les gens qui connaissent un peu les problèmes outre-mer<sup>87</sup> ». La rencontre de Félix Houphouët-Boigny avec le général de Gaulle en mars 1953, lors de son grand périple africain, fit certainement beaucoup dans le « ralliement » progressif de Foccart à celui qui deviendra son plus fidèle ami africain. En attendant, le rapprochement ne se fait que très lentement. Il emprunte d'abord, en ce milieu des années 1950, le chemin d'une certaine neutralité qui se fait petit à petit bienveillante.

Les voyages de Foccart, tout particulièrement en Afrique française, s'avèrent d'autant plus importants qu'ils sont parfois entrepris aux côtés du général de Gaulle lui-même. Il apparaît toujours, malgré sa volonté de grande discrétion, à la droite du Général, celui que nombre d'Africains surnomment « le plus grand des Blancs ». Jacques Foccart, ainsi que l'aide de camp Gaston de Bonneval, le chef de cabinet Olivier Guichard, partagent pendant plusieurs jours tous leurs repas avec le Général et son épouse, effectuent les déplacements dans le même avion et se retrouvent le soir dans les mêmes palais officiels<sup>88</sup>. Foccart y puise une source importante de sa « légitimité » à l'égard de ses interlocuteurs – tout particulièrement africains – puisqu'il est étroitement associé à l'aura du charismatique homme du 18 juin. C'est lui qui, au sein de la petite équipe autour du Général, a en charge « les contacts avec les territoires<sup>89</sup> » et leurs dirigeants, en particulier les militants du Rassemblement local. Le voyage du général de Gaulle en Afrique noire française de mars 1953 constitue, de ce point de vue, un exemple parfait<sup>90</sup>. En effet, ce périple africain est une succession de bains de foule qui, pour Foccart mais également pour nombre de journalistes présents peu suspects de

philo-gaullisme, rappellent la ferveur des grandes heures de la Libération de l'été 1944 en métropole<sup>91</sup>. Pour le responsable de l'outre-mer au RPF, ce voyage est aussi l'occasion de faire se rencontrer les militants gaullistes de l'Union française et le général de Gaulle. Il mobilise tous les compagnons, colons et fonctionnaires. Mais De Gaulle, fort de la figure d'unanimité nationale retrouvée dont il bénéficie au milieu des foules africaines en liesse, paraît au contraire ne pas vouloir être associé à un mouvement partisan. Foccart doit en conséquence rappeler à son « patron » les obligations contractées à l'égard de ces Français d'Afrique, ce qui lui vaut, lors de l'escale de Fort-Lamy au Tchad, un tonitruant : « Vous commencez à m'emmerder avec *votre* RPF<sup>92</sup> ». Foccart, vexé et meurtri par la saillie du Général, se cloître pendant une journée jusqu'à ce que De Gaulle le fasse venir et accepte de nouveau de rencontrer les comités RPF locaux, leurs dirigeants et militants. Évidemment, le compte-rendu du voyage réalisé par Jacques Foccart pour les militants et responsables ultramarins du Rassemblement passe sous silence cet événement qu'Olivier Guichard révélera par la suite et que l'intéressé finira par confirmer dans ses *Mémoires*<sup>93</sup>.

Ces Français d'Afrique n'en constituent pas moins, pour Foccart, des relations très précieuses tant par la qualité des informations qu'il peut y puiser que par la solidité des amitiés qu'il y noue. Certaines ne traverseront pas le temps des indépendances. Le lieutenant-colonel Lacheroy, commandant le bataillon autonome de Côte d'Ivoire de 1948 à 1950 (avant d'officier ensuite en Indochine puis en Algérie) et responsable RPF de ce territoire, sera ainsi condamné à mort par contumace après le putsch des généraux d'avril 1961. Dans l'immédiat, Foccart tisse sa toile principalement dans ce vivier et s'appuie sur les personnels militaires. Le RPF a compté, dès ses origines, de nombreux militaires dans ses rangs. Le fait est particulièrement vrai outre-mer où des officiers, mais surtout des sous-officiers ont constitué d'importants relais et agents de diffusion des idées du

Rassemblement. Les liens entre le lieutenant-colonel Lacheroy et Foccart en attestent. Il peut également compter sur le capitaine de gendarmerie Louis Dargelos qui lui transmet d'abondantes notes de synthèse sur la vie politique martiniquaise, en particulier sur les agissements des communistes locaux. Leurs contacts se poursuivent avec le même rendement informatif lorsque le capitaine officie ensuite en Tunisie (1955-1956) puis en Algérie (1957-1958<sup>94</sup>). Pour les Antilles et la Guyane, le sergent-chef Albert-Martin Muller a été, tout au long de l'aventure RPF, un élément clé dans le dispositif d'information du responsable national de l'outre-mer. Mais Foccart, par une méthode très caractéristique de sa manière de procéder, a souhaité, au-delà des relations d'homme à homme avec tel ou tel officier ou sous-officier, réunir autour de lui, à partir de 1952, un groupement d'étude – composé de militaires – qui fait le point une fois par semaine sur les questions de défense. En outre, il organise, en moyenne une fois par mois, une réunion « avec des amis de l'armée coloniale ayant des affectations très diverses<sup>95</sup> ». Le secrétariat de ce comité d'études est longtemps assuré par le sergent-chef Muller qui, de retour des Antilles en 1951, occupe un poste à la direction des affaires militaires du ministère de la France d'outre-mer (avant de repartir en 1954 en Indochine puis en Algérie<sup>96</sup>). Le principe est simple : un conférencier présente la thématique du jour et le débat entre participants peut alors s'ouvrir.

Mais Foccart entend également s'appuyer sur les Africains eux-mêmes. Son ordre de mission de novembre 1950 pour l'AOF et le Cameroun indiquait qu'« il portera spécialement son attention sur l'organisation des groupements, la cohésion des élus et le renforcement du concours des autochtones<sup>97</sup> ». Certes, pour le Général, depuis 1947, il ne peut pas être question que les citoyens de l'Union française – qui ne sont pas citoyens français – puissent adhérer au RPF. Il rappelle cette position de principe aux dirigeants outre-mer du Rassemblement, par une note du chef de cabinet du secrétaire général du RPF, Pierre Juillet, en date du 21 septembre 1951<sup>98</sup>. De

Gaulle entend néanmoins mobiliser tous les citoyens de l'Union en faveur du RPF et de la pérennité de l'Union française en organisant des groupements de sympathisants du RPF. Il s'agit d'obtenir de bons résultats dans le second collège électoral. Cette idée n'est pas du goût de tous les membres du RPF en Afrique, en particulier des élus du premier collège qui ne voient pas d'un bon œil une certaine forme d'émancipation politique des masses africaines. Mais Jacques Foccart appuie pleinement cette stratégie qui consiste à conserver les populations de l'Union française qui ne jouissent pas de la citoyenneté française dans l'orbite du RPF sans pour autant les faire adhérer. C'est cette position nuancée qu'il a défendue, quelques semaines auparavant, auprès du général de Gaulle qui l'a entendu<sup>99</sup>. Pour appliquer cette stratégie d'équilibriste, Foccart peut compter sur le dynamisme du très gaulliste administrateur de la France d'outre-mer Pierre Bas en AEF qui, depuis janvier 1949, avait développé un groupement d'amis du RPF autour des Africains Faustin Mouasso-Priso (journaliste à Radio-Brazzaville), l'infirmier-chef Gana et de Jacques Bankaités (rédacteur à la mairie de Brazzaville<sup>100</sup>).

Les contacts de Jacques Foccart en Afrique noire dans les années cinquante ne se limitent pas aux seuls membres du RPF qui, pour certains d'eux, appartiennent aux cercles des anciens de la France libre. Il y développe des relations liées à ses activités professionnelles d'import-export. Bien qu'il se défende d'avoir eu des marchés en Afrique par le biais de son entreprise en nom propre, la Safiex<sup>101</sup>, il a néanmoins commercé avec ces territoires, de manière quasi certaine à partir de la seconde moitié des années cinquante<sup>102</sup>. L'homme d'affaires Foccart manque rarement, lorsqu'il sillonne de long en large l'Afrique française, de rencontrer les personnalités du monde économique, à commencer par les présidents et membres des chambres de commerce ou encore les principaux négociants. Il noue ainsi des relations d'amitié et de confiance avec le grand négociant d'origine libanaise établi à Dakar, Mahmoud Bourgi. Le propos vaut pour d'autres hommes d'affaires

français en Afrique qui, gaullistes ou non, apprécient la véritable bataille d'obstruction menée par les parlementaires du RPF contre le projet de Code de travail outre-mer présenté par le MRP Joseph Dumas. Leurs prises de position – et celle de Jacques Foccart –, sous couvert du respect « du particularisme et des besoins des travailleurs autochtones<sup>103</sup> », participent au maintien des situations acquises, ce qui ne manque pas de leur attirer de nombreuses sympathies au sein des milieux d'affaires.

Dans ses contacts avec l'Afrique, Foccart peut également compter sur l'aide d'anciens de la DGER et du Service Action qui se trouvent en poste dans l'Union française. Le cas de Maurice Robert est de ce point de vue exemplaire. Il le rencontre pour la première fois en 1947, à Port-Étienne en Mauritanie. Robert y commande le poste militaire et brille déjà par son militantisme gaulliste. Les deux hommes parlent le même langage et, dans la douceur de la nuit mauritanienne, se racontent leur résistance. La confiance qui est née ce jour-là ne se démentira pas au cours des décennies suivantes. Lors d'une mission d'information parlementaire, pour le compte de l'Assemblée de l'Union française, en décembre 1952, en Indochine, Foccart retrouve le compagnon Robert qui s'illustre alors à la tête des commandos de Marine. Outre la joie de revoir un ami qui risque tous les jours sa vie face aux combattants du Viet-Minh, c'est pour lui l'occasion de recueillir des informations « sur la situation en Indochine, sur les difficultés rencontrées dans la préparation des opérations et pour l'obtention des appuis aériens<sup>104</sup> ». Surtout, à partir de 1955, Maurice Robert s'installe à Dakar avec pour mission de coordonner l'action des officiers traitants du SDECE et des agents sur le continent africain, ce qui le conduit notamment à « densifier » le réseau de renseignement en AOF. Entre 1956 et 1958, les deux hommes demeurent en contact étroit et Foccart vient le voir à plusieurs reprises. Il y récolte, comme en Indochine, « des renseignements d'ambiance sur le comportement des autorités locales, sur l'évolution de l'état d'esprit des Français d'Afrique occidentale à l'égard du Général<sup>105</sup> ».

La notoriété progressivement acquise par Jacques Foccart au cours des années cinquante en Afrique lui permet aussi d'obtenir des renseignements sans même les avoir sollicités. Nombre de Français installés ou en poste en Afrique lui écrivent pour lui faire part de la situation de leur territoire, et le plus souvent de leur cas personnel. À titre d'exemple, il entretient une correspondance suivie avec l'inspecteur Césari de la direction de la Sûreté à Abidjan en 1956 et 1957 qui l'informe de ses craintes quant à l'évolution de la situation politique en Mauritanie<sup>106</sup>. Foccart peut également compter, à défaut de pouvoir se déplacer et d'établir une relation personnelle avec les militants RPF outre-mer, sur la *Lettre à l'Union française*. Ce bulletin hebdomadaire de liaison interne entre le centre national et les militants d'outre-mer permet au responsable national chargé de l'Union française de toucher un public plus large qui, pendant des années, lit les éditoriaux de Foccart sans pour autant le connaître ni l'avoir jamais vu. Pierre Bas se souvient qu'il avait été « vraiment soutenu », depuis son arrivée en AEF en janvier 1949, dans son action militante – qui rencontrait l'opposition de ses supérieurs hiérarchiques – par la *Lettre à l'Union française*. Chaque semaine, il y trouvait des informations générales sur la situation dans les territoires de l'Union ainsi que sur la vie politique métropolitaine. Surtout, les éditoriaux de Foccart constituaient un morceau de choix où s'étalait sans fard le gaullisme pur et dur de ce compagnon qui parlait un langage très apprécié des militants. Certes, la plume de Foccart fait merveille mais elle tient aussi beaucoup à Raymond Labelle-Rojoux, « très remarquable penseur et rédacteur<sup>107</sup> ». Entre 1950 et la fin de l'année 1958, Jacques Foccart maintient cette publication qui sera son trait d'union permanent avec les compagnons installés dans les départements et territoires d'outre-mer, même après la mise en sommeil du RPF à partir de 1955. Jusqu'au bout, il tient à rédiger les éditoriaux, sauf lorsqu'il est en déplacement et, dans ce cas, c'est le plus souvent le conseiller gaulliste de l'Union française Louis Delmas qui les signe.

Les cercles de relations qu'établit progressivement Jacques Foccart ne concernent pas la seule Afrique française. Ils se développent dans toute l'Union française, c'est-à-dire partout où il officie. Les Antilles constituent bien sûr un terrain de choix pour Foccart le gaulliste et Foccart l'entrepreneur. Il tisse également sa toile en Indochine, du moins tant qu'elle demeure dans le giron de la France. Mais, ces cercles ne constituent pas un domaine qu'il considérerait comme exclusif. Il en fait profiter ses compagnons, en particulier le gaulliste Marc Jacquet, secrétaire d'État aux États associés (Vietnam, Laos et Cambodge). Foccart lui adresse une note personnelle lui « donnant les noms et adresses des différentes personnes avec qui » il aurait « intérêt à prendre contact, en dehors de toutes les personnalités » qu'il rencontrera. Cette note constitue un véritable bréviaire de la « méthode Foccart », ici appliquée à l'Indochine, mais qui peut être étendue à tous les territoires ultramarins, voire à la Métropole elle-même :

« Il s'agit de :

- Brigitte Friang que tu connais bien (service de presse du haut-commissariat). Tu auras par elle le contact très direct et, à mon avis, fort important du véritable combattant qui n'a pas toujours le point de vue de l'officier d'état-major et qu'il serait indispensable que tu contactes, en dehors des visites officielles ;
- Le lieutenant-colonel Rivière – SDECE Saïgon. Tu pourras le convoquer facilement et, en tout cas, tu peux le joindre par le colonel Belleux mais je te conseille de le faire discrètement pour ne pas attirer l'attention de ce dernier. Comme je te le disais, je suis persuadé qu'il est possible d'utiliser dans de bien meilleures conditions les services dont s'occupe Belleux et Rivière mais il faut pour cela les appuyer. Rivière te fera certainement part de ce qu'il a vu depuis huit à dix mois qu'il est dans le pays. C'est un garçon de tout premier ordre que tu as certainement bien connu au Rassemblement, et qui peut te donner d'excellentes informations ;

– Sergent-major Pôl-Octave Prieur, SP 60.630-TOE. Il est à Saigon et tu pourras lui faire adresser un mot pour le convoquer. Bien que son grade soit peu élevé, Prieur est un garçon qui suit de près la situation et qui a un point de vue intéressant à connaître pour toi. En effet, une opinion ne doit pas se baser uniquement sur les “grands chefs” mais doit pouvoir sonder la pensée du sous-officier de carrière en contact avec les réalités. C’est le cas pour Prieur et je suis persuadé que les indications qu’il te fournira t’intéresseront<sup>108</sup>. »

Dans son action en faveur du parti gaulliste dans l’Union française, Foccart bénéficie des moyens que lui donne son statut de membre de l’Assemblée de Versailles. Cette position institutionnelle s’avère d’autant plus précieuse qu’il y siège même après la mise en sommeil du RPF et jusqu’en mai 1958. Sa fonction parlementaire lui permet ainsi non seulement de rendre visite aux compagnons du RPF et souvent d’être hébergés chez eux, mais aussi de prendre contact avec les autorités officielles de ces territoires. Par exemple, lorsqu’il se rend en Côte d’Ivoire en décembre 1956, il prévient, par une lettre en date du 22 novembre, son ami Georges Héritier, exploitant forestier et compagnon de la Libération, de sa venue et du fait qu’il souhaite le rencontrer afin de ressourcer leur amitié. Le même jour, il signale par lettre son arrivée prochaine, « à titre strictement privé », au gouverneur de ce territoire, Pierre Lami. Foccart lui propose de venir le saluer tout en lui indiquant qu’il compte faire suivre sa correspondance par son cabinet<sup>109</sup>. Jacques Foccart sait jouer de ses différentes casquettes de conseiller de l’Union française, de gaulliste et d’entrepreneur, pour optimiser ses fréquents voyages en Afrique. Faute de disposer de son agenda au cours de cette décennie des années cinquante, il est bien difficile d’estimer le temps qu’il passe à sillonner sa « paroisse » africaine. Si l’on considère qu’il est en voyage en Afrique – voire de par le monde – lorsqu’il ne signe pas l’éditorial de la *Lettre à l’Union française*, on peut l’évaluer, à titre d’exemple pour



l'année 1951 – au cours de laquelle se tiennent les élections législatives –, à vingt-cinq semaines de déplacements. En année normale, l'estimation tourne autour d'une dizaine de semaines. Ces chiffres n'ont évidemment pas une valeur scientifique absolue. Ils permettent toutefois de se faire une idée, même approximative, de l'importance du travail en profondeur qu'il mène sur le terrain.

Son passage à l'Assemblée de l'Union française constitue un moment clé dans la formation de ses circuits d'informations et surtout de relations avec l'Afrique et ses dirigeants. En effet, si les conseillers métropolitains sont, pour la grande majorité d'entre eux des seconds couteaux de la vie politique ou des jeunes promis à bel avenir – spécialistes ou non des questions ultramarines –, leurs homologues africains ont formé le futur vivier politique des TOM devenus des États indépendants en 1960. Nombre d'entre eux ont même occupé des positions clés au sein de leur pays « comme chef d'assemblée ou chef de gouvernement<sup>110</sup> ». Le malien Modibo Keita, le béninois Émile Derlin Zinsou, le camerounais Ahmadou Ahidjo et bien d'autres ont connu Foccart au sein de l'Assemblée de l'Union française<sup>111</sup>. Tous ne sont pas devenus ses amis même si certains ont noué des relations que l'intéressé qualifie de « durables<sup>112</sup> ». Mais tous savent qui est Jacques Foccart et apprécient son positionnement de « médiateur » entre collègues africains et métropolitains. Il ne se met guère en avant au sein du groupe gaulliste de l'Assemblée de l'Union française. Il laisse la direction du groupe et les fonctions les plus voyantes à ses collègues. Foccart siège à la commission de la défense de l'Union française dont il devient le vice-président en 1953. L'année suivante, il préside la commission de politique générale qu'il utilise, au sein de l'Assemblée de Versailles, pour mener une lutte à mort contre le traité de communauté européenne de défense (CED<sup>113</sup>). Toutefois, à mesure que le général de Gaulle prend de la distance puis se retire de la vie politique, Foccart n'occupe plus des fonctions de premier plan tant au sein de son groupe parlementaire que dans l'Assemblée de l'Union

française. Étant à la fois le secrétaire général en titre d'un RPF mis en sommeil et que le général de Gaulle entend ne plus mêler à la politique partisane, et parlementaire gaulliste, il officie dans un style qui lui convient parfaitement, celui de l'influence dans les coulisses et non sous les feux de la rampe. Dans le même temps, il se pose et est perçu de plus en plus comme l'homme de confiance du général de Gaulle. Les années cinquante forment donc une séquence fondatrice, une période de sa vie au cours de laquelle il crée et affermit sa position en Afrique noire et au-delà.

## **Quelle Union française pour quelle France ?**

Jacques Foccart est devenu au fil des années 1950 une personnalité reconnue de la France d'outre-mer qui, bien qu'initialement étiquetée « antillaise », s'est muée progressivement en spécialiste des questions de l'Afrique francophone subsaharienne. L'homme est, comme à son habitude, très discret et ne brille pas par des déclarations fracassantes qui sont l'apanage d'autres caciques du Rassemblement. Son ascension au sein de la mouvance gaulliste l'oblige néanmoins à plus se dévoiler même si le discours est très souvent convenu et qu'il est parfois bien difficile d'appréhender ce qui appartient à la phraséologie officielle et à ses propres opinions. L'homme ne se complaît guère dans les constructions intellectuelles. La connaissance profonde de l'Afrique et de ses hommes qu'il acquiert est d'abord et avant tout une affaire de terrain. Il n'empêche que sa sensibilité « impériale » est très nettement perceptible, ce qui le rend, au moins pendant toute la première moitié des années cinquante, très conforme aux options défendues par le RPF.

Foccart adhère pleinement à la philosophie générale et au programme ultramarin du Rassemblement. Il est et revendique le fait d'être un défenseur attitré du maintien des liens entre la Métropole et ses prolongements outre-mer. Pour lui, comme pour le RPF, l'impératif du rang de la France passe par la puissance par l'empire. Il réclame en ce sens « de rebâtir dans un ensemble cohérent ce qui a été mal construit et de donner aux populations autochtones

les institutions qui leur conviennent » en les amenant « à la possibilité de gérer librement et démocratiquement leurs propres affaires comme, avant la Constitution de 1946, l'avait proclamé la conférence de Brazzaville en 1944<sup>114</sup> ». L'empreinte de la circulaire du gouverneur général de l'Afrique française libre Félix Éboué du 8 novembre 1941 définissant la future politique indigène de la France après la Seconde Guerre mondiale est particulièrement manifeste chez lui. Toutefois, en cette première moitié des années cinquante, il s'agit « de faciliter au maximum l'évolution des Pays d'outre-mer et non faire une révolution ». D'indépendance, il n'est donc pas question. Quant aux évolutions proposées, elles doivent être adaptées au degré d'évolution de chaque territoire et de leurs populations.

Le terme – lointain – d'une telle évolution ne peut être qu'« une fédération de peuples associés autour de la France dans un commun idéal de progrès humain » qui accorde à chacun de ses membres une véritable autonomie interne. En fait, le terme « fédération » est alors très largement utilisé par la classe politique française sans qu'il réponde véritablement à son sens juridique précis, puisqu'il n'est en aucun cas question que la France puisse être placée au même rang que les territoires ultramarins. De ce fait, dans la construction politico-institutionnelle envisagée par Jacques Foccart et les gaullistes, la Métropole garderait la haute main sur les domaines dits « fédéraux » (défense, politique étrangère, politique économique et monétaire, communications, etc.), c'est-à-dire sur les pouvoirs régaliens par excellence. Ce projet de puissance consiste donc fondamentalement à réorganiser la présence et la souveraineté – voire simplement l'autorité dans le cas des protectorats – de la République française sur ses territoires d'outre-mer suivant la philosophie de l'association. Celle-ci pose d'abord pour principe le respect des particularismes de chaque peuple, ce qui condamne toute forme d'application d'un centralisme jacobin ultramarin. Jacques Foccart et les gaullistes, dans la lignée de la conférence de Brazzaville, se font les apôtres de la réhabilitation des chefs coutumiers en Afrique qui

devraient constituer les représentants de « la masse rurale » et faire contrepoids aux élus citadins autochtones plus largement acquis aux idées décolonisatrices. Mais, le fait de conduire progressivement les populations autochtones « à gérer les affaires de leur village, de leur commune ou de leur territoire » ne doit pas signifier l'exclusion des minorités métropolitaines. Foccart entend que les citoyens français installés dans les territoires de l'Union française puissent conserver la garantie d'une représentation politique, non seulement au niveau national mais aussi de celui des territoires. Le responsable outre-mer du RPF se montre un partisan résolu du maintien des deux collèges électoraux qui distinguent les citoyens français ou assimilés et les citoyens de l'Union française (qui ne disposent pas du statut civil français).

Enfin, Foccart et le RPF prônent une grande politique de développement économique et social dans les territoires outre-mer. Elle répond bien sûr à la justification même de l'œuvre colonisatrice depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'à une stratégie globale visant à conserver ces territoires et leurs populations dans le giron de la République française. Il s'agit « de développer le potentiel de production et l'enrichissement des territoires en vue d'assurer aux autochtones une vie meilleure par l'augmentation de leur pouvoir d'achat et l'élévation de leur niveau de vie ». Les bienfaits matériels qu'elle apporte aux citoyens de l'Union française doivent devenir un argument de poids dans le maintien de la France dans ses possessions ultramarines ; chacun y trouvant son compte : la République française maintenant son « rang » impérial – même suivant des formes institutionnelles renouvelées et une certaine décentralisation –, les populations y gagnant un niveau de vie qu'une indépendance politique pourrait dangereusement compromettre. Le ton est donné et il faudra encore plus de dix ans pour que Foccart et la grande majorité des gaullistes acceptent la rupture opérée par la Seconde Guerre mondiale et le triomphe du mouvement de décolonisation.

Être un fervent partisan de la « Plus Grande France » ne signifie pas pour autant pratiquer un colonialisme raciste et rétrograde. Foccart est une personnalité qui, sous le masque de cire impavide qu'il est en train de se constituer pour l'extérieur, n'en est pas moins très sensible à la misère des hommes, en particulier de ceux qui peuplent les territoires ultramarins. Il se plaint auprès des cadres et militants gaullistes d'outre-mer des « conditions de vie invraisemblables qui sont faites » aux Maghrébins en Métropole – qualifiés de « lumpen prolétariat » –, ce qui les conduit inexorablement dans les bras des propagandistes communistes et indépendantistes :

« Rien ou presque n'est fait pour ces millions de compatriotes que nous nous sommes donnés, et dont il faut aller mesurer à Gennevilliers ou à La Chapelle l'état d'abandon. Ces hommes sont à qui voudra les prendre. La France, qu'ils évoquaient sur les pentes rocailleuses des Kabylies ou dans les ruelles de la Kasbah comme une terre de promesse – qu'on leur laissait évoquer comme telle – ne leur apporte que désillusion et amertume. Ils y trouvent malheureusement à rapprocher leurs tristes expériences et aussi des gens habiles à leur en expliquer le sens et, à leur manière, l'origine. Ainsi naît et grandit parmi nous, à notre contact, par notre contact, un séparatisme que l'autre séparatisme [le communisme] exploite et dont il avive les plaies<sup>115</sup>. »

Quels que soient la lutte à mort menée contre la IV<sup>e</sup> République et le dénigrement systématique dont elle est l'objet par les gaullistes, Foccart ne peut que regretter que la cause de l'Union française ne soit pas placée au-dessus des contingences partisans. Le Rassemblement outre-mer est en butte à l'ire du ministre de la France d'outre-mer François Mitterrand qui, lors du Conseil des ministres du 24 janvier 1951, aurait eu une formule qui en dit long sur l'opposition, dans l'Union française, entre partis politiques au pouvoir et RPF : « Je ne devrais pas dire que j'ai fait un tour dans l'Union française, mais bien plutôt dans "l'Union Gaulliste". Il faut que cela change

rapidement<sup>116</sup> ». S'ensuit une valse des gouverneurs jugés trop gaullistes afin de préparer au mieux les futures élections législatives de juin 1951. La rivalité et l'opposition entre François Mitterrand et Jacques Foccart naissent ainsi sur les pistes tortueuses du continent africain, au gré des administrations qui contribuent fortement à faire ou défaire les représentants élus des territoires ultramarins suivant la couleur politique du titulaire de la rue Oudinot.

Pour Foccart, la guerre qui sévit en Indochine depuis 1945 est d'abord un drame humain puisqu'elle tue massivement tant des soldats du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient (CEFEO) que des populations civiles. C'est ensuite une affaire grave car elle hypothèque de plus en plus le devenir de la fragile construction qu'est l'Union française et au-delà la puissance même de la France. Enfin, le « régime des partis » de la IV<sup>e</sup> République, taxé d'incurie criminelle, est jugé et condamné comme coupable de la dégradation générale des positions françaises en Indochine. Jacques Foccart a l'occasion de découvrir la réalité de cette guerre au bout du monde sur le terrain, en effectuant, pendant un mois, une mission d'information parlementaire, pour le compte de l'Assemblée de l'Union française, du 23 novembre au 23 décembre 1952. Son discours concernant cette guerre prend alors une tout autre épaisseur que la reprise pure et simple des positions officielles du RPF. Jusqu'à cette date, le responsable outre-mer du mouvement gaulliste ne brillait pas par son engagement en faveur de cette cause, au-delà d'un certain conformisme. Ce voyage d'un mois le replonge dans une atmosphère de guerre où il retrouve ses réflexes de sympathie innée pour les combattants de l'Union française voire de fraternité d'armes. C'est d'ailleurs peu avant sa visite du camp retranché de Na San qu'il retrouve le jeune et prometteur capitaine Maurice Robert. Surtout, il se frotte aux réalités complexes d'un conflit mêlant à la fois combats classiques, opérations de guérilla et actions politiques secrètes. L'officier parachutiste qui sommeille toujours en lui resurgit alors très nettement dans son analyse militaire du

conflit, comme en témoigne son compte-rendu de voyage<sup>117</sup>. Tout d'abord, l'ennemi contre lequel la France se bat est valeureux et parfaitement organisé : « l'organisation politico-militaire du Viet-Minh » est décrite comme « un réseau très puissant qui va jusqu'aux villages » et qui lui permet de disposer d'un élément fondamental dans ce type de conflit, l'information. La résistance des hommes d'Hô Chi Minh et du général Giap tient aussi au fait que la population vietnamienne, « endoctrinée par une propagande quotidienne très efficace et terrorisée par des menaces qui sont souvent mises à exécution, prête son concours aux troupes vietminhs bon gré, mal gré, alors qu'elles n'apportent pratiquement aucune aide aux troupes de l'Union française ». Enfin, cette résistance ressortit du fait que « les troupes du Viet-Minh sont animées d'une volonté, d'une ardeur et d'une foi extraordinaires, alors que les Vietnamiens qui devraient pouvoir s'opposer à cette emprise du Viet-Minh sur les populations ne font preuve que de bonne volonté ».

Dans ces conditions, le diagnostic établi par Jacques Foccart est et restera jusqu'à la fin du conflit la poursuite de l'effort de guerre français afin de vaincre militairement. À l'instar de la position officielle du RPF, il exclut toute négociation directe avec le Viet-Minh d'Hô Chi Minh parce que cela reviendrait « à livrer l'Indochine au communisme international ». Il écarte aussi, de manière catégorique, toute formule d'internationalisation du conflit ; l'ONU n'étant pas jugée apte à prendre la relève et le risque d'une intervention massive chinoise étant trop grande en cas d'intervention américaine. Reste donc la seule solution conforme aux intérêts de la France et, pensait-il, des populations d'Indochine : la poursuite de l'effort de guerre français. Elle implique que le gouvernement français « définisse sans aucune ambiguïté sa ligne de conduite » et défende son action auprès des Français. Pour contrer l'efficacité redoutable de l'organisation politico-militaire du Viet-Minh, le gouvernement vietnamien – profrançais – doit faire de même et mener la guerre avec la même détermination tout en luttant plus efficacement contre la corruption de son administration et en acceptant une véritable

réforme agraire. Enfin, il faut « jaunir » la guerre, c'est-à-dire passer progressivement le flambeau à la toute jeune armée vietnamienne qui doit prendre ses responsabilités, avec l'aide de l'armée française, dans sa lutte contre le Viet-Minh. « En un mot – conclut Foccart –, il faut rester, il faut le faire savoir, il faut exiger du Vietnam qu'il se donne à fond à cette lutte. À ce prix, la victoire est assurée et dans un délai peut-être plus court qu'on ne le pense. »

Au cours des deux années suivantes, la dégradation continue de la situation se charge néanmoins de démentir l'optimisme et le volontarisme – peu réalistes – de Jacques Foccart. Jusqu'à la défaite de Dien Bien Phu, il n'a de cesse de dénoncer l'absence de politique claire des gouvernements français – y compris quand, à partir de juin 1953, il compte des ministres gaullistes. Le responsable outre-mer du Rassemblement se distingue par une défense et illustration des soldats français qui se battent en Indochine, ce qui le conduit à nouer des liens avec les associations d'anciens combattants qui défendent la même cause. C'est ainsi qu'il fait la connaissance de l'écrivain et ancien combattant du Corps expéditionnaire français en Indochine Roger Delpey. Au début de l'année 1954, il ne cache pas sa communion de vues avec l'auteur de *Soldats de la boue* et de *Parias de la Gloire* sur le fait « que si notre pays avait mieux compris le problème de l'Indochine et ce que représentait cette guerre nous n'en serions pas au point où nous en sommes actuellement<sup>118</sup> ».

La situation militaire poursuivant sa lente dégradation sur le terrain, le responsable outre-mer du RPF en est bientôt réduit à condamner de plus en plus durement les errements de la politique du gouvernement français à l'égard de l'Indochine<sup>119</sup>. Le « mauvais régime », au moment où le siège du camp retranché français de Dien Bien Phu tient en haleine l'opinion publique française, est définitivement voué aux gémonies et suscite la rage de tous ceux qui ne supportent plus que le sang des soldats français et leur héroïsme soient inutilement dilapidés. Foccart suit au jour le jour la situation de plus en



plus désespérée des défenseurs du camp retranché. La chute de Dien Bien Phu suscite – sans surprise – « l’émotion » du général de Gaulle et de ses compagnons qui essayent néanmoins d’y voir un message d’espoir :

« Ne songeons – écrit un Jacques Foccart “profondément atteint” – qu’à nous retremper dans l’héroïsme des morts, des blessés, des prisonniers de Dien Bien Phu. Aucun sacrifice n’est inutile pour peu qu’il aide l’homme à prendre quelque hauteur par rapport à lui-même. Si elle nous aide à faire face à l’avenir, la défense de Dien Bien Phu n’aura pas seulement joué son rôle dans la guerre d’Indochine mais aussi dans l’histoire de France en une heure où les Français avaient surtout besoin de retrouver leur fierté et leur confiance en la France<sup>120</sup>. »

La fin tragique des défenseurs de Dien Bien Phu soulève la colère des gaullistes contre le gouvernement français et le « mauvais régime » en général. La chasse aux responsables est dès lors, pour Foccart, ouverte, d’autant plus qu’il ne croit pas « que l’équipe en place qui dirige actuellement le pays soit de taille à donner une nouvelle impulsion » salutare<sup>121</sup>. Il exige la démission immédiate du gouvernement de l’indépendant Joseph Laniel et de son ministre de la Défense René Pleven – pour qui le général de Gaulle n’a pas de mots trop durs : « Il pleure comme un veau, mais c’est le sort des renégats de s’enfoncer dans l’abjection<sup>122</sup> ». Foccart réclame plus que jamais que la France consente enfin l’effort militaire nécessaire afin de rétablir la situation militaire sur place et dans la perspective des négociations ouvertes à Genève. Il fait alors pleinement sienne la formule du général Koenig : « Pas de solution en Indochine sans coup de reins (l’envoi du contingent), seul De Gaulle pourrait le donner et faire accepter cette mesure par le pays<sup>123</sup> ». Quant au sort des négociations engagées dans le même temps à Genève entre les protagonistes du conflit indochinois, Jacques Foccart se montre particulièrement sceptique<sup>124</sup>. Plus les semaines passent et les négociations piétinent, tandis que sur place l’armée française résiste finalement aux

offensives du Viet-Minh sur le delta tonkinois, plus Foccart fustige durement le gouvernement Laniel qui s'accroche au pouvoir. D'autant que celui-ci a cru bon de signer début juin, avec le gouvernement de l'État associé du Vietnam (profrançais), un traité qui donne au Vietnam son indépendance assortie d'une vague association à l'Union française – qui reste à définir par des conventions techniques à négocier. Le responsable outre-mer du RPF crie à « l'abandon » et au péril que court désormais tout l'édifice de la fragile Union française<sup>125</sup>.

L'accession de Pierre Mendès France à la présidence du Conseil, le 17 juin 1954, ne fait guère évoluer le scepticisme de Jacques Foccart même s'il est sensible à son style et à sa personnalité qui tranchent avec ses prédécesseurs. Lucide, il ne voit pas de solution « française » à la crise indochinoise. En effet, traiter avec le Viet-Minh sur la base d'élections libres lui paraît relever de la supercherie car ce serait donné tout le Vietnam « au communisme et au communisme étranger en particulier ». Surtout, il a conscience que la France « est incontestablement fatiguée », ce qui implique d'en passer par une solution étrangère qui risque tout simplement d'aboutir à la fin de la présence française<sup>126</sup>. Faute de mieux, il ne reste plus qu'à espérer qu'il sorte du chapeau genevois une solution acceptable par la France. C'est donc sans surprise qu'il accueille avec résignation, mais non sans rendre hommage à l'action de Pierre Mendès France, les accords de cessez-le-feu et la déclaration politique qui mettent fin au conflit le 22 juillet 1954. Le règlement du conflit permet à la France d'espérer pouvoir maintenir ses positions au moins au Sud-Vietnam ainsi qu'au Laos et au Cambodge. L'avenir de l'Union française n'est donc pas encore totalement hypothéqué à condition toutefois, comme Foccart n'a de cesse de le clamer, d'un changement salutaire de politique ultramarine : « La France vient de recevoir un coup de semonce : ceux qui ont la responsabilité de son destin – qui est en Méditerranée et en Afrique – ont à faire la preuve qu'ils l'ont compris<sup>127</sup> ».

Au fond, l'affaire de Dien Bien Phu et la fin du conflit marquent les esprits de manière profonde tant en métropole que dans les territoires d'outre-mer. Jacques Foccart et Charles de Gaulle accusent le coup ensemble comme des combattants face à la défaite militaire et à la perte de frères d'armes. Mais ils diffèrent rapidement dans leurs analyses des conséquences à en tirer. Comme l'explique Foccart dans ses *Mémoires* quarante ans plus tard : « le choc a produit chez le Général un changement de conception<sup>128</sup> ». Cette défaite militaire et hautement symbolique conduit De Gaulle à commencer à envisager différemment l'avenir du lien entre la France et son empire, dans un sens qui préserve plus ses intérêts que le strict respect de sa souveraineté. Pour Foccart, un tel cheminement n'est pas encore à l'ordre du jour et il demeure sur la ligne ultramarine du RPF : le maintien coûte que coûte de l'Union française au nom d'une conception de la puissance française qui fait de la possession de territoires d'outre-mer un impératif. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'au cours des années suivantes, Foccart ait condamné toutes formes d'abandon coupables des gouvernements de la IV<sup>e</sup> République : départ du Sud-Vietnam et de la péninsule indochinoise en général, indépendance du Maroc et de la Tunisie en 1956, enlisement dans le conflit algérien. Après les accords de Genève de juillet 1954, il fustige le retrait progressif de la France d'Indochine au profit des Américains. De retour d'une mission parlementaire, pour le compte de l'Assemblée de l'Union française, en juin 1955, il condamne tout particulièrement la politique antifranaise du Président sud-vietnamien Diem et en appelle à l'évacuation des Français et des Eurasiens sous la protection des troupes françaises. Surtout, il fait désormais ouvertement campagne pour le retrait du corps expéditionnaire français<sup>129</sup>. À la parole, Foccart joint les actes puisqu'il décide d'interrompre sa mission en Indochine et de rentrer en France défendre immédiatement son point de vue. Il se précipite à Colombey chez le général de Gaulle afin de « lui exposer longuement la situation d'Indochine » : « Il partage également – écrit-il à son collègue gaulliste de

l'Assemblée de Versailles William Bazé – notre point de vue et le dira avec beaucoup de fermeté à sa conférence de presse, qui est retardée et qui aura lieu le 30 de ce mois. De toute façon, son action auprès des personnes qu'il a l'occasion de rencontrer sera certainement efficace<sup>130</sup> ». Il se rend ensuite auprès de parlementaires gaullistes (Jacques Chaban-Delmas, Gaston Palewski, le général Koenig et Raymond Triboulet), de hautes personnalités militaires et civiles (amiral Nomy, chef de l'état-major de la Marine, Geoffroy de Courcelles, secrétaire général permanent à la Défense nationale) sans oublier Mgr Bertin (président des Missions catholiques françaises). Mais il est sans grande illusion quant à l'efficacité de cette « alerte », comme il l'écrit : « C'était mon devoir de le faire et je suis heureux de l'avoir accompli<sup>131</sup> ».

## CHAPITRE 3

# La fin du gaullisme ?

---

Les fonctions ultramarines de Jacques Foccart ne doivent pas masquer le fait qu'il s'occupe également beaucoup de politique métropolitaine. Il gravit progressivement les échelons de la hiérarchie gaulliste en devenant en novembre 1953 secrétaire général adjoint du RPF, puis secrétaire général en décembre 1954 – en remplacement de Louis Terrenoire démissionnaire – jusqu'à ce que le mouvement soit mis en sommeil au cours de l'année 1955. Malgré son peu d'appétence pour les feux de la rampe, Foccart devient ainsi un « baron » du gaullisme à part entière. Des années plus tard, sous la V<sup>e</sup> République, les compagnons n'ont pas oublié qu'il fut le secrétaire général du défunt RPF et qu'à ce titre, il fut l'un des plus proches collaborateurs du général de Gaulle à un moment où les rangs gaullistes s'étaient considérablement clairsemés.

### **Le rendez-vous manqué de 1951**

Le responsable outre-mer du Rassemblement se trouve, par ses fonctions, aux premières loges de ce qui aurait dû être, pour les gaullistes, un rendez-vous historique : les élections législatives du 17 juin 1951. Ce scrutin devait permettre de reprendre les rênes de l'État français et d'amorcer le premier point du programme de redressement national du parti gaulliste : le changement de Constitution. Foccart a en charge un secteur susceptible d'apporter un nombre appréciable de parlementaires au RPF : l'Union française. Il n'est pourtant pas encore un cacique du parti. De manière

significative, il ne participe pas au Conseil de direction présidé par le général de Gaulle et ne le rejoint que l'année suivante, en mars 1952.

L'action de Foccart consiste tout d'abord à mettre l'Union française en état de marche gaulliste. Il lui faut sélectionner les meilleurs candidats possibles, ce qui nécessite des arbitrages entre les ambitions de tel ou tel compagnon qui se verrait bien député. Il lui faut panser les blessures d'amour-propre, condamner les défections et sans cesse raviver les énergies. Il lui faut aussi transmettre les consignes du secrétariat national du Rassemblement sur la nature du combat politique à mener. Ces élections sont bien une lutte à mort, le moment tant attendu depuis 1947, celui qui doit enfin permettre de reconquérir le pouvoir que Jacques Foccart, le général de Gaulle et leurs compagnons s'estiment seuls légitimes à exercer. La consigne est sans ambiguïté aucune : « Menez le combat le plus dur possible<sup>1</sup> ».

De Gaulle et ses compagnons nourrissent initialement beaucoup d'espoir quant à leurs chances de succès, persuadés qu'ils vont rééditer les scores historiques des élections municipales de l'automne 1947. Foccart lui-même y croit et ne s'en cache pas. Le 29 mars 1951, il sent « très nettement dans tout le pays un très grand courant en faveur » du Général et du RPF et de conclure : « Il est extrêmement difficile de faire des pronostics sur le nombre de sièges. Tout à fait officieusement et à titre personnel, je crois que nous devons compter sur 200 sièges au moins [l'Assemblée nationale compte alors 627 députés] et que nous devons par la suite récupérer de nombreux "hésitants" qui seront élus sous l'étiquette Indépendante<sup>2</sup> ». Il voit poindre la victoire sur un régime déliquescant qu'il qualifie de « syndicat de conservation » et dont il ne cesse de dénoncer « l'incohérence et l'inertie<sup>3</sup> ». Son optimisme est cependant tempéré par le fait qu'outre-mer, les élections se déroulent suivant deux collèges d'électeurs. Si le Rassemblement est bien implanté en Afrique, en particulier en AEF, auprès des colons et des fonctionnaires français, il n'en est pas de même pour le second collège. Il craint en conséquence « la combinaison MRP – Indépendants d'outre-mer »

qui risque de faire perdre beaucoup de voix et donc des sièges aux candidats gaullistes du second collège<sup>4</sup>. D'autant que les candidats et parlementaires gaullistes du premier collège ne brillent pas par leur libéralisme politique et que la majorité d'entre eux ne peuvent pas se classer, suivant la formule de Pierre Bas, comme « des égalitaristes en marche<sup>5</sup> ».

Surtout, la majorité sortante, qui n'entend nullement laisser le pouvoir aux gaullistes, finit par se mettre d'accord, début mai 1951, sur un nouveau mode de scrutin qui doit leur assurer la victoire : la loi électorale dite « des apparentements ». Dans un mode de scrutin fondé sur la représentation proportionnelle plurinominal dans le cadre du département, cette mesure introduit une dose « majoritaire ». Elle permet à des listes de candidats de différents partis de passer des accords (apparentements) entre elles au niveau départemental avant les élections. Si la somme des voix recueillies par ces listes apparentées atteint ou dépasse le seuil des 50 % des suffrages exprimés, elles raflent tous les sièges à pourvoir dans la circonscription. Le président du Conseil, le radical Henri Queuille, entend ainsi faire pièce aux deux principales forces politiques opposées au régime en place et à ses gouvernements : le RPF et le PCF.

Face à une loi électorale qui transforme la donne de manière radicale quelques semaines avant le scrutin, le général de Gaulle entend ne rien changer à sa stratégie : aucune compromission avec le « mauvais régime ». Il maintient sa ligne politique, qui est celle de « la pureté », et s'oppose au principe des apparentements à géométrie variable, en fonction de chaque département, entre le RPF et d'autres formations politiques. Il n'acceptera finalement que trois apparentements. Quant au succès du Rassemblement, tant en public qu'en privé, sa certitude de gagner ces élections n'en paraît pas ébranlée. Tous ne partagent pas le bien-fondé d'une telle stratégie. Mais bien peu s'expriment à l'instar d'un Jacques Foccart pour qui les combinaisons tactiques, comme c'est le cas notamment aux Antilles, doivent être adaptées à chacune des situations particulières. D'ailleurs, il maintient cette ligne par la

suite en proposant, pour les élections municipales des 26 avril et 3 mai 1953 en Guadeloupe et en Martinique, de ne pas « constituer des listes purement RPF mais simplement de placer autant de compagnons sûrs que possible dans des listes à caractère neutre au sein desquelles nous serons bien entendu majoritaires<sup>6</sup> ». Au fond, il reste fidèle sa vie durant à cette conception qu'il rapporte quarante ans plus tard dans ses *Mémoires* : « ce qui compte chez l'élu, c'est sa qualité, s'il est solide et fidèle<sup>7</sup> ». Pierre Bas, qui se trouve au printemps 1951 en congé régulier en métropole, assiste Jacques Foccart pendant la campagne électorale. Il se souvient d'un homme qui, en privé, n'approuve pas la position prise par le RPF à l'encontre des apparentements. Mais, le 17 mai, lors d'une réunion d'études politiques avec le responsable outre-mer du Rassemblement, Pierre Bas et les députés d'AEF Maurice Bayrou et René Malbrant, aucun ne prend la parole pour apporter la contradiction au Général sur la question des apparentements<sup>8</sup>. C'est là l'une des caractéristiques de la relation singulière qui se noue entre Charles de Gaulle et Jacques Foccart. Celui-ci ne contredit pas et ne contredira jamais publiquement son chef. D'autant qu'en cette année 1951, il n'est pas encore homme à lui apporter la contradiction lors de leurs entretiens privés. Plus Foccart s'affirmera comme un cacique et l'un des plus proches collaborateurs de De Gaulle, plus sa parole se libérera mais toujours en respectant les formes hiérarchiques. Son ascension au sein du gaullisme l'affranchit progressivement de tout patron autre que Charles de Gaulle. Mais, sur des questions de stratégie, il appliquera le cadre fixé par son chef même s'il le désapprouve et essaie, parfois, de l'atténuer dans la pratique.

Si Foccart émet des réserves en privé sur le refus gaullien des apparentements, il ne s'en montre pas moins optimiste quant aux chances de succès du Rassemblement. Le 29 mai, il pense encore pouvoir remporter 200 sièges de députés. Le 12 juin, il se montre toujours serein auprès de son prédécesseur à la tête du secteur outre-mer du RPF, nommé commissaire résident de France aux Nouvelles-Hébrides, Pierre Anthonioz : « Lorsque tu



recevras cette lettre, tu auras appris le succès du Rassemblement. [...] Dans les territoires, j'espère faire quelques sièges (5 sur 7 en AEF, celui de Djibouti, celui de la Guyane, 1 en Guadeloupe, peut-être 1 en Martinique, 1 en Guinée, peut-être 1 en Côte d'Ivoire, 1 en Mauritanie). [...] Pour Madagascar, la chose semble plus difficile. Castellani sera réélu j'espère, mais de justesse<sup>9</sup> ». Lorsque les résultats définitifs tombent, Foccart, le Général et leurs compagnons sont contraints d'admettre qu'ils ont perdu leur pari en n'obtenant que 120 députés. Les apparentements ont répondu aux attentes de leurs concepteurs et utilisateurs comme le reconnaît – malgré tout – Jacques Foccart<sup>10</sup>. Outre-mer, la déception est moins de mise qu'en métropole même si les résultats ne sont pas négligeables compte tenu des pressions et fraudes orchestrées par l'administration et du fait que les comités gaullistes s'appuient sur les colons et fonctionnaires. Les élus RPF se comptent surtout dans le premier collège et non dans le second. Jacques Foccart dénonce d'ailleurs à maintes reprises les menées antigauillistes du ministre de la France d'outre-mer François Mitterrand<sup>11</sup> et de ses successeurs. Pierre Bas souligne que l'administration a fait « voter » en AEF les populations pygmées, qui ignoraient jusqu'à l'existence du bulletin de vote, contre les candidats du RPF<sup>12</sup>. Dans le même esprit, « la victoire de Senghor est évidemment ahurissante » pour Foccart, voire pour les électeurs sénégalais eux-mêmes<sup>13</sup>. Il bat aisément le député socialiste sortant, le charismatique Lamine Gueye. Pour le responsable outre-mer du Rassemblement, c'est une « divine surprise » tant il apprécie l'élimination politique de celui qu'il considère comme « une crapule ». Il voit surtout dans le vainqueur un futur « leader des Africains<sup>14</sup> ». Le gouverneur général de l'AOF Paul Chauvet confiera par la suite qu'il a empêché Lamine Gueye de « bourrer » les urnes à sa convenance en les faisant garder et en usant du même procédé pour faire « élire » Léopold Sédar Senghor<sup>15</sup>. Finalement, en AOF, terre moins marquée du sceau du gaullisme de guerre, le Sénégal n'envoie pas, comme prévu, de députés gaullistes au Palais-Bourbon, mais

les manœuvres du RPF en Côte d'Ivoire contre le Rassemblement démocratique Africain (RDA) de Félix Houphouët-Boigny lui font gagner de haute lutte un siège<sup>16</sup>. Le RPF obtient également deux autres sièges, en Guinée et en Mauritanie. La victoire est aussi au rendez-vous en Côte française des Somalis. De même, les pronostics de Foccart pour les Antilles se révèlent exacts puisque le RPF gagne bien un siège en Guadeloupe, aucun en Martinique et un en Guyane. En revanche, l'AEF ne donne pas tout à fait le rendement escompté avec seulement quatre députés. Quant à Madagascar, Castellani est finalement battu<sup>17</sup>. Plus de quarante ans plus tard, Jacques Foccart concédera que le RPF « aurait pu enlever le morceau beaucoup plus rapidement s'il avait joué la loi électorale ». Et de conclure, avec le recul du temps, au « semi-échec » du RPF, même s'il a constitué « quand même la base de ce qui est resté jusqu'à ce jour<sup>18</sup> ».

## **Le Parlement ou la rue ?**

Cent vingt députés constituent un nombre insuffisant pour espérer bloquer le fonctionnement du régime et reprendre le pouvoir. Le coup est rude pour le Général et ses compagnons qui ont perdu leur pari politique. Pour autant, l'ancienne majorité parlementaire, qui a tenu tête au RPF de 1947 à 1951, paraît elle aussi bien fragilisée. Jacques Foccart souligne, à l'envie, combien « ladite majorité actuelle n'en est pas une car il y a très loin des modérés aux SFIO quant aux conceptions de la plupart des problèmes<sup>19</sup> ». Le Rassemblement, toujours aussi combatif sur les principes, mais sachant cette fois conclure les alliances tactiques nécessaires, pourrait se trouver dans une posture favorable afin d'obtenir le délitement de la majorité parlementaire issue des urnes de juin 1951 et devenir le pivot d'une nouvelle majorité, avec à la clé, le changement de régime tant attendu. Mais, pour cela, le RPF doit entrer dans le régime, le défaire de l'intérieur et non attendre son éventuelle chute en s'offrant comme alternative. Or De Gaulle s'y oppose et s'en tient à sa ligne de « pureté ». Son refus de toute compromission – même tactique – avec le régime en place conduit progressivement à l'implosion

puisque l'aile parlementaire du mouvement gaulliste entend jouer pleinement la stratégie d'entrisme. Le 6 mars 1952, 27 députés RPF votent, contre la consigne donnée par le secrétariat général, l'investiture de l'indépendant Antoine Pinay. Ils ouvrent le bal du délitement progressif du groupe parlementaire gaulliste, au grand dam de Foccart. De Gaulle en tire les conséquences et interdit, le 6 mai 1953, aux groupes parlementaires des trois Assemblées de porter l'étiquette « RPF ».

Jacques Foccart assiste impuissant à la destruction de l'épée que son chef, ses compagnons et lui-même ont forgée depuis 1947 pour revenir au pouvoir. Cela ne signifie nullement chez lui l'inaction et le découragement à l'heure où nombre de gaullistes commencent à désertier la rue de Solferino. Pendant plusieurs mois et au moins jusqu'à la clarification gaullienne de mai 1953, le responsable outre-mer du RPF ne se montre pas si hostile qu'il veut bien l'indiquer par la suite dans ses *Mémoires* à la tentative parlementaire. En privé, il approuve l'action parlementaire menée par le groupe gaulliste à l'Assemblée nationale tout en condamnant ceux qui le quittent par opportunisme politique. Et lorsque le président de la République fait appel, le 26 décembre 1952, à Jacques Soustelle pour former le nouveau gouvernement à la suite de la démission d'Antoine Pinay, Foccart approuve finalement le « tour de piste » de l'ancien secrétaire général du RPF. Motif : elle conduit Soustelle à clarifier publiquement les positions du parti à un moment où les militants et les électeurs se posent beaucoup de questions. Toutefois, il exprime là son approche personnelle puisqu'il confie en privé à son ami Brigitte Friang ignorer « ce qu'en pense le patron qui a été absent tous ces temps-ci puisqu'il a subi une opération à un œil<sup>20</sup> ». De fait, De Gaulle, avant de disparaître plusieurs jours afin de subir une intervention chirurgicale de la cataracte, s'est prononcé, dans une déclaration en date du 23 décembre 1952, contre « toute combinaison qui tend à prolonger le système<sup>21</sup> ». Soustelle, avec l'appui du groupe parlementaire gaulliste, n'en a pas moins tenté le « tour de piste ». Pour Foccart, de retour de sa mission

parlementaire d'étude en Indochine, c'était un mal nécessaire. « Les “purs” se plaignent beaucoup – écrit-il à Brigitte Friang – mais je crois qu'il fallait arriver à cette solution et, de toute façon, puisque cette solution a été adoptée, autant en tirer le maximum et ne pas avoir l'air d'y avoir été contraints et maintenant de le regretter. Je crois donc que nous devons, en fin de compte, nous en féliciter<sup>22</sup>. »

Toutefois, cette stratégie n'a de sens que si le groupe gaulliste au Palais-Bourbon demeure soudé derrière son Chef naturel, Charles de Gaulle. Il ne peut donc s'agir, pour Foccart, que d'un élément tactique dans une stratégie d'ensemble dirigée par le Général. Il est ainsi beaucoup plus réservé lorsque le groupe RPF vote l'investiture de René Mayer le 7 janvier 1953 au nom de la lutte contre le traité de Communauté européenne de défense (CED). Il ne peut que constater combien ce vote conduit, pas à pas, les députés gaullistes à intégrer purement et simplement le système, comme le prédisaient à la fois le général de Gaulle et le Président Vincent Auriol<sup>23</sup>. Surtout, une fois que le Général retire, en mai 1953, l'étiquette « RPF » aux parlementaires gaullistes des trois chambres, Jacques Foccart adopte de plus en plus clairement la stratégie de son « patron » : dissocier le Rassemblement des péripéties parlementaires du « mauvais régime ». L'évolution dramatique de la situation en Indochine et la querelle de la CED conduisent bientôt Jacques Foccart, devenu secrétaire général adjoint du RPF depuis le 27 novembre<sup>24</sup>, à une opposition de plus en plus radicale envers ce « mauvais régime » et ceux qui le servent. Il nourrit de moins en moins d'illusions quant à l'efficacité de la stratégie de cheval de Troie des parlementaires gaullistes, qui se sont organisés en un groupe d'action républicaine et sociale<sup>25</sup> au cœur de la IV<sup>e</sup> République. Dans la plus pure veine gaullienne, il multiplie dès lors les déclarations sur l'inanité de toute tentative de sauvetage du régime de l'intérieur, y compris lorsque les gouvernements comptent des ministres issus du RPF.

En ces mois d'avril et de mai 1954, à l'heure où les valeureux défenseurs du camp retranché de Dien Bien Phu subissent jour et nuit les assauts meurtriers du Viet-Minh, le Général, Foccart et de nombreux compagnons sentent poindre une véritable « ouverture dans la muraille de “l'indifférence assoupie” des Français<sup>26</sup> ». À la faveur du mécontentement des Français, des oppositions irréductibles sur la question de la CED et surtout du drame de Dien Bien Phu, ils pensent possible un retour au pouvoir du Général. Lors de sa conférence de presse du 7 avril 1954, De Gaulle annonce qu'il se rendra seul, le 9 mai, à l'Arc de Triomphe, dans le silence, pour déposer une gerbe sur la tombe du soldat inconnu afin de célébrer, pour la première fois depuis 1946, l'anniversaire de la Libération<sup>27</sup>. Malgré la chute de Dien Bien Phu, le 7 mai, la manifestation est maintenue dans un contexte particulièrement électrique<sup>28</sup>. Comme il l'explique dès le 10 février au secrétaire général du RPF, Louis Terrenoire, le Général pense alors son heure venue à l'instar du succès foudroyant du jeune abbé Pierre quelques semaines plus tôt : « Il a suffi qu'un homme agisse en dehors des chemins officiels pour que les Français marchent, mais il y a fallu le froid. Sans le froid, pas d'abbé Pierre ! » Et d'ajouter : « Quand la France aura froid, je pourrai agir moi aussi<sup>29</sup> ». La veille de la manifestation censée inverser en sa faveur le cours de l'histoire, il pose sa feuille de route : « Je reviendrai au pouvoir, je le veux [...] je vais voir ce qui se passera demain, mais je crois qu'il y aura beaucoup de monde. Dans quelques jours je ferai une déclaration à propos de Dien Bien Phu ; puis s'il y a une crise ministérielle qui se prolonge, j'interviendrai<sup>30</sup> ». Problème : le jour J, la foule parisienne n'est pas au rendez-vous. De Gaulle ne s'y trompe pas et écourte sa présence place de l'Étoile, qui se résume finalement à « quinze minutes<sup>31</sup> ». L'échec est patent et frôle la catastrophe puisque le Général a bien failli perdre le contrôle de certains de ses compagnons – Foccart mentionne « des militants comme Ponchardier et Barberot<sup>32</sup> » – qui auraient bien volontiers usé de la rue comme outil de prise du pouvoir. L'appel direct au peuple a échoué. Foccart confie dans ses

*Mémoires* que « le Général se rend alors bien compte que l'opinion reste amorphe<sup>33</sup> ». « Le suprême recours en ces grandes heures de la Patrie blessée<sup>34</sup> » ne s'impose donc pas encore aux Français. Dans les mois qui suivent, le Général prend plus de distance avec la politique.

En attendant l'appel définitif du « désert », le chef du RPF concentre toute son énergie dans la lutte contre la CED qui constitue, à ses yeux, une faute historique de la IV<sup>e</sup> République. Jacques Foccart se montre, à l'instar de son chef, un pourfendeur résolu de toute forme d'Europe supranationale. Déjà en décembre 1951, il avait combattu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il lui reprochait tout particulièrement de donner à une Haute Autorité des pouvoirs supranationaux « ne reposant sur aucune base démocratique ». En outre, cette Europe intégrée marquait « la reconstitution de la Grande Allemagne qui aura tôt ou tard tendance à se transformer en un grand Reich<sup>35</sup> ». Avec le traité instituant la Communauté européenne de défense de 1952, la lutte contre l'Europe intégrée devient totale. Jacques Foccart et le RPF reprochent à la CED de « casser » l'armée française en deux : une armée moderne et bien équipée mais intégrée au sein de la CED ; une armée impériale rapidement transformée en rebut de l'autre. Surtout, pour le responsable outre-mer du Rassemblement, le danger vital que représente la CED est de ne pas prendre en compte l'Union française : avec la CED, la puissance de la France ne passerait plus par l'outre-mer<sup>36</sup>. Pour Foccart, De Gaulle et leurs compagnons, la lutte contre ce projet constitue, pendant plusieurs années, une question de vie ou de mort pour la nation et l'État français. La victoire finale contre la CED, le 30 août 1954 – l'Assemblée nationale refuse de mettre à l'ordre du jour de ses délibérations la question de la ratification du traité – suscite chez Foccart, le Général et les gaullistes soulagement et grande joie : « Longtemps confisquée, longtemps maquillée, la volonté nationale vient de se manifester ; elle l'a fait sans ambiguïté, sans réticences et – faut-il le préciser pour un certain genre de sourds qui ne veulent pas entendre ? – sans

appel<sup>37</sup> ». Cependant, Foccart, comme tant d'autres anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, ne digèrent pas le réarmement de la République fédérale d'Allemagne imposé par les États-Unis dans le cadre des accords de Londres et de Paris<sup>38</sup>.

## **Secrétaire général du Rassemblement**

La victoire contre la CED marque le signal du retrait progressif de la scène politique du général de Gaulle. Pour Jacques Foccart, l'échec du Rassemblement du peuple français est paradoxalement synonyme de consécration personnelle. Le 4 décembre 1954, il est nommé secrétaire général d'un Rassemblement déjà bien moribond. C'est le triomphe d'un militant gaulliste discret et fidèle au Général qui a gravi, depuis 1947, tous les échelons de la hiérarchie gaulliste pour parvenir à la deuxième marche après celle du Commandeur. Comme André Astoux lui écrit fort justement dans sa lettre de félicitations, Jacques Foccart, « aux yeux de tous les compagnons », est « désormais le détenteur au premier chef de la confiance du général de Gaulle ». Et d'ajouter : « Ceux qui vous connaissent s'en réjouissent – et bientôt – tous vous connaîtront<sup>39</sup> ».

Cette consécration ne constitue pas un office de tout repos puisque le RPF est en crise, le Général sur le départ et l'avenir du gaullisme plus qu'incertain. Le nouveau secrétaire général débute son mandat par la traditionnelle tournée dans les fédérations afin d'appréhender au plus juste l'état réel du mouvement<sup>40</sup>. Il y gagne en légitimité puisqu'il est définitivement adoubé par les cadres et militants qui, pour la grande majorité d'entre eux, le découvrent. Il parfait également sa connaissance de la géographie électorale française ainsi que celle des hommes et des femmes gaullistes. Sa tâche le conduit à gérer les sempiternelles questions de rivalités et d'oppositions de personnes qui continuent à miner les comités départementaux alors même que le Rassemblement se meurt. Dans cet exercice, le secrétaire général n'est pas homme à se laisser impressionner par les menaces de démission de dirigeants ou de militants locaux. Il réclame à

tous les adhérents du mouvement gaulliste de « travailler dans un bon esprit » qu'il s'efforcera, si nécessaire, de « faire régner<sup>41</sup> ». Mais, en ces heures troublées par le délitement progressif du gaullisme partisan, la première mission qui lui incombe est de veiller au respect des directives de De Gaulle : ne plus se compromettre dans l'action politique et électorale. Foccart réunit les délégués des principales fédérations départementales rue de Solferino, le 19 décembre 1954. La feuille de route dressée par le secrétaire général n'est pas encore celle de la mise en sommeil du Rassemblement. Au contraire, la campagne d'adhésion pour 1955 constitue « l'objectif n° 1 » sans que cela signifie une tentative de retour du RPF dans l'arène politique et électorale. Sa mise au point sur les liens entre le Rassemblement et les élus du RPF ne manque pas d'ambiguïté et d'irréalisme :

« 1°) que le Rassemblement ne peut être mêlé, ni de près ni de loin, en tant que tel, à la lutte électorale, à quelque degré que ce soit ;

2°) que les élus Compagnons du Rassemblement peuvent s'organiser pour soutenir leur mandat ;

3°) si les membres du Rassemblement veulent participer à cette action ils le font en tant que citoyens et non en tant que Compagnon ;

4°) qu'une incompatibilité formelle existe entre les fonctions de Délégué du Rassemblement et toute responsabilité au sein d'une organisation électorale.

En résumé, l'idée qui doit dominer toute action de nos Compagnons lorsqu'ils agissent sur le plan de la lutte électorale en qualité de citoyens doit être de renforcer partout le gaullisme<sup>42</sup>. »

Foccart impose ainsi progressivement sa personne et son style. Toujours très discret et réservé, il se montre, lors des réunions et des échanges internes, un compagnon attentif et même chaleureux.



Cette dynamique autour d'une ferveur militante gaulliste rassérénée, après les affres des années 1953-1954, que Foccart s'efforce de prolonger, ne résiste pas aux hésitations et à la volonté du Général de se désengager de la vie politique. Pour pouvoir de nouveau incarner le recours national, il lui faut trancher le nœud gordien. Les élections cantonales des 26 avril et 3 mai 1955 viennent lui rappeler les impératifs de cette nécessité. Les mises en garde répétées du secrétaire général ne peuvent pas empêcher les collusions<sup>43</sup>. Pour le Général, l'affaire est entendue et l'heure du « désert » a sonné. Le Rassemblement doit être mis en sommeil. Et Foccart d'en tirer les conséquences. Le 13 septembre, il suspend officiellement les fonctions des délégués départementaux pour cause d'approche d'élections. Officieusement : *sine die*. Malgré un certain optimisme de façade, il s'agit donc bel et bien de la fin du Rassemblement en tant que structure agissante<sup>44</sup>. Dans l'esprit du secrétaire général, « il ne s'agit pas d'une dissolution du Rassemblement » qui signifierait la fin de tout ce pour quoi il s'est engagé depuis 1947. Il enjoint les délégués départementaux de conserver les moyens nécessaires pour une reprise de son activité, dès que le général de Gaulle l'aura décidé. Ainsi, faute de pouvoir sauver le local – qui servait de permanence –, les délégués doivent au moins « mettre à l'abri les archives, le fichier et le mobilier en général<sup>45</sup> ».

Le Rassemblement devient rapidement une coquille vide. Certes, il n'est pas officiellement dissous, mais il n'a plus d'existence autre que les réseaux d'anciens qui entretiennent le souvenir gaullien et gaulliste plus qu'ils agissent dans la perspective d'une réactivation du mouvement. Malgré ses états d'âme, Jacques Foccart veille scrupuleusement à ce que le Général et le Rassemblement ne soient plus associés de près ou de loin aux péripéties électorales. Le 1<sup>er</sup> décembre 1955, à la veille de la dissolution de l'Assemblée nationale par le président du Conseil Edgar Faure, il rappelle à l'ordre les anciens délégués départementaux. Ces derniers ne doivent communiquer « en aucune façon » les fichiers des adhérents du Rassemblement du peuple

français, y compris à des députés – ex-RPF – sortants<sup>46</sup>. Il veille également à démentir systématiquement les propos colportés – le plus souvent par des gaullistes entrés dans le « système » – et attribués au général de Gaulle sur des affaires pendantes. Par exemple, dans l'affaire marocaine qui oppose le président du Conseil Edgar Faure aux ministres et parlementaires gaullistes hostiles au retour au pouvoir de l'ancien Sultan Mohammed V (destitué par le gouvernement français en août 1953), Foccart refuse toute utilisation du nom ou des propos du Général. Il s'en tient à la défense habituelle : le « mauvais régime » ne peut produire, quelle que soit la qualité éventuelle de ses serviteurs, que des résultats catastrophiques pour la France<sup>47</sup>. Jacques Foccart devient, des années durant, le gardien de la flamme gaulliste, celui qui siège à la droite du Commandeur transformé, par certains journalistes et hommes politiques, en « ermite de Colombey ». Il est l'un des deux « barons » gaullistes – avec Olivier Guichard – qui, selon la légende gaullienne, demeure aux côtés du général de Gaulle entré dans sa « traversée du désert ».

Le secrétaire général ne se contente pas d'entretenir le souvenir voire la possibilité d'un retour aux affaires. Les « cotisations volontaires » qu'il sollicite constituent un appoint financier non négligeable, à l'heure où se pose la question épineuse des dettes du RPF<sup>48</sup>. L'affaire s'avère d'autant plus délicate que le parti gaulliste a dépensé sans trop compter des années durant, pensant son retour au pouvoir proche. C'est l'image même du général de Gaulle qui risque d'être atteinte. Jacques Foccart, par ses activités professionnelles et ses relations, a très tôt contribué à l'effort de financement du Rassemblement. Outre les campagnes officielles, il participe, depuis ses fonds baptismaux, à une structure pérenne de financement du Rassemblement : l'Union privée pour l'aide à l'action du général de Gaulle (UPANG). Il appartient à la petite équipe qui, aux côtés de Gaston Palewski, René Moatti, Henri Bizot et René Fillon, lance en octobre 1949 cette organisation pour obtenir des engagements financiers réguliers de généreux donateurs. Il siège, dès 1950 et jusqu'à la fin de la IV<sup>e</sup> République, au comité

de direction de l'UPANG au sein de laquelle il entretient activement le vivier des souscripteurs tant en métropole que dans l'Union française<sup>49</sup>.

Face aux dettes colossales contractées par le RPF – qui s'élèvent encore au 19 octobre 1955 à 7 263 708 francs<sup>50</sup> –, le général de Gaulle le charge, dès 1953, de présider une commission des finances ce qu'il accepte bon gré mal gré<sup>51</sup>. Nommé trésorier du Rassemblement, il doit faire face à des créanciers accrocheurs qui réclament leur dû – comme l'URSSAF qui obtient, par décision de justice, la vente aux enchères du mobilier de la rue de Solferino<sup>52</sup>. Avec Georges Pompidou (passé à la Banque Rotschild), Henry Bizot (dirigeant du Comptoir national d'escompte de Paris et futur fondateur et premier directeur général de la Banque nationale de Paris en 1966) et Henri Hildebrand (l'un des administrateurs des peintures Valentine), Jacques Foccart fait la quête auprès de leurs relations et amis fortunés afin de rembourser les dettes contractées. Marcel Dassault fait partie des fidèles et généreux donateurs<sup>53</sup>. Le 4 avril 1955, le secrétaire général du Rassemblement réunit des industriels « amis » de la région parisienne rue de Solferino. Mais le succès n'est pas au rendez-vous<sup>54</sup>. Foccart doit même se porter personnellement garant de certaines dettes et honorer des traites à partir de son propre compte. Fin décembre 1954, une traite de 250 000 francs est ainsi débitée sur son compte à la Banco di Roma ; cette somme étant couverte par un généreux virement du magnat de la presse Émilien Amaury<sup>55</sup>. Surtout, il doit apurer les dettes de la Sécurité sociale (les cotisations patronales pour le Centre national et la région parisienne du RPF) pour un montant de 7,2 millions de francs. Heureusement, le centre national des Républicains sociaux – formé par les anciens parlementaires RPF – accepte finalement de rembourser la somme, ce qui évite au siège du RPF la saisie de son mobilier. Il n'empêche que Jacques Foccart et Jacques Chaban-Delmas (président des Républicains sociaux) signent des traites mensuelles de 200 000 francs chacun à l'URSSAF pendant trois ans<sup>56</sup>. Le secrétaire général du Rassemblement peut tout particulièrement compter dans cette

délicate affaire sur le soutien actif et efficace de Georges Pompidou qui, en son absence, gère les procédures de recouvrement des dettes<sup>57</sup>.

## **Foccart tel qu'en lui-même**

Si Jacques Foccart applique à la lettre – ou presque – les consignes du général de Gaulle en matière d'évolution du Rassemblement, il n'en continue pas moins d'entretenir d'étroites relations avec les compagnons demeurés en politique. Si, en public, la figure du Général n'est plus associée aux ministres et parlementaires gaullistes en activité, dans les coulisses, des hommes – Foccart le premier – veillent à maintenir les liens. Certes, sa tâche principale consiste à protéger le plus possible le général de Gaulle afin de lui permettre de recouvrer, aux yeux du plus grand nombre de ses concitoyens, son image de recours national. Mais il conçoit également son office comme la nécessaire préparation des modalités d'un retour au pouvoir réussi. Foccart, comme à son habitude, multiplie les contacts utiles, et essaie de placer des gens « sûrs » à des postes de responsabilité ou d'influence. Il use pour cela de toute la palette de possibilités offertes par les compagnons entrés dans les gouvernements successifs des dernières années de la IV<sup>e</sup> République. Nombre de gaullistes, y compris du centre national du RPF, ont été « recasés » dans les différents cabinets ministériels. Il fait aussi fréquemment appel à son ami Jacques Chaban-Delmas qui dirige le centre des Républicains sociaux. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de demandes d'intervention visant l'obtention d'une décoration – tout particulièrement la Légion d'Honneur – ou une promotion pour un compagnon avec qui Foccart entretient des relations suivies.

Dès ses premiers pas en politique, Foccart se distingue par une volonté quasi systémique de rendre service à ses amis et compagnons, voire tout simplement à ceux qui le sollicitent. Tel un vieux parlementaire chevronné de la défunte III<sup>e</sup> République, le calcul politique n'est jamais absent de ce type de démarche. C'est un moyen classique de nouer et de conserver des liens de fidélité autour de sa personne. Mais c'est aussi chez lui quelque chose de plus

profond : l'homme aime aider, parfois sans intérêt particulier à attendre en retour. Ainsi lorsqu'en juin 1956, son collègue de l'Union française, Pierre-Louis Berthaud lui demande d'aider le fils d'un de ses camarades de déportation « à trouver une situation », la réponse est typiquement foccartienne : un élément concret pour l'aider dans ses recherches (dans le cas présent, s'adresser à l'Association des anciens du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient) et une proposition de le recevoir ce qui, compte tenu de son emploi du temps très chargé, constitue un geste fort sans commune mesure avec un retour éventuel « sur investissement<sup>58</sup> ».

La clé du succès de Jacques Foccart dans la constitution – volontaire ou non – de ses cercles de relations réside dans sa personnalité même : il est un ami ou un compagnon très attentif et prévenant, toujours soucieux de faire plaisir par un geste ou une attention qui ne laisse pas indifférent son interlocuteur. Prévenant, il l'est jusque dans le souci du détail au point de n'avoir rien à envier au chef du Protocole du Quai d'Orsay. Il ne s'agit pas seulement du respect des usages et convenances, mais surtout d'une marque de respect et d'attention personnels. Ainsi, lorsque le prince comorien Saïd Ibrahim transmet au général de Gaulle ses vœux pour la nouvelle année (1953), Foccart conserve plus d'une semaine la missive afin d'être sûr du titre que le Général devra employer pour lui répondre. L'hésitation porte en effet sur le choix du terme « Excellence » ou « Prince ». Faute de pouvoir trancher avec certitude, il propose d'opter, suivant le sens du compromis qui lui est cher, pour « une formule semi-démocratique : “mon Cher Prince<sup>59</sup>” ». Avec ses amis ou ceux en passe de le devenir pour plusieurs décennies, l'homme tombe le masque sans jamais se départir complètement de sa grande pudeur. Il est tout en retenue, comme si manifester ses sentiments de manière trop ostentatoire constituait une faute de goût pour l'honnête homme. L'éducation rigoriste reçue au collège de l'Immaculée Conception y est probablement pour quelque chose. Nombreux sont ses proches qui soulignent qu'en privé

comme en public, il sourit plus qu'il ne rit, même s'il apprécie beaucoup les traits d'humour.

Foccart est très généreux dès qu'il s'agit de faire plaisir à celles et ceux qu'il estime. Pierre Bas se souvient de son cadeau de mariage offert par un Jacques Foccart qu'il ne connaissait que depuis quelques mois. En effet, l'administrateur Pierre Bas se marie avec Annick Le Noc'h le 19 novembre 1951. Tout entier engagé dans l'action militante au sein du RPF, il « offre » comme voyage de noces à sa jeune épouse un séjour à Nancy où se tiennent, quelques jours plus tard, les assises nationales du Rassemblement. Le couple partage le même hôtel, tout en simplicité, avec Eugénie Éboué-Tell. Jacques Foccart, apprenant le mariage de celui qui est train de devenir l'un de ses principaux collaborateurs et amis, décide de lui faire une surprise bien à sa manière. Il réserve et paie une chambre dans le même hôtel luxueux que le sien à Méréville, au bord de l'eau. À leur arrivée, suprême attention, ils sont accueillis par les élus et les délégués gaullistes de l'outre-mer invités sur la cassette personnelle de Jacques Foccart<sup>60</sup>.

Son action vise également, en ces temps où l'espoir paraît s'effiloche au fil des années, à préparer l'avenir, c'est-à-dire à établir les conditions d'un retour au pouvoir de Charles de Gaulle. Dans cette optique, aucun concours n'est à exclure, à commencer par celui des gaullistes demeurés dans le « mauvais régime ». Le secrétaire général d'un Rassemblement mis en sommeil entend s'appuyer sur la nébuleuse du tissu associatif des anciens combattants, et ce bien au-delà de la seule France combattante. Foccart se charge d'entretenir les contacts nécessaires au sein de nombreuses associations d'anciens combattants en sa qualité de liquidateur du réseau « Action plan Tortue ». Il peut aussi jouer sur les réseaux des anciens du Service Action de la DGER, devenue SDECE après la guerre. Il siège jusqu'à sa mort au conseil d'administration de l'Association amicale d'entraide des anciens officiers chargés de mission Action et de leurs collaborateurs recrutés en France aux côtés de Bob Rigaud et Roger Lebon<sup>61</sup>, ancien résistant et

dirigeant de l'Union des banques à Paris qui soutient les affaires commerciales de la Safiex. En février 1955, il demande, de manière très significative, à son ami Jacques Chaban-Delmas de rédiger l'éditorial de l'organe de l'Amicale des réseaux d'action – *Gens de la Lune* – sur le thème « de la nécessité pour les anciens membres de la France combattante de rester groupés au sein d'une amicale<sup>62</sup> ».

Surtout, Foccart demeure un élément très actif des réservistes du Service Action. Sur la lancée de sa formation commando parachutiste reçue en Angleterre, il se maintient en forme. Il pratique le judo au Racing-Club de Paris puis, à partir de 1951, au judo club dirigé par Raymond Sasia. Les tatamis de l'Alhambra accueillent et forment de nombreuses recrues et réservistes du Service Action, et deviennent « le rendez-vous des nostalgiques très actifs qui fomentent le retour du Général de Gaulle ». Il s'entraîne deux fois par semaine à 7 heures du matin avec pour professeur le futur garde du corps du Général : Raymond Sasia<sup>63</sup>. Foccart ne cache pas son plaisir de faire ses périodes d'activité et ce depuis 1947<sup>64</sup>. D'ailleurs, malgré des alertes récurrentes, il ne peut pas s'empêcher de pratiquer cette véritable passion qu'est, chez lui, le parachutisme. Son dos, déjà mis à mal lors de sa formation parachutiste en 1945, est de nouveau soumis à rude épreuve. En août 1951, au cours d'un saut de nuit, il manque sa réception et se fêle une épineuse de la colonne vertébrale. Commentaire de l'intéressé : « Ce n'est évidemment pas grave, mais cela me fait souffrir considérablement. À part cela, cette période a été magnifique et j'ai eu le plaisir de retrouver de bons amis<sup>65</sup>. » Lorsque son amie Brigitte Friang, correspondante de guerre pour le compte du service de presse du Haut-commissariat de France en Indochine, effectue cinq sauts en peu de temps, il la sermonne amicalement tout en ne pouvant pas s'empêcher de lui écrire : « Remarque que je te dis ça mais que je t'envie et je te comprends parfaitement<sup>66</sup> ». Dans la plus pure tradition de franche camaraderie parachutiste, il l'invite à son prochain passage à Paris à faire « un sérieux dégagement à cette occasion », du moins si son foie le lui

permet<sup>67</sup>. Quelques mois plus tard, les deux complices sont encore dans leurs soucis de santé : le foie pour Brigitte Friang et le dos pour Jacques Foccart. Ce dernier doit se résoudre à porter un corset sous peine de « ne jamais plus pouvoir se balancer au bout d'un pépin ». Après plusieurs mois de corset, il reprend ses sauts en parachute, bien qu'il soit progressivement obligé de les espacer<sup>68</sup> avant de les supprimer totalement dans les années soixante, aux motifs que son dos n'y tient plus et que le général de Gaulle – devenu président de la République – entend conserver son collaborateur dans le meilleur état possible. Dans l'immédiat, Foccart assoit un peu plus sa position au sein de ce milieu très particulier des membres actifs ou réservistes d'Action. C'est au cours de ces périodes de réserve qu'il fait la connaissance d'hommes qui, par la suite, lui seront dévoués tels Marcel Chaumien ou encore Raymond Bichelot. Au début des années 1950, dans une forêt de la région parisienne, l'instructeur Bob Maloubier se souvient de sa rencontre avec le réserviste Foccart :

« La trentaine bien passée, il est de taille moyenne, replet, le front large, haut et dégarni, le regard noir sous des paupières tombantes, mais le sourire chaleureux. [...] Nous bavardons, ou plutôt, je bavarde, car je découvre bientôt que le bonhomme a le don, autant qu'un confesseur jésuite, de susciter les confidences. Ses interlocuteurs racontent ; pas lui. »

Jacques Foccart participe pleinement à ces exercices de saut en parachute, de tirs au bazooka, de maniement des armes en tous genres. Maloubier garde l'image d'un homme « qui s'épanouit dans cette ambiance de camaraderie bourrue ; il plaisante, il rit ». Toutefois, il détecte chez lui un « regard fixé sur l'un ou l'autre, le jugeant comme un maquignon faisant le tri dans un troupeau<sup>69</sup> ».

Au-delà de l'assistance à ses anciens compagnons d'armes, Foccart n'est pas avare de son aide à tous ceux qui le sollicitent et qui peuvent justifier des titres de résistance. Il s'agit d'être présent et influent au sein de cette



nébuleuse complexe mais numériquement importante du monde associatif des anciens combattants. D'autant que les résistants et combattants de la Seconde Guerre mondiale sont encore jeunes en cette seconde moitié des années cinquante, et prompts à considérer que la légitimité d'une action ne réside pas forcément dans le respect de la légalité même qualifiée de républicaine. C'est pourquoi le secrétaire général du Rassemblement surveille de près les nominations dans les différents bureaux et conseils d'administration des principales associations d'anciens combattants. Cette « vigilance » s'applique également au Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur. Fin octobre 1956, au paroxysme de la crise de Suez, lorsque le poste de représentant des anciens combattants se libère, par suite du décès du titulaire, il saisit immédiatement Jacques Chaban-Delmas, ministre d'État, car la nomination du successeur doit se décider en Conseil des ministres. Il lui propose d'agir afin de faire nommer le colonel de réserve Pierre Bourguoin, Grand-croix de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération et grand mutilé, en qui il a toute confiance<sup>70</sup>. Au cours des années 1957 et 1958, Jacques Foccart poursuit inlassablement et avec conviction son travail d'ancrage et, si possible, d'influence sur la communauté des anciens combattants. Il s'agit de canaliser les différents mécontentements qui s'expriment de plus en plus et de les orienter dans le sens du retour au pouvoir du général de Gaulle<sup>71</sup>.

## **Contre les « abandons »**

Jacques Foccart demeure auprès du Général pendant les trois années que la mythologie gaullienne désigne sous le vocable de « traversée du désert ». Secrétaire général du Rassemblement, il n'est plus que le syndic de liquidation d'un mouvement mis en sommeil par son chef dans l'attente de jours meilleurs. Rue de Solferino, la vie se décline, de jour en jour, au gré des allers-retours du général de Gaulle entre Colombey et Paris, et des visites qui se font, le temps passant, plus espacées. Depuis son bureau du deuxième étage, Foccart est donc celui par qui la flamme du gaullisme demeure vivante,

à une époque où le retour au pouvoir du Général apparaît à la majorité de ses compagnons – et des Français – de plus en plus improbable.

Dès l'automne 1955, les locaux du 5 rue de Solferino perdent de manière significative leurs activités des grands jours du RPF. L'atmosphère de « ruche » des années précédentes se dissipe. Elle laisse place à de longs silences où dominent les bruits de la rue plus que ceux des montées incessantes de l'escalier central qui permet d'accéder au bureau du Général au premier étage, ou aux différents bureaux de ses collaborateurs. Pour autant, la rue de Solferino n'est pas une « nécropole », du moins tant que la petite équipe qui demeure auprès de Charles de Gaulle entretient un soupçon de vie en organisant les visites auprès du Général. Chacun y joue un rôle particulier et parfaitement ordonnancé comme l'aime l'homme du 18-Juin : l'aide de camp Gaston de Bonneval, « aidé du capitaine Sabot, s'occupe jalousement et heureusement de tout ce qui concerne sa vie privée » ; Xavier de Beaulaincourt a en charge son secrétariat particulier ; Jacques Foccart et Olivier Guichard s'occupent des rapports avec le RPF, les différents cercles gaullistes et résistants ainsi qu'avec l'extérieur de manière générale<sup>72</sup>.

Au sein de cet aréopage très resserré – qui s'apparente au dernier carré des fidèles « grognards » –, le secrétaire général du Rassemblement assume une partition singulière. Il « reste – explique Olivier Guichard – l'ami discret et écouté<sup>73</sup> ». Mais par amitié, il faut entendre le sens que lui donna, sa vie durant, De Gaulle. La « courtoisie bien connue du Général » ne doit pas faire illusion, souligne Guichard : il ne s'agit pas d'intimité. Charles de Gaulle n'était intime avec personne « sauf peut-être avec sa famille<sup>74</sup> ». Ses propos, parfois extrêmement durs à l'encontre de certains de ses contemporains, ne doivent pas être perçus comme des marques spécifiques d'intimité mais plutôt comme un calcul de sa part – ils seront répétés – ou l'assurance de la discrétion de son interlocuteur auprès duquel il « testait » son discours. Foccart appartient pendant ces longues années de « traversée du désert » à la

seconde catégorie. Discret et fidèle compagnon, il partage avec son chef ses doutes quant à l'avenir.

« Il m'arrivait – rapporte-t-il – de lui remonter le moral, mais moi aussi, parfois, j'avais besoin qu'on me remonte le moral. Il me disait alors :

“Qu'est-ce qu'il y a cette semaine ?”

Je répondais : “Il n'y a rien, vous savez, et je finis par croire que le pays s'en fiche complètement. On n'y arrivera jamais.”

“Comment ?” me répliquait-il. “Vous n'avez pas remarqué telle chose, vous n'avez pas fait attention à la prise de position d'un tel, est-ce que vous avez vu ces élections ?” Alors qu'il s'agissait d'une petite commune de rien du tout<sup>75</sup>...” »

Personne ne peut alors prévoir que la « traversée du désert » ne durera que trois ans. Comme le souligne Éric Roussel, le Général « ne cesse d'observer, de s'informer et de prendre des contacts<sup>76</sup> ». Ce retrait de la vie publique correspond donc à une phase de sa vie qui peut être fort justement qualifiée de « très active<sup>77</sup> ». De Gaulle entretient une importante correspondance qui lui permet de maintenir le contact avec de nombreux fidèles ainsi qu'avec des Français d'horizons différents. Il reçoit beaucoup dans son bureau du premier étage rue de Solferino. Nombreux sont ceux qui souhaitent approcher l'homme du 18-Juin tandis que celui-ci continue, par ce biais, à se tenir informé de l'évolution de la situation de la France. Les années passant et la probabilité de son retour au pouvoir s'éloignant, ses proches collaborateurs, comme Guichard ou Foccart, savent, si nécessaire, provoquer des demandes d'audience<sup>78</sup>. L'ambassade américaine à Paris ne s'y trompe pas puisqu'en juin 1957, elle souligne, dans un rapport confidentiel au Département d'État, combien les activités du Général « ne sont pas, malgré tout, celles d'un homme anxieux de retourner dans l'arène politique et qui est en train de développer ces contacts dans le sens d'un retour immédiat<sup>79</sup> ».

L'atmosphère de la rue de Solferino n'est pas dominée par la certitude d'un retour aux affaires, loin s'en faut. Elle porte les stigmates de la crainte de l'oubli définitif, que seule une petite équipe, avec à sa tête, Jacques Foccart, tente de conjurer en maintenant vivante la flamme du gaullisme. Le calcul n'est pas d'ordre carriériste pour Foccart qui pourrait, s'il abandonnait ses fonctions auprès du Général, se consacrer entièrement à ses propres affaires commerciales. C'est par devoir et par fidélité envers un homme qu'il continue à considérer, par son rôle passé et sa stature, comme le seul à pouvoir redresser la France, qu'il demeure à ses côtés. Et ce ne sont pas les rendez-vous amicaux – les fameux déjeuners des « barons » du mercredi à la Maison de l'Amérique latine qui peuvent réunir, outre Foccart et Guichard, Gaston Palewski, Georges Pompidou, André Malraux, Louis Terrenoire, Edmond Michelet, Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré, Roger Frey et encore, à ce moment-là Jacques Soustelle – qui suffisent à égayer une ambiance pesante de fin de règne.

L'abnégation de Jacques Foccart à servir le général de Gaulle pendant ces années s'appuie également sur le fait qu'il nourrit un ardent patriotisme qui, chez lui, se confond avec son chef. Il est plus que jamais un gaulliste pur et dur, voire un gaulliste plus gaullien que Charles de Gaulle lui-même. Les analyses qu'ils livrent dans la *Lettre à l'Union française* chaque semaine manifestent un sentiment quasi obsessionnel de la décadence de la France livrée au « mauvais régime ». Certes, la condamnation de la IV<sup>e</sup> République n'est pas une nouveauté sous sa plume. Mais, les mois passant et les « abandons » de toutes natures se multipliant, elle gagne en virulence et en volonté de s'en débarrasser par tous les moyens. Cette tendance forte s'accroît pour culminer dès les premières semaines de 1958. Il fustige les « abandons » successifs de la Tunisie et du Maroc qui obtiennent, en 1956, leur indépendance. Elles sont, pour lui, synonymes « de perte de l'Algérie » car « l'Afrique du Nord est un tout<sup>80</sup> ». Jacques Foccart n'est pas totalement hermétique aux poussées nationalistes des populations ultramarines. Très

probablement inspiré par ses échanges fréquents avec le général de Gaulle, il manifeste une certaine compréhension du mouvement universel de décolonisation. Il a conscience de l'importance de la conférence de Bandoeng, qui réunit les représentants des États décolonisés d'Asie et ceux des mouvements indépendantistes d'Afrique en avril 1955. Il se montre pragmatique quant aux effets concrets de cette conférence qui constitue avant tout « un symbole ; mieux : elle est une pierre milliaire sur le dur chemin de ce siècle au cours duquel il nous faudra à la fois beaucoup apprendre et beaucoup oublier<sup>81</sup> ». Foccart est en revanche beaucoup plus vindicatif à l'égard des pays arabes, qu'il qualifie « de pays à peine sortis de l'enfance et qui ont tout à apprendre de la vie des sociétés modernes<sup>82</sup> », et qui multiplient les accusations contre la France pour sa politique en Afrique du Nord. Ces attaques lui sont d'autant plus insupportables qu'il considère que la France a acquis depuis le XIX<sup>e</sup> siècle « le caractère de puissance musulmane », tant du fait de l'Algérie que des protectorats marocain et tunisien ainsi que de ses intérêts particuliers au Levant<sup>83</sup>.

Compréhension du mouvement universel de décolonisation ne signifie pas acceptation. Foccart manifeste également une grande réserve à l'égard de la loi-cadre de Gaston Defferre qui ouvre, à partir de 1956, les voies vers une autonomie interne des territoires d'outre-mer. Ce n'est pas tant le fond – transférer tout ou partie de la gestion des affaires intérieures aux populations ultramarines – qui lui pose problème. Il s'agit là d'un des éléments de base de la doctrine gaulliste outre-mer, posé depuis la conférence de Brazzaville en 1944 et inlassablement repris, par la suite, par le RPF. Mais les Africains sont-ils prêts ? La réponse est très nuancée pour Jacques Foccart qui met en avant « la nécessité de tenir compte des exigences des évolués et de leur emprise sur le reste de la population ». Mais il eût été souhaitable « d'attendre un moment encore que l'évolution de la masse africaine fût plus avancée ». Avec le pragmatisme qui le caractérise, il convient que « la meilleure école de la démocratie » est « la pratique même de la démocratie ».

Au fond, l'économie générale de la loi-cadre répond à une nécessaire évolution des modalités de la présence française. Ce qui pose problème à ses yeux relève de « préoccupations exclusivement métropolitaines » qui tiennent au « mauvais régime » et à son incapacité à mener une politique qui permette le maintien de liens durables avec l'Afrique<sup>84</sup>.

En attendant, chaque nouvelle déconvenue de la France est interprétée comme le signe inexorable de la longue chute de la France vers l'abîme. Sa colère est de mise lors de l'affaire de Suez qui voit Britanniques et Français infliger une correction militaire aux troupes du Président égyptien Nasser mais qui doivent reculer sous la pression soviétique et le « lâchage » de l'allié américain. L'antiaméricanisme de Jacques Foccart – qui n'est pas un cas isolé dans la nébuleuse gaulliste – s'en trouve renforcé tandis que la condamnation du « mauvais régime » résonne tel le bourdon de Notre-Dame annonçant un décès funeste, celui de la grande puissance France. L'impérative possession de l'arme nucléaire est clairement énoncée afin de retrouver une place dans le concert restreint des nations qui comptent : « Tant que la France ne sera pas une puissance militaire à part entière – écrit-il en novembre 1956 –, tant qu'elle ne disposera pas de la bombe atomique, elle apparaîtra comme un tributaire et un satellite<sup>85</sup> ». Pire, le spectre de l'Europe supranationale resurgit avec la signature des traités de Rome le 25 mars 1957. L'hydre de la CED que le gaulliste Foccart croyait définitivement terrassée en 1954, s'impose de nouveau à la France sans que, cette fois, il puisse l'empêcher. Dans une verve qui n'a rien à envier au pamphlet contemporain de Michel Debré – *Ces princes qui nous gouvernent*<sup>86</sup> –, Jacques Foccart en appelle à son tour au sursaut national : « Tant qu'il y aura pour travailler au succès du complot des Français aveugles, nous ne cesserons de le dénoncer quelle que soit la forme qu'il prenne, quel que soit son point d'application. C'est même une des missions constantes que nous pensons recevoir de notre vocation gaulliste<sup>87</sup> ». Le détonateur central de cette colère demeure la question algérienne. Elle suscite et exacerbe toutes les passions au point d'appeler

publiquement à un changement rapide de régime, quelle qu'en soit la manière. Ainsi, en transmettant ses vœux pour la nouvelle année 1958 à ses lecteurs de la *Lettre à l'Union française*, Jacques Foccart écrit : « Les peuples heureux étant seuls à n'avoir pas d'histoire, tout ce que nous pouvons dire c'est que 1958 ne sera pas une de ces années qui passent inaperçues<sup>88</sup> ». Cependant, au seuil de l'année 1958, il ne voit pas encore poindre la lumière salvatrice car « les Français restent toujours amorphes et ne réagissent guère devant les affronts internationaux qui leur sont faits ». Comme au printemps 1954, tant que l'opinion publique ne réagit pas, aucune possibilité de renversement du régime n'est possible, sauf à procéder à un *pronunciamiento* que le Général refuse. Foccart constate, à regret, que « pour le moment, nous n'y pouvons rien », même s'il reste en alerte<sup>89</sup>.

Pour Jacques Foccart et la très grande majorité des gaullistes, l'Algérie constitue une question cruciale pour l'avenir de la France et de son rayonnement mondial. D'abord parce que du pétrole a été découvert dans le Sahara et que son exploitation doit permettre à la France de recouvrer son indépendance énergétique<sup>90</sup>. Ensuite parce que « l'Algérie, c'est la France », pour reprendre la formule du ministre de l'Intérieur François Mitterrand au moment du déclenchement de l'insurrection nationaliste algérienne à la Toussaint 1954. Sur ce point, la classe politique est à peu près unanime. En revanche, les oppositions sont rapidement très tranchées dès qu'il s'agit de définir la nature des liens entre l'Algérie et la France pour sortir de la crise. Parmi ceux qui cultivent leur différence, le général de Gaulle se distingue, même s'il convient de ne pas exagérer le caractère définitif de ses conceptions en matière de politique algérienne à mener s'il revenait au pouvoir. Ce qui est certain chez le Général, et ce dès le temps du RPF, c'est qu'il ne communique pas dans le volet « assimilation » de la politique algérienne de la France. Foccart commet, en mai 1955, un éditorial de la *Lettre à l'Union française* directement inspiré par son chef :

« L’Algérie est l’Algérie – notre “enfant” disait Louis-Philippe. Cet enfant – qui a du reste grandi – a ses problèmes, ses besoins et ses rêves. À prétendre que l’Algérie se confond avec elle-même, la France doit prendre garde qu’elle nie, sans plus (et peut-être sans arrière-pensée), les difficultés sur lesquelles il lui appartient de se pencher. De se pencher maternellement – car plus j’y pense et plus cette image me satisfait : c’est à bon droit que la France peut présenter l’Algérie comme son enfant. Mais peut-on faire qu’un enfant et sa mère, qui sont même chair et même sang, ne soient cependant non pas un mais deux êtres ? Deux êtres à qui il appartient de faire en sorte que leurs rapports soient conformes aux prévisions naturelles, c’est-à-dire reconnaissance, respect, amour. Ce qui implique pour la France, entre autres obligations, à la fois d’être forte et d’être attrayante, en sorte que les Algériens voient en elle leur recours et leur soutien. L’association France-Algérie ne peut résulter que d’un choix ; elle est, que l’on m’entende bien, affaire de sentiments<sup>91</sup>. »

Écrit et publié à un moment où le gouverneur général de l’Algérie, le gaulliste Jacques Soustelle, mène une politique d’intégration des Algériens musulmans à la République française, cet éditorial souligne déjà une différence d’approche fondamentale. De Gaulle n’est pas un tenant de la pérennité coûte que coûte de la souveraineté française. Il lui préfère le maintien de l’autorité de la France ou à défaut de son influence sur l’Algérie au sein d’un ensemble organique d’inspiration fédérative et dirigé par le gouvernement français. Le retour au pouvoir du Général à partir du 1<sup>er</sup> juin 1958 ne fera qu’approfondir la fracture entre nombre de gaullistes du RPF – très « Algérie française<sup>92</sup> » – et Charles de Gaulle.

La position de Jacques Foccart ne manque pas d’ambiguïté. Il n’est pas un spécialiste de cette partie de l’Afrique, bien qu’il y ait de nombreuses relations, à commencer par son beau-frère, Eugène Fenoglio, établi à Oran où



il travaille comme ingénieur des travaux publics. Il communie pleinement dans la nécessité de maintenir la souveraineté française en Algérie au nom de la « Plus Grande France ». De ce point de vue, il est certainement beaucoup plus proche de Jacques Soustelle que de Charles de Gaulle. Il n'en fait d'ailleurs pas mystère en privé puisqu'il écrit en juin 1956 qu'il est, comme Soustelle, partisan de l'intégration : « Il faut, à l'heure actuelle, intégrer l'Algérie complètement avec toutes les conséquences que cela comporte car il est bien évident que les Français doivent se rendre compte que l'intégration totale aura des répercussions sur la métropole. Mais c'est une question de vie ou de mort<sup>93</sup> ». Foccart n'ignore pas les réserves de son chef sur l'intégration. C'est pourquoi il pense que, « dans un deuxième temps », « la formule d'avenir sera un système de fédération ». Cependant, cette perspective lui paraît alors fort lointaine et incompatible avec le maintien de la IV<sup>e</sup> République faute d'un « fédérateur solide » :

« Bien entendu, tout ceci nécessite auparavant que la paix et l'autorité soient rétablies en Algérie [...].

Il faut bien entendu, avant tout, faire l'effort militaire que le gouvernement semble décidé, actuellement, à pratiquer mais il faut surtout être certain que le gouvernement veut arriver à rétablir l'ordre. J'ai vécu moi aussi l'évolution de la mentalité des indigènes dans les différents territoires et, en particulier en Indochine, et je me suis aperçu que le problème était toujours compromis au départ à Paris. Si, en effet, nos adversaires sentent la moindre faiblesse, la moindre faille dans notre volonté, ils en concluront que nous sommes prêts à céder et redoubleront d'activité.

À partir du moment où nous parlons de “contacts locaux”, nous donnons un argument à nos adversaires. Nous avons constaté la même chose en Indochine lorsque le Parlement a manifesté formellement sa volonté de ne pas envoyer le Corps

expéditionnaire en Indochine, c'est-à-dire de ne pas engager la Nation dans cette guerre, immédiatement la masse indochinoise qui n'avait pas pris position et qui ne désirait qu'une chose c'est de vivre en paix a conclu que la France serait perdante et a grossi à partir de ce moment-là les rangs du Vietminh. La moindre faiblesse dans les intentions du Parlement ou du gouvernement amènerait de la même façon la masse musulmane dans les rangs de nos adversaires.

J'ai très peur, pour ma part, que ce manque de fermeté et de volonté n'amène les rebelles à redoubler d'activité et finisse par creuser un fossé entre les Algériens européens et les Algériens musulmans qu'il ne serait plus possible de combler par la suite.

En conclusion, il est grand temps que le régime soit changé, le sort de l'Algérie en dépend et, par voie de conséquence, le sort de toute l'Union française<sup>94</sup>. »

Jacques Foccart conseille alors ouvertement à ses correspondants d'apporter leurs concours à l'Union pour le Salut et le Renouveau de l'Algérie française, association dirigée par Jacques Soustelle et le socialiste Edmond Naegelen, ancien gouverneur général de l'Algérie. Il écrit à l'ancien délégué du RPF – « suspendu provisoirement » suivant la formule consacrée depuis septembre 1955 – James Russell : « Je peux vous dire que je suis extrêmement favorable à l'Union pour le Salut et le Renouveau de l'Algérie française dont les buts sont en tous points recommandables. Nous y avons de nombreux amis et la ligne est assez conforme à ce que nous pensons<sup>95</sup> ».

Un an plus tard, à la suite de la loi-cadre sur l'Algérie du gouvernement du radical Maurice Bourgès-Maunoury, Foccart n'a pas fondamentalement évolué dans ses positions. Sur le fond, il approuve « les perspectives d'une évolution politique de l'Algérie » ainsi que « les ouvertures vers un avenir économique et social très différent pour les Algériens ». Mais il repousse la loi-cadre faute d'avoir à la tête de la France un régime apte à mener à bien de

telles évolutions<sup>96</sup>. Les conditions d'une solution « française » sont encore possibles puisque, selon lui, « le fossé entre l'Arabe et l'Européen » n'est pas définitif, laissant ouverte la voie « à un arbitrage d'un gouvernement solide<sup>97</sup> ». Le salut de l'Algérie passe donc plus que jamais par la fin de la IV<sup>e</sup> République. La feuille de route qu'il adresse à ses correspondants est sans ambiguïté : le Général prendra position « dès que l'occasion se présentera » ; « c'est une question de climat à créer par nous tous par une propagande que nous pouvons toujours faire autour de nous<sup>98</sup> ». Il pressent l'occasion avec la chute du gouvernement du radical Félix Gaillard, le 15 avril 1958, qui ouvre une nouvelle crise politique dominée par le « cancer algérien ». Foccart décide d'interrompre à Kyoto le vol inaugural d'Air France pour le tour du monde qu'il effectue, et de rentrer en France au plus vite<sup>99</sup>.

### **13 mai 1958 : complot ou « divine surprise » ?**

Si la notion de « complot » a été rapidement avancée pour expliquer les événements du 13 mai 1958 et leurs suites<sup>100</sup>, le général de Gaulle, Jacques Foccart et les gaullistes dans leur ensemble ont toujours récusé leur participation à une quelconque opération de ce type<sup>101</sup>. « En réalité, la situation – rapporte en 1995 Jacques Foccart – était telle qu'elle a entraîné *de facto* un changement de pouvoir<sup>102</sup>. » De Gaulle n'aurait eu qu'à laisser le « mauvais régime » tomber de lui-même et ramasser ce qui restait de pouvoir en France. « Personne n'était plus maître du jeu, relate Olivier Guichard. Mais parce que le décor était vermoulu, personne ne pouvait non plus empêcher qu'il ne s'effondre. Cela De Gaulle le savait aussi. Il ne pouvait pas aller au secours de cette République. S'il voulait être un recours, il fallait que des gens, divisés politiquement, puissent se tourner au même moment vers lui. Il devait donc se taire et demeurer immobile<sup>103</sup>. » Pour Foccart, « il n'y avait pas de complot gaulliste ». Il admet cependant que « des gens se concertaient ». « Un complot ? – interroge Jacques Foccart – Ce sont des individus qui se retrouvent pour récupérer des armes et prendre le pouvoir par la force<sup>104</sup>. » Son action et celles de ses compagnons ne se situent

effectivement pas dans ce registre car il y avait « des officiers très engagés en faveur de l'Algérie française qui étaient prêts à engager des opérations un peu chocs en France ». Dans ces conditions, la petite équipe réunie autour du général de Gaulle a joué une partition différente. « Notre rôle a consisté – écrit Foccart –, d'une part, à orienter l'agitation politique vers l'appel au général de Gaulle, d'autre part, à développer la crainte d'un débarquement de parachutistes à Paris, tout en empêchant les comploteurs d'Alger de franchir le pas<sup>105</sup>. »

L'analyse précise du rôle de Jacques Foccart avant et après le 13 mai 1958 conduit l'historien à nuancer les propos de l'intéressé. D'abord parce que s'il n'y a pas de complot gaulliste, il faut entendre par « gaulliste » la petite équipe demeurée auprès du Général rue de Solferino. Or c'est bien un gaulliste, en la personne de Léon Delbecque, qui est à la manœuvre à Alger dans l'organisation de la manifestation du 13 mai. Et il n'est pas seul, tant en Algérie qu'en métropole. Ensuite parce que Foccart et ses compagnons ne se contentent pas de servir d'arbitre entre deux parties – le gouvernement légalement investi de Pierre Pflimlin et le pouvoir insurrectionnel d'Alger, le Comité de salut public – mais sont des acteurs à part entière, étroitement liés aux activistes d'Alger.

Lorsque Jacques Chaban-Delmas devient ministre de la Défense nationale dans le gouvernement du radical Félix Gaillard, en novembre 1957, il prend dans son cabinet l'ancien dirigeant de la fédération RPF puis des Républicains sociaux du Nord, Léon Delbecque. Celui-ci s'attribue l'action psychologique en France et surtout en Algérie où il crée une « antenne » en sa qualité de représentant officiel et politique du ministre Chaban-Delmas. Delbecque développe son action sur le mode de la nécessité de changer les institutions et de recourir au général de Gaulle pour sauver l'Algérie française. Il tisse sa toile et met en place une équipe « gaulliste 100 % » dont les membres vont être tous « mouillés » dans l'affaire du 13 mai. D'ailleurs, une fois De Gaulle revenu au pouvoir, Delbecque se plaint amèrement auprès

de Foccart « que très gentiment on me les laisse sur les bras<sup>106</sup> ». L'économie générale de l'action de Delbecque consiste à profiter de l'hostilité grandissante à l'encontre des gouvernements de la IV<sup>e</sup> République des Français d'Algérie et de l'armée engagée dans la lutte anti-FLN pour provoquer la crise politique qui permettra, enfin, le retour au pouvoir du général de Gaulle et le maintien de l'Algérie française. Ce plan n'a de chance de succès que s'il s'appuie sur des relais métropolitains susceptibles d'emporter une opinion publique française, jusqu'ici amorphe, dans le sens du nécessaire changement de régime. C'est là que Jacques Foccart intervient puisqu'il a en charge une partie de l'action métropolitaine qui vise à créer un courant d'opinions favorables au retour du Général. Tous ont bien conscience, suivant la formule du gaulliste Jacques Dauer, qu'« une poignée d'hommes bien placés peuvent prendre une importance hors de proportion avec leur nombre<sup>107</sup> ». Ce qu'un autre gaulliste de choc, Jean Mauricheau-Beaupré, explique, à la suite d'un autre mois de mai – celui de 1968 cette fois –, par sa « théorie de l'action par rapport au vide » :

« Dans cet océan d'impuissance, pour peu que nous agissions, il y aura des résonnances et elles seront amplifiées par le vide. Trois fois déjà, dans ma vie, j'ai vérifié dans la pratique cette théorie de l'action par rapport au vide ; la résistance, le treize mai, l'Afrique noire durant ces dix dernières années m'ont confirmé un certain nombre de vérités dont il y a une leçon à tirer aujourd'hui : ce que nous avons pu faire à quelques dizaines dans ces trois occasions peut et doit encore être fait aujourd'hui<sup>108</sup>. »

Profitant de la chute du gouvernement de Félix Gaillard, le 15 avril 1958, Delbecque, à la tête d'un Comité de vigilance et avec l'aide de l'USRAF, organise une première grande manifestation à Alger le samedi 26 avril qui réunit près de quinze mille Français d'Algérie autour du triptyque : maintien de l'Algérie française, refus des ingérences étrangères et constitution d'un gouvernement de salut national. Cette manifestation est considérée – par

Delbecque lui-même – comme une répétition générale de celle du 13 mai. À partir de cette date, Delbecque et son groupe poussent sans relâche les Pieds-noirs à manifester contre les incertitudes de la politique gouvernementale en matière algérienne et à leur faire réclamer le retour au pouvoir du général de Gaulle, présenté comme la seule personnalité apte à sauver l'Algérie française. Il réussit à obtenir du très influent directeur de *L'Écho d'Alger*, Alain de Sérigny que, le 10 mai, il en appelle publiquement dans son éditorial à De Gaulle pour sauver l'Algérie française<sup>109</sup>. Quelques heures auparavant, dans l'avion les menant d'Alger à Paris, les deux hommes décident d'organiser une nouvelle manifestation pour le 13 mai, profitant de la grande émotion suscitée par l'assassinat de trois soldats français par le FLN, pour réclamer un gouvernement de Salut public qui ouvrirait la porte à un retour au pouvoir de Charles de Gaulle<sup>110</sup>.

Parallèlement, Léon Delbecque entend coordonner son action algéroise avec les compagnons de métropole. Il multiplie les contacts avec les principaux leaders gaullistes demeurés dans la vie politique (Jacques Soustelle, Michel Debré) ainsi qu'avec la rue de Solferino (Jacques Foccart, Olivier Guichard). Les liaisons se font surtout avec Jacques Soustelle qui, depuis son gouvernorat en 1955, a conservé un grand rayonnement auprès des Français d'Algérie et qui dirige l'USRAF. Soustelle est également très écouté par Alain de Sérigny. Delbecque obtient de rencontrer le général de Gaulle à qui il fait part de l'évolution de la situation en Algérie et des perspectives d'action pour l'avenir :

« – Mon Général si jamais un événement survenait ? Si on exploitait un événement ? Si on faisait appel à vous ? Que ce soient les populations d'Algérie (y compris les musulmans) ou que ce soit l'Armée [pendant tout ce temps il ne cesse de hocher la tête], si on faisait appel à vous, est-ce que vous refuseriez de revenir comme arbitre ?

– Tout dépend de la façon dont les choses se présenteront. Dans une situation difficile, vous pouvez être certain que je répondrai. Mais Delbecque, vous avez dit “comme arbitre”. Je ne suis pas un arbitre. Je ne serai pas un arbitre. Vous ne voyez pas de Gaulle “arbitre” entre une Constitution que vous connaissez, une guerre que le système ne sait pas terminer, et des députés qui sont pris à la gorge. Je ne serai pas arbitre. Si je dois revenir, si on fait appel à moi et que je dois revenir, et bien j’y reviendrai pour exercer mes prérogatives, c’est-à-dire que je reviendrai à la tête des affaires du pays<sup>111</sup>. »

Le raccompagnant à la porte de son bureau, De Gaulle le met en garde de « ne pas aller trop loin » au risque de finir « au gnouf » tout en lui demandant de le « tenir au courant » :

« Gardez le contact avec Foccart [c’est le seul nom qu’il m’ait donné] et si cela devait se précipiter, il faut que le contact soit très précis, très serré [car ce qui se passe en Algérie passe déjà à cette époque-là à travers le voile de la désinformation]. Il faut que je sois bien au courant de ce qui se passe<sup>112</sup>. »

Le contact avec la rue de Solferino et le général de Gaulle passe, au cours des semaines qui suivent, pour l’essentiel, par Jacques Foccart qui constitue l’interlocuteur privilégié de Delbecque. Dans cet imbroglio d’hommes, d’activisme en tous genres et d’émissaires plus ou moins mandatés, Foccart est l’un des rares à prendre immédiatement au sérieux l’action du compagnon Delbecque et à considérer qu’elle peut déboucher sur l’événement tant attendu. Il l’encourage à poursuivre son action tout en lui donnant une consigne impérative. « Le principal est – dit-il – de ne pas “mouiller” le Général et de ne pas aller là-bas dire : “Le Général m’a dit”<sup>113</sup>. »

Delbecque rencontre à plusieurs reprises Foccart en avril et mai 1958 afin de le tenir au courant de la situation en Algérie et des « hypothèses » qu’il essaie de concrétiser même s’il concède qu’il ne lui dit pas tout. Il demande

surtout à l'homme de confiance du Général « de mobiliser en France » dans la perspective d'un événement algérien. Or Foccart est l'homme qui a les contacts permanents avec la plupart des dirigeants et des membres d'associations d'anciens combattants, d'anciens de la France libre et de la Résistance. Son carnet d'adresses comporte nombre de personnes qui vont s'illustrer le 13 mai et ensuite tels Marie-Madeleine Méric-Fourcade (secrétaire générale du Comité d'action de la Résistance et vice-présidente de la Fédération des réseaux), Jules Muracciole (compagnon de la Libération qui, au sein du Centre d'action national du Sud-Est, œuvre pour le retour au pouvoir du général de Gaulle), Alexandre Sanguinetti (secrétaire général du Comité d'action des associations d'anciens combattants) ou encore le conseiller d'État Maxime Bloscq-Mascart. Le secrétaire général du Rassemblement s'occupe de leur mobilisation et aussi de leur coordination avec Alger.

Foccart soutient notamment, depuis plusieurs semaines, une campagne – organisée par Marie-Madeleine Fourcade, Jacques Foulquier et André Astoux – d'affichage et de plusieurs dizaines de milliers de lettres adressées au président de la République René Coty pour lui demander de faire appel au général de Gaulle<sup>114</sup>. Parmi les actions menées, le 10 mai, une importante délégation de jeunes gaullistes se rend à l'Élysée pour remettre des milliers de lettres-pétitions<sup>115</sup>. Pendant plusieurs semaines, cette pression « populaire » croissante s'exerce sur tous les responsables en charge des destinées de la France, à commencer par le président de la République qui sent rapidement que la crise parlementaire, ouverte depuis le 15 avril, devient de jour en jour inextricable. Faute de solutions possibles en vue, Coty se décide, le 5 mai, à prendre contact avec le général de Gaulle afin de connaître ses intentions. Le 9 mai, ce dernier lui fait répondre par Foccart et Guichard que, dans l'état actuel des choses, il n'envisage pas de se rendre à l'Élysée pas plus que de se présenter devant l'Assemblée nationale<sup>116</sup>.



Les préparatifs de la manifestation algéroise, finalement décidée pour le 13 mai, n'échappent pas aux principaux responsables militaires nationaux. De retour d'Alger, le général Petit, adjoint du chef d'état-major général des Armées, rencontre le 12 mai, au domicile d'Olivier Guichard, Jacques Foccart, Jacques Soustelle, Michel Debré et Roger Frey. Il les informe que « le craquement est imminent<sup>117</sup> ». Le matin même, au domicile de Roger Frey, Foccart et Soustelle ont fait le point – « entre gaullistes » – avec Delbecque. Celui-ci demande des renforts en hommes sûrs, ce que Soustelle lui promet de suite. Ils partent le soir même pour Alger. Ils font le point sur les manifestations qui doivent se tenir dans les grandes villes de métropole en parallèle à celles d'Algérie<sup>118</sup>. Une grande manifestation est ainsi prévue à Paris, à l'Arc de Triomphe, qui doit être le pendant de celle prévue sur le forum d'Alger. Le 12 mai, à 22 heures, le chef du Service d'ordre du défunt RPF réunit ses responsables afin de leur donner les dernières instructions. Mais il manque l'essentiel pour donner un sens à cette agitation et à ces fiévreux préparatifs : Charles de Gaulle est-il d'accord ? Suivra-t-il le mouvement si la pression populaire se fait massive des deux côtés de la Méditerranée ?

Le Général s'en tient à sa ligne de conduite : demeurer le plus possible à l'écart de ces préparatifs. Lors de la discussion « entre gaullistes » du 12 mai, Guichard a rapporté les propos de leur chef sur l'éventualité du départ de Soustelle pour Alger : « Qu'il fasse ce qu'il veut<sup>119</sup> ». Guichard a d'ailleurs fait ensuite un saut à Colombey afin de l'avertir des préparatifs en cours. L'accueil fut glacial et De Gaulle lui objecta qu'il n'avait rien à dire à Soustelle<sup>120</sup>. Or ce même 12 mai, quelques heures plus tard, Delbecque obtient enfin la réponse qu'il souhaite entendre lors de son tête-à-tête avec Jacques Foccart dans son bureau de la rue Scribe : « Tu as le feu vert du Général ». Il l'exhorte à rentrer immédiatement en Algérie. Léon Delbecque précise, dans son entretien avec l'historienne Odile Rudelle, que Foccart l'a remercié, au cours d'une entrevue en juin 1986, de n'en avoir jamais rien dit.

Il lui a avoué à cette occasion « non pas qu'il avait menti mais simplement qu'il avait été au-devant de ce qu'il souhaitait<sup>121</sup> ». Dans son entretien accordé à Daniel Desmarets de la Fondation Charles de Gaulle en 1994, Foccart confirme totalement l'affirmation de Delbecque et la justifie en ces termes :

« En fin de compte, la décision de dire à Delbecque “Vous pouvez y aller”, c’est moi qui en ai pris la responsabilité ; je savais que cela correspondait à ce que le Général souhaitait, mais le Général ne l’aurait pas autorisé à le dire du tout. Quand Delbecque m’a posé la question : “Si on est au pied du mur, le Général sera là ?” J’ai répondu “Oui bien sûr<sup>122</sup> !” »

## **Le treize mai, et après ?**

Le 13 mai n’apporte pas entière satisfaction à ses différents concepteurs et acteurs. La manifestation algéroise débouche, avec la complicité de l’Armée, à la prise du gouvernement général et à l’instauration d’un Comité de salut public, mais en métropole, les rassemblements programmés ne rencontrent qu’un faible succès (à l’exception de celui de Toulouse). La manifestation parisienne autour de l’Arc de Triomphe, comme ce qui s’était passé le 9 mai 1954, ne fait pas descendre massivement les Parisiens dans la rue. Et lorsque les nouvelles d’Alger parviennent enfin en métropole, Jacques Dauer se souvient de s’être immédiatement rendu à son lieu de rendez-vous ainsi que ses compagnons « graves et décidés ». Seulement, il n’y a aucun signe d’agitation parmi les passants à peine plus nombreux qu’à l’accoutumée. Aussi à 22 heures, « le dispositif est levé ». Au débriefing du lendemain, tous s’accordent à Paris sur le fait que « le moment d’agir est passé<sup>123</sup> ». Ce n’est donc pas grâce à la rue parisienne et à sa pression que le « mauvais régime » pourra être emporté.

Commence alors une phase complexe puisqu’en Algérie, l’affaire est lancée avec la création d’un pouvoir rival – le CSP à Alger – à celui du gouvernement de Pierre Pflimlin, investi dans la soirée du 13 mai. La

deuxième quinzaine de mai est marquée par l'affrontement entre deux légitimités qui entendent incarner seule la France et son État. Une telle configuration politique correspond à un cas de figure moins risqué politiquement pour le général de Gaulle qu'une forte manifestation parisienne qui eût probablement connu, comme son *alter ego* d'Alger, d'importants dérapages à vocation insurrectionnelle. La crainte d'une tentative de prise de pouvoir par la force est d'ailleurs bien réelle chez le nouveau président du Conseil puisque l'une des premières mesures qu'il prend vise à « prévenir et à réprimer les activités de certains éléments extrémistes ». Il charge le préfet de police de « procéder à la surveillance et à l'arrestation » de personnages qualifiés de « dangereux » :

« Michel Debré, Pierre Battesti (“le colonel”), François Demichel (“le banquier”), André Fanton (“l’avocat”), Jacques Foccart (dit “le phoque”, serait l’homme de confiance du nommé de Gaulle), Christian de la Malène (“homme de main, sans profession connue, du sieur Debré”), Jean Mauriceau-Beaupré (“trublion bien connu des archives de la PJ pour atteintes à l’ordre public en 1943, 1944 ; préparerait sans cesse ‘le Grand Soir’”), Constantin Melnik (dit “l’Américain” : en fait, le nombre de services spéciaux qui l’emploient n’a pu être déterminé avec précision), Michel Sans<sup>124</sup>. »

Pour De Gaulle et Foccart, la journée du 13 mai est à marquer d'une pierre blanche car elle ouvre enfin une possibilité sérieuse de recours à un arbitre qui ne peut être, en l'état du vivier national, que le Général. Mais pour cela, encore faut-il que la rue de Solferino sache jouer parfaitement une partie d'équilibriste entre l'Armée d'Algérie et le gouvernement Pflimlin au-dessus d'un abîme qui se nomme la guerre civile. Foccart, dès le lendemain, donne le ton en écrivant dans son éditorial de la *Lettre à l'Union française* que « les Français d'Algérie ont mis en demeure les hommes du Système de se prononcer clairement sur leur avenir et celui de l'Algérie française ». Sans

surprise, il ne condamne nullement l'action menée en Algérie, pas plus d'ailleurs qu'il ne l'approuve publiquement. Il se contente de marteler que « la journée du 13 mai marque le premier craquement du “mauvais régime” et le refus d'une fraction du peuple français de se laisser entraîner dans sa ruine ». Face à une telle situation, il ne peut que conclure à la nécessité du « recours à un arbitre national » : le général de Gaulle, le seul qui soit « en mesure d'empêcher une sécession, de réconcilier les Français, d'assurer le salut de la France<sup>125</sup> ». Le 15 mai, De Gaulle ne dit pas autre chose en faisant diffuser un communiqué laconique dans lequel il se déclare « prêt à assumer les pouvoirs de la République<sup>126</sup> ». C'est d'ailleurs la première et seule réaction que Delbecq obtient de la rue de Solferino à la suite du 13 mai, alors qu'il a tenté de joindre à plusieurs reprises Foccart et Guichard<sup>127</sup>.

La rue de Solferino change rapidement de physionomie à la faveur du 13 mai. L'immeuble presque désert et quasi mélancolique des trois dernières années recommence à s'animer. À la suite de la déclaration du Général, le 15, elle redevient une ruche grouillante. Les militants « commencent à s'effacer – souligne non sans amertume Dauer – devant ceux qui connaissent la chose publique. Tous les anciens, nouveaux, futurs députés et ministrables, viennent prendre date à tout hasard et flairer le vent<sup>128</sup> ». Rentrant d'Afrique, Pierre Bas avait réservé sa première visite à Jacques Foccart, le 6 mai. Le 5 rue de Solferino lui était alors apparu « désert ». Seul Foccart s'affairait dans son bureau dans le plus grand silence. Les deux hommes avaient d'ailleurs convenu d'un rendez-vous un mois plus tard afin de faire le point sur les affaires africaines<sup>129</sup>. Apprenant les événements d'Alger du 13 mai, il se précipite dès le lendemain rue de Solferino afin de se mettre au service du général de Gaulle. Mais, cette fois, « la maison est animée, bruisante » tandis que le bureau de Jacques Foccart ne désemplit pas. Il y trouve un Foccart qui est « à son ordinaire, affable, discret, précis, lucide et, sans faire étalage, surchargé<sup>130</sup> ». « Le Général va revenir au pouvoir, lui explique-t-il. C'est une question de jours, de quelques semaines. Surtout ne faites rien.

Vous avez été attaché parlementaire. Allez à l'Assemblée. Écoutez tout ce qui s'y dit et s'y fait. Rendez-moi compte dès qu'il y a quelque chose d'important. » Et Jacques Foccart de conclure en guise de viatique : « Une seule consigne que vous passerez à tout le monde : “Laissez le Général jouer<sup>131</sup>” ». Pierre Bas se souvient ainsi avoir rendu compte deux ou trois fois des faits saillants de la vie à l'Assemblée nationale où il s'est littéralement installé pendant trois semaines. Mais il ne reçoit de lui aucun ordre.

Toutefois, Foccart continue dans l'ombre à tenter de mobiliser au maximum en France tous ceux qui appellent de leurs vœux le retour au pouvoir du général de Gaulle, ce qui, pour la très grande majorité d'entre eux, va de pair avec le sauvetage de l'Algérie française. Le 15 mai, il recommande aux équipes gaullistes qui s'étaient mobilisées à Paris et en province le 13 mai de faire un affichage massif de la déclaration du général de Gaulle dans toute la France<sup>132</sup>. Il s'agit de mobiliser, c'est-à-dire de maintenir la pression sans que cela conduise les militants gaullistes à en découdre avec les tenants du « mauvais régime ». D'autant que des émissaires venus d'Algérie sillonnent la métropole et poussent à l'action, non seulement les militaires, mais aussi les activistes de toutes tendances, du moment qu'ils exigent eux aussi le maintien coûte que coûte de l'Algérie française. Le 16 mai, depuis la rue de Solferino, Jacques Foccart engage ses troupes à l'action : « C'est le moment d'agir. Tout doit être mis en œuvre... (un temps) Mais attention, pas trop fort, pas de casse<sup>133</sup> ». Il en fait de même auprès d'André Astoux qui, de son côté, n'a de cesse « de freiner les impatiences et de calmer les ardeurs » des compagnons de province<sup>134</sup>. Mais, dans le même temps, il aide Jacques Soustelle à rejoindre Alger afin d'y renforcer le poids des gaullistes. Le soir du 13 mai, Foccart transporte discrètement son compagnon dans sa voiture et le confie aux bons soins de Simone Bruneau-Menut qui organise, avec le soutien de Marcel Dassault, son « évasion » vers la Suisse puis l'Algérie<sup>135</sup>. Simone Bruneau se souvient que Jacques Foccart était « impliqué totalement ; conspirateur à plein<sup>136</sup> ».

La situation ne faisant que se tendre entre Alger et Paris, le général de Gaulle se décide, après sa première banderille du 15 mai, de porter une seconde qui, cette fois, doit lui permettre d'entrer pleinement dans le jeu, mais à sa manière. Le 17, il invite à déjeuner Foccart et lui demande d'organiser – avec Olivier Guichard – une conférence de presse deux jours plus tard. La conférence de presse du général de Gaulle, le 19 mai, lui permet effectivement de se positionner clairement, aux yeux de tous les Français, comme le seul recours possible. De manière très adroite, il se garde bien de condamner l'action des généraux et du CSP en Algérie contre le gouvernement légal de Pierre Pflimlin. Avant de s'en retourner à Colombey, De Gaulle demande une nouvelle fois à Jacques Foccart de ne s'occuper de rien et de ne voir personne<sup>137</sup>. Foccart, qui connaît trop « son » Général pour savoir comment interpréter la consigne, l'applique à sa manière : il consulte, agit mais ne dit mot et couvre son chef.

Son action s'exerce, avec le même souci de discrétion, auprès des représentants américains à Paris. À l'heure où le retour au pouvoir du général de Gaulle devient plus qu'une hypothèse de travail, il faut « rassurer » les États-Unis ou, à défaut, obtenir leur neutralité. Foccart dispose de deux atouts dans son jeu. Il a combattu pendant la campagne de Normandie, en 1944, au sein de la 1<sup>re</sup> division américaine et y a connu le colonel Sternberg, devenu commandant de la Mission militaire d'assistance (*Military Assistance Advisory Group*) en France. Henri Tournet, qui représente l'entreprise de produits pétroliers Caltex en Lybie pendant les années cinquante, est disposé à aller trouver celui qui a également été son compagnon d'armes de la Libération et à lui expliquer les conceptions de De Gaulle. L'entrevue se déroule le 16 mai et Tournet délivre son message comme le relate la dépêche de l'ambassade américaine à Paris<sup>138</sup>. Dans ses *Mémoires*, Foccart tente de minimiser cette action et surtout son rôle. « Cette rencontre – écrit-il – a pu avoir lieu, mais, s'il en est ainsi, Tournet, dont c'était la propension, a grossi l'importance d'une simple conversation. En tout cas, il n'était nullement

chargé d'informer les Américains<sup>139</sup> ». Au vu de la justesse des précisions apportées par Henri Tournet au colonel Sternberg, il est hautement permis de douter du propos de Jacques Foccart. D'autant que celui-ci se serait « bien gardé de lui faire des confidences ». L'ambassade américaine n'est d'ailleurs pas dupe du stratagème puisque, le 29 mai suivant, elle conclut que « les informations qui ont été apportées par Tournet à l'Ambassade viennent indubitablement et directement de Foccart. Mais nous n'avons pas de raisons de croire qu'elles ne reflètent pas les opinions que le Général souhaitait nous communiquer<sup>140</sup> ». Quant aux relations Foccart-Tournet, elles sont alors bonnes, n'en déplaise au récit postérieur à leur rupture des années quatre-vingt qui minimise leurs liens<sup>141</sup>. Jacques Foccart, une fois devenu conseiller technique auprès du président du Conseil Charles de Gaulle, n'hésite pas à appuyer sa candidature auprès du nouveau ministre de la Construction Pierre Sudreau afin qu'il le prenne dans son cabinet<sup>142</sup>.

Le 24 mai, des parachutistes du 11<sup>e</sup> choc prennent la préfecture d'Ajaccio ; la Corse bascule sans coup férir dans l'orbite d'Alger. Bien que cette unité soit celle dans laquelle il effectue ses périodes de réserve, il n'est pas sûr que Foccart ait connu la date et le détail de l'opération. En revanche, il a, d'après Constantin Melnik, largement participé, à travers les réservistes du Service Action, « à convaincre le 11<sup>e</sup> choc à s'emparer de la Corse<sup>143</sup> ». Approuver le principe d'une telle opération ne constitue pas le fait de donner le « feu vert ». En tout cas, ce coup de main réussi est le premier et dernier coup de semonce avant l'assaut final. En effet, le pouvoir en Algérie – rejoint par Jacques Soustelle qui assure ensuite l'essentiel des liaisons avec des personnalités gaullistes comme Michel Debré – se prépare à la solution du pire : la prise du pouvoir par la force. Une grande opération aéroportée sur la métropole, symboliquement baptisée « Résurrection », est envisagée et planifiée pour la fin du mois de mai. Pour Foccart, le Général et la petite équipe de la rue de Solferino, l'affaire est grave car elle risque d'aboutir à une opération militaire de grande envergure synonyme de guerre civile. Or

toute la stratégie gaullienne consiste à éviter l'affrontement direct entre Alger et Paris, sous peine de se voir proposer de revenir au pouvoir dans les bagages du vainqueur probable : l'Armée d'Algérie et ses généraux.

Dans cette configuration pour la moins dangereuse, Foccart se charge – avec Olivier Guichard et Pierre Lefranc – d'essayer de faire comprendre aux chefs d'Alger et à leurs émissaires en métropole que le Général n'approuve les préparatifs de « Résurrection » que « pour faire monter la pression <sup>144</sup> ». Peu de temps après la conférence de presse du général de Gaulle du 19, Foccart reçoit le commandant Vitasse qui arrive d'Alger. Lorsque celui-ci expose l'économie générale du plan « Résurrection » <sup>145</sup>, la réaction de l'homme de confiance de De Gaulle est claire : « Dites-vous bien que, si vous faites un débarquement, vous n'aurez pas de Gaulle avec vous. Vous pourrez aller le chercher à Colombey, il ne viendra pas, et ce sera la guerre civile. Il est hors de question qu'il arrive au pouvoir par un chemin qu'auraient tracé des engins militaires <sup>146</sup> ». Au sein de la petite équipe de la rue de Solferino, Jacques Foccart se charge tout particulièrement des contacts avec les militaires d'Alger <sup>147</sup>. Le 23 mai, il reçoit deux nouveaux émissaires mandatés par le général Massu et Léon Delbecq – le commandant Robert Vitasse (ancien du 11<sup>e</sup> choc) et le capitaine Jean-François Lamouillatte – afin de lui faire part des derniers préparatifs <sup>148</sup>. Il les rencontre à plusieurs reprises. Et plus la date de déclenchement de l'opération approche, plus les échanges se font tendus. Foccart se rappelle d'une franche explication, au domicile de Pierre Lefranc, le 26 mai, avec les deux hommes à qui les deux proches collaborateurs du Général tentent de faire entendre raison <sup>149</sup>. Foccart, Guichard et Lefranc n'ignorent donc rien – ou presque – de ce qui se trame tant en Algérie qu'en France. D'ailleurs, ils mobilisent également depuis plusieurs semaines les réseaux gaullistes qui sont eux-mêmes en contact avec Alger, ce qui leur permet d'être informés des actions qui se trament. Des préparatifs existent aussi de ce côté-là puisque, par exemple, « une trentaine d'hommes rompus aux missions spéciales sont enfermés dans une propriété



de Seine-et-Oise » en attendant les ordres qui, finalement, ne viendront pas. Parallèlement, Foccart organise la sécurité rapprochée du Général en liaison avec le commandant Thébault du Service Action du SDECE<sup>150</sup>. Jour après jour, tous sentent l'heure du dénouement approcher en ne sachant pas quelle en sera la nature. « Le sentiment prévaut que nous assistons – écrit Jacques Dauer – à un énorme bluff, de chaque côté on joue à se faire peur, en réalité les décisions seraient terribles pour tous. Il suffirait pourtant d'une étincelle, d'un ordre mal interprété... Nous fumons la cigarette au-dessus d'un baril de poudre<sup>151</sup>. »

Cela n'empêche pas Jacques Foccart de continuer à donner à ses visiteurs des consignes de prudence. Le cas d'Yves Lancien est, de ce point de vue, caractéristique du fait que la conviction profonde de Foccart est que la solution politique l'emportera au final. Proche du général de Larminat, l'ancien Français libre Yves Lancien est en 1958 l'aide de camp du général Pierre Garbay, inspecteur des troupes d'outre-mer. Or, depuis le 13 mai, le compagnon de la Libération Garbay et son « patron », le ministre de la Défense nationale Pierre de Chevigné<sup>152</sup>, ne sont pas des partisans d'Alger. À la suite du basculement de la Corse dans la « rébellion », le 24 mai, le ministre décide d'envoyer Garbay à Dakar pour calmer le jeu. La colonie pourrait rapidement basculer tant les esprits sont échauffés. Le commandant supérieur des forces militaires en AOF, le général Roger Gardet, compagnon de la Libération, se montre partisan de rallier Salan et le « mouvement national<sup>153</sup> ». Parallèlement, Maurice Robert s'occupe de mobiliser sur place les sympathies à la cause du retour au pouvoir du général de Gaulle et sait pouvoir compter sur le commandant du 7<sup>e</sup> Régiment de parachutistes coloniaux de Dakar, le lieutenant-colonel Grall. « Les militaires, gonflés à bloc, attendent – écrit Maurice Robert à Jacques Foccart le 21 mai – que nous nous décidions vite et vous vous doutez du mal que nous avons à les maintenir sous pression sans que ça éclate, que ça explose [...] il est important que vous nous donniez des consignes de façon que nous sachions

comment orienter nos efforts. Faudra-t-il agir ou attendre que vous nous donniez le feu vert. Vous voyez à quel point nous avons confiance en vous et en l'avenir puisque malgré l'excitation nous gardons le calme avec le suprême espoir que le général de Gaulle prendra vite, très vite même, les destinées de la France car il s'agit de la France avec un grand F nous ne l'oublions pas<sup>154</sup>. » Face à une telle situation, Garbay demande à Lancien, dont il n'ignore pas les sympathies gaullistes, de l'accompagner. Peu avant de s'envoler pour Dakar, celui-ci se rend au 5 rue de Solferino afin de recueillir l'opinion de Jacques Foccart sur sa mission et sur la conduite à tenir. La consigne est claire : « Le débarquement en Corse vient d'avoir lieu. L'enfant se présente bien. Ce n'est pas le moment de foutre la pagaille en AOF si Gardet débarque le Haut-commissaire pour prendre le commandement. Il faut calmer les gens là-bas<sup>155</sup>. »

Mais en arrivant sur place, Garbay et Lancien sont d'abord « bouclés » par le commandant supérieur avant qu'il ne les invite à déjeuner. Lancien en profite pour aller rencontrer les officiers du régiment de parachutistes coloniaux stationné dans la capitale de l'AOF. Il leur indique qu'il a rencontré Foccart et que les choses se présentent bien, ce qui tempère, pour un temps, leurs ardeurs. Finalement, il n'y aura pas de soulèvement à Dakar, ce dont Foccart sied gré à Lancien lorsqu'il lui rendra compte de sa mission une fois De Gaulle revenu au pouvoir. L'Union française ne doit pas être, à ses yeux, le théâtre des affrontements franco-français, comme il l'écrit après coup fin juillet 1958 : « Je pense bien qu'en Guinée, comme ailleurs, il a fallu à certains beaucoup de sang-froid pour empêcher des démonstrations qui n'auraient pu qu'envenimer le débat. Il a donc été très heureux que l'on s'abstienne de toute démonstration publique<sup>156</sup>. »

Bien au fait de la situation et des risques de dérapages catastrophiques, De Gaulle accélère alors sa manœuvre en engageant le dialogue direct avec les plus hautes autorités de la IV<sup>e</sup> République. Dans la nuit du 26 au 27, il rencontre discrètement, au domicile du conservateur du Parc de Saint-Cloud,

le président du Conseil Pierre Pfimlin. Se présentant comme le seul recours d'une Nation au bord de la guerre civile, le Général se heurte à une fin de non-recevoir de la part de l'hôte de Matignon qui exige, pour poursuivre les discussions, la condamnation gaullienne de la « rébellion »<sup>157</sup>. Le coup est d'autant plus rude qu'au cours de la journée du 27, le groupe parlementaire et le comité directeur socialiste votent, à la quasi-unanimité, un texte qui paraît s'opposer au retour au pouvoir du Général<sup>158</sup>. Pour sa part, Léon Delbecque obtient rapidement confirmation de l'échec de l'entretien Pfimlin-De Gaulle qui devait ouvrir les portes du retour au pouvoir du Général. Il décide en conséquence de monter d'un cran la pression sur le gouvernement – qui est informé des préparatifs en cours par les Renseignements généraux – en lançant le message codé enjoignant de se préparer à l'opération « Résurrection », le premier « Top » ; le second étant l'ordre de la déclencher<sup>159</sup>. De Gaulle et Foccart ont très probablement été informés par Alger de ce premier « Top » qui lance l'engrenage d'une sortie de crise par les armes. Le commandant Vitasse serait ainsi venu menacer l'état-major gaulliste d'un déclenchement immédiat de l'opération<sup>160</sup> tandis que Jacques Dauer mentionne finalement que « l'affaire prévue pour le soir est remise<sup>161</sup> ». C'est très probablement cette « peur que l'irréversible ne se commette avant qu'il n'ait eu le temps d'intervenir<sup>162</sup> » qui explique le message du général de Gaulle, diffusé au début de l'après-midi du 27, dans lequel, à la surprise et au grand dam de Pierre Pfimlin, il annonce avoir « entamé hier le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain capable d'assurer l'unité et l'indépendance du Pays [...]. Dans ces conditions, toute action, de quelque côté qu'elle vienne, qui met en cause l'ordre public, risque d'avoir de graves conséquences. Tout en faisant la part des circonstances, je ne saurais l'approuver. J'attends des forces terrestres, navales et aériennes présentes en Algérie qu'elles demeurent exemplaires, sous les ordres de leurs chefs : le général Salan, l'amiral Auboyneau, le général Jouhaud. À ces chefs, j'exprime ma confiance et mon

intention de prendre incessamment contact avec eux<sup>163</sup> ». Dans la foulée, De Gaulle adresse effectivement un message, cette fois officiel, au général Salan, commandant en chef en Algérie. Il lui demande de l'informer de l'état des forces et des problèmes posés par leur emploi et leur entretien par l'envoi d'un représentant de son choix. À 10 heures, le lendemain matin, il reçoit à La Boisserie l'adjoint pour les affaires civiles du général Salan, le général Dulac. L'émissaire d'Alger lui explique l'avancement des préparatifs de l'opération « Résurrection ». Probablement encore sous le coup du vote de défiance à son encontre des parlementaires socialistes – ce qui ferme alors toute perspective de retour légal au pouvoir – De Gaulle paraît envisager très sérieusement la réalisation de « Résurrection ». « Il eût été immensément préférable – explique-t-il à Dulac – que mon retour aux affaires s'effectuât par la voie du processus [...]. Il faut sauver la baraque ! Vous direz au général Salan que ce qu'il a fait et ce qu'il fera, c'est pour le bien de la France. » Acceptant de fait l'opération, il exige désormais seulement de ne « pas apparaître tout de suite, pour ne pas sembler revenir du seul fait de cette action de force » : « Après quelques jours, je veux être appelé comme un arbitre venant, à la demande de tout le monde, prendre la direction du pays pour lui épargner des déchirements inutiles. Il faut que j'apparaisse comme l'homme de la réconciliation et non comme le champion d'une des factions en train de s'affronter<sup>164</sup> ». Foccart ne participe pas à cette entrevue puisque c'est Gaston de Bonneval qui assure le transport du général Dulac à Colombey. Il est en revanche aux premières loges dans la suite des conciliabules entre le Général et les hiérarques de la IV<sup>e</sup> République.

En effet, parallèlement à l'entrevue secrète qui se tient à La Boisserie, le président du Conseil Pierre Pflimlin – lâché par sa majorité parlementaire – remet sa démission au petit matin au président de la République qui l'accepte provisoirement. Au cours de l'après-midi, René Coty demande aux présidents de l'Assemblée nationale (André Le Troquer) et du Conseil de la République (Gaston Monnerville) d'accepter de rencontrer le général de Gaulle afin

d'envisager avec lui les conditions légales de son appel<sup>165</sup>. L'entrevue se déroule de nouveau à Saint-Cloud le soir même. De Gaulle, qui est déjà sur place, envoie Jacques Foccart chercher Gaston Monnerville au palais du Luxembourg tandis qu'Olivier Guichard se rend à l'hôtel de Lassay. Il les reçoit ensuite ensemble mais ni Foccart, ni Guichard n'assistent à l'entretien qui leur paraît cependant, de l'autre côté de la porte, « animé », Le Troquer se montrant particulièrement sourcilieux sur le respect des formes légales<sup>166</sup>. Foccart ramène ensuite les deux hommes à l'Élysée afin de rendre compte au président de la République. Il peut constater, lors de la discussion qui s'établit pendant le trajet, que la solution de sortie de crise n'est pas encore trouvée puisque De Gaulle refuse encore de se présenter devant l'Assemblée nationale afin d'être légalement investi président du Conseil. Il en profite néanmoins pour distiller des informations choisies sur l'imminence du danger et les difficultés croissantes des gaullistes à contenir l'activisme des militaires<sup>167</sup>. De son côté, faute d'être parvenu à convaincre ses interlocuteurs, Charles de Gaulle rentre à Colombey afin de reprendre du champ.

Une fois encore, les nouvelles qui filtrent vers Alger soulignent l'échec de la rencontre entre De Gaulle, Le Troquer et Monnerville. La conclusion ne se fait pas attendre puisqu'à 14 heures, le second « Top » (« Les carottes sont cuites ») est donné, ce qui signifie que « Résurrection » sera effectivement lancée dans un délai très court. À Paris et dans toute la France, les différents groupes et réseaux se préparent à passer à l'action afin de seconder l'arrivée imminente de deux régiments parachutistes qui doivent prendre le contrôle de la capitale. Jacques Dauer et ses compagnons se retrouvent ainsi à 18 heures « en casernes, équipés et armés » et, deux heures plus tard, Alger confirme que « c'est pour ce soir ». Le déclenchement des opérations est prévu pour 3 heures du matin<sup>168</sup>. Léon Delbecq décide d'ailleurs de s'envoler le soir du 29 pour Paris afin de participer directement à l'action. Le rôle de la garde rapprochée du Général (Jacques Foccart, Olivier Guichard et Pierre Lefranc)

dans le lancement du second « Top » suscite encore la polémique. De Gaulle lui-même avait donné, à sa manière, un feu vert à l'opération « Résurrection » par l'intermédiaire du général Dulac le 28 au matin. Le lendemain matin, c'était un Général marqué du sceau du scepticisme qui écrivait à son fils Philippe qu'« il est infiniment probable que rien ne se fera plus dans le régime qui ne peut même plus vouloir quoi que ce soit<sup>169</sup> ». Le Pr Guy Pervillé souligne que, selon des témoignages concordants – Salan, Jouhaud, Vitasse –, l'entourage du Général (Olivier Guichard et Pierre Lefranc) a approuvé le lancement du second « Top », se trouvant alors dans une impasse politique totale. Les intéressés ont toujours récusé cette version<sup>170</sup>. Autre témoignage allant dans le sens du feu vert, celui du général Nicot qui, mandaté par les chefs militaires, aurait été reçu, rue de Solferino, le 29, à 11 heures, par Jacques Foccart, Michel Debré, Pierre Lefranc et Olivier Guichard. Lefranc lui aurait exprimé « l'accord complet du Général pour que l'opération soit déclenchée sans plus attendre<sup>171</sup> ». Lefranc a catégoriquement démenti cette version des faits<sup>172</sup> tandis que Foccart ne se souvient pas avoir participé à cette réunion<sup>173</sup>. La version de Nicot a cependant été corroborée par le général de Rancourt<sup>174</sup>. Il est toutefois fort probable que Foccart, Guichard et Lefranc aient demandé de faire « monter la pression » d'un cran supplémentaire ce qui, pour leurs interlocuteurs, signifiait déclencher l'opération. Difficile cependant de penser que Foccart et ses compagnons aient pu un instant ignorer ce que cela impliquait concrètement y compris le *timing*...

L'infidélité des mémoires gaullistes sur cet épisode a peut-être pour origine une nouvelle accélération de la crise, mais cette fois dans le sens de la sortie politique. En effet, à 15 heures, le 29 mai, le Président Le Troquer lit un message solennel adressé par le président de la République à la représentation nationale. René Coty annonce qu'il appelle Charles de Gaulle à former le nouveau gouvernement et qu'en cas d'échec de cette ultime tentative, il quittera ses fonctions<sup>175</sup>. À 19 h 30, le Général est reçu à

l'Élysée. À sa sortie de la présidence de la République, De Gaulle annonce qu'il accepte de former un nouveau gouvernement et qu'il se présentera le 1<sup>er</sup> juin devant l'Assemblée nationale afin d'obtenir l'investiture. Le feu vert – réel ou supposé – donné le matin à l'opération « Résurrection » se transforme rapidement en un feu rouge. Puisque la solution politique d'un retour au pouvoir du Général est désormais à portée de main, il ne faut en aucune façon qu'elle ne soit balayée par le recours aux armes. Foccart et la petite équipe de la rue de Solferino ont alors « averti Alger » (le général Salan) pour lui dire « qu'il fallait stopper<sup>176</sup> ». Jacques Dauer rapporte que ses équipes parisiennes reçoivent vers 22 h 30 le contrordre d'Alger<sup>177</sup>. Quant à Léon Delbecque, il apprend la nouvelle de l'annulation à son arrivée, à Villacoublay, dans la nuit du 29 au 30 mai, par le gaulliste André Astoux. Lui qui pensait rejoindre la petite équipe autour du Général, est conduit chez des amis sûrs afin de ne pas révéler sa présence. Au petit matin du 30, comme convenu, Foccart vient le retrouver afin de faire le point sur la situation avec lui. Il lui indique qu'il ne pourra pas rencontrer De Gaulle avant que celui-ci ne soit investi par l'Assemblée nationale, « comme tout le laisse à supposer ». Et Foccart, qui n'exclut aucune hypothèse, d'ajouter : « S'il n'est pas investi par l'Assemblée nationale, alors là c'est Alger qui jouera<sup>178</sup> ».

Les deux journées qui s'ensuivent sont, pour Jacques Foccart, marquées par la quasi-certitude du retour au pouvoir du Général. L'atmosphère se détend progressivement. Il participe aux côtés de Georges Pompidou et d'Olivier Guichard aux tractations conduisant à la formation du futur gouvernement. Le dimanche 1<sup>er</sup> juin, Charles de Gaulle se présente devant l'Assemblée nationale et lit sa déclaration d'investiture dans laquelle il demande les pleins pouvoirs pour six mois et la révision de la Constitution. Il se retire aussitôt de l'Hémicycle, laissant son vice-président, le socialiste Guy Mollet, répondre à sa place aux orateurs. Il est investi président du Conseil par 329 voix contre 224. La « traversée du désert » prend ainsi fin. Quand Foccart introduit discrètement Delbecque auprès du Général, le 2 juin, par

une porte dérobée dans sa chambre à l'hôtel La Pérouse, De Gaulle lui donne l'accolade et l'accueille avec un : « Bravo Delbecque ! Vous avez bien joué. Il n'y a pas eu une goutte de sang. C'est parfait. Il n'y a pas eu de fausse note. Mais avouez que moi aussi j'ai bien joué<sup>179</sup> ».

Toutefois, la conversation qui s'ensuit révèle déjà de fortes divergences de conception entre les activistes d'Alger – même gaullistes comme Delbecque – et le Général. Celui-ci se refuse en effet à prononcer le mot « intégration », le terme « Algérie française » se suffisant à lui-même. En outre, il indique à son interlocuteur que les comités de salut public devront être dissout et que les militaires devront rentrer dans le rang. Le malentendu, qui ne suscite alors que malaise, se transforme bientôt en une opposition de plus en plus irréductible. Dans l'immédiat, l'heure du pouvoir a sonné et, pour Jacques Foccart, cela signe un retour gagnant sous les ors de la République, aux côtés de son chef, afin de mener à bien « la véritable révolution spirituelle et morale de mai 1958<sup>180</sup> » :

« Enfin ! Voilà onze ans que nous attendions cette heure : depuis la création par le général de Gaulle du Rassemblement du peuple français. Et il est bien naturel que dans un premier moment notre pensée aille vers le Rassemblement qui fut, pour beaucoup, l'école du patriotisme, de la fidélité, de l'espérance. Mais l'heure n'est pas au souvenir, elle est à la volonté. La France est sauvée puisque Charles de Gaulle prend en main ses destinées, qu'il le fait avec les pleins pouvoirs et surtout avec celui de présenter au référendum populaire la nouvelle Constitution de la République. L'avenir est donc assuré mais, dans l'immédiat, il nous reste bien des défilés à franchir. Les problèmes demeurent : nous n'avons jamais douté de leur ampleur ni des difficultés que présentait leur résolution. C'était même la raison principale pour laquelle nous rejetions comme “absurde et périmé” le régime qui était fait à la France. Désormais du moins conformément au génie national, tout



est, à nouveau, possible. À notre peuple rassemblé, et rendu à lui-même par Charles de Gaulle, de montrer au monde ce qu'il vaut, ce qu'il veut, ce qu'il peut<sup>181</sup>. »

## CHAPITRE 4

# Conseiller technique auprès du Général

---

Avec l'investiture du général de Gaulle, le 1<sup>er</sup> juin 1958, s'ouvre pour Jacques Foccart une période unique dans la vie d'un homme qui relève de la tragédie grecque. Son « Héros », chassé du pouvoir douze ans plus tôt, reprend les rênes de l'État et insuffle le vent nouveau tant espéré. Tel le Solon français du xx<sup>e</sup> siècle, il inspire une nouvelle Constitution qui tient compte des principes énoncés lors de son discours de Bayeux du 16 juin 1946. Son entreprise de redressement de la France le conduit également à assainir les finances publiques, à proposer « la paix des braves » en Algérie et à organiser une Communauté franco-africaine. Foccart est à la fois témoin et acteur de cette aventure qu'est l'intermède entre deux régimes. Il est plus que jamais aux côtés de son « patron » tant à son cabinet de l'hôtel Matignon que sur le terrain, en Algérie et en Afrique subsaharienne. Il mène, de son aveu même, « une vie de fou » tant il est « submergé de travail<sup>1</sup> ». Il prend ensuite le chemin de l'Élysée, toujours au service exclusif du Président Charles de Gaulle.

Pour Foccart, les années 1958 et 1959 constituent une séquence qui, au vu de la suite, peut être considérée comme une transition, une sorte de sas d'arrimage au pouvoir, avant d'accéder au sommet de sa carrière politique et administrative en qualité de secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches à partir de mars 1960.

### **Redresser la France**

Dans sa dépêche du 29 mai, l'Ambassade américaine à Paris révèle qu'elle s'attend à ce que Foccart puisse « occuper un poste dans l'entourage immédiat de De Gaulle dès son retour au pouvoir<sup>2</sup> ». Il est vrai que nul, dans l'*establishment* parisien, ne peut ignorer la confiance dont témoigne le Général à l'égard de celui qui est l'un de ses plus proches et fidèles collaborateurs. Dernier secrétaire général du Rassemblement, il a joué un rôle clé dans la crise ouverte par les événements du 13 mai en Algérie. De Gaulle, en cette période charnière, se déplace le plus souvent avec Jacques Foccart ou, s'il est occupé par une autre mission, avec Olivier Guichard ou Pierre Lefranc. D'autres gaullistes ont fait leur retour au cours de la deuxième quinzaine de mai. Le Général a ainsi rappelé son ancien chef de cabinet devenu directeur général chez Rotschild, Georges Pompidou. Lorsque le 2 juin, Léon Delbecque finit par rencontrer discrètement le président du Conseil Charles de Gaulle à l'hôtel La Pérouse, le noyau dur de la petite équipe autour du Général est en place. C'est Jacques Foccart qui l'introduit dans la chambre du Général où il trouve un homme rayonnant qui goûte cette première victoire. C'est de nouveau Foccart qui vient le rechercher et, dans le couloir, il salue Georges Pompidou et Pierre Lefranc qui sont en train de boucler les valises du Général qui se prépare à s'installer à l'hôtel Matignon<sup>3</sup>. La distribution des rôles est faite et Delbecque ne peut que constater qu'il n'en fait pas partie bien qu'il ait tant œuvré pour le retour aux affaires du « patron ». Tous ceux qui sont trop marqués par leur activisme, à Alger voire en métropole, sont tenus à l'écart du nouveau pouvoir. C'est l'expérience que vit rapidement le gaulliste Léon Delbecque et il n'est pas le seul, surtout en Algérie, à s'en rendre compte, à commencer par un autre gaulliste : Jacques Soustelle. Le malaise est perceptible dès son premier voyage sur place.

En effet, une fois obtenus de l'Assemblée nationale les pleins pouvoirs pour traiter de la question algérienne, le 3 juin, De Gaulle, Foccart et Guichard s'envolent pour une tournée mémorable en Algérie. Le Général est accueilli dans les villes qu'il traverse, Alger la première, par une foule en

liesse qui compte beaucoup de musulmans. Mais, pour Foccart, le voyage n'est pas de tout repos. Certains officiers entendent bien signifier leur mécontentement de ne pas avoir pu en découdre avec le gouvernement et les parlementaires. Ils se montrent inquiets pour le devenir de l'Algérie et la présence ostentatoire auprès du général de Gaulle de personnalités d'une IV<sup>e</sup> République honnie, telles que Louis Jacquinot (ministre d'État) et Max Lejeune (ministre du Sahara), n'est pas faite pour les rassurer. Le 4 juin, alors que le président du Conseil déjeune au Palais d'été avec le général Salan, Jacques Foccart se fait inviter par des officiers généraux et supérieurs. Les échanges sont rapidement « rugueux » tant ceux-ci lui reprochent d'avoir « fait échouer leur plan [Résurrection] ». « Il y avait – rapporte Foccart dans ses *Mémoires* – des officiers parachutistes qui avaient été des camarades ou que j'avais commandés. Ils ne comprenaient pas que je ne les aie pas soutenus, que je n'aie pas convaincu le Général de les suivre<sup>4</sup>. » Foccart attribue d'ailleurs les premiers tracts qui circulent contre le Général et son entourage – lui en particulier – à ces milieux d'officiers devenus experts en guerre psychologique et en subversion. Les petites tracasseries contre sa personne soulignent déjà combien certains officiers activistes ont accepté la solution De Gaulle faute de mieux dans l'immédiat et dans la seule perspective du sauvetage coûte que coûte de l'Algérie française.

Pour le Général, la priorité des priorités est ailleurs : redonner à la France un cadre constitutionnel qui lui permette de retrouver son lustre d'antan. Foccart ne participe pas à ce travail de rédaction de la nouvelle Constitution. Il n'est pas un spécialiste de droit constitutionnel même s'il est, par sa connaissance des hommes et des situations, un expert de la carte électorale. Il joue dans le registre qui est le sien. C'est avant tout un « politique » qui sert son « patron » en intégrant son cabinet à la Présidence du Conseil. Il assure, comme du temps où il exerçait les fonctions de secrétaire général du Rassemblement, une partie importante des liaisons entre le Général et la nébuleuse gaulliste qui, à cette époque, forme un immense chantier en

reconstruction. En cela, Jacques Foccart constitue ce que René Rémond qualifiait, dans son analyse des cabinets ministériels<sup>5</sup>, un « chien », c'est-à-dire un collaborateur dont le premier critère de recrutement est la fidélité envers son chef. Mais, il est également, si l'on suit la classification proposée par René Rémond, un « chat », car il a en charge le suivi d'aspects précis de l'action gouvernementale en raison de ses compétences particulières : les affaires ultramarines et les liaisons avec le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE<sup>6</sup>). Ce positionnement singulier entre « politique » et collaborateur « technicien » est d'autant plus original qu'il n'est pas un fonctionnaire – ce qui le conduirait à quitter le service du Général afin de suivre sa progression de carrière – et qu'il refuse, en 1958 comme par la suite, toute fonction ministérielle et mandat parlementaire. Jusqu'à son entrée au cabinet du président du Conseil Charles de Gaulle comme conseiller technique, il a participé à l'aventure du Rassemblement de manière bénévole. À partir de cette date, il devient – et ce jusqu'en mai 1974 – un contractuel, Jacques Rigaud et Georges Flicourt assurant plus que jamais le fonctionnement de la Safiex. C'est là, outre sa personnalité et ses champs de compétences multiples, l'une des clés de sa longévité auprès du Général. Parallèlement à cette ascension au cœur du pouvoir s'achève, le 9 décembre 1958, le seul mandat parlementaire qu'il ait accepté d'exercer au cours de sa longue carrière politique. La nouvelle Constitution supprime l'Assemblée de l'Union française.

Le positionnement et le rôle singuliers de Jacques Foccart sont aussi une des origines de sa « légende noire », celle d'un « homme de l'ombre » manipulateur en tous genres. En effet, il y a une disproportion – déjà perceptible en 1958 et qui ne cesse de s'accroître au fil des années – entre les fonctions officielles qu'il occupe et la réalité de son pouvoir d'influence. Et comme l'intéressé n'a aucun goût pour les feux de la rampe et une exposition médiatique qui lui permettrait de modeler en partie son image, la presse en fait rapidement l'une de ces figures stéréotypées dont elle raffole : un « Père

Joseph ». Jacques Foccart va ainsi progressivement être perçu comme « une forme d'ombre dont la seule présence explique l'inexplicable derrière la silhouette du Prince<sup>7</sup> ». Et pour ceux qui douteraient du rôle de Foccart auprès du Général, ils peuvent dès le dimanche qui suit leur retour d'Algérie s'en convaincre. En effet, De Gaulle souhaite se détendre et se fait inviter à la Villa Charlotte à Luzarches. Chacun peut y voir le Général et le maître des lieux se promener seuls dans la verte campagne française<sup>8</sup>.

Foccart n'a pas le temps de savourer ce succès car il est immédiatement rattrapé par l'immensité de la tâche à accomplir. « Il fallait – écrit Olivier Guichard – tout faire à la fois : constituer l'État, redonner un moral au pays, redresser le franc, recoller l'Europe, parler français au monde. Le paysage se réordonnait sous nos yeux. C'est comme si la France se réveillait d'un long sommeil<sup>9</sup>. » Jacques Foccart, aux côtés de la petite équipe de la rue de Solferino composée de Georges Pompidou (nommé directeur de cabinet), Olivier Guichard (directeur adjoint) et de Pierre Lefranc (chef de cabinet), constitue « une sorte de commando » au service exclusif du président du Conseil Charles de Gaulle et de la France, ce qui, dans leur esprit, revient au même. Le 2 juin, ils prennent possession des bureaux de l'hôtel Matignon, non sans quelque « stupéfaction », passant en une quinzaine de jours « des locaux un petit peu miteux de la rue de Solferino aux ors d'un palais national<sup>10</sup> ». Mais pour Foccart, il ne s'agit que d'une première prise de contact puisqu'il est immédiatement du voyage en Algérie aux côtés du général de Gaulle (4-7 juin). La véritable installation à l'hôtel Matignon se produit de fait, pour lui comme pour son « patron », au retour de leur périple algérien, à partir du lundi 9 juin. Les collaborateurs du nouveau président du Conseil prennent leur quartier au rez-de-chaussée. Bien que prestigieux, les locaux de la Présidence du Conseil n'en demeurent pas moins un espace relativement exigü eu égard au nombre de personnes à loger. Le conseiller technique Foccart occupe un bureau dans le vaste salon chinois du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'il partage avec Raymond Janot (en charge des questions

constitutionnelles) et René Ribière (Intérieur). La jeunesse de Ribière et son inexpérience conduisent Foccart à l'aider dans les affaires politiques importantes, ce qui ne pose aucun problème car entre les deux hommes, le compagnonnage gaulliste est fort<sup>11</sup>. On ne peut pas en dire autant avec le conseiller d'État Janot, qui fait partie de ces conseillers « techniciens » auxquels le Général a fait appel. Les rapports Foccart-Janot ne seront jamais empreints d'une grande confiance et de chaleur humaine.

S'il peut à juste titre être considéré comme un très proche collaborateur de Charles de Gaulle, Foccart n'en est pas pour autant le principal conseiller. Il n'est pas davantage un faiseur de ministres. Cela demeure l'apanage du Général, de son directeur de cabinet Georges Pompidou et, dans une moindre mesure, d'Olivier Guichard<sup>12</sup>. Seule exception et de taille : la nomination de Jacques Soustelle à l'Information. Nombreux sont ceux qui ont défendu la nécessité de nommer cet ardent défenseur de l'Algérie française au gouvernement. Jacques Foccart est de ceux-là tant en raison de ses convictions sur l'Algérie que par fidélité envers un compagnon gaulliste de la première heure. Il n'est alors absolument pas acquis à l'idée de l'indépendance de l'Algérie. S'il reconnaît lui-même la nécessité « de procéder à d'importants aménagements » dans les structures et les mentalités, il n'en demeure pas moins « très attaché à l'Algérie française » à l'instar d'un Roger Frey et surtout d'un Michel Debré<sup>13</sup>. Ce n'est que très progressivement et en se conformant aux directives gaulliennes qu'il prendra ses distances avec cet attachement viscéral pour l'Algérie et la « Plus grande France ». Il sait aussi combien Soustelle fait preuve d'une très grande fidélité envers le Général. C'est, d'après le récit de ses *Mémoires*, pendant la promenade dans la campagne de Luzarches, qu'il aurait demandé et obtenu du général de Gaulle l'entrée de Jacques Soustelle au gouvernement le 7 juillet<sup>14</sup>.

Jacques Foccart n'est pas non plus, au cours de ces mois à Matignon, une sorte de « patron hors hiérarchie du SDECE ». Tout l'appareil de

renseignement du Service est orienté vers l'Algérie ainsi que vers l'Europe de l'Est, guerre froide oblige<sup>15</sup>. L'influence réelle de Foccart sur le SDECE ne doit pas être surestimée en 1958, même si ses liens privilégiés avec le Service Action en font rapidement l'un des principaux architectes de la politique répressive mise en œuvre par ce service à l'encontre des cadres du FLN et de ses soutiens<sup>16</sup>. Si le nouveau pouvoir maintient le général Paul Grossin à la tête du SDECE, celui-ci se trouve en position délicate du fait de ses liens avec les dirigeants socialistes de la IV<sup>e</sup> République<sup>17</sup>. Il n'en reste pas moins le patron du SDECE, ce qui n'empêche pas Jacques Foccart de s'affirmer progressivement, tant à Matignon que par la suite dans ses fonctions à l'Élysée auprès du président de la République Charles de Gaulle, comme un acteur majeur voire incontournable du renseignement par l'influence qu'il peut exercer sur le Service.

Dès les premières semaines de son office en 1958, il se préoccupe fort logiquement du sort de ses anciens camarades du Service Action du SDECE. L'influence de Foccart sur le Service se fonde d'abord sur son statut de réserviste du Service Action et sur ses nombreuses connaissances. Il intervient ainsi auprès de l'amiral Georges Cabanier (chef d'état-major de la Défense nationale affecté au cabinet du président du Conseil) pour que le camp de Cercottes, dans lequel sont formés les réservistes du Service Action, reçoive les dotations budgétaires nécessaires afin d'assurer les « besoins spéciaux ». Or la Défense nationale et l'état-major de l'armée de terre se renvoient le fardeau. Il demande instamment à l'amiral Cabanier de satisfaire les besoins et de les imputer fermement à l'un ou à l'autre<sup>18</sup>. Cette attention particulière n'est pas nouvelle puisqu'il avait déjà tiré la sonnette d'alarme en juillet 1957 sur les problèmes financiers qui risquaient d'entraver l'instruction des réserves parachutistes du camp de Cercottes<sup>19</sup>. Mais cette fois, il est en position d'obtenir gain de cause.

Au cours de ces mois à Matignon, Foccart se trouve également au cœur de la réorganisation des services en charge de la collecte et de l'exploitation



des renseignements dans le cadre plus général de la préparation de la nouvelle architecture de défense voulue par le général de Gaulle. La question s'avère cruciale à tous points de vue. D'abord parce que la guerre froide fait de la France une cible pour les services soviétiques et leurs alliés du Pacte de Varsovie. Il y va de la sécurité de la France mais aussi de son indépendance à l'égard de ses alliés. Ensuite parce que la lutte contre le Front de Libération Nationale (FLN) algérien constitue une nécessité opérationnelle immédiate afin d'éviter l'extension de la guerre sur le sol de la métropole. Enfin, parce que nombre des membres de la DST et du SDECE ont été engagés dans le processus de renversement de la IV<sup>e</sup> République. Le SDECE est particulièrement marqué, notamment le Service Action, par son combat viscéral en faveur de l'Algérie française. Le nouveau pouvoir doit par conséquent compter avec des hommes qui ne l'ont acceptée que sous certaines conditions. Le travail de Jacques Foccart consiste donc, pendant toute la guerre d'Algérie, à s'assurer de l'efficacité opérationnelle du SDECE contre le FLN et ses partisans tout en le maintenant le plus possible dans le giron de la fidélité au Général. Il s'occupe tout au long de l'année, ainsi que par la suite, de la coordination de la recherche du renseignement contre le FLN<sup>20</sup>. De la collecte de l'information à son exploitation, il n'y a qu'un pas que Foccart franchit rapidement. Il s'intéresse de très près aux missions de mise hors d'état de nuire des principaux leaders du FLN et de leurs partisans, à commencer par les trafiquants d'armes. Le SDECE est en effet chargé de ces missions « homo » (« homicide ») qui, sous le commandement du général Grossin, ont déjà permis d'éliminer des cadres du FLN ainsi que des marchands d'armes qui alimentent la rébellion. Mais les attentats commis par le Service Action à l'étranger suscitent des remous diplomatiques car ils ont fait des victimes collatérales. Le Service Action a alors sous-traité une partie de ces missions à un groupement de Français d'Afrique du Nord extrémistes, la « Main rouge<sup>21</sup> ». Confronté à certaines insuffisances des sous-traitants, il en est finalement réduit à faire appel à des repris de justice moyennant

finances et une certaine impunité<sup>22</sup>. Ces missions « homo » et leur éventuelle sous-traitance ne sont pas démenties par Jacques Foccart à son arrivée à Matignon. Au contraire, elles font partie de sa « culture » Service Action.

Foccart est pleinement informé de ces actions qu'il cautionne au nom du président du Conseil. Les liens qu'il tisse, à partir de son passage à Matignon, se poursuivent et s'approfondissent à l'Élysée. L'homme courtois et attentionné qu'il est en toutes circonstances peut alors laisser place au combattant endurci de la Libération. L'antigaulliste Philippe Thyraud de Vosjoli, chef du poste du SDECE à Washington depuis 1951, dresse ainsi un portrait sans complaisance de Jacques Foccart qu'il prétend avoir rencontré pour la première fois dans son bureau de Matignon<sup>23</sup> :

« Contrairement à Pompidou, il était rude et se comportait comme un sous-officier rengagé. Il ne paraissait s'intéresser qu'à une seule chose : la façon dont travaillait la CIA, et il me posa d'innombrables questions à ce sujet. [...] "Mais comment les Américains se débarrassent-ils des gens ?" me demanda-t-il. Je lui répondis qu'à ma connaissance, l'assassinat n'était pas une pratique courante aux États-Unis. Il me regarda étonné, et me demanda mon adresse personnelle afin de pouvoir prendre contact directement avec moi sans passer par les voies officielles. Puis, revenant sur le même sujet, il insista : "Mais il doit y avoir une section spéciale chargée d'éliminer certains individus. Essayez de le savoir et d'avoir des détails. Je voudrais savoir aussi s'il y a un moyen d'entrer en contact avec la mafia. Les services de quelques tueurs peuvent être utiles, parfois"<sup>24</sup>. »

Au-delà de la question particulière des missions spéciales de l'État français qu'il suit avec une très grande attention, Foccart participe à l'effort de réorganisation des services de renseignements. Dès sa prise de fonction, il rencontre le directeur des Renseignements généraux Jean-Émile Vié<sup>25</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet, il reçoit du directeur de la Direction de la Surveillance du Territoire

(DST) Roger Wybot une note très fournie en réponse « à l'intérêt très précis » qu'il a « manifesté pour l'organisation et le fonctionnement des services tels que le SDECE et la DST<sup>26</sup> ». Neuf autres notes lui étaient déjà parvenues, depuis le 14 juin, sur cette question<sup>27</sup>. L'entrevue qu'il aurait provoquée avec Philippe de Thyraud de Vosjoli témoigne, à l'instar d'autres consultations, de ce travail de réflexion et de réorganisation du « Service » – outils du renseignement et volet Action – qui aboutit à l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense<sup>28</sup>.

L'office de Jacques Foccart ne se limite pas aux aspects opérationnels de la lutte contre le FLN et ses soutiens. Il garde un œil sur nombre d'activistes français, d'autant plus qu'à la fin de l'année 1958, au moment où la nouvelle République se met en place, De Gaulle entend prendre totalement en mains les rênes de la politique algérienne. Il se sépare des hommes dont la fidélité à géométrie très variable peut représenter un danger au moment où il décidera des inflexions notables dans sa politique algérienne. Le général Salan perd son commandement en Algérie ainsi que beaucoup d'autres acteurs du 13 mai. Le directeur de la DST Roger Wybot est « remercié » malgré son passé de gaulliste de guerre. La rumeur veut que De Gaulle s'en soit séparé parce que celui-ci aurait posé des micros dans sa chambre de l'hôtel Lapérouse. Ce qui paraît le plus probable dans cette opération de « grand nettoyage », c'est que l'homme n'ait pas été jugé suffisamment sûr pour un poste aussi sensible car, en pleine guerre d'Algérie, il se trouve au cœur de la « gestion » des activismes militants en tous genres.

Dès sa prise de fonctions auprès du Général, Foccart est chargé de remettre de l'ordre dans des services qui ont joué leur rôle dans la crise du 13 mai. À la demande du directeur de cabinet Georges Pompidou, il fait surveiller les activités du très remuant président de l'Association des anciens du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient devenue en 1956 l'Association des Combattants de l'Union française Yves Gignac, proche du général Salan. Il s'enquiert également de la venue de Salan à Paris et de

l'activité qu'il y déploie en juillet et par la suite<sup>29</sup>. L'activisme des tenants de l'Algérie française, tant à Alger qu'en métropole, ne s'est pas arrêté le jour de l'investiture du général de Gaulle à la présidence du Conseil. Ils sont prêts à de nouvelles actions de déstabilisation si le nouveau régime s'écarte du maintien de l'Algérie au sein de la République française.

De l'autre côté de l'échiquier politique, Foccart fait surveiller les menées communistes en France. Une note de Jean Méo, chargé de mission au cabinet du président du Conseil en date du 29 septembre, soulève la question du commerce avec les pays de l'Est qui « se fait par l'intermédiaire des sociétés d'import-export dont la plupart sont des officines du Parti communiste. Les commissions substantielles que ces Sociétés prélèvent sur les opérations qu'elles effectuent sont un moyen fort important d'alimenter en argent le Parti communiste. » Foccart demande alors au directeur du SDECE, le général Grossin, d'« établir une liste des maisons qui devraient, à votre avis, être surveillées sur ce point<sup>30</sup> ». Fidèle à ses convictions anticomunistes, il intervient parallèlement afin que la Confédération générale des syndicats indépendants voie ses subventions légales augmentées<sup>31</sup>. Malgré les urgences algériennes, l'anticommunisme de Jacques Foccart et du gaullisme en général demeure une donnée de base.

Comme ses fonctions à Matignon le conduisent à suivre les menées des activistes en Algérie et en métropole, Jacques Foccart doit s'assurer de la fidélité des rouages étatiques chargés de cette surveillance ainsi que son degré de politisation. La question des changements au sein du corps préfectoral est essentielle à l'heure où le nouveau régime entend s'installer dans la durée. Préfets et sous-préfets peuvent user des moyens de la puissance publique afin d'influencer les électeurs de leurs circonscriptions dans un sens partisan qui, sous la IV<sup>e</sup> République, relevait souvent de l'antigaullisme. Foccart et Ribière n'ont pas oublié que la défunte République et certains de ses ministres de l'Intérieur – comme le socialiste Jules Moch – ont pleinement utilisé préfets et sous-préfets dans leur lutte contre le RPF. Le

retour au pouvoir du général de Gaulle ouvre une forte période d'incertitudes pour les hauts fonctionnaires qui se trouvent confrontés à une équipe, jusqu'ici vouée aux gémonies, qui est en passe d'imposer « sa » V<sup>e</sup> République. Dès lors se pose, pour les contemporains, la question du *spoils system*<sup>32</sup>. De Gaulle et ses compagnons vont-ils procéder à une « chasse aux sorcières », en particulier au sein du corps préfectoral ?

Pour parer à toutes accusations en ce sens, le Général a nommé des « techniciens » à la tête des grands ministères. Il a choisi comme ministre de l'Intérieur « le préfet le plus ancien dans le grade le plus élevé » : Émile Pelletier. Mais tous ses compagnons, à commencer par Foccart, ne partagent pas forcément la justesse de cette stratégie. Ils souhaitent au contraire placer des hommes sûrs aux principaux postes de responsabilité de la haute administration pour sécuriser au maximum l'avènement de la nouvelle République. Ils se heurtent à un ministre de l'Intérieur qui entend défendre les prérogatives de son administration indépendamment des pressions de la nouvelle équipe. De Gaulle est également peu enclin à donner de lui une image très partisane à l'heure où il entend rassembler les Français autour de sa personne.

La perspective des élections générales, qui doivent suivre le référendum sur le projet gaullien de Constitution, et des places à conquérir attisent les appétits. Foccart est l'objet de nombreuses sollicitations de la part des anciens compagnons du RPF qui, à la faveur des temps nouveaux, veulent retrouver les devants de la scène politique. Cela suppose de « neutraliser » certains membres du corps préfectoral trop dévoués au précédent régime, et de s'assurer du soutien efficace d'une nouvelle caste préfectorale plus attentive au sort des candidats gaullistes. Le député gaulliste de la Sarthe et compagnon de la Libération Raymond Dronne demande à Olivier Guichard et à Jacques Foccart « de débarrasser la Sarthe d'un empoisonneur public n° 1 » en la personne de l'ancien sous-préfet du département affecté à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, Albert Fouet. Malgré le

poste parisien que celui-ci occupe, Dronne le juge toujours très nocif car ce « radical mendésiste », conseiller général du canton de La Suze et vice-président du conseil général<sup>33</sup>, opère « un travail de sape » contre le général de Gaulle et le référendum en faveur du projet de nouvelle Constitution. Il demande en conséquence qu'il soit « expédié d'urgence dans un poste lointain<sup>34</sup> ». Foccart se charge personnellement de cette affaire dans un département qu'il connaît bien. Son ami Jean-Yves Chapalain, maire gaulliste du Mans, ainsi que l'ancien ministre MRP Jean Letourneau viennent également lui rendre visite « pour la même affaire ». « Après enquête auprès du ministère de l'Intérieur », il s'avère qu'Albert Fouet ne montre aucun manquement à son travail à Paris. Foccart ne peut donc pas le faire sanctionner pour faute professionnelle et l'éloigner<sup>35</sup>.

La demande d'intervention de Raymond Dronne auprès de Jacques Foccart et de René Ribière n'est pas un cas unique. Dès le 18 juillet, une note adressée au directeur de cabinet Georges Pompidou dresse un premier bilan des « demandes » de mutations des membres du corps préfectoral et d'autres fonctionnaires<sup>36</sup>. Le cas de la Nièvre est de ce point de vue exemplaire. En effet, ce département est le fief politique d'un opposant déclaré au général de Gaulle : François Mitterrand. Le député gaulliste (1951-1967) Marius Durbet réclame ni plus ni moins « le départ de cinq fonctionnaires totalement inféodés à Mitterrand » dont le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Château-Chinon, le directeur de la Protection civile, un commissaire et un inspecteur des Renseignements généraux<sup>37</sup>. Le député Durbet n'est pas le seul à se plaindre du « réseau » Mitterrand dans la Nièvre. Sa plainte est appuyée auprès de Foccart et de Guichard par celle du sénateur gaulliste de la Nièvre Jean Doussot qui condamne les agissements d'un François Mitterrand « embarrassé par aucun scrupule » :

« Ministre de l'Intérieur [1954-1955], il a nommé préfets et sous-préfets de la Nièvre. Le commissaire aux Renseignements généraux a été choisi par lui et ouvertement travaille pour lui à

chaque manifestation électorale. Il y a même plus, le bureau de la défense passive à la préfecture a été transformé en une véritable permanence et c'est de là que partent les directives de M. Mitterrand pour l'ensemble du département. Tout l'appareil préfectoral est ainsi aux ordres de l'ancien ministre<sup>38</sup>. »

Doussot se fait d'autant plus insistant que le préfet du département, Bernard Vaugon, qui « n'a pu que courber l'échine pour éviter son changement », paraît aujourd'hui « totalement acquis au gouvernement du général de Gaulle ». Le gaulliste nivernais Paul Minot, qui entame une carrière politique à Paris, abonde dans le même sens auprès d'Olivier Guichard, désignant un nouveau trublion en la personne de l'ancien sous-préfet de Clamecy, Jean Pinel, alors à disposition de l'Administration centrale<sup>39</sup>. Jacques Foccart, qui a eu fort à faire en Afrique avec le ministre de la France d'outre-mer François Mitterrand, partage pleinement le bien-fondé des demandes de Durbet et Doussot<sup>40</sup>. Il obtient la mutation du secrétaire général Jean Brenas qui part officier dans la Vienne tandis que le sous-préfet de Château-Chinon Bertrand Rebeille-Borgella est muté comme secrétaire général de l'Aube. Et, une fois l'hypothèque du référendum levée, Foccart demande et obtient du directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur la mutation du sous-préfet Jean Pinel. Ce haut fonctionnaire a pour tort principal de « s'occuper très activement des élections législatives dans la Nièvre<sup>41</sup> ».

La proximité des élections et la volonté des conseillers politiques du général de Gaulle d'asseoir le mieux possible la nouvelle formation gaulliste (Union pour la Nouvelle République) reposent avec une acuité accrue la question des mutations dans le corps préfectoral. Le 20 octobre, Foccart remonte une nouvelle fois au créneau auprès du directeur de cabinet du Général afin de connaître sa position et donc celle du président du Conseil<sup>42</sup>. La réponse de Georges Pompidou ne fait que rappeler la volonté gaullienne de ne pas procéder à de vastes mutations qui pourraient être perçues par

l'opinion publique comme une volonté de noyautage partisan de l'appareil d'État<sup>43</sup>. Foccart ne parvient pas plus à ses fins pour ceux qui sont jugés favorables au nouveau pouvoir. Les deux compères Foccart et Ribière réclament vainement l'affectation du sous-préfet Raymond Rudler « en qui nous pouvons avoir confiance », « sympathisant du RPF » lorsqu'il était secrétariat général de l'Allier (1945-1950), au ministère de l'Intérieur afin de s'occuper des rapports avec Matignon<sup>44</sup>.

Faute de pouvoir opérer les mutations qu'ils souhaitent Ribière et Foccart en sont parfois réduits à empêcher le ministre de l'Intérieur et préfet de son état à pérenniser certaines formes de gestion des carrières afin d'éviter un véritable *spoil system*. Ainsi lorsqu'en septembre Pelletier soumet à Matignon deux projets de décrets modificatifs du statut particulier du corps préfectoral, il s'attire l'opposition des deux hommes aux motifs qu'ils « restreignent la liberté de choix du ministre de l'Intérieur et cristallisent les situations acquises ». Tous ont bien en vue la nouvelle République :

« Il convient de se réserver – écrit René Ribière à Jacques Foccart le 21 septembre 1958 – la possibilité d'avoir en janvier 1959 un ministre de l'Intérieur sérieux et non compromis dans les cuisines du régime défunt. Il faudra alors que sa liberté d'action ne soit pas entravée et qu'il puisse remettre en ordre l'administration préfectorale en se débarrassant d'un certain nombre d'individus malfaisants ou insuffisants, mis en place par Jules Moch, Gilbert Jules et Bourgès-Maunoury<sup>45</sup>. »

Les demandes d'intervention et de mutation de membres du corps préfectoral, qui se multiplient à mesure que se rapprochent les échéances électorales cruciales de l'automne 1958, sont le symptôme de la reprise de l'activité politique à laquelle Jacques Foccart participe pleinement, mais à sa manière. En effet, à peine achevé l'éprouvant périple africain aux côtés du général de Gaulle en août, il n'a guère le temps de souffler dans cette vie frénétique que constitue le dernier gouvernement de la IV<sup>e</sup> République. La



perspective du référendum sur le projet de Constitution le conduit à reprendre immédiatement l'une de ses activités favorites : la mobilisation des énergies. L'enjeu est de taille puisque, le 28 septembre, les Français doivent, à ses yeux, ratifier massivement la Constitution gaullienne. Il s'agit de la première étape du redressement de la France à opérer. Sans approbation massive des Français, ce serait la porte ouverte au chaos politique. Foccart établit très clairement le lien entre le référendum et les élections législatives qui s'en suivront et qui détermineront la couleur politique de la nouvelle Assemblée nationale<sup>46</sup>. Pour le proche collaborateur de Charles de Gaulle qui est toujours, en titre, secrétaire général du Rassemblement, il faut obtenir un succès éclatant qui lancera la V<sup>e</sup> République sur des bons rails. Pour cela, il se dépense sans compter auprès des cercles de ses relations tant en métropole qu'outre-mer, vantant notamment les mérites de l'Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle<sup>47</sup>. Il mobilise même ses amis du Service Action du SDECE, en septembre 1958, afin de leur faire transporter, dans diverses communes de France, le matériel électoral en faveur du « oui » à l'aide des avions du groupe Vaucluse 1/56, l'escadrille du Service Action<sup>48</sup>.

Le succès est au rendez-vous puisque les Français approuvent, le 28 septembre, la nouvelle Constitution avec 83 % des suffrages exprimés. Le premier acte est gagné. La IV<sup>e</sup> République est définitivement terrassée. Reste désormais à réussir le deuxième examen de passage : obtenir les moyens d'appliquer la politique voulue par le général de Gaulle. L'affaire s'avère d'autant plus compliquée que si l'élection du Général à la présidence de la République paraît acquise d'avance, il n'en est pas de même de la conquête de l'Assemblée nationale. Obtenir une majorité parlementaire favorable au futur président de la nouvelle République pose une question de fond : faut-il ressusciter un grand parti gaulliste ou s'appuyer sur les structures partisans existantes qui brillent par leur dispersion ? L'équation se complique encore un peu plus en raison de l'attitude du Général qui n'entend pas, cette fois-ci, voir son action associer à une formation partisane ne représentant qu'une

partie du vaste rassemblement des Français qu'il entend conduire sous sa présidence. En outre, les organisations gaullistes se sont multipliées depuis le mois de mai. Les Républicains sociaux demeurent actifs sous la houlette de Jacques Chaban-Delmas et de Roger Frey. Léon Delbecq a créé avec Marie-Madeleine Fourcade la Convention républicaine qui milite fortement en faveur de l'Algérie française. Jacques Soustelle entend, pour sa part, développer l'USRAF car seul compte vraiment le combat pour l'Algérie. Le colonel Bernard Dupérier, avec l'aide de Jacques Foccart et de Pierre Lefranc, a créé le 27 mai l'Association nationale pour l'appel au général de Gaulle dans le respect de la légalité républicaine qui se transforme, une fois De Gaulle au pouvoir, en Association nationale pour le soutien à l'action du général de Gaulle<sup>49</sup>. Comme à son habitude, Foccart n'apparaît jamais en première ligne. Il n'est pas membre du comité directeur de l'Association nationale de Dupérier même s'il lui ouvre son carnet d'adresses notamment dans les DOM<sup>50</sup>.

Face à une nébuleuse gaulliste en pleine effervescence, Jacques Foccart paraît initialement hésitant sur la bonne tactique à adopter en matière d'organisation partisane. Il est vrai que plus la perspective de la mise en place d'une Constitution donnant de larges prérogatives au président de la République se précise, plus Charles de Gaulle se montre opposé à la création d'un grand parti gaulliste sur le modèle du RPF<sup>51</sup>. Foccart se trouve rapidement dans une situation délicate, partagé entre les directives du Général et la tactique qui lui semble devoir s'imposer. En effet, lorsqu'il entre à Matignon au cabinet de De Gaulle, il reçoit un champ d'activités qui tient fondamentalement aux affaires d'outre-mer et aux liaisons avec le SDECE. Il n'en demeure pas moins ce qu'il n'a cessé d'être avant 1958 : un animateur politique pour rassembler des troupes autour du général de Gaulle, un homme d'influence qui structure les mouvements politiques avec des méthodes très discrètes héritées de la Résistance. Toutefois, il ne s'agit plus, comme par le passé, d'organiser les hommes et les mouvements pour permettre le retour au

pouvoir de Charles de Gaulle. Il faut désormais les organiser afin de lui donner les soutiens nécessaires à son action gouvernementale tout en respectant les souhaits gaulliens en la matière. Foccart doit se faire l'interprète de la volonté du général de Gaulle de maintenir une certaine diversité d'expressions gaullistes au sein de différentes formations. Il se fait donc, dans un premier temps, le messenger du Général auprès des dirigeants de formations gaullistes. Il indique à Léon Delbecq et à Marie-Madeleine Fourcade qu'il leur faut conserver la Convention républicaine et ne pas chercher à la fondre dans un grand ensemble gaulliste. L'argument employé par Foccart est bien celui du Général : il ne sera plus l'homme d'un parti, ce qui implique le maintien et le développement de plusieurs formations gaullistes aux contours différents<sup>52</sup>.

Parallèlement, l'idée de créer un nouveau Rassemblement gagne du terrain, poussée notamment par Jacques Chaban-Delmas ainsi qu'à Matignon par Olivier Guichard<sup>53</sup>. À partir du moment où le résultat du référendum constitutionnel ne fait guère de doute, se profile la nécessité d'organiser la nébuleuse gaulliste afin d'affronter avec succès les élections législatives de novembre. C'est donc tout naturellement qu'il pousse les différentes formations gaullistes à travailler sur la possibilité de faire campagne ensemble sous une même étiquette. Le sigle UNR (Union pour la nouvelle République) naît ainsi sans qu'il signifie initialement la fin des groupements existants. Mais le 1<sup>er</sup> octobre, Chaban, Frey, Claude de Peyron (cousin germain de Chaban), avec la complicité de Foccart et Guichard, lancent purement et simplement sous le sigle UNR un nouveau grand parti gaulliste, faute de pouvoir ressusciter le RPF. Mis devant le fait accompli, De Gaulle convoque les cinq hommes et, se souvient Claude de Peyron, « on s'est fait engueuler comme du poisson pourri<sup>54</sup> ». Cet épisode de la création de l'UNR montre une nouvelle fois la capacité de Jacques Foccart à interpréter, de manière élastique, la volonté gaullienne en fonction de ce qu'il juge être l'intérêt supérieur du gaullisme et de la France.

La nouvelle formation gaulliste, qui a Foccart parmi ses pères fondateurs, se met de suite en ordre de bataille puisque le premier tour des élections législatives est prévu pour le 23 novembre. Pour le conseiller du Général, elles se présentent plutôt favorablement. Le nouveau mode de scrutin – le scrutin majoritaire uninominal à deux tours dans le cadre de l'arrondissement – permet de « diminuer l'emprise des partis sur les candidats et les élus ». Ensuite, « le corps politique français » a « apporté à l'action du général de Gaulle un appui massif et enthousiaste » lors du référendum<sup>55</sup>. Les candidats UNR doivent donc, s'ils sont bien organisés et qu'ils mènent la campagne adéquate, capitaliser les suffrages des électeurs sur l'étiquette « gaulliste » qu'ils arborent. Au soir du premier tour, ses pronostics optimistes sont confirmés, probablement au-delà même de ses espérances<sup>56</sup>. Au lendemain du second tour, le discours foccartien se fait même triomphaliste et vengeur soulignant que « le pays a voulu, dans son ensemble, anéantir les tenants de l'ancien système, punir un certain nombre de trahisons politiques dont l'immoralité était par trop criante, exclure enfin le parti communiste de la représentation nationale. Il s'est servi, pour tout cela, comme il était naturel, des candidatures de l'UNR<sup>57</sup>. »

Le compagnon Foccart adresse également aux nouveaux députés « gaullistes » une feuille de route fondée sur une fidélité absolue au général de Gaulle à qui ils doivent, pour l'essentiel, leur élection. Mais elle est déjà lourde de malentendus en particulier sur le dossier algérien puisqu'elle conçoit le groupe parlementaire UNR comme l'instrument de la volonté gaullienne et non comme une force indépendante<sup>58</sup>. Cette mise au point adressée à ses relations ultramarines, mais aussi métropolitaines, répond à de nombreuses critiques des militants gaullistes et de ceux qui ont soutenu le retour au pouvoir du Général quant au choix des hommes élus sous l'étiquette UNR. Malgré une victoire décisive, qui fait du groupe UNR le premier du Palais-Bourbon, la grogne est manifeste de la part de ceux qui entendaient procéder à un renouvellement en profondeur du personnel politique. Or les

dirigeants de l'UNR ont opté, compte tenu du mode de scrutin dans lequel les notables pèsent fortement dans l'élection, pour de nombreuses personnalités ralliées parfois très récemment au gaullisme. Mais, pour Foccart, à l'instar de ses prises de position sous la défunte IV<sup>e</sup> République, la « pureté » réclamée par la base devait être nuancée en fonction de l'objectif à atteindre, c'est-à-dire gagner les élections :

« L'essentiel – écrit-il à Paul Sentenac – c'est l'adoption par 80 % du corps électoral des nouvelles institutions, c'est l'élection d'une majorité écrasante de députés ayant promis à leurs électeurs d'appuyer la politique menée par le général de Gaulle. Vous savez comme moi que le redressement français a déjà porté ses fruits, tant sur le plan national que sur le plan international. De même en ce qui concerne la Communauté des peuples libres, ceux-ci ont associé leur destin à celui de la France avec un enthousiasme qui était impensable il y a seulement un an. En face de ces résultats immenses obtenus par le sursaut national, alors que nous étions à deux doigts de la catastrophe, il faut, sans les minimiser, certes, ne pas néanmoins surestimer telle ou telle incidence malheureuse mais dont la portée n'excède guère le cadre départemental, ou tout au plus régional<sup>59</sup>. »

Dans l'immédiat et ce pour plusieurs années, Jacques Foccart se charge des liaisons entre le nouveau parti et son Chef véritable : le général de Gaulle.

## **La naissance de la Communauté**

Le conseiller technique Foccart a été également aux premières loges de ce « redressement inespéré » pour les affaires ultramarines. Il l'a été dans la partition qui est la sienne. Il ne participe pas au travail de rédaction des articles généraux de la nouvelle Constitution pas plus qu'il ne se mêle à l'écriture de ceux relatifs à la « Communauté » (le futur titre XIII). D'ailleurs, quelques semaines plus tard, au moment de rédiger les Constitutions des États africains membres de la Communauté, Michel

Aurillac, qui a été chargé par Michel Debré et Georges Pompidou d'assister dans cette tâche les quatre États issus de l'ancienne AEF, se souvient ne pas avoir rencontré Jacques Foccart à cette occasion<sup>60</sup>. Ce silence peut paraître surprenant au regard de son engagement dans les affaires ultramarines. La raison en est simple : Foccart n'est pas et ne se prendra jamais pour un professeur de droit constitutionnel. Il laisse à d'autres le soin de transcrire les idées du Général en tenant compte de l'évolution des territoires africains. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'ait pas joué un rôle important dans l'élaboration et surtout la mise en place de ce qui devient bientôt la Communauté franco-africaine.

Conseiller technique en charge des affaires ultramarines, son rôle dans la genèse de la Communauté ne doit pas être surestimé. Il n'est certes pas un membre du cabinet du général de Gaulle comme un autre. Son passé de responsable de la France d'outre-mer au sein du RPF et son statut – jusqu'à la fin de l'année 1958 – de conseiller de l'Union française en font déjà un personnage singulier. Mais il n'est pas l'égal du ministre de la France d'outre-mer, l'ancien haut-commissaire général de l'AOF Bernard Cornut-Gentille, qui a été choisi personnellement par De Gaulle à la grande surprise des initiés qui s'attendaient à la nomination de son brillant cadet Pierre Messmer. C'est bien le ministre qui exerce pleinement ses prérogatives et non Foccart qui serait une sorte de ministre bis à la droite du Général. En fin politique, Cornut-Gentille compose d'ailleurs son cabinet de manière à avoir des « représentants » des différentes sensibilités politiques. Le gaulliste Pierre Bas l'intègre en qualité d'attaché parlementaire même s'il travaille de fait – avec l'accord du ministre – pour Jacques Foccart<sup>61</sup>. Côté socialiste, l'administrateur de la France d'outre-mer Fernand Wibaux officie au cabinet, avant de devenir à partir de la fin des années 1980 le principal collaborateur de Jacques Foccart. L'action de Foccart auprès du Général consiste essentiellement à l'informer et à faciliter les contacts en tous genres dans le sens du succès de la mise en place de la Communauté<sup>62</sup>. Pour cela, il use des

sources d'informations officielles mais aussi et surtout de ses propres cercles de relations. Grâce à la confiance que lui témoigne le président du Conseil et la fréquence de leurs entretiens – qui ne sont toutefois pas encore quotidiens –, il dispose déjà d'une certaine capacité à influencer sur les décisions prises par son chef. Toutefois, la Communauté franco-africaine est avant tout un projet gaullien et non foccartien. Le conseiller technique Foccart en facilite la naissance, mais n'est pas aux commandes.

Jacques Foccart n'est pas pour autant dénué de toute opinion sur le devenir de l'Union française. Il a sillonné l'Afrique au cours des années 1950 et s'est forgé ses propres idées qui rejoignent très largement le cadre global fixé par le Général. De retour d'un grand voyage en AOF en novembre 1957, il dresse en janvier 1958 à Bernard Cornut-Gentile, alors ambassadeur de France en Argentine, un bilan encourageant :

« J'ai trouvé une situation moins mauvaise que je le pensais. Dans l'ensemble, ces territoires restent très attachés à la métropole et pour des raisons qui ne sont pas seulement d'intérêt. [...] Je reviens convaincu que notre travail pendant des années a marqué profondément ces pays et qu'ils sont profondément liés à nous. Malheureusement, ils manquent incontestablement de ligne de direction. Du fait des dispositions de la loi-cadre<sup>63</sup>, le travail de coordination du haut-commissaire [de la fédération d'AOF] n'existe pratiquement plus et les territoires évoluent en ordre dispersé, suivant le tempérament des premiers ministres et suivant les caractères des gouverneurs. On arrive à des résultats très différents au bout de quelques mois seulement. C'est ainsi qu'en Guinée, la personnalité et la formation de Sékou Touré arrivent à créer une situation difficile. Il s'agit d'une véritable mise en place d'une démocratie populaire. Ce pays risque d'être entièrement tenu par un parti unique avec la formation que vous connaissez et les opposants n'ont guère plus de sympathie pour nous. Malgré

tout, je considère que rien n'est encore perdu dans ces territoires, que tout se règle à Paris comme nous le savons depuis longtemps et que notre crédit est encore suffisant pour faire de grandes choses, à condition bien entendu que nous soyons capables de nous donner des institutions valables<sup>64</sup>. »

Le retour au pouvoir du général de Gaulle ouvre les portes de cet avenir meilleur espéré par Foccart. Reste cependant la question cruciale du cadre institutionnel unissant la France à ses territoires d'outre-mer qui, sous la IV<sup>e</sup> République, font juridiquement partie intégrante de la République française. Plus qu'un débat entre leaders métropolitains, c'est une affaire qui divise profondément les dirigeants africains eux-mêmes. Au sein du sous-groupe en charge de l'outre-mer du Comité consultatif constitutionnel qui débute ses travaux le 29 juillet 1958, deux thèses s'opposent de manière frontale. Léopold Sédar Senghor et la majorité des dirigeants africains défendent, dans le sillage du congrès fondateur du Parti du regroupement africain (PRA) qui s'est tenu à Cotonou le 27 juillet, le principe de l'indépendance immédiate, la constitution d'une ou plusieurs fédérations africaines (dites « primaires ») et la mise en place d'une confédération entre elles et la République française. Félix Houphouët-Boigny réclame, quant à lui, la création d'une fédération unissant la France et les territoires africains d'outre-mer qui accéderaient à un statut étatique à définir. L'avant-projet soumis au Comité consultatif constitutionnel le 29 juillet met en avant – il reflète la position initiale du gouvernement français et de son chef –, un titre XI intitulé « La Fédération<sup>65</sup> ». Dans cette controverse fondamentale pour l'avenir de l'empire, Jacques Foccart se montre hostile aux prises de positions du PRA dont il dénonce « la démagogie<sup>66</sup> ». Il est résolument opposé à toute idée d'indépendance immédiate. Alain Plantey, qui est alors conseiller technique au cabinet ministériel de Bernard Cornut-Gentile en charge de la préparation de la nouvelle Constitution relative à l'outre-mer, se souvient que Jacques Foccart « pensait que c'était trop tôt et qu'il ne fallait



pas l'annoncer tout de suite ». Plantey pense au contraire qu'il ne faut pas avoir peur de proposer l'indépendance aux Africains, sachant qu'ils ne la prendront pas. Pour Foccart, le lien avec la France doit être maintenu du point de vue constitutionnel, ce qui implique de ne pas risquer une éventuelle dissociation en leur proposant le choix entre l'indépendance immédiate ou la formation d'une nouvelle Communauté franco-africaine :

« Quant à nous, nous mettons en garde nos amis d'Afrique contre leur propension à conduire leur continent vers une "libéralisation" dont l'exemple, à bien des égards fâcheux, se trouve à leur porte. Nous leur demanderons de rentrer en eux-mêmes et de procéder à un examen de conscience rigoureux et sincère : ne croient-ils pas que leur association avec la France représente l'indépendance vraie ? L'indépendance non seulement formelle que confère un nouveau drapeau mais l'indépendance profonde que procure la délivrance des servitudes millénaires, de la misère, de la peur ; en un mot : la liberté de chaque citoyen au sein d'une Communauté grande et libre ? Qu'ils réfléchissent et qu'ils comparent : nous sommes assurés de leur réponse<sup>67</sup>. »

La stratégie suggérée par Alain Plantey est finalement celle à laquelle Charles de Gaulle se rallie pour dépasser les divisions entre Africains. Le 8 août, il opte pour un projet – le futur titre XIII de la Constitution du 4 octobre 1958 – qui organise une communauté organique d'États africains (membres de la Communauté mais non souverain du point de vue du droit international) autour de la République française. Surtout, lors de son discours de Brazzaville du 24 août, il annonce solennellement que le « non » au projet de nouvelle Constitution soumis à référendum équivaudra à une indépendance immédiate sans la France, tout en laissant ouverte la possibilité de se retirer de la Communauté au bout d'un temps certain. Foccart se rallie à ce coup de poker gaullien bien qu'il n'en ait pas été initialement partisan.

Que Jacques Foccart soit du voyage en Afrique subsaharienne aux côtés du général de Gaulle, du 20 au 26 août, afin d'y promouvoir le « oui » au référendum constitutionnel, n'est guère surprenant. Il a été début juin du voyage algérien et l'est de nouveau les 2 et 3 octobre. On le trouve également aux côtés du ministre chargé de la Radio, de la Télévision et de la presse André Malraux aux Antilles, du 16 au 22 septembre, pour faire la promotion du « oui ». En août, au cours d'un périple éprouvant qui, depuis le départ de Paris, enchaîne en sept jours quatre escales majeures Tananarive, Brazzaville, Abidjan, Conakry et Dakar, il participe à la geste gaullienne qui rend possible la victoire du « oui » au référendum. Son action consiste tout d'abord à s'assurer du bon déroulement du voyage du Général. Début juillet, il s'est opposé au tracé proposé par le ministre de la France d'outre-mer qui souhaitait faire débiter le voyage par les escales les plus délicates : Dakar et Conakry. Il réussit à obtenir de son patron l'inversion du programme des escales<sup>68</sup>. Les premières étapes sont ainsi un triomphe pour Charles de Gaulle qui se conclut le 25 août par une véritable « apothéose » à Abidjan tant Félix Houphouët-Boigny a vu les choses en grand<sup>69</sup>. La suite du voyage se révèle moins heureuse, en particulier l'escale de Conakry que Bernard Cornut-Gentile a tenu à maintenir contre l'avis du Haut-Commissaire de l'AOF Pierre Messmer<sup>70</sup>. Le 25 août, se produit l'incident tant redouté : le discours du leader guinéen Sékou Touré qui réclame, avec une grande véhémence verbale, « le droit naturel et légitime à l'indépendance ». De Gaulle, qui n'a pas été au préalable informé de la teneur du discours pas plus que de la mise en scène outrancière dont Sékou Touré est coutumier, reçoit ses propos comme une insulte faite à sa personne et donc à la France. Il répond fermement à ses interlocuteurs que « l'indépendance est à la disposition de la Guinée<sup>71</sup>. »

À l'origine de ce malentendu, que De Gaulle voudra définitif, se trouve l'impossibilité pour Jacques Foccart de « briefer » le Général, comme il le faisait avant chaque discours de président du Conseil africain, par une

explication de texte. Il a dû appeler d'urgence Georges Pompidou à Paris qui l'avait informé d'une menace d'attentat contre la personne du général de Gaulle lors de la future escale technique d'Alger<sup>72</sup>. Quand Foccart revient de son appel téléphonique, il est trop tard. Le gouverneur de la Guinée Jean Mauberna a donné le texte sans aucun commentaire au président du Conseil. Le ministre de la France d'outre-mer n'a pas cru bon de le lire et, suivant la grande majorité des témoignages, l'a glissé dans sa poche. Pour Pierre Bas, Cornut-Gentille a agi ce jour-là avec « désinvolture » cherchant surtout « à court-circuiter le Haut-commissaire général Messmer » dans la course aux faveurs gaulliennes<sup>73</sup>. En tout cas, Foccart ne peut plus, cette fois, rattraper l'erreur du ministre Cornut-Gentille, pas plus que la faiblesse de Mauberna qui n'a pas osé faire l'explication de texte qui s'imposait. La fin du voyage à Dakar se déroule finalement sans incident, De Gaulle martelant que, le 28 septembre, les peuples africains sont libres d'opter pour l'indépendance ou de dire « oui » à la Communauté. Les principaux dirigeants sénégalais, Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia, sont en passe de se rallier au « oui », poussés par les confréries religieuses et les chefs coutumiers qui ne souhaitent pas la rupture avec la France. Foccart, Messmer et Cornut-Gentille se montrent alors optimistes quant au résultat du référendum au Sénégal face à un Général « sceptique » visiblement marqué par l'épisode guinéen<sup>74</sup>. Seule ombre au tableau de ce périple africain : la Guinée.

Leurs pronostics s'avèrent exacts puisque seule la Guinée de Sékou Touré repousse le projet de Communauté. Le succès est au rendez-vous et permet à Jacques Foccart d'envisager avec confiance l'avenir franco-africain. Toutefois, un tel résultat est également le fait d'un fort activisme des autorités françaises. L'administration coloniale est encore en place et sait user des moyens de pression habituelle pour parvenir à ses fins. Le cas du Niger est, de ce point de vue, exemplaire. En effet, le gouvernement français ne peut pas se permettre de laisser ce territoire accéder à l'indépendance alors qu'il a près de 1 000 kilomètres de frontières communes avec le sud de l'Algérie. Or

le président du Conseil Djibo Bakary – qui est également secrétaire général du PRA et cofondateur, avec Sékou Touré, de l'Union générale pour les travailleurs d'Afrique noire – est très hostile au projet de Communauté et appelle à voter « non » au référendum. Le 25 août, le ministre de la France d'outre-mer remplace le gouverneur du territoire Louis Rollet par l'énergique Don Jean Colombani qui joue alors avec succès les chefs coutumiers contre Bakary. Avec l'aide matérielle du Rassemblement démocratique africain (RDA) – dont la section nigérienne est minoritaire – de l'ivoirien Félix Houphouët-Boigny, il parvient à fédérer les oppositions sous la bannière du maintien des liens avec la France. L'armée française opère parallèlement des manœuvres sélectives d'intimidation dans les campagnes jugées favorables au « non<sup>75</sup> ». Au soir du 28 septembre, ces actions énergiques, couvertes par Jacques Foccart depuis Matignon, conduisent à l'adoption de la nouvelle Constitution par 78,43 % des suffrages exprimés et un taux d'abstention de 62 %, c'est-à-dire proche de celui des élections territoriales de mars 1957 qui avaient vu la victoire de Bakary et de son parti (Sawaba<sup>76</sup>). Le succès du « oui » constitue une défaite personnelle pour le leader nigérien. Fragilisé politiquement, il accepte, le 14 octobre, lors d'une rencontre à Dakar avec le Haut-Commissaire Pierre Messmer, de former un gouvernement d'union au Niger ; Foccart et bien d'autres prônant l'éviction pure et simple de l'intéressé<sup>77</sup>. Cinq jours plus tard, il démissionne pour que se constitue ce nouveau gouvernement dans lequel il ne figure finalement pas<sup>78</sup>. Surtout, le 14 novembre, le gouvernement français prononce la dissolution de l'Assemblée territoriale et, le 14 décembre suivant, le renouvellement de l'Assemblée conduit à une victoire écrasante de l'Union pour la Communauté franco-africaine d'Hamani Diori et des chefs coutumiers qui remporte 49 sièges contre 11 au Sawaba de Bakary. L'éviction de Djibo Bakary et du parti Sawaba n'est pas le fait de Jacques Foccart qui n'a pas donné les directives *ad hoc*. Elle est commandée, organisée et appliquée suivant les directives du ministre de la France d'outre-mer. Mais c'est bien le conseiller

technique Foccart qui couvre, au nom du président du Conseil Charles de Gaulle, les agissements de l'administration de la France d'outre-mer. Cornut-Gentille et Foccart manifestent, dans cette affaire comme en d'autres, une ligne plus dure que celle de Pierre Messmer. En tout cas, le 18 décembre 1958, la victoire est acquise puisque le Niger devient une République en adoptant le statut d'État membre de la Communauté et que Diori, leader du Parti Progressiste Nigérien (PPN), section du RDA, devient le nouveau chef du gouvernement nigérien. Reste dès lors à Foccart et aux tenants de la Communauté à fortifier le pouvoir de Diori et l'ancrage du Niger dans le giron de la France.

Ces pressions et manipulations de la part de l'administration de la France d'outre-mer, que Jacques Foccart couvre, soulignent combien à Paris, le risque de voir l'Union française se disloquer par l'effet d'une indépendance immédiate et d'une association qui resterait à définir ensuite est inacceptable. Le texte de 1958 porte incontestablement la marque de cette peur qui se traduit, de manière manichéenne, par l'exclusion de « tout accommodement entre indépendance et communauté<sup>79</sup> ». Foccart a, pour sa part, pleinement participé à faire prévaloir la stratégie gaullienne du choix obligatoire et, parallèlement, a soutenu l'éviction des équipes dirigeantes africaines susceptibles de choisir une autre option. Par ses fonctions auprès du président du Conseil De Gaulle, il se trouve au cœur de la réorganisation des territoires d'outre-mer africains et, surtout, des équipes au pouvoir au lendemain du référendum. Il le peut d'autant plus qu'il connaît la très grande majorité des leaders africains depuis les années 1950. Il soutient les actions de l'administration ultramarine qui « pousse » vers la sortie certains dirigeants africains trop réfractaires à la Communauté tout en s'efforçant de modérer les ardeurs des dirigeants du PRA qui ont finalement appelé à voter « oui » à l'instar de Senghor. Son action est encore plus directement perceptible dans les mutations des gouverneurs jugés trop « mous » ou pas assez sûrs politiquement. Le 5 octobre, le gouverneur de la Mauritanie Albert

Mouragues est ainsi rappelé à Paris. Proche du MRP, l'homme avait eu, sous la IV<sup>e</sup> République, maille à partir avec les dirigeants du RPF en Afrique et avec un certain Jacques Foccart. Une fois revenu au pouvoir, celui-ci n'a pas oublié cet opposant opiniâtre au gaullisme et le remplace finalement par un ancien Français libre et ancien cadre du RPF : Pierre Anthonioz (alors en poste aux Nouvelles-Hébrides). Ce que Foccart et ses compagnons n'ont pas pu faire en métropole avec le corps préfectoral, ils le mettent en application outre-mer afin de placer leurs hommes aux postes de responsabilité au moment où la Communauté est en train de se construire.

Quant à la Guinée, à défaut d'avoir pu l'empêcher de voter « non », la stratégie du gouvernement français consiste désormais à l'isoler le plus possible voire à déstabiliser le pouvoir en place. L'emprise du parti de Sékou Touré sur la population est déjà forte et les chefs coutumiers ne constituent plus de véritables contre-pouvoirs sur lesquels la France pourrait s'appuyer. D'ailleurs, toute forme d'opposition est progressivement et systématiquement éliminée par le leader guinéen et son parti – bientôt – unique. Pour le général de Gaulle, la Guinée doit dès lors servir de repoussoir aux autres membres africains de la Communauté. Pour lui, la Guinée « c'est terminé » et pas une aide ne doit lui être versée. « Jacques Foccart – se souvient Alain Plantey – a suivi le Général comme un seul homme. Il n'aimait pas Sékou Touré<sup>80</sup> ». Toutefois, comme c'est souvent le cas avec Foccart, il se montre dans les faits plus pragmatique. Malgré l'intransigeante position de principe du Général, il admet la nécessité de ne pas couper tous les ponts avec la Guinée. Il se fait, dans un premier temps, le défenseur de la ligne gaullienne de retrait pur et simple, que ce soit auprès des Français d'Afrique que des chefs coutumiers africains<sup>81</sup>. Il approuve en conséquence les mesures immédiates de retrait de l'administration française de la Guinée à la suite du vote négatif du 28 septembre<sup>82</sup> et, bien que sa mémoire soit défailante dans ses *Mémoires*<sup>83</sup>, couvre certaines mesures vexatoires. Jacques Foccart s'en tient à cette position de principe.

Mais, dans le même temps, il admet le bien-fondé de la stratégie de *modus vivendi* proposée par le haut-commissaire Pierre Messmer qui, après la phase de retrait consécutive au 28 septembre, propose le maintien d'une certaine présence française par la signature de conventions, en particulier sur l'appartenance à la zone franc ou encore sur les services de la sécurité maritime et aérienne<sup>84</sup>. En maintenant une assistance technique et financière réduite à son strict minimum, il s'agit de préserver les intérêts économiques importants de la France. Les milieux d'affaires font le siège du gouvernement français, avant même le résultat négatif du référendum en Guinée, afin de sauvegarder leurs intérêts en réclamant le maintien de relations politiques contractuelles entre la France et ce futur État africain indépendant. Le directeur de la Caisse centrale de la France d'outre-mer (André Postel-Vinay) a adressé par deux fois, les 19 et 23 septembre, des notes au président du Conseil (à Georges Pompidou et à Jacques Foccart) en ce sens. Au lendemain du référendum, les présidents de Péchiney (Raoul de Vitry) et d'Olin-Mathieson (M. Osborne) viennent plaider auprès du directeur de cabinet Georges Pompidou leur dossier de développement d'une usine d'aluminium à Fria, alimentée par la construction d'un grand barrage établi sur le Konkouré<sup>85</sup>. Jacques Foccart s'en tient à la ligne définie par le général de Gaulle qui entend donner « la préférence aux territoires qui ont adhéré à la Communauté<sup>86</sup> ».

Cela n'empêche pas Foccart d'accepter, sur la demande de Félix Houphouët-Boigny, d'intercéder auprès du président du Conseil afin que celui-ci reçoive un émissaire secret de Sékou Touré, Nabi Ibrahima Youla. La rencontre a finalement lieu et permet de renouer les fils du dialogue<sup>87</sup>. Pendant plusieurs semaines, le conseiller du Général et l'émissaire du Président guinéen « arrondissent progressivement les angles » entre leurs patrons respectifs. Comme le confie plus tard, Nabi Youla, « je dois dire que M. Foccart m'a beaucoup aidé pour réussir ce que j'ai réussi<sup>88</sup> ». Le 7 janvier 1959, trois protocoles d'accords entre la France et la Guinée sur les relations

monétaires, la coopération technique et les échanges culturels sont signés dans le bureau de Jacques Foccart à Matignon<sup>89</sup>. La méthode est fondatrice de ce qui devient bientôt la norme en matière de relations franco-africaines : les deux présidents nouent des contacts directs, sans l'appareil normal de leurs ministères des Affaires étrangères, par l'entremise de personnalités de leur propre entourage. La personnalisation des relations franco-africaines est en marche et Foccart y joue déjà un rôle de premier plan bien que très discret.

Son action – notamment de sélection des gouvernants africains – ne se concentre pas que sur les territoires d'outre-mer africains qui deviennent, à la fin de l'année 1958, à l'exception notable de la Guinée, des États membres de la Communauté. Foccart s'évertue également, à l'unisson du gouvernement du général de Gaulle, à ce que les départements et territoires d'outre-mer (ceux qui conservent ce statut sous la V<sup>e</sup> République) demeurent fermement attachés à la France. Il suit de très près les dossiers antillais, en particulier la question du sucre et de la banane. De manière plus générale, il intervient afin d'obtenir des évolutions qui aillent toutes dans le sens de l'assimilation des DOM avec la métropole, notamment en matière de sécurité sociale. Il appuie la création d'un secrétariat général pour les DOM afin de faciliter les mesures de développement économique et social de ces départements. En désormais vieux routier de la vie politique antillaise, Foccart intervient également auprès du secrétaire général pour l'Administration des DOM au ministère de l'Intérieur, André Tremeaud, afin d'« empêcher la fraude électorale » lors des futures élections législatives<sup>90</sup>. Le 29 octobre, le ministre de l'Intérieur adresse une note aux préfets des Départements d'outre-mer. Il s'agit d'en finir avec de mauvaises habitudes particulièrement développées dans la vie politique antillaise et qui, jusqu'ici, ne favorisent pas les candidats gaullistes.

## **Foccart à l'Élysée**

Au début de mois de janvier 1959, Jacques Foccart accompagne à l'Élysée le général de Gaulle qui vient d'être triomphalement élu, par les grands électeurs, à la présidence de la République. Il y conserve le même



statut et les mêmes fonctions : conseiller technique en charge des questions de sécurité, du renseignement et des affaires d'outre-mer (Communauté, DOM et TOM). Il s'installe dans un beau bureau au rez-de-chaussée est de l'Élysée par l'entrée du 55 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Le visiteur ne peut être qu'impressionné par le « splendide salon Empire » dans lequel il officie, décoré d'un tapis aux armes des cohortes de la Légion d'Honneur de Napoléon I<sup>er</sup> qui donne sur le parc<sup>91</sup>. Dans ce rôle de conseiller du Président De Gaulle, il maîtrise déjà les sujets techniques qui lui sont confiés. Marqué au fer rouge de la Résistance, il a conservé une habitude salubre : il cloisonne tout. Chacun de ses champs de compétences a ses interlocuteurs, ses lieux et ses heures. Pierre Bas, qui a été son collaborateur à l'Élysée, se souvient avoir fréquemment rencontré le soir, en entrant dans son bureau, le général Grossin qui en sortait. Bas avait alors le dernier rendez-vous avant que son « patron » ne se rende auprès du général de Gaulle. Il a en charge les affaires ultramarines ainsi que celles de la Communauté auprès de Foccart. Preuve de la confiance qu'il lui témoigne, il s'occupe également de sa correspondance personnelle. Mais, en près de cinquante ans d'amitié qui unit les deux hommes, il se souvient avoir évoqué les services spéciaux avec lui que deux fois<sup>92</sup>. Une première fois, lorsque Pierre Bas défendait un haut fonctionnaire. Foccart lui a dit : « Demain, je vous montrerai ce qu'il faut en penser. » Le lendemain, il lui apporte la photocopie d'un rapport d'une personnalité étrangère retranscrivant les propos de ce haut fonctionnaire qui étaient « déments ». Quelques jours avant Noël 1960, les Bas invitent à dîner chez eux, à Chatou, les Foccart. Pierre Bas se montre très préoccupé par les problèmes algériens. Et Foccart de lui lancer : « Vous voulez savoir ce que pensent les Français d'Algérie. Attendez demain. » Le lendemain, il lui apporte la presse clandestine française d'Algérie peu amène pour le général de Gaulle et son gouvernement. La marque de fabrique « Jacques Foccart », qui est aussi l'une des clés de son succès, réside dans cette gymnastique constante du cloisonnement de ses différentes activités.

L'homme ne laisse pas indifférent ses collaborateurs et encore moins les visiteurs qui l'abordent pour la première fois. Foccart aime cultiver sa différence tout en entretenant le mystère autour de sa pensée. Pour Alain Plantey, qui fut de longues années son collaborateur au secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, c'était « un homme, un type très difficile à connaître, tout petit et rond, les yeux plissés, très différent des autres : le contraire des Lefranc et Guichard qui imitaient le Général ; un type du privé, le seul du privé, un homme d'affaires ; aucune école supérieure, aucune formation universitaire ; il ne vient pas du service public. On se demande comment il est arrivé dans l'entourage du Général<sup>93</sup>. » Il ne se laisse que très rarement percé à jour. Il écoute tout et ne parle qu'avec parcimonie. Il est également difficile de saisir l'homme à travers ses défauts puisqu'il n'est pas de ceux qui, pour se donner une certaine consistance, se vantent. Le personnage ne se départit jamais de ce qui devient vite sa légendaire discrétion qui en fait un homme secret qui ne rend de compte qu'au seul général de Gaulle. Une telle capacité à cacher son être et ses sentiments est servie par une mémoire exceptionnelle des hommes et des événements. « Il connaît chacun », se souvient Plantey. Foccart est, dès la fin des années 1950, un personnage singulier dans l'entourage du général de Gaulle dont le poids ne fait que se renforcer au fil des années et de ses rencontres bientôt quotidiennes avec lui. Il l'est d'autant plus qu'au-delà de ses fonctions officielles, il continue de suivre de très près l'évolution du parti gaulliste et des nombreux groupes se réclamant du Général. Le 27 janvier 1959, il participe à une réunion, avec Olivier Guichard, Pierre Lefranc, Jean Sainteny, Henri Gorce-Franklin et Jean Runel sur l'orientation à donner aux activités de l'Association nationale pour le soutien à l'action du général de Gaulle<sup>94</sup>. Mais, l'essentiel consiste surtout, pour lui, à œuvrer à la bonne marche de l'UNR qui n'est pas un long fleuve tranquille. Elle subit de plein fouet les aléas de la politique algérienne impulsée par le Président de Gaulle. En effet, nombre de gaullistes, y compris parmi les parlementaires élus en

1958, sont de farouches partisans de l'Algérie française et n'entendent nullement la conduire à l'indépendance même sous le patronage du Général. Le parti gaulliste connaît ainsi, à la faveur de la guerre d'Algérie, de profonds bouleversements qui conduisent des gaullistes authentiques à rompre leur compagnonnage avec le Général, lui préférant la fidélité à l'Algérie française. Jacques Soustelle constitue l'archétype de cette rupture de fidélité qui renforce progressivement le rôle de canal direct avec le Général exercé par Foccart.

Il ne faut toutefois pas exagérer ce rôle de conseiller politique du Général en 1959. Foccart veille surtout à ce que les tenants de l'Algérie française conduits par Soustelle ne l'emportent pas au sein de l'appareil de l'UNR. Il appuie, de tout son poids, le secrétaire général du mouvement gaulliste, Roger Frey, le Premier ministre Michel Debré et le président de l'Assemblée nationale, son ami Jacques Chaban-Delmas, dans cette lutte interne. Tous s'opposent à la volonté de Soustelle et de ses soutiens de donner à l'UNR un président – qui ne peut pas être Charles de Gaulle comme du temps du RPF – et non un simple secrétaire général. Il s'agit pour eux de donner au nouveau parti une plus grande autonomie à l'égard du président de la République et d'asseoir le mouvement sur la priorité absolue de la défense de l'Algérie française<sup>95</sup>. En coulisse, Foccart appuie pleinement les « légitimistes » qui considèrent que l'UNR doit former un soutien inconditionnel au Général et à sa politique, en particulier algérienne.

Au sein de l'UNR, il n'apparaît jamais en première ligne. Il siège certes dans les instances dirigeantes du parti mais il prend toujours la peine, alors que son statut d'ancien secrétaire général du Rassemblement eût pu lui permettre le contraire, de ne pas occuper de postes exécutifs. Sa position auprès du Général le lui interdit. Cela ne signifie pas qu'il n'exerce pas une certaine influence au sein du parti gaulliste. C'est d'ailleurs à cette époque que la presse commence à évoquer les « barons » gaullistes qui se réunissent notamment les mercredis à la Maison de l'Amérique latine pour faire le point

sur l'actualité tout en y déjeunant de succulente façon. Derrière ce terme se cache un petit groupe d'hommes qui assurent de fait la direction du parti. Parmi les « barons », Jacques Foccart occupe déjà une place singulière puisqu'il sert d'agent de liaison du Général auprès du mouvement gaulliste. Cela lui confère une aura très particulière, celle d'être celui des « barons » qui exprime la pensée et les directives de Charles de Gaulle qui, officiellement, ne s'occupe pas des affaires de l'UNR. Il s'intéresse ainsi tout particulièrement au choix – stratégique pour l'avenir – des candidats gaullistes à présenter aux différentes élections. En octobre-novembre 1958, la commission des investitures mise en place par Roger Frey travaille en étroite liaison avec le cabinet de Matignon (Olivier Guichard, Pierre Lefranc et Jacques Foccart). Le rôle de cette commission *ad hoc* s'avère d'autant plus fort que la sélection des candidats constitue une opération qui suscite nombre de conflits tant les ambitions personnelles et clientélistes se manifestent. Foccart, outre ses avis personnels motivés par une solide connaissance de la géographie électorale française, est, dans ce dispositif, précisément chargé de soumettre au général de Gaulle les propositions de ce comité<sup>96</sup>. Ce rôle clé constitue l'une des facettes de sa capacité d'influence sur la vie politique française tout au long de la présidence de la République de Charles de Gaulle. Il se renforce considérablement à mesure qu'il s'affirme comme un canal direct pour atteindre le Général et ce quelle que soit la nature de la requête. Il est tout à fait significatif que le haut-commissaire de la République française en AOF Pierre Messmer s'adresse, en octobre 1959, à Jacques Foccart et non à Raymond Janot ou encore à Michel Debré lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention du chef de l'État sur la question du reclassement des fonctionnaires de la France d'outre-mer en métropole<sup>97</sup>.

Son rôle ne se réduit pas seulement à ses champs de compétences officielles ainsi qu'à son statut de « baron » gaulliste. L'Élysée est, suivant la formule de Jean Méo, « une maison des maléfices par l'atmosphère de courtisans qui y règne » et tend systématiquement à « couper » le Président

du pays<sup>98</sup>. Dans cette atmosphère plus « fermée » qu'à Matignon, Foccart constitue une « fenêtre ouverte » sur l'extérieur, à commencer par l'Afrique mais aussi sur la France et les Français. La « fenêtre Foccart » n'est pas celle des courtisans pas plus d'ailleurs que celle de l'administration officielle et de ses renseignements stéréotypés, mais celle de ses très nombreuses sources d'informations irriguées au plus près des réalités. La source Foccart devient, les années passant, essentielle pour un Charles de Gaulle de plus en plus isolé au sein de son palais.

Mais Foccart dispose également, dans son éventail de moyens d'informations et d'actions, d'une arme redoutable qui contribue, par la suite, très largement à sa légende noire : le Service d'Action Civique (SAC). Le RPF avait, sous la IV<sup>e</sup> République, mis en place un service d'ordre qui avait pour objectif prioritaire la sécurité des dirigeants gaullistes lors des grandes manifestations. Du moins s'agissait-il de permettre aux orateurs du mouvement de s'exprimer librement y compris dans les « banlieues rouges » tenues par les communistes qui toléraient fort peu la contradiction. Il s'agissait également de protéger les colleurs d'affiche ou les distributions de tracts contre les agressions de toutes sortes<sup>99</sup>. Dominique Ponchardier<sup>100</sup> fut le chef incontesté de ce service d'ordre très martial qui, pendant des années, constitua un instrument nécessaire au parti gaulliste et à son développement. Les « gros bras » provenaient, pour l'essentiel, des « personnels issus du BCRA, adhérents de l'Amicale des réseaux Action ou appartenant au SDECE et à son Service Action<sup>101</sup> ». Ponchardier peut ainsi compter pour le seconder efficacement sur Claude Dumont, Pierre Debizet, Pierre Lemarchand et Pierre Comiti. Dans le sud de la France le SO du RPF est dirigé par Camille Rayon (« Archiduc » au BCRA) assisté par Charles Pasqua<sup>102</sup>.

La crise de mai 1958, le retour au pouvoir du Général et les différents scrutins qui ont suivi ont montré à Foccart et aux dirigeants gaullistes la nécessité de recréer un service de protection de ce type. Il est vrai que la vie politique française, à plus forte raison dans le contexte de la guerre d'Algérie,

exacerbe les passions et les conflits qui se résolvent par la violence physique le cas échéant. Foccart et le garde du corps du général, Paul Comiti, se sont occupés, tout au long de la seconde moitié de l'année 1958 mais aussi en 1959, de pourvoir aux nécessités de sécurité des activités de l'Association nationale pour le soutien à l'action du général de Gaulle puis de l'UNR. Ils ont fait appel aux anciens du service d'ordre du RPF composé d'anciens résistants encore jeunes à l'époque, auxquels se sont ajoutés les militants de 1958<sup>103</sup>. 1 600 compagnons sont ainsi mobilisés le 4 septembre 1958 pour assurer la sécurité du grand meeting de Charles de Gaulle venu présenter solennellement aux Français, place de la République à Paris, son projet de nouvelle Constitution. Ce premier service d'ordre gaulliste est en fait « hébergé » par l'Association nationale dans laquelle il est entré en unité constituée<sup>104</sup>.

Cependant, l'évolution de la politique algérienne du président de la République conduit progressivement Foccart et Comiti à resserrer les rangs<sup>105</sup>. Il s'agit plus que jamais, dans un contexte de contestation croissante des choix gaulliens voire de risque d'atteinte à la personne même du Général, de s'assurer du soutien de compagnons indéfectibles et prêts à lutter jusqu'au bout pour leurs convictions. Le SAC voit le jour le 15 décembre 1959 et forme dès lors une phalange de gaullistes d'action au service exclusif de l'homme du 18-Juin 1940. Foccart est au cœur de ce gaullisme à la fois tout en virilité et pétri d'une foi quasi mystique dans l'infailibilité du chef. Il est même « le vrai patron » de cette organisation secrète qui quadrille la France de groupes de compagnons décidés qui ne sont pas, souligne Charles Pasqua, « un nid de barbouzes<sup>106</sup> ». Il s'appuie plus que jamais sur ses propres relations au sein du Service Action et nombre des « gros bras » qu'il mobilise en cas de besoin appartiennent au 11<sup>e</sup> choc ou sont, comme lui, des réservistes de cette unité d'élite<sup>107</sup>. Comme l'explique celui qui fut l'un des dirigeants du SAC, Claude de Peyron, « Jacques Foccart, c'est la confiance, le secret, les équipes<sup>108</sup> ». Celles du SAC se révèlent dans l'immédiat un

atout considérable dans la manche de l'intéressé tant elles en font un « baron » atypique du gaullisme : « le mentor vigilant des compagnons musclés de l'Hexagone<sup>109</sup> ». Mais, au-delà, c'est bien un gaullisme populaire et d'action dans lequel Foccart se reconnaît sa vie durant.

## **Communauté : échec et mat**

Une fois votée la Constitution – et son titre XII (« De la Communauté ») –, il ne reste plus qu'à lui donner vie dans un contexte international et africain entièrement favorable au principe de la décolonisation. Foccart n'est pas convaincu, pas plus en 1958 qu'en 1959-1960, du bien-fondé des indépendances immédiates à accorder aux États africains issus de l'ancienne Union française. Il ne s'agit pas, de sa part, d'un refus de principe, mais de la prise en compte des réalités africaines. Ces peuples et leurs leaders, estime-t-il, ne sont pas prêts à se gouverner eux-mêmes. Il leur faut encore beaucoup de temps pour faire face aux difficultés de fonctionnement d'un État moderne et affronter un monde déchiré par la guerre froide. Il conservera cette vision sur la « maturité » des peuples jusqu'à ses derniers jours, comme tant d'autres hommes de sa génération. « Quelle communauté humaine – écrit-il – pourrait passer sans dégâts moraux et sociaux, en une génération, de la tribu à l'État-nation, du troc à la mondialisation des échanges<sup>110</sup> ? » Lors du premier anniversaire de la République du Tchad, le 28 novembre 1959, une grande parade de cavaliers est organisée par le président du Conseil François Tombalbaye, dans le stade de Fort-Lamy. Au milieu des combats symboliques, des charges et des tirs, Michel Aurillac se souvient des propos de Jacques Foccart à côté de qui il est assis : « Heureusement que leurs armes sont chargées à blanc ! Quand elles seront chargées à balles réelles, on verra de beaux massacres ! » Il exprime alors très clairement l'opinion que l'indépendance des pays d'Afrique équatoriale est prématurée, en raison de l'absence de cadres et de moyens de progresser. Il juge cependant qu'elle est inéluctable, le climat étant défavorable aux puissances coloniales<sup>111</sup>. Dès le lendemain du référendum

constitutionnel du 28 septembre 1958, il ne faisait déjà pas mystère de ses regrets sur « le sens actuel de l'évolution de l'Afrique – quel que soit ce que l'on peut en penser au plus profond de nous-mêmes ». À l'instar du général de Gaulle et de la grande majorité de ses contemporains, Foccart nourrit une vision positive de la colonisation et ce malgré les abus qu'elle a pu entraîner : « La colonisation a eu lieu, avec son cortège de violences et d'injustices. Elle a apporté la technique, l'enseignement, l'ouverture au monde, bref, un mieux-être considérable, à la majorité des Africains<sup>112</sup>. »

Jacques Foccart continue à nourrir une vision traditionnelle de la « puissance par l'empire », ce qui implique de maintenir étroitement les liens avec la métropole. Toutefois, en disciple du général de Gaulle, il adhère pleinement à la nécessité de renouveler le cadre institutionnel dépassé de l'Union française. Aussi, en 1958, lorsque se précise puis se met en place la Communauté franco-africaine, il ne s'agit pas pour lui d'une antichambre de l'indépendance, pas plus d'ailleurs que la loi-cadre Defferre n'avait été conçue par la plupart des leaders politiques français dans le sens de la rupture à venir des liens entre la France et ses colonies. Foccart, aux côtés du Général et à l'instar de la grande majorité des gaullistes, bâtit pour un temps long un lien fort entre la République française et ses anciens territoires d'outre-mer devenus des États membres de la Communauté.

Ce cadre communautaire solide pourrait également servir à l'Algérie elle-même qui trouverait en son sein, à la faveur d'un statut renouvelé garantissant les droits de tous, une place de choix. C'est ce que le Général n'a cessé d'affirmer au cours de l'été 1958 : « C'est pour l'Algérie que je fais la Communauté<sup>113</sup> ». Jacques Foccart est encore, pour sa part, « très attaché à l'Algérie française » : « on pouvait encore, avec l'esprit qui m'animait pour l'Afrique, arriver à raccrocher des choses en Algérie parce que nous avons beaucoup d'exemples d'Algériens qui n'étaient pas du tout FLN ou des Anti-Français, et on y croyait un peu<sup>114</sup> ». D'autant plus que la victoire militaire



lui semble à portée de main<sup>115</sup>, ce qui autorise l'optimisme quant à la construction d'un nouvel ensemble communautaire franco-algérien.

Ces rêves s'évanouissent rapidement et, confesse Foccart, « c'est le Général qui nous a mis devant les réalités ». Rétrospectivement, il souligne, dans ses *Mémoires*, la différence fondamentale qui le séparait de De Gaulle. « Ce que je peux dire – écrit-il –, c'est qu'il savait que l'Algérie serait indépendante, mais qu'il espérait organiser une transition pour que cette échéance arrive comme une chose naturelle, au terme d'une évolution maîtrisée. De la même manière qu'il considérera la Communauté franco-africaine comme transitoire, mais n'en sera pas moins déçu quand il verra les pays du Conseil de l'Entente s'en retirer aussi vite<sup>116</sup>. » Sa conversion à l'indépendance de l'Algérie n'est pas chose facile, comme pour nombre d'autres gaullistes marqués du sceau de l'empire. Elle est très progressive. Mais le compagnon Foccart « suit » finalement le Général<sup>117</sup> comme en témoigne cette conversation, au début de l'hiver 1959, avec Pierre Bas :

« JF : Les événements prennent une tournure terrible. Les dirigeants des deux communautés sont braqués et se refusent les uns et les autres à la moindre concession qui permettrait à ces communautés de coexister. Tout ce que nous proposons a été jusqu'alors systématiquement rejeté de chaque côté. Il ne faut pas être un grand devin pour comprendre que, dans ces conditions, inéluctablement c'est la loi du plus fort, c'est-à-dire des plus nombreux, qui triomphera. On va vers l'indépendance de l'Algérie.

PB : C'est impossible. On ne peut pas abandonner un million de colons, d'ailleurs l'armée ne laissera pas faire.

JF : Vous vous trompez, 10 millions d'Arabes seront 20 demain. Comment la France pourrait-elle absorber 20 millions d'Arabes ? 1 million nécessiterait déjà un énorme effort en investissements, logements, services éducatifs, sociaux et sanitaires, lieux de

travail. Il faudrait surtout qu'ils acceptent l'idée d'une vie commune. Les colons sont une minorité menacée et les sauver n'est pas une mince affaire surtout qu'ils n'y mettent pas du leur. Je vous montrerai demain les écrits clandestins qui circulent à Alger et qui sont d'une violence folle. Quant à l'armée, elle fera ce pour quoi elle est faite, obéir aux ordres du pouvoir de la République<sup>118</sup>. »

Dans l'immédiat, Foccart s'efforce de bâtir la Communauté franco-africaine pour la faire durer. C'est d'ailleurs une chance pour lui, au regard de l'échec rapide de ce projet, de ne pas avoir été nommé secrétaire général de la Communauté. Son nom n'est finalement pas associé, du moins officiellement, à celui de cette éphémère structure organique unissant la République française à ses anciennes colonies d'Afrique subsaharienne. Il prend en charge directement les rapports avec ces États devenus indépendants en 1960 et symbolise ensuite la politique de coopération franco-africaine. En janvier 1959, la fonction de secrétaire général échoit au conseiller d'État Raymond Janot qui vient de s'illustrer dans la rédaction de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Michel Debré a tenu à ce qu'il soit nommé à ce poste tant les questions d'ordre juridique ne manquent pas à l'ordre du jour de la mise en place de la Communauté. Le général de Gaulle qui, en sa qualité de président de la République est de droit président de la Communauté, a accepté la proposition de son Premier ministre. Mais, dans le même temps, il a maintenu Jacques Foccart auprès de lui comme conseiller technique en charge des affaires ultramarines. « Il n'a jamais été question – écrit l'intéressé à l'une de ses relations africaines qui croyait avoir entendu à la radio qu'il était nommé secrétaire général de la Communauté – que je sois nommé secrétaire général de la Communauté. Je suis et je reste le conseiller technique du Général pour toutes les questions d'outre-mer. Cela m'amène néanmoins à voir tous les problèmes qui peuvent se poser dans les États sous tutelle et les Territoires et Départements d'outre-mer<sup>119</sup>. » Cette situation

aurait normalement dû conduire Foccart à devenir « une sorte de second de Raymond Janot » pour la Communauté, suivant l'organigramme officiel<sup>120</sup>. Dans les faits, il n'en est rien compte tenu de la confiance que De Gaulle accorde à son collaborateur, de ses compétences en matière africaine et d'une certaine inadaptation de Janot à ce poste. « Un certain double emploi » entre les deux hommes devient rapidement la norme officieuse ; Foccart demeure l'interlocuteur privilégié du Président tandis que le secrétaire général de la Communauté est celui du Premier ministre Debré<sup>121</sup>. Leurs relations s'en ressentent car Janot entend « régenter son domaine ». Il paraît même « content – souligne Michel Aurillac – de lui donner des instructions tandis que Foccart l'écoute, lui donnant simplement quelques conseils avec un grand bon sens et une grande connaissance du milieu africain<sup>122</sup>. » Les deux hommes ne parlent pas le même langage et, à ce jeu, c'est Janot qui perd, n'ayant jamais réussi à trouver le bon « ton » avec les dirigeants africains<sup>123</sup>. Ce sont eux – Félix Houphouët-Boigny en tête – qui réclament et obtiennent du général de Gaulle son départ. Le conseiller d'État Janot se révèle « trop juridique, trop centralisateur<sup>124</sup> » dans l'exercice d'une fonction qui exige beaucoup de diplomatie personnalisée et de pragmatisme, qualités que Jacques Foccart manifeste déjà, depuis de nombreuses années, auprès de ses interlocuteurs africains.

Le conseiller Foccart ne se mêle que fort peu de la mise en place politico-institutionnelle de la Communauté au cours des premiers mois de l'année 1959. Alain Plantey se souvient même d'un Jacques Foccart qui « se fiche complètement des lois organiques qui organisent la Communauté et qui sont le quotidien du gouvernement<sup>125</sup> ». Quant au Général, il n'a pas besoin des conseils de son collaborateur pour se tailler un rôle sur mesure puisqu'il impose lui-même la formule de ses pouvoirs : « le président de la Communauté formule et notifie ». Le secrétariat général de la Communauté a pour fonction de donner au Président les moyens d'assurer les prérogatives qui lui sont dévolues par la Constitution : la présidence et la représentation de

la Communauté. Il constitue un organe général de liaisons et d'informations du Président dans tous les domaines, et transmet à toutes activités métropolitaines l'impulsion des organes centraux de la Communauté en matière d'assistance technique, de coopération financière, d'action éducative et d'établissement outre-mer. Le secrétariat assure également la coordination de l'ensemble des activités communes au niveau le plus élevé, en métropole comme dans les pays d'outre-mer, et veille à l'exécution des décisions prises en conseil exécutif en ces matières. Enfin, il assure le secrétariat des institutions de la Communauté, à commencer par sa présidence<sup>126</sup>. Si le Général bâtit une Communauté organique franco-africaine pour plusieurs années, Raymond Janot entend, pour sa part, faire de son secrétariat général un rouage fondamental du fonctionnement de la Communauté. Outre l'accent mis sur la rédaction des lois organiques, il multiplie les réunions sur de nombreux sujets : affaires étrangères, éducation nationale, économie et finances, etc. Mais « Foccart – se souvient Plantey – ne vient même pas aux réunions<sup>127</sup> ».

Loin de vouloir rivaliser avec Janot dans la construction méthodique de l'édifice politico-institutionnel de la Communauté, le rôle de Foccart est autre et ne nécessite pas forcément de participer aux actions multiformes conduites par le secrétaire général. Il est d'abord un « homme de l'ombre », n'apparaissant que fort peu sur les photographies officielles sinon en arrière-plan. Assis derrière un petit bureau ou en bout de table, il prend des notes lors des conseils exécutifs de la Communauté, qui réunissent, sous la présidence du général de Gaulle, le Premier ministre français, ses homologues africains et les ministres concernés, afin d'en établir le procès-verbal<sup>128</sup>. Il apparaît – souligne Marc Michel – comme un « secrétaire consciencieux et discret » dont les comptes rendus ne mentionnent aucune prise de parole même si en coulisses, « il assure discrètement les contacts<sup>129</sup> ».

Au-delà du « double emploi » Foccart-Janot, c'est toute l'organisation gouvernementale en rapport avec la Communauté qui pose problème du fait

de la disparition du ministère de la France d'outre-mer, effective en janvier 1959. Cela conduit entre ministères à des chevauchements de compétences jusqu'ici exercées par la rue Oudinot. Le ministre d'État Robert Lecourt, qui est en charge de l'aide et de la coopération avec les États membres de la Communauté, voit ainsi son autonomie « fortement amputée par un système de nombreuses attributions à d'autres ministères<sup>130</sup>. » En février 1960, Jean Foyer le remplace avec le titre de secrétaire d'État chargé des relations avec les États membres de la Communauté. De fait, « l'organisation actuelle et sa dispersion, les conflits entre les hommes, le désir des Premiers ministres [africains] de m'exprimer directement leurs vues » conduisent le Premier ministre, « par la force des choses », à « suivre en détail les problèmes de la Communauté<sup>131</sup> ». Ces flottements institutionnels soulignent combien la Communauté est d'abord une affaire d'hommes. D'ailleurs, constate l'ancien ministre de la Coopération Georges Gorse, « c'est le prestige de De Gaulle qui unit les chefs d'État [africains], à l'exception du mouton noir Sékou Touré<sup>132</sup> ». La clé du succès de Jacques Foccart se situe précisément dans cette personnalisation des rapports entre dirigeants français et africains. En sa qualité de conseiller technique à l'Élysée, il est le représentant personnel du Général qui entend bien faire de la Communauté son domaine réservé. Son office consiste fondamentalement à être les yeux et les oreilles du chef de l'État. Par les sources officielles et ses propres réseaux d'informations, il renseigne le Président et, dans le même temps, sert déjà d'intermédiaire entre les dirigeants africains et le Général. Cela s'avère d'autant plus aisé pour lui qu'à la différence de Janot, il les connaît déjà personnellement du fait de ses années passées à siéger à l'Assemblée de l'Union française. La confiance du Général à son égard, sa capacité à tisser des liens de confiance et son pragmatisme, qui refuse de considérer les formes juridiques comme une fin en soi, forment progressivement les clés de sa promotion personnelle au début de l'année 1960.

Faite pour durer un temps assez long, la Communauté connaît immédiatement deux difficultés majeures qui sont la cause de sa disparition rapide. Tout d'abord, la Communauté promeut en principe un multilatéralisme franco-africain qui, dans les faits, consacre la prééminence du gouvernement français. Une fois l'indépendance de la Guinée obtenue, le Président Sékou Touré parade sur la scène internationale et se pose en leader de la libération des peuples colonisés. L'exemple est, pour le général de Gaulle et Jacques Foccart, fâcheux et lourd de conséquences pour l'avenir. Dans ces conditions, la position du gouvernement français à l'égard de la Guinée se caractérise par un ostracisme belliqueux : suppression immédiate de toute assistance technique et, dès la fin de l'année 1959, premières tentatives de déstabilisation du régime guinéen. Cette position jusqu'aboutiste s'explique par la volonté du gouvernement français de ne pas « immédiatement vider de sens la construction communautaire proposée aux autres territoires<sup>133</sup> ». Elle est aussi et surtout le fait du général de Gaulle lui-même qui, comme nous l'avons vu, se refuse catégoriquement à renouer les fils du dialogue interrompu. Le Général veut « traiter par l'exemple – souligne Paul Masson – ceux qui n'ont pas choisi la Communauté ». Lorsque Masson est nommé haut-commissaire représentant le président de la Communauté auprès du gouvernement de la Haute-Volta, il est reçu en janvier 1959 par le général de Gaulle qui le gratifie d'une « sortie brutale » : « Mais laissez-le donc Sékou Touré bouffer ses bananes et ses cacahuètes<sup>134</sup> ! »

Pourtant, « il y a très peu de durs auprès du Général » et Paul Masson de se souvenir que la tendance générale est à « se rabibocher », à l'instar de Foccart. Le conseiller du Président comprend rapidement que la politique d'ostracisme belliqueux risque d'avoir plus d'effets négatifs sur la Communauté que de retombées positives. Il a ainsi tenté, en décembre 1958, d'infléchir cette politique en renouant le dialogue avec l'émissaire de Sékou Touré Nabi Ibrahima Youla. Mais les accords de coopération franco-guinéens

du 7 janvier 1959 sont restés lettres mortes. La faute, selon Foccart, au Quai d'Orsay – et à ses méthodes diplomatiques classiques –, qui n'a pas su maintenir le climat de dialogue nécessaire au rapprochement<sup>135</sup>. Foccart règle surtout, dans ses *Mémoires*, ses comptes avec le ministère des Affaires étrangères qu'il a eu à combattre, tout au long de sa carrière, au profit de la Coopération et de son propre secrétariat général. La réalité est plus complexe. La Guinée fait appel à l'aide de l'URSS et de ses alliés, ce qui, dans le contexte de la guerre froide, constitue une véritable provocation vis-à-vis de la France. D'autant que les États-Unis, pour ne pas laisser les Soviétiques seuls en Guinée, se montrent favorables au régime de Sékou Touré. De plus, le Président guinéen multiplie les déclarations fracassantes à l'encontre de la France, de ses dirigeants ainsi que de ceux des États de la Communauté. Sans surprise, ceux-ci – Félix Houphouët-Boigny en tête – manifestent une hostilité certaine envers le régime guinéen. Surtout, l'opposition catégorique du général de Gaulle interdit toute concession qui eût peut-être pu débloquer la situation conflictuelle entre la France et la Guinée.

Pas plus les conseils de Jacques Foccart à la modération que les demandes répétées du Quai d'Orsay qu'il soutient ne parviennent à infléchir l'anathème du Général jeté sur la Guinée<sup>136</sup>. Pire, le gouvernement français décide de se débarrasser du régime guinéen et de son leader trop encombrant pour le devenir de la Communauté. Le SDECE Afrique reçoit pour mission de surveiller de près la pénétration soviétique et en particulier des Tchécoslovaques qui s'occupent de l'assistance technique sécurité. Maurice Robert et ses hommes reçoivent aussi la mission d'isoler le pays et de déstabiliser le régime guinéen. Il s'agit, « en liaison avec les responsables africains qui partagent nos préoccupations – souligne Maurice Robert –, d'empêcher les pays de l'Est d'établir et d'exploiter en Guinée une tête de pont pouvant servir à la diffusion de la subversion<sup>137</sup> ». Le plan général de déstabilisation est validé par le directeur du SDECE, le général Grossin. Jacques Foccart, informé, « laisse faire ». « Lorsque des initiatives – explique

Maurice Robert – allaient dans le sens souhaité par le pouvoir et qu’il ne pouvait ouvertement les assumer, la plupart du temps pour des raisons diplomatiques, il ne disait ni oui ni non. C’était ce que l’on appelait le feu orange qui signifiait : “Allez-y. Faites comme bon vous semble mais nous ne sommes pas au courant.” Sous-entendu : “En cas de pépin, on ne vous couvre pas.” L’application était du ressort exclusif des services spéciaux, en qui Jacques Foccart avait d’ailleurs toute confiance. » Foccart, malgré son souhait initial de renouer le dialogue, « suit le Général comme un seul homme<sup>138</sup> ». Il approuve à sa manière le plan du SDECE et en informe le Président, du moins dans les grandes lignes car « Foccart fonctionnait – explique Maurice Robert – avec le Général un peu comme je fonctionnais avec lui<sup>139</sup> ». Le SDECE fait imprimer des faux billets qui inondent le marché guinéen et rendent encore plus difficile la survie de la chancelante économie guinéenne. Surtout, il arme et entraîne des opposants dans des maquis du Fouta-Djallon. En décembre 1959, une première tentative de coup d’État est déjouée par Sékou Touré qui accuse, à juste titre, la France<sup>140</sup>. Les manœuvres – vraies ou fausses – ne font que commencer et le Président guinéen s’emploie systématiquement, par la suite, à incriminer la main vengeresse des services français et de celui qui s’impose à partir de 1960 comme le « Monsieur Afrique » du général de Gaulle : Jacques Foccart.

Quelles que soient les vicissitudes des relations franco-guinéennes, ce sont les dirigeants africains de la Communauté qui ont rapidement souhaité la faire évoluer dans un sens moins rigide. L’obtention de l’indépendance, comme l’avaient montré les débats constitutionnels de l’été 1958, est rapidement redevenue une nécessité politique à leurs yeux. Les dirigeants malgaches puis maliens ont ainsi ouvert, dès l’automne 1959, le bal de la revendication de l’indépendance dans le cadre de l’amitié durable avec la France. De Gaulle en tire les conséquences et, lors du Conseil des ministres du 3 décembre 1959, ouvre la porte aux indépendances tout en maintenant



l'aide de la France<sup>141</sup>. C'est la fin annoncée de cette union organique franco-africaine qu'est la Communauté institutionnelle.

Cette évolution déçoit profondément Jacques Foccart ainsi d'ailleurs que le général de Gaulle. Alain Plantey se souvient que Foccart « n'a pas bien pris les demandes d'indépendance du Mali et de la République malgache » pensant même que « c'est un coup des socialistes ». Pourtant, Jacques Foccart « note depuis des mois des signes inquiétants<sup>142</sup> » et, finalement, se montre assez lucide sur cette évolution nécessaire et ce dès l'automne 1959. « L'évolution de l'Afrique – écrit-il – était inscrite dans l'ordre des choses. L'exemple des régions limitrophes de l'Afrique française prouve que l'on n'avait rien à gagner à maintenir l'ancien système colonial. Il est bien évident qu'il faudra s'efforcer de sauvegarder les investissements considérables faits par la France. Ce ne peut être que dans l'amitié avec les populations et avec les gouvernements qu'elles se donnent<sup>143</sup>. » Il s'y résout dans une démarche d'esprit très gaullienne. Puisqu'elle ne peut pas être évitée, il faut donc « l'organiser »<sup>144</sup>. Sa résignation à l'égard de l'échec de la Communauté franco-africaine, qui marque la fin de ce pour quoi il n'a cessé de lutter depuis plus de dix ans, n'est possible que parce qu'elle est aussi celle du général de Gaulle. Elle s'inscrit en outre dans un contexte d'accélération du processus de décolonisation qui voit le président de la République infléchir sérieusement le cap de sa politique algérienne. Le 16 septembre 1959, au cours d'une conférence de presse, De Gaulle lance le processus d'autodétermination du peuple algérien. Les tenants de l'Algérie française, y compris au sein de l'UNR, crient à la trahison. La toute jeune République gaullienne entre dans une période de perturbations particulièrement violentes qui conduira aux indépendances des États francophones d'Afrique subsaharienne en 1960-1961, et de l'Algérie en 1962. Au seuil de l'année 1960, Jacques Foccart a fait son choix. Plutôt que d'opter comme certains de ses compagnons gaullistes pour la défense prioritaire de l'Algérie française, il

demeure plus que jamais fidèle à De Gaulle et aux voies d'avenir qu'il trace pour la France même si certaines lui coûtent beaucoup.

## CHAPITRE 5

# Violence d'État, violence de clan : Foccart « au parfum »

Au début des années 1960, Jacques Foccart apparaît, pour les contemporains, comme un gaulliste d'ordre qui, dans la plus grande discrétion, œuvre, par des moyens officiels et parallèles, à la sécurité de la toute jeune V<sup>e</sup> République et de son Président Charles de Gaulle. L'image d'un Foccart peint sous les traits de « Monsieur Afrique » ne s'est pas encore imposée, comme en témoigne sa notice dans l'*Annuaire des Gaullistes* de 1963 de Pierre Viansson-Ponté. Le chef du service politique du *Monde* axe uniquement sa présentation sur « sa réputation de spécialiste du renseignement » et « de technicien des services secrets » adepte des manipulations et coups tordus<sup>1</sup>. Cette réputation, héritée de la lutte contre l'Organisation armée secrète (OAS), est décuplée avec l'affaire Ben Barka et la multiplication des affaires liées au Service d'Action Civique (SAC) qu'il patronne.

## **Raison d'État, violences d'État**

Jacques Foccart a été accusé par ses détracteurs d'être le bras séculier du « régime gaulliste » par ses réseaux de « barbouzes » dont il serait à la fois l'incarnation et le chef. La vision n'est certes pas fausse mais elle est très réductrice et mérite de nombreuses nuances. Il est vrai que la pensée et l'action de Jacques Foccart s'inscrivent dans un contexte de violences d'État qui a pour origine la délégitimation de l'adversaire en politique, ce dernier n'étant pas en reste.

La Seconde Guerre mondiale a constitué, de ce point de vue, un moment de cristallisation de cette violence conçue et pratiquée comme un instrument de délégitimation et de destruction – y compris physique – de l’adversaire. Le régime de Vichy a fait appel à la pègre pour se débarrasser de la Résistance, laquelle, par ailleurs donne ses lettres de noblesse au recours à la violence contre un régime jugé illégitime voire illégal. La France libre et la Résistance fondent le recours à la violence dans ce refus de l’autre, par ailleurs, considéré comme un ennemi à abattre et non comme un simple adversaire politique. Dans ce sillon hérité d’un temps long, la légitimité du recours à la violence constitue l’un des traits dominants de la vie politique française des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques, du moins jusqu’aux années quatre-vingt, lorsque s’estompe progressivement le poids des générations de la Résistance dans la société française ainsi d’ailleurs que celui des idéologies.

Le gaullisme d’opposition puis le gaullisme au pouvoir s’inscrivent pleinement dans ce processus historique, tant par ses femmes et ses hommes largement issus des générations de la Résistance que dans les conceptions qu’il véhicule. Jacques Foccart constitue, au sein de la mouvance gaulliste, l’un des hommes clés qui participe de cette démarche. Aux beaux jours du RPF, les anciens agents de la DGER et des services spéciaux, à commencer par son secrétaire général Jacques Soustelle, sont nombreux parmi les dirigeants du mouvement. La culture de l’action clandestine imprègne fortement le compagnonnage gaulliste de ces années de guerre froide et de forte opposition avec le Parti communiste. À partir de 1958, Foccart en devient progressivement l’un des principaux opérateurs puisqu’il est chargé de son application au nom de la justesse des principes prônés par le général de Gaulle et de la défense du seul régime légitime de la France : la V<sup>e</sup> République. Dans le contexte particulièrement difficile des premières années de la nouvelle République, confrontée à l’activisme subversif et violent des tenants de l’Algérie française, la lutte contre l’Organisation de l’Armée Secrète (OAS) conduit à une cristallisation de ces phénomènes de

violences d'État. La lutte engagée entre le pouvoir gaulliste et les partisans du maintien coûte que coûte de l'Algérie française devient rapidement un combat à mort. L'assassinat est dès lors un outil employé par les deux camps, comme en témoignent notamment les tentatives d'assassinat de Charles de Gaulle et les missions « homicide » (« homo ») des services spéciaux et de leurs séides qualifiés de « barbouzes ».

Pour Jacques Foccart, l'usage de la violence d'État est légitime lorsque pèse une menace de déstabilisation de la République fondée et présidée par le général de Gaulle. La menace conjoncturelle n'est pas seule en cause. Foccart est un homme pour qui la fin justifie les moyens mais uniquement au nom de la raison d'État incarnée par De Gaulle et « une certaine idée de la France » : un patriotisme chevillé au corps. Comme l'explique fort justement l'ambassadeur Michel Lunven, qui fut son collaborateur dans les années 1980, « on ne peut rien comprendre au personnage si l'on oublie qu'il était avant tout un homme d'action<sup>2</sup> ». Eugène Gaubert, qui fut son chauffeur entre 1961 et 1967, se souvient d'« un homme qui avait quelque chose en lui qui vous glaçait<sup>3</sup> ». Pour le général Paul Aussaresses, un des fondateurs du 11<sup>e</sup> choc, Foccart a fait sien l'hymne des Chasseurs de France, le chant de Sidi Brahim : « Mort aux ennemis de la France (bis<sup>4</sup>) ».

De Gaulle n'ignore rien de son rôle et cautionne l'action de son subordonné et homme de confiance car, pour reprendre sa formule rapportée par l'ancien Garde des sceaux Jean Foyer : « Souvenez-vous toujours de ceci. Il y a d'abord la France, ensuite l'État et enfin, dans la mesure où les intérêts supérieurs des deux premiers peuvent être respectés, il y a le droit<sup>5</sup>. » Georges Pompidou qui, avec Foccart, fut probablement le collaborateur du Général qui le pénétra le mieux, rappelle fort justement que, pour lui, « la loi de l'homme d'État est la dureté » surtout si « sa passion nationale » est mise en cause<sup>6</sup>. Jacques Foccart constitue le collaborateur idéal pour remplir ce type de missions. Une fois persuadé du bien-fondé de la nécessité d'agir, il opère, comme du temps de la Résistance, sans état d'âme et avec l'extrême

fermeté qui peut être la sienne. Ensuite, il ne cherche nulle consécration officielle et médiatique. Il demeure muet sur ses activités vis-à-vis de l'extérieur. L'État gaullien s'avère d'autant plus sauf que Foccart accepte, par la suite, de concentrer sur lui le feu nourri des critiques et condamnations afin de protéger la haute figure de son chef Charles de Gaulle.

### **« Patron hors hiérarchie » du SDECE ?**

Par ses fonctions auprès du Général, Foccart se trouve au cœur des actions secrètes menées contre le FLN et ses alliés. Il s'occupe, dès son retour au pouvoir, de la coordination de la recherche du renseignement et de son exploitation contre le FLN au niveau de la présidence<sup>7</sup>. Mais l'office du conseiller Foccart ne consiste pas à établir les plans et les cibles. Il les cautionne pour le compte du général de Gaulle et se tient informé de leur devenir. Le général Grossin, qui commande le SDECE, rencontre certes le général de Gaulle. Mais son interlocuteur principal reste Foccart. Ensemble, ils font fréquemment le point sur les opérations envisagées ou en cours qui nécessitent le feu vert du Président. Il s'intéresse de très près aux missions de mise hors d'état de nuire des principaux leaders indépendantistes algériens et de leurs partisans, à commencer par les trafiquants d'armes, conduites par le Service Action du SDECE.

Les liens tissés par Foccart avec le monde de l'action secrète, dès son arrivée à Matignon, se poursuivent et s'approfondissent une fois à l'Élysée. Au nom de la lutte contre le FLN, mais aussi contre tous les activistes qui menacent le pouvoir du général de Gaulle, il s'engage résolument sur la voie de la lutte souterraine. L'instrument privilégié de son influence croissante sur les services de renseignements – communément nommés « spéciaux » à l'époque – est avant tout le Service Action. Constantin Melnik, le conseiller sécurité et renseignement du Premier ministre, confesse dans la dernière version de ses mémoires que Foccart en était le « gourou incontesté<sup>8</sup> » et qu'il était sa chasse gardée. « C'est un secteur [les missions "homo"] que je n'ai fait que soupçonner à Matignon – écrit-il. Au cours de ces conversations,

Foccart était très difficile à saisir. C'est pour cela que j'ai beaucoup varié dans mes commentaires sur Foccart. Je ne garde pas de souvenirs précis de ces rencontres. Foccart se réservait le service "Action". Pour le reste, c'était du voyeurisme. "Est-ce qu'Untel est bien sur table d'écoute ? Est-ce que vous surveillez tel autre qui était très important du temps du RPF et qui maintenant est devenu OAS ? C'était du pointillisme. Du pointillisme du renseignement<sup>9</sup>." »

Au sein même du Service Action, le 11<sup>e</sup> choc est considéré par Melnik et d'autres comme le « domaine de Foccart ». Il apparaît comme une sorte de « pape de "l'Action" conçue comme l'instrument de la violence d'État » mais aussi « de fait comme le porte-parole du Dieu vivant au sein de parachutistes aussi exaltés que leurs collègues d'Alger<sup>10</sup> ». Il y accomplit fréquemment des sauts en parachute et ne dédaigne pas, certains dimanches, d'aller s'entraîner au tir instinctif<sup>11</sup>. Dès son retour à Matignon, il veille sur « Action » car comme Melnik le rappelle, « maintenir une discipline inébranlable dans un service composé de parachutistes en symbiose avec leurs camarades algérois, qui s'efforçaient pourtant de les complexer en les traitant de "paras rouges", n'était pas alors aussi facile que pourrait le penser un néophyte dans une époque de calme. » Le général Paul Aussaresses se souvient être venu voir Jacques Foccart à de nombreuses reprises à l'Élysée afin de le tenir au courant de l'attitude jugée dangereuse de tel ou tel membre du Service. Mais un jour, à sa grande surprise, le conseiller du Président lui répond qu'il faut « aller voir le Grand ». Aussitôt dit, aussitôt fait puisque Foccart obtient immédiatement un entretien avec le Général<sup>12</sup>. À la suite du putsch d'Alger d'avril 1961, auquel le 11<sup>e</sup> choc ne participe pas même si certains de ses membres affichent ouvertement leur sympathie pour leurs camarades putschistes, Foccart suit de très près la réorganisation de l'unité jusqu'à sa dissolution en décembre 1963. Certains éléments du service soupçonnés de nourrir des sympathies « Algérie française » et pro-OAS sont « mutés », tel leur chef le colonel Roussilat<sup>13</sup>. « Si certains membres du Service Action

dérogeaient à la discipline – rapporte Aussaresses –, Jacques Foccart les foutait à la porte<sup>14</sup>. » Ce qui ne l’empêche pas de tenir compte des solidarités anciennes, en particulier du lien très particulier qui unit ceux qui ont combattu l’occupant allemand pendant la Résistance. Certains anciens résistants ont ainsi bénéficié d’un sort différent car, par-delà les clivages politiques, ils formaient entre eux une sorte de « franc-maçonnerie »<sup>15</sup>. Le général Aussaresses rappelle que Foccart intervient et obtient du général de Gaulle des mesures de grâce pour ceux que l’hôte de l’Élysée qualifie de « soldats perdus » du Service Action<sup>16</sup>. Il sauve certains de ses anciens camarades – les moins compromis – et « recycle » leurs compétences sous d’autres cieux plus cléments : en Afrique subsaharienne.

Pour autant, il ne faut pas mésestimer l’influence de Jacques Foccart sur le SDECE dans son ensemble, du moins tant que le général Grossin se trouve à sa tête – jusqu’en janvier 1962 – et que la guerre d’Algérie se poursuit<sup>17</sup>. Les décisions d’arraisonner en haute mer les bateaux suspects de transporter des armes pour le FLN, sur demande du général Grossin, sont le plus souvent prises au cours d’une conversation entre le conseiller Melnik et le cabinet militaire du Premier ministre<sup>18</sup>. Melnik tient au courant son *alter ego* de l’Élysée sans « savoir si cet “onctueux mameluk” avait le courage d’en référer à un Général tellement respectueux des bons usages<sup>19</sup> ». Toutefois, comme le reconnaît Melnik à la fin de sa vie, l’ordre de « liquider » un individu vient directement du Premier ministre et, le plus souvent, de l’Élysée, Foccart rencontrant directement Michel Debré. Le conseiller technique Jacques Foccart reçoit tous les mercredis matins le général Grossin afin de faire le point sur les opérations en cours et surtout lui passer les directives du président de la République. Il est donc non seulement « au parfum » de toutes les opérations secrètes mais constitue un élément fondamental du processus de décision puisqu’il est le canal influent qui permet d’obtenir le feu vert présidentiel. Le conseiller du Président de Gaulle devient ainsi, par ses liens privilégiés avec le Service Action, « un des



principaux architectes – souligne Claude Faure – de la politique répressive mise en œuvre par ce service contre le FLN ». De manière générale, compte tenu de la priorité donnée à la poursuite de la lutte contre le FLN, le SDECE, y compris du temps du général Grossin et à plus forte raison avec ses successeurs nommés par le pouvoir gaulliste, « se retrouve sous l'influence croissante de Jacques Foccart<sup>20</sup> ».

Foccart ne peut donc pas être qualifié de « patron hors hiérarchie » du SDECE même si son influence peut s'avérer déterminante sur le Service Action ainsi que sur tout ce qui touche à l'Afrique subsaharienne. Foccart « règne » sur sa paroisse africaine en particulier grâce au SDECE Afrique que son ami et compagnon Maurice Robert a commencé à « monter » à partir du milieu des années 1950. Les relations entre les deux hommes sont placées sous le signe du gaullisme et de la confiance réciproque. C'est tout naturellement que Jacques Foccart, revenu aux affaires aux côtés du général de Gaulle, à Matignon puis à l'Élysée, « s'appuie » sur Robert pour tout ce qui relève du renseignement en Afrique et « l'associe étroitement à la mise en œuvre, sur le terrain, de la politique africaine de la France<sup>21</sup> ». En mars 1959, Maurice Robert quitte son poste de Dakar pour la Centrale à Paris et prend en charge l'ensemble du secteur Afrique. Il s'attelle alors à développer les postes de liaison et de renseignement dans les principales capitales africaines et tout particulièrement dans celles de l'Afrique subsaharienne francophone. Les responsables du SDECE dans ces capitales « amies » ont accès directement au président de l'État en question et à leurs plus proches collaborateurs<sup>22</sup>. Le secteur très particulier qu'il traite et ses liens personnels avec Foccart aboutissent rapidement pour lui à une situation singulière au regard de sa hiérarchie. Robert est directement rattaché au directeur général tout en relevant, du point de vue administratif, du chef du Service de Renseignement (SR). Le général Grossin lui délègue – fait rarissime – la responsabilité pour son secteur des relations avec l'Élysée, c'est-à-dire avec Jacques Foccart qui devient en février 1960 secrétaire général de la Communauté. Le patron du

SDECE Afrique fait préparer chaque jour une note de synthèse sur la situation du continent africain et la fait remettre à Foccart soit directement soit par la voie hiérarchique. Faute probablement de pouvoir faire autrement, Grossin tolère ce système d'autant que Robert le tient informé. Ses successeurs – les généraux Jacquier et Guibaud – s'accommodent également de ce singulier mode de fonctionnement jusqu'à l'arrivée d'Alexandre de Marenches en 1970<sup>23</sup>. Grâce à Maurice Robert, Foccart dispose d'un lien direct avec le SDECE Afrique et jouit d'une forte influence au sein de ce service. « Mieux valait – souligne Maurice Robert – ne pas multiplier les intermédiaires entre le renseignement, la décision politique et l'action. Les orientations, consignes, remarques, demandes de compléments et, parfois, critiques de Foccart m'arrivaient sans filtrage ni détour<sup>24</sup>. »

La fin de la guerre d'Algérie et les nombreuses transformations de l'institution militaire qui s'en suivent conduisent au renforcement de l'influence de Jacques Foccart sur le SDECE en général. Plus qu'un reformatage du SDECE, il s'agit d'abord de s'assurer de sa loyauté. Au sommet de l'État, le SDECE jouit d'une mauvaise réputation. En recevant le préfet Maurice Grimaud, qui vient d'être nommé à la tête de la Sûreté nationale, en décembre 1962, le Général ne lui cache pas qu'il s'agit « de reprendre en mains certains organes défaillants qui n'avaient pas fait tout leur devoir dans la récente crise ». Le lendemain, le ministre de l'Intérieur est encore plus direct puisque, selon lui, « le SDECE est pourri à 80 %. Il coûte cher et les résultats sont faibles<sup>25</sup> ». Foccart, moins catégorique que Roger Frey sur les Services, n'en partage pas moins la nécessité gaullienne de s'assurer de sa loyauté.

Il suit donc de très près les évolutions difficiles du Service au cours des années 1960, en particulier à la suite de l'affaire Ben Barka qui conduit le général de Gaulle à faire passer le SDECE sous la responsabilité du ministre des Armées et non plus du Premier ministre. Fidèle à sa méthode, « il écoute et suit le fonctionnement du Service – souligne le général Aussaresses – mais

il parle peu<sup>26</sup> ». Foccart mène une stratégie de présence au sein de différents organes de contrôle de l'action des services sur des points particulièrement sensibles. Le départ du général Grossin au début de l'année 1962 est ainsi l'occasion pour lui de renforcer son emprise. D'abord parce que le nouveau directeur de la Centrale est choisi et nommé par le pouvoir gaulliste et non par l'ancien président du Conseil Guy Mollet qui avait choisi un homme très compétent mais partageant ses convictions politiques. Jacques Foccart paraît alors avoir pensé à son ami du Service Action, le colonel Henri Jacquier avec qui il entretient des rapports amicaux depuis de nombreuses années. C'est finalement le frère de celui-ci, le général d'aviation Paul Jacquier, qui succède à Paul Grossin<sup>27</sup>. Cette nomination va de pair avec des mutations au sein des principaux postes de direction des services et visent toutes à sécuriser un SDECE profondément marqué par l'épisode algérien et son effet de traîne, l'OAS. Dès 1959, la nomination de son ami gaulliste Marcel Chaumien au sein du service 7 (recherche de renseignements non conventionnelle) lui a permis de « verrouiller » une partie importante du renseignement en direction de l'Afrique<sup>28</sup>. Parallèlement, le décret du 17 octobre 1962 crée le Comité interministériel du renseignement (CIR) qui, sous l'autorité du Premier ministre, assure « l'orientation et la coordination des services de documentation et renseignement<sup>29</sup> ». Or parmi les ministres ou leurs représentants qui siègent de droit, sous la présidence du Premier ministre, se trouvent également le directeur du SDECE, le secrétaire général du gouvernement et le secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches. Jacques Foccart – souligne Claude Faure – « conforte son influence sur la politique de renseignement du Général et consolide ses pouvoirs d'homme de l'ombre ». D'autant que, fait surprenant, le secrétaire général à la présidence de la République n'est pas membre du CIR alors même qu'Étienne Burin des Rozières assure également les liaisons avec le directeur général du SDECE pour tout ce qui ne touche pas aux affaires africaines, domaine de l'autre secrétaire général de l'Élysée, Jacques

Foccart<sup>30</sup> – ce qui n'est pas sans susciter des conflits de compétences entre les deux hommes<sup>31</sup>.

## **L'Action Civique**

Autre élément constitutif de cette image d'homme de l'ombre : son rôle au sein du Service d'Action Civique. Le SAC est né à la fin de l'année 1959 dans un contexte de tensions croissantes avec les activistes « Algérie française ». Il répond à la fois à un souci de rationalisation des services d'ordre du mouvement gaulliste et à la nécessité de pouvoir appuyer l'action du Général et de son gouvernement sur une force militante prête à l'affrontement physique si nécessaire. À l'instar de l'Association nationale pour le soutien à l'action du général de Gaulle, le SAC entend irriguer la société française au-delà du clivage partisan que représente le parti politique gaulliste UNR. Il n'a pas pour vocation le combat électoral classique et ne vise pas à faire de ses membres de futurs parlementaires voire des ministres. Le SAC se veut une organisation discrète fondée sur le compagnonnage et la fidélité à la personne du général de Gaulle.

Avant de faire les unes de la chronique judiciaire, le SAC est d'abord une association de militants « purs » et dévoués qui accomplissent le travail ingrat de propagande sur le terrain et de protection des orateurs et candidats gaullistes. Contrairement au service d'ordre du défunt RPF qui comptait près de 15 000 membres disciplinés sous les ordres de Dominique Ponchardier, ses effectifs demeurent assez limités puisque François Audigier les estime à 3 000 hommes jusqu'en 1968<sup>32</sup>. Son efficacité – en particulier lors de la campagne présidentielle de 1965 et celle des législatives de 1967 – ne tient donc pas à la masse de ses adhérents mais à leur qualité. En effet, les membres du SAC sont recrutés par cooptation et suivant des critères stricts. Les impétrants, qui sont parrainés, doivent présenter un casier judiciaire vierge et subir une période de probation. On compte parmi eux un nombre important de policiers en exercice, ce qui renforce les liens étroits avec certains services du ministère de l'Intérieur, notamment les Renseignements

généraux<sup>33</sup>. Quant au financement, chacun y met de sa poche et, surtout, Foccart fait appel aux fonds secrets de Matignon.

Le travail du SAC, comme nous l'avons souligné, c'est aussi la « protection » des candidats et élus gaullistes sur le terrain, ce qui n'est pas une sinécure à une époque où la vie politique présente encore des facettes parfois extrêmement « musclées » qui nécessitent de disposer d'un service d'ordre efficace sous peine de terminer une campagne électorale à l'hôpital. À la différence du SO du RPF, le SAC bénéficie de l'aide manifeste de l'appareil d'État, ce que ne manquent pas de dénoncer les opposants politiques du gaullisme. Mais, pour Jacques Foccart et les gaullistes en général, ce n'est jamais qu'un juste retour des choses après l'acharnement des services de l'État dont ils furent les victimes sous la IV<sup>e</sup> République.

Le futur député et ministre gaulliste Jean Charbonnel se souvient par exemple de l'aide décisive que le SAC lui apporte lors de la campagne des élections municipales de 1965. Ces élections sont très animées et de nombreux faits de violence constatés. Pour conquérir la mairie de Brive, Charbonnel doit pouvoir s'exprimer en public. Or ses adversaires – tout particulièrement communistes – empêchent les orateurs qui ne partagent pas leurs idées de tenir la moindre réunion publique<sup>34</sup>. Charbonnel fait ainsi demander à Jacques Foccart, par son ancien camarade de promotion de l'ENA Jean-Pierre Hadengue (membre du secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches), le secours du SAC. Foccart répond présent et le SAC lui permet de faire campagne et de frôler la victoire, avant de l'emporter finalement l'année suivante<sup>35</sup>. Le SAC joue un rôle discret mais important dans les premiers pas des « jeunes loups », ces jeunes gaullistes prometteurs envoyés à la conquête d'un Massif central encore très marqué à gauche voire à l'extrême gauche. Le futur ministre Pierre Mazeaud se voit ainsi assigné la délicate mission de s'emparer de la mairie de Limoges en mars 1965. Le souvenir des FTP, qui ont dominé à la Libération, est encore frais dans les mémoires, et les orateurs gaullistes ne

sont pas les bienvenus. Foccart a conscience des dangers auxquels sont exposées les jeunes pousses du gaullisme. Lorsqu'il reçoit à son bureau de l'Élysée Pierre Mazeaud, la consigne est claire : « Vous aurez un type avec vous. » Et le candidat Mazeaud fait la campagne à Limoges escorté en permanence d'une équipe « à ossature de dockers et de déménageurs bordelais » et tout particulièrement d'un garde du corps envoyé par le SAC : l'ancien gardien de but du Racing-Club de Paris René Vignal qui, à la suite de l'arrêt brutal de sa brillante carrière, s'est progressivement transformé en mauvais garçon<sup>36</sup>. Celui-ci a été recruté par Pierre Rabillon, un ancien parachutiste devenu souteneur<sup>37</sup>, via les frères Guérini, les « parrains » de Marseille, et François Chiappe, qui avait été utilisé dans certaines opérations du SDECE en Algérie<sup>38</sup>. La notoriété de l'ancien gardien de but de l'équipe de France attire bien souvent plus l'attention que le candidat lui-même. Le calcul s'avère payant même si cela n'est pas sans causer quelque surprise à Pierre Mazeaud qui, au moment d'une pause dans un bar pendant la campagne, voit son « protecteur » poser son pistolet sur le comptoir<sup>39</sup>. Le candidat gaulliste obtient finalement un score très honorable même si la campagne fut parfois très électrique, comme le relate René Vignal : « Les bagarres contre les afficheurs de la gauche prenaient souvent des dimensions effrayantes et ce fut miracle bien des fois d'en ressortir intacts. Je veux dire seulement avec des écorchures, un œil poché, un bras démis : la moindre des choses<sup>40</sup>. » Vignal a sa carte du SAC mais ne peut pas assurer qu'il en était de même pour Rabiot et les autres membres de son équipe, « des gars du milieu » payés pour cette tâche. En tout cas, il n'a pas souvenir de dirigeants du SAC très regardant sur le *curriculum vitae* des « gros bras » qui n'hésitent pas à exhiber des cartes du SAC en cas de difficultés avec la police, le plus souvent avec succès<sup>41</sup>. L'équipe Rabiot-Vignal poursuit ensuite ses « tournées » en Gironde au service de Jacques Chaban-Delmas et de Robert Boulin et à Toulouse auprès d'Alexandre Sanguinetti<sup>42</sup>.

Le SAC s'illustre, aux yeux de tous y compris du Général, lors de la campagne pour les élections présidentielles de 1965. Quelques mois auparavant, au cours d'un déplacement dans le Maine-et-Loire, le 20 mai 1965, le chef de l'État avait remarqué les nombreux graffitis (croix de Lorraine et « V ») sur les routes et sur les affiches. Il s'était enquis auprès de Jacques Foccart, présent à ses côtés, de leurs origines. Celui-ci lui avait alors expliqué qu'il s'agissait des « anciens du service d'ordre du RPF qui ont, aujourd'hui, regroupé et recruté des adhérents sous le vocable de SAC<sup>43</sup> ». Foccart participe d'autant plus activement à la campagne que l'UNR ne brille pas par sa force militante. Il est sur le pont en permanence, comme en témoignage son *Journal de l'Élysée* – récit quotidien de son activité dicté le soir même –, au point de délaissier quelque peu ses dossiers africains. Tant par le biais de l'Association nationale pour le soutien à l'action du général de Gaulle que par celui du SAC, il mobilise les énergies en faveur du candidat sortant. Il fait « monter » sur Paris des éléments du SAC des différentes régions, en particulier son ancien compagnon d'armes de la Résistance Marcel Dionot<sup>44</sup>. C'est dans ces séquences électorales, à plus forte raison si elles concernent directement la personne du général de Gaulle, que Jacques Foccart redevient pleinement le militant et l'animateur de militants qu'il n'a jamais cessé d'être.

Compte tenu de leur mission bien spécifique, les militants dévoués et le plus souvent entièrement désintéressés du SAC doivent savoir se battre. Le SAC des années 1960 comprend encore une majorité de cadres et de compagnons « musclés » qui ont appartenu au SO du RPF. Les échanges sur le terrain sont souvent extrêmement violents, ce qui n'est pas pour améliorer la réputation de l'organisation au fur et à mesure des campagnes électorales. Pis, le SAC fait également appel à des « gros bras » recrutés autrement que sur le seul critère « gaulliste ». Des truands notoires et leurs hommes de main sont ainsi « employés » dans certaines circonstances, ce qui crée des liens singuliers entre des éléments du SAC et ceux qui, à tort ou à raison, se

considèrent en faire partie y compris lorsqu'ils croupissent à Fresnes ou aux Baumettes pour des délits et crimes de droit commun. Les liens avec le « milieu » sont complexes car anciens, et se fondent souvent sur une appartenance commune à la Résistance. François Marcantoni, qui défraie la chronique lors de l'affaire Markovic en 1968-1969, fait partie de ces truands de haut vol qui ont été arrêtés et torturés par la Gestapo. Cousin de Jean-Charles Marchiani, il participe aux opérations de « protection » du SAC même s'il n'en a jamais eu la carte. Il a entre autres « protégé » Alain Peyrefitte au cours d'une campagne électorale<sup>45</sup> et était en relations suivies avec Alexandre Sanguinetti ou encore Pierre Lemarchand. Surtout, il confirme que « nombre de truands ont été recyclés » au sein du SAC sans pour autant en faire officiellement partie<sup>46</sup>. Tous ne peuvent cependant pas prétendre à ce pedigree résistant. Certains de ces gens du « milieu » ont au contraire travaillé au 93 rue Lauriston dans la Gestapo française. Ainsi de Georges Bouseiche, ancien de la bande de Pierrot le fou, qui accède à une notoriété nationale lors de l'affaire Ben Barka<sup>47</sup>.

Les liens avec le « milieu » sont d'autant plus dangereux que le SAC n'a rien d'une milice centralisée obéissant au doigt et à l'œil à son parrain Jacques Foccart. Comme le rappelle Pierre Lemarchand, lors de son audition du 10 mars 1982 devant la commission d'enquête parlementaire sur les activités du SAC, celui-ci est « une sorte de confédération dans laquelle les SAC régionaux jouissent d'une très grande autonomie<sup>48</sup> ». Cela n'empêche pas une certaine structure verticale puisque, à l'exception de la région parisienne qui a sa propre organisation, la France est divisée en plusieurs zones avec des responsables régionaux, des délégués départementaux et des chefs de groupes<sup>49</sup>. Il n'y a donc pas un SAC mais plusieurs SAC qui associent pêle-mêle des militants gaullistes purs, qu'ils soient simples colleurs d'affiches ou qu'ils distribuent des tracts dans la rue, des « gros bras », gaullistes sincères, anciens résistants ou non, truands et hommes de main prêts à faire le coup de poing. Ce cocktail détonnant d'éléments aussi



différents varie suivant les périodes et les secteurs géographiques ; le SAC des Bouches-du-Rhône n'ayant, par exemple, jamais eu bonne réputation. Le SAC n'est pas non plus le seul service d'ordre du gaullisme. Il est en fait une tentative d'encadrement des méthodes existantes qui font que « bien des parlementaires UDR préfèrent recruter eux-mêmes, moyennant rémunération, des “gros bras”, pour leur servir de gardes du corps ou protéger les colleurs d'affiche<sup>50</sup> ». Des sociétés privées proposent d'ailleurs leurs services. Mais, compte tenu de la toute-puissance financière de l'UNR puis de l'UDR au pouvoir, c'est le parti gaulliste qui apparaît comme le grand consommateur de ce type de service aux yeux du grand public. Le problème pour le SAC réside dès lors dans le fait que « la tentation est grande – souligne Georges Chaffard – pour ces auxiliaires de se couvrir en cas de “pépin” derrière une appartenance fictive au SAC dont on sait qu'elle impressionne souvent la police régulière<sup>51</sup> ». La confusion entre militants du SAC, auxiliaires musclés appartenant à des sociétés privées ou membres du « milieu » sera lourde de conséquences pour l'avenir et la réputation de Jacques Foccart. Contrairement à une légende longtemps colportée, la collusion SAC-« milieu » ne date pas des événements de mai 1968 mais se situe bien avant. La lutte contre l'OAS en métropole paraît constituer un moment fort d'utilisation des truands peu regardant sur les moyens pour atteindre l'objectif donné.

Foccart ne dirige pas le SAC au sens propre puisque, comme à son habitude, il laisse à d'autres cet office. Pierre Debizet prend ainsi en main la gestion directe du SAC, avec l'aide d'une petite équipe. Le SAC demeure néanmoins sous la tutelle vigilante du bras droit du général de Gaulle, en dépit des dénégations de l'intéressé devant la commission d'enquête parlementaire lors de son audition du 7 avril 1982<sup>52</sup>. Aucune décision importante n'est prise sans l'aval du « patron » Foccart qui fixe les grandes lignes de l'action politique<sup>53</sup>. Il participe autant qu'il le peut aux séances du comité directeur du SAC ou aux réunions avec les délégués régionaux et

départementaux rue de Solferino. Ces travaux sont le plus souvent suivis d'agapes qui constituent des moments forts de ce compagnonnage gaulliste. S'il est empêché, il y dépêche l'un de ses adjoints du secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches. René Journiac est ainsi associé de près à la vie du SAC. Foccart apprécie tout particulièrement ces rencontres où le militant qu'il est demeuré se sent au milieu des siens qu'il qualifie volontiers, comme par exemple le 3 juillet 1965, de « types parfaits et épatants<sup>54</sup> ». Mais Debizet quitte rapidement son poste du fait de son désaccord avec la politique algérienne du général de Gaulle. Au printemps 1960, Foccart le remplace par un fidèle parmi les fidèles en la personne du garde du corps du général de Gaulle : le « gorille » Paul Comiti. Cette présidence est toutefois largement honorifique. Foccart fait également entrer, en qualité de second vice-président Henri Djouder, un autre « gorille » du chef de l'État afin de mieux contrôler tout risque de dérapage du mouvement dans un sens « Algérie française ». C'est le secrétaire général du SAC de 1962 à 1969, René Tiné, qui est, souligne François Audigier, « le véritable patron du service d'ordre et par là même le responsable de certaines de ses dérives<sup>55</sup> ». Son manque d'envergure et d'autorité permet à certains délégués départementaux de se tailler des fiefs de moins en moins bien contrôlés par la rue de Solferino.

Considéré comme le chef de file, une « conscience » par les cadres et militants du SAC, Jacques Foccart « se trouve englobé dans la même réprobation ». Dès l'automne 1969, Georges Chaffard explique, dans une remarquable série d'articles du *Nouvel Observateur*, que « son sens de la camaraderie, la connivence qui le lie à ces incurables mousquetaires du gaullisme expliquent qu'on le présente généralement comme le responsable de leurs débordements<sup>56</sup> ». Surtout, Foccart accepte que le SAC, même s'il est théoriquement composé de militants triés sur le volet et de gaullistes dévoués, use des services de « gros bras » qui proviennent des milieux interlopes de la société française. Il le cautionne d'autant plus que le Service

Action du SDECE utilise également, si nécessaire, depuis la IV<sup>e</sup> République, les « compétences » des hommes de main du « milieu ». Il ne peut donc pas ignorer que le SAC « officiel » est parfois doublé sur place par un SAC « officieux » dominé par la pègre locale. Les exemples de Jean Augé à Lyon et de Constantin Tramini à Marseille peuvent en témoigner<sup>57</sup>. Tant que Jacques Foccart et les gaullistes en général sont au pouvoir, ils disposent de fait de moyens de coercition suffisamment forts sur ces truands qui « rendent des services » pour les maintenir dans certaines limites. Ils peuvent en outre les faire bénéficier de certains avantages comme une relative impunité du moins « tant qu'il s'agit de petits délits<sup>58</sup> ». L'erreur du conseiller du président de la République réside probablement dans le fait d'avoir maintenu ces liaisons dangereuses au-delà de la période de grand danger que constitue la guerre d'Algérie et surtout la lutte contre l'OAS. Mais, pour Foccart le gaulliste, la fin justifie le plus souvent les moyens. Il lui paraît donc légitime que, pour sauver puis consolider le gaullisme au pouvoir, il puisse user d'une force militante prête à en découdre, qui comprend dans ses rangs nombre de policiers et de membres du SDECE (Action et Afrique), et s'appuyer si nécessaire sur des éléments de la pègre. Que le SAC prenne parfois l'allure d'« une sorte de police parallèle à la disposition exclusive du pouvoir gaulliste<sup>59</sup> » ne lui pose aucun problème de conscience.

### « Monsieur anti-OAS » ?

L'engagement inéluctable du général de Gaulle sur la voie de l'autodétermination de l'Algérie le conduit à une lutte *crescendo* mais sans merci avec les partisans de l'Algérie française. La semaine des barricades à Alger, du 24 janvier au 1<sup>er</sup> février 1960, constitue une première grave secousse pour le pouvoir du Général. Néanmoins, les activistes d'Alger échouent devant la fermeté des dirigeants de la V<sup>e</sup> République qui ne veulent pas d'un nouveau 13 mai contre eux. Le résultat positif – 75 % de « oui » – du référendum du 8 janvier 1961 sur l'autodétermination des populations algériennes donne les mains libres au chef de l'État pour mener l'Algérie à

l'indépendance. Quelques mois plus tard, le 21 avril, quatre généraux (Maurice Challe, Edmond Jouhaud, Raoul Salan et André Zeller) tentent un putsch à Alger afin de renverser la V<sup>e</sup> République et ses dirigeants. Cinq jours plus tard, l'échec est au rendez-vous, ce qui conduit une partie des ultras de l'Algérie française à s'engager sous les couleurs de l'OAS dans une lutte à mort contre le gouvernement et son chef.

Jacques Foccart vit aux premières loges du pouvoir le putsch des généraux et suit, minute par minute, l'évolution de la situation jusqu'à son dénouement. C'est d'ailleurs la seule fois de sa longue vie élyséenne qu'il dort quatre nuits de suite sur place. Au premier jour de la tentative de *pronunciamiento*, le secrétaire général pour la Communauté analyse froidement le rapport des forces en présence avec l'œil expert du praticien du combat. Il dresse un diagnostic « sombre car – se souvient Pierre Bas – l'Armée était en Algérie et la France sans armée était une proie<sup>60</sup> ». Mais, pour lui, rien n'est joué tant tout est suspendu au ralliement ou non de l'ensemble de l'armée d'Algérie aux généraux putschistes. Comme à son habitude, Foccart écoute et centralise toutes les informations de France et d'Algérie. Pierre Bas se souvient, au matin du dimanche 23 avril, d'avoir pris le relais de son patron qui venait de passer la nuit à recevoir les appels d'Algérie. Foccart, « épuisé », s'accorde un repos entre 9 heures et 14 heures puis vient remplacer son adjoint dans son bureau de l'Élysée. La nuit du 23 au 24 est celle de l'attente décisive : si les putschistes ont encore une chance de gagner leur pari fou, ils doivent opérer sans tarder car le temps joue contre eux. Vers 22 heures, Foccart, qui vient de s'entretenir avec le général de Gaulle, retrouve Pierre Bas dans son bureau. L'attente est à son comble et, signe du danger, il a fait préparer, sur l'aérodrome de Persan-Beaumont, un avion du Service Action prêt à décoller à tout moment afin d'assurer la sauvegarde du chef de l'État<sup>61</sup>. Dans la cour de l'Élysée, Foccart et Lefranc ont également prévu deux voitures « pour soustraire le Général à une tentative de commando<sup>62</sup> ». Le président de l'Assemblée nationale, Jacques

Chaban-Delmas, venu au plus fort de la crise s'enquérir auprès du Général des moyens de sa « fuite » éventuelle, s'attire pour seule réponse : « Voyez Foccart<sup>63</sup> ». Marque absolue de la confiance du locataire de l'Élysée à son égard, c'est ce soir-là qu'il lui confie son testament dans une enveloppe fermée. Foccart charge Pierre Bas et Philippe Maistre d'aller le remettre au nom du Général au Dr André Lichtwitz près de la Rotonde du parc Monceau<sup>64</sup>. La mission est accomplie en pleine nuit. Vers 3 heures du matin, lors de cette nuit de tous les dangers, Jacques Foccart se veut finalement rassurant sur l'avenir : « Il est trop tard, les parachutistes ne partiront plus. Nous allons rétablir la situation<sup>65</sup> ». »

Ces périodes de forte tempête, pour reprendre les métaphores marines qu'affectionnait le général de Gaulle, constituent pour Foccart un moment unique de sélection impitoyable des hommes. C'est l'occasion de dissocier le bon grain de l'ivraie, ceux qui flanchent dans l'adversité et ceux qui, au contraire, font face. C'est également le temps de la mise à l'épreuve des fidélités ; certaines se révélant au final de véritables trahisons. Depuis le changement de cap de la politique algérienne du chef de l'État dans le sens de l'autodétermination, il n'ignore rien du sentiment de révolte qui couve au sein du corps des officiers d'active. Lors de la semaine des barricades de janvier 1960, il s'est heurté vivement au chef de l'état-major particulier du président de la République, le général Guy Grout de Beaufort. Foccart, partisan de la manière forte, réclama que l'on « mette tout cela en l'air ce soir ». Beaufort préconisa au contraire avec insistance une certaine abstention sous peine de voir « de Gaulle faire ses valises s'il en a encore le temps<sup>66</sup> ». Il dut quitter ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> avril suivant et fut remplacé par le général Jean Olié. Pendant le putsch de 1961, Jacques Foccart mobilise, comme à son habitude, les énergies. Ce proche compagnon du Général depuis les temps du RPF est celui vers qui cadres, militants ou simples sympathisants gaullistes se tournent naturellement en cas de danger. Par ses différents cercles de relations, il est le plus à même de mettre en état de se battre la complexe

machinerie gaulliste, à commencer par les anciens du BCRA et du Service Action ainsi bien sûr que le SAC, face à un adversaire redoutable : l'OAS.

Dans les moyens mis en place pour lutter contre l'OAS, il faut distinguer ceux des services officiels des initiatives privées soutenues par la puissance publique. Foccart a été crédité, au fil des ans, par une presse de plus en plus avide de scoops sur les « services spéciaux », de nombre de ces actions anti-OAS. La légende est toujours vivace. Pourtant, il n'est pas le « Monsieur anti-OAS » auprès du général de Gaulle. Certes, par sa position, ses fonctions multiples et ses cercles de relations, l'homme peut apporter un soutien actif dans ce combat à mort contre les activistes Algérie française jusqu'aboutistes. Mais, comme le confirme notamment Claude de Peyron, ce n'est pas lui mais Roger Frey qui « monte » les commandos anti-OAS tant en Algérie qu'en métropole en s'appuyant sur son chef de cabinet Alexandre Sanguinetti<sup>67</sup>. Foccart a avant tout un rôle d'appui, dans l'aide au recrutement et le support logistique, ce qui ne l'empêche pas de constituer une cible de choix pour l'OAS. En septembre 1961, il change de chauffeur et fait appel à un homme de confiance, un homme « du pays » en la personne d'Eugène Gaubert, fils d'un fermier de son oncle Auguste à Ambrières. Gaubert se souvient de mois particulièrement difficiles où la mort pouvait surgir à tout moment. Jacques Foccart, contre l'OAS comme du temps de la Résistance, « a toujours eu la baraka<sup>68</sup> ».

Dans ce combat qui s'apparente immédiatement à une lutte à mort, tous les moyens classiques de la puissance publique sont mis à contribution : de la DST au SDECE en passant par les différents services de police, les renseignements généraux, la police judiciaire, etc. Mais ils se révèlent rapidement insuffisants compte tenu de la menace bien spécifique que représentent les commandos meurtriers de l'OAS qui entendent décapiter à son sommet cet État qui veut se débarrasser de l'Algérie. Le ministre de l'Intérieur Roger Frey et les proches collaborateurs de son cabinet (Alexandre Sanguinetti) mettent en place une section spéciale, au sein de la police,

chargée de traquer et de démanteler l'OAS en Algérie. Un groupe de deux cents commissaires et officiers de police – baptisé « Mission C » – est placé sous les ordres du directeur central de la police judiciaire Michel Hacq, ancien résistant et déporté. Ces unités spéciales sont basées à la caserne des Tagarins et sont appuyées par les gendarmes du colonel Debrosse.

De nombreux fonctionnaires de police ainsi que du SDECE (en particulier au Service Action) se montrent encore très favorables à l'Algérie française et donc peu « sûrs » aux yeux de Foccart et de Frey. La sécurité du gouvernement et de l'État en général les oblige plus que jamais à opérer par des courts-circuits au sein des organisations officielles afin de créer des groupes de fonctionnaires sur lesquels le pouvoir puisse vraiment compter. La création de la Mission C et son action efficace en Algérie répondent à cette nécessité face à des activistes OAS qui n'hésitent pas à assassiner tous ceux qui s'opposent à eux et à plastiquer tout ce qui se rattache à une République qu'ils entendent renverser. De manière générale, des « petites cellules spécifiquement affectées » à la localisation et à la destruction des membres de l'OAS sont créées à l'automne 1961, à la suite de l'attentat manqué contre la personne du chef de l'État à Pont-sur-Seine le 8 septembre. Un bureau de liaison auprès du directeur de la DST voit également le jour afin de coordonner les actions de la DST, de la Direction de la Sécurité militaire, des Renseignements généraux et de la police judiciaire<sup>69</sup>.

La création des « barbouzes » relève de la même démarche de sauvegarde. Il s'agit d'assurer la survie de la République en confiant à une organisation particulière – mais dans ce cas de droit privé – une parcelle de la lutte contre l'OAS. Celle-ci est composée d'hommes sûrs, dévoués à la cause et ne rechignant pas à l'affrontement physique. Dans un premier temps, le Mouvement pour la Communauté (MPC) de Jacques Dauer et Lucien Bitterlin entend développer en Algérie une action psychologique et politique pour contrecarrer l'influence écrasante de l'OAS. Rapidement, Dominique Ponchardier, Pierre Lemarchand, André Goulay et Lucien Bitterlin imposent



une tendance plus « dure » qui consiste à combattre cette fois les armes à la main l'OAS, au grand dam de Dauer<sup>70</sup>. Ponchardier crée une association dénommée « Le Talion » afin de recruter plus discrètement les candidats à l'action. La légende des « barbouzes » naît ainsi de ces hommes décidés à en découdre avec l'OAS et qui, pour nombre d'entre eux, le paient de leur vie comme lors de l'attentat contre leur villa d'El Biar, à Alger, le 30 janvier 1962<sup>71</sup>. Ces équipes contre-terroristes opèrent en Algérie et leurs chefs rendent compte directement au ministre de l'Intérieur Roger Frey et à son cabinet. C'est auprès de lui que Lucien Bitterlin, André Goulay et Pierre Lemarchand pour l'Algérie et Dominique Ponchardier pour la métropole reçoivent les directives et trouvent l'appui nécessaire à leurs actions<sup>72</sup>.

Bien que ne s'occupant pas directement des questions algériennes, Jacques Foccart se trouve au cœur de la gestion du drame algérien. Il s'agit tout d'abord de protéger la personne même de Charles de Gaulle menacée de mort. Foccart s'occupe personnellement de l'organisation de la sécurité de son Président. Depuis 1958, il participe activement à la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité et fait même organiser « un simulacre d'attentat » à Matignon, en 1958, par le chef du Service Action, le colonel Roussillat. Celui-ci réussit, sans grandes difficultés, à faire déposer dans le bureau en dessous de celui du Général une serviette contenant dix briques (en lieu et place de dix kilos d'explosifs<sup>73</sup>). Foccart veille également tout particulièrement sur l'équipe des quatre « gorilles » du Président (Paul Comiti, Roger Tessier, René Auvray et Henri Djouder) qu'il connaît personnellement depuis l'époque du RPF. Et lorsque René Auvray se retire pour raisons de santé à la fin de l'année 1961, il appuie, avec Roger Frey, le recrutement de son professeur de judo Raymond Sassia qui, lui aussi, a officié précédemment dans les rangs du service d'ordre du mouvement gaulliste<sup>74</sup>. Foccart n'oublie pas non plus ses années de combattant et surtout sa formation de commando. Il se montre même inventif dès qu'il s'agit d'améliorer les conditions pratiques de la sécurité du Président. Roger Tessier



rapporte qu'au plus fort de la lutte anti-OAS, Foccart met au point une technique pour pallier le risque d'isolement du convoi présidentiel en cas d'attaque. « À nos côtés – rapporte Roger Tessier –, durant tout le voyage, se tiendra un homme des Renseignements généraux portant une valise recouverte d'une grande croix rouge et renfermant un poste émetteur-récepteur. Il suffira de tirer l'antenne et l'Élysée immédiatement informé du danger sera renseigné sur le lieu exact où se trouve le Général. Le palais pourra ainsi donner des ordres aux avions et aux militaires en état d'intervenir immédiatement<sup>75</sup>. »

Devant les défaillances ou les insuffisances des services de l'État face à la menace OAS, Foccart finit lui aussi par accepter le recours à des commandos contre-terroristes. Dans cette partition qui mobilise toutes les forces de l'État français et au-delà dans la nébuleuse gaulliste, Foccart appuie, grâce à ses nombreux cercles de connaissances, la mise en place des différents moyens d'éradiquer l'OAS. Il retrouve en particulier une fonction dans laquelle il excelle depuis le temps de la Résistance et surtout du RPF, celle de recruteur. Il ouvre son carnet d'adresses afin d'inviter des jeunes gaullistes à rejoindre les rangs du Talion. Cela paraît d'autant plus aisé qu'il dispose à ses côtés des contacts nécessaires auprès des personnes pouvant répondre parfaitement au profil de l'emploi. Si le SAC ne participe pas en tant que service constitué à la lutte contre l'OAS, c'est dans ses rangs qu'il peut faire recruter des hommes susceptibles de risquer leur vie pour sauver la République gaullienne et formés au combat. Lucien Bitterlin se souvient, pour toute forme de relation avec le SAC, d'avoir reçu trois de ses membres à la fin de l'année 1961 qui périssent dans l'attentat de la villa d'El Biar le 30 janvier suivant<sup>76</sup>. Il y a une évidente osmose en matière de recrutement entre les commandos anti-OAS de Goulay et Ponchardier et les milieux dans lesquels le SAC recrute. Les résistants gaullistes, par la suite membres ou non du service d'ordre du RPF ou anciens combattants d'Indochine et d'Algérie, sont encore dans la force de l'âge et constituent un vivier dans lequel la

mouvance gaulliste – SAC comme commandos anti-OAS – peut puiser des hommes compétents et dévoués.

L'action de Foccart dans la lutte active contre l'OAS consiste également à mobiliser et à contrôler le Service Action du SDECE dans le sens de la stricte discipline envers le gouvernement de la France. L'évolution de la politique du général de Gaulle dans le sens de l'autodétermination des populations algériennes provoque « de graves tiraillements à l'intérieur de ce service secret employant des milliers de personnes [...]. La sympathie pour l'OAS y était inversement proportionnelle de celle inspirée par les barbouzes<sup>77</sup> ». Ceux du Service Action qui participent – en particulier au sein de la division « missions » de la Direction de la sécurité militaire – à la traque des membres de l'OAS sont en réalité des proches du conseiller du général de Gaulle<sup>78</sup>.

Jacques Foccart mobilise des hommes plus que des entités constituées, comme le montre le cas du Service Action. La problématique est la même avec le SAC. En effet, au sein de cette organisation, nombre de militants gaullistes sont très marqués « Algérie française » et sont réticents face à l'évolution de la politique algérienne du général de Gaulle vers l'indépendance, comme en témoigne le départ de Pierre Debizet. Les commandos anti-OAS métropole sont d'abord le fait de Dominique Ponchardier qui, en liaison directe avec Alexandre Sanguinetti et Roger Frey, mène l'affaire en étroite symbiose avec des policiers, Jean Caille à la préfecture de police et Honoré Gévaudan à la Sûreté nationale<sup>79</sup>. À la différence de l'Algérie, il est fort probable que la lutte anti-OAS ait aussi mobilisé des membres du SAC. De nombreux témoignages soulignent ainsi qu'il est fait appel à des gens du « Milieu » pour leurs compétences spécifiques. Face à la menace des commandos OAS, les hommes autour du Général n'hésitent pas, semble-t-il, à solliciter des « tueurs » de la pègre. Ils poursuivent une collaboration déjà entamée par le Service Action qui soustraite à la pègre des missions « homo » à l'encontre des cadres du FLN et des

trafiquants d'armes. Jacques Foccart partage pleinement la méfiance de son compagnon Roger Frey envers les services officiels, qu'ils soupçonnent d'être infiltrés par l'OAS. Tous deux admettent pleinement le recours à des « services parallèles » voire à une « police parallèle »<sup>80</sup>. La légitimité de la cause défendue l'emporte donc sur la légalité à l'heure où la République gaullienne est menacée. Foccart retrouve quasi instinctivement ses réflexes de combattant d'une autre époque – la Résistance – au cours de laquelle légitimité et légalité s'opposaient. Les connexions troubles et les méthodes employées sont lourdes de conséquences pour l'avenir puisqu'elles ouvrent la porte, comme dans les années qui ont suivi la Libération, à des scandales et à procès retentissants qui entachent chaque jour un peu plus sa réputation et celle du gaullisme en général.

## **De l'ombre à la légende noire**

La lutte contre l'OAS, avec son cortège d'actions clandestines, le développement et l'activisme du SAC, ses abus et ses connexions troubles avec le « milieu » valent rapidement à Jacques Foccart une solide réputation de chef des « barbouzes » et des polices parallèles. Une véritable légende noire commence dès lors à se nourrir de cette image d'homme de l'ombre et surtout, ce qui va de pair, d'homme des coups tordus et des basses besognes. Pourtant, si dans le cas des affaires africaines, un certain nombre d'actions secrètes de déstabilisation et d'assassinats d'opposants politiques lui sont bien imputables, ils ne sont pas le fruit de sa seule autorité. Foccart applique une politique générale vis-à-vis de l'Afrique qui est celle de la stabilité des équipes dirigeantes en place afin de donner leur chance à des États fraîchement indépendants et déjà soumis aux fortes turbulences de la guerre froide. Mais plus encore que ses actions en sa « paroisse » africaine, c'est d'abord son action en France même qui suscite les plus fortes critiques et les polémiques. Elles se révèlent d'autant plus virulentes qu'il est l'un des plus proches et discrets collaborateurs du général de Gaulle. Salir la réputation de Jacques Foccart permet aux opposants politiques de tous poils de s'en

prendre à la personne et à l'action de Charles de Gaulle. Les « barbouzeries » de Foccart sont cautionnées par le chef de l'État puisqu'il ne s'en sépare pas. C'est le message qui est distillé sans retenue. Tous les fantasmes sur l'action des services spéciaux sont utilisés dans une surenchère qui se révèle bientôt permanente. Cette légende noire se nourrit également de l'incompréhension des élites et des citoyens eux-mêmes face au monde du renseignement et des services spéciaux. Il y a en France – souligne Sébastien Laurent<sup>81</sup> – des représentations péjoratives à l'égard des services secrets en général et de toutes leurs actions possibles, à la différence d'autres grands pays comme la Grande-Bretagne. La culture française, de ce point de vue, marque du sceau de la salissure celui qui approche de près ou de loin ces milieux, ce qu'exprime, à sa façon, la fameuse formule du général de Gaulle à propos de l'implication d'un agent du SDECE dans la ténébreuse affaire Ben Barka : « Ce qui s'est passé n'a rien que de vulgaire et de subalterne. » Jacques Foccart ne peut que pâtir de cette culture négative.

Sa légende noire n'est pas née en 1958, à la faveur du 13 mai et du retour au pouvoir du Général. Elle s'est affirmée progressivement au début des années 1960. Chronologiquement, c'est d'abord Constantin Melnik qui reçoit, entre 1959 et 1962, les honneurs d'une presse très friande de personnages de l'ombre. Au printemps 1960, *Le Canard enchaîné* et *L'Observateur* le décrivent sous les traits du « vrai patron à l'hôtel Matignon<sup>82</sup> ». Ils le soupçonnent de « gouverner la France » tout en prenant de grandes libertés avec sa biographie, du moins juste ce qu'il faut pour donner plus de consistance au « Père Joseph » qu'ils vendent à leurs lecteurs. « Les fantasmes qui se mirent alors à tournoyer autour de ma personne – souligne Melnik – étaient si puissants et flamboyants qu'il m'était difficile de ne pas en être prisonnier et – horreur des horreurs ! – de ne pas me prendre pour le personnage mythologique que j'étais devenu mais que j'avais, d'une certaine façon – mais d'une certaine façon seulement – été en réalité<sup>83</sup>. »

Foccart attend encore quelques années avant de prétendre à une telle publicité par l'entremise de journaux et d'hebdomadaires qui trouvent en lui un « client » bien plus intéressant – bras droit du Général, Afrique, SAC, « barbouzes » – que le collaborateur du Premier ministre Michel Debré. La comparaison entre les portraits des deux hommes illustre les carences manifestes de la démarche journalistique en matière de traitement du monde du renseignement et des services spéciaux. Le portrait que Pierre Viansson-Ponté, du *Monde*, dresse de Melnik en novembre 1961, présente ainsi d'évidentes similitudes avec celui de Foccart quelque temps plus tard<sup>84</sup>. Il y est décrit sous les traits de « l'une des plus influentes personnalités de la V<sup>e</sup> République » qui « se soucie peu d'être un homme inconnu pour le grand public, ou plutôt la notoriété l'incommode ». Le grand éditorialiste se pique même de signaler que « les initiés savent qu'il partage tous les secrets, connaît toutes les clefs, possède toute la confiance ». Foccart n'est alors présenté que sous son volet « Afrique », bien qu'il soit placé en troisième position (sur « douze piliers ») dans l'ordre de consultation des confidents du général de Gaulle (après Michel Debré et Georges Pompidou).

En 1963, Constantin Melnik ayant quitté la scène politique, Viansson-Ponté, dans son ouvrage *Les Gaullistes. Rituel et annuaire*, érige cette fois Jacques Foccart en nouveau grand prêtre de cette liturgie de l'ombre. L'homme est présenté sous les traits d'un « spécialiste du renseignement, d'un technicien des services secrets, d'un homme de l'ombre et d'une éminence grise ». « Jacques Foccart – écrit-il – est parmi les gaullistes fidèles, l'un de ceux qui a le plus contribué à imprégner le compagnonnage de ce climat de société secrète, à lui donner cette allure policière, ce goût de la clandestinité, cette atmosphère “barbouze” ; trop d'hommes honnêtes et convaincus, déformés par l'épopée de la Résistance et encouragés par le mépris de la politique élevée à l'état de dogme, ont tendance à considérer que les fonds secrets, les fiches, la pression morale et l'intérêt matériel sont les meilleures armes du gouvernement. Ils en arrivent à ne plus concevoir la vie

politique que comme un décor en trompe-l'œil tandis que tout se règle dans les coulisses entre gens du même bord, la main sur le portefeuille ou sur l'étui-revolver, on ne sait trop. C'est la pire, la plus critiquable et la plus condamnable des déviations du gaullisme. Elle fait malheureusement partie intégrante de l'héritage, indissolublement<sup>85</sup>. » Le portrait ne manque pas de justesse en ce sens qu'il prend appui sur des éléments irréfutables : compagnonnage gaulliste, goût presque maladif pour le secret, lutte clandestine à mort contre le FLN et surtout contre l'OAS. Pour autant, le trait devient rapidement celui de la caricature, celle d'un homme qui porte sur ses épaules – avec celles du ministre de l'Intérieur Roger Frey et de « Monsieur anti-OAS » Alexandre Sanguinetti – non seulement la création et l'usage de polices et de méthodes « parallèles », mais surtout son maintien en l'état à l'heure de la paix retrouvée. Pierre Viansson-Ponté n'est pourtant pas l'un de ces journalistes à la recherche de scoops dignes des tabloïds sulfureux. Sa démarche d'analyse et de restitution au grand public s'inscrit dans un climat général d'interrogation légitime sur les méthodes employées par le pouvoir en place lors de la guerre d'Algérie et même ensuite. Les liens entre agents secrets, policiers et pègre sont particulièrement sollicités, ce que traduit notamment le succès des films *Les Tontons flingueurs* (1963), *Les Barbouzes* (1964) et *Ne nous fâchons pas* (1965). Mais les exagérations – comiques ou non – auxquels journalistes et cinéastes se livrent à cette époque sont aussi le reflet d'un déficit de liberté d'expression sur le pouvoir pendant la guerre d'Algérie qui se poursuit d'une manière certes atténuée. Plus de liberté d'expression publique aurait probablement désamorcé l'essentiel de cette légende noire de Jacques Foccart et des barbouzes en général, évitant qu'à partir d'un secret opaque et reposant sur des fausses révélations d'ex-agents – toujours très actifs et le plus souvent en pleine opération de manipulation – se développent les fantasmes les plus incroyables. Au point que les « accusés » se demandent parfois s'il faut vraiment prendre la peine de les démentir tant ils paraissent éloignés de la réalité.

Sa légende noire n'est pas seulement le fait d'un tropisme journalistique qui transfigure volontiers une réalité – la violence d'État en période de guerre – en un fantasme permanent des circuits parallèles et des coups tordus. Elle tient également à la volonté de dénigrement systématique du régime de la V<sup>e</sup> République et, bien sûr, de son Président fondateur. En ce sens, l'opposition au gaullisme au pouvoir multiplie les procès en authenticité républicaine, de la « forfaiture » du président du Sénat Gaston Monnerville en 1962 à l'action plus souterraine de dénigrement – y compris *ad hominem* – de la garde rapprochée du Général. Toute une littérature pseudo-scientifique de journalistes dits d'investigation abreuve les médias et les Français d'accusations particulièrement violentes à l'égard des principaux dignitaires du régime. Dans la grande majorité des cas, elle relève de la diffamation pure et simple. Elle vise à salir les hommes au pouvoir dont elle conteste les modalités d'accession et surtout la légitimité. Une telle littérature largement relayée par la presse, très majoritairement opposée au gaullisme, bénéficie du droit fondamental à la liberté d'expression, qui n'est qu'insuffisamment contrebalancée par une législation en limitant les abus. Au point que Jacques Foccart, excédé, décide au début de la présidence de Georges Pompidou d'attaquer systématiquement en justice les calomnies dont il s'estime victime dans la presse. *Le Canard enchaîné* devient ainsi sa cible privilégiée. Mais l'effet escompté ne survient pas. Au contraire, cela ne fait que déchaîner encore un peu plus la presse et tout particulièrement *Le Canard enchaîné*, à son encontre. Après avoir gagné nombre de ses procès en diffamation, Foccart doit se résoudre à prendre le parti « de ne plus démentir<sup>86</sup> », laissant accréditer un peu plus encore les thèses les plus folles sur son compte. Mais, tout comme Melnik en son temps, Foccart y trouve également son compte, du moins jusqu'à un certain seuil de tolérance.

Certes, Jacques Foccart, par ses fonctions et les hommes sur lequel il s'appuie, ne peut pas être qualifié d'« enfant de chœur ». Pour autant, il ne mène pas une politique personnelle, mais bien celle décidée par le chef de

l'État. Pierre Messmer soulignait que « sa politique générale, c'est celle du chef de l'État ou de gouvernement auprès duquel il se trouve. Il pense que c'est là son devoir et sa fonction<sup>87</sup> ». Nombreux sont ceux qui considèrent que le général de Gaulle n'aurait jamais laissé auprès de lui une « barbouze en chef » sans foi ni loi. Georges Chaffard a, dès 1969, posé en termes fort judicieux la nature du problème Foccart : « Qui est, en définitive, Jacques Foccart ? Si l'on voulait faire son procès, on aurait à entamer d'abord celui du général de Gaulle lui-même. Pour qu'un Foccart soit possible et efficace, il faut en effet qu'il y ait un "domaine réservé", la volonté d'un homme de ne pas soumettre certaines activités au contrôle de l'opinion, du Parlement, voire parfois du gouvernement. Il faut qu'il y ait une conception nationaliste de la politique française en Afrique, constamment sur ses gardes pour y contrecarrer les influences internationales. Il faut qu'il y ait un homme aimant le secret et ne dédaignant pas de recourir aux mêmes méthodes contestables que les autres puissances intéressées au champ clos africain. Bref, pour qu'il y eût un Foccart, il fallait qu'il y eût un de Gaulle<sup>88</sup>. »

Si Foccart a agi pour le compte de l'État, pour son Président Charles de Gaulle et pour le gaullisme au pouvoir, sa légende noire ne tient pas qu'à son seul rôle d'exécutant jouissant d'une plus ou moins grande liberté dans le choix des moyens utilisés. Son principal tort réside probablement dans le fait que la fidélité n'est pas un vain mot chez lui. Il conserve une « indulgence excessive pour tout un petit monde d'anciens camarades de Résistance ou de compagnons politiques que l'arrivée des gaullistes au pouvoir a grisés ». « Tout devenait possible – souligne Georges Chaffard – puisque les "amis" gouvernaient l'État. Ainsi M. Foccart s'est-il trouvé plus d'une fois sollicité, au nom des souvenirs de la Résistance ou du RPF, d'arranger les "histoires" de tels vieux compagnons ; son tort a été de ne pas toujours éconduire les anciens héros devenus des profiteurs. Cette complaisance se retourne contre lui, tout comme celle qu'il a pour les militants du fameux Service d'Action civique<sup>89</sup>. » Le maintien au pouvoir pendant plus de dix ans du général de



Gaulle et de ses compagnons favorise l'infiltration d'éléments indésirables dans les services d'ordre. Pierre Lemarchand, lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire sur le SAC, rappelait que « quand des militants rendent des services, on ne leur demande pas forcément leur casier judiciaire<sup>90</sup> ».

Toutefois, la fidélité assumée, par-delà les dérives de certains de ses vieux compagnons d'armes, ne suffit pas à tout expliquer. L'historienne Georgette Elgey, qui l'a bien connu, se souvient de « quelque chose de paradoxal » qui ne manquait pas de surprendre au regard de sa réputation : « c'était un homme des services qui se montrait parfois naïf<sup>91</sup> ». S'il passe pour être « un grand juge des hommes – se souvient Robert Poujade –, il n'y a pas de vacherie chez lui. Il y a même chez lui, la formule peut paraître curieuse, un côté “brave type”<sup>92</sup> ». Cette gentillesse, parfois excessive au point de pouvoir être qualifiée de « naïveté », constitue un trait de caractère attachant du personnage, celui que ses amis et compagnons mentionnent systématiquement lorsqu'ils l'évoquent. Mais elle finit par lui coûter cher, car elle donne de la consistance aux accusations de tous ceux qui veulent l'attaquer – lui ou le général de Gaulle – en permettant de l'associer à des personnages et des affaires douteuses. Une fois ce lien établi, il est ensuite extrêmement aisé de façonner une responsabilité de Jacques Foccart lui-même dans chacune de ces affaires. La légende noire multiforme de Foccart s'est ainsi développée de toutes parts.

## **Affaire Ben Barka : le « parfum » de Foccart ?**

La légende noire de Jacques Foccart prend un tournant décisif, du moins aux yeux du grand public, à l'occasion de la sombre affaire de la disparition de Medhi Ben Barka, leader marocain d'opposition au roi Hassan II. Elle illustre parfaitement la difficulté pour le pouvoir à rompre avec une certaine image, des hommes et des pratiques qui furent nécessaires à un moment où la République était menacée et qui, en temps de paix civile retrouvée, relèvent des liaisons dangereuses et surtout inavouables. Quant à Foccart, il y gagne

définitivement ses galons d'homme de l'ombre et des coups tordus en tous genres auprès des médias et des Français en général, bien que l'analyse de son action dans cette affaire fasse ressortir qu'il n'était très probablement pas « au parfum ».

Cette affaire tient à la fois du fait divers de droit commun, de l'espionnage, de l'ingérence étrangère en France ainsi que de l'exploitation politicienne. L'histoire est peu banale. Le 29 octobre 1965, Medhi Ben Barka a rendez-vous pour déjeuner à la Brasserie parisienne « Lipp » avec le metteur en scène Georges Franju, le journaliste Philippe Bernier et le repris de justice Georges Figon, qui est à l'initiative de la rencontre et se dit « producteur ». Franju souhaite réaliser un film sur les peuples du tiers-monde et leur misère. Ben Barka ne rejoindra jamais les trois hommes. Il est « intercepté » boulevard Saint-Germain par deux fonctionnaires de la Préfecture de police – les inspecteurs Louis Souchon et Roger Voitot – qui prétendent le conduire à un rendez-vous important avec une haute personnalité qui souhaite s'entretenir avec lui. Antoine Lopez, chef d'escale Air France à l'aéroport d'Orly, est également du voyage. Cette singulière équipe livre son « colis » dans une villa de la banlieue parisienne à Fontenay-le-Vicomte où il est pris en charge par des truands dirigés par Georges Bousecheiche (tenancier de maisons closes à Paris et à Casablanca) et deux de ses acolytes – Julien Le Ny et Jean Palisse –, qui ont en commun d'avoir été membres de la bande du « roi du non-lieu » Jo Attia. Ils sont bientôt rejoints par le ministre de l'Intérieur du royaume chérifien, le général Oufkir, et son adjoint le commandant Dlimi. Medhi Ben Barka ne réapparaîtra plus et son corps ne sera jamais retrouvé, laissant libre cours à de nombreuses interprétations ainsi et surtout qu'à toutes les récupérations politiques possibles.

Si l'on s'en tient à la thèse la plus plausible, celle de la responsabilité du ministre de l'Intérieur marocain, commanditaire et peut-être même exécuteur de Medhi Ben Barka, cette affaire se transforme néanmoins rapidement en

une affaire d'État franco-française en raison de sa coïncidence avec le moment où le général de Gaulle se déclare candidat à sa succession à la présidence de la République. Elle constitue une véritable aubaine pour l'opposition qui entend délégitimer les pratiques d'un régime qu'elle exècre. L'opération a été menée par de vrais policiers et de vrais truands dans une parfaite symbiose qui nécessite une certaine habitude de « travailler » ensemble. La situation s'avère d'autant plus délicate à gérer pour le Général, Jacques Foccart et le gouvernement qu'ils ne sont manifestement pas dans le coup. Il leur faut donc d'abord remonter le fil des événements et des acteurs, ce qui les conduit à identifier les hommes, bien connus de certains de leurs services, qui ont « trempé » dans cet enlèvement, en plein Paris, commandité par le ministre de l'Intérieur d'une puissance amie.

Au cœur de l'affaire se trouve Antoine Lopez (dit « Savonnette »), qui cumule plusieurs « casquettes » puisqu'il est à la fois le correspondant du service VII du SDECE (dirigé par Marcel Leroy-Finville, qui est son « officier traitant ») et un informateur de la brigade des stupéfiants de la Préfecture de police qui compte parmi ses membres l'inspecteur Louis Souchon et son adjoint Roger Voitot, les deux hommes ayant précédemment participé à la lutte anti-OAS. Il est également un agent rémunéré du ministre marocain de l'Intérieur qui lui a très probablement demandé d'organiser le guet-apens. « Maître magouilleur », suivant l'expression de Maurice Grimaud, Lopez prépare le terrain et « se couvre » en informant Le Roy-Finville, de manière vague et incomplète, de la volonté du général Oufkir d'approcher le chef de l'opposition marocaine et de l'envoi d'une équipe spéciale à cet effet. C'est par ces rapports volontairement très incomplets qu'il « mouille » le service VII qui n'a très probablement pas su détecter le piège à temps. C'est Lopez qui demande à Souchon d'interpeller Ben Barka afin de le conduire à une réunion secrète avec des représentants du roi du Maroc, lui expliquant qu'il s'agissait d'une opération du SDECE ayant le feu vert de Jacques Foccart (ce qui devient rapidement, pour les médias, le

fameux « Foccart est au parfum »). Souchon demande néanmoins une confirmation un peu moins vague et obtient d'une personne prétendue être le directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur Roger Frey – elle se fait passer pour Jacques Aubert, ancien directeur général de la Sûreté nationale – le feu vert<sup>93</sup>.

Les truands patentés liés à la disparition mystérieuse de Medhi Ben Barka ne sont pas non plus des inconnus de la République et de ses services. Si la justice et la police les connaissent bien puisqu'ils sont fichés au grand banditisme, ils sont également connus du SDECE et de son Service Action qui ont utilisé leurs « compétences » pendant la guerre d'Algérie. Jo Attia et ses hommes se sont ainsi vus confiés des missions « homo » par la IV<sup>e</sup> République finissante. Attia semble d'ailleurs être mêlé de près à l'assassinat de l'industriel Jacques Lemaigre Dubreuil, le 11 juin 1955, à Casablanca. C'est à cette occasion que Jo Attia et Georges Bousecheiche auraient commencé, par l'intermédiaire d'Antoine Lopez, à tisser des liens avec un jeune capitaine marocain affecté au cabinet du résident François Lacoste, Mohammed Oufkir, selon le témoignage de Bob Maloubier qui était alors « l'agent traitant » de Jo<sup>94</sup>. Ces liens discrets – mais compromettants – paraissent ne pas s'être estompés avec la nouvelle République qui, dans sa lutte contre l'OAS, n'hésite pas à user de leurs services. Pire, ils se seraient, par la suite, ponctuellement poursuivis à en croire certains témoignages. Georges Bousecheiche « entretient – rapporte Jean-Pierre Lenoir, ancien directeur adjoint du service VII du SDECE – avec le pouvoir politique des relations distantes mais confiantes par l'intermédiaire du Service d'action civique [...] qui apprécie son professionnalisme<sup>95</sup> ».

Il semble bien que les protagonistes français de cette affaire aient des passés communs liés à la lutte contre le FLN, contre l'OAS et en relation avec le SAC qui les « ont rendus – souligne l'ancien directeur de la Sûreté nationale Maurice Grimaud, peu suspect de philo-gaullisme – chacun solidaire de chacun, même dans les affaires les plus scabreuses<sup>96</sup> ». Il est bien

difficile d'en dire plus avec certitude. Mais ces liens anciens et peut-être alors encore présents sont suffisamment explicites pour susciter de virulentes critiques et accusations. Ils ont aussi et surtout pour conséquence de conduire le chef de l'État, Jacques Foccart et Roger Frey, pour ne citer qu'eux, à tout faire pour éviter un grand déballage public qui ne serait pas à leur avantage. Mieux vaut donc laisser disparaître les truands mouillés dans cette histoire, quitte à ce qu'ils se réfugient au Maroc et s'y fassent oublier définitivement. Il faut également veiller à ce que l'affaire demeure au niveau des protagonistes subalternes et que ne soient pas mises à jour les connexions entre ces hommes de terrain et certains de leurs employeurs, à plus forte raison s'ils ne sont pour rien dans cette imbroglie. Figon finit par se suicider, le 17 janvier 1966, après une cavale parisienne scandée par de nombreuses interviews – ponctuées de versions successives et contradictoires – auprès des journalistes qui trouvent sans peine l'intéressé. Son suicide règle son cas tout en jetant encore un peu plus la suspicion sur le gouvernement, accusé d'avoir fait taire un témoin gênant. Pour se couvrir, les deux policiers kidnappeurs affirment avoir agi avec l'assentiment du SDECE. Antoine Lopez, qui paraît avoir joué son propre jeu, « mouille » lui aussi le service VII du SDECE afin de se dédouaner. C'est lui qui fournit indirectement un coupable tout désigné à la vindicte en la personne de Marcel Leroy-Finville. La préfecture de Police n'échappe pas non plus à ces secousses. Outre l'implication directe de deux de ses inspecteurs, l'enquête menée par Maurice Grimaud révèle que le commissaire Jean Caille, proche du préfet Maurice Papon et du ministre Roger Frey, avait le jour de l'enlèvement de Medhi Ben Barka un officier de police présent sur les lieux. Or Caille est « un familier des réseaux gaullistes<sup>97</sup> » qui a notamment beaucoup œuvré lors de la lutte contre l'OAS. Autre personnage des réseaux gaullistes bientôt à la une des médias : le député UNR de l'Yonne Pierre Lemarchand, qui fut un des organisateurs des commandos anti-OAS en Algérie. Il est l'avocat de nombre de figures du « milieu » dont Georges Bousecheiche et Georges Figon. Certains l'accusent

même d'avoir manipulé Figon. Bien qu'il ait clamé sa vie durant son innocence dans cette affaire<sup>98</sup>, il aurait été informé du projet d'enlèvement par Figon<sup>99</sup>. Lemarchand aurait alors informé « qui de droit », c'est-à-dire Roger Frey qui n'aurait pas pris au sérieux l'information. Si cela s'avère exact, on comprend mieux pourquoi le ministre de l'Intérieur a rapidement fait allumer des contre-feux. Maurice Grimaud rapporte en ce sens qu'il charge son conseiller juridique, le procureur général près la cour d'Amiens, Louis-Bruno Chalret, « de conseiller Lemarchand ». Pour sa part, le préfet Papon, proche du pouvoir en place, a très probablement tardé à informer le juge Zollinger de la complicité de deux de ses policiers à l'enlèvement<sup>100</sup>.

Un tel cloisonnement de l'information n'a pas manqué de susciter la suspicion des médias et des Français qui ont compris que le gouvernement avait quelque chose à cacher. Il a contribué à créer le climat propice aux interprétations les plus folles. Ce climat délétère pour le pouvoir n'échappe pas aux analystes de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris qui résument avantageusement l'impression générale, le 17 janvier 1966, en indiquant à Londres qu'« une histoire de James Bond est soudainement devenue réalité<sup>101</sup> ». Surtout, ils constatent combien elle affaiblit considérablement « le prestige du gouvernement<sup>102</sup> ». L'opposition politique ne s'y trompe pas, martelant le thème du régime illégitime aux méthodes douteuses. François Mitterrand multiplie les attaques et réclame en vain la convocation d'une session extraordinaire du Parlement. Jean Lecanuet et bien d'autres font assaut de questions au gouvernement. Quant à la presse, elle se déchaîne, à l'instar du *Nouvel Observateur* du 19 janvier 1966 qui fustige « Roger Frey et Jacques Foccart, personnages clés d'un régime né d'un complot, se nourrissant de complots et pour lequel mystère, secret, intoxication, renseignements, espionnage et machinations sont monnaie courante<sup>103</sup> ».

Plus que Jacques Foccart, c'est Roger Frey qui est au cœur de cette ténébreuse affaire. Pour autant, Foccart était-il « au parfum » ? Ce qui paraît certain est que, depuis des mois, des bruits circulaient sur des menaces pesant

sur le leader de l'opposition au roi du Maroc. Pour preuve, en 1964, Jacques Foccart a adressé une note d'interrogation au directeur général du SDECE, mentionnant que « selon des rumeurs qui me parviennent Ben Barka pourrait faire l'objet d'un projet d'enlèvement ». Après enquête, le général Jacquier répondit au secrétaire général qu'il ne disposait d'aucune information en ce sens<sup>104</sup>. À l'automne 1965, c'est par les rapports volontairement très incomplets d'Antoine Lopez que Leroy-Finville et le SDECE dans son ensemble sont « mouillés ». Or ces bribes d'informations sont très probablement transmises à l'Élysée par les bordereaux quotidiens de renseignements (BQR) qu'épluchent chaque jour Jacques Foccart – pour l'Afrique subsaharienne –, le secrétaire général à la présidence de la République, Étienne Burin des Roziers, Georges Galichon, directeur de cabinet, et l'amiral Philippon, chef de l'état-major particulier du Président. Compte tenu du caractère extrêmement vague et hypothétique des informations transmises et surtout de son implication totale dans la campagne électorale présidentielle, Foccart ne paraît pas avoir été au courant du projet d'enlèvement de Medhi Ben Barka. D'autant plus que le Maroc ne relève pas de son champ de compétences et que ses rapports avec le roi du Maroc ne sont pas empreints de confiance<sup>105</sup>. Cette version des faits, il la maintiendra jusqu'à sa mort puisqu'en février 1995, au moment de la sortie du premier volume de son *Foccart parle*, il clamera encore son innocence. « C'est une histoire inventée de toutes pièces – écrit-il alors. Je peux vous assurer que je n'étais pas au courant de l'enlèvement de l'opposant marocain. J'ai appris que j'étais au parfum dans ma voiture par la radio<sup>106</sup>. » Son chauffeur Eugène Gaubert confirme cette version et affirme que son illustre passager avait en effet appris par la radio la disparition suspecte de Medhi Ben Barka. Le raccompagnant à son domicile parisien vers une heure du matin, il se souvient d'un Foccart qui ne peut s'empêcher de s'exclamer : « Eugène, c'est la rupture des relations diplomatiques avec le Maroc<sup>107</sup> ! » Jacques Foccart peut se montrer d'autant plus surpris par sa mise en cause publique dans cette

affaire que son nom n'apparaît pas immédiatement dans le grand déballage médiatique qui commence à partir de novembre 1965. C'est Roger Frey qui, le premier, fait les frais des unes peu amènes des journaux qui ne manquent pas de s'interroger sur cette collusion entre des policiers, des agents du SDECE et des truands notoires. Il n'« apparaît » qu'au gré du témoignage de Souchon qui rapporte au juge que Lopez lui avait indiqué, parmi les sésames censés cautionner l'opération, que « Foccart est au parfum ». Or, à l'exception de ce témoignage, fruit de la manipulation d'Antoine Lopez, aucune preuve n'atteste d'un rôle quelconque – actif comme passif – de Jacques Foccart dans la préparation et l'exécution de cet enlèvement.

Au contraire, de nombreux témoignages, à l'instar de Maurice Grimaud ou encore de Constantin Melnik, convergent sur le fait que Foccart n'était pas « au parfum »<sup>108</sup>. Il n'est, par exemple, pas en relation directe avec Pierre Lemarchand, ce que confirme l'intéressé. Quant à Leroy-Finville, il ne fait pas partie des cadres du SDECE sur lequel il s'appuie. Cela ne dédouane pas pour autant le proche conseiller du Président de Gaulle. En effet, plus qu'une éventuelle responsabilité directe de Jacques Foccart dans la disparition de Medhi Ben Barka, cette affaire jette une lumière crue sur des méthodes et des liaisons dangereuses qui rappellent une période que l'opinion publique espérait révolue, celle de la guerre d'Algérie. Si Foccart doit être incriminé dans cette affaire, ce n'est pas comme un protagoniste à part entière, c'est-à-dire l'un de ceux qui auraient laissé organiser l'enlèvement du leader d'opposition marocain au profit des services du Souverain chérifien. Il a tout au plus contribué à éviter que l'incendie n'atteigne le général de Gaulle et son gouvernement. D'ailleurs, dans cette opération de délimitation des responsabilités à un degré subalterne, c'est Roger Frey qui a officié, s'efforçant d'aider son ami Pierre Lemarchand par de discrètes interventions. L'analyse de l'ancien directeur de la Sûreté nationale, Maurice Grimaud, nous paraît la plus plausible. « La colère non feinte du Général, apprenant qu'un membre du gouvernement marocain s'était permis de mener une



entreprise pareille en plein Paris, ne peut avoir surpris aucun de ses proches. On imagine mal que Foccart et Frey, informés d'un projet si contraire aux vues gaulliennes, auraient laissé faire. Mais s'ils avaient été informés, sans l'être tout à fait, soit d'un projet un peu vague de rencontre d'un émissaire du Palais et de Ben Barka, soit d'une démarche pour le dissuader de poursuivre son opposition au roi, soit même pour esquiver un rapprochement, on comprend que le surgissement d'Oufkir et l'enlèvement perpétré par des truands aient pu être une surprise totale et les placer dans un grand embarras. De là ces manœuvres et ces rétentions d'informations qui irritent gendarmes et magistrats et qui prêtent aux interprétations les plus soupçonneuses de la presse<sup>109</sup>. »

Dans cette entreprise de limitation des dégâts, Foccart s'est probablement occupé de la partition qui est traditionnellement la sienne : le SDECE. Il n'a sans doute rien fait pour sauver la « tête » de Leroy-Finville, voire a appuyé sa désignation comme principal responsable – et bouc émissaire. Le chef du service VII n'est pas vraiment de la « famille » gaulliste. En mai 1958, il avait, suivant le témoignage de Bob Maloubier, plutôt joué la carte Jules Moch qui l'aurait utilisé comme une « taupe » au sein du service<sup>110</sup>. Surtout, Foccart soutient le sous-directeur chargé des questions de sécurité, son ami et ancien du Service Action François Bistos, dans son entreprise d'élimination de Leroy-Finville<sup>111</sup>.

La responsabilité de Jacques Foccart consiste fondamentalement à avoir laissé se poursuivre des liaisons dangereuses avec la pègre et avoir continué à penser le SDECE en termes de « services spéciaux » y compris à usage intérieur. La fin peut justifier, aux yeux du grand public, les moyens lors de périodes particulièrement troublées comme l'ont été les dernières années de la guerre d'Algérie. Et encore la plus grande discrétion reste-t-elle de mise sur l'usage de certains moyens. Mais de telles méthodes discréditent rapidement le pouvoir en place lorsque règnent la paix civile et la prospérité matérielle des Trente Glorieuses. L'erreur de Foccart – et de bien d'autres, à

commencer par Roger Frey – est de n’avoir pas compris ou pas voulu changer radicalement de méthodes une fois les derniers spasmes de la lutte anti-OAS dissipés. L’affaire Ben Barka constitue donc « un accident – souligne le fort peu gaulliste Jean-Pierre Lenoir – comme il arrive dans tous les organismes de cette nature, et la politique en a fait une affaire d’État<sup>112</sup> ». Foccart a œuvré pour en limiter les conséquences politiques sur le général de Gaulle et la V<sup>e</sup> République dans son ensemble, sans pour autant abjurer les hommes et les méthodes qui sont au cœur de cette affaire. La leçon n’a pas été tirée, ce qui aura pour conséquence de conduire à un nouvel « accident » lors de la tuerie d’Auriol en juillet 1981. Foccart sera de même l’objet d’une instrumentalisation politique sans nuances de la part du nouveau pouvoir socialiste, qui trouvera là une occasion parfaite pour régler de vieux comptes avec le gaullisme et certaines de ses méthodes incarnées par le SAC.

## **Au chevet du SDECE**

Le SDECE, déjà fort malmené lors de la fin de la guerre d’Algérie, touche alors le fond. L’affaire Ben Barka révèle au mieux de graves dysfonctionnements internes, au pire une collusion avec des éléments douteux et une puissance étrangère. Personnellement mis en cause dans cette affaire par une presse avide de scoops, Foccart doit se justifier auprès de son patron lors de son audience quotidienne du 18 janvier 1966. Il met en cause ceux qui cherchent à prendre « une revanche » contre celui qui les a stigmatisés, parfois violemment, pour leur comportement passé lors de la lutte contre les activistes Algérie française. « Qu’on le veuille ou non – affirme Foccart au Général –, je suis avec vous depuis près de vingt ans maintenant. Lorsque vous êtes en danger, lorsqu’il y a des difficultés, les gaullistes se tournent vers moi et me donnent des renseignements. C’est pourquoi il m’est arrivé d’être au courant de faits que je n’aurais pas dû, normalement, connaître. C’est ainsi qu’au moment du putsch, en 1961, alors qu’il n’y avait pas tellement de gens à se battre pour vous, j’ai reçu des coups de téléphone d’amis connus ou inconnus qui me mettaient en garde sur tel ou

tel point. Pour vous citer un cas, il m'est arrivé un soir de pouvoir téléphoner à Verdier, directeur de la Sûreté, pour lui dire : "Vous cherchez Untel, il est dangereux, il ne faut pas qu'il regagne l'Algérie ; je vous signale qu'il est dans la salle d'attente à Orly et que, dans un quart d'heure, il va embarquer pour Alger sous telle fausse identité. Il a un faux passeport. Vous pouvez l'arrêter." Un quart d'heure après, Verdier me rappelait pour me dire : "Vous aviez raison, c'est extraordinaire !" Mais mon Général, vous comprendrez que la police m'en a voulu parce qu'elle a eu le sentiment que j'avais des réseaux, des informateurs, et que certains ne m'ont pas pardonné d'avoir eu raison contre eux. Tout cela, j'en ai beaucoup souffert, ma famille aussi. C'était normal parce que nous nous battions à ce moment-là. Maintenant c'est moins normal et j'en suis profondément écœuré<sup>113</sup>. »

Un tel déchaînement médiatique n'est absolument pas de son goût. D'abord parce qu'elle « pollue » son image auprès de ses amitiés et relations africaines. Ensuite et surtout parce que cette fois sa propre famille se trouve touchée par le scandale. Des dizaines de lettres anonymes peu amènes sont reçues par sa femme Isabelle. Ce sont des lettres injurieuses et de menace du même type que celles qu'il avait retrouvées, un an auparavant, dans les affaires de sa mère Elmire, décédée en mai 1964<sup>114</sup>. Il ne pardonnera jamais à cette presse peu soucieuse du respect de la présomption d'innocence. La blessure reste saignante, malgré les conseils du général de Gaulle lui enjoignant une souveraine indifférence. D'autant que Foccart a déjà fait condamner par la justice *Le Canard enchaîné* pour avoir raconté des histoires farfelues sur sa naissance, particulièrement blessante pour sa mère. Chaque mercredi, se souvient Georgette Elgey, Jacques Foccart lisait *Le Canard enchaîné* ou le faisait lire, son avocat se tenant prêt à intenter un procès en diffamation<sup>115</sup>.

Pour le général de Gaulle, cette affaire révèle surtout un problème de fond qui est celui du « commandement ». Les jugements gaulliens sur le

SDECE et son chef ainsi que sur la police et Roger Frey sont sans appel, malgré les tentatives d'apaisement de Foccart.

« Dans cette histoire – tonne le Général –, le SDECE n'a pas été commandé. Jacquier n'a certainement ni menti ni trahi, mais il n'a pas bien maîtrisé son affaire et, derrière lui, ses subordonnés ont fait ce qu'ils voulaient. D'ailleurs, le SDECE est une maison qui, depuis longtemps, est mal contrôlée. Les chefs de service ont pris de mauvaises habitudes. On fréquente tel ou tel, on fait des combines, on sort ensemble, et puis voilà : c'est le désordre, et quand c'est le désordre, il y a toujours quelque chose qui tourne mal. Et j'en dirai autant de la police, qui ne va pas du tout. Frey est marié avec sa police. Il ne la commande pas, il la défend ; il utilise des artifices pour expliquer que les choses vont bien, qu'on ne peut pas faire autrement, etc. Mais ce n'est pas vrai. Il est tout à fait inadmissible que ces types ne soient pas bouclés et tenus ; il est inadmissible que tel ou tel policier s'en aille faire des opérations pour son compte. [...] Frey ne commande pas plus que Jacquier, on va d'ailleurs s'en séparer, cela va de soi.

– Mon Général, pas maintenant !

– Mais si ! Et, vous savez en ce qui concerne Frey, nous serons obligés de faire la même chose.

– Mon Général, ce n'est pas possible, on ne peut pas faire cela maintenant, ce serait une espèce de reconnaissance d'une culpabilité que rien ne prouve.

– Oui, mais enfin il ne contrôle pas son affaire<sup>116</sup> ! »

Le couperet tombe rapidement. À la suite du Conseil des ministres du 19 janvier 1966, le SDECE passe sous la tutelle du ministère des Armées et le général Jacquier est limogé. Quant à Roger Frey, il n'est pas reconduit dans ses fonctions place Beauvau à la suite du remaniement ministériel d'avril 1967, qui le voit prendre le maroquin des Relations avec le Parlement.

L'inamovible Jacques Foccart continue, dans le même temps, son magistère d'influence auprès du général de Gaulle.

Le ministre des Armées, Pierre Messmer, cherche immédiatement à reprendre en mains le SDECE, ce qui se traduit par des départs, des mutations et des promotions au sein de services plus que jamais divisés entre chapelles concurrents. Toutefois, la tâche est complexe, car la politisation du SDECE ne date pas de l'arrivée au pouvoir du gaullisme en 1958 mais de la Libération. Or, sous la IV<sup>e</sup> République, la centrale française a été largement « épurée » de ses éléments gaullistes et continue, dans les années 1960, à être dominée par des sensibilités plus à gauche. Sébastien Laurent souligne que la politique de nomination des directeurs n'a pas eu d'effet sur les structures à court et à moyen terme et qu'au fond, le gaullisme « a difficilement maîtrisé » les services<sup>117</sup>. En tout cas, dans cette opération menée tambour battant, c'est le gaulliste Messmer et son cabinet – en particulier Pierre Pascal – qui sont en première ligne et non Jacques Foccart<sup>118</sup>. Il n'empêche que, comme à son habitude, il soutient ceux du service qui lui sont proches, à l'instar de Marcel Chaumien et de François Bistos. Il participe ainsi pleinement à ce que ses détracteurs qualifient de « gaullisation ». Le nouveau directeur du SDECE, le général Eugène Guibaud, n'est pas un spécialiste du renseignement et se montre particulièrement respectueux des hiérarchies officielles et parallèles. Jacques Foccart constitue l'un des éléments clés de la volonté de contrôle du service par le pouvoir gaulliste. Il demeure dans le registre qui est le sien : une personnalité incontournable et en dehors de toute hiérarchie que l'on consulte sur les décisions importantes qui touchent à l'avenir de la Centrale. Il est tout à fait caractéristique de son rôle singulier qu'au cours des discussions qui précèdent la rédaction définitive du décret portant statut du personnel civil du SDECE, une réunion se soit tenue à son domicile rue de Prony. Le lendemain, Michel Dupuch, conseiller technique au cabinet du ministre des Armées Pierre Messmer, adresse au bras droit de

Foccart, René Journiac, une copie du projet de décret tel qu'il a été amendé lors de la discussion nocturne<sup>119</sup>.

En maintenant certaines attaches partisans au sein du service et surtout en le concevant probablement plus comme un outil dont il convient de s'assurer la loyauté que comme un grand service de renseignements au service de la France gaullienne, Foccart n'a pas contribué à œuvrer dans le sens d'une profonde réforme du SDECE. Il reste un homme de l'action qui conçoit le renseignement comme un outil suivant tout autant des nécessités de politique intérieure que de protection extérieure de la République française. Certains, comme Constantin Melnik, estiment même qu'une chance historique de créer un grand service de renseignement sur le modèle de la CIA a été perdue dans les années 1960 et que Foccart a été l'un des responsables de ce rendez-vous manqué<sup>120</sup>. Au point que lorsque les sempiternelles affaires de « pénétration » soviétique au sein du Service et même à l'Élysée auprès du président de la République sont de nouveau à l'ordre du jour, Foccart est accusé d'être une taupe au service de l'URSS. En 1961, Anatoli Golitsine, officier du KGB, est passé à l'Ouest et ses révélations aux services américains ont permis d'arrêter, l'année suivante, Georges Pâques, le directeur adjoint du service de presse de l'OTAN. Surtout, le transfuge soviétique révèle l'existence d'un réseau – dit « saphir » – au sein du SDECE, ce qui renforce encore un peu plus la méfiance de la CIA à l'égard de la France et de ses services de renseignements jugés, depuis la Libération, fortement infiltrés par le KGB. L'ancien chef de poste du SDECE à Washington, Philippe Thyraud de Vosjoli, rappelé par Paris car considéré comme trop inféodé aux Américains – il a préféré s'installer définitivement aux États-Unis<sup>121</sup> –, avance l'hypothèse d'une taupe auprès de la personne même du général de Gaulle. Or le retrait de la France de l'OTAN en 1966 conduit à un refroidissement manifeste des relations entre la France et les États-Unis, en particulier en matière de coopération dans le domaine du renseignement. C'est d'ailleurs l'année suivante que Léon Uris publie son

roman d'espionnage à succès (*Topaz*), très largement inspiré des révélations de Thyraud de Vosjoli. Il popularise l'idée d'un agent soviétique au cœur du pouvoir gaullien (« Colombine »), d'autant que la presse anglo-saxonne – avec l'aide de la CIA ? – lui emboîte le pas<sup>122</sup>. Les médias français reprennent dès lors à leur compte la thèse du noyautage du gouvernement français par un réseau d'espionnage soviétique et les noms de Jacques Foccart, ou encore de Louis Joxe et de Georges Gorse font l'objet d'insinuations récurrentes<sup>123</sup>. Comme le souligne Claude Faure, le profil de Foccart ne correspond pourtant pas au portrait dressé par le défecteur soviétique. Mais, son rôle de l'ombre auprès du Général, ses relations d'amitié, en particulier avec l'homme d'affaires François Saar-Demichel – qui commerce beaucoup avec le monde soviétique et confessera par la suite son rôle de taupe à la DST<sup>124</sup> – et, surtout, sa réputation définitivement acquise avec l'affaire Ben Barka, en font un coupable idéal qui « cristallise tous les fantasmes sur sa personne<sup>125</sup> ». L'insinuation – plus d'ailleurs que l'accusation pure et simple – ne repose sur aucune preuve sérieuse mais aboutit à mettre en cause l'homme de confiance du président de la République qui acquiert, à bon compte, une nouvelle casquette dans sa panoplie de légende noire : celle du traître. L'anticommunisme virulent manifesté sa vie durant par Jacques Foccart, et sa capacité certaine à éviter les « pièges » traditionnels des services soviétiques rendent peu crédible une telle assertion. Pour l'ancien chef adjoint du service VII Jean-Pierre Lenoir, peu suspect de philo-gaullisme, les services soviétiques ont probablement réussi « à transformer une catastrophe – la défection de Golotsine et les révélations qu'il a faites – en opportunité de monter une opération d'“intoxication” dirigée contre le SDECE<sup>126</sup> ». Il n'est pas impossible non plus que la CIA ait orchestré en sous-main cette campagne visant directement quelques hauts dignitaires d'un régime gaullien qui avait eu l'affront de quitter l'OTAN tout en menant une politique de rapprochement avec Moscou<sup>127</sup>. En tout cas, la presse française n'a de cesse, entre 1968 et 1972, de faire resurgir cette

affaire et de marteler les insinuations à l'encontre de Foccart, de Joxe et d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Et, comme toujours dans les affaires d'espionnage où information et désinformation sont bien difficiles à démêler, la simple rumeur – d'origine soviétique, américaine et/ou autre ? – complaisamment colportée par les médias devient une arme politique entre les mains de ceux qui entendent régler leurs comptes avec le pouvoir gaullien et l'un de ses principaux artificiers de l'ombre.



## CHAPITRE 6

# « Monsieur Afrique » du Général

Depuis le retour au pouvoir du général de Gaulle, Jacques Foccart s'est progressivement imposé comme un collaborateur sinon comme le collaborateur indispensable. Il joue un rôle important de courroie de transmission et donc d'influence entre le chef de l'État et les mouvements gaullistes. Il est également l'un de ces hommes de l'ombre qui assure les liaisons avec les services spéciaux et les organisations parallèles qui lui valent bientôt une solide réputation de « barbouze ». Mais, s'il est peut-être un domaine dans lequel il devient absolument irremplaçable, c'est celui des relations franco-africaines. Au point de devenir, dans les faits et pour la postérité, l'archétype du « Monsieur Afrique », une sorte de modèle à la fois honni et envié, imité sans jamais être égalé. Il doit un tel succès à sa position institutionnelle unique en son genre, à ses qualités personnelles, à la maîtrise d'une toile d'informations et d'hommes et, bien sûr, à la confiance de Charles de Gaulle qui, pour les dirigeants des États d'Afrique subsaharienne francophone nouvellement indépendants, n'est pas un Président comme un autre.

## **Secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches**

La nomination de Jacques Foccart en qualité de secrétaire général de la Communauté en février 1960 constitue une promotion qui peut s'interpréter à différents niveaux. C'est d'abord la reconnaissance de sa compétence en

matière africaine, puisqu'il va avoir à gérer le passage de la Communauté institutionnelle aux indépendances assorties d'une politique de coopération étroite avec la République française. L'affaire s'avère d'autant plus ardue que l'heure n'est plus aux liens forts entre la métropole et ses anciennes colonies. Une telle politique n'est possible que parce qu'elle repose sur la personnalisation des rapports entre dirigeants français et africains qui remplace les liens institutionnels de la défunte Communauté organique<sup>1</sup>. Cette matrice fondamentale des rapports franco-africains se tisse autour de la haute figure du général de Gaulle, qui demeure pour les élites africaines anciennement françaises une sorte de grand Ancien, un chef hors hiérarchie respecté comme tel. La promotion de Foccart tient donc également au fait qu'il est l'un des rares hommes de confiance du Général qui entend bien « se réserver » cette politique et la mener à sa guise. Le nouveau secrétaire général de la Communauté, qui devient en mai 1961 le secrétariat général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, occupe une fonction strictement rattachée à l'Élysée. Foccart s'impose rapidement et définitivement comme l'homme du Président dans les rapports avec les dirigeants africains, ce que son prédécesseur, Raymond Janot, n'avait jamais été. Pour atteindre directement le Général, faire passer un message ou solliciter une faveur, il est le canal direct et privilégié des chefs d'État et de gouvernements africains amis, ce qui n'est pas sans susciter de violents conflits avec le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération bien souvent réduits au rôle d'exécutants.

La géographie des bureaux de Jacques Foccart est caractéristique du rôle qu'il joue. L'homme n'occupe pas moins de trois bureaux. Il conserve bien évidemment son bureau au sein de sa société commerciale, au 3 rue Scribe, qu'il fréquente très régulièrement. Bien qu'il ne soit plus conseiller technique auprès du président de la République, il conserve néanmoins un bureau à l'Élysée. C'est Pierre Bas qui se charge alors des questions des DOM-TOM. Mais chaque fois que se posent des affaires de poids, il en « réfère » à

Foccart<sup>2</sup>. Il demeure ainsi géographiquement, comme il l'est depuis 1958, un très proche conseiller du général de Gaulle. Dans le même temps, il prend également ses quartiers au 138 rue de Grenelle, à l'hôtel de Noirmoutier où se trouvent son bureau de secrétaire général et ses services. Le changement de titulature de son secrétariat qui devient, le 16 mai 1961, le secrétariat général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, ne change rien à son appartenance à la maison présidentielle.

Pour les contemporains, l'organisation gouvernementale en rapport avec la politique de Coopération ainsi que les modalités du processus décisionnel ne manquent pas de complexité. Elles relèvent à la fois du puzzle, tant les acteurs institutionnels sont nombreux, et du maquis, tant les responsabilités des uns et des autres paraissent difficiles à délimiter. Pour s'en convaincre, il n'est que de rappeler ce conseil du Premier ministre Georges Pompidou à Maurice Delauney peu avant de rejoindre son poste d'ambassadeur de France à Libreville en 1965. « Vous allez au Gabon, mon cher Ambassadeur, et votre rôle ne sera pas toujours facile. Non seulement sur place, mais aussi au niveau de vos contacts parisiens. Car vous aurez plusieurs "patrons"... D'abord le Général qui, comme vous le savez, s'intéresse de très près à l'Afrique. M. Foccart, bien entendu, le ministère des Affaires étrangères et son secrétaire d'État, le ministère de la Coopération avec lequel vous devrez avoir les rapports les plus étroits ; moi-même, enfin, qui ne peux me désintéresser de tout ce qui, de près ou de loin, concerne la politique étrangère de la France. Tâchez, mon cher Ambassadeur, de rechercher et de trouver celui ou ceux de ces patrons qui, au moment opportun, sauront vous comprendre, vous aider, et vous donner les instructions que vous solliciterez. Mais bonne chance quand même<sup>3</sup> ! » Cette complexité tient au fait que la politique de Coopération est fille de la Communauté, du moins dans son esprit et dans une partie de ses structures<sup>4</sup>. Le Président français était de droit président de la Communauté et l'interprétation présidentialisée de la

Constitution par le Général l'a vite érigé en clé de voûte de l'édifice. Avec la politique de coopération, la suprématie présidentielle ne trouve pas tant son fondement dans les textes constitutionnels que dans la pratique héritée de la défunte Communauté et, bien sûr, dans la personnalité même de Charles de Gaulle. C'est le Président qui arbitre tous les différends entre les acteurs français de la Coopération, après avoir requis l'avis motivé de son conseiller et secrétaire général Jacques Foccart. Il demeure le chef d'orchestre incontesté de cette politique que se chargent de mettre en œuvre les ministères concernés, sous l'étroite surveillance du secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches. Foccart se trouve donc bien au cœur de la gestion de la politique africaine du Président de Gaulle.

Lorsqu'il prend la direction du secrétariat général de la Communauté en février 1960, il s'agit encore une administration taillée pour le grand dessein gaullien puisqu'il a sous ses ordres pas moins de 150 personnes<sup>5</sup>. Cette administration présidentielle en charge de la Communauté est au président de la Communauté ce qu'est le secrétariat général à la présidence de la République au président de la République, voire plus. Le secrétaire général est donc un personnage important dans la hiérarchie politico-administrative française. La fin de la Communauté institutionnelle, suivi de l'échec de la Communauté contractuelle, aurait pu conduire à la suppression de ce secrétariat. Or il en réchappe en subissant, dès 1961, une forte déflation de ses effectifs qui ne s'élèvent plus qu'à 96 membres<sup>6</sup>. En juin 1974, au moment de sa liquidation<sup>7</sup>, il compte encore 61 personnes pour un budget de 3,7 millions de francs<sup>8</sup>. Le maintien du secrétariat trouve sa raison d'être dans le fait qu'il a encore, et peut-être plus que jamais, son utilité dans la pérennisation de relations privilégiées entre la France et les États africains et malgache. Il souligne la permanence de la suprématie présidentielle dans la gestion des rapports franco-africains car, outre sa fonction d'organiser les réunions interétatiques et d'assurer leur secrétariat ainsi que celui du conseil pour les affaires africaines et malgaches, il continue surtout à gérer, sous la

direction de Jacques Foccart, « les rapports personnels du Président [français] avec les chefs d'État et de gouvernement » africains<sup>9</sup>. Jacques Foccart et son secrétariat général jouent pendant quatorze ans un rôle décisif dans la politique africaine de la France, constituant plus que jamais les yeux et les oreilles du chef de l'État tout en assurant la coordination de l'action des différents départements ministériels dans l'exécution de cette politique.

L'influence considérable exercée par cet organisme présidentiel et son inamovible secrétaire général dans la définition et la gestion des rapports franco-africains lui attire de nombreuses et croissantes inimitiés. Foccart inquiète ou suscite les jalousies du fait de la confiance que lui témoigne son chef. « Ce n'était pas du tout – explique son ancien collègue du secrétariat général à la présidence de la République Jean Méo – une personnalité analogue à celle des autres membres de l'entourage du général de Gaulle. Il travaillait d'une façon tout à fait particulière et en direct avec le Général. On avait l'impression qu'il avait toujours raison<sup>10</sup>. » Il est l'un des très rares hommes à s'entretenir presque quotidiennement avec De Gaulle un quart d'heure ou vingt minutes, quelquefois beaucoup plus. C'est là un aspect central de sa légitimité auprès des chefs d'État et de gouvernement africains. D'autant qu'il se distingue effectivement par sa capacité à interpréter au plus juste et même à anticiper les réactions de son « patron ». Pierre Bas se souvient de la « tactique » de Jacques Foccart qui avait une grande capacité à mémoriser ce que disait le Général puis à s'en servir. « Dans la conversation – explique-t-il –, il décochait alors une phrase qui présentait un double avantage. Premièrement, il ne se trompait pas en disant cela car c'était ce que disait le général de Gaulle. Deuxièmement, par la suite, cela sortait de la bouche du Général qui croyait en la répétition, ce qui lui donnait une réputation d'oracle du gaullisme<sup>11</sup>. » Le style oratoire adopté par Foccart concourt au succès de cette réputation. L'homme brille toujours par ses silences. Il écoute beaucoup et parle peu. Il répond généralement par une phrase ou deux à ses interlocuteurs. La discrétion volontaire du personnage,

trait de caractère renforcé par les combats de la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale, et sa grande prudence font de lui un interlocuteur pas toujours facile à « déchiffrer ». « Ses silences – souligne l'ancien gouverneur Paul Masson – étaient sans doute plus éloquents que ses propos<sup>12</sup>. » Ce mode d'expression est le fruit du personnage qu'il s'est créé pour les besoins de son office tout autant que le résultat de sa nature profonde. « Dans le service – décrypte Pierre Bas –, Jacques Foccart ne disait que deux types de choses. Soit il vous disait des choses sans importance parce qu'il jugeait que vous étiez une personne sans importance. Soit il vous disait des choses importantes. Ses propos étaient alors brefs et il fallait peser chaque mot et chaque virgule entre les mots car c'était ce qu'il tenait du Général<sup>13</sup>. »

Le personnage et sa légende sont une chose, la réalité en est une autre. Loin d'être le *deus ex machina* de la politique africaine de la France, son rôle doit être fondamentalement appréhendé « au sens d'un pointillisme quotidien – rapporte son ancien bras droit l'ambassadeur Alain Plantey – fait de réponses apportées aux défis sans cesse renouvelés. L'intéressant est que ces réponses étaient toujours concordantes et cohérentes car elles traduisaient une certaine conception du rôle de la France dans la continuité africaine<sup>14</sup>. » Comme le souligne Pierre Messmer à la lecture du *Journal de l'Élysée*, ce que confirment les archives du secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches, Foccart « n'exprime une vue de politique générale à aucun moment. Tout simplement parce que sa politique générale, c'est celle du chef de l'État ou de gouvernement auprès duquel il se trouve<sup>15</sup>. » Le bras droit du Général en a bien conscience mais il sait également que la réalisation du grand dessein gaullien est à ce prix. « Vous avez raison – écrit-il à Michel Debré dans une longue lettre datée du 2 février 1964 – d'écrire que nous traitons de petits problèmes et non des vraies questions et des vraies options, mais je suis certain que si nous réglons ces petits problèmes d'une façon satisfaisante l'ensemble pourra se régler facilement<sup>16</sup>. »

Cette « position stratégique » fait également de lui un interlocuteur incontournable pour le ministre de la Coopération puis secrétaire d'État aux Affaires étrangères (chargé de la Coopération) qui apprennent le plus souvent de sa bouche les interrogations et critiques du Général et des chefs d'État africains<sup>17</sup>. Tous les jours, le secrétariat général de Foccart prépare le dossier du Général en vue de son audience du soir. Le dossier comprend non seulement les lettres soumises à la signature du Président, mais aussi les télégrammes à lire par de Gaulle ainsi que les notes de synthèse sur les principales questions d'actualité africaines<sup>18</sup>. Ces volumineux documents servent de base aux conversations de fin de journée. Ils ont une influence qui peut s'avérer considérable sur certaines décisions présidentielles. Foccart constitue donc bien un acteur décisif des rapports franco-africains, de par sa capacité d'influence auprès des chefs d'État français et africains. Mais il n'est pas pour autant le concepteur de la politique africaine de la France. « D'esprit secret et calculateur, excellent manœuvrier », l'homme met « ses qualités de tacticien au service des stratégies du Général<sup>19</sup> ».

Au moment de sa nomination, Jacques Foccart doit gérer une Communauté institutionnelle en situation de mort clinique et un projet de Communauté contractuelle rapidement mort-né. Il est donc immédiatement confronté à la redéfinition des relations entre la République française et ses anciennes colonies devenues des États indépendants, avec pour mission de les pérenniser. Mais, tout comme en 1958 et 1959, il ne s'est pas brutalement transformé en conseiller d'État ou en professeur de droit. Sans complexe, il joue sa partition : le maintien de la ligne gaullienne et les contacts humains. Sa feuille de route est celle fixée par le général de Gaulle : le maintien des relations franco-africaines privilégiées. Au moment des indépendances qui s'échelonnent sur 1960 et 1961, il s'occupe tout particulièrement des modalités de la coopération multisectorielle à mettre en place avec l'Afrique subsaharienne francophone. Il prépare à cette fin les réunions avec les ministres intéressés sur les transferts de compétences du fait des

indépendances et des accords de coopération. Avec le ministère des Armées, les compromis se font assez facilement. Avec les Finances, « ce fut horrible » se souvient Alain Plantey : « Il a fallu que j'arbitre tout cela car le Général ne voulait pas s'en occuper, ni Foccart. Jacques Foccart était très en retrait sur ces questions techniques. » Il n'empêche que le chef de l'État regarde tous les accords de coopération, du moins sur toutes les questions de souveraineté. Pour Jacques Foccart, c'est très dur, car il n'y connaît rien. Il demeure néanmoins fidèle à sa ligne de conduite : « il faut que cela marche ». « Toujours très positif », il se montre, au-delà des arguties juridiques, « toujours très utile parce que, ponctuellement et généralement, pragmatique. Sur tous les problèmes, il a la bonne réponse<sup>20</sup>. » Ce pragmatisme, qui le fait se méfier des constructions juridiques trop exclusives, s'appuie également sur la volonté de tenir compte des désirs des intéressés<sup>21</sup>.

Mais l'efficacité de Foccart réside fondamentalement dans sa capacité à entretenir des relations de confiance avec les principaux décideurs africains. Il est incontestablement l'homme par qui les liens personnels entre dirigeants africains et français se maintiennent. Il joue un rôle d'autant plus considérable qu'on peut raisonnablement se demander si l'ensemble du dispositif institutionnel gérant la Coopération depuis Paris ne constitue pas un « habillage » au service d'une politique dont la matrice serait la personnalisation des rapports franco-africains. À cette question, l'un des principaux chantres de « la vocation africaine de la France », Michel Debré, apporte une réponse sans ambiguïté : « Ayant surmonté – explique-t-il – la mélancolie de voir le pavillon français abaissé dans toute cette Afrique française jadis si intimement liée à l'essor de la France libre, le Général verra les choses différemment. Grâce à lui, sous son égide, la responsabilité juridique de la France se muera en liens personnels avec ces nouveaux chefs d'État<sup>22</sup>. » Déjà du temps de la Communauté, la personnalisation des rapports autour de la haute figure du général de Gaulle était à l'ordre du jour, malgré le cadre constitutionnel existant<sup>23</sup>. Cette stature historique, il en use comme



d'un instrument au service de sa politique africaine et la façonne en conséquence « par la rhétorique et la distance<sup>24</sup> ». Elle sert à justifier le bien-fondé de la Coopération en soulignant que lui, le libérateur de l'Afrique, ne peut pas mener une politique de type « colonialiste ». Le maintien d'une certaine distance avec ses homologues africains contribue, au même titre que la rhétorique, à façonner et à entretenir son image et son prestige. Or, « le prestige, pour De Gaulle – souligne Philip Cerny –, est le facteur instrumental crucial qui distingue les chefs de ceux qui les suivent<sup>25</sup> ». Dans ce dispositif, Foccart est l'homme qui brise la distance volontairement instaurée par le Général, celui à qui on ose poser les questions ou solliciter des faveurs en lieu et place de la figure gaullienne du Commandeur.

L'ancien conseiller de l'Union française Foccart a eu l'occasion de connaître voire de nouer des liens avec nombre de dirigeants africains, la plupart d'entre eux ayant été ministre ou parlementaire français sous la IV<sup>e</sup> République. Contrairement au très juridique Raymond Janot, il est pour les élites africaines une personnalité familière qu'ils connaissent avant qu'il ne prenne la tête du secrétariat général en 1960. La lettre de félicitations du délégué apostolique à Dakar, Mgr Maury, est caractéristique de l'image et du rôle que l'on attend de lui : « Votre grande connaissance de tous les problèmes africains me paraît devoir rendre de grands services à tous ces jeunes États de l'Afrique en évolution et au maintien de leurs bonnes relations avec la France<sup>26</sup>. »

Pour les dirigeants africains, qui se sentent encore très « français » d'esprit et de cœur même des années après les indépendances, « la France n'est pas devenue un pays étranger avec lequel on traite par les voies diplomatiques ordinaires. Elle reste la “maison mère”, où l'on est chez soi et où l'on n'admet pas d'être accueilli ou considéré autrement qu'en membre de la famille<sup>27</sup> ». À ce « ciment culturel » s'ajoutent une organisation et des moyens tendant à soutenir cette relation franco-africaine privilégiée fondée sur la personnalisation des rapports. Les visites des chefs d'État africains en

France sont l'objet, à leur demande, d'un traitement protocolaire spécifique qui vise à les distinguer de l'« étranger traditionnel<sup>28</sup> ». Le château de Champs est réaménagé afin de servir de lieu de résidence pour invités. Le faste de leur réception à Paris est manifeste et le secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches met au point et gère un protocole spécialement conçu à leur intention. Surtout, ce traitement particulier et personnalisé n'est rendu possible que grâce à l'action efficace de Jacques Foccart pour qui « en Afrique, on travaille avec des hommes, pas avec des institutions<sup>29</sup> ». Il constitue pour les dirigeants africains « un confident muet comme une tombe – écrit Georges Chaffard en octobre 1969 –, dépositaire depuis dix ans de leurs secrets d'État, et l'intermédiaire sûr pour toucher le Général sans passer par les canaux officiels et protocolaires des ambassades et des directions du Quai d'Orsay<sup>30</sup> ». Comme l'explique Michel Habib-Deloncle à Alain Peyrefitte à la sortie du Conseil des ministres du 17 avril 1963 : « Foccart est pour les Africains, le bras droit de De Gaulle, presque De Gaulle lui-même<sup>31</sup>. » Il veille à régler, dans le menu détail, le suivi des principaux dossiers politiques et des affaires courantes. Au nom du président de la République, c'est lui qui intercède pour la cause des Africains auprès des ministères français concernés, sur un mode clientéliste jamais démenti par la suite. « M. Foccart attire mon attention – écrit Michel Debré à un membre de son cabinet en novembre 1960 – sur le fait que nos relations avec M. Léon M'Ba risquent de se détériorer si, d'une manière ou de l'autre, on ne donne pas satisfaction à ses deux protégés<sup>32</sup>. » Les milliers de pages du *Journal de l'Élysée* de Jacques Foccart et les archives du secrétariat général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches attestent du souci quotidien et vigilant de Foccart, au cœur de cette mécanique de maintien de relations personnelles privilégiées entre dirigeants français et africains. Son action clientéliste en faveur de « ses » Africains ne peut cependant pas se réduire à la recherche d'un intérêt personnel. Pour lui,

la prise en compte des intérêts africains au sein de l'establishment français va dans le sens de l'intérêt de la France. C'est l'idée qu'« avec un petit levier, on soulève un grand poids » et que la République française y trouve la possibilité de parler dans le monde en grande puissance<sup>33</sup>.

Une telle personnalisation des rapports franco-africains n'est pas du goût de tous les ministères. Le Quai d'Orsay brille par une opposition constante à une politique qui lui échappe et à une organisation ministérielle qui l'exclut de fait des circuits de décisions. La position du ministre des Affaires étrangères – Maurice Couve de Murville – et de ses services est, en cette matière, immuable : au nom de l'unité de la politique extérieure de la France, il se refuse à voir un ministère autre que le sien gérer les relations avec certains pays étrangers. Dans ce combat, le Quai peut également s'appuyer sur la vocation « mondiale » de la Coopération, mise en avant à grand renfort de publicité par le général de Gaulle lui-même. Jacques Foccart et les tenants de « la vocation africaine » de la France – à l'instar d'un Michel Debré – défendent au contraire la nécessité d'une structure ministérielle propre à la Coopération, c'est-à-dire à l'Afrique subsaharienne francophone. Au-delà de l'évidente querelle de « boutiques », ce sont deux conceptions de la Coopération qui s'opposent. En effet, la répartition des compétences au niveau gouvernemental à l'issue de la période charnière 1960-1961 se caractérise par un savant compromis entre ces deux conceptions. Jusqu'en janvier 1966, la Coopération bénéficie d'un département ministériel propre sous la forme d'un ministre délégué auprès du Premier ministre (Jean Foyer puis Pierre Pflimlin et Raymond Triboulet). Les relations politiques générales entre la France et les États africains et malgache relèvent toujours du Quai d'Orsay *via* un secrétariat d'État aux Affaires étrangères (Georges Gorse puis Michel Habib-Deloncle<sup>34</sup>). Cependant, malgré le combat permanent de Foccart et des tenants des relations privilégiées franco-africaines, le mouvement de « conquête par grignotage<sup>35</sup> » est bel et bien lancé.

À la suite de l'élection présidentielle de décembre 1965, le nouveau gouvernement Pompidou du 6 janvier 1966 procède à une refonte des structures ministérielles gérant la Coopération. Au grand dam de Jacques Foccart et de Raymond Triboulet<sup>36</sup>, celle-ci disparaît en tant que département ministériel propre. Elle est désormais rattachée nominalement au Quai d'Orsay et le décret du 24 janvier 1966 confie par délégation du ministre des Affaires étrangères à un secrétaire d'État les attributions du défunt ministère de la Coopération. Toutefois, le travail d'influence de Foccart sur le Général qui, tous les soirs, entend de la bouche de son proche collaborateur, le même refrain sur la défense et l'illustration de la Coopération, en limite les effets. Il obtient du chef de l'État que le nouveau secrétariat d'État aux Affaires étrangères, confié à Jean Charbonnel reçoive autorité sur les services de la rue Monsieur et, surtout, que son budget demeure distinct de celui du ministère des Affaires étrangères. Mais ce combat d'arrière-garde est trop inégal et Foccart a beau faire le siège du Général, le Quai « grignote » patiemment la Coopération. Jusqu'à la fin de la présidence gaullienne, le travail de sape quotidienne de Foccart parvient seulement à « sauvegarder l'autonomie de la coopération avec les États africains et malgaches<sup>37</sup> », sans réussir à recréer un grand ministère de la Coopération. Il n'empêche que la spécificité des relations franco-africaines est donc sauvegardée dans le dispositif institutionnel français et c'est peu dire que c'est largement l'œuvre de Foccart.

Avec les ministres de la Coopération ou ses succédanés, les relations sont certes moins conflictuelles, même si elles sont souvent empreintes de fortes crispations. Les sujets de frictions ne manquent pas. Les titulaires de la rue Monsieur n'adoptent pas tous les mêmes attitudes face au rôle central du secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, allant de l'opposition frontale à la résignation assumée. Le cas de Jean Foyer – secrétaire d'État chargé des relations avec les États de la Communauté (février 1960-mai 1961) puis

ministre de la Coopération (mai 1961-avril 1962) est, de ce point de vue, exemplaire. Les deux hommes ne s'entendent pas. Le ministre Foyer ne supporte pas de voir un secrétaire général – même à la présidence de la République – exercer un rôle qu'il considère lui revenir de droit. Pour Foccart, c'est le juridisme excessif du ministre qui pose problème, d'autant plus que les dirigeants africains eux-mêmes réclament son remplacement par une personnalité qui les comprenne mieux. Le secrétaire général Foccart mène donc un travail de sape auprès du Général et du gouvernement afin d'obtenir gain de cause. Le message est pleinement entendu par Michel Debré qui, au moment de la nomination de Jean Foyer en qualité de ministre de la Coopération, le 18 mai suivant, lui conseille de faire profil bas. « J'ai reçu la visite de Foccart – lui écrit-il. Vous ne pouvez rien à l'existence du secrétariat général qui est dans la nature des choses. Foccart m'a assuré, en termes catégoriques, de sa volonté de collaborer, de son désir d'éviter toute friction. Il faut considérer les choses avec réalisme et répondre avec le même souci de collaboration. [...] Je vous donne un conseil qui est en même temps une instruction ; n'en parlez pas et ne portez publiquement aucun jugement sur les hommes ou sur la machinerie. [...] Le secrétariat est politique avant tout – et ses rapports seront surtout avec le Quai. Je vous dis donc : la grande loi est celle du silence et de la discrétion dans les jugements<sup>38</sup>. » En avril 1962, lorsque Debré quitte Matignon et que Georges Pompidou lui succède, Jean Foyer devient garde des Sceaux.

Les relations de Jacques Foccart avec Raymond Triboulet (décembre 1962-janvier 1966) sont probablement plus révélatrices encore du pouvoir d'influence du secrétaire général. D'abord parce que Triboulet n'est pas n'importe quel ministre. Ce n'est pas un homme du Premier ministre comme l'était Foyer. Doté d'un fort caractère, c'est avant tout un cacique gaulliste qui a été, à la fin de la IV<sup>e</sup> République, président du groupe des Républicains sociaux à l'Assemblée nationale. Ses rapports avec le secrétaire général n'en sont pas moins difficiles<sup>39</sup>. En cause : il n'est pas vraiment

maître chez lui puisque le ministère de la Coopération en est réduit, pour l'essentiel, à un rôle d'exécutant technique des décisions présidentielles transmises et suivies de près par Foccart et ses services. Tout vieux gaulliste qu'il est, Triboulet doit lui aussi en passer par Foccart pour atteindre directement le Général. Ainsi, à chaque fois que son ministère est menacé de disparition, c'est vers le « court-circuit » Foccart qu'il se tourne.

Avec les successeurs de Triboulet à la tête d'un secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, Jean Charbonnel (janvier 1966-avril 1967) puis Yvon Bourges (avril 1967-juillet 1972), les relations sont également moins conflictuelles. Charbonnel est alors un jeune ministre promis à une belle carrière politique et ministérielle et la Coopération n'est finalement qu'une étape. Le Premier ministre Pompidou l'a d'ailleurs mis en garde sur la manière d'exercer son ministère qui doit impérativement tenir compte de « l'écran que constitue Foccart ». À partir du moment où le ministre accepte le rôle spécifique du secrétaire général et de ses services, les relations entre les deux hommes se fondent rapidement sur la confiance d'autant qu'une véritable solidarité gaulliste les rassemble. Jean Charbonnel se souvient d'un « Jacques Foccart qui était à la fois un conseiller, qui ne cherchait pas à empiéter sur mes prérogatives, un intermédiaire et un ami très sûr<sup>40</sup> ». Avec son successeur, l'ancien gouverneur de la France d'outre-mer Yvon Bourges (1967-1972), le rôle central de Foccart est pleinement respecté. Cette prééminence se retrouve dans l'organisation des réunions tripartites qui rassemblent autour d'une table le directeur des Affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères, le ministre de la Coopération, le secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches et leurs collaborateurs. En effet, une fois par semaine se tient rue Monsieur une longue réunion qui traite du détail des questions africaines en cours. Aucune grande décision d'ordre stratégique n'y est prise. Il s'agit d'assurer la nécessaire coordination de la politique décidée par le Président au niveau des ministères concernés.

Foccart et ses adjoints y jouent un rôle fondamental puisque ce sont eux qui apportent la ligne à suivre, avec le pouvoir d'influence que cela peut représenter. La préparation de cette réunion constitue d'ailleurs « l'une des tâches essentielles » du secrétariat<sup>41</sup>. Au cours de ces réunions hebdomadaires, Jacques Foccart, comme à son habitude, s'exprime peu, écoute beaucoup et, lorsque cela s'avère nécessaire, rappelle les positions gaulliennes<sup>42</sup>. Surtout dans cet office, il dispose d'un autre atout considérable : la maîtrise des informations. Comme le souligne l'ancien directeur d'Afrique du Quai d'Orsay, Jean-Marie Soutou, peu suspect de philo-gaullisme, « Foccart était là, il nous apprenait tout, nous ne savions rien »<sup>43</sup>.

## **Foccart, De Gaulle et l'Afrique**

L'Afrique s'insère dans un projet global devant permettre à la France gaullienne de retrouver sur la scène mondiale une place de premier plan dans un contexte de guerre froide. Foccart est l'homme de ce volet africain de la « politique de grandeur », pour reprendre la terminologie du Général. Il en est d'autant plus le fidèle exécutant qu'il partage pleinement la vision gaullienne du monde et en particulier la nécessité stratégique de maintenir l'Afrique subsaharienne francophone dans le giron de l'influence française. D'ailleurs, il reconnaît lui-même, en avril 1968, qu'il n'a « pratiquement jamais parlé » avec De Gaulle de la « grande politique »<sup>44</sup>. Foccart, c'est d'abord l'artisan opiniâtre et quotidien de cette politique gaullienne de « la chasse gardée », de la « borne » à maintenir<sup>45</sup>. Son champ d'action est donc fortement circonscrit et, pour ses détracteurs, c'est aussi sa vision de l'Afrique et du monde qui est limitée. « Géographiquement limitée sur son carré de dentellière – analyse l'ancien secrétaire général du Quai d'Orsay, Jean-Marie Soutou –, sa connaissance de l'Afrique dont il avait à s'occuper était sans pareil. Il y avait quelque affinité probablement entre lui et ces gens. Mais il lui manquait la capacité d'embrasser des interactions entre notre Afrique et l'autre. Pas plus d'ailleurs qu'il n'était armé pour tenir compte des relations qui existent entre

les problèmes africains et ceux des autres parties du monde. Sur ce plan, il n'avait à l'esprit que nos rivalités avec les Anglo-Saxons. Il s'inspirait tout à fait étroitement des simplifications du Général mais sans l'imagination, sans le souffle de celui-ci et sans la culture historique de celui-ci<sup>46</sup>. » Comme nombre de ses contemporains gaullistes orthodoxes, Foccart nourrit ce que Jean-Marie Soutou qualifie de « syndrome de Fachoda dictant des réflexes contre les Anglais et une sorte de paranoïa contre les Anglo-Saxons en Afrique<sup>47</sup> ». Si la stratégie et la capacité d'innovation sont l'apanage de Charles de Gaulle, le secrétaire général s'en tient à ce qu'il fait de mieux : la tactique, avec en toile de fond ces présupposés idéologiques qui la conditionnent. Il officie avec le génie qui est le sien, c'est-à-dire avec « sa vertu simplificatrice ». « Comme il ne s'embarrasse pas de profondes analyses politiques – souligne encore Jean-Marie Soutou – et que sa culture est limitée, les choses se réduisent à l'essentiel. Sa politique africaine, c'est aussi simple que la gestion d'une épicerie, peut-être une épicerie de gros. Pour lui, c'est clair, c'est net et puis voilà. Et il a un excellent service, une excellente machinerie. Il a des esprits qu'il a choisis lui-même et qui lui ressemblent, donc ils sont aussi simplificateurs. Alors on lui fait des notes, on lui fait des dossiers<sup>48</sup> ». Foccart est donc l'instrument particulièrement efficace de la politique gaullienne de maintien au pouvoir d'équipes de dirigeants africains fidèles à la France, au général de Gaulle. Il se montre, en la matière, certainement plus conservateur que son chef. Il n'a pas la même ouverture intellectuelle sur la globalité des problèmes internationaux qu'un De Gaulle. De plus, les liens qu'il tisse avec les élites africaines amies de la France forment l'ossature essentielle de cette politique gaullienne. Ils ne relèvent pas du protocole habituel mais bien de profondes solidarités fondées sur une certaine confiance et, pour certains d'entre eux, sur une familiarité au sens noble du terme.

C'est précisément cette défense systémique des équipes au pouvoir en Afrique qui fait de lui un personnage clé de la politique africaine de la France



et suscite parallèlement les critiques les plus vives. Le jugement de Jean-Marie Soutou est, de ce point de vue, particulièrement éclairant des reproches du Quai d'Orsay à l'encontre de cette manière de concevoir la politique africaine. « Je continue à penser – analyse-t-il rétrospectivement – que l'inspiration de cette politique n'était pas bonne parce qu'en définitive sa structure essentielle, c'était un réseau de créatures que nous fabriquions et que nous mettions en place et que nous maintenions en fermant les yeux sur leurs prévarications et leurs défauts. Chez Foccart, il y avait une forme d'idéalisation de ses relations avec ces gens. Ces fidélités-là, c'était la justification de sa politique. Pendant ce temps, on ne s'occupait pas de la jeunesse de ces pays. Dès que les gens tranchaient un peu sur le lot, on y voyait des progressistes, alors que c'est de son côté qu'il aurait aussi fallu pousser notre action<sup>49</sup>. »

Si, dans l'absolu, le Quai d'Orsay a probablement raison, le tandem De Gaulle-Foccart considère que la politique à mener, outre bien sûr le respect des intérêts français, doit partir des réalités et non d'un idéal de société occidentale. Pour eux, ces jeunes États ne s'appuient pas sur une longue tradition démocratique soucieuse de séparer le militaire du pouvoir civil. Leurs élites sont très souvent peu nombreuses et pas toujours aptes à diriger dans le sens de l'intérêt général. La loi-cadre Defferre n'a transféré un commencement de responsabilité qu'à partir de sa mise en place, c'est-à-dire en 1957. Des hommes peu expérimentés se retrouvent à faire fonctionner cette complexe machinerie politico-administrative qu'est l'État tout en supportant les maux du sous-développement. La coopération française des premières années est ainsi d'abord de substitution et de gestion directe. Les pouvoirs civils en place en Afrique souffrent particulièrement de précarité. D'autant que leur légitimité ne repose pas sur des assises solides. Que signifie l'onction du suffrage universel – lorsque les élections n'ont pas été purement et simplement truquées – dans des sociétés largement dominées par le tribalisme ? Comment rassembler des mosaïques d'ethnies autour d'une

Patrie tout juste née de l'arbitraire des frontières de la colonisation ? Dans le cadre de la guerre froide, comment empêcher que la subversion communiste ne profite de ces immenses fragilités ? C'est à partir de ce constat et des questions de fond qu'il pose que De Gaulle et Foccart entendent résoudre une équation comprenant le respect de l'indépendance, de l'amitié avec la France et du développement. Or parmi les éléments qui se distinguent rapidement au sein de ces édifices en construction que sont alors les États africains, il en est un qui transcende rapidement les autres, les armées nationales. Foccart alerte très tôt le Général sur le fait que les militaires africains jouent « un rôle déterminant<sup>50</sup> » dans l'évolution politique de leurs pays car celui qui dispose de la force armée peut renverser, à tout moment, de bien faibles autorités civiles. Et ce n'est pas la reconnaissance de la communauté internationale, ni même parfois le soutien de la France, qui peuvent les en empêcher. La liste des coups d'État conduits par des militaires en Afrique, au cours des années soixante, en témoigne amplement, au grand dam du secrétaire général et de son Président. L'action de Foccart consiste donc fondamentalement à limiter les risques de changement brutal des équipes au pouvoir qui ont reçu la bénédiction du gouvernement français. Sur le court terme, il s'agit de briser, quand cela s'avère encore possible ou souhaitable, les coups d'État. C'est la condition *sine qua non* pour que la France puisse s'assurer une présence durable en Afrique, facteur essentiel de sa puissance mondiale.

Dans l'exercice de ses fonctions africaines, Jacques Foccart est en phase avec son « patron ». Il en est le fidèle exécutant au sens de la stratégie, ce qui ne l'empêche pas de disposer d'une importante marge de manœuvre dans le choix des moyens à employer. Il paraît toutefois avoir acquis, surtout après 1966-1967, une influence croissante sur le Général, comme le souligne l'ancien secrétaire général du Quai d'Orsay Jean-Marie Soutou. En effet, il use tout particulièrement auprès du chef de l'État d'un « levier » qui n'est autre que « la référence constante aux machinations contre notre influence des Anglais et des Américains, voire des Belges<sup>51</sup> ». Par une action continue

car quasi quotidienne, le secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches excite cet aspect de la personnalité du Général qui demeure un homme très marqué par l'histoire de France et les luttes de la monarchie puis de la République française contre l'ennemi héréditaire, la « perfide Albion ». Il joue ainsi sur le complexe de Fachoda à une époque où le Général vieillit, ce que Maurice Couve de Murville souligne, à sa manière, en affirmant qu'il est devenu plus « impulsif ». De Gaulle joue une partition diplomatique, à partir de 1967, qui paraît plus inspirée par le Concert européen du XIX<sup>e</sup> siècle que par la guerre froide de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Tout entier dans sa défense et illustration de l'État-nation France, il multiplie les actions contre les « puissances anglo-saxonnes ». Son fameux « Vive le Québec libre » du 24 juillet 1967, prononcé depuis le balcon de l'hôtel de ville de Montréal, en témoigne. L'engagement discret aux côtés des sécessionnistes du Biafra relève de la même démarche. Il s'agit d'affaiblir le géant anglophone nigérian et de renforcer, du même coup, les États francophones africains.

Pour le Quai d'Orsay, tout ce qui peut favoriser le dessein biafrais relève de la mauvaise politique car, dans le cadre de la guerre froide, cela conduit à opposer la France et ses « amis » africains – tout en les divisant comme le Niger du Président Diori qui condamne cette politique – au Nigeria soutenu à la fois par l'URSS et la Grande-Bretagne. L'ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Jean-Marie Soutou, condamne non seulement la politique de division du camp occidental à travers la question biafraise, mais aussi l'attitude de Foccart qu'il assimile à un « détournement de vieillard<sup>52</sup> ». Pour Soutou et le Quai, Foccart aurait dû engager la France dans une politique plus respectueuse des frontières héritées de la colonisation et des équilibres géopolitiques en présence. Pour cela, il eût fallu qu'il jouât de son influence quotidienne auprès du Général pour minorer le plus possible son côté anti-anglo-saxon. Or il s'engage à fond en faveur du Biafra parce qu'il ne considère fondamentalement que les éléments de son secteur :

l'Afrique francophone subsaharienne. Il continue à regarder l'Afrique comme étant issue du partage entre les puissances coloniales française et britannique. Affaiblir la puissance britannique et ses alliés revient ainsi à renforcer le bloc francophone. Il s'agit évidemment d'une vision à court terme qui manque singulièrement d'une juste compréhension du monde issu de la Seconde Guerre mondiale.

Il ne faut cependant pas trop surestimer cette influence quotidienne sur le président de la République. Foccart ne fait, somme toute, qu'exciter des tendances fortes de la psychologie et de la vision stratégique du Général qui relèvent de ce que Soutou qualifie justement de « syndrome de Fachoda ». Il ne les crée pas. Pour preuve, lors de la crise du Congo-Kinshasa, De Gaulle a donné son « feu orange » à une politique d'aide secrète à l'État sécessionniste du Katanga de Moïse Tschombé, à partir de décembre 1960. Outre l'opposition à l'intervention militaire de l'ONU qu'il juge désastreuse, il s'agit de prendre la place de l'ancienne puissance coloniale belge dans une conception qui paraît tout droit sortie du congrès de Berlin de 1885<sup>53</sup>. Son ministre des Affaires étrangères reçoit mission de plaider contre toute forme d'intervention et en faveur d'un règlement négocié de sortie de crise tandis que, dans le même temps, il laisse organiser des actions de mercenaires pilotées depuis l'Élysée par Jacques Foccart. Ce n'est toutefois pas le secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches qui les recrute mais le ministre des Armées Pierre Messmer, pleinement appuyé par le Premier ministre Michel Debré. Foccart, quant à lui, use de ses relations auprès des réservistes du Service Action, des membres de l'Union nationale des Parachutistes (UNP) et d'anciens officiers de l'armée française trop marqués « Algérie française » comme le colonel Roger Trinquier et le commandant Roger Faulques<sup>54</sup>. C'est le SDECE qui est à la manœuvre avec cette première génération très aguerrie de mercenaires marqués au fer rouge des guerres coloniales. Une « équipe » se constitue alors au Katanga autour de Roger Faulques (ancien du 1<sup>er</sup> REP), leur patron incontestable, avec les

lieutenants Répagnol et Tony de Saint-Paul et les capitaines Lasimone, de Clary et Toupé-Thomé, bientôt rejoints par un jeune soldat de fortune initialement peu expérimenté, Bob Denard. Cette mission échoue néanmoins du fait de « l'hostilité des militaires belges qui combattent auprès des Katangais et qui voient d'un mauvais œil l'intervention des Français<sup>55</sup> ». Reste à Brazzaville, autour de Jean Mauricheau-Beaupré – l'homme de confiance de Foccart sur place –, l'équipe mise en place pour soutenir le Katanga, avec le soutien du Président congolais Fulbert Youlou.

L'intervention des mercenaires au Katanga illustre ce qui devient dans les années soixante et soixante-dix une des spécialités de la politique africaine de la France et de Jacques Foccart en particulier : le recours à des moyens parallèles. En effet, des mercenaires, recrutés dans les mêmes milieux, voire à l'étranger, sont « employés » par le gouvernement français pour mener à bien des missions dont les Services ne veulent pas s'occuper directement afin de ne pas compromettre la France. Ils n'en restent pas moins pilotés, depuis l'Élysée, par Foccart et liés aux services secrets français. Cela ne va pas sans créer des difficultés car ces mercenaires « artisanaux » se montrent parfois fort peu contrôlables. L'emblématique Bob Denard, qui s'est surnommé le « corsaire de la République », est un ancien mécanicien de la Marine nationale, qui a pour officier traitant, à partir de 1962, Maurice Robert. Denard participe pleinement au soutien, essentiellement depuis Libreville, au Biafra tout en assurant la « protection » de la frontière entre le Congo-Brazzaville et ses révolutionnaires et le Gabon, par un dispositif de fermes armées tenues par ses hommes<sup>56</sup>. Foccart n'oublie pas ses vieux compagnons d'armes ou ceux qu'il considère comme tels. Surtout, ces mercenaires réunis autour de Bob Denard se font « commander » des coups d'État par leurs bailleurs de fonds africains (Bongo et Houphouët). Jean-Pierre Bat constate que cette logique de sous-traitance s'amplifie avec le départ de Jacques Foccart de l'Élysée en 1974<sup>57</sup>. En 1989, alors qu'il n'est plus rien à l'Élysée et à Matignon, il fait jouer son entregent pour « sauver » Bob Denard. C'est

un autre « retraité » des Services, Paul Aussaresses, qui travaille à Pretoria pour le compte d'une société d'import-export, qui réalise l'exfiltration de Denard des Comores vers l'Afrique du Sud. Mais, comme il le reconnaît, c'est Foccart « qui s'est remué » pour le sortir de ce mauvais pas<sup>58</sup>. C'est également le même homme qui, bien qu'immobilisé par la maladie, continue, « très discrètement mais très vigoureusement », à intercéder en faveur de la libération de Bob Denard en 1995 et 1996<sup>59</sup>.

Jacques Foccart n'a donc pas inventé cette vision stratégique du « pré carré » africain. Elle est le fait de Charles de Gaulle. Mais il y a chez lui une telle symbiose avec son chef du point de vue des idées stratégiques, qu'elles finissent par être totalement siennes. Problème : les convertis à une nouvelle religion se révèlent bien souvent très intransigeants. Or cette vision gaullienne du monde et de la puissance de l'État-nation France irrigue tellement en profondeur Foccart que, lorsque le Général n'est plus en mesure de l'amender dans un sens moins catégorique, son secrétaire général joue la partition du gardien vigilant, voire jusqu'au-boutiste, du temple.

## **La marge de manœuvre de Foccart**

Le dévouement absolu de Foccart ne lui interdit pas de prendre des initiatives, tout en gardant constamment à l'esprit ce qui est ou ce qu'il pense être la « la ligne politique » de son chef. En cela les deux hommes manifestent une évidente complémentarité qui, chez le Général, correspond à un art de gouverner. En effet, il y a entre eux « des choses non dites » concernant les initiatives de Foccart, « sauf parfois au détour d'une conversation, une allusion : “Oui Foccart je sais très bien que...” ». Pour le secrétaire général, De Gaulle « se doutait plus ou moins de ceci ou de cela dont je ne lui parlais pas, mais il ne posait pas de questions. Il contrôlait l'essentiel et beaucoup de détails, sans vouloir, pour autant, connaître certains faits précis qui auraient appelé des explications compliquées et peut-être déplaisantes<sup>60</sup> ». La répartition des rôles est immuable. Quand une affaire nécessite une intervention, quelle qu'en soit la nature, le secrétaire général

oriente son « action » et prend « certains contacts ». Mais, « lorsque l'intervention du Général devenait nécessaire, je lui faisais un point détaillé pour éclairer sa décision ». Quant aux affaires secondaires, le Président « n'était pas tenu au courant du détail des préparatifs<sup>61</sup> ».

Cette méthode, Foccart l'a expliquée au porte-parole du gouvernement Alain Peyrefitte, le 26 février 1964, à la suite de l'intervention militaire française qui rétablit Léon M'Ba au pouvoir au Gabon. « Il ne faut jamais – affirme-t-il – que le Général soit en première ligne pour ce genre de coups durs. Il faut les régler sans lui en parler. On parle en son nom. On le met au courant quand c'est fini. Il peut toujours nous désavouer si ça rate<sup>62</sup>. » Le secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches force assurément le trait. Le Président, comme il le rappelle, dans ses *Mémoires*, donne bien à un moment son feu vert, même s'il ne connaît pas toujours le détail des moyens et des opérations. L'important est que ses rapports avec le Général relèvent de ce que Peyrefitte qualifie de « doctrine des serviteurs fidèles », prêts à se sacrifier pour leur chef. Au fond, il est le personnage clé dans cette mécanique complexe du processus de décision et exerce une sorte de magistrature d'influence sur les affaires africaines. Par la qualité de ses informations et son accès quotidien au Général, il peut faire pencher une décision dans un sens ou dans un autre. Il est aussi celui qui assure le service après-vente de l'intervention auprès des dirigeants africains remis en place. L'action de Jacques Foccart peut donc s'avérer déterminante lors des crises qui émaillent la vie politique des pays africains amis. Il centralise toutes les informations pour le compte de son patron qui prend les décisions – intervenir ou non – et, ensuite, distribue les directives aux ministres et responsables concernés. Surtout, il est celui qui peut, par son contact direct avec le chef de l'État, emporter la décision de passer à l'action. C'est vraiment là que se situe la force de sa capacité d'influence car tous les ministres ne sont pas forcément enclins à engager la France dans une intervention militaire en Afrique avec des conséquences internationales

parfois désastreuses. Le Quai d'Orsay brille, dans la grande majorité des cas, par sa forte réticence voire son opposition à l'égard des interventions militaires pour secourir des dirigeants africains.

Foccart n'a pas toujours le dernier mot dans ce type de situation de crise. Au cours de l'année 1963, trois chefs d'État d'Afrique noire francophone sont renversés. En janvier, au Togo, Sylvanus Olympio est assassiné et remplacé par le plus francophile Grunitzky, que Foccart connaît de longue date ; ce qui sert objectivement les intérêts français<sup>63</sup>. En août, au Dahomey, Hubert Maga est renversé. Toujours en août, au Congo-Brazzaville, les troupes françaises – pourtant prépositionnées avec notamment des blindés – n'interviennent finalement pas. D'après Foccart, l'ambassadeur Jean Rossard fait savoir qu'une telle intervention ferait des milliers de morts. Après vingt-quatre heures d'hésitations, le gouvernement français laisse faire et l'abbé Fulbert Youlou se résigne à quitter le pouvoir pour être remplacé par Alphonse Massemba-Debat. Le Congo, qui était pourtant au centre du dispositif d'intervention militaire française pour l'Afrique équatoriale, entre dans une phase révolutionnaire marxiste. La passivité française ne manque pas d'interpeller les contemporains. Pour Foccart, l'explication est simple : c'est le fait du hasard car il n'a pas été en mesure de jouer son rôle de centralisation des informations et d'aiguillage de la décision gaullienne. En cause : une partie de pêche en mer qui le rend injoignable pendant le 15 août<sup>64</sup>. Pourtant, quelques mois plus tard, en février 1964, les troupes françaises interviennent, à la surprise générale, pour sauver le Président gabonais Léon M'ba. Les autorités françaises ont tiré les leçons de Brazzaville et Jacques Foccart n'est cette fois pas à la pêche mais à Paris, auprès du général de Gaulle.

La version foccartienne est probablement exacte tant elle reflète bien son rôle dans le processus de décision. Elle paraît cependant incomplète car elle omet de mentionner que les troupes françaises sont intervenues, le 13 août, à Brazzaville, en prenant le contrôle de divers points stratégiques, en



application de la convention spéciale pour le maintien de l'ordre<sup>65</sup>. La non-intervention finale de la France s'explique certes par l'absence de Foccart, qui n'a pas pu, comme il en a l'habitude, « redynamiser » la volonté du gouvernement français ainsi que celle du Président Youlou qui démissionne trop vite. Elle trouve aussi sa justification dans le fait que tant l'ambassadeur Rossard que le général Kergaravat, qui commande sur place les troupes françaises, préviennent Paris que les opposants au gouvernement congolais sont très majoritaires dans le pays et qu'ils ne sont pas forcément antifrançais. Dans l'immédiat, « l'évacuation du palais présidentiel paraît impossible sans carnage<sup>66</sup> ». Le risque consiste dès lors pour la France à soutenir « un gouvernement honni » et à « creuser un fossé entre nous et ceux qui, à plus ou moins brève échéance, accèderont sans doute au pouvoir, qu'on le veuille ou non<sup>67</sup> ». Les intérêts français paraissant moins menacés par le départ d'un Fulbert Youlou totalement démonétisé que par l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe, il reste à Paris à gérer la crise en évitant un bain de sang auxquelles les troupes françaises pourraient être associées. Tant l'ambassadeur français que le général de Gaulle, qui s'entretient au téléphone avec le Président congolais dans la matinée du 15 août, lui indiquent que les soldats français n'ouvriront pas le feu sur les manifestants mais qu'ils peuvent l'exfiltrer immédiatement à l'ambassade de France<sup>68</sup>. Découragé, Youlou démissionne quelques heures plus tard. Il n'est donc absolument pas certain que la présence de Jacques Foccart à Paris ait suffi à renverser une situation aussi compromise en faveur de son ami Youlou<sup>69</sup>.

À l'évidence, le secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches a très mal « digéré » cet échec. D'autant plus que celui-ci tient en partie à une erreur d'appréciation. « Foccart et moi – souligne Maurice Robert – avons commis l'erreur de trop faire confiance à Maurice Beaupré. Il avait dit à Foccart qu'il ferait son affaire du Congo et des difficultés rencontrées par Fulbert Youlou. Foccart avait eu la faiblesse de le croire. De mon côté, je n'avais pas mis le Congo dans mes priorités

puisque Mauricheau-Beaupré s’y trouvait... ce qui était *a priori* rassurant. Il avait carte blanche et nous nous reposions sur lui. Le résultat est là pour montrer que nous aurions dû être plus vigilants, mieux l’encadrer et ne pas laisser le Président livré à ses seuls conseils<sup>70</sup>. » Lorsque des années plus tard, en 1968, le patron du SDECE Afrique, Maurice Robert, propose à son directeur général et à Foccart le « renversement de Massamba par l’instauration d’un climat de tension qui devait le conduire à céder sa place », le secrétaire général ne s’y oppose pas, ce qui vaut feu vert<sup>71</sup>. Toutefois Mauricheau-Beaupré, qui s’occupe du volet « Action » des opérations de déstabilisation, engage, à l’insu de Robert, deux Français, aux pseudonymes de Debreton et Laurent – n’appartenant pas au Service Action –, qui paraissent avoir reçu des consignes relevant d’une mission « homo » à l’encontre du très marxiste Président congolais. Maurice Robert reconnaît qu’avec Foccart, il n’est alors « pas tout à fait en phase sur ce qu’il convenait de faire au Congo » : « Il [Jacques Foccart] était favorable à une solution plus expéditive, il considérait qu’il y avait urgence à neutraliser Massamba<sup>72</sup>. » Cette affaire illustre la manière de procéder du secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches à l’égard de ses hommes de confiance. Dans ses *Mémoires*, Foccart prétend qu’il n’y est « absolument pour rien<sup>73</sup> ». Le fait est pour le moins surprenant. « Foccart – reconnaît Maurice Robert – ne mettait jamais tous les œufs dans le même panier. Je suis convaincu qu’il en savait plus sur l’opération que ce qu’il a bien voulu m’en dire. Il n’était pas obligé de tout me raconter, moi non plus d’ailleurs... Il a admis devant moi que l’affaire n’avait pas été bien montée, l’admettre c’était reconnaître, implicitement, un minimum d’implication. [...] On peut difficilement imaginer que Mauricheau-Beaupré n’ait pas informé Foccart de son plan et qu’il ait tenté de le mettre en œuvre sans l’accord au moins implicite de celui-ci<sup>74</sup>. »

Le problème dans ce type de jeu à plusieurs fers au feu est qu’il ne faut pas que l’un échappe à son maître. Pour ce qui est de l’officier et du patriote

républicain Maurice Robert, la question ne se pose pas. Il n'en est pas de même avec Jean Mauricheau-Beaupré qui, vers la fin des années soixante, devient « largement incontrôlable, même par Foccart ». Mais « il était trop tard<sup>75</sup> », souligne Maurice Robert, c'est-à-dire qu'il ne pouvait plus être retiré de la position qu'il occupait auprès du Président ivoirien car il avait su se rendre indispensable. Toutefois, dans l'affaire Debreton-Laurent, il est très probable que Foccart ait donné un « feu orange » à Mauricheau ; l'opération ayant mal tourné, il la désavoue publiquement ainsi d'ailleurs que dans ses *Mémoires*, arguant qu'il ne lui a pas donné son feu vert... Force est de constater qu'il est parfois bien difficile pour l'historien de distinguer ce qui appartient en propre aux initiatives de Jean Mauricheau-Beaupré, qui dispose sur le terrain d'une grande marge de manœuvre – les exemples du Katanga et du Biafra témoignent amplement de ce rôle de « responsable tactique de l'opération<sup>76</sup> » –, du jeu à plusieurs jokers de Jacques Foccart qui passe notamment par une alliance objective – et amicale – avec la diplomatie africaine de Félix Houphouët-Boigny.

Une intervention militaire de la France pour sauver un régime africain ami a un prix sur la scène internationale. Le gouvernement français subit l'opprobre quasi général et se voit taxé de « néocolonialisme ». Son image est durablement ternie alors même que la « politique de grandeur » du général de Gaulle repose en partie sur la capacité de la France à bénéficier d'une considération universelle. Une fois les secousses internationales de l'intervention militaire française au Gabon de février 1964 apaisées, il n'est donc pas surprenant que le Général se soit montré plus réservé que son secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches. De fait, le gouvernement français s'efforce de ne pas intervenir directement si ses intérêts ne sont pas gravement menacés, comme lors de la succession de coups d'État au Dahomey (25 décembre 1965), en Centrafrique (1<sup>er</sup> janvier 1966) et en Haute-Volta (4 janvier 1966). Le cas de la République centrafricaine illustre le pragmatisme français en matière de prise de décision.

En effet, le putsch de Jean-Bedel Bokassa réussit en quelques heures et sans effusion de sang. Les troupes françaises stationnées à Fort-Lamy sont prêtes à intervenir, mais Jacques Foccart ne voit pas trop comment les faire intervenir – la piste de Bangui est rendue inutilisable par les putschistes –, d'autant que Bokassa se montre très francophile<sup>77</sup>. Il ne reste plus dès lors qu'à prendre acte du changement de gouvernants.

Cette ligne de moindre intervention directe n'est pas le fait de Foccart qui, n'en déplaise à la reconstruction de ses *Mémoires*, est parfois désavoué par le chef de l'État. Ainsi, lors du putsch du 17 décembre 1967 au Dahomey – le colonel Soglo est renversé et remplacé par Iropa Maurice Kouandété puis par Alphonse Amadou Alley –, le secrétaire général est à la chasse en Sologne et dans le Nord de la France. De retour à Paris le lendemain, il prône la plus grande fermeté et propose au Général d'envoyer sur place deux navires de guerre français afin de préparer un débarquement. De Gaulle décide de convoquer le soir même le Premier ministre et les ministres concernés et charge Foccart d'organiser la réunion. Fidèle à sa tactique d'anticipation des décisions du Général, Foccart donne les instructions nécessaires aux navires. Il fait ensuite part à son patron de son initiative, ce qui lui vaut une sérieuse réprimande. « Qu'est-ce que cela veut dire – tonne De Gaulle ? Qui est-ce qui commande ? C'est vous ou moi ? C'est toujours la même chose, vous foncez ; à peine ai-je esquissé une orientation, vous l'appliquez. Ce n'est pas à vous de donner des instructions sans mon ordre formel ; c'est moi qui commande. Vous n'auriez jamais dû faire cela. Annulez votre ordre immédiatement<sup>78</sup>. » L'intéressé doit s'exécuter et annuler son ordre auprès du chef de l'état-major particulier du Président. Finalement, il n'obtient pas gain de cause lors de la réunion et Soglo n'est pas rétabli dans ses fonctions par les troupes de marine françaises. Il ne parvient pas plus à obtenir le feu vert du Général pour envoyer sur place un émissaire chargé de faire entendre à la nouvelle équipe la réprobation de Paris. Commentaire de Jean-Marie Soutou : « Ceci en passant prouve que Foccart

n'avait rien vu venir. On avait quand même quelques sources de renseignement. Si, à chaque fois, il part à la chasse ou à la pêche, c'est qu'il ne pensait pas qu'il se passerait quelque chose<sup>79</sup> ! » Cela confirme surtout que Jacques Foccart entend agir suivant une ligne de défense intransigeante des équipes dirigeantes en place en Afrique. Seul le Général est en mesure d'infléchir une interprétation aussi rigoriste de la ligne politique qu'il a lui-même définie.

En avril-mai 1960, les tentatives de déstabilisation du régime de Sékou Touré, à partir d'opposants guinéens armés et entraînés, par des éléments du 7<sup>e</sup> régiment de parachutistes coloniaux, dans les monts du Fouta Djalon, sont éventées. Pis, elles conduisent le gouvernement sénégalais à protester auprès du général de Gaulle<sup>80</sup> – alors même que les présidents sénégalais et ivoirien avaient donné leur accord. Mais, pour une fois, Foccart n'est pas directement mis en cause par le président de la Guinée<sup>81</sup>. Au cours des années suivantes, il n'use cependant pas de la même retenue et utilise systématiquement le rôle supposé de la France et de ses officines secrètes lorsqu'il mène des purges contre l'opposition à son pouvoir autoritaire. Cela n'empêche nullement les Services – et Foccart – de favoriser toute mesure qui pourrait contribuer à la fin du despote guinéen. En vain car, comme le rappelle le général Paul Aussaresses, « les conseillers tchèques et bulgares, qui connaissaient bien nos méthodes, ont fait montre d'une certaine efficacité<sup>82</sup> ». C'est l'ensemble du dispositif du renseignement occidental qui est mis en échec en Guinée.

Les opérations de « déstabilisation » ne sont pas le seul outil dont le secrétaire général Foccart dispose pour entretenir sa « paroisse ». Dans les cas extrêmes, il peut être procédé à l'élimination physique des adversaires si le chef de l'État le juge nécessaire. La plus connue de ces missions « homo » est probablement celle dirigée contre l'opposant camerounais Félix Moumié en Suisse. En effet, en 1960, au moment de l'indépendance du Cameroun, le gouvernement français mène depuis plusieurs années de dures opérations de pacification contre l'Union des Populations du Cameroun (UPC), mouvement

d'inspiration marxiste lié au bloc soviétique, en Sanaga et en pays Bamiléké. En septembre 1958, le chef opérationnel de l'UPC, Ruben Um Nyobé, est tué et la pacification du Sanaga presque effective après plusieurs mois de ratissages sanglants. En revanche, « l'hypothèque du terrorisme » demeure en pays Bamiléké et risque « de compromettre l'unité nationale du Cameroun<sup>83</sup> ». Jacques Foccart soutient pleinement la politique d'aide au jeune État du Cameroun dirigé par son ancien collègue de l'Assemblée de l'Union française, le Président Ahmadou Ahidjo, tant dans la pacification opérationnelle que dans l'appui aux réformes politiques et sociales. Le dirigeant camerounais prend d'ailleurs la plume pour le féliciter de sa nomination, en avril 1960, au poste de secrétaire général : « Je ne doute pas que le Cameroun et moi-même pouvons continuer à compter sur votre amitié agissante et, d'une façon générale, je suis heureux à l'idée des services éminents que vous rendrez à la Communauté rénovée et à l'amitié franco-africaine<sup>84</sup> ». Foccart est, tout au long des années 1960, un défenseur vigilant contre toute menace à l'encontre du Président Ahidjo et de son régime. Son action consiste en particulier à accéder à la demande du gouvernement camerounais d'éliminer le nouveau dirigeant de l'UPC, Félix Moumié, qui vit en exil entre la Suisse, le Ghana et la Guinée. Le SDECE se voit confier la mission et fait appel à un des réservistes du Service Action, William Betchel. Se prétendant journaliste, ce dernier s'adjoint les services d'« une blonde très visible<sup>85</sup> ». Le 15 novembre 1960, ils réussissent à dîner avec Moumié dans un restaurant du vieux Genève. Au cours du repas, Betchel verse dans son verre de pastis une dose de poison. Mais, constatant que le leader de l'opposition camerounaise ne boit pas son apéritif, il profite de son passage aux toilettes pour verser, cette fois dans son verre de vin, une seconde dose. Problème : Moumié finit par boire les deux verres et, au lieu de mourir quelques jours plus tard en Afrique sans autre forme de procès, il est transporté d'urgence à l'hôpital dans un état quasi désespéré. Il décède peu de temps après, ce qui conduit les autorités helvétiques à ouvrir une enquête –

l'autopsie du corps révélera des traces de poison. L'opération « homo » est donc techniquement une réussite mais elle est politiquement désastreuse puisque Betchel et le SDECE sont publiquement mis en cause<sup>86</sup>.

L'affaire Moumié montre que Jacques Foccart use volontiers des réseaux du SDECE en Afrique – et ailleurs – dans les années soixante. Ils constituent, selon Pierre Messmer, « son principal réseau en Afrique », ce que tendent d'ailleurs à prouver les nombreuses notes de ce service présentes dans les archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches. Foccart s'appuie également sur ses propres réseaux semi-officiels constitués de personnalités politiques gaullistes, de « barbouzes » – dont le charismatique Jean Mauriceau-Beaupré –, d'hommes d'affaires liés aux intérêts français installés en Afrique (petites et grandes sociétés, notamment pétrolières). Il tisse ainsi un « excellent dispositif de sociétés d'import-export<sup>87</sup> » qui servent tout à la fois de couverture et de rétribution des services rendus. Cette multiplication des circuits d'informations parallèles plus ou moins affairistes conduit, selon Alexandre de Marenches et bien d'autres, à une véritable « confusion des genres<sup>88</sup> ». Néanmoins, Foccart est et demeure l'homme de la politique du gouvernement français. Les actions qu'il mène en Afrique se font toujours à travers la machine de l'État français. La gestion africaine du secrétaire général Foccart n'est pas celle d'un parrain de la mafia mais celle d'un homme qui, sous les directives stratégiques du chef de l'État, pense servir l'intérêt de son pays et « une certaine idée de la France ».

La défense et illustration du « pré carré » africain de la France par Jacques Foccart ne le conduisent toutefois pas à user des opérations « homo » de manière quotidienne. Au jour le jour, il s'agit de favoriser, par tous les moyens de l'aide apportée par la France, les équipes africaines amies en place. Et, pour cela, il veille scrupuleusement aux différentes formes d'aide et d'action de la coopération française, tant du point de vue politique, militaire, sécuritaire qu'économique et culturel ainsi que sur les Français chargés de ces tâches. Le cas du Gabon est, une nouvelle fois, exemplaire de ce travail

de fourmi. En effet, Foccart a été un soutien indéfectible du Président Léon M'Ba, en particulier lors du putsch de février 1964. Il l'a ensuite « entouré » de conseillers français afin de l'aider à asseoir son pouvoir, à commencer par son principal conseiller Guy Ponsaillé et le chef de sa garde personnelle Bob Maloubier. En 1965, il obtient du général de Gaulle la nomination de Maurice Delauney comme ambassadeur de France à Libreville, répondant ainsi tant aux attentes de l'Élysée que du Président gabonais. « Astérix », comme il est rapidement surnommé au Gabon, constitue le relais personnel de Jacques Foccart dans ce pays, sans compter les visites fréquentes de Maurice Robert. Et lorsque le Président gabonais déclare la maladie incurable qui l'emportera en 1967, c'est toujours Foccart, aidé de Robert, qui échafaude la solution permettant à la fois de concilier le maintien des intérêts de la France – notamment pétroliers – et la stabilité de ce jeune État. Ce sont Robert et Foccart qui trouvent le futur heureux élu en la personne du discret mais très efficace directeur de cabinet du Président M'Ba : Albert-Bernard Bongo. Et ce sont eux qui organisent la succession de manière à faire « monter » Bongo, en créant, pour lui, une vice-présidence, afin qu'il puisse succéder constitutionnellement au « Vieux » au moment de son décès. « C'est à ma demande et sur mon instigation – écrit le secrétaire général à la date du 16 février 1967 dans son futur *Journal de l'Élysée* – que Léon M'ba a effectué cette manœuvre [la réforme de la Constitution gabonaise suivie de nouvelles élections présidentielles et législatives pour le 19 mars suivant] qui a pour but, étant donné son état de santé, de mettre en place Albert-Bernard Bongo en qualité de vice-président élu, appelé à succéder automatiquement au Président en cas de décès. Je n'ai jamais communiqué au Général le détail de ce qui avait été accompli en la matière mais j'ai l'impression qu'il n'est pas dupe. Ce détail va de l'étude de la Constitution, étude que j'ai fait faire par Journiac et Jouhaud, à la fixation de la date de l'élection en passant par la composition des listes, les thèmes de propagande, les thèmes de la télévision. Dans tout cela, Léon M'ba me suit aveuglément au point que, lorsque Bongo



est venu pour prendre connaissance de la Constitution, Léon M'ba m'a demandé de passer le voir et n'a voulu donner son accord sur rien à Bongo avant que j'aie donné moi-même mon accord<sup>89</sup>. » L'affaire est rondement menée même si, contrairement à ce que laisse entendre le témoignage de Foccart, le « Vieux » n'a pas accepté aussi facilement que cela de se représenter à la présidence de la République. Il a fallu que Maurice Delauney vienne en renfort à Paris afin d'obtenir l'accord formel du Président gabonais<sup>90</sup>. À la mort de Léon M'Ba, Bongo accède ainsi à la plus haute magistrature du Gabon, le 28 novembre 1967. Tel un mentor discret mais influent, le secrétaire général, aidé par Maurice Robert, n'a de cesse par la suite de veiller sur son « poulain », en particulier grâce au maintien à son service de conseillers français<sup>91</sup>. Bongo a d'ailleurs très rapidement l'occasion de donner des gages de fidélité en laissant le Gabon devenir la base arrière du soutien clandestin au Biafra, soutien coordonné, depuis l'Élysée, par Jacques Foccart.

## **Une fin de règne difficile**

Foccart sait de longue date interpréter les propos et, surtout, les coups de sang de son patron. Il prend sur lui de modifier certaines consignes gaulliennes qu'il juge trop disproportionnées par rapport à l'objectif défini par le chef de l'État. Par exemple, lors des négociations pour l'indépendance de la Côte d'Ivoire, Foccart n'ignore rien des causes de l'ire de Félix Houphouët-Boigny qui ne « digère » pas la fin de la Communauté institutionnelle. Le Président ivoirien exige alors de dissocier la signature de l'acte d'indépendance et celle des accords de coopération avec la France – qui doivent permettre le maintien de son influence prépondérante. De Gaulle finit par être très mécontent du leader ivoirien qui « exagère ». Il convoque le haut représentant français à Abidjan, Yves Guéna, et lui ordonne de repartir immédiatement en Côte d'Ivoire délivrer un message « très rude » à Houphouët. Quelques heures plus tard, Guéna reçoit un appel téléphonique de Foccart. « Foccart m'a dit : “Je sais ce que le Général vous a dit.

Naturellement on doit toujours obéir au Général. Mais dans ce cas-là, je vous le dis, si vous adoptiez l'attitude qu'on vous a demandée, ce serait un drame avec Houphouët qui ne pourrait pas l'accepter". Il m'a dit : "Atténuez vos propos, etc.". J'ai pensé, compte tenu du fait que Foccart voyait le Général tous les jours, qu'il fallait en tenir compte<sup>92</sup>. » Lorsqu'il rencontre Félix Houphouët-Boigny, Yves Guéna s'en tient à la recommandation de Foccart et s'exprime « de façon extrêmement mesurée », ce qui ne lui est pas reproché par la suite par Paris. Mais, ce qui est en cause, dans cette fin de règne gaullien difficile, ce n'est pas la capacité à interpréter à la marge le verbe gaullien. C'est désormais sa capacité à influencer le fond même de la pensée stratégique de son patron qui est posée.

Le secrétaire général Foccart est à la manœuvre dans deux affaires clés : l'intervention de l'armée française au Tchad et le soutien clandestin à la sécession du Biafra. Au Tchad, entre 1968 et 1972, le gouvernement français est contraint de dépêcher des troupes afin de soutenir le Président Tombalbaye, en grande difficulté face au Front de libération nationale (Frolinat). Le conflit pose avec acuité le problème structurel de ce pays issu de la colonisation : l'opposition du régime du Président Tombalbaye et des populations « noires » animistes et chrétiennes aux rebelles du Nord et de l'Est, les Toubous et les Arabes musulmans. En vertu de l'accord de maintien de l'ordre du 6 mars 1961 et des accords d'assistance militaire technique du 8 octobre 1966, la France intervient en deux temps. En août 1968, à la demande du Tchad, des troupes françaises, appuyées par l'aviation, aident les forces tchadiennes à rétablir l'ordre dans le Tibesti au nord du pays. Foccart, qui est partisan de cette intervention, fait le siège du Général qui, pour sa part, se montre initialement plus réservé et ne veut absolument pas d'une intervention massive de l'armée française. Pour le secrétaire général, il s'agit de respecter les engagements de la France envers ses alliés africains, d'autant plus que les autres chefs d'États africains scrutent avec attention l'attitude du gouvernement français<sup>93</sup>. En mars 1969, face au développement inquiétant de

la rébellion à l'est et au centre du pays, le Président tchadien formule une nouvelle demande d'aide. Foccart, d'un commun accord avec le ministre des Affaires étrangères Michel Debré, prend sur lui d'expédier sur place deux compagnies de la Légion étrangère, ce qui lui vaut une colère du Général :

« CDG : Comment ? Qu'est-ce que c'est que ça ? Vous faites opérer des mouvements de troupes, vous envoyez des compagnies sans m'en parler ? Qui est-ce qui décide cela ?

JF : Je me raccroche en disant "mais mon Général, c'est une décision qui a été prise il y a longtemps ; ces compagnies de parachutistes de la Légion devaient aller en renfort depuis le début et c'est seulement maintenant qu'elles partent".

CDG : Oui (le Général change complètement son fusil d'épaule) c'est toujours la même chose ! On décide et on n'exécute pas. C'est complètement ridicule ; il y a longtemps que ces unités devaient être sur place. Mais on attend toujours, on attend. Je ne sais pas ce que vous faites tous, je ne sais pas ce que font les armées tout le temps là à tergiverser ! Une fois que c'est décidé, il faut y aller<sup>94</sup>. »

La situation ne cessant d'empirer, De Gaulle donne finalement son feu vert à une opération militaire d'envergure peu de temps avant son départ de l'Élysée. Faute de mieux, le Général et Foccart s'engagent dans le soutien au Président tchadien pour la défense des intérêts français qui passe par le maintien de l'unité du Tchad. L'aide militaire française consiste à réorganiser et à améliorer l'armée tchadienne et à participer aux opérations militaires contre les rebelles. Toutefois, cette aide exceptionnelle est assortie de nombreuses conditions, dont l'envoi d'une mission de réforme administrative conduite par un ancien gouverneur de la France d'outre-mer (M. Lami).

S'il est un domaine où l'accusation portée contre Foccart de « détournement de vieillard » – suivant l'expression de Jean-Marie Soutou – paraît légitime, c'est la tragique sécession du Biafra. Cette affaire est

exemplaire de sa manière de procéder vis-à-vis du Général et d'agir, à Paris comme sur le terrain. Cette politique a été largement inspirée par le Président ivoirien Félix Houphouët-Boigny qui, par volonté de briser son voisin, le géant anglophone nigérian, et par anticommunisme, a « beaucoup poussé » la France à intervenir « par l'intermédiaire de Foccart », souligne Pierre Messmer<sup>95</sup>. Dès septembre 1967, le leader ivoirien se déclare prêt à aider les Biafrais et multiplie les rencontres en ce sens auprès des autres chefs d'État africains francophones afin de les rallier à sa cause. Foccart se fait l'avocat de l'activisme d'Houphouët auprès du général de Gaulle qui est, initialement, très réservé. Il mène son travail de sape méthodiquement et, faute d'obtenir le feu vert de son patron, lui propose de livrer des vieux stocks d'armes allemandes et italiennes à la Côte d'Ivoire qui les livrerait ensuite aux Biafrais. Il finit par l'emporter. En novembre, le Président ivoirien se lance dans une offensive tous azimuts puisqu'il livre des armes au Biafra et, dans le même temps, paie 1 700 mercenaires pour ressusciter le Katanga. L'échec est une nouvelle fois au rendez-vous. Mais, pendant ces semaines, Foccart poursuit son travail auprès du Général en lui expliquant notamment l'échec de l'opération d'Houphouët au Congo par l'aide décisive des États-Unis à Mobutu. Au point que, début janvier 1968, De Gaulle accepte les envois d'armes à la Côte d'Ivoire – à destination finale du Biafra –, bien qu'officiellement il se refuse à reconnaître le Biafra et à « fournir une aide directe ». Le ministre des Armées est chargé de compenser la différence auprès de l'armée ivoirienne. Début avril, le tandem Houphouët-Foccart obtient du Président français que le directeur d'Afrique du Quai d'Orsay reçoive discrètement un émissaire du Biafra, au grand dam du ministre des Affaires étrangères. Le Général n'a toutefois pas voulu que ce soit une personnalité de rang ministériel qui le reçoive, et surtout pas son secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches<sup>96</sup>. Fin mai 1968, la sécession du Biafra devient officielle et la guerre s'intensifie avec l'armée fédérale de Lagos.

Le Quai d'Orsay n'apprécie guère cette politique d'appui indirect à la partition du Nigeria qui, à ses yeux, est vouée à l'échec<sup>97</sup>. Pour Jean-Marie Soutou, le Général a fini « par se laisser convaincre par Foccart et les Africains qu'il reçoit sans interruption<sup>98</sup> ». Au ministère des Armées, Pierre Messmer se montre tout aussi sceptique. Il s'en ouvre directement au chef de l'État, arguant que les fournitures d'armes au Biafra ne présentent que des désavantages. Elles ne permettent pas aux Biafrais de vaincre, mais sont suffisamment importantes pour gêner la France vis-à-vis d'autres pays. Messmer obtient de son patron l'autorisation de faire une déclaration publique en faveur de l'interdiction de l'exportation d'armes vers le Biafra, à la grande fureur de Jacques Foccart. « Le Général ne se gênait pas – explique Pierre Messmer –, dans certains cas, pour jouer les hommes les uns contre les autres. Foccart a fait pression sur le général de Gaulle pour qu'il revienne sur la décision prise. Il y a réussi en faisant venir Houphouët à Paris et en le faisant recevoir par le Général qu'il a ébranlé, le faisant revenir en arrière. C'était le type même du conflit entre Foccart et moi<sup>99</sup>. »

Les résultats ne sont pas au rendez-vous des espérances du tandem Foccart-Houphouët et le Biafra se trouve rapidement confronté à de grandes difficultés militaires. D'autant que l'armée fédérale est aidée à la fois par la Grande-Bretagne et l'URSS<sup>100</sup> ... En novembre 1968, le voile se déchire et le Général commence à se raidir sur le sujet, pestant contre le coût financier de l'aide apportée par la France. Le secrétaire général n'en continue pas moins son action de persuasion auprès de son chef, même s'il se plaint d'essuyer de violentes colères et qu'il le trouve même, le 8 novembre, « buté »<sup>101</sup>. Le Président ivoirien fait alors la tournée des décideurs parisiens afin de les convaincre de la nécessité de poursuivre dans la voie du soutien au Biafra, usant notamment de l'argument anticommuniste et du « verrou biafrais » contre « toutes les aventures<sup>102</sup> ». Foccart et Houphouët obtiennent finalement la poursuite du soutien clandestin de la France, contre l'avis du Premier ministre Maurice Couve de Murville et des principaux ministres

concernés, à commencer par Pierre Messmer. Mais, côté président de la République, le ressort paraît cassé. Du moins fonctionne-t-il encore par la force d'inertie et les piqures de rappel du secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches qui sent que son patron est las de « ces histoires de nègres<sup>103</sup> ».

Parallèlement à son travail d'influence auprès du général de Gaulle, Jacques Foccart joue un rôle central dans l'aide apportée aux Biafrais. Il s'appuie sur les présidents ivoirien et gabonais qui font transiter par leur pays les armes et le ravitaillement nécessaires aux forces armées biafraises. Il n'a aucun mal à obtenir du Général que l'aide humanitaire de la France se fasse par le biais exclusif de la Croix-Rouge française et non par le canal de la Croix-Rouge internationale<sup>104</sup>, ce qui permet de conserver le contrôle sur le contenu du fret en direction du Biafra. Le secrétaire général mobilise à cette fin toutes les cartes dont il dispose dans son jeu africain depuis près de dix ans. Le SDECE Afrique de Maurice Robert est à la manœuvre depuis le Gabon et la Côte d'Ivoire, et au Biafra même par le biais de la mission « Mathurin », aux côtés de la mission « Zoé » des Sud-Africains. Foccart peut aussi compter sur les hommes qu'il a fortement contribués à placer à des postes stratégiques : les ambassadeurs Maurice Delauney (Gabon) et Jacques Raphaël-Leygues (Côte d'Ivoire). Enfin, il dispose dans cette toile serrée des hommes qu'il utilise depuis plusieurs années pour les « missions spéciales » en Afrique et qui sont détachés en qualité de coopérants auprès des présidents Bongo et Houphouët-Boigny : Pierre Debizet et Philippe Létteron à Libreville et Jean Mauricheau-Beaupré à Abidjan. Ces équipes « foccartiennes » assurent non seulement la logistique de la sécession biafraise, mais aussi le recrutement et l'acheminement des mercenaires parmi lesquels on retrouve Roger Faulques, le « corsaire de la République » Bob Denard et surtout Rolf Steiner<sup>105</sup>. Cette opération constitue une sorte de quintessence des méthodes et des cercles de relations de Jacques Foccart en Afrique. Tout y est : le contact direct avec le chef de l'État et une capacité certaine d'influence, le

ballet diplomatico-familial des dirigeants africains, les réseaux officiels et officieux sur place, jusqu'aux mercenaires engagés sur le champ de bataille au Biafra. C'est aussi le crépuscule d'une certaine Françafrique dont Foccart a été le pilier vigilant et efficace pendant dix ans derrière la figure tutélaire du général de Gaulle. D'ailleurs, comme un symbole de l'échec de cette politique portée jusqu'au bout par le tandem Foccart-Houphouët, la capitale du Biafra, Umuahia, est évacuée par les forces du colonel Ojukwu au cours de la deuxième quinzaine d'avril 1969, deux semaines avant le départ du pouvoir du général de Gaulle.

## **Les « réseaux Foccart » : une réalité mythifiée ?**

La question des « réseaux Foccart » a suscité une abondante littérature, le plus souvent polémique. Le mot « réseau » a pourtant un sens précis : relier entre eux des éléments, et ce, sans connotation particulière. Mais le terme a progressivement perdu son sens neutre pour se muer en un élément péjoratif dans une politique qualifiée de « néocolonialiste » et condamnée comme telle. Les « réseaux Foccart » sont devenus, pour la postérité, un des éléments constitutifs de sa légende noire. Vers la fin de sa vie, l'intéressé s'est d'ailleurs vigoureusement défendu d'avoir entretenu des « réseaux » même si, au cours des années 1960 et 1970, il s'est bien gardé de démentir catégoriquement leur existence ; le simple fait que l'on puisse croire qu'ils existent constituant en soi un atout dans son jeu. « Les réseaux Foccart – explique-t-il au moment de la sortie du premier volume de ses *Mémoires* – n'existent pas. Un réseau, c'est quelque chose d'organisé alors que ce qu'on appelle mes “réseaux” sont informels. Ils peuvent comprendre des anciens militaires, des commerçants, des curés. Certains ecclésiastiques ont été parmi ceux qui me donnaient les meilleurs renseignements, non en termes de dénonciation d'un tel ou d'un tel, mais en termes d'évolution d'une situation. C'est un réseau d'amitiés, de connaissances, de relations. En fait, tout le monde a ses réseaux<sup>106</sup>. » Son ancien bras droit, l'ambassadeur Alain

Plantey, abonde dans le même sens sur le terme « réseau », jugeant « le mot excessif ». « Plutôt qu’une organisation – analyse-t-il –, il s’agit d’un circuit bienveillant d’informations qui avait commencé à partir des anciens de la Résistance et des fidèles du RPF, mais qui s’était étendu outre-mer grâce à la facilité de l’appel téléphonique auquel, s’agissant de “gens très proches”, Jacques Foccart ne se soustrayait pas, quels qu’en fussent l’heure ou le lieu. Cette disponibilité et la perspicacité de son jugement contribuaient à son crédit<sup>107</sup>. »

Le propos ne manque pas de justesse et il convient, lorsque l’on traite des « réseaux Foccart », de procéder avec prudence afin de ne pas commettre d’erreur méthodologique tant la question a été instrumentalisée. C’est précisément ce qu’expliquent, à juste titre, deux spécialistes du continent africain, qui ne peuvent être suspectés de philo-foccartisme, Antoine Glaser et Stephen Smith : « Le système crée la fonction, et la fonction fait l’homme – et non pas l’inverse. Parler des “réseaux Foccart” n’est qu’une commodité de langage, justifiée par le fait que les réseaux franco-africains ont longtemps été truffés par des “hommes à Foccart” qui les a mis en place et développés. Cela ne fait pas cependant de la présence néocoloniale de la France en Afrique, de ses bases militaires, de sa coopération civile et militaire, de son maillage du continent par des agents secrets, de la zone franc, de l’étroite imbrication économique ou d’“Elf-Africaine”, parmi d’autres trusts franco-africains, une œuvre personnelle. Jacques Foccart a été le grand commis de l’État franco-africain, mais il ne se confond pas avec celui-ci, même s’il est à la “Françafrique” ce que de Gaulle est à la V<sup>e</sup> République : un père fondateur, dont les héritiers ont éprouvé des difficultés à s’émanciper<sup>108</sup>. » Si les « réseaux Foccart » ne relèvent pas d’une construction d’ordre systémique, il n’empêche que Jacques Foccart est le réceptacle, tout au long de sa carrière africaine, d’un volume impressionnant d’informations – le plus souvent confidentielles – provenant de cercles de relations très variés. Il le doit à sa



position institutionnelle singulière, à sa capacité à lier des rapports de confiance et bientôt à sa réputation en Afrique même.

À ces cercles de relations, créées ou non de toutes pièces, il a appliqué une méthode qui porte sa marque. L'ancien ambassadeur Michel Rougagnou explique combien le principe fondamental de Foccart était de « jouer sur les hommes ». De là une méthode empirique, dénuée de toute théorie et d'idéologie, mais d'une redoutable efficacité. « C'était un type – analyse Michel Rougagnou – qui pensait qu'on pouvait travailler avec les gens. Le problème c'était de pouvoir les évaluer et avoir les éléments pour les connaître. Il était plein de fiches. Quand il rentrait de voyage [d'Afrique], il se mettait à l'arrière de l'avion. Il avait l'un de ces antiques magnétophones et dictait pendant trois ou quatre heures. Il connaissait tout le monde. Un ministre africain qui venait à Paris était accueilli à l'aéroport par le chef du protocole de Foccart. Il était logé et voyait Foccart dans les vingt-quatre heures. Évidemment s'il voulait pousser quelque chose, il fallait le voir et le convaincre. Il connaissait leurs casseroles, leurs appétits. On n'a jamais plus connu un type qui connaisse autant l'Afrique et les Africains depuis. Le système Foccart c'était de s'appuyer sur une administration solide à l'Élysée avec un type solide par pays. C'était une boutique très sérieuse qui tournait bien. Elle a été un gisement d'ambassadeurs en Afrique. Un chargé de mission géographique devenait ambassadeur dans “son” pays<sup>109</sup>. » La structure décrite par l'ancien administrateur de la France d'outre-mer Rougagnou est à la fois simple et complexe. Simple parce qu'elle converge toujours vers Jacques Foccart. Complexe parce qu'elle est le fruit de plusieurs strates de relations, de nature et d'importance très différentes et qui varient fortement suivant les pays. Cela lui permet de disposer de renseignements exceptionnels, ce qui n'empêche pas les « erreurs » de diagnostics suivant ce qui lui est rapporté car il se doit de faire confiance à ses correspondants principaux. Son futur collaborateur à Matignon entre 1986 et 1988, le jeune coopérant Michel Lunven, est « rappelé » du Gabon au

début des années 1960. Son tort : avoir refusé des « combines » de deux collaborateurs de Maurice Delauney qui demandent et obtiennent son rappel du secrétaire général Foccart. L'ambassadeur Lunven reste persuadé que Jacques Foccart ne l'a jamais su : « Jacques Foccart m'a expliqué qu'il avait des correspondants qui eux-mêmes avaient d'autres correspondants. Delauney était un de ses grands correspondants au Gabon. Tout ce que lui disait Delauney, il l'acceptait car il avait confiance en lui. C'est comme cela que j'ai été rappelé<sup>110</sup>. » Cette affaire illustre les limites de la « méthode Foccart » et permet également de comprendre combien, à travers les « hommes à Foccart », des erreurs ont pu être commises voire des actes qui ont échappé au secrétaire général lui-même ; certains ayant pu être cautionnés par lui après coup. Un tel système laisse un fort degré de latitude aux acteurs de terrain, d'autant qu'ils détiennent une part non négligeable de l'information. En tout cas, sa vie durant, Foccart se voit attribué tout ou partie de la responsabilité dans des « affaires » parce que des personnes ayant été ses hommes de confiance ou des collaborateurs occasionnels sont aux commandes. C'est là un autre élément constitutif de sa légende noire qui ne résiste pas toujours à un examen au cas par cas de son action effective dans telle ou telle affaire, africaine ou française.

Le cas de Jean Mauricheau-Beaupré est emblématique de ces confusions. S'il appartient, du point de vue administratif, au secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches entre 1959 et 1963, il est considéré par Foccart – et les historiens – plus comme un homme de Michel Debré qu'un des siens<sup>111</sup>. Le propos peut surprendre au regard des attaques contre Mauricheau qui l'ont toujours associé à Jacques Foccart dans la dénonciation de la politique africaine du général de Gaulle. « JMB » se distingue par une carrière africaine particulièrement riche et toujours au plus près de l'action, le plus souvent clandestine. Comme le reconnaît Maurice Robert, il « travaille auprès de Foccart sur certaines “affaires spéciales”<sup>112</sup> ». Il officie à Brazzaville, auprès du Président Youlou, jusqu'au coup d'État

d'août 1963. Il est le « contact », depuis la capitale congolaise, des mercenaires engagés dans la crise de l'ex-Congo belge aux côtés de Moïse Tshombé<sup>113</sup>. C'est également lui qui échafaude des plans pour délivrer Fulbert Youlou et qui, finalement, le recueille à Léopoldville en mars 1965, après que celui-ci a réussi à fausser compagnie à ses geôliers<sup>114</sup>. Avec l'aide de Philippe Lettéron et de Pierre Debizet sur place, il « coordonne » depuis Abidjan les actions de soutien au Président tchadien François Tombalbaye entre 1966 et 1968. Toujours depuis la capitale ivoirienne, il est au cœur du dispositif clandestin d'aide au régime biafraïse avec l'aide des mêmes Debizet et Lettéron, basés à Libreville. Un tel *curriculum vitae* a vite fait de le propulser au pinacle des « barbouzes » africaines. C'est sans compter que cet ancien résistant est avant tout un gaulliste pur et dur et « un patriote exigeant » qui ne ménage pas plus sa peine en Afrique qu'en France. Il participe pleinement aux opérations de déstabilisation de la IV<sup>e</sup> République en mai 1958. Homme de conviction, il est aussi un homme d'action « très entreprenant » qui, suivant le portrait d'un fin connaisseur en la matière – Foccart –, « vit pour l'action et le secret. Il aimait bien les “coups”<sup>115</sup> ». Il est l'une des chevilles ouvrières de la manifestation du 30 mai 1968 sur les Champs-Élysées et, au cours de cette période, est très engagé dans la lutte contre la « subversion ». Mauricheau-Beaupré ne peut donc pas se réduire à un simple *missus dominicus* de Jacques Foccart. C'est un gaulliste qui existe sans lui et qui, y compris en Afrique, prend des initiatives, couvertes ou non ensuite par le secrétaire général. Il fait partie de ces personnes sur lesquelles Foccart s'appuie mais qui, rapidement, usent d'une marge de manœuvre qui ne touche pas qu'aux moyens mais à la stratégie même.

Les liens étroits tissés avec tel ou tel Président africain, qui ont eux-mêmes des objectifs de politique africaine à faire valoir, font de ces *missi dominici* des éléments qui s'illustrent parfois par un fort activisme dans des affaires où la position du Général et de Foccart est pourtant beaucoup plus prudente, du moins officiellement. Félix Houphouët-Boigny mène ainsi une

diplomatie africaine active – qui s’appuie sur les réseaux du vieux parti du RDA – qui conduit parfois la France à le suivre dans un sens qu’elle ne souhaitait pas forcément initialement. Le Président ivoirien constitue le principal soutien africain du leader congolais Moïse Tshombé et s’appuie techniquement sur Mauriceau qui agit probablement au-delà des instructions reçues. Lorsqu’en juin 1964 Tschombé prend le pouvoir à Kinshasa, JMB (et Foccart) l’appuie jusqu’à sa chute, en octobre 1965, victime d’un coup d’État organisé par Mobutu avec l’aide de la CIA. JMB n’en continue pas moins à jouer la carte Tschombé contre Mobutu – l’homme des Américains – jusqu’à ce qu’il soit définitivement mis hors-jeu en 1967. Foccart a beau affirmer, dans ses *Mémoires*, que Mauriceau est allé au-delà de ses instructions, il a reçu Tschombé à Paris et lui a apporté son soutien des années durant. Tschombé a donc bien constitué pour le général de Gaulle et Jacques Foccart le « joker français en Afrique centrale contre les Américains et les “communistes”<sup>116</sup> ».

Houphouët s’illustre également par son soutien public – à l’instar de Bongo – pour la sécession biafraise. Et que dire de la politique d’ouverture envers l’Afrique du Sud de l’Apartheid menée par le Président ivoirien, malgré les oppositions des autres chefs d’État africains francophones et la grande réserve – au moins publique – du gouvernement français ? Il convient donc de nuancer l’idée que ce type de personnages d’un certain calibre métropolitain, comme JMB, obéit au doigt et à l’œil de Jacques Foccart. D’ailleurs, Mauriceau-Beaupré demeure, une fois son contrat de coopérant expiré, le conseiller personnel du Président ivoirien bien après la disparition du secrétariat général de Foccart<sup>117</sup>. De tels personnages et les affaires qu’ils manipulent, surtout si elles sont du fait d’un dirigeant africain ami de la stature de Félix Houphouët-Boigny, restent toujours au sein de la « famille » franco-africaine ou simplement gaulliste, quels que soient les désaccords éventuels.

Tous les « chargés de mission » – permanents ou, le plus souvent, temporaires – du secrétaire général ne lui donnent pas les mêmes difficultés. Loin du rôle « spécial » et quasi permanent de JMB, la plupart d'entre eux effectuent des missions de confiance à durée limitée qui ne relèvent qu'exceptionnellement des « coups ». Le général Paul Aussaresses – alors colonel et commandant du 1<sup>er</sup> RCP de Pau – mène ainsi, pour le compte de Jacques Foccart, des missions ciblées. Le plus souvent, il s'agit « de mettre bon ordre à certaines situations et de faire signer certains documents<sup>118</sup> ». Au cours de l'été 1968, il est chargé de délivrer aux présidents Bokassa et Bongo un message du général de Gaulle sur le mode : « Allez voir un tel. J'ai un message du Général et il doit s'y conformer. » Et Aussaresses d'exécuter fidèlement la mission. S'il perçoit une hésitation de la part du « Roi nègre », il lui dit alors d'un ton très martial : « C'est un ordre du Général<sup>119</sup> ! » À son retour de voyage, il dresse le compte rendu à Foccart qui, dans le cas présent, le félicite de son efficacité<sup>120</sup>.

Jacques Foccart s'appuie sur des hommes et des femmes qui, sur place, occupent ou non des fonctions officielles françaises ou africaines. Ils constituent dans ces pays un certain nombre de relais qui, « contrairement à ce que l'on peut penser – souligne Michel Roussin –, ne sont pas des marginaux. Ce sont tout particulièrement des industriels, des conseillers français mis à la disposition des ministères africains<sup>121</sup>. » Il dispose ainsi de sources d'informations et d'une capacité particulière d'influence car il a une grande capacité de réaction. Le cas du Gabon illustre cette toile foccartienne puisque ses principaux correspondants sur place – Guy Ponsaillé et Maurice Delauney – sont respectivement conseiller du Président M'Ba et ambassadeur de France à Libreville (1965-1972). Il ne faut cependant pas sous-estimer le fait que Foccart dispose en premier lieu des réseaux institutionnels d'informations. Par ses fonctions de conseiller technique en charge des questions de sécurité et de renseignements, tant à Matignon qu'à l'Élysée, il est au cœur d'une toile d'institutions et de cercles de relations pouvant lui

apporter le fondement de toute politique efficace : l'information juste au bon moment. Les Postes de Liaison et de Renseignements (PLR) installés par Maurice Robert dans les principales capitales africaines « amies » font du renseignement pour le compte de la France. Ils apportent également une aide précieuse aux dirigeants mis en place par le gouvernement français au moment des indépendances. Ils participent en outre à la formation des services de renseignement de ces nouveaux États en leur fournissant les matériels, les fonds et, surtout, les spécialistes nécessaires. Mais l'aide technique apportée sert très souvent tout autant la lutte contre les menées soviétiques que la répression contre les opposants locaux, comme l'illustre notamment la police secrète du Camerounais Jean Fochivé – formé et soutenu par Maurice Robert – qui use de tous les moyens afin de protéger le régime du Président Ahidjo. Le SDECE Afrique constitue, pour Foccart, une source primordiale d'informations que l'on peut qualifier d'ossature première car elle lui permet de disposer au cœur de ces États d'informateurs de premier ordre. D'autant que les responsables du SDECE nommés à ce type de poste sont le plus souvent des personnes en qui le secrétaire général a confiance. Le cas de Raymond Bichelot, ancien pilier du Service Action et responsable du PLR d'Abidjan de 1963 à 1968, est à cet égard exemplaire. Il est un des éléments clé du dispositif africain de Jacques Foccart et Maurice Robert et demeure au service du Président ivoirien, sous contrat ivoirien jusqu'au milieu des années 1980<sup>122</sup>. Pour l'ancien ministre des Armées Pierre Messmer, « c'est à travers ces réseaux que Jacques Foccart exerce non seulement une influence en Afrique, mais crée une sorte de couverture d'informations et de renseignements<sup>123</sup> ».

Les dirigeants africains eux-mêmes réclament des Français qui les « comprennent » et qui les assurent contre tout problème intérieur. Cette juste compréhension des aspirations des dirigeants africains solidaires de la France passe d'abord par leur sécurité. Il s'agit là d'un point majeur du lien très étroit entre le gouvernement français et ses homologues africains, et surtout

entre Jacques Foccart et les élites africaines au pouvoir. C'est en effet le secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches qui est, par excellence, la clé de leur sécurité présente et future. C'est lui qui veille scrupuleusement au choix des hommes qui forment les gardes prétoriennes des chefs d'État africains. La mission antiputsch est la pierre d'angle de la crédibilité de Foccart auprès des Africains. Elle ne repose pas seulement sur un dispositif d'unités militaires françaises prépositionnées sur le continent africain. Elle est également le fait des hommes de confiance qu'il place auprès des dirigeants africains et du rôle des PLR sur place. Outre les officiers des services secrets, les officiers de police du Service de coopération technique internationale de la police (SCTIP) œuvrent pleinement à ce dispositif de sécurisation des pouvoirs en place<sup>124</sup>.

À ce jeu de placements, Foccart n'oublie jamais les relations d'amitié et de confiance tissées des années auparavant, même si elles ont parfois connu parfois une sérieuse éclipse pendant la guerre d'Algérie. L'une des spécialités du secrétaire général consiste à « recycler d'anciens proches du Général qui se sont séparés de lui au moment de l'Algérie », sans pour autant virer « OAS »<sup>125</sup>. Le cas de Pierre Debizet est, de ce point de vue, exemplaire. Membre actif du service d'ordre du RPF, il reprend son office dès le retour au pouvoir du Général et est l'un des fondateurs du SAC. Ce fervent gaulliste s'oppose à De Gaulle sur sa politique d'autodétermination de l'Algérie<sup>126</sup>. Foccart « l'exfiltre » à temps et l'envoie se faire oublier en Afrique, entre 1960 et 1968. Il le fait revenir en France pour épurer le SAC à partir de 1968, tout en maintenant ses activités africaines. Il ne recycle pas que les gaullistes patentés puisqu'il agit de même avec ses anciens camarades du Service Action du SDECE trop attachés à l'Algérie française. Maurice Robert lui propose « d'aider ceux, amis ou non, qui s'étaient égarés dans cette lutte de l'OAS et dont le passé militaire était bien souvent exemplaire ». Le secrétaire général accepte et le chef du SDECE Afrique fournit de faux passeports à des « anciens » afin qu'ils puissent fuir en Afrique du Sud ou ailleurs<sup>127</sup>. Pour

certaines d'entre eux, Foccart et Robert vont plus loin puisqu'ils les « sauvent » en les plaçant en Afrique subsaharienne auprès des présidents africains afin d'organiser leur sécurité. Ces soldats aguerris y font merveille et participent un peu plus à tisser les mailles serrées de la toile foccartienne et gaulliste. Le cas du lieutenant-colonel Raymond Bichelot, ancien camarade de combat en Indochine de Maurice Robert et ancien commandant du centre de plongée d'Aspreto, est caractéristique de ce « recyclage » réussi. Partisan de l'Algérie française mais pas impliqué dans les actions de l'OAS, il est, sur la proposition de Maurice Robert et avec le plein accord de Foccart, affecté à la tête du PLR d'Abidjan en 1963. Le cas de Robert (« Bob ») Maloubier est également exemplaire. Ancien officier SAS aux brillants états de service, il fait partie des membres fondateurs du 11<sup>e</sup> choc et est considéré comme le père des nageurs de combat français. Toutefois, lorsque les affaires tournent mal avec Jo Attia, dont il est l'officier traitant, « Bob » est contraint de se faire oublier pendant quelque temps. Il s'installe en 1956 au Gabon comme exploitant forestier. Foccart ne le perd pas de vue puisqu'en mai 1958, il se trouve à Paris pour préparer le changement de régime. Il rencontre à cet effet le commandant Vitasse, ancien du Service Action, par l'intermédiaire de Brigitte Friang qui, elle, est en contact direct avec Foccart. Maloubier est chargé de faire sauter un centre de communication parisien au cas où cela tournerait mal<sup>128</sup>. Il reprend ensuite ses activités gabonaises et entre bientôt à la Compagnie Shell. C'est là que Foccart le « récupère » en janvier 1964. En effet, le Président Léon M'Ba a été victime d'un coup d'État et il a fallu l'intervention militaire de la France pour qu'il soit rétabli dans ses fonctions. Cette affaire laisse néanmoins Léon M'Ba traumatisé et montre clairement qu'il lui faut une garde présidentielle qui ne se mette pas au garde à vous devant des mutins plus gradés qu'elle. Prévenu par le conseiller du Président gabonais, Guy Ponsaillé, « Bob » est reçu par Foccart dans son bureau de l'Élysée. « En ce qui concerne ta mission – lui explique-t-il –, j'aimerais que tu remettes en selle le Vieux Sage et que tu assures sa protection. [...] La



sécurité d'un Président doit être assurée par une garde, comme ici même. Eh bien tu n'as qu'à la créer ! Je t'appuierai. Tu pourras faire appel à moi, de jour, de nuit, si nécessaire. Tu me connais, je ne dors que d'un œil<sup>129</sup> ! » Maloubier exerce ses talents au Gabon, entre 1964 et 1967, auprès de M'Ba puis de son successeur Albert-Bernard Bongo, tout en rendant très régulièrement compte à Foccart. Son cas illustre le fait que pour le secrétaire général, ses amis et relations peuvent être « réactivés » à tous moments suivant les nécessités du service de la France.

Dans le dispositif foccartien, l'ambassadeur de France auprès du chef d'État africain ami occupe également une place à part. Il constitue l'une des pièces essentielles du système de conseils, d'aide voire de sécurité, à condition que ceux-ci répondent aux attentes des dirigeants africains. De lui dépend le plus souvent la qualité de la réception du message de la France, du Général et de Foccart. Son rôle dépasse donc largement celui d'un ambassadeur en poste sous d'autres latitudes, puisqu'il doit être capable d'inspirer la confiance absolue de son interlocuteur et, dans le même temps, de pouvoir lui suggérer la justesse des arguments français pour la politique de son pays. Autant dire qu'un bon ambassadeur français dans cette partie du monde est fréquemment un fin connaisseur de l'Afrique, de ses hommes et de ses mentalités. S'il doit savoir respecter les hiérarchies en place et les formes extérieures de celles-ci, il ne doit pas briller par un formalisme qui, en Afrique noire, passerait pour froid et distant.

Au grand dam du secrétaire général, les relations franco-africaines sont jalonnées, entre 1960 et 1974, par ces « incompréhensions » entre des ambassadeurs trop « Quai d'Orsay » et des présidents africains souvent très demandeurs. Dans ses *Mémoires*, Jacques Foccart rapporte par exemple le cas de l'ambassadeur de France à Libreville, François Simon de Quirielle<sup>130</sup>, « un diplomate très traditionnel, qui est complètement perdu dans le milieu gabonais et que rien ne prédispose à s'entendre avec un personnage aussi typiquement africain, pour ne pas dire caricaturalement africain, que Léon

M'ba<sup>131</sup> ». Le Président gabonais exige beaucoup du représentant français qui doit pouvoir « lui servir de conseiller et, le cas échéant, d'appui<sup>132</sup> ». Maurice Delauney<sup>133</sup>, un ancien de la France d'outre-mer, remplace finalement Quirielle après que Jacques Foccart a dû batailler près de six mois pour venir à bout de la résistance du ministère des Affaires étrangères. La feuille de route qu'il donne alors à Delauney, en présence du Président gabonais, traduit le système mis en place et entretenu méthodiquement par le secrétaire général pour le compte du Président de Gaulle : « Je lui ai expliqué qu'il lui appartenait, bien entendu, de respecter les formes de l'indépendance, mais qu'il devrait prendre à cœur les affaires du pays comme l'aurait fait un haut-commissaire dynamique<sup>134</sup>. » Maurice Delauney se montre particulièrement apte à cette tâche puisqu'il réussit tant auprès du Président M'ba que de son successeur Bongo, avant de prendre en charge l'ambassade de France à Madagascar. À la demande insistante du Président Bongo, il est, fait exceptionnel dans une carrière diplomatique classique, de nouveau affecté à Libreville en 1975, jusqu'en 1979. Il est alors remplacé par un autre proche de Foccart, Maurice Robert, jusqu'en 1981. Pour autant, Delauney n'en a pas fini avec l'Afrique puisqu'il demeure, entre 1979 et 1989, président-directeur général de la compagnie des mines d'uranium de Franceville au Gabon.

Pendant toute la durée de son secrétariat général, entre 1960 et 1974, la bataille fait rage entre Foccart et le Quai d'Orsay sur la question du choix des ambassadeurs à nommer dans le « pré carré africain ». Jacques Foccart se montre, comme à son habitude, partisan de nomination au cas par cas ; le profil du « bon » ambassadeur variant selon la personnalité du chef d'État et le pays concernés. Il serait en effet, pour lui, de bien mauvaise politique d'appliquer la même recette partout, que ce soit avec Félix Houphouët-Boigny et la prospère Côte d'Ivoire ou avec Jean-Bédell Bokassa et la pauvre République centrafricaine. Conséquence de la logique d'un tel système appuyé et « huilé » en permanence par le secrétaire général Foccart, les « bons » ambassadeurs demeurent à leurs postes hors de toute durée

habituelle pour le ministère des Affaires étrangères. Jacques Raphaël-Leygues<sup>135</sup> reste à Abidjan de 1963 à 1979, à la plus grande satisfaction du Président ivoirien qui le considère « à la fois comme l’ambassadeur de France en Côte d’Ivoire et l’ambassadeur de Côte d’Ivoire en France<sup>136</sup> ». Avec d’autres leaders africains jugés « irresponsables » par Paris, l’ambassadeur doit savoir faire preuve, à l’occasion, de fermeté, en dehors de toute considération diplomatique habituelle. Face à des dirigeants comme le Tchadien Tombalbaye ou le Centrafricain Bokassa, il faut un agent français capable de les « reprendre en main très rapidement ». Les premiers pas de l’indépendance de la RCA ont d’ailleurs été « guidés » par un ambassadeur à poigne en la personne du compagnon de la Libération Roger Barberot. Il officie à Bangui, entre décembre 1960 et avril 1965, et se considère comme « une espèce de commissaire, un envoyé spécial » qui ne tient ses ordres que de Jacques Foccart et donc du général de Gaulle<sup>137</sup>.

De tels ambassadeurs – au sens foccartien du terme – sont peu nombreux parmi les cadres traditionnels du Quai d’Orsay. Il faut donc les recruter ailleurs, c’est-à-dire le plus souvent parmi les cadres de l’ancien ministère de la France d’outre-mer, ce qui n’est absolument pas du goût de l’administration des Affaires étrangères et de ses ministres successifs. Au-delà des intérêts particuliers et corporatistes des uns et des autres, la question délicate de la nomination des ambassadeurs en Afrique noire francophone révèle des différences d’approche sur le fond. Pour le Quai d’Orsay, une fois les indépendances acquises, il s’agit de normaliser les relations diplomatiques avec ces nouveaux États de manière à ne plus prêter le flanc à la critique de « néocolonialisme ». Il ne peut pas être question de maintenir un système de relations particulières qui consisteraient en la continuation, par des moyens moins ostentatoires, d’une dépendance. L’image internationale de la France n’y résisterait pas. Toutefois, pour le ministère des Affaires étrangères, normalisation ne signifie pas banalisation des relations franco-africaines. Pour Foccart et les autres acteurs de la Coopération, il s’agit au contraire de

maintenir coûte que coûte le caractère privilégié et spécifique du lien franco-africain quitte à continuer à accepter des modes de fonctionnement propres à l'Afrique noire francophone et à Madagascar. Foccart juge les gens du Quai incapables de mener à bien la Coopération faute de s'intéresser vraiment à l'Afrique.

Les sources d'informations de Jacques Foccart ne se cantonnent bien évidemment pas aux seuls acteurs présents sur le continent africain. Par ses différentes « casquettes », il tisse des cercles de relations au sein de l'appareil gouvernemental ainsi que dans l'administration. Il souhaite par-dessus tout avoir des hommes à lui dans les différentes institutions de façon à pouvoir être renseigné et efficace. « Avec beaucoup de ténacité mais sans pour autant un esprit de système<sup>138</sup> », il profite de toutes les occasions possibles pour « caser » des anciens membres de son secrétariat général dans les cabinets des ministres traitant de la Coopération. Le directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, Jean Charbonnel, en 1966, n'est autre que l'un de ses anciens conseillers techniques Jean-Pierre Hadengue<sup>139</sup>. Le magistrat de la France d'outre-mer, membre du secrétariat de l'hôtel de Noirmoutier, René Journiac, officie comme conseiller technique au cabinet du Premier ministre Georges Pompidou de 1962 à 1966. C'est d'ailleurs lui qui le remplace, lorsque le secrétaire général est en déplacement, lors de la réunion hebdomadaire avec le Président Pompidou jusqu'en 1974. Un autre ancien du secrétariat général, Yves Jouhaud, succède à Journiac auprès du Premier ministre jusqu'en 1972<sup>140</sup>.

Quels que soient les différents cercles de relations qui font converger sur Jacques Foccart les renseignements les plus divers et les plus confidentiels, l'une de ses sources principales d'informations reste les dirigeants africains eux-mêmes. Le bras droit du Général pour l'Afrique entretient avec eux des relations qui « dépassent les limites du diplomatique ». « Il s'agissait – souligne Pierre Lefranc – de relations personnelles, presque familiales, lesquelles se matérialisaient par des séjours privés, occasion de confidences,

de conseils réciproques et d'ententes. Bien des malentendus se sont dissipés et des tensions se sont atténuées par le jeu de ces amitiés exceptionnelles, qui inspiraient respect et considération, de la part des uns et des autres<sup>141</sup>. » L'influence de Foccart s'avère d'autant plus forte qu'il est « l'homme dont on sait qu'il a la confiance du chef de l'État, ce qui est particulièrement important dans la mentalité africaine<sup>142</sup> ». Jacques et Isabelle Foccart paient d'ailleurs de leurs personnes puisqu'ils reçoivent fréquemment les dirigeants africains et leurs familles chez eux à Luzarches. Un grand pavillon de réception a été aménagé à cet effet dans le parc qui permet de tenir à plus de cent convives. Symbole de ces liens forts et quasi familiaux, Foccart est le parrain de plusieurs enfants de chefs d'État africains et s'en occupe y compris lorsque leurs pères ne sont plus au pouvoir. Nonobstant la dure loi de la raison d'État qui accorde peu de place aux sentiments, il n'abandonne pas ceux de ses « amis » tombés en disgrâce ou jetés dans un cul-de-basse-fosse. C'est ainsi qu'il convainc le général de Gaulle d'appuyer l'évasion de Youlou, président déchu du Congo-Brazzaville à la suite du coup d'État d'août 1963. Il s'agit de faire accroire que lorsqu'un putsch renverse un chef d'État africain francophone, le Général et son « Monsieur Afrique » n'abandonnent pas les leurs. De manière générale, De Gaulle et, dans une moindre mesure, Foccart se montrent initialement peu enclins à recevoir officiellement et rapidement à Paris ceux qui viennent de prendre le pouvoir par un coup d'État. Il s'agit au moins de montrer d'abord « une certaine réserve<sup>143</sup> ». Jean-Bedel Bokassa, qui a renversé le Président centrafricain David Dacko, est initialement *persona non grata*. Quant à Foccart, lors de leurs rencontres informelles, il insiste à plusieurs reprises sur la détérioration des conditions de détention de l'ancien Président et la nécessité d'y remédier au plus vite<sup>144</sup>.

Les sollicitudes de Jacques Foccart sont parfois payées de retour. Certains présidents africains n'hésitent pas à puiser dans leurs cassettes personnelles, qui se confondent le plus souvent avec celles de leur État, pour financer le

parti gaulliste. Il est bien difficile d'affirmer quand et comment ces transferts ont débuté. Seule certitude : Foccart lui-même y fait allusion lors d'une audience avec le Président Pompidou le 20 février 1973. « Quant à Houphouët-Boigny – explique-t-il –, comme la plupart des chefs d'État africains préoccupés par les élections françaises et leurs résultats [les élections législatives des 4 et 11 mars 1973], il m'a fait parvenir une assez forte somme (je lui indique le chiffre) pour aider la campagne. Ce n'est pas la première fois qu'il agit ainsi. J'en prendrai une partie pour la campagne et je lui rendrai le reste<sup>145</sup>. » Cet aveu confirme, sans pouvoir apporter plus de précisions sur la chronologie et les sommes en cause, que le secrétaire général est le destinataire de ce que la presse va, des années plus tard, qualifier de « porteurs de valises » contenant du cash pour couvrir les frais du parti gaulliste et de ses campagnes électorales. Ses émissaires en assurent les livraisons et il les distribue ensuite aux intéressés. Si la qualité de « gentil donateur » du Président ivoirien est avérée, celle du Président gabonais Omar Bongo paraît tout aussi évidente. Par la suite, le Président zaïrois Mobutu apporte son obole à de multiples reprises. Cette corruption ne s'arrête d'ailleurs pas en 1974 avec le départ du pouvoir de Jacques Foccart qui, certes, par ses relations personnelles avec les principaux donateurs, demeure un personnage important du dispositif. Le futur amiral Pierre Lacoste, qui est, en 1975, adjoint au chef du cabinet militaire du ministre de la Défense Yvon Bourges, se souvient parfaitement de ces « retours d'ascenseur de la "coopération la plus généreuse du monde" : des valises de billets vers Paris car avec le contrôle de l'administration sur place il était extrêmement facile d'avoir des retours<sup>146</sup>. »

Ces différents cercles de relations et sources d'informations font incontestablement de Jacques Foccart un interlocuteur de premier plan de la Françafrique, suivant l'expression du Président ivoirien Félix Houphouët-Boigny. Cette toile foccartienne est l'une des clés de son succès et de sa longévité. Elle lui donne les moyens de son influence puisqu'elle lui permet

de « doubler les ministères compétents par l'animation de ses réseaux<sup>147</sup> ». C'est parce qu'il fait appel tout autant à des personnes qu'à des groupes constitués qu'il échappe en partie aux effets pervers d'un réseau uniquement structuré autour d'une activité ou d'une mouvance. Quand on connaît l'importance des loges maçonniques en Afrique, il paraît invraisemblable que Jacques Foccart n'ait pas été un frère parmi ses frères. Pourtant, il n'en est pas, à la différence du « Monsieur Afrique » du Président François Mitterrand, Guy Penne, qui s'appuie très largement, dans les années 1980, sur les réseaux maçonniques du Grand Orient de France. Dans le même ordre d'idées, la toile foccartienne au Gabon ne peut pas se résumer au « réseau Elf ». Certes, un homme comme Guy Ponsaillé constitue l'un personnage clé des deux dispositifs. Pour autant, Foccart est à la droite du général de Gaulle et n'a pas d'ordre à recevoir de celui qui administre de manière quasi monarchique l'entreprise d'État Elf : Pierre Guillaumat. Tant qu'il occupe cette position stratégique, c'est lui qui est « cultivé » par le « réseau Elf » qui se met progressivement en place dans les années 1960 et qui finit par devenir omniprésent dès la décennie suivante, et non l'inverse. Foccart n'est donc pas l'homme d'Elf même si le fait d'y retrouver, par la suite, des hommes proches de lui comme Ponsaillé et Robert ne fait que contribuer grandement à nourrir une image contraire. Ce serait confondre la nature des réseaux à l'œuvre avec un objectif commun qui est, depuis le général de Gaulle, la volonté de l'État français d'assurer son indépendance énergétique en conservant à sa compagnie nationale la manne pétrolière gabonaise.

La remarque vaut pour l'ensemble des « réseaux Foccart » et tout particulièrement pour ses principaux relais en Afrique : Guy Ponsaillé, Maurice Delauney, Maurice Robert, Jean Mauricheau-Beaupré, etc. S'ils servent jusqu'en 1974 le « bras droit » du Général puis du Président Pompidou, ils ne font pas moins carrière par eux-mêmes. Leur émancipation, déjà bien réelle pour certains avant 1974, devient criante après la fin du secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches. Nonobstant, ces

hommes sont mus, dans leur très grande majorité, par des réflexes communs attachés à « une certaine idée de la France » qui passe tout particulièrement par le maintien du « pré carré » africain. S'ils peuvent diverger sur les moyens, ils se retrouvent encore dans les années 1980 et 1990 sur l'objectif fondamental.



## CHAPITRE 7

# Mai 68 et la fin du Père

---

Les événements de Mai 1968 constituent un choc qui prend Jacques Foccart totalement de court. Mais, une fois le coup encaissé, alors que le général de Gaulle montre d'évidents signes de faiblesse, il demeure l'artisan inlassable de la « protection » du régime et de sa riposte victorieuse. Son action de tous les instants lors des folles journées de Mai ne doit cependant pas faire oublier qu'il prend conscience du problème crucial de la jeunesse et de la nécessité vitale de préparer l'avenir. Les derniers lampions de la crise à peine éteints, il s'efforce de mettre en place des contre-feux susceptibles de tenir bon en cas de nouveau « coup dur ». Plus que jamais Foccart continue à tisser ses toiles au service du Général, du gaullisme et d'une certaine idée de la France.

## Un homme d'influence

Au moment où débute la crise de Mai 68, Jacques Foccart est probablement au sommet de sa position d'homme d'influence. Il a gagné cette stature à force de travail et d'une hygiène de vie quotidienne. À cinquante-cinq ans, il a gardé de l'homme d'action une certaine dureté qu'il s'applique d'abord à lui-même. Sa passion pour le parachutisme lui a valu de sérieux problèmes de dos qui l'ont régulièrement obligé depuis les années 1950 à porter un corset métallique. Cela ne l'empêche pas de continuer à sauter dans les lacs et en mer, au grand dam du général de Gaulle qui n'y voit que des « gamineries »<sup>1</sup>. Pourtant, Foccart a connu de gros soucis de santé. Son rythme de travail effréné et les secousses du conflit

algérien – qui font de lui l’une des cibles prioritaires de l’OAS – ont failli en juillet 1961 priver le président de la République de l’un de ses principaux collaborateurs. Bien qu’il ait pris en mains le secrétariat général de la Communauté en mars 1960, il n’en poursuit pas moins ses autres activités tant politiques que secrètes. Il continue à suivre les destinées de la Safiex même s’il en a confié les rênes à Jacques Rigaud. Il aime d’ailleurs venir déjeuner avec ses collaborateurs et s’y « ressourcer dans les moments difficiles<sup>2</sup> ». Sa santé n’y résiste pas longtemps et un infarctus le terrasse peu avant l’été 1961<sup>3</sup>. Foccart se remet au bout d’un mois mais doit aménager son temps de travail. Le matin, son principal collaborateur Alain Plantey lui apporte les dossiers tandis que l’après-midi il rejoint son bureau de l’Élysée. À partir de l’automne 1961, Foccart trouve son rythme de croisière pour les années à venir. Bourreau de travail, il se lève tôt et travaille la journée durant, lisant, téléphonant et recevant énormément de personnalités africaines et françaises ainsi que de simples citoyens. L’homme se réserve néanmoins des temps de récupération, tout particulièrement les vacances que le Général lui accorde en août. Il pose ses valises pour quelques semaines dans sa villa de Cavalaire avec sa femme Isabelle, sa mère Elmire et d’autres membres de la famille comme sa petite-cousine Monique Durand. Chaque été, les Foccart reçoivent fréquemment Robert et Amandine Rigaud qui possèdent une villa à proximité. Jacques et Isabelle reçoivent également d’autres amis et collaborateurs comme Pierre Bas et sa famille. Parfois, il s’agit d’un simple déjeuner au restaurant avec les Foccart, son beau-frère et sa belle-sœur, les Fenoglio, rapatriés d’Algérie<sup>4</sup>. L’atmosphère à Cavalaire est détendue et joyeuse, loin des affaires quotidiennes de Jacques même si celles-ci ne sont jamais très loin. Il reste joignable à toute heure, même en vacances. Seule entorse à cette règle intangible : les parties de pêche en mer.

Foccart est heureux à Cavalaire où il est entouré par ceux qui l’aiment. D’autant que, pouvant de moins en moins pratiquer le parachutisme, il se découvre une véritable passion pour la pêche. Il achète un bateau. Les belles

journées aoûtiniennes se déroulent le plus souvent en mer, au gré des circuits de pêche et des pique-niques improvisés sur l'eau ou lors d'escales ; les Rigaud les rejoignent avec leur bateau<sup>5</sup>. Jacques Foccart s'essaie également à la plongée sous-marine. Il profite de ses contacts au Service Action pour commencer une formation de nageur de combat. Malgré sa persévérance, la réussite n'est pas vraiment au rendez-vous. En cause : un physique qui ne l'avantage pas, comme le rappelle son ami et compagnon parachutiste Georges Flicourt : « S'il est devenu par la suite, aux commandes de son bateau, un excellent marin, on ne peut pas dire, sans vouloir penser qu'il nageait comme un fer à repasser, qu'il était un triton ou un dauphin<sup>6</sup>. »

À Paris, Jacques Foccart est un autre homme. Il est pour les gaullistes et les non gaullistes, le « court-circuit » ou « circuit court », qui évite de passer par le processus habituel et ses lenteurs administratives, entre le chef de l'État et celles et ceux qui ont une demande à formuler ou une information à transmettre. Son véritable pouvoir se situe dans sa capacité à influencer sur les détails des décisions de la grande politique et sa mise en application. Ce pouvoir d'influence peut s'avérer déterminant dans le choix des hommes. Il est constitué, au quotidien, par la gestion pointilliste de nombre d'affaires relevant de sphères très différentes : de l'appui à une personne pour une nomination à une simple phrase sur Untel ou Untel glissée dans la conversation, en passant par le règlement d'une situation administrative. La réalité de son influence est là tout entière sans fard ni fantasme.

Au cœur du pouvoir gaullien, Foccart en partage les secrets et, sur les affaires sensibles, consulte directement le général de Gaulle. Par exemple, lors de la campagne présidentielle de l'automne 1965, dans laquelle Foccart est fortement engagé, en particulier avec les militants du SAC, Pierre Bas reçoit d'un de ses correspondants la photo de François Mitterrand décoré de la francisque sous Vichy. Il se rend immédiatement auprès de Foccart afin de connaître l'usage qui doit en être fait. Le Général, consulté par son bras droit,

rend son verdict le lendemain : ne pas l'utiliser pendant la campagne électorale<sup>7</sup>.

Jacques Foccart, c'est aussi l'homme des interventions et des services rendus. Il s'agit d'une des clés de son succès car il parvient, par ce biais, à nouer des contacts auprès de personnes qui ne sont pas forcément des gaullistes convaincus. Son action ne connaît pas de limites géographiques et sectorielles, de l'obtention d'une décoration à un poste. Il considère notamment que les décorations sont très importantes et « que rien ne peut faire plus plaisir à un copain – se souvient l'ancien député maire de Dijon Robert Poujade – que de le décorer ». Cette forte propension à la décoration ne se démentira jamais, même si elle vire parfois au comique, voire au ridicule. Ainsi le 1<sup>er</sup> juin 1972, lors d'une réception à Paris organisée pour le Président Bokassa, Foccart se rend compte que peu de ministres français ont répondu à l'appel des décorations centrafricaines. Il bat alors le rappel en urgence. « Foccart m'appelle – explique le ministre de l'Environnement Robert Poujade – et me dit : “Robert, j'ai besoin de vous parce que je reçois Bokassa au Lutétia et je veux avoir des gens représentatifs. Venez au Lutétia”. Il insiste. Il me rappelle quelques minutes plus tard : “Écoutez Robert, ce n'est plus l'ami qui vous appelle, c'est le secrétaire général de l'Élysée. Vous arrivez dare-dare”. J'arrive et je trouve mon Foccart qui me dit : “Vous êtes mon cher Robert comme le chien de Jean de Nivelle. Si vous étiez arrivé plus tôt, vous auriez été fait chevalier de la République centrafricaine”. Je lui réponds : “Je ne veux pas vous faire de peine mais je m'en fous”. À ce moment-là, Bokassa s'enquiert de moi et me dit : “Ah vous êtes Missié Poujade. Mais je ne connais que vous. Quand on était en Indochine, on ne parlait que de vous”. Évidemment, il me prenait pour Pierre Poujade... Aussitôt, dans l'enthousiasme, il me décore. Mais, avec mon fâcheux esprit normalien, je n'ai pas pu résister. J'ai aggravé mon cas car les autres avaient reçu leur décoration dans une boîte. Je me suis alors exclamé : “Et la boîte ?!” Et le futur empereur de dire à son aide de camp : “Il a raison !

Donne-lui une boîte<sup>8</sup>». » Les interventions de Foccart sont parfois déroutantes y compris pour ses collaborateurs tant elles sont inattendues. Pierre Bas se souvient combien Foccart l'a « tanné pour qu'il s'occupe des affaires d'une danseuse ravissante, Ludmila Tcherina » ainsi d'ailleurs que de celles de Joséphine Baker – et de ses douze enfants adoptés – qui avait des problèmes financiers. Pour l'ancien député gaulliste de Paris, il « s'est occupé autant d'hommes que de femmes suivant les problèmes traités<sup>9</sup> ».

De manière plus classique, c'est lui qui, dès juin 1967, se préoccupe de trouver un « point de chute » au compagnon de la Libération Roger Barberot qui termine son ambassade à Montevideo. « La chose n'est pas aussi aisée que tu peux le penser – lui écrit Foccart –, même lorsqu'on dispose d'appuis importants à Matignon et ailleurs. De toute manière, tu le sais aussi bien que moi mais je ne t'écris pas pour te faire part de ces réflexions ! Masson<sup>10</sup>, que tu connais bien, a décidé de faire carrière dans la préfectorale et le poste de directeur général du BDPA [Bureau de la production agricole] va se trouver vacant. Est-ce que cette situation te conviendrait ? Je ne te dis pas que la chose est faite mais je m'emploierai à te l'obtenir, si tu le souhaites<sup>11</sup>. » Il obtient gain de cause, non sans difficultés car le Général a longuement hésité. Foccart en fait parfois trop. Ainsi, lorsqu'il intervient en faveur du secrétaire général des classes moyennes à la Direction des Prix pour qu'il soit, « comme son ancienneté lui permet, promu commissaire général adjoint aux Prix », il s'attire les foudres du ministre de l'Économie et des Finances Michel Debré qui se plaint de recevoir des recommandations tous les deux ou trois mois pour ce personnage<sup>12</sup>. Mais c'est aussi le même ministre, ancien Premier ministre et « baron » gaulliste, qui use du circuit court Foccart pour atteindre De Gaulle : « Cher Ami, ci-joint l'allocution que j'adresse aux Réunionnais. Si vous l'estimez utile, vous pouvez la mettre sous les yeux du Général<sup>13</sup>. » Foccart ne transmet pas tout.

Au-delà de l'adhésion fervente à « une certaine idée de la France », il manifeste une évidente capacité de mimétisme à l'égard de son Chef. Au

point que nombreux sont ceux qui remarquent des similitudes frappantes dans le choix des formules employées par le bras droit du Général. Cela conforte « sa réputation d'oracle du gaullisme chez les militants<sup>14</sup> ». Il apparaît, aux yeux des gaullistes, comme « un homme écouté et craint »<sup>15</sup>. Le fait qu'il ne recherche pas une situation politique personnelle le démarque clairement de ses contemporains, à commencer par les autres « barons » gaullistes tous élus, ministres ou anciens ministres de la République.

Sa position paraît d'autant plus forte qu'il participe, en sa qualité de représentant de l'Élysée, aux instances dirigeantes du parti gaulliste. Le conseiller du Général joue un rôle particulièrement important lors des périodes électorales en participant aux comités d'investitures du parti en liaison directe avec Matignon. Pour les élections législatives de 1967 et 1968, il transmet au président de la République les listes des candidats élaborées par ces comités<sup>16</sup>. Il exerce ainsi une influence non négligeable sur l'évolution du « vivier » gaulliste car il défend ceux en qui il a confiance. Lors de la préparation de la campagne des élections législatives de 1967, le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, accepte de « réserver » quatre circonscriptions de la région parisienne pour quatre candidats issus des rangs des républicains indépendants de Valéry Giscard d'Estaing. La circonscription du sixième arrondissement de Paris de Pierre Bas en fait partie et est même pré-attribuée à Michel Poniatowski qui se classe depuis 1958 parmi les antigauillistes notoires. Discrètement informé par un des membres de la Commission des investitures, Foccart « passe une violente semonce à Frey et le menace d'en référer au Général ». Le ministre de l'Intérieur recule et attribue une autre circonscription au prince Poniatowski. Bas n'eut connaissance de l'affaire que quelques jours plus tard. Jacques Foccart n'en reste pas là et entend, « conformément à sa règle », « concilier les gens », surtout s'ils sont gaullistes : « Le fait qu'il m'ait invité à déjeuner en mai 1968 chez lui en même temps que Roger Frey montrait bien qu'il voulait qu'il en soit ainsi et que l'affaire n'avait pas laissé de traces trop aiguës<sup>17</sup>. » Ce souci constant de

rassembler les membres de sa famille politique et d'apaiser, le plus possible, les inévitables tensions et froissements de susceptibilités, constitue un des points forts de son succès. Il joue incontestablement un rôle pacificateur qui tient non seulement à sa position auprès du Général, mais aussi à son tempérament. Foccart joue la partition élyséenne tout en s'efforçant de nourrir de bons rapports avec les différentes composantes du gaullisme. Il soutient pleinement la prise en main du parti par Georges Pompidou et ses efforts pour en faire une force politique d'avenir au-delà de la personne du général de Gaulle<sup>18</sup>. Et, dans le même temps, il entretient des liens étroits avec des gaullistes de gauche qui ne portent pas tous dans leur cœur le Premier ministre.

Les élections législatives sont également l'occasion de montrer que Foccart est indispensable à la majorité parce qu'il dispose d'un atout majeur : le SAC. « Le patron politique du SAC » gère « l'organisation à distance, fixant des orientations générales aux responsables chargés de faire fonctionner la formation sur le terrain<sup>19</sup> ». Il prend une part non négligeable à la victoire étriquée des législatives de 1967 puisque ce sont les membres du SAC qui sécurisent les meetings du parti gaulliste et assurent comme toujours le collage des affiches comme la distribution des tracts. Le SAC apparaît, aux yeux de tous, comme la « seule force structurée et active de la majorité<sup>20</sup> ». Ce qui n'empêche pas Foccart de devoir faire du ménage en son sein, dès 1966, tant commencent à apparaître certaines dérives qui vont bientôt faire du SAC et de certains de ses membres, en particulier en Provence, des habitués des chroniques judiciaires.

Jacques Foccart est de toutes les batailles électorales dans le rôle de la tour de contrôle élyséenne du dispositif partisan gaulliste. L'ambassade britannique à Paris note, en décembre 1966, « que l'organisation gaulliste de la campagne électorale, tant au niveau national que local, est conduite avec un professionnalisme rarement vu ». Les préfets et les renseignements généraux sont mis au service du pouvoir en place, non seulement pour

écouter les conversations téléphoniques mais également pour faire suivre les principaux leaders de l'opposition par des officiers de police. « De telles pratiques – note l'ambassade britannique – ont été conduites avec beaucoup de discrétion et avec peu ou pas de publicité. Elles n'ont pas donné lieu à des intimidations. Mais elles illustrent l'atmosphère que le gouvernement souhaite créer, c'est-à-dire que le gaullisme représente l'ordre, la régularité, la stabilité et l'establishment officiel – sous tous ces aspects –, tandis que l'opposition est, par contraste, infâme et irresponsable, agissant en dehors de la V<sup>e</sup> République et du corps politique<sup>21</sup>. » Par sa position à l'Élysée, il se trouve au cœur de cet usage des services de l'État, même si c'est surtout le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, qui en est le grand ordonnateur.

D'un autre point de vue, celui de la communication politique, c'est également lui qui conseille au chef de l'État de recourir aux services d'un compagnon en qui il a confiance : Michel Bongrand. Depuis leur première rencontre en Angleterre en 1945, les deux hommes ne se sont pas vraiment quittés puisque Bongrand a participé à l'aventure du RPF et devient membre du SAC dans les années 1960. En mars 1965, Foccart propose au Général d'organiser sa future campagne à l'élection présidentielle – la première au suffrage universel direct de la V<sup>e</sup> République – suivant les nouvelles méthodes de communication qui s'inspirent de la campagne de John Fitzgerald Kennedy aux États-Unis. Mais De Gaulle décline l'offre, considérant « qu'il y a un mariage entre la France et lui, et, par conséquent, il ne veut rien entendre<sup>22</sup> ». Finalement, c'est le candidat centriste Jean Lecanuet qui bénéficie avec un certain succès des méthodes Bongrand. Au point qu'en 1967, Foccart réussit cette fois à le faire engager.

De manière générale, il suit, avec le souci pointilliste du détail qui est sien, la vie politique, y compris dans ses aspects très locaux. Il aide par exemple le ministre des Anciens combattants et victimes de guerre, Jean Sainteny, à lancer le journal *Centre* (Journal des arrondissements du centre de Paris), qui devient ensuite *Paris-Centre*, et se tient informé des évolutions de



la situation politique parisienne<sup>23</sup>. Il aide de son mieux les caciques gaullistes, à l'instar d'un Michel Debré longtemps en froid avec le suffrage universel. Battu en Indre-et-Loire en novembre 1962, il réussit à se faire élire député à La Réunion en mai 1963 lors d'une élection partielle. Foccart joue dans ce succès un rôle discret mais non négligeable. Pierre Bas, qui devait partir en mission parlementaire sur place, fut convoqué par le secrétaire général. « J'ai en vain – lui explique Foccart – tenté de sauver Michel Debré l'an dernier, quand il se présentait pour la première fois à une élection législative, en Touraine. C'était désespérant. Il a réorganisé la France mais il ne sait pas faire une campagne électorale. Or il faut pour la France aujourd'hui qu'il siége à l'Assemblée. Il va y avoir une élection partielle à La Réunion. Il faut qu'il se présente. Il lui faut un suppléant. On m'a parlé d'un avocat, Henri Sers, qui n'est pas marqué politiquement mais qui est populaire parce qu'il est l'avocat des pauvres. Je vous demande de le trouver et de le convaincre d'accepter<sup>24</sup>. » Une fois la victoire remportée, Michel Debré use très fréquemment de Jacques Foccart afin d'obtenir plus de moyens pour sa circonscription. Il n'a de cesse de se plaindre de la lenteur du gouvernement et de l'administration qui ne fait pas, à ses yeux, le nécessaire pour le développement de La Réunion. C'est à Foccart qu'il s'adresse en janvier 1964 pour lui signaler que le préfet, malgré ses qualités, « ne fait pas le poids » et qu'après deux ans de poste, il faudrait le changer<sup>25</sup>. Foccart se fend d'une longue lettre « à cœur ouvert », le 2 février 1964, à l'adresse de son compagnon, afin de l'adjurer de ne pas se retirer de la vie politique : « Je ne puis me résigner à laisser cette idée faire son chemin. Elle n'est conforme ni bien entendu à l'intérêt de nos départements d'outre-mer ni surtout à l'intérêt de l'État et du Pays<sup>26</sup>. » Debré ne met finalement pas sa menace à exécution, ce qui ne l'empêche pas, par la suite, d'inonder de courriers et de notes un Foccart en qui il trouve toujours une oreille attentive et désireuse d'action efficace. « S'il n'y avait Jacques Foccart – écrit-il à Jacques Chaban-Delmas le 29 janvier 1964 –, rien – je dis bien rien – ne marcherait [à La

Réunion]. Mais comme malgré tout ce qu'il fait, Jacques F. n'est pas le gouvernement, son activité ne suffit pas – et je suis à la fois triste et préoccupé<sup>27</sup>. » Foccart use de son influence, tant auprès du chef de l'État que du gouvernement, pour faire avancer ce type de dossiers essentiels, non seulement pour La Réunion, mais aussi pour l'ancrage du député gaulliste sur place. À l'heure où la crise de mai 1968 se profile, il est alors un homme au sommet de son art et de sa capacité d'influence.

## **Une surprise totale**

La crise de mai 1968 a été pour le gouvernement français une surprise totale. Aucun des signes avant-coureurs d'un malaise de la jeunesse n'a vraiment été pris au sérieux. Ce qui est vrai pour l'équipe ministérielle dirigée par Georges Pompidou l'est également pour la garde rapprochée du chef de l'État, à commencer par Jacques Foccart. Celui qui passe pour être un des hommes les mieux informés de la V<sup>e</sup> République n'a rien vu venir, si tant est qu'il ait été possible de concevoir que l'agitation lancinante au sein de certaines universités eût pu déboucher sur l'explosion d'un tel mouvement. Pourtant, le conseiller du Général dispose de nombreuses sources d'informations – officielles ou non –, des militants et sympathisants gaullistes d'une part, de l'appareil d'État d'autre part. Le très grand nombre d'interventions de Foccart dans des domaines différents établit pour longtemps sa réputation, non seulement auprès des compagnons gaullistes, mais aussi auprès de l'administration en général qui lui prête « un pouvoir démesuré et le considère comme le *deus ex machina* de la V<sup>e</sup> République ». Georges Chaffard rapporte ainsi que certains préfets et commissaires de police, « croyant bien faire, prennent même les devants en lui envoyant directement des rapports<sup>28</sup> ». La cécité de Foccart tient donc, outre son incapacité à imaginer un tel embrasement général, à l'aveuglement de ses sources qui demeurent très largement militantes ou sympathisantes. Les mouvements de Mai se révèlent particulièrement difficiles à décrypter par un

Jacques Foccart qui n'est pas « outillé » intellectuellement pour saisir les aspirations des nouvelles générations.

Foccart n'a pas su interpréter les signaux d'alerte qui lui sont parvenus. Pourtant, au milieu du mois de janvier 1968, le député gaulliste des Hauts-de-Seine Jacques Baumel est venu le mettre en garde sur ce qu'il annonçait être « un gros problème avec les jeunes<sup>29</sup> ». Foccart indique sobrement, dans ses *Mémoires*, qu'il en avertit le Général. Son *Journal de l'Élysée* n'en porte aucune trace, ce qui tend à montrer qu'il ne considère pas alors cette information comme importante. Il a beau affirmer en novembre 1994, dans une interview au *Point*, qu'il sentait « que les choses se tendaient<sup>30</sup> », il concède néanmoins « qu'avant le coup de tonnerre, l'atmosphère ne me paraissait pas chargée<sup>31</sup> ». Il ne prend donc que très tardivement conscience d'« un malaise » dans la jeunesse. Il faut attendre son entrevue du 7 mai avec le président de la République pour que la conversation s'engage enfin sur ce sujet et que Foccart lui fasse part de ses craintes qui montrent son incompréhension du processus en cours. Il cherche à comprendre en faisant notamment appel aux jeunes gaullistes de l'Union des jeunes pour le progrès (UJP). Il ne prend vraiment la mesure de la tension que le lendemain en se rendant, dans un Quartier latin déjà en pleine effervescence, rue de l'École-de-Médecine, à la leçon inaugurale du professeur Vic-Dupont : « Il y avait – rapporte-t-il – une atmosphère assez curieuse au quartier Latin, où les gens, enfin certains, étaient étonnés de me voir arriver tout tranquillement en voiture, alors qu'il y avait pas mal de manifestations dans les rues<sup>32</sup>. » L'homme de terrain qu'il est à cette fois ressenti sur place combien la situation était en train de dégénérer vers quelque chose qui lui « fait fâcheuse impression<sup>33</sup> ».

Cette incapacité à saisir le mouvement en cours s'avère d'autant plus surprenante qu'il n'est pas hermétique aux questions liées à la jeunesse. Il témoigne, dès les années d'après-guerre, d'un souci constant de connaître les mutations au sein des nouvelles générations issues du baby-boom et des

conséquences de la forte croissance économique des Trente Glorieuses. À travers sa volonté de pérenniser l'œuvre du général de Gaulle et du gaullisme, il s'intéresse à la relève des générations qui constitue, à ses yeux, un véritable sujet de préoccupations. Il s'agit d'installer durablement le gaullisme dans le paysage politique français et d'éviter qu'il ne soit qu'une parenthèse réduite à la carrière de Charles de Gaulle. Il est donc, dès les années 1940, très soucieux des jeunes pousses gaullistes et « veille » au destin de plusieurs d'entre elles. Toutefois cette action se fait suivant son tempérament : dans la plus grande discrétion, voire même, reconnaît Jacques Godfrain, sans que le bénéficiaire ne le sache. Au cours des premières années du Rassemblement, Foccart participe à des réunions avec les jeunes du parti et fait notamment la connaissance de deux étudiants gaullistes : Jean Charbonnel et Robert Poujade. Et lorsque sonne l'heure de se lancer dans l'arène électorale, il constitue pour eux « un relais amical et constant auprès du Général », lui faisant « l'article à mon sujet » rapporte l'ancien ministre Robert Poujade<sup>34</sup>. En 1962, Poujade a refusé de céder aux amicales pressions de Foccart, Chaban et Frey pour qu'il se présente aux élections législatives de novembre au motif qu'il « n'aime pas les parachutés ». Il n'accepterait donc de se présenter que chez lui, à Dijon. Le secrétaire général le prend au mot et, finalement, il bat l'immuable chanoine Kir aux législatives de 1967<sup>35</sup>. C'est également Jacques Foccart qui, des années plus tard, en novembre 1973, fait entrer Jacques Godfrain au secrétariat général à la présidence de la République en qualité de chargé de mission (pas sur l'Afrique). « Il a joué ici – se souvient l'ancien ministre de la Coopération du gouvernement d'Alain Juppé – un rôle déterminant, ne serait-ce que parce qu'il a toujours dit du bien de moi : quand Pompidou a eu besoin de quelqu'un, il n'a pas hésité parce que j'avais le “label” Foccart<sup>36</sup>. »

Cette attention bienveillante vaut pour le devenir politique des jeunes pousses gaullistes ainsi que pour leur carrière professionnelle. Lorsque Jean Charbonnel réintègre la Cour des comptes en 1962, après plusieurs années à

officier dans les cabinets ministériels, le premier président de la Cour – « très Algérie française » – entend lui « faire payer son gaullisme » en l'écartant de la promotion au grade de conseiller référendaire. Charbonnel fait part de cette mauvaise manière à son ancien camarade de promotion de l'ENA Jean-Pierre Hadengue, membre du secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, qui « alerte » aussitôt son patron Jacques Foccart. Muni du décret signé par Debré peu avant sa démission, celui-ci se rend auprès du Général et lui explique l'affaire sur le mode : « Voilà comment on récompense ceux qui servent bien la France ». De Gaulle déchire le décret en s'exclamant « ça, c'est bien du Debré ! » Il invite instamment le Premier ministre à rétablir Jean Charbonnel dans la promotion.

Au-delà de la relève générationnelle du gaullisme et des nécessités de placer des gaullistes convaincus aux principaux postes de responsabilité, Foccart a manifesté, de manière générale, « très tôt le souci de former une jeunesse non dépendante de la gauche<sup>37</sup> ». Dès qu'il prend ses fonctions de responsable du secteur ultramarin du RPF en 1950, il fait créer un Comité des étudiants d'outre-mer du RPF rattaché au groupe national des étudiants du Rassemblement. Il veille au « suivi » de ces « jeunes déracinés », en particulier des enfants des bonnes familles antillaises et guyanaises, dont il se fait communiquer la liste par les responsables des DOM du RPF. En 1951, il participe à plusieurs reprises à des débats dans les cafés parisiens organisés par ses jeunes protégés<sup>38</sup>. Au cours des années soixante, le soutien qu'il apporte à l'UJP de Robert Grossmann témoigne de cette continuité de vue et d'engagement<sup>39</sup>. Il intervient régulièrement auprès du général de Gaulle afin que des délégations de ces jeunes gaullistes soient reçues par leur chef commun<sup>40</sup>. Le secrétaire général Foccart suit également la naissance et le développement de l'association pour l'Université moderne, présidée par Léo Hamon puis François-Georges Dreyfus, qui est financée par l'UDR et la présidence de la République<sup>41</sup>. Dès son retour aux affaires en 1958, il s'est également efforcé de contrecarrer l'emprise de l'UNEF sur le milieu

estudiantin dans le contexte empoisonné de la guerre d'Algérie. Le conseiller technique Foccart, en charge officiellement des questions ultramarines et du renseignement, prend sur lui d'intervenir auprès du ministère de l'Éducation nationale afin que « la représentativité du Mouvement des étudiants de France soit reconnue concurremment avec celle de l'UNEF<sup>42</sup> ». Au cours des années suivantes, non seulement ce soutien en faveur des organisations permettant de desserrer l'étau idéologique de la gauche sur la jeunesse ne se dément pas, mais il est même décuplé après la crise de mai 1968.

Pour autant, Foccart ne nourrit pas qu'une vision politique – relève gaulliste et lutte contre l'emprise idéologique de la gauche – de la jeunesse. Il a conscience, dès les années 1950, qu'avec la forte croissance démographique, le poids de la jeunesse au sein de la société française va se renforcer. En janvier 1958, au moment où l'espoir du retour au pouvoir du général de Gaulle ne paraissait pas à portée de main, il espérait de « l'accroissement considérable des naissances » une « modification de la mentalité – mais pas avant un certain nombre d'années ». À ses yeux, il ne pouvait s'agir que d'un regain de « dynamisme » de la nation française qui devait y trouver un élément supplémentaire de son retour parmi l'élite mondiale<sup>43</sup>. Il ne voit cet accroissement de la jeunesse que suivant les conceptions de sa génération et de ses prédécesseurs qui liaient intrinsèquement la force expansive d'une nation à sa vitalité démographique. Pour essayer de régler le problème du surpeuplement des DOM – à l'exception de la Guyane –, le conseiller technique Foccart milite, suivant un schéma traditionnel, en faveur de l'incorporation totale du contingent dans ces départements qui « aurait les plus grands avantages dans les domaines politique, économique, social et moral ». « Certains appelés – écrit-il – pourraient recevoir un début de formation professionnelle qui leur permettrait soit de s'installer en France, soit, revenus chez eux, de contribuer efficacement à l'essor économique de leur île. Par ailleurs, l'Armée est une école de discipline et d'énergie. Elle ne pourrait avoir qu'une heureuse

influence sur la jeunesse des DOM. Sur le plan démographique, l'appel du contingent serait une entrave aux unions précoces qui ne contribuent pas peu à la "démographie galopante" actuelle. Enfin, au moment où en métropole sont appelées sous les drapeaux les classes creuses, l'appel des jeunes gens originaires des DOM présenterait d'incontestables avantages<sup>44</sup>. »

Fait rarissime chez Foccart, il prononce, le 16 janvier 1962, une conférence aux journées de l'École supérieure des sciences économiques et sociales (ESSEC) afin de promouvoir la politique de coopération et d'aide au développement avec l'Afrique francophone devenue indépendante. Le secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches fixe comme objectif, pour « les jeunes hommes de France » et d'Occident, le développement au nom d'un « idéal profond qui est le respect de l'homme ». « À l'ère du Boeing et de la fusée – explique-t-il –, la jeunesse française, qui sera bientôt plus nombreuse qu'elle ne le fût jamais dans l'Histoire, n'acceptera sûrement pas de cantonner son activité à l'intérieur de limites géographiques trop étroites. Sans doute, est-il nécessaire que l'essentiel de notre effort soit appliqué à la mise en valeur des ressources de la France elle-même, mais il faut aussi que soient sauvegardées pour ceux qu'animent la passion d'ailleurs et la passion du développement, les chances de réaliser leur vocation, et par là même d'assurer le rayonnement de la France. Où trouveraient-ils un champ d'activité plus favorable que dans ces pays d'Afrique noire où les ont précédés leurs aînés, où ont été mises au point dans tous les domaines les techniques françaises appropriées et où les attendent avec sympathie des hommes de races différentes mais qui parlent leur langue et sont imprégnés de leur culture<sup>45</sup> ? » La phraséologie est typiquement gaullienne, comme en témoignent, au même moment, les discours du chef de l'État sur la nécessité morale, politique et économique de l'aide au développement. Elle relève aussi de références puisées chez le maréchal Lyautey.

Le décalage générationnel entre le général de Gaulle, Jacques Foccart, la grande majorité des gaullistes au pouvoir et la jeunesse triomphante des Trente Glorieuses ne fait que s'approfondir au cours des années suivantes. Foccart et ses compagnons se montrent incapables de saisir les aspirations nouvelles des générations issues du baby-boom, qui n'ont pas ou peu connu les souffrances de la Seconde Guerre mondiale. C'est une véritable révolution culturelle des modes de vie et de penser qui transforme en profondeur la société française, non seulement par les conséquences matérielles de la formidable croissance économique, mais aussi parce que celle-ci va de pair avec l'entrée dans l'ère de la société de consommation de masse et des loisirs. Les valeurs et les discours gaulliens et gaullistes, qui subordonnent la vie des citoyens au concept sacral de la Nation, autour des notions de patriotisme, de discipline et de sacrifice, passent de moins en moins auprès de jeunes qui se préoccupent de plus en plus de leur propre sort et de la satisfaction de besoins de consommation liés à une publicité qui façonne le consommateur voire le citoyen.

## **Foccart en mai**

Si Jacques Foccart n'a pas vu venir la crise du mois de mai 1968, il éprouve par la suite de sérieuses difficultés à en saisir les enjeux et les dynamiques<sup>46</sup>. Même au plus fort des heurts violents qui se déroulent au cœur du Quartier latin, il manifeste une évidente incapacité à proposer autre chose qu'une réponse sécuritaire. Une fois pris dans la tourmente du risque de la fin du régime instauré par Charles de Gaulle, ce sont les réflexes de survie qui prévalent. Comme lors du putsch d'avril 1961 et de la lutte contre l'OAS, le secrétaire général Foccart retrouve ses réflexes homme d'action. L'érection de barricades en plein Paris, dans la nuit du 10 au 11 mai 1968, constitue, de ce point de vue, un déclic. Jusqu'à cette folle nuit, il pressent vaguement le risque d'incident. Il évoque « les manifestations », « la mauvaise ambiance et la tendance à l'anarchie<sup>47</sup> ». Le caractère « insurrectionnel » s'impose dans son esprit à la faveur des barricades.



Si l'on s'en tient à son récit, Foccart, en rentrant à son domicile parisien, appelle le ministre de l'Intérieur, Christian Fouchet, afin de connaître les derniers développements de la situation. L'état d'esprit de son interlocuteur lui paraît suffisamment entamé pour qu'il décide de se rendre immédiatement chez lui. La position de Foccart est alors toute en prudence tactique : « Il faut voir. En tout cas, il faut, bien sûr, éviter tout affrontement. Il faut éviter les heurts, mais il ne faut pas tomber non plus dans l'anarchie. Par conséquent, il y aura un moment où il faudra peut-être faire quelque chose<sup>48</sup>. » Les ministres Michel Debré, Louis Joxe puis le secrétaire général de la présidence de la République Bernard Tricot rejoignent bientôt Fouchet et Foccart, et suivent heure par heure l'évolution de la situation. La nouvelle de la mise en place de barricades se confirme, ce qui conduit Jacques Foccart à se montrer très déterminé et à adopter, suivant la formule du gendre du Général, Alain de Boissieu, « une attitude gaulliste intransigente et fidèle<sup>49</sup> ». « C'est la deuxième fois – explique-t-il à ses interlocuteurs – que je vais prononcer la même phrase et dans des circonstances que je considère comme très sérieuses. La première fois, c'était le 22 janvier 1960, les barricades s'élevaient à Alger et cette phrase a coûté très cher à ma réputation, mais tant pis, car c'est dans l'intérêt national que je l'ai prononcée. J'ai dit : "il ne faut pas que le jour se lève sur des barricades". [...] Alors je vous dis à vous la même chose : il faudrait éviter que les barricades puissent se dresser. En tout cas, si quelque chose se faisait, mettez les renforts nécessaires, car il n'est pas possible, croyez-moi, il n'est pas possible que le jour se lève sur des barricades à Paris. Autrement c'est toute une affaire insurrectionnelle qui commence. Vous ne pouvez pas savoir où cela se terminera : les gens seront confortés dans la journée, ravitaillés, plus nombreux et ensuite vous aurez affaire à une situation où vous ne pourrez plus agir<sup>50</sup>. » Soutenue également par Debré, la fermeté finit par l'emporter même si Foccart et Fouchet conviennent que, tactiquement, il vaut mieux attendre la fermeture du métro et ainsi permettre aux jeunes de quitter les lieux afin de laisser face à face

« les enragés » et les forces de l'ordre. L'opération de dégagement *manu militari* des barricades est déclenchée vers 2 heures du matin et donne lieu à des affrontements très violents.

À partir du samedi 11 mai, journée qu'il partage entre son bureau et la rue de Solferino auprès des « types du Service d'Action civique plus que jamais décidés<sup>51</sup> », Jacques Foccart se trouve plongé dans le « feu de l'action ». Cette deuxième quinzaine de mai 1968 est, de son aveu même, particulièrement « éprouvante » : « Le téléphone – se souvient-il – ne s'arrêtait ni la nuit ni le jour. Avec ce côté angoissant, le sentiment d'une affaire dont on perçoit que, petit à petit, elle tourne mal, bascule du mauvais côté, sans que l'on arrive à comprendre exactement pourquoi<sup>52</sup>. » Si son chef, le général de Gaulle, brille par son attentisme face à « une situation insaisissable<sup>53</sup> », son bras droit se montre hyperactif. Il s'agit pour lui de défendre le régime en place et même la République contre ce qu'il assimile à une véritable tentative de subversion. La ligne à tenir ne peut consister qu'en « l'ordre d'abord ». Depuis la rue de Solferino ou l'Élysée, il fait ce qu'il sait le mieux faire : tisser sa toile, mobiliser les énergies et organiser « la résistance » puis la « reprise en main<sup>54</sup> ». Mais il n'est pas un de ces va-t-en-guerre qui veut en découdre à tout prix. Il joue, malgré son « intransigeance » et sa « fermeté », un rôle de « frein pour empêcher d'irréparables bêtises ». « Il fallait – souligne Georges Chaffard – retenir des militants, spontanément armés, d'aller tirer sur les leaders gauchistes. Beaucoup ne comprenaient pas. On lui téléphonait : “Jacques, tu nous déçois”, “Jacques tu vieillis”, “Jacques, tu t'embourgeoises<sup>55</sup>”. » De même, lorsqu'au cours de la nuit du 22 au 23 mai, l'immeuble de la rue de Solferino est violemment attaqué par des manifestants (grenades au phosphore, bouteilles d'acide, boulons et objets divers), Foccart s'oppose formellement, par téléphone, à ce qu'une cinquantaine de gaullistes fassent une sortie armes au poing si nécessaire<sup>56</sup>.

Jacques Foccart sert de point de repère pour nombre de gaullistes, d'hommes et de femmes qui ne se retrouvent pas dans ce mouvement de

Mai 68 et qui en craignent même les effets destructeurs sur le régime et la société. Il est au cœur de la mobilisation des uns et des autres pour faire face à une contestation qui ébranle jour après jour le régime. Par exemple, l'ancien Français libre Yves Lancien reprend contact avec lui, à la suite de la nuit d'émeutes du 10-11 mai, sur le mode : « qu'est-ce qu'on fait ? » Foccart l'enjoint de rallier la rue de Solferino et de voir avec « Pasqua et Tinet ». Toutefois, Lancien ne supporte pas d'être « mal reçu » et confiné dans la bibliothèque au moment de la création des Comités de défense de la République (CDR) parrainés par le bras droit du Général<sup>57</sup>. Il repart donc œuvrer à la défense du régime au sein d'un comité d'anciens combattants gaullistes. Ce n'est que début juin qu'il est nommé, par Pierre Lefranc, secrétaire général des CDR. Mais, au sein du comité directeur des CDR, il ne se considère pas comme l'homme de Foccart qui peut compter sur Jacques Godfrain<sup>58</sup>. Les CDR sont une affaire qui dépasse la seule personne de Jacques Foccart et qui se traduit par des ralliements inattendus. Le régime gaullien en danger voit venir à lui les anciens partisans de l'Algérie française qui n'hésitent pas à renouer avec leur ancien ennemi numéro un. Pour le bras droit du Général, ces « soldats perdus » peuvent apporter leurs compétences contre la subversion et « sont, malgré tout, incontestablement des patriotes<sup>59</sup> ». C'est une des forces de Foccart de savoir mettre de côté les anciennes oppositions, même lorsqu'elles furent particulièrement violentes, pour construire de manière pragmatique le présent. Le secrétaire général n'est d'ailleurs pas le seul à œuvrer dans ce sens puisque les responsables du SAC multiplient « les contacts officieux – souligne François Audigier – avec des organisations comme Occident et les JPS [Jeunesses patriotes et sociales] ou des associations militaires comme l'ACUF [Association des combattants de l'Union Française] ou l'UNP [Union nationale des parachutistes] ». Certains vont même plus loin que les consignes reçues. À Marseille, à l'initiative du chef local du SAC, Gérard Kappé, on assiste même à une très improbable alliance avec les anciens OAS réunis autour de Jean-Jacques Susini<sup>60</sup>.

Foccart organise tout d'abord la protection du chef de l'État qu'il sent directement et physiquement menacé par les contestataires. Charles Pasqua, qui s'occupe de la permanence du SAC rue de Solferino, raconte avoir reçu un appel téléphonique du secrétaire général : « “Est-ce que vous avez des gars solides pour assurer la protection du Général ?” Il s'attendait à ce que les gardes de l'Élysée quittent leurs postes ! J'ai entendu de grands personnages, que l'on présente comme des figures du gaullisme, pleurnicher que “tout était foutu, qu'il valait mieux se tailler<sup>61</sup>”... ». Surtout, comme en 1961, il met en alerte permanente un hélicoptère afin de pouvoir « dégager éventuellement le Général si un début d'émeute généralisée étranglait l'Élysée<sup>62</sup> ».

Dans ce qui ressemble initialement à la déliquescence de l'État, Foccart demeure un roc gaulliste qui essaie de rassembler tous ceux qui n'entendent pas voir la « chienlit » triompher. Avec le départ du Général pour la Roumanie, le 14 mai, le « climat » devient rapidement « étrange ». Le secrétaire général mène « une existence mouvementée » ponctuée de nombreuses rencontres avec le Premier ministre Georges Pompidou qu'il juge « extrêmement ferme, extrêmement serein et extrêmement cohérent dans ses appréciations ». Son propos se fait en revanche, à l'instar de celui de Charles Pasqua, plus accusateur à l'encontre de certains ministres, à commencer par Christian Fouchet, « sujets à des variations d'appréciations, à des moments d'optimisme et de pessimisme, aussi injustifiés d'ailleurs les uns que les autres<sup>63</sup> ». Avec Pompidou, il s'oppose catégoriquement au retour prématuré du Général de Roumanie, comme le réclame notamment Fouchet. Une telle crise est une nouvelle fois pour Foccart l'occasion d'étalonner les caractères, de distinguer les forts des faibles. L'une des grandes spécialités du bras droit du chef de l'État est d'assurer les arrières, toujours dans l'ombre, de jauger les hommes et de palier les défaillances des uns et des autres. Cet aspect de sa personnalité et de son action lui vaut de fortes inimitiés et rancœurs de la part de ceux qui ont failli face à l'adversité. En tout cas, l'« inquiétude » croissante qu'il manifeste au cours de la deuxième quinzaine

de mai tient notamment au fait qu'il « ne perçoit pas de réactions, sauf chez quelques-uns » : « Avec mon expérience, je redoute beaucoup le comportement des hommes, de ceux qui devraient commander alors qu'ils sentent que la partie est dure et à plus forte raison lorsqu'ils peuvent avoir l'impression que la partie est sur le point d'être perdue. Les hommes ne sont pas courageux dans l'ensemble. Ils sont moralement et même surtout physiquement souvent assez lâches. Par conséquent, nous risquons, si nous ne réagissons pas, de voir de bien tragiques événements<sup>64</sup>. »

Parallèlement à son action quasi incessante pour « remonter les gens et discuter avec les uns et les autres », Foccart mobilise les énergies et les réseaux dormants de la Résistance, de l'Armée, de l'Association pour le soutien de l'action du général de Gaulle, du SAC et de tous les gaullistes en général. Il appuie le lancement des Comités de défense de la République qui ont pour objectif, dans chaque ville, de réunir tous ceux qui entendent faire barrage au désordre. Le gendre du maréchal Leclerc, l'ancien Français libre Robert Galley, se souvient s'être rendu, sur le conseil de Maurice Schumann, rue de Solferino afin de faire quelque chose contre « la révolution de Mai 68 ». À Charles Pasqua qui l'accueille, il lance qu'il ne faut pas « tolérer plus longtemps ce bordel ». Le futur ministre du Général entre alors au SAC. Il organise également un réseau de 5 000 officiers, essentiellement de réserve à partir des anciens de la 2<sup>e</sup> DB, prêts à en découdre, en liaison avec Jacques Foccart, qui pilote cette affaire et lui donne la caution du général de Gaulle. Galley se rend même au ministère des Armées afin qu'on lui donne des grenades pour « nettoyer » le Quartier latin<sup>65</sup>. Des réservistes du Service Action sont aussi « mobilisés » afin de se tenir prêt à riposter si nécessaire. Foccart peut également compter sur un spécialiste de la subversion et de la contre-subversion en la personne de Jean Mauriceau-Beaupré qui organise des équipes, appuyées notamment par Bob Denard<sup>66</sup>. En Mayenne et dans l'Orne, son compagnon de la Résistance, Marcel Dionot, réactive les anciens du groupe Action Tortue. Tous se tiennent prêts à monter sur Paris les armes

à la main en cas de coup d'État<sup>67</sup>. C'est à travers son action pointilliste et quotidienne qu'il contribue à tisser un cadre militant indispensable pour l'organisation et le succès de la manifestation du 30 mai. L'évolution de la contestation lui paraît de plus en plus relever de « la subversion », impression que renforce la grève générale orchestrée par la CGT et le Parti communiste<sup>68</sup>. Certes, il constate que la province paraît ne pas suivre le même rythme que la capitale et que la lassitude la gagne plus vite. Il interprète ainsi la victoire de Robert Poujade à l'élection municipale partielle de Dijon, le 26 mai, comme « un résultat dont la signification dépasse largement le cadre local<sup>69</sup> ».

Foccart tente d'insuffler à de Gaulle cette conviction qu'il faut demeurer ferme et attendre le retournement de la vague. Mais le Général paraît de plus en plus empreint au doute voire au découragement. Le soir du mardi 28 mai, Foccart perçoit même chez son Chef le risque d'un renoncement. « J'ai été saisi – relate-t-il –, parce que j'ai senti qu'une décision était en train de germer dans son esprit et que cette décision était d'abandonner la lutte, écœuré et meurtri de voir que ce pays ne réagissait pas. Je reste, pour ma part, persuadé, tout à fait persuadé, qu'il est possible de le faire réagir simplement en le galvanisant, en redonnant une ardeur à ceux qui ne veulent pas, et ils sont nombreux, ceux qui ne veulent pas se laisser prendre et en leur permettant de se ressaisir<sup>70</sup>. » C'est bien ce cauchemar que Jacques Foccart craint de voir se réaliser le lendemain quand le général de Gaulle annule le Conseil des ministres et part subitement pour Colombey-les-deux-Églises. Fait rarissime, il n'est pas dans la confidence puisqu'il apprend l'annulation par le directeur de cabinet du ministre des Armées vers 9 h 30. Très inquiet, compte tenu de l'état psychologique manifesté la veille par le chef de l'État, il « sent » qu'« un drame se joue à l'Élysée ». Une heure plus tard, il rejoint le palais présidentiel et croise le gendre du Général, Alain de Boissieu. Foccart lui demande d'intercéder auprès de son beau-père afin que celui-ci renonce à son projet de départ pour Colombey :

« JF : Alain, vous allez maintenant voir le Général, qui va certainement vous dire qu'il part. Je le connais assez. J'ai été impressionné par la conversation que j'ai eue hier soir avec lui, et je pense que c'est grave. Je me demande s'il ne part pas définitivement.

AdeB : Ce n'est pas possible, voyons !

JF : Écoutez : il faut user de tous les arguments possibles. Dites-lui qu'il faut reprendre la situation en mains ; dites-lui que la majorité des Français est avec lui ; dites-lui que tout peut être regagné ; dites-lui qu'un choc violent provoqué par un discours décidé, enfin une reprise en main du Général redonnant confiance aux gens, peut faire tout basculer d'un seul coup : non seulement balayer cette espèce de révolution, mais peut-être même permettre qu'on aille à des élections générales ou quelque chose comme cela. C'est ce que je crois depuis longtemps. Il peut même nous donner une majorité écrasante. Tout peut être regagné. On n'a pas le droit, je vous assure, on n'a pas le droit d'abandonner. Vous savez, personne ne pourra comprendre, vous ne pourrez l'expliquer à personne. Ou bien le Général est fatigué et ce n'est pas en faisant de l'hélicoptère ou de la voiture qu'il peut, en moins de vingt-quatre heures, se reposer. Il doit se reposer à Paris et faire venir son médecin. Ou bien alors, il s'en va.

[...] Battez-vous, parce que ce n'est vraiment pas possible, enfin, c'est un abandon du pays ! Ce n'est pas tolérable, c'est contre sa nature, c'est contre son personnage historique. Je vous en supplie, battez-vous. »

Le Général quitte précipitamment l'Élysée avec son gendre qui a juste le temps de glisser à Foccart qu'il a « un moral extrêmement mauvais » et qu'« il est accablé par tant de lâchetés et de veuleries<sup>71</sup> ».

Sur ce, Foccart s'en va à Matignon retrouver Georges Pompidou qui organise un grand déjeuner pour le mariage de son fils Alain. L'atmosphère n'est pas à la fête et Foccart préfère demeurer dans une petite salle à part aux côtés de Roger Frey, Pierre Lefranc et Pierre Juillet. L'angoisse se fait même accablante lorsqu'ils apprennent bientôt que l'hélicoptère n'est toujours pas arrivé à Colombey. Un appel téléphonique du général de Boissieu à Jacques Foccart, à 14 heures, vient en partie les rassurer sur le sort du chef de l'État. « Jacques – lui explique-t-il –, je suis à Colombey, je ne peux pas vous en dire plus. Le Général n'est pas là, mais je vous appelle pour vous dire de ne surtout pas vous inquiéter. Dites à Pompidou que c'est à lui de jouer. Vous m'entendez : il faut lui dire que c'est à lui de jouer. Un émissaire va vers lui avec des instructions. Je ne peux pas vous en dire plus. Le Général n'est pas à Colombey. Il m'a dit qu'il ne savait pas quand il reviendrait sur une espèce de ton qui avait l'air de signifier qu'il ne savait pas s'il reviendrait. Mais surtout, ne vous inquiétez pas, n'entreprenez aucune recherche, ne faites rien<sup>72</sup>. » Le secrétaire général fait immédiatement part de sa conversation au Premier ministre qui n'en revient pas non plus. Pour Foccart, Pompidou et tous les vieux gaullistes présents, ces « heures d'angoisse » signifient un monde qui s'écroule sous leurs yeux. De Gaulle s'en est allé brusquement pour « se réfugier chez les militaires » suivant « l'hypothèse la plus sage » avancée par Pompidou<sup>73</sup>. Ce n'est que vers 18 h 15 qu'ils apprennent que le Général et son épouse viennent d'arriver à La Boisserie<sup>74</sup>. Pour autant, ce n'est pas encore la fin de « cette effroyable journée » pour Foccart qui ignore tout de ce que son Chef a pu faire pendant plusieurs heures et, surtout, ses intentions quant à l'action à mener pour rétablir son pouvoir. En tout cas, cela ne l'empêche pas d'approuver pleinement le recours à l'armée si nécessaire. Au cours de la journée, certaines unités militaires sont placées en alerte et sont rapprochées à une heure de Paris<sup>75</sup>.

La disparition subite du Général a suscité de vives controverses historiques. De Gaulle aurait-il finalement, dans un coup de déprime, décidé



d'aller chercher le soutien de l'armée française en Allemagne ? Ou bien aurait-il orchestré, d'une main de maître, une fausse fuite pour créer l'émoi nécessaire à son retour triomphal ? Jacques Foccart a fait, sa vie durant, œuvre de solidarité gaulliste. Il a accepté d'approuver la thèse du général de Boissieu qui ramène cet épisode à un trait de génie tactique de son beau-père<sup>76</sup>, tout en laissant entendre qu'il avait « voulu aussi décrocher de l'atmosphère dans laquelle il se trouvait enfermé pour aller prendre un point de vue différent<sup>77</sup> ». La publication posthume du tome 2 de son *Journal de l'Élysée* écorne cette image du Général. En effet, le secrétaire général rapporte des propos et manifeste des analyses sur l'état psychologique de son Chef qui corroborent la démonstration d'Éric Roussel, appuyée notamment sur le témoignage inédit du chef de l'état-major particulier, le général Lalande, quant au coup de déprime du général de Gaulle<sup>78</sup>. L'entretien qu'il a avec son patron de retour d'Allemagne, le jeudi 30 mai à 12 heures, révèle combien ses craintes du 28 mai étaient loin d'être infondées : « Voyez-vous, Foccart, je suis parti parce que je voulais prendre du recul et j'ai envisagé toutes les hypothèses. J'ai envisagé mon départ. J'ai envisagé tout (*là je crois que c'était peut-être un peu pour camoufler la vérité vis-à-vis d'un garçon comme moi, je ne sais pas*), y compris la France libre. Recommencer à me battre de l'extérieur, parce qu'ici je pensais que ce n'était plus possible<sup>79</sup>. » Autre témoin direct d'un Général en très grande difficulté, le général Lalande, compagnon de la Libération, lui confirme au matin du 30 mai que De Gaulle était bien parti « pour ne plus revenir<sup>80</sup> », ce qui n'est pas pour rassurer un Jacques Foccart qui a vu une journée durant le sol se dérober sous ses pieds.

Dans l'immédiat, la « disparition » du général de Gaulle produit un électrochoc auprès des Français. Le retournement de situation en faveur du régime en place tient à la conjonction de plusieurs facteurs, à commencer par une évidente lassitude des Français face à un « carnaval » qui en avait terminé avec son aspect festif et qui avait suffisamment duré. Il tient

également à l'enchaînement, finalement réussi, de la disparition du général de Gaulle – et l'émotion qu'elle suscite – et la grande manifestation parisienne du 30 mai. Il est clair, à partir de cette démonstration de force dans la rue, que la victoire a définitivement changé de camp et qu'il n'est plus question de la fin du régime instauré par le Général. Autant Jacques Foccart a subi la « disparition » du chef de l'État le 29 mai, autant il a été en première ligne dans la riposte victorieuse du 30 mai. Il en est à l'origine, ce qui ne signifie pas que d'autres n'aient pas eu la même idée et aient commencé à s'organiser en conséquence. Mais, sans Foccart et sa capacité à mobiliser les énergies de réseaux de natures très différentes, sans son aptitude à agir au plus près du Général et en accord avec lui, la manifestation du 30 mai n'eût peut-être pas connu un tel succès. C'est lui qui obtient le feu vert de Charles de Gaulle pour organiser une manifestation qui doit montrer clairement qu'« il y a une volonté du public de s'en sortir ». Le 26 mai, avec le SAC et les CDR, il projette de l'organiser de la Concorde à l'Arc de Triomphe le vendredi 31 mai<sup>81</sup>. Parallèlement, des parlementaires gaullistes de Paris, autour de Pierre-Charles Krieg, s'efforcent de « monter » une manifestation pour le 30 mai.

La disparition du Général et la nécessité de reprendre la main au plus vite conduisent Jacques Foccart à décider d'avancer « sa » manifestation d'un jour afin d'unifier toutes les initiatives au soir du 30. L'action du bras droit du Général s'avère décisive à plus d'un titre. D'abord par la mobilisation tous azimuts des énergies et des initiatives et leur nécessaire « synergie<sup>82</sup> ». Au début de la réunion du groupe parlementaire UNR-UDT, le matin du 30 mai, Pierre Bas se souvient ainsi que plusieurs députés parisiens appellent leurs collègues à suivre une recommandation donnée la veille par Foccart : « une manifestation massive à la Concorde le 30 mai à 16 heures<sup>83</sup> ». C'est le même Jacques Foccart qui l'informe que « la flotte d'autocars d'Henry Rey (député de Nantes) est déjà en route sur Paris<sup>84</sup> ». Surtout, il retrouve à l'Élysée, vers 12 h 30, un Général de nouveau combatif, de retour de Baden-

Baden. Fait crucial pour la réussite de la manifestation, il convainc son patron d'avancer l'heure de diffusion de son allocution radiophonique – qui aura lieu à 16 h 30 – afin qu'elle soit concomitante avec la manifestation qui débute vers 14 heures<sup>85</sup>. C'est également lui qui suggère au Général d'ajouter dans son discours une phrase sur l'action civique qui doit s'organiser « partout et tout de suite ». Pour autant, si Jacques Foccart sent que la situation est en train de se retourner en faveur du gaullisme, il n'est pas rassuré quant au succès de la manifestation. Jacques Godfrain et d'autres craignaient initialement que la manifestation ne rassemble guère plus de 5 000 à 10 000 personnes, sachant que leur service d'ordre se limitait à 30 personnes<sup>86</sup>. Les RG ne prévoyaient, quant à eux, pas plus de 30 000 personnes<sup>87</sup>. D'ailleurs le préfet de Police, Maurice Grimaud, l'avait appelé pour lui déconseiller formellement cette manifestation<sup>88</sup>.

Jacques Foccart entend avec soulagement la diffusion du discours du général de Gaulle qui retrouve, pour la circonstance, les accents de la détermination des grandes heures. Il fait l'effet d'un détonateur qui pousse la majorité silencieuse des Français à descendre dans les rues de Paris et à manifester leur ras-le-bol du désordre et leur soutien au régime en place. Le secrétaire général suit initialement depuis l'Élysée les estimations des services de police qu'il réclame toutes les cinq minutes<sup>89</sup>. Peu avant 18 heures, Maurice Schumann et François Mauriac viennent le chercher et ils se rendent ensemble à la manifestation qui s'est transformée en triomphe. Au pied de l'Arc du même nom, il retrouve le leader des jeunes gaullistes Robert Grossmann qu'il embrasse chaleureusement et lui lance très ému : « Mon Dieu que de jeunes<sup>90</sup> ! »

Après ces jours et ces nuits angoissants de combat incessant pour ranimer le flambeau du gaullisme chancelant, c'est l'un des grands moments de bonheur de sa vie qu'il qualifie d'« absolument fantastique<sup>91</sup> ». Vers 22 heures, il quitte la manifestation au moment de sa dislocation et se rend à l'Élysée. Le Général venant de se coucher, il décide de rentrer chez lui avec

la satisfaction du devoir accompli, d'« avoir joué une grande partie » et surtout d'« avoir marqué un point considérable ». Il n'empêche que Foccart a bien conscience qu'il s'agit d'« un coup extraordinaire car aucun autre jour ne pouvait aussi bien tomber ». « Le 31 – analyse-t-il –, cela n'aurait pas été la même chose, mais là, le 30, tout a paru comme monté d'une façon extraordinaire. Le départ du Général crée l'émotion et le choc, son retour crée l'espoir, son appel à 16 h 30 galvanise, et cette manifestation suit à 18 heures. Nous avons dû passer pour des stratèges exceptionnels et je reconnais honnêtement que c'est un coup de la chance qui, une fois de plus, a été avec nous, conjuguant et concentrant tout dans la même journée<sup>92</sup>. »

À partir de ce 30 mai, l'ambiance a changé et « le Général qui pouvait être, disons le mot, contesté, deux jours avant, est à nouveau l'homme de la situation, l'homme qui a sauvé la France<sup>93</sup> ». Il reste maintenant à gérer les séquelles du mouvement de Mai et à préparer la riposte à un éventuel retour de tels événements.

## **La secousse morale**

Si le rôle de Jacques Foccart pendant la crise de Mai 68 est relativement connu, les conséquences qu'il en tire le sont moins. Une telle crise et le sentiment d'être passé si près du chaos laissent une impression extrêmement désagréable au secrétaire général. Il prend vraiment conscience que le travail de consolidation, d'enracinement de la greffe gaullienne et gaulliste dans la terre de France n'est finalement peut-être pas si bien établi que ce que l'on pouvait penser avant Mai 68. Dès lors, sans savoir que le Général quittera le pouvoir un an plus tard, en avril 1969, c'est une course contre la montre qui s'engage. Elle consiste à reprendre plus activement encore que par le passé le travail de pérennisation de l'œuvre du général de Gaulle. L'optimisme était pourtant de mise auparavant. « J'ai nettement l'impression – écrivait-il en février 1964 à Michel Debré – que la “machine est en route”. Le démarrage est peut-être lent mais rien ne se fait vite dans la vie et le retard au départ était considérable car le choix n'avait pas été fait définitivement et franchement.

Ce choix ne fait de doute pour personne maintenant et il nous faut agir pour empêcher que par la suite (après nous !) il puisse être remis en cause<sup>94</sup>. »

Le choc du mois de mai 1968 modifie sa vision de l'avenir en instillant une dose certaine de doute quant au devenir de l'héritage du Général. Son analyse des événements de Mai s'inscrit dans une approche qui est celle du danger de la subversion intérieure prise au sens large. La subversion, c'est d'abord celle de l'évolution des mœurs qui fait du plaisir et de la liberté des droits inhérents à chaque personne humaine. L'idée centrale chez les gaullistes de citoyens-soldats prêts au sacrifice, y compris suprême, pour le salut de la nation française, de la subordination des intérêts individuels à l'intérêt général, celui de la France, paraît en décalage de plus en plus profond avec les mentalités des nouvelles générations. Bien que n'étant ni très pratiquant et encore moins rigoriste, le catholique Jacques Foccart « vit mal » l'évolution des mœurs de la société française qu'il analyse sous les formes d'une décadence. Les répercussions de ces changements de société sur l'Église elle-même l'inquiète au point de ressentir le besoin, à partir des événements de mai 1968 et jusqu'en 1971, de tenir chez lui rue de Prony des réunions périodiques qui évoquent tous ces sujets sociétaux et ecclésiastiques. Parmi les membres réguliers, outre Jean Charbonnel, se trouvent fréquemment le prêtre dominicain Raymond Bruckberger ou encore le prêtre jésuite puis cardinal Jean Daniélou<sup>95</sup>. Parallèlement à ces échanges, Foccart continue à défendre les congrégations religieuses, notamment alerté par son ami Pierre Bas<sup>96</sup>. Surtout, il fustige l'inflexion de l'Église catholique, depuis Vatican II, dans le sens d'une dissociation d'avec les pouvoirs publics habitués à voir en elle une autorité conservatrice de certaines valeurs traditionnelles. Au fond, il ne peut pas admettre, contrairement à son ami René Brouillet, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, que le « souci de présence au monde se trouve, paradoxalement, coïncider du côté des clercs avec un souci de désengagement par rapport aux mêmes autorités

temporelles, désengagement visant, en tout état de cause, à faire disparaître un certain nombre de formes et de liens considérés comme périmés<sup>97</sup> ».

Jacques Foccart n'est donc pas de ceux qui, initialement du moins, entendent s'en tenir à la fin d'une certaine solidarité entre les pouvoirs publics et l'Église avec pour corollaire, un certain droit de regard sur le clergé. Il accepte ainsi de recevoir Mgr Julien Gouet, ancien directeur du Secrétariat général de l'épiscopat français et évêque auxiliaire de l'archevêque de Paris, le 11 décembre 1968, qui peine à trouver des interlocuteurs auprès du général de Gaulle, une fois qu'Étienne Burin des Rozières, René Brouillet et Georges Galichon ont quitté leurs fonctions au secrétariat général de la présidence de la République. Il organise chez lui, rue de Prony, le 17 avril 1969, un déjeuner avec le prélat, deux ministres et des jeunes députés qui est l'occasion d'échanger sans fards<sup>98</sup>. L'année suivante, il s'illustre dans sa volonté de s'opposer à la nomination du prêtre noir Siméon Oualli, considéré comme « communiste, raciste, autonomiste et antifrçais », à la tête de l'évêché de la Guadeloupe. La vindicte du secrétaire général à son égard tient au fait qu'il n'approuve pas les prises de positions de cette première génération de prêtres guadeloupéens très engagés en faveur de la défense des plus défavorisés et, le plus souvent, très favorables aux thèses autonomistes voire indépendantistes<sup>99</sup>. Oualli est nommé en juin 1970 et devient le premier Guadeloupéen à occuper cette charge. Foccart ne manque pas de déplorer, l'année suivante, que le nouvel évêque a pris position aux dernières élections pour les autonomistes et les communistes<sup>100</sup>. De même, il intervient auprès de René Brouillet afin qu'il soutienne auprès du Saint-Siège la demande du Président tchadien Tombalbaye d'éloigner l'archevêque de Fort-Lamy, Mgr Dalmais. L'ambassadeur français auprès du Saint-Siège réussit à convaincre Foccart de l'inanité de la demande de Tombalbaye et du fait que la France ne doit pas lui apporter son appui<sup>101</sup>. Sur ce point, comme sur d'autres, Foccart a du mal à

tourner la page tant il estime que l'évolution en cours présente un aspect fondamentalement subversif.

Par subversion, il faut d'abord entendre, chez le secrétaire général, l'annihilation progressive de tous les piliers sur lesquels l'ordre social et politique repose. Le risque ne consiste plus seulement en la prise du pouvoir par le parti communiste et ses alliés, comme c'était le cas dans l'analyse gaullienne et gaulliste depuis la Libération et les temps difficiles du RPF. La subversion vise désormais principalement à transformer la société française de manière à lui ôter tout ressort, toute ambition nationale. Son analyse de Mai 68 met en avant le fait que des groupuscules d'extrême gauche ont pu s'appuyer sur les revendications sociétales des nouvelles générations issues du baby-boom au point d'en faire des leviers de contestation contre le régime politique et l'ordre social qu'il incarne. Face à cette menace, il considère, depuis son opposition à la IV<sup>e</sup> République, qu'il n'est d'efficacité qu'en usant des mêmes procédés d'influence sur la masse que ceux employés par l'extrême gauche et la gauche. Il s'agit ni plus ni moins que d'influencer en profondeur les Français par des organisations relais qui ne soient pas des partis politiques et qui puissent occuper des segments différents de la société (catégories sociales, activités, loisirs, etc.).

La création de l'Union nationale interuniversitaire (UNI) en juin 1968 illustre cette stratégie à la fois défensive et offensive de Jacques Foccart. Il s'agit plus que jamais, « de former une jeunesse non dépendante de la gauche ». Mais, pour cela, il faut « une armature, un appareil ». Il n'existe alors que la fédération des syndicats autonomes, peuplée de « modérés », qui s'apparente à une sorte d'amicale, dont le principal objectif consiste à contrer le SNESUP (Syndicat national de l'enseignement supérieur). Toutefois, « ce n'était pas – souligne Jacques Rougeot – un instrument de combat<sup>102</sup> ». Foccart n'a d'ailleurs pas de mots assez durs pour fustiger « la très grande lâcheté » des professeurs de l'Université et « leur faillite » : « Chaque fois que le gouvernement a voulu faire quelque chose, tous ceux qui, dans

l'Université, avaient des privilèges et faisaient preuve de paternalisme, ont refusé tout changement. Le jour où l'explosion a eu lieu, ils ont basculé immédiatement, ils se sont rués de l'autre côté en disant : "C'est un scandale ! L'Université doit être réformée !" Ils ont couru encore plus vite que leurs troupes par trouille<sup>103</sup>. » Le constat est le même chez les futurs dirigeants de l'UNI qui veulent faire quelque chose mais se trouvent « seuls car il n'y avait pas de structure ». L'assistant à la Sorbonne Jacques Rougeot, le professeur à la Sorbonne Frédéric Deloffre et l'étudiante de Sciences Po et responsable de l'UJP pour la région parisienne Suzanne Marton se rendent, comme tant d'autres, rue de Solferino. Là, ils rencontrent Jacques Foccart et tombent rapidement d'accord sur la nécessité vitale de « monter une structure antissubversive qui regroupe des étudiants, des professeurs et des personnalités intéressées à ces questions ». D'autres rencontres avec le secrétaire général suivent. C'est ainsi qu'est fondée l'association de l'UNI afin « d'empêcher une nouvelle débandade comme en Mai 68<sup>104</sup> ». Pour autant, fidèle à sa méthode, Foccart n'en est pas le patron, pas plus qu'il ne peut se targuer d'en être le fondateur ou le dirigeant. Comme à son habitude, il porte l'UNI sur les fonts baptismaux et il voit en elle un instrument précieux, au même titre que l'Université moderne, afin de « promouvoir des réformes que les vieux professeurs de la Sorbonne n'ont jamais acceptées<sup>105</sup> ». Rougeot et Deloffre conservent, pendant plusieurs décennies, le contact direct avec lui, n'hésitant pas à aller le voir sur des points précis, des réformes à soutenir : « C'était plutôt pour qu'il abonde dans notre sens dans les milieux où il avait de l'influence. C'était notre caution. » Foccart n'est pas l'inspirateur de l'UNI car il pense que, pour ce type de travail, « nous étions plus à même – souligne Jacques Rougeot – de faire les choses » : « Jacques Foccart voyait bien ce qu'il fallait faire. Il donnait les moyens qu'il pouvait mais, en même temps, laissait à ceux en qui il avait confiance beaucoup de liberté. C'était une sorte de parrain qui compte en cas de coup dur sans pour autant intervenir dans la gestion quotidienne<sup>106</sup>. »



Preuve que le soutien accordé à l'UNI n'a rien de circonstanciel mais correspond bien à une stratégie d'ensemble, l'appui du « mentor » Jacques Foccart demeurera une constante jusqu'à sa mort<sup>107</sup>. Comme les membres de l'UNI, il continue à voir dans l'Université un repaire de soixante-huitards, qui plus est largement responsable du chômage des jeunes, dans la mesure où elle produit des diplômes et non des emplois.

Dans l'immédiat, Foccart doit « s'occuper » de la mise en place d'une nouvelle équipe gouvernementale, du moins dans le registre qui est le sien. Il est l'homme qui peut faire ou défaire une carrière ministérielle en appuyant ou en retirant son soutien aux uns et aux autres, y compris aux caciques gaullistes. Christian Fouchet ou encore Roger Frey font les frais de la crise. Si Fouchet paie son attitude chancelante, Frey est victime de son activisme et du fait qu'il n'inspire plus vraiment confiance tant ses manœuvres obliques paraissent pouvoir échapper à tout contrôle. Foccart et Pompidou le soupçonnent de vouloir mettre la main sur les CDR afin d'« en faire un instrument à sa botte<sup>108</sup> ». L'explication entre les deux hommes est franche mais c'est Foccart qui obtient gain de cause auprès du Général qui confirme Pierre Lefranc à la tête des CDR et non Frey<sup>109</sup>. Pour ceux qui demeurent au gouvernement, malgré leurs états d'âme, comme Michel Debré, il lui faut « arrondir les angles » de manière à souder l'équipe autour du Général. Avec l'ancien Premier ministre, la tâche s'avère ardue tant il n'a pas apprécié d'avoir été tenu à l'écart de la négociation de Grenelle avec les syndicats menée directement par Georges Pompidou. Le 28 mai, il avait annoncé au compagnon Foccart, dans une lettre confidentielle, que ce serait « le départ, dès que la chose sera normalement et politiquement possible<sup>110</sup> ». Une fois la crise terminée, le bras droit du Général s'emploie à le faire changer d'avis, à « le remonter ». Debré hérite finalement du Quai d'Orsay. Plus que jamais, Jacques Foccart demeure un point de passage obligé pour atteindre le Général, ce qui tient, comme par le passé, à la confiance que le chef de l'État lui accorde, mais aussi, en ces temps où le gaullisme se cherche, à son

gaullisme pur et dur jamais remis en cause. Il est tout à fait caractéristique qu'au moment de la discussion sur l'éventuelle dévaluation du franc, Michel Debré, alors ministre des Affaires étrangères, prône cette mesure d'assainissement. Mais il ressent le besoin de s'adresser à Foccart en des termes qui en disent long sur son rôle : « Les gaullistes sont peu nombreux. C'est pourquoi, une fois de plus, je vous écris<sup>111</sup>. »

Preuve de cette position hors norme, le Général décide que Jacques Foccart l'accompagnera, seul à ses côtés, dans sa voiture le conduisant à la cérémonie annuelle du Mont-Valérien. Le geste est hautement symbolique et procure à l'intéressé « un immense plaisir<sup>112</sup> ». C'est la marque de la reconnaissance gaullienne envers ce collaborateur unique en son genre, fidèle parmi les fidèles, par-delà les crises et les décennies. Quelques semaines avant la démission du général de Gaulle de la présidence de la République, le préfet Maurice Grimaud, qui n'est pas suspect de philo-gaullisme, représente encore Foccart comme « plus chargé de secrets et de puissance occulte que n'importe quel personnage du régime<sup>113</sup> ».

Dans l'immédiat, le secrétaire général doit également s'occuper en urgence de la campagne des élections législatives des 23 et 30 juin consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République. Il s'agit de concrétiser le succès de la grande manifestation du 30 mai et le retournement de situation qu'elle a signifié en faveur du pouvoir en place. Il lui faut siéger, aux côtés de Jacques Chaban-Delmas, Roger Frey, Olivier Guichard et Robert Poujade, lors d'« interminables séances de nuit du comité d'investiture » qui valident, « dans une certaine précipitation », des candidats, parfois très « improvisés »<sup>114</sup>. Mais, le temps presse car peu nombreux sont ceux qui misent initialement sur un raz-de-marée gaulliste. Laissant de côté les affaires africaines, Foccart mobilise les compagnons du SAC qui se dépensent sans compter dans cette campagne et constituent une fois encore un des éléments de la victoire. Au soir du 30 juin, le triomphe est total puisque l'UDR obtient, pour la première fois de son histoire, la majorité

absolue au Palais Bourbon. Les « élections de la trouille » ont accouché d'une Assemblée introuvable, qui se révèle très rapidement beaucoup plus conservatrice que les ambitions réformatrices du général de Gaulle, de son état-major et de son gouvernement. Pour Foccart, qui peut enfin reprendre pleinement son office africain, c'est le temps d'un certain retour à la normale, même s'il a conscience que la secousse de Mai 68 a durablement ébranlé le général de Gaulle.

## **Derniers mois auprès du Général**

Parmi les séquelles de Mai 68, il en est une qui marque le commencement de la fin du règne de Charles de Gaulle : sa brouille avec Georges Pompidou. Le symbole est fort puisque c'est son principal lieutenant qui manifeste une indépendance quasi totale à l'égard de son ancien mentor en politique. Dans la pratique, c'est l'héritier présomptif qui s'émancipe, ce qui fragilise un peu plus encore un pouvoir gaullien en quête de relégitimation depuis la crise de Mai. Pour Foccart, la brouille entre les deux hommes est un véritable déchirement tant il en mesure les conséquences pour l'avenir du gaullisme et donc pour la France. C'est bien la perspective de l'après De Gaulle qu'il faut préparer sérieusement. L'idée de Foccart est que son Chef doit partir au sommet de sa gloire, c'est-à-dire avant la fin de son mandat qui expire en 1972. Pour le reste, le champ des possibles est ouvert.

L'affaire se noue au cours des journées difficiles de Mai 68 durant lesquelles Pompidou apparaît – ce que confirme le jugement de Foccart – comme l'homme de la situation et gagne définitivement, aux yeux des Français, sa stature d'homme d'État. De Gaulle montre au contraire des signes de faiblesses qui soulignent combien son « équation personnelle » est peut-être désormais trop en décalage avec les aspirations de ses concitoyens. Or Pompidou, épuisé par cet épisode et n'ayant pas digéré l'attitude du Général lors du 29 mai<sup>115</sup>, a fait part de son souhait de quitter Matignon. Témoin de cette discorde qui s'installe, Foccart rapporte qu'« il y avait un agacement » des deux côtés<sup>116</sup>, ce qui fait que le chef de l'État laisse partir

son Premier ministre. Le secrétaire général, qui a parfaitement conscience de la fragilité du pouvoir gaullien à la suite de la crise de Mai, penche plutôt pour le maintien à son poste de Pompidou faute d'autres solutions valables, au moins pour quelques mois. Comme à son habitude, il s'efforce, d'une part de convaincre Pompidou de revenir sur sa décision – qui n'était pas définitive –, et d'autre part de montrer au Général la nécessité de ne pas changer, dans l'immédiat, de Premier ministre. Il obtient finalement de son patron la possibilité du maintien de Georges Pompidou et de l'intéressé qu'il manifeste sa volonté de demeurer à Matignon. Mais, entretemps, De Gaulle a sollicité Maurice Couve de Murville et n'entend pas revenir sur sa décision. De sorte que le 8 juillet, Pompidou se considère congédié et « roulé » dans cette affaire<sup>117</sup>, au grand dam de Foccart qui a lui aussi été pris de court par le Général qui souhaite avoir les mains libres pour mener à bien ses projets de réforme sur la participation.

Dès lors, le secrétaire général s'efforce de maintenir le plus possible l'unité du gaullisme autour du chef de l'État. Il influence ainsi la rédaction de la lettre de remerciement du Général à son ancien Premier ministre de manière à préserver l'avenir. La lettre est certes très élogieuse mais Pompidou demeure meurtri et amer. Foccart entretient donc, pendant les mois qui suivent, des contacts fréquents avec son ami et compagnon Georges Pompidou, redevenu député gaulliste du Cantal mais en attente d'un destin national. Début novembre, il ne peut que regretter les déboires du couple Pompidou en proie à la calomnie et au complot politique de l'affaire Markovic<sup>118</sup>. Pour Georges Pompidou, cette machination marque un tournant dans ses relations avec le général de Gaulle qui n'a pas su ou pas voulu le prévenir à temps et, surtout, éteindre cette affaire, du moins son volet politique. L'ancien Premier ministre ne se prive d'ailleurs plus de déclarer publiquement qu'il sera candidat à la présidence de la République une fois que le Général aura quitté le pouvoir. Sa déclaration de Rome du 17 janvier 1969, suivie le 13 février suivant à Genève d'une annonce du même style,

distend un peu plus encore leurs relations. Profondément attristé et inquiet par cette évolution, Foccart essaie d'inverser la courbe en défendant le Général auprès de Georges Pompidou et l'ancien Premier ministre auprès du chef de l'État. Il sert, comme à son habitude, d'« intermédiaire » entre les deux hommes<sup>119</sup>. Lorsque le père de Georges Pompidou a, en janvier 1969, peu de temps avant son décès, un grave infarctus, c'est encore lui qui pousse le Général à écrire à son ancien proche collaborateur un mot chaleureux de soutien<sup>120</sup>. C'est surtout lui qui obtient de son patron qu'il organise un dîner de « retrouvailles » entre les De Gaulle et les Pompidou.

Le 12 mars 1969, ce dîner, qui doit sceller la confiance retrouvée entre les deux hommes, se conclut par un échec. Les efforts de Jacques Foccart sont battus en brèche par un destin qui paraît s'acharner. Les Foccart, qui devaient être présents au repas, sont finalement absents. Le secrétaire général tient le lit avec une mauvaise grippe. De Gaulle a invité les Debré. L'ancien Premier ministre est également souffrant mais participe néanmoins au dîner qu'il quitte rapidement avec son épouse. Le repas est « lugubre » et l'entretien De Gaulle-Pompidou tourne au dialogue de sourds, chacun campant sur ses positions<sup>121</sup>. Au grand dam de Foccart, la rupture est largement consommée, même si Georges Pompidou joue loyalement le jeu lors de la campagne pour le référendum du 27 avril 1969, malgré ses réticences sur des propositions de réformes qu'il juge sévèrement. C'est pourtant Foccart qui, au lendemain de cette défaite, porte la missive du Général, désormais replié à la Boisserie, indiquant à Georges Pompidou qu'il « trouvait normal et satisfaisant qu'il fasse acte de candidature à la présidence et qu'il souhaitait son succès<sup>122</sup> ».

Lors d'une de ses audiences vespérales avec le Général, le 21 mars, il est frappé par son « extraordinaire sérénité à l'idée qu'il gagne la partie et il est renforcé, ou bien il ne la gagne pas et il a la sortie qu'il cherche depuis longtemps<sup>123</sup> ». Il ne se montre pas pour autant inquiet quant au résultat du référendum qu'il prévoit victorieux avec 54-56 % des suffrages exprimés<sup>124</sup>. Certes, pas plus que la très grande majorité des dirigeants gaullistes, Foccart

n'est, convaincu de la pertinence des deux questions – régionalisation et réforme du Sénat – soumises aux Français. Il affiche cependant un « incorrigible optimisme » et s'efforce de contrer le pessimisme grandissant d'un Général qui semble de plus en plus se satisfaire de cette solution de départ. Il continue à défendre Georges Pompidou auprès de son chef qui se trouve « un peu – analyse-t-il – dans la position d'un patriarche qui s'en va et qui ne voit pas de successeur digne de lui ». Il n'empêche que le climat est clairement à la morosité<sup>125</sup> et que, les jours qui précèdent le scrutin, le secrétaire général ne parvient guère à enrayer la mécanique de départ enclenchée par le Général. Il a beau « remonter » son chef, mobiliser à fond le SAC qui prend une part active à la campagne référendaire<sup>126</sup>, voir dans la forte participation le signe avant-coureur de la victoire, il doit se résoudre à l'évidence. Au soir du dimanche 27 avril, Charles de Gaulle a perdu en ne recueillant que 47 % des suffrages positifs. Jacques Foccart ne réalise pas tout de suite ce que signifie le départ annoncé du général de Gaulle pour le lendemain à 12 heures. Dans le feu de l'action des semaines épuisantes de lutte électorale, il ne subit le contrecoup que le lendemain, en fin d'après-midi, se trouvant seul dans son bureau de la rue de Solferino d'où tout était parti onze ans plus tôt. « J'avais eu – rapporte-t-il – un moment de dépression. J'étais surtout déprimé de me sentir là, dans ce beau bureau doré, alors que le général de Gaulle n'était plus à l'Élysée et qu'il devait tourner en rond dans son jardin, ou tout seul dans son petit bureau de Colombey. Pour moi, c'était insupportable. Le pire a été quand j'ai dû prendre des dispositions pour constituer le dossier du président intérimaire, Poher, pour le lendemain matin<sup>127</sup>. » Seul réconfort pour ce gaulliste pur crin, il est invité à déjeuner à Colombey, le 1<sup>er</sup> mai. Après le repas, suivant le rituel, la discussion s'est poursuivie dans le bureau du Général qui lui fait part de sa volonté de prendre du champ, de voyager. Et de conclure qu'il serait « toujours le bienvenu ». « Ça a été l'embrassade – se souvient avec émotion Jacques Foccart en 1994 –, la seule, et puis je ne l'ai jamais revu<sup>128</sup>. »

## Voué aux gémonies

Lorsque le 28 avril 1969, au matin, un communiqué laconique annonce que la démission de Charles de Gaulle prendra effet à 12 heures, le Premier ministre Maurice Couve de Murville, ses ministres et les membres des deux secrétariats généraux de la présidence de la République s'attendent à expédier les affaires courantes. Le président du Sénat se charge, comme il est stipulé dans la Constitution, d'assurer l'intérim du président de la République jusqu'à l'élection du nouveau Président à l'issue du second tour du 15 juin. Le centriste Alain Poher et ses collaborateurs prennent possession de l'Élysée.

Poher, qui se déclare rapidement candidat à la présidence de la République, « remercie » Foccart dès le 2 mai. La surprise est de taille pour le secrétaire général qui s'attendait lui aussi à expédier les affaires courantes<sup>129</sup>. La descente aux Enfers ne fait que commencer puisque parallèlement à son licenciement, il est jeté en pâture aux adversaires du général de Gaulle. Il considère être l'objet d'une campagne injuste qui a été décuplée par le fait que le président du Sénat, qui assure l'intérim du président de la République démissionnaire, a repris à son compte leurs arguments de diabolisation pour sa campagne. « J'appris – se justifie Poher dans ses *Mémoires* – [...] à la lecture de la presse, que le secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches [...] avait exprimé sa ferme intention de ne pas quitter les lieux. C'était une nouvelle version du fameux “j'y suis, j'y reste” du regretté maréchal Mac-Mahon, à cette différence que M. Foccart n'était pas maréchal ; en fait, nous ne savions pas s'il était haut fonctionnaire de l'État, auquel cas il n'était pas question de lui dire de partir, ou s'il était simplement membre du cabinet, ce qui ne justifiait pas cette prétention à camper sur place. Mes collaborateurs découvrirent qu'il avait été nommé au cabinet du Général en 1961 sous statut de “contractuel”. Le plus logiquement du monde, il fut donc remplacé par un autre spécialiste des affaires africaines, le

conseiller d'État Daniel Pépy<sup>130</sup>. »<sup>131</sup> L'explication peut paraître, à première vue, convaincante puisqu'il avait été décidé que, parmi les collaborateurs du Général, ne resteraient que « les fonctionnaires permanents de l'Élysée » ; « les collaborateurs personnels » devaient en principe quitter les lieux. Plusieurs dérogations furent néanmoins nécessaires – et acceptées par le général de Gaulle – afin d'assurer la continuité de l'État. Lors de la transmission des pouvoirs, au matin du 28 avril, le secrétaire général de la présidence de la République Bernard Tricot informa son successeur par intérim Bernard Beck que le Général avait donné son accord pour maintenir Jacques Foccart à son poste, eu égard à son rôle éminent auprès des dirigeants africains. Il n'y eut alors aucun refus même si Tricot se souvient avoir senti à la réaction de son interlocuteur que « tout ne serait pas facile pour Jacques Foccart<sup>132</sup> ». Le « limogeage » du secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches apparaît ainsi comme un acte délibéré du camp Poher et non pas seulement comme l'application scrupuleuse d'une règle administrative.

Si la volonté d'instrumentaliser le « renvoi » du secrétaire général paraît évidente, la campagne du candidat Poher contre Foccart n'est pas un épiphénomène localisé. Son lynchage médiatique répond à une sorte d'exorcisme collectif d'une bonne partie de la classe politique ainsi que des Français en général. Il s'agit de tourner la page du général de Gaulle, d'un certain style et de certaines méthodes de gouvernement. Quelques mois après le spasme de la campagne présidentielle, en octobre 1969, Georges Chaffard s'étonne du traitement réservé à Jacques Foccart au regard d'autres protagonistes du gaullisme. « Qui se rappelle aujourd'hui – écrit-il – que le nonchalant baron Guichard a comploté contre la IV<sup>e</sup> ? Qui songerait à contrecarrer la carrière politique de M. Debré après qu'il eut réussi à franchir l'épreuve de "l'affaire du bazooka" ? Et si M. Frey doit traîner longtemps la réputation d'avoir été "le ministre de Charonne", c'est pour avoir insuffisamment veillé à la discipline de la police parisienne, sans que nul l'ait



jamais accusé d'avoir été l'instigateur de ce drame. Seul Jacques Foccart cristallise sur sa personne, depuis dix ans, la haine de quelques-uns contre le régime gaulliste, les griefs légitimes de beaucoup d'autres contre les méthodes de la V<sup>e</sup> République<sup>133</sup>. »

Ce sentiment diffus au sein de la société française est suffisamment important pour que la majorité se sente obligée de « lâcher du lest, laisser désigner un bouc émissaire<sup>134</sup> ». Foccart est l'homme idoine pour cela tant il concentre sur sa personne certains aspects jugés particulièrement négatifs de la présidence gaullienne : les services parallèles et « barbouzeries », le conseiller occulte du Président et les coups tordus en Afrique. Le 2 mai, le Premier ministre Couve de Murville lui rend compte de son entretien avec Poher. Il en retire l'impression que le Président par intérim est « fasciné » par ce que Foccart représente et qu'« il a peur ». « S'ils ont procédé ainsi – lui explique-t-il –, c'est qu'ils pensaient que vos caves étaient pleines d'armes, que vos coffres étaient pleins d'or et que vos tiroirs étaient pleins de dossiers secrets<sup>135</sup>. »

En ce mois de mai 1969, Foccart se trouve dans une situation d'autant plus difficile qu'il est attaqué de toutes parts. Tous, au sein de son propre camp, ne brillent pas par leur soutien à son égard. Pire, certains « ministres du Général, longtemps jaloux de sa prééminence de fait auprès du “patron” », manifestent un sens certain de la « revanche » et militent pour son « éloignement »<sup>136</sup>. Avant de le reprendre à son service, le 19 juin, Pompidou ne lui cache d'ailleurs pas combien cette campagne de dénigrement a beaucoup joué et ne lui a pas laissé les coudées franches : « Il faut bien que vous vous rendiez compte que vous avez été pris à partie d'une façon tout à fait injuste. [...] À votre égard, il y a de très fortes objections : les gens sont littéralement intoxiqués<sup>137</sup>. » Les temps sont décidément durs pour un Jacques Foccart dont le salut ne peut venir que du candidat puis Président Pompidou lui-même.

Le départ du général de Gaulle redonne un coup de fouet à la presse qui, après une décennie d'une certaine forme de censure, s'en prend vivement à ce qu'elle espère être le défunt régime et à ses caciques. *Le Canard enchaîné* est très actif dans cette entreprise de dénonciation et titre, le 4 juin, « L'histoire de la commode à Foccart ». Le journal satirique avance l'information selon laquelle les collaborateurs d'Alain Poher<sup>138</sup> ont trouvé dans l'ancien bureau élyséen de Foccart une table d'écoute permettant d'enregistrer les conversations dans toutes les pièces du palais, y compris celle du général de Gaulle. Pendant plus de dix semaines, *Le Canard enchaîné* en fait une cible prioritaire, ce qui lui vaut d'être poursuivi en justice par Foccart, qui lui reproche « une campagne de dénigrement systématique, le présentant comme le chef d'une police parallèle ou l'éminence grise du chef de l'État ». Il lui fait tout particulièrement grief d'avoir inventé l'histoire de la commode ainsi que des détournements des fonds secrets pendant la campagne présidentielle. Mais, comme le remarque le défenseur du *Canard enchaîné*, Roland Dumas, le conseil de Foccart s'est trompé de tribunal. Il a porté plainte devant le tribunal civil en sa qualité de secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, c'est-à-dire comme une personne investie d'une haute fonction publique. Or c'est devant le tribunal correctionnel qu'il aurait dû engager son action car « dans le cas d'un fonctionnaire, l'action civile en matière de diffamation ne peut pas être séparée de l'action publique<sup>139</sup> ». Quelques mois plus tard, en décembre 1969, l'audience est l'occasion d'un procès à forte connotation politique. À la fin de janvier 1970, Foccart en est pour ses frais puisque le tribunal de grande instance de Paris se déclare incompétent et le condamne aux dépens, au motif que le journal satirique a attaqué l'homme public sur la manière dont il exerçait ses fonctions, et que c'est Jacques Foccart l'homme privé qui s'estime diffamé. Furieux, Foccart fait appel de la décision. Le 4 novembre 1970, la Cour d'appel de Paris confirme l'arrêt de la première chambre civile tout en le dispensant « de l'amende civile frappant tout débouté qui s'est trompé de

juridiction<sup>140</sup> ». Foccart préfère cette fois s'en tenir là.

L'anathème jeté contre lui ne l'empêche pas de prendre immédiatement parti pour Georges Pompidou qui déclare sa candidature dès le 29 avril. Pour lui, l'ancien Premier ministre est le gaulliste le mieux placé pour succéder au général de Gaulle et assurer la pérennité de son héritage. Il ne doute pas du gaullisme de Pompidou. Certes, les deux hommes sont très différents. Le brillant normalien Pompidou est doué d'une intelligence analytique qui conceptualise et embrasse aisément les faits et processus les plus complexes des sociétés humaines. Il est un « lettré » entré en politique au service de leur chef commun qui, sa vie durant, conserve une passion pour les arts, tant dans leur classicisme que dans leur modernité. Foccart n'est pas un « excellencier » de la République et brille par son sens de l'action concrète. Il ne façonne pas la politique de la France, il la met en œuvre au quotidien. Tout les sépare, comme en témoigne notamment l'attitude prudente voire attentiste de Georges Pompidou lors de la crise de mai 1958, à l'antithèse de l'engagement de Foccart. Leurs relations sont néanmoins placées sous le sceau de la confiance, même si Pompidou ne se départit jamais d'une certaine méfiance à l'égard de celui qui incarne malgré tout, à ses yeux, les services parallèles et les coups tordus<sup>141</sup>. Les séquelles de l'affaire Markovic ne contribuent guère à atténuer chez Pompidou cette sorte de méfiance instinctive.

Jacques Foccart s'engage pleinement dans une bataille électorale qui, initialement, s'annonce incertaine puisque les premiers sondages donnent Poher largement vainqueur au second tour. Il le fait, comme à son habitude, avec discrétion et dans le registre qui est le sien. Il mobilise et « met en branle les militants du SAC<sup>142</sup> » qui, malgré le départ du général de Gaulle et les états d'âme de certains quant à l'attitude passée de Pompidou, se lancent à fond dans la campagne. Tant en région parisienne que dans les provinces, les équipes du SAC assurent la sécurité des meetings du candidat Georges Pompidou et de ses partisans, collent les affiches, distribuent les tracts, etc<sup>143</sup>.

Durant l'entre-deux deux tours, le message de l'ancien bras droit du Général est sans équivoque quant au bon choix. « Pour ma part – écrit-il dans une lettre-circulaire aux cadres du SAC le 6 juin –, j'ai la plus grande confiance dans l'avenir et d'abord dans la victoire de Georges Pompidou, à condition que chacun poursuive son effort jusqu'au 15 juin. C'est à ce prix que nous maintiendrons les institutions de la V<sup>e</sup> République et que l'œuvre entreprise par le général de Gaulle pourra être sauvegardée et continuée<sup>144</sup>. »

L'action de Foccart est également décisive dans sa capacité à éviter d'autres candidatures gaullistes qui pourraient nuire gravement au succès de celle de Georges Pompidou. Le camp gaulliste est encore sous le choc de l'échec du référendum et du départ du général de Gaulle. Le plus grand danger pour cette famille politique serait de voir plusieurs candidats issus de ses rangs se disputer l'héritage gaullien devant les suffrages des Français, à un moment où l'avenir de la V<sup>e</sup> République apparaît incertain. Il est fondamental que les gaullistes de gauche, qui ne portent pas Pompidou dans leur cœur, ne présentent pas un candidat. Aussi, lorsqu'au cours du comité central de l'UDR du 9 mai, le garde des Sceaux René Capitant annonce sa candidature, c'est Foccart qui prend son téléphone<sup>145</sup> – se souvient Jacques Godfrain qui était à ses côtés dans son bureau – et se charge de le convaincre de ne pas se présenter au nom de la nécessité absolue de pérenniser la V<sup>e</sup> République de De Gaulle. Il mobilise à cette fin Gaston Palewski, André Malraux, Louis Terrenoire, Roger Frey et Jacques Chaban-Delmas<sup>146</sup>. Il obtient gain de cause, laissant ainsi à Georges Pompidou l'exclusivité du label gaulliste. Au soir du 15 juin, le succès de Georges Pompidou est aussi le sien et celui de la famille gaulliste privé du général de Gaulle. Le succès est, pour Jacques Foccart, amer.

## CHAPITRE 8

# Aux côtés de Georges Pompidou

---

La victoire de Georges Pompidou signe le retour de Jacques Foccart à la droite du président de la République. La continuité paraît l'emporter. L'affiche est cependant trompeuse car elle masque combien son image a été durablement ternie. Elle ne tient pas compte du fait que ses fonctions et son influence ont beaucoup évolué. Il est de plus en plus cantonné au secteur « Afrique » qui reste l'apanage présidentiel. Foccart poursuit ainsi sa « carrière » auprès du successeur du Général qu'il sert avec dévouement tout en demeurant attentif à ce que l'héritage gaullien ne soit pas dilapidé.

### **Retour sur scène**

Le 26 juin, Jacques Foccart reprend ses fonctions à l'Élysée, c'est-à-dire une semaine après la transmission des pouvoirs entre Georges Pompidou et Alain Poher. Ce délai révèle les hésitations du nouveau Président tant sur la personne de Foccart – en pleine tourmente médiatique – que sur les modifications à apporter aux structures politico-institutionnelles en charge des relations franco-africaines. Pompidou a conscience que la mauvaise réputation de cette politique tient fondamentalement à la forte personnalisation des relations franco-africaines qui se traduit par un dessaisissement des ministères responsables (Coopération et Affaires étrangères) au profit du président de la République et de son administration (le secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches). Ce « court-circuitage » des institutions forme une alchimie détonante avec la personnalité du responsable élyséen de la pratique quotidienne de cette

politique : Jacques Foccart. Le nouveau Président est confronté à une équation à de multiples paramètres, le plus souvent conflictuels.

Georges Pompidou doit d'abord tenir compte d'une donnée fondamentale qui l'oblige à adapter la pratique présidentielle. Il n'est pas le général de Gaulle et il lui faudra subir une comparaison permanente avec son illustre prédécesseur. Celui-ci s'astreint au silence jusqu'à sa mort le 9 novembre 1970. Durant cette période, Pompidou vit, d'une certaine manière, sous l'ombre portée d'un Général qui peut encore rugir s'il le souhaite. Le propos vaut pour la politique africaine. Il ne peut pas, du jour au lendemain, bouleverser ce qui est l'un des éléments majeurs de l'héritage gaullien. Il lui faut le maintenir tout en l'adaptant à sa propre personne. Le nouveau Président ne peut pas bénéficier du même respect inspiré par la figure historique de Charles de Gaulle dans ses relations avec les dirigeants africains. De plus, à la différence du Général, l'Afrique n'est pas chez lui « un sujet spontané d'intérêt<sup>1</sup> ».

La pérennité du « pré carré » africain de la France pose au nouveau Président la question du maintien (ou de la suppression) d'un système relationnel organisé autour d'un homme à l'« équation personnelle » exceptionnelle et du Secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches. Si la sauvegarde des relations amicales et étroites entre dirigeants français et africains demeure une priorité et un fait acquis dans l'esprit de Georges Pompidou, sa conviction ne semble pas avoir été initialement aussi ferme en ce qui concerne le secrétariat général dirigé par Foccart. Dans le cadre de sa politique d'ouverture, Pompidou doit désormais compter dans sa majorité avec les centristes qui ont fait du Secrétariat général et de son chef un symbole des errements de la République gaullienne. Il entend donc faire sensiblement évoluer le système existant qui ne lui paraît pas « logique<sup>2</sup> ». La nouvelle architecture qu'envisage Pompidou consisterait à supprimer le secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, ne conservant auprès de lui qu'un ou deux

conseillers techniques et deux chargés de mission. Jacques Foccart prendrait la direction d'un grand ministère de la Coopération. Cette volonté pompidolienne de normalisation institutionnelle est soutenue par son entourage, en particulier le nouveau secrétaire général de l'Élysée et son adjoint, Michel Jobert et Édouard Balladur, mais aussi le « chargé de mission auprès du Président » Pierre Juillet, hostile au rôle politique joué par Foccart auprès de l'ancien président de la République<sup>3</sup>.

La véhémence campagne de presse contre Jacques Foccart, relayée par les partisans du candidat centriste Poher, rend impossible un tel projet. De plus, Pompidou comprend vite qu'il ne peut pas, du jour au lendemain, se passer de Foccart dans les affaires africaines. Les dirigeants africains n'entendent pas perdre le bénéfice du traitement privilégié de la Coopération française. Les messages qu'ils adressent à Georges Pompidou sont de ce point de vue très clairs et sont autant de demandes de maintien à son poste de celui qui incarne pour eux le bon fonctionnement et la pérennité de la famille franco-africaine : Jacques Foccart<sup>4</sup>. De manière très pragmatique, le nouveau Président prend acte de la situation, espérant reprendre son projet dans un délai d'un an ou dix-huit mois, lorsque les esprits se seraient apaisés, et faire entrer Foccart au gouvernement, ce qu'il refusera toujours<sup>5</sup>. Il décide en conséquence de reconduire le système existant. Le nouveau Président apporte toutefois sa marque personnelle. Les dirigeants africains se montrent « plus libres avec Pompidou » qu'avec De Gaulle dans leurs propos. Georges Pompidou est « un collègue » et parfois un ami<sup>6</sup>, même s'il affecte toujours de garder une attitude officielle strictement identique entre les différents chefs d'État africains. Jacques Foccart demeure, quant à lui, au cœur de cette toile relationnelle car c'est toujours lui qui l'entretient au quotidien.

Une fois Jacques Foccart réinstallé à la droite du président de la République, les consignes que lui adresse Georges Pompidou sont sans équivoque quant au rôle du Secrétariat général bis. « Je m'en remets complètement à vous – lui explique-t-il – ; vous faites comme du temps du

Général. Vous voyez les choses qui sont susceptibles de m'intéresser. Les autres, ce n'est pas la peine, je me repose entièrement sur vous<sup>7</sup>. » Foccart récupère également son bureau à l'Élysée, du moins un autre plus petit, ce que certains analysent comme le signe d'une moindre position dans la hiérarchie de la maison présidentielle. Pour l'intéressé, ce « plus petit » bureau, qu'il qualifie même, non sans ironie, d'« une sorte de pied-à-terre », s'explique tout simplement parce que le Secrétariat général a été transféré à deux pas, 2 rue de l'Élysée<sup>8</sup>. La vérité est probablement entre les deux puisque les services de Foccart ne quittent l'hôtel de Noirmoutier du 138 rue de Grenelle qu'en février 1970. Jusqu'à cette date, il ne dispose plus, dans le palais présidentiel, que d'un « petit bureau », ce qui convient certainement très bien à la volonté de Georges Pompidou de rendre plus discret ce collaborateur sujet à de fortes polémiques. Pour preuve, cet article du journal *Combat* qui, le jour de sa nomination à la tête du Secrétariat général, salue l'événement à sa manière par un article au titre évocateur « Pompidou gardé à vue : Foccart revient » : « Le retour de M. Foccart, c'est une satisfaction – et de taille – donnée au camp gaulliste ultra, c'est la compensation offerte à l'humiliation [...] de l'ouverture au centre. C'est enfin l'assurance que le changement aura des limites. »

Le Président lui-même a initialement tenu à mettre une certaine distance entre Jacques Foccart et ses services élyséens. Au cours de la longue audience entre les deux hommes du 25 juin 1969, Foccart se fait confirmer par le Président son appartenance à la « maison présidentielle », et son rang protocolaire – deuxième après le secrétaire général de la présidence de la République Michel Jobert. Pourtant, dans l'esprit de Pompidou et de ses collaborateurs, le Secrétariat général de Foccart n'est plus à proprement parler un organe de la présidence de la République. De manière significative, Georges Pompidou raye l'expression « à la présidence de la République » sur le décret de nomination de Jacques Foccart, publié le 26 juin 1969. Il est nommé « secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et



malgaches », et non plus, comme sous Charles de Gaulle, « secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches<sup>9</sup> ». Autre signe de cette volonté présidentielle de prise de distance : lorsque Foccart évoque, le 25 juin, le transfert des locaux de son secrétariat de la rue de Grenelle au 2 rue de l'Élysée, Pompidou lui répond : « Je vais réfléchir à cela, mais il me semble que la rue de l'Élysée est trop proche pour y mettre quelque chose sans rapport avec la présidence de la République<sup>10</sup>. »

Rue de Grenelle puis rue de l'Élysée, Jacques Foccart fait ce qu'il faisait auparavant auprès du général de Gaulle, à quelques changements près. Ses audiences quotidiennes avec le Général deviennent bihebdomadaires avec son successeur, les mardis et vendredis. Chaque jour, il continue à superviser l'élaboration, par ses services, d'un dossier quotidien sur les problèmes africains du moment, ainsi que des fiches d'audience. Il continue également à recevoir tous les ambassadeurs et personnalités touchant aux questions africaines. En revanche, il demande et obtient de Georges Pompidou de pouvoir voyager plus fréquemment dans les pays de sa « paroisse ». Il s'agit de renouer physiquement le contact avec le continent africain, à un moment où les générations des indépendances passent progressivement le relais à de nouvelles qui n'ont pas forcément le même attachement quasi sentimental à la France.

Le système donne « satisfaction » à Pompidou<sup>11</sup>. Le 7 novembre 1969, le secrétaire général ne tarit pas d'éloge pour son nouveau patron en qui il « voit la même façon de procéder que chez le Général<sup>12</sup> ». Foccart demeure l'indispensable lieutenant et chef d'orchestre quotidien du Président dans « sa » politique africaine, même si Pompidou ne perd pas complètement de vue l'avenir. « Ce qui m'inquiète – explique-t-il à Jacques Foccart le 30 juin 1971 –, c'est que vous êtes vraiment irremplaçable dans ce secteur [...]. Bien entendu, les relations avec les pays africains continueraient et continueront après votre départ, mais ce ne sera pas la même chose. Il y a entre vous et les

présidents des relations qui font que les problèmes se posent d'une façon tout à fait différente. D'ailleurs je crois qu'il faut que l'évolution se fasse petit à petit pour éviter qu'avec votre départ, lorsqu'un jour il se produira, il n'y ait un changement trop brutal<sup>13</sup>. »

Son retour en grâce ne doit pas cacher combien son rôle est plus circonscrit au champ d'action africain et ultramarin. Il perd ainsi l'essentiel de ses prérogatives officieuses qualifiées par les médias de « cabinet noir ». Il n'est plus auprès de Pompidou le principal conseiller politique. La place est désormais tenue par un autre « vieux gaulliste » : Pierre Juillet. Cet ancien résistant et membre du secrétariat national du RPF s'est imposé progressivement auprès du Premier ministre puis candidat Pompidou. Il a notamment joué un rôle déterminant lors de la campagne électorale de 1969. Le nouveau président de la République en fait logiquement son principal conseiller qui, outre les contacts avec les mouvements gaullistes, se charge de la liaison avec les services de renseignements et de sécurité (DST et SDECE). Il reprend donc une partie essentielle du « portefeuille » que Foccart tenait auprès du général de Gaulle. La perte d'influence pour Jacques Foccart s'avère d'autant plus décisive que Pierre Juillet nourrit manifestement un complexe à l'égard des « barons ». « Gaulliste loyal et convaincu – analyse Denis Beaudouin –, ce Creusois, fils de préfet, eut une place dans le gaullisme qu'il ne jugeait pas convenir à sa forte personnalité. Le cercle étroit des Barons lui était fermé<sup>14</sup>. » Marginalisé sous De Gaulle, l'homme prend sa revanche avec Pompidou, en particulier sur Foccart qu'il n'apprécie guère. Juillet le marginalise le plus possible ce dont se plaint amèrement l'intéressé. « Nous nous voyions très rarement – souligne Foccart. Juillet fuyait les contacts, avec moi comme avec beaucoup d'autres. Cela correspondait à son caractère et à l'image de “père Joseph” qu'il voulait se donner. Quand nous nous rencontrions, il me tenait toujours le même langage : “Il faut absolument que nous ayons des entretiens réguliers. Il faut que tu recommences à t'occuper des affaires politiques comme tu le faisais avec le Général. C'est

indispensable”. J’étais prêt à le faire et je précisais que cela devrait être au grand jour, que je devrais être présent aux déjeuners offerts par le Président à des parlementaires, etc. Il s’en disait parfaitement d’accord, mais des mois passaient, et rien ne changeait. Un nouvel entretien avait lieu entre nous ; le dialogue était identique, et ainsi de suite<sup>15</sup>. »

En reprenant Foccart auprès de lui pour s’occuper des affaires africaines, Pompidou lui demande « d’éviter d’apparaître comme conseiller politique » tout en maintenant ses contacts avec les élus<sup>16</sup>. En fin politique, le nouveau Président sait pertinemment qu’il doit se garder de trop centraliser l’information et l’action politique entre les mains d’une seule équipe. Afin de limiter l’effet d’isolement que produit l’Élysée, il doit conserver des sources d’informations distinctes voire opposées entre elles. Comme Foccart le reconnaît lui-même, le Président le « consultera régulièrement sur les problèmes politiques<sup>17</sup> ». Dans les faits, les affaires électorales et même les questions de stratégie politique sont désormais l’apanage d’un Pierre Juillet qui n’entend nullement les partager avec lui. Surtout, il n’est plus le représentant du Président au sein des instances dirigeantes de l’UDR (bureau exécutif et comité central). Pompidou lui demande de continuer à y siéger mais cette fois parce qu’il est Jacques Foccart, ce qui « est bien suffisant pour les gens » ; l’essentiel, pour le nouveau Président, consistant à « ne pas donner le sentiment d’une rupture<sup>18</sup> ».

Si son rôle est plus en retrait auprès du nouveau président de la République, il demeure Jacques Foccart, avec son histoire, sa réputation et ses relations. Il continue à exercer une sorte de magistrature d’influence, pour le compte de Georges Pompidou, sur des domaines qui touchent beaucoup moins qu’auparavant la politique intérieure. De manière générale, le Président Pompidou veille à ce que les « barons » gaullistes perdent lentement mais sûrement leur influence omnipotente sur l’évolution du mouvement gaulliste. Il en va de même pour Foccart qui, certes, est toujours un interlocuteur de poids auprès du Président sur les questions de politique

intérieure – son *Journal de l'Élysée* en atteste suffisamment – mais qui est largement doublé par ce que les journalistes nomment bientôt le « cabinet noir » (Pierre Juillet et Marie-France Garaud). Une nouvelle génération gaulliste, celle des « jeunes loups » des années 1960, prend progressivement le relais des anciens de la guerre et du RPF. Ce phénomène ne touche que partiellement Foccart. Il demeure incontestablement l'homme du Président pour l'Afrique mais aussi pour les DOM-TOM et continue à susciter auprès des ministres concernés une véritable exaspération. Il apparaît toujours comme un peu « suspect » à leurs yeux car il conserve, par-delà les présidents, ce qui a fait sa force : la proximité directe du chef de l'État. À chaque nouvelle nomination de ministre, Jacques Foccart vient se présenter avec quelques membres de son cabinet afin d'entamer la nécessaire concertation de travail. Le préfet Jacques Le Cornec, qui a été conseiller technique au cabinet du ministre des DOM-TOM Henry Rey (juin 1969-février 1971) puis Pierre Messmer (février 1971-juillet 1972) se souvient que Foccart et son équipe n'étaient pas toujours bien reçus par le ministre, « en particulier par Pierre Messmer<sup>19</sup> ». Mais tous doivent, même le futur Premier ministre, composer avec lui.

Le ministre d'État Messmer reconnaît d'ailleurs que ses « difficultés avec Georges Pompidou sur les DOM-TOM s'appelaient Jacques Foccart ». Les deux hommes « n'avaient pas trop d'atomes crochus – souligne l'ancien ministre Philippe Mestre –, sans qu'il y ait jamais eu d'animosité de part et d'autre ». Le ministre d'État en charge des DOM et des TOM est « un classique », de formation administrative, « qui voulait donc que les choses se fassent de façon ouverte ». Surtout, Messmer n'est « pas homme à accepter que quelqu'un d'autre que lui s'occupe de ses dossiers<sup>20</sup> ». Il considère qu'il a une stature et un passé gaulliste qui n'a guère à souffrir de la comparaison avec le *curriculum vitae* de Foccart. Leur opposition tient également à des différences dans la conception de la politique ultramarine à conduire. Pour Messmer, Foccart était « très conservateur sur ces questions-là » parce qu'il

« avait des relations personnelles et familiales avec ces territoires ». Son approche « c'était l'assimilation bien qu'il ne fût pas un idéologue ». Face à l'agitation politique croissante dans les DOM, qui réclament une profonde évolution statutaire tendant à l'autonomie, le secrétaire général s'oppose catégoriquement à toute évolution dans ce sens. « Tout le monde là-bas – explique-t-il à Georges Pompidou le 30 avril 1971 – attend une prise de position sur le statut. Ou bien on confirme qu'il n'y aura pas d'évolution du statut, si ce n'est une simple mise à jour lorsqu'elle se justifiera, une mise à jour comme ce qui se fait en métropole, et nous avons des chances de gagner, ou bien nous entrons dans le processus qui conduira à l'autonomie puis à l'indépendance<sup>21</sup>. » L'opposition entre Foccart et Messmer<sup>22</sup> est d'autant plus forte que le ministre est le plus souvent bien esseulé et ne peut trouver d'appui qu'auprès de Pompidou, le Premier ministre « Jacques Chaban-Delmas s'en remettant à Foccart » et soutenant ses points de vue<sup>23</sup>. Jacques Foccart s'oppose ainsi en 1972 à l'application intégrale de la loi de régionalisation aux DOM considérant, à l'instar du futur secrétaire d'État aux DOM-TOM sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, Olivier Stirn, que « c'était probablement prématuré<sup>24</sup> ». Sa position n'est pas nouvelle puisque en 1969 déjà, il exprimait un point de vue quasi similaire au ministre d'État, Jean-Marcel Jeanneney<sup>25</sup>. La nomination de Pierre Messmer à Matignon en juillet 1972 lui retire cependant une partie de sa capacité d'influence en matière ultramarine, le Premier ministre entendant imposer sa marque et ses conceptions à la politique à l'égard des DOM-TOM.

## **Souvenir gaullien et gaulliste**

Les mois de mai et de juin 1969 ont été pour Jacques Foccart une période particulièrement délicate de sa vie qui, à certains moments, a même viré au cauchemar. Pour l'ancien bras droit du Général, l'heure n'était pas alors aux états d'âme mais à « la bataille ». Son retour aux affaires constitue une première forme de réhabilitation même si les campagnes de presse à son encontre ne vont plus cesser. C'est finalement au retour de l'été et de ses

vacances à Cavalaire qu'il subit le contrecoup de ces semaines difficiles où il fut sur la brèche en permanence. S'il affiche vis-à-vis de l'extérieur un visage qui ne laisse rien transparaître de ses sentiments, il n'en éprouve pas moins « une très grande nostalgie ». « Si, sur le plan du travail – confie-t-il –, je suis parfaitement heureux, car Pompidou est dans la ligne la plus pure du gaullisme, sur le plan de l'affection et du sentiment, le Général me manque beaucoup. L'absence du Général crée chez moi un vide encore plus douloureux maintenant qu'au mois de mai. » Il a tout particulièrement du mal à « encaisser » que le général de Gaulle ne veuille plus le rencontrer parce qu'il exerce des responsabilités auprès de Pompidou. C'est pour lui une attitude qu'il juge « très rigoureuse » et qui, surtout, le blesse profondément. « J'ai beaucoup souffert – confesse-t-il – d'avoir perdu mon père alors que j'avais seulement douze ans, mais cette souffrance a été moins marquée que celle engendrée par le fait de ne plus voir le Général. Vingt-trois années de collaboration entre nous, et surtout ces onze années où je l'ai vu quotidiennement, m'ont marqué. La “traversée du désert”, comme on dit, passée ensemble, faite de désespoir et d'espoir, de difficultés et de drames, et puis maintenant, se retrouver dans la solitude où je suis... J'ai un peu le sentiment d'être orphelin [...], quelque chose me manque et j'en ressens un vide douloureux, un véritable chagrin permanent<sup>26</sup>. » Foccart ne se fera jamais à l'idée de ne plus revoir le Général. Il trouve cela « injuste » car Charles de Gaulle, en quittant le pouvoir, lui avait dit « qu'il serait toujours heureux de le voir ». Mais De Gaulle s'en tient jusqu'à sa mort à la règle qu'il s'est fixée. D'ailleurs Foccart se plaint amèrement, dans ses *Mémoires*, que ses lettres soient demeurées sans réponse outre l'explication habituelle lui rappelant la règle, rapportée oralement, avec tact et amitié, par les aides de camp du Général<sup>27</sup>.

La mort foudroyante de Charles de Gaulle – une rupture d'anévrisme –, le 9 novembre 1970, lui fait l'effet d'un véritable coup de massue. Lorsqu'il apprend « la douloureuse nouvelle<sup>28</sup> », il se trouve en tournée en Afrique où

il prépare la future visite de Georges Pompidou. C'est donc à Nouakchott qu'il reçoit, au petit matin du 10 novembre, la funeste annonce qui lui fait l'effet d'« un choc épouvantable ». Le chargé de mission qui s'occupe des questions de protocole à l'Élysée, Daniel Droulers, se souvient d'un Foccart très atteint, qui « fond en larmes<sup>29</sup> ». L'intéressé confie lui-même qu'il « ne peut pas parler ». « Je suis dans un état épouvantable, physiquement – reconnaît-il. J'ai une chape de plomb sur les épaules, j'ai les bras qui me font mal et j'ai immédiatement – c'est certainement une question de circulation – les pieds gelés. Malgré la température élevée de la journée, je ne parviendrai pas à me réchauffer. C'est pour moi quelque chose d'épouvantable, une chose à laquelle je m'attendais si peu. Évidemment, le Général avait quatre-vingts ans. Mais jamais l'idée ne m'avait effleuré qu'il pouvait mourir si rapidement<sup>30</sup>. » Pour le gaulliste Foccart, ce 9 novembre 1970 est un jour de deuil au même titre que la mort de son père. De Gaulle a été son père spirituel mais aussi celui qui, par-delà la mort, continue à façonner sa manière de penser et de concevoir la France et son devenir. Son père spirituel et finalement une partie de la France sont partis à jamais ce jour-là. Jacques Foccart partage pleinement ces mots d'un autre des anciens collaborateurs de la « traversée du désert », Olivier Guichard : « Habité d'une seule passion, commander pour servir, le général de Gaulle, peu didactique, a été un maître au sens complet du terme pour ceux qui ont vécu à ses côtés. Oui, nous qui avons vécu avec lui, nous vivrons de ce qu'il nous a appris – et notre Pays avec nous<sup>31</sup>. »

Très ému, Foccart décide de rentrer immédiatement en France afin de lui rendre un dernier hommage. Le 11 novembre, Isabelle et lui se rendent à la Boisserie afin de se recueillir sur le cercueil du Général. La gorge nouée, il ne parvient pas à présenter ses condoléances à Mme de Gaulle. « Quelle émotion pour moi – écrit-il – de penser que, dans ce cercueil, se trouve le général de Gaulle, qui était tout pour moi, ou presque tout, et qui, pendant des années, a été ce que j'ai le plus admiré<sup>32</sup> ! » Il lui faut également préparer la venue des

chefs d'État africains qui entendent eux aussi venir saluer « en la personne du général de Gaulle, avec le Libérateur, le père et l'ami de notre indépendance », suivant la formule du Président sénégalais Léopold Sédar Senghor. C'est le secrétaire général Foccart qui les accueille à Paris et les guide lors de la cérémonie organisée en la cathédrale Notre-Dame de Paris. C'est aussi l'ancien proche collaborateur du Général, qui partage avec eux « le sentiment physique d'un déchirement profond, d'un isolement dans un monde devenu brusquement plus hostile », qui les conduit, le 13 novembre, en pèlerinage à Colombey-les-Deux-Églises, afin de se recueillir sur sa tombe et lui témoigner « leur attachement affectueux ». Une page du gaullisme se tourne définitivement tandis que la France pompidolienne s'affirme.

Foccart et d'autres proches collaborateurs de l'ancien chef de l'État n'ont pas attendu le décès du Général pour se projeter dans la dimension mémorielle de l'après-De Gaulle. Le chef de l'État, qui avait un évident souci de sa postérité, a demandé à Foccart après sa victoire à l'élection présidentielle de 1965, que la trace gaullienne soit maintenue dans la pierre. Il s'est alors occupé de l'achat de l'immeuble de la rue de Solferino qui, après la guerre, avait accueilli le RPF et, au premier étage, le bureau du général de Gaulle. Il fait appel à l'aide de nombreuses personnalités et compagnons comme Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Bernard Dupérier, Roger Frey, Olivier Guichard, Pierre Lefranc, Gaston Palewski ou encore Georges Pompidou. Surtout, il mobilise ses « amis » financiers Henri Hildebrand et Henri Bizot ainsi que ses deux proches collaborateurs de la Safiex, Robert Rigaud et Georges Flicourt<sup>33</sup>. Ensemble, ils constituent une société anonyme « Lille Saint-Germain » chargée d'acquérir, de préserver et d'entretenir les immeubles dans lesquels avait vécu le général de Gaulle, les considérant comme appartenant au patrimoine historique de la France<sup>34</sup>. Cette société acquiert l'immeuble de la rue de Solferino et achète, avec plus de difficultés, la maison natale du Général à Lille, quelques années plus tard. Après la mort de Charles de Gaulle qui en avait accepté le principe, une association



« Institut Charles de Gaulle » est créée, avec pour ambition principale de rassembler tous les documents écrits, les objets qui concernent l'œuvre et l'action du Général. Pierre Lefranc en est la cheville ouvrière aux côtés d'André Malraux puis de Gaston Palewski et de Geoffroy de Courcel. Jacques Foccart et les actionnaires de Lille Saint-Germain installent l'Institut rue de Solferino en février 1971. Ils engagent la donation des immeubles à partir de juin 1975 qui est actée lors de la réunion des actionnaires, le 10 novembre 1977<sup>35</sup>. À partir de cette date, l'Institut Charles de Gaulle concentre, entre ses mains, l'essentiel du travail de mémoire autour du général de Gaulle. La société Lille Saint-Germain devenue sans objet est dissoute, tandis que ses actionnaires deviennent membres de l'Institut<sup>36</sup>. Fait plus rare pour un personnage qui brille par sa discrétion mais qui témoigne de son engagement dans la perpétuation de la mémoire du Général, Foccart participe aux premiers grands colloques organisés par l'Institut Charles de Gaulle, comme celui consacré à l'entourage du Général en mai 1978<sup>37</sup> ou encore celui sur la politique africaine du général de Gaulle en 1979. C'est d'ailleurs à la suite de ce colloque qu'il décide de remettre une partie de ses archives élyséennes aux Archives nationales en 1980, afin que l'Histoire puisse le juger.

Jacques Foccart, qui a fait partie du premier conseil d'administration de l'Institut Charles de Gaulle, demeure administrateur jusqu'à ce que la maladie lui interdise, dans les années 1990, toute activité<sup>38</sup>. Comme à son habitude, il s'y fait toujours très discret et ne joue pas de rôle fondamental dans sa gestion<sup>39</sup>. Et, lorsqu'en 1990-1991, le secrétaire général Geoffroy de Courcel, appuyé par Pierre Lefranc, entend créer une Fondation Charles de Gaulle qui serait gérée par la Fondation nationale des sciences politiques, mais qui impliquerait la suppression de l'Institut Charles de Gaulle, il est bien difficile de déterminer avec certitude la position de Jacques Foccart. Il semble toutefois qu'il ait appuyé l'action de Pierre Messmer qui entraîne avec lui la majorité des membres et obtient le maintien des deux structures et d'une

certaine indépendance de l'Institut par rapport à la nouvelle Fondation et l'État<sup>40</sup>. Désavoué, Pierre Lefranc, qui en a été l'animateur pendant plus de deux décennies, prend alors ses distances.

L'entretien de la flamme du souvenir gaullien n'a pas été sans susciter des rivalités voire des oppositions fortes au sein même des anciens collaborateurs du général de Gaulle dès son retrait du pouvoir. La querelle de succession a débuté dès l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République, certains lui intentant un procès en pureté gaulliste. Pierre Lefranc a été de ceux-là, ce qui le conduit à rompre « avec tous ses anciens amis – les “barons” notamment – pour ne pas se laisser influencer, pour que son intransigeance ne risque pas d'être entamée. Il ne voit donc – rapporte-t-il, le 2 novembre 1973, à Jean Mauriac – plus aucun de ses vieux compagnons, ni Guichard, ni Foccart<sup>41</sup>. » Le secrétaire général pour les affaires africaines et malgaches se fait, pour sa part, le défenseur du Président Pompidou. Il se montre très agacé par les critiques venant du camp gaulliste qui relèvent, selon lui, de la tentative de captation d'héritage. Les relations entre Foccart et Lefranc se tendent au point de devenir mauvaises. Lorsqu'en février 1973, le bruit se répand dans la presse que l'amiral Philippe de Gaulle a demandé le départ du SAC de la rue de Solferino, Foccart monte immédiatement au créneau auprès de Georges Pompidou, arguant qu'une telle décision laisserait ce lieu gaullien par excellence entre les mains de Lefranc, un « adversaire » qui en ferait « une machine de guerre contre nous ». Il oppose donc un refus catégorique sauf à obtenir « un accord précis, valable, faisant entrer dans le bureau de l'Institut Charles de Gaulle ceux qui font apport de l'immeuble<sup>42</sup> ». La retraite politique du général de Gaulle puis son décès ouvrent ainsi la querelle des héritiers et fait entrer la famille gaulliste dans l'ère de la division, ce que masque, pour un temps, la présidence pompidolienne.

## **Le SAC en péril**

Jacques Foccart a perdu l'essentiel de son pouvoir d'influence en matière de politique intérieure. Son rôle d'interface entre Georges Pompidou et les

mouvements gaullistes est désormais largement assuré par Pierre Juillet et sa collaboratrice Marie-France Garaud. Qui plus est, le temps des « barons » paraît toucher à sa fin tant les nouvelles générations lancées notamment par le Premier ministre Georges Pompidou, à partir de 1966-1967, prennent progressivement la relève, appuyées par l'équipe présidentielle. Pour Foccart, la situation s'avère encore plus délicate car l'un des instruments de sa capacité d'action se trouve en grandes difficultés : le SAC. Celui-ci a été l'un des artisans, avec les CDR, de la riposte victorieuse du 30 mai 1968. Mais, à la faveur de la crise de Mai, le mouvement a recruté massivement sans se montrer trop regardant sur les antécédents judiciaires et politiques des nouveaux membres. Surtout, le nouveau président de la République, profondément meurtri par l'affaire Markovic, nourrit plus que jamais une aversion certaine pour les « services parallèles » et leurs coups tordus. Le SAC n'est donc pas en odeur de sainteté auprès d'un Georges Pompidou particulièrement soupçonneux. Certains membres du camp gaulliste paraissent avoir eu un rôle – très actif ou simplement passif – dans cette sombre machination politique, du garde des Sceaux René Capitant, gaulliste de gauche, à certains éléments du SAC. M<sup>e</sup> Roland Dumas, défenseur de la famille Markovic, se souvient avoir été « approché par des amis de la Résistance, en Corrèze, qui se faisaient les intermédiaires de membres du Service d'action civique (SAC) venus m'offrir leur aide, si je le souhaitais, pour abattre politiquement Georges Pompidou<sup>43</sup> ».

Le SAC se trouve à la croisée des chemins. L'Action civique a été, à ses débuts, une affaire de militants dévoués et prêts à en découdre si nécessaire. Petit à petit, il a connu des dérives par le fait d'une certaine « routine », en particulier dans ses connexions avec le « Milieu » que la lutte contre l'OAS n'a fait qu'amplifier. Avec les événements de mai 1968, le mouvement monte en puissance, ce qui suscite de fortes tensions en son sein. Il y a, pour le SAC, un avant et un après 1968. D'abord parce que, dans le contexte troublé de mai-juin 1968, il n'a pas été assez vigilante dans ses recrutements. Comme

le reconnaît Jacques Foccart dans ses *Mémoires*, « des personnages douteux ont réussi à s'introduire en 1968, mais ils ont adhéré simplement parce qu'ils pensaient que la carte du Service leur procurerait une certaine protection ». Pour lui, « ils n'ont pas gangrené le mouvement ni chercher à le gangrener<sup>44</sup> ». L'historien peut raisonnablement douter de cette reconstruction mémorielle tant le SAC subit de violentes secousses internes. Le 24 mai 1968, au milieu de la crise, la rue de Solferino a généreusement ouvert ses portes aux activistes d'extrême droite unis, pour la circonstance, dans une commune volonté d'empêcher la « chienlit » et les « Rouges » de triompher. Le général Paul Aussaresses se souvient par exemple, en plein mois de mai, d'un entretien dans le bureau de Jacques Foccart rue de l'Élysée interrompu par un coup de téléphone. À la grande surprise du secrétaire général, des « soldats perdus », avec à leur tête un ancien du 11<sup>e</sup> choc Thébault, l'appellent d'un bar tabac à une cinquantaine de mètres – ils sont censés être réfugiés en Espagne – pour leur proposer leurs services, « malgré ce qui s'est passé », contre les « cocos »<sup>45</sup>. Foccart les reçoit et accepte leur offre de services. Il en informe immédiatement le général de Gaulle qui le remercie<sup>46</sup>. L'amnistie du 31 juillet 1968 permet le retour officiel en France de ces « soldats perdus ». Les liaisons dangereuses qui se sont alors établies et le fait que des éléments « issus de milieux hostiles au Général » pénètrent « au cœur du système de sécurité gaulliste » sont pour beaucoup dans la dérive de l'organisation, même si, « sur le moment – analyse François Audigier –, les responsables du SAC ne perçoivent pas le danger<sup>47</sup> ».

Ce ne sont pas seulement les nouveaux éléments issus de l'extrême droite qui sont en cause dans les déboires du SAC mais aussi et surtout des éléments douteux appartenant à la pègre. Ce n'est pas une nouveauté en soi au sein du SAC, au point qu'une action d'épuration est devenue nécessaire par l'ampleur des dérives, qui existaient dès le début des années 1960, et qui se sont fortement amplifiées. Ce qui change tient à la quantité de ces « membres » du milieu et au rôle qui leur est attribué par certains caciques du

SAC. En effet, une véritable lutte pour le contrôle du SAC est engagée entre Jacques Foccart et le vice-président de l'organisation Charles Pasqua. L'ambition de Pasqua – souligne Claude de Peyron – est « de devenir secrétaire d'État à l'Intérieur » et, pour cela, « il essaie de mettre la main sur le SAC ». Profitant du désordre de Mai 68, il fait « monter énormément de gens de sacs et de cordes dans la région de Marseille et de Grenoble<sup>48</sup> ». Parallèlement, il se fait élire député dans le fief rouge de Clichy-Levallois en juin 1968, après une campagne « protégée » par un de ses proches, Gérard Kappé, délégué régional du Midi depuis 1967, qui lui a dépêché une quarantaine de « gros bras » marseillais bien armés<sup>49</sup>. « Quand Kappé ouvrait le coffre de sa voiture – se souvient Jacques Godfrain –, il n'y avait pas que des tracts mais des armes<sup>50</sup> ». Les dérapages furent nombreux et accréditèrent encore plus la réputation sulfureuse du SAC. Surtout, Pasqua peut compter, dans sa tentative de prise en mains de l'organisation, sur l'appui du proche conseiller politique de Georges Pompidou, Pierre Juillet, à qui il a vendu l'idée de recréer un nouveau service d'ordre – plus restreint dans ses dimensions – propre à l'UDR. Foccart entend maintenir le SAC sous sa forme actuelle, c'est-à-dire une organisation capable « de rassembler le maximum de gens en cas de coup dur dans un délai très court<sup>51</sup> ». La menace est donc réelle.

Face à une telle situation, Foccart fait rentrer Pierre Debizet du Gabon. Sa mission est claire : épurer le SAC des éléments douteux. Il a été choisi parce que Foccart sait pouvoir compter sur ses qualités de meneur d'hommes et sa fidélité. Debizet devient, en octobre 1969, secrétaire général du SAC. Foccart s'appuie sur un autre homme en qui il a confiance : Claude de Peyron. Celui-ci a assuré, au sein du cabinet du ministre de l'Intérieur Roger Frey, entre 1961 et 1967, la liaison avec le SAC. Il en fait de même auprès du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas à partir de juin 1969. Debizet et de Peyron se chargent, au cours dès l'été 1968, d'expurger le fichier du SAC de ses éléments troubles. 30 % des membres – soit trois mille personnes – sont

radiés et les casiers judiciaires des adhérents sont examinés avec une plus grande attention<sup>52</sup>. Une vaste restructuration du mouvement est engagée. Compte tenu des problèmes que connaissent certains de leurs membres avec la justice, plusieurs fédérations sont dissoutes<sup>53</sup>. Les militants d'extrême droite sont soit expulsés, soit « reversés » dans les CDR. Mais certaines fédérations de province (Bordeaux, Marseille ou Lyon) rechignent à se priver d'éléments particulièrement efficaces<sup>54</sup>. L'épuration aboutit à des résultats très inégaux au moment de l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République.

Pour Foccart, le retour de Pierre Debizet à l'été 1968 doit permettre de sauver le SAC en stoppant la multiplication des « affaires » qui le touchent et salissent le gaullisme. Il doit également lui donner les moyens de continuer à exercer son autorité morale et politique sur le SAC dans un contexte qui lui est beaucoup moins favorable au niveau élyséen. Debizet est, pour lui, l'homme de la situation, tant pour le « nettoyage » du SAC que face à la volonté persistante de Pasqua d'en prendre le contrôle. Or les insuffisances de gestion manifestées par l'ancien secrétaire général René Tiné ont laissé plus de latitudes à Pasqua ainsi d'ailleurs qu'aux voyous en tous genres. Pour remettre le navire SAC dans le sens de la marche souhaité par Foccart, Debizet est la personnalité idoine qui dispose du charisme et d'une véritable légitimité historique parmi les « compagnons musclés » du gaullisme.

La lutte d'influence entre Foccart et Pasqua se poursuit également au niveau de l'Élysée puisqu'une fois battu sur le terrain des militants, le second fait jouer Pierre Juillet, qui conseille avec insistance le président de la République de supprimer le SAC et de créer un service d'ordre propre à l'UDR. Il n'est d'ailleurs pas le seul à plaider en ce sens. Outre les ministres centristes Jacques Duhamel et René Pleven, le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin fait lui aussi le siège du Président Pompidou pour que le SAC soit dissous. Le 13 octobre, Foccart et Juillet s'expliquent devant Georges Pompidou. L'affrontement tourne à l'avantage du premier qui fait

valoir que le SAC a été l'un des artisans du retournement de la situation en Mai 68 et qu'il ne faut pas se priver de ces militants dévoués à la cause. Selon le témoignage de Foccart, le Président Pompidou lui donne raison tout en renouvelant sa demande que le SAC soit bien tenu en main<sup>55</sup>. Une deuxième purge, à l'automne 1969, a lieu sous la baguette du tandem Foccart-Debizet. Les deux hommes doivent faire face à la création de deux fédérations parallèles – le « SAC dissident » –, celle du Sud-Ouest (Tiné-Pasqua) et du Sud-Est (Kappé), qui se termine en fiasco. Cette seconde purge s'avère beaucoup plus drastique car elle reçoit l'appui discret de la présidence de la République et des services de l'État (Police et Justice<sup>56</sup>), ce qui n'empêche pas les exclus de continuer à arborer des cartes du SAC et d'alimenter la mauvaise réputation de l'organisation.

C'est à ce prix que Foccart maintient sur le SAC son rôle de « patron hors hiérarchie ». Toutefois, comme le souligne rétrospectivement Claude de Peyron, « il est resté des gens douteux » qui ont continué à ternir son image. Surtout, l'influence de Foccart est moins prégnante que du temps de la présidence gaullienne. D'abord parce que Debizet n'est pas un personnage falot. C'est un meneur d'hommes qui a ses propres convictions, qu'il sait défendre s'il le juge nécessaire. Son gaullisme peut être qualifié d'intégral en ce sens qu'à l'instar des militants du SAC sous ses ordres, il est un inconditionnel du général de Gaulle et se console difficilement de son départ du pouvoir puis de sa mort. Il s'inscrit résolument dans le camp des gaullistes nostalgiques de l'homme du 18-Juin qui, tel un Charles Pasqua, ne nourrit pas la même fidélité à l'égard de son successeur<sup>57</sup>. Son retour renforce la « droitisation » du SAC dans le sens des positions les plus conservatrices du gaullisme. Bien que se voulant lui aussi un gardien du temple, Foccart est moins intransigeant quant à l'héritage du général de Gaulle et surtout vis-à-vis de son successeur Georges Pompidou. Resté militant gaulliste dans l'âme, il sait se montrer plus réaliste, même s'il n'approuve pas toute la politique pompidolienne. Quant à l'influence de Foccart sur le SAC, elle doit

désormais compter avec l'autorité d'un véritable secrétaire général et s'en trouve amoindrie dès que les analyses politiques des deux hommes divergent. Foccart n'est plus la voix de leur chef commun : Charles de Gaulle. Le cas du soutien au Premier ministre Jacques Chaban-Delmas est caractéristique des difficultés de Foccart.

Les relations entre le président de la République et son Premier ministre se compliquent rapidement du fait des incompréhensions mutuelles, attisées par de fortes oppositions entre leurs entourages respectifs. Le projet de « Nouvelle société » et la politique d'ouverture au centre prônée par le Premier ministre constituent des sujets d'opposition tant vis-à-vis de l'Élysée qu'au sein de l'UDR. Les relations entre Pompidou et Chaban se détériorent progressivement, sous l'effet du travail de sape du conseiller politique du Président, Pierre Juillet. Jacques Foccart assiste impuissant aux attaques de plus en plus nombreuses et insidieuses contre son ami Chaban. Il tente à plusieurs reprises de désamorcer les réticences puis l'opposition du Président à l'égard de son Premier ministre, osant même la comparaison avec le temps où Pompidou avait « souffert » des « soupçons du Général » à son égard<sup>58</sup>. Ses tentatives de médiation ne sont pas couronnées de succès. Pis, en janvier 1972, *Le Canard enchaîné* révèle que Jacques Chaban-Delmas ne paie pas d'impôts sur le revenu en vertu d'une disposition législative sur les crédits d'impôts dont sont assortis les dividendes d'actions. L'effet est désastreux et condamne un peu plus encore un Premier ministre qui multiplie les maladresses auprès de sa majorité. Du reste, Foccart n'est pas très à l'aise pour soutenir Jacques Chaban-Delmas car, souligne Claude de Peyron, « la nouvelle société le dépasse » et, au fond, il « est trop conservateur » pour l'approuver. Surtout, il en est réduit « à freiner », comme il peut, « les opérations contre Chaban montées par Juillet et Garaud et appuyées par le SAC ». Ces manipulations trouvent un terreau très favorable auprès des cadres et des militants du SAC qui reprochent au Premier ministre son manque de fermeté, notamment quant au contrôle politique de la télévision et



de la radio et dans la répression de l'agitation gauchiste. En 1972, « le SAC – rapporte de Peyron – joue, grâce à Pasqua, pour Pierre Messmer et contre Jacques Chaban-Delmas<sup>59</sup> ». Outre les difficultés de contrôle du SAC, la chute du Premier ministre illustre surtout l'incapacité de Jacques Foccart à peser durablement sur la stratégie du mouvement gaulliste ainsi que sur le président de la République.

## **Marenches contre Foccart ?**

Dans son office africain, le secrétaire général Foccart perd progressivement la maîtrise de certains de ses atouts des années 1960. Sa toile de relations et d'informations avait jusqu'ici pour ossature première le SDECE Afrique. Sous le contrôle étroit de Maurice Robert, il avait été créé de manière à répondre aux attentes foccartiennes et gaulliennes. L'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République clôt, de ce point de vue, une époque. D'abord parce que Foccart n'a pas été reconduit dans ses fonctions de liaisons avec les services de renseignements, désormais dévolues à Pierre Juillet qui se montre particulièrement jaloux de cette prérogative. Ensuite parce que le nouveau Président est encore très meurtri par l'affaire Markovic. Or le SDECE, depuis l'affaire Ben Barka, paraît « mal tenu » par ses deux directeurs successifs, les généraux Paul Jacquier puis Eugène Guibaud<sup>60</sup>. Le scandale Markovic met une nouvelle fois en lumière ces dysfonctionnements. Des éléments du service 6 du SDECE de Paris (« Base Bison »), théoriquement chargés – en collaboration avec la DST – de la surveillance des ressortissants étrangers suspects en France, ont été « mouillés », d'une manière ou d'une autre : soit en recherchant les auteurs des photomontages sur Claude Pompidou, soit en les créant de toutes pièces. Sur ce point, les avis divergent. Pour Philippe Mestre, qui aurait dû succéder à Alexandre de Marenches à la tête du SDECE si Valéry Giscard d'Estaing avait été réélu en mai 1981, les éléments du service 6 « ont surtout cherché à connaître l'origine de la manipulation<sup>61</sup> ». L'ancien directeur général du SDECE, le général Grossin, nourrit un point de vue différent. « Je sais –

affirme-t-il – que quatre hommes du SDECE de la base Bison, qui appartenaient également au SAC, et opéraient dans un bureau des Invalides, ont effectivement été chargés de trouver des preuves attestant que Mme Pompidou trompait son mari. Cette enquête n'est pas passée par le circuit habituel. Et ces hommes ont effectivement trouvé des photos compromettantes. Par la suite, il s'avéra que ces photos avaient été truquées (par un procédé classique de multiples reproductions<sup>62</sup>). » Il n'est pas exclu non plus que Pompidou, dont la légitime suspicion se fait parfois paranoïaque, ait pu soupçonner Foccart d'avoir été au courant de cette affaire à travers les officiers du SDECE « mouillés », par ailleurs membres du SAC. Compte tenu de ses sentiments personnels à son égard et de son soutien inébranlable, l'hypothèse est fortement improbable. En revanche, la participation – active ou passive – d'éléments du SDECE/SAC tendrait à corroborer le fait qu'une opération montée au sein de ses propres « réseaux », ou ce qui est considéré comme tel, peut échapper à Foccart. Le SAC est gaulliste, voire gaullien, avant d'être foccartien et tous, en son sein, tout autant qu'au SDECE, ne lui font pas forcément une allégeance aveugle.

Dans cette configuration complexe, Georges Pompidou prend son temps pour trouver l'homme idoine capable de mener à bien ce travail de refonte du SDECE. Afin d'échapper à la lutte des clans rivaux, il souhaite une personnalité qui n'appartienne pas aux Services. En novembre 1970, il nomme le comte Alexandre de Marenches à la tête du SDECE en remplacement du général Guibaud. Jacques Foccart n'approuve pas cette nomination pour laquelle – il en fait d'ailleurs le reproche amical au Président – il n'a pas été consulté<sup>63</sup>. Le personnage est marqué par un philo-atlantisme certain, ce qui n'est pas du goût de nombre de vieux gaullistes, à commencer par Foccart. Marenches engage « une refonte pour purger le SDECE des mauvais éléments issus des dernières années<sup>64</sup> ». Il s'agit de « décapiter » les « petites chapelles » qui se sont accumulées, telles des couches géologiques, et font que le Service mérite son surnom de « mille-

feuilles ». Parmi elles, il en est une qui retient tout autant l'attention du comte de Marenches que du président de la République et des médias : les « barbouzes ». Ces personnages qui défraient la chronique judiciaire ont gravité depuis la guerre d'Algérie et gravitent encore, de manière plus ou moins étroite, dans ou autour du SDECE. Dans les semaines qui suivent sa nomination, plusieurs directeurs de services et agents sont « remerciés<sup>65</sup> ».

Surtout, le comte de Marenches entend rompre les liaisons dangereuses entre SDECE et pègre en réaffirmant le rôle fondamental d'un Service Action new-look dans les actions « chirurgicales ». « Très souvent – explique-t-il –, les Services ont été tentés de monter des opérations que la morale réprouve et que la loi interdit – ce pour quoi ils sont faits. Ils se sont alors adressés à des hommes de main, à des spadassins, à des sicaires, à des gens de sac et de corde. Actuellement encore [en 1987], on engage des gens du milieu, membres du crime organisé. On emploie ces gangsters, ces bandits, ces proxénètes pour exécuter un certain nombre de missions. C'est la pire des erreurs. J'estime qu'un tueur à gages ou un homme de main est extrêmement redoutable et souvent inefficace, car il ne pense qu'à ses gages ! En dehors de sa moralité très spéciale, c'est un individu qui a commis une action illégale pour de l'argent. Ensuite, il vous fait toujours chanter, afin de repasser à la caisse. Pour éviter ce chantage, vous serez éventuellement obligé de le supprimer. Les tueurs dits à gages sont ce qu'il y a de pire. Très souvent professionnellement, ils ne valent pas grand-chose, contrairement à ce qu'on voit au cinéma. La seule façon de ne pas se couvrir les mains de boue, ou autres matières peu ragoûtantes, c'est d'employer des gens convenables, entraînés, motivés, qui le font par patriotisme et pour la raison d'État, parce que – rappelons-le une fois de plus – les gens des Services sont en guerre<sup>66</sup>. » Pour Marenches, une telle opération prend rapidement le nom de « défoccartisation », une sorte de dératisation des Services qui visent à éliminer les dérives constatées au cours des deux dernières décennies. Il ne se prive d'ailleurs pas, selon Foccart, de « dire à tout le monde qu'il allait casser

les réseaux Foccart<sup>67</sup> ». Dans les faits, il tend à éliminer nombre de relais dont Foccart jouissait au sein du SDECE, au niveau des réseaux officiels et semi-officiels. D'autant que son principal allié dans la place, Maurice Robert, « placardisé » par le nouveau directeur général, quitte le Service en 1973<sup>68</sup>. Jacques Foccart en est réduit, lors de son audience du 8 juin 1972, à se plaindre au président de la République du fait que les « synthèses et autres papiers » du SDECE de Marenches ne lui soient plus communiqués<sup>69</sup>. C'est bien une page de ses relations complexes avec les Services qui se tourne progressivement à partir du début des années 1970, tant au SDECE Afrique qu'avec le Service Action. Outre la nouvelle direction du comte de Marenches, la « relève des générations » est probablement le facteur qui, au final, s'avère le plus important dans cette perte manifeste d'autorité du secrétaire général. Il le reconnaît lui-même en expliquant que « les anciens [du 11<sup>e</sup> choc] sont partis<sup>70</sup> », Aussaresses le premier qui, après avoir été nommé à la section internationale de l'état-major de l'OTAN, part comme attaché militaire au Brésil en 1973. Quant au lien que représentaient les périodes de réserve à Cercottes, il prend fin en 1969.

L'opération dite de « défoccartisation » mériterait probablement une étude approfondie car, comme c'est souvent le cas dans ce type de service, l'arbre peut cacher la forêt. Il est fort probable que les promoteurs de cette purge, prétendument ciblée sur les « réseaux Foccart », aient visé des objectifs beaucoup plus larges. L'ancien ministre des Armées du Général, Pierre Messmer, qui a repris en mains le SDECE à la suite de l'affaire Ben Barka, tire la sonnette d'alarme dès mars 1970 quant aux « règlements de compte qui se font au détriment des gaullistes » à la suite des photomontages contre Claude Pompidou<sup>71</sup>. Ce sont surtout le colonel – SDECE – Roger Barberot et le général Billotte qui montent au créneau, en 1971, pour dénoncer ce qu'ils qualifient d'épuration antigauilliste. Toutefois, cette grille de lecture peut s'avérer réductrice car il s'agit de gaullistes de gauche hostiles à Georges Pompidou, à De Marenches et à ses hommes. Le colonel Barberot

s'en prend particulièrement au colonel Beaumont qu'il accuse – sans preuve – de trahison<sup>72</sup>. Or c'est Beaumont qui a mené « l'enquête pour identifier ceux des officiers du SDECE (tous également inscrits au SAC) qui avaient fait circuler dans Paris en 1968 des photos compromettantes<sup>73</sup> ». C'est à partir de cette « construction renseignement » que la recherche, qui avait pour origine une source nommée Mme Kalenka<sup>74</sup>, a été menée. Il aurait établi « que la dame qui s'était prêtée à la fabrication des faux documents photographiques était une auxiliaire du SDECE travaillant pour le capitaine Sentenac et ses amis Pradier et Marchiani ». En outre, Sentenac aurait auparavant recruté Roger Delouette – qui venait d'être arrêté aux États-Unis pour trafic de drogues et qui mentionne, pour sa défense, son appartenance au SDECE – et l'aurait envoyé à Cuba *via* le service du colonel Barberot. Billotte se montre particulièrement « furieux » contre le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas qu'il accuse de s'« être couché » dans toute cette affaire du SDECE<sup>75</sup>.

À ces fractures politiques et personnelles au sein de la mouvance gaulliste s'ajoute un autre élément de clivage : la proximité ou l'hostilité aux Américains. Au sein du Service, les gaullistes de gauche seraient ainsi appelés les « mao-gaullistes » en référence à leurs coopérations passées avec leurs homologues russes et chinois et à leur antiaméricanisme notoire. En 1970, le clan des gaullistes de gauche (tant les politiques que les agents secrets) se retrouve en première ligne dans la défense de Sentenac et des exclus du SDECE pour cause de photomontages de Mme Pompidou. Il est l'année suivante en pointe dans l'exploitation politique de l'affaire Delouette contre Marenches et ses hommes, qui, une nouvelle fois, met en lumière les liaisons dangereuses du SEDCE avec des personnages relevant du « Milieu »<sup>76</sup>.

Dans toutes ces affaires, l'image de grand ordonnateur des basses œuvres du régime gaullien attribuée à Jacques Foccart a très probablement constitué un paravent pratique et efficace. D'autant plus qu'elle est couplée à la notion

très médiatique et fantasmagorique des « barbouzes ». La source unique de cette « construction renseignement » – Mme Kalenka – aurait même été présentée par la Direction Recherche comme une parente de Jacques Foccart (afin de nouveau de tisser un « lien » avec lui, comme le fameux « Foccart est au parfum » de l'affaire Ben Barka). Marenches a reçu pour mission du président de la République de nettoyer les écuries d'Augias. Il n'est donc pas exclu que Marenches, présentant sa mission suivant l'angle approprié à Georges Pompidou – c'est-à-dire l'épuration des « barbouzes » qui ont notamment trempé dans la machination de l'affaire Markovic –, en ait profité pour « obtenir les coudées franches et faire ce qu'il voulait sans tenir compte des influences des uns et des autres, à commencer par celle de Jacques Foccart<sup>77</sup> ». Pourtant, son positionnement dans ces luttes de pouvoir paraît singulier. Foccart n'appartient pas au clan des gaullistes de gauche et à ses relais au sein du SDECE même s'il entretient de bons rapports avec eux, à commencer par Roger Barberot. La Résistance, la guerre d'Algérie et surtout le service exclusif du Général ont tissé des liens de solidarité difficiles à éradiquer du jour au lendemain. D'autant que les « mao-gaullistes » semblent avoir conservé d'étroites relations avec les « barbouzes » de la lutte anti-OAS qui, pour certains, font partie ou font des « piges » pour le SAC. Ils ont également en commun de n'apprécier que très modérément Alexandre de Marenches et, pour nombre d'entre eux, Pierre Juillet. Mais Foccart est aussi un « baron » gaulliste et un conseiller proche de Georges Pompidou qu'il a toujours soutenu, notamment après son départ de Matignon et pendant l'affaire de Rome. Son action ne s'inscrit donc nullement dans une opposition au chef de l'État.

La purge qui s'abat sur les services en 1970-1971 a été massive. Le résultat en a été l'affaiblissement des éléments gaullistes – tout particulièrement des gaullistes de gauche – du SDECE. Dans un premier temps, en février-mars 1970, les animateurs du service 6, le colonel Maurice Pierson, le capitaine Paul Sentenac (ancien du service d'ordre du RPF) et le

capitaine Antoine Paolini sont « démissionnés » par l'équipe Guibaud-Beaumont car jugés responsables – sans autre forme de procès – du scandale des photos truquées de Mme Pompidou. Quelques mois plus tard, le nouveau directeur général Alexandre de Marenches passe à la vitesse supérieure puisque la quasi-totalité de l'état-major du SDECE est décapitée. L'équipe de la base « Bison » en a payé le prix fort en premier. Leur hiérarchie – le colonel René Bertrand, alias « Beaumont », le premier – les a fait « virer » au motif que Pierson, Sentenac et Paolini avaient mené leur enquête en « répondant à une hiérarchie parallèle ». Ils ont été ensuite jetés en pâture à la presse et Georges Pompidou est resté jusqu'à sa mort convaincu que ces hommes étaient ceux par qui la machination avait été ourdie. La direction du SDECE de cette époque (Guibaud-Beaumont) a très probablement réussi à « intoxiquer » Georges Pompidou à travers son conseiller Pierre Juillet (qui avait œuvré, à la fin des années 1950, à Bruxelles, pour les Services sous le nom de code de « Belvédère »), lequel avait pris comme collaborateur officieux auprès de lui à l'Élysée son ancien officier traitant demeuré parallèlement à la direction Recherche auprès du colonel Beaumont.

Mais la version « officielle » des faits a été validée par le successeur de l'équipe Guibaud-Beaumont au point que c'est finalement auprès de la justice que les « démissionnés » (Sentenac, Pierson et Paolini) obtiennent réparation. En 1976, le Conseil d'État annule non seulement les sanctions prises contre eux en 1970 par le directeur général du SDECE, mais leur reconnaît les dommages de la diffamation et leur accorde une réparation matérielle importante. Paul Sentenac, remerciant Roger Barberot, en septembre 1977, pour l'envoi de son livre *Brouillard et pièges (juin 1969-avril 1974)*<sup>78</sup>, souligne qu'il « montre bien la paralysie de tout un système vieilli et découragé, un système qui n'avait plus de force, ni la volonté de se défendre, ni de défendre ses amis ». Il y dénonce notamment « les interventions de l'Élysée (Baudouin, Marchetti<sup>79</sup>) pour donner à la presse la matière de la diffamation », « les initiatives des dévoyés du SDECE », « la lâcheté de

Debré [ministre de la Défense nationale] qui s'est accommodé de cette fabrication », « les promesses non tenues de Messmer », « l'effarant comportement d'un Président qui a préféré maintenir en place une direction vérolée... parce qu'elle pouvait lui avoir rendu service », sans oublier « le rôle de Juillet, ce Machiavel de sous-préfecture<sup>80</sup> ». Si l'on s'en tient à cette analyse, le « système » en question n'est autre que le gaullisme triomphant des années 1960 et ses équipes, des « barons » – à commencer par Jacques Foccart – à leurs compagnons qui, à divers degrés de responsabilité, ont joué plus ou moins solidairement sous la tutelle du général de Gaulle. D'ailleurs, une partie de l'erreur originelle, qui a ensuite été exploitée contre les animateurs de la base « Bison », relève de l'entourage de Georges Pompidou. À l'automne 1968, Paul Sentenac, gaulliste convaincu qui s'inquiète de voir l'héritier probable du général de Gaulle sali par l'affaire Markovic, vient trouver sa collaboratrice Anne-Marie Dupuy au QG parisien de Pompidou. Il lui fait part « des bruits qui circulent sur des photos compromettantes concernant Claude Pompidou ». La future chef de cabinet du Président Pompidou se refuse catégoriquement à croire qu'il puisse s'agir de Mme Pompidou. Mais en se séparant, comme Anne-Marie Dupuy le reconnaît au cours de l'émission *Pendant ce temps-là* de 2001<sup>81</sup>, elle lui glisse : « S'il y a des photos, amenez-les moi ! » Pour le gaulliste Sentenac, ce fut comme un ordre. Il a donc enquêté et ainsi mis les pieds dans l'affaire, ce qui servit ensuite à le faire accuser, lui et son équipe, d'être à l'origine des photos. Finalement, le dossier du juge d'instruction René Patard – en charge du meurtre de Stephan Markovic – demeure vierge de toute photo compromettante et, côté SDECE, la « construction renseignement » ouverte à partir du témoignage de Mme Kalenka ne donne rien non plus. Toutefois, l'équipe Guibaud-Beaumont a conservé la maîtrise exclusive des informations collectées dans le cadre de cette recherche, refusant notamment, comme le réclamait Sentenac de la Base Bison, que l'enquête soit transférée à la DST.



Pour Jacques Foccart, la conclusion s'impose. À l'image du rôle déclinant des « barons » au sein de la mouvance gaulliste, c'est une époque qui se termine pour lui, sans qu'il en ait forcément conscience. Le système de réseaux officiels et semi-officiels couvrant l'Afrique qu'il a mis en place à partir des années 1960, afin d'œuvrer à la réalisation de la politique gaullienne, se délite petit à petit sous les coups du nouveau directeur du SDECE et de sa propre perte d'influence. Les réseaux du SDECE Afrique comme ses relais commencent alors une profonde évolution qui tend à le marginaliser, à ne plus être le tout-puissant « homme des affaires spéciales ou réservées<sup>82</sup> » du temps du général de Gaulle. L'exemple du SDECE illustre bien qu'au-delà de la personne de Jacques Foccart, c'est toute une génération de gaullistes qui, à la faveur du départ du général de Gaulle, perd progressivement les commandes.

### **« Monsieur Afrique » de Pompidou**

Cependant, il ne faut pas exagérer la perte d'influence de Foccart en matière africaine car la présidence de Georges Pompidou ne change pas fondamentalement la politique de la France en Afrique et le système mis en place par le général de Gaulle, comme le constatent rapidement les services de l'ambassade des États-Unis à Paris<sup>83</sup>. Au cours des premières années de son mandat, Pompidou mène d'abord une politique sur la lancée de celle de son prédécesseur. Il doit en gérer les séquelles (Biafra, Tchad). Ce n'est que progressivement que le Président impose sa marque qui tient dans son slogan de campagne de 1969 : « le changement dans la continuité ».

La première tâche du nouveau Président consiste à rassurer des dirigeants africains qui craignent que le départ du Général ne signifie le désengagement de la France. Malgré les contraintes budgétaires liées aux conséquences économiques et financières de la crise de Mai 68, il s'efforce de « maintenir l'aide » quitte à imposer ses arbitrages à Matignon et à la rue de Rivoli<sup>84</sup>, tant sur le plan de l'assistance technique que de celui des transferts financiers. Confiant sur le devenir de la Coopération franco-africaine, Jacques Foccart

ne peut que se féliciter d'une telle continuité qu'il appelait de ses vœux. Il demeure l'irremplaçable artisan quotidien de cette politique personnalisée. Disposant de plus de liberté, il se déplace fréquemment en Afrique à la rencontre de ses dirigeants. Le Président se montre toutefois désireux de limiter, à défaut de pouvoir les supprimer, certaines pratiques comme les avances consenties à des États africains qui en abusent volontiers plutôt que de consentir aux sacrifices nécessaires.

Dans l'immédiat, le gouvernement français – Jacques Foccart le premier – ne ménage pas son appui à ses « amis » et alliés. Par les armes si nécessaire, comme au Tchad où le Président François Tombalbaye continue à faire face à des mouvements de rébellion soutenus par la Libye. Au cours du conseil restreint du 24 juillet 1969 consacré au Tchad, Pompidou se montre « vivement préoccupé quant au fond » et « perplexe quant à la politique » à mener. Le ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, est lui aussi « très préoccupé » par ce « fâcheux précédent d'intervention » tandis que le ministre d'État de la Défense nationale, Michel Debré, prône l'intervention au nom de la « tutelle morale » de la France sur ces jeunes États africains. Finalement, Pompidou maintient le cap engagé par le Général tout en fixant des limites à l'intervention française<sup>85</sup>. Foccart, qui avait œuvré dans le sens de l'intervention du temps du Général, approuve pleinement cette manière de voir même s'il ne faut pas, selon lui, trop se fixer par avance de calendrier car « l'affaire est plus sérieuse qu'on ne pensait<sup>86</sup> ». La crédibilité de la France vis-à-vis de ses partenaires africains exige qu'elle intervienne. Mais, cela ne doit en aucun cas conduire les autorités tchadiennes à considérer qu'il s'agit d'un chèque en blanc. Pour le secrétaire général pour les affaires africaines et malgaches, c'est le Président Tombalbaye et son gouvernement qui doivent mener les réformes internes nécessaires afin d'apaiser les tensions interethniques à l'origine de la grave crise que traverse le Tchad. À l'automne suivant, la situation se dégradant, Foccart fait le siège du Président Pompidou pour obtenir de lui la décision d'une intervention militaire conséquente.

Finalement, contre l'avis du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, Pompidou tranche en faveur de la « thèse défendue » par son collaborateur lors du conseil restreint du 19 octobre 1970<sup>87</sup>. Le président de la République entend néanmoins s'en tenir au calendrier de retrait des troupes françaises défini lors des précédents conseils restreints<sup>88</sup>.

Pour sortir du piège tchadien, Jacques Foccart appuie pleinement la stratégie de « tchadisation » des forces de l'ordre et réclame une médiation entre le Tchad et la Libye<sup>89</sup>. Mais, une fois la situation militaire rétablie et le gros des forces françaises retirées, les pressions de Paris pour que le Président Tombalbaye adopte des réformes significatives se traduisent par une dégradation des rapports entre le Tchad et la France. Par sa position et sa réputation, le secrétaire général est rapidement placé au banc des accusés par le pouvoir de Fort-Lamy. Foccart constate, en juillet 1973, que « seul un événement sortant de l'ordinaire peut arrêter le processus de détérioration des relations franco-tchadiens dans lequel s'est engagé le Président Tombalbaye ». La visite à Fort-Lamy du secrétaire d'État aux Affaires étrangères en charge de la Coopération, Jean-François Deniau, quelques semaines plus tard, ramène un calme précaire. Le compte rendu du tête-à-tête Deniau-Tombalbaye illustre combien l'image de Jacques Foccart est devenue un instrument utilisé, à grand renfort de publicité, contre la politique africaine du gouvernement français : « M. Deniau a exposé fermement au Président Tombalbaye, qui entendait discerner entre les bons et les mauvais Français, que de toute façon il ne saurait être question pour nous d'accepter de dissocier M. Foccart de la France et qu'en conséquence les attaques contre le secrétaire général étaient absolument inadmissibles. Le secrétaire d'État a demandé l'arrêt des diatribes contre M. Foccart, la libération de nos deux compatriotes actuellement détenus, la liberté d'action de nos militaires pour leurs exercices, toutes conditions indispensables à la reprise de notre coopération avec le Tchad<sup>90</sup>. » L'engrenage tchadien ne fait que commencer.

Le Président Pompidou hérite également de l'épineux dossier biafrais qui se transforme en catastrophe pour la France et ses alliés africains. Les forces armées du Biafra sont en passe d'être laminées par les troupes fédérales du Nigeria, soutenues par l'URSS et la Grande-Bretagne. Il faut donc sortir de ce guêpier sans pour autant déjuger la politique gaullienne. Jacques Foccart demeure l'instrument de cette politique de soutien discret par l'intermédiaire de ses relais traditionnels sur place et des présidents ivoirien et gabonais qu'ils mobilisent jusqu'à la fin du Biafra. Même à la fin de sa vie, il persiste et signe, considérant que « la cause du Biafra méritait d'être défendue<sup>91</sup> ». Le secrétaire général pour les affaires africaines et malgaches en est bientôt réduit à déplorer l'état sanitaire affreux des Biafrais – du fait du blocus qui leur est imposé – et à user de tout son entregent pour faire aboutir un pont aérien humanitaire<sup>92</sup>. Du grand dessein gaullien, il n'est plus question.

La ligne gaullienne à l'égard du « pré carré » africain de la France est globalement maintenue par le nouveau Président. L'ostracisme du général de Gaulle à l'encontre de la Guinée de Sékou Touré est toujours de mise sous l'ère Pompidou. Les velléités d'assouplissement proposées par Foccart et appuyées par le Quai d'Orsay reçoivent du Président un accueil « réservé ». Motif : « Je ne veux pas avoir l'air de prendre le contre-pied de ce qui a été la politique du Général. Il faut donc laisser passer du temps<sup>93</sup> ». Les mois passant et Sékou Touré étant de plus en plus contesté par les siens, Foccart retrouve des habits plus interventionnistes. Le 24 octobre 1971, il suggère à Pompidou d'organiser et de soutenir des opérations de déstabilisation avec le soutien de la Côte d'Ivoire. Foccart trouve face à lui un Pompidou « extrêmement réservé » à son égard « sur un tel sujet » et sur ses « prétendues prouesses révolutionnaires<sup>94</sup> ». Il n'obtient pas le feu vert élyséen. Il a essuyé un échec similaire quelques semaines auparavant, le 24 août, sur un projet visant à renverser le régime marxiste-léniniste du Président congolais Marien Ngouabi, avec le soutien du Président Mobutu. Georges Pompidou « refusait absolument – explique Foccart dans ses

*Mémoires* – que nous puissions être impliqués de près ou de loin dans des coups tordus, ou cautionner, même implicitement, des complots. Mais, dès lors que les intérêts supérieurs de la France étaient en cause, la sécurité personnelle d'un chef d'État ou de résidents français menacée, il n'éprouvait aucune hésitation à envisager une intervention claire, publique, au grand jour<sup>95</sup>. » La crise malgache du printemps 1972 l'illustre. Atteint d'une maladie incurable, le Président malgache Philibert Tsiranana connaît une fin de règne difficile. Le 18 mai 1972, face à l'agitation estudiantine et populaire, il doit confier les pleins pouvoirs au chef d'état-major de l'armée, le général Gabriel Ramanantsoa. Ce même jour, lors de la réunion tripartite, Foccart milite fermement, comme à son habitude, pour une intervention militaire française « si la sécurité personnelle du Président Tsiranana est menacée<sup>96</sup> ». Le soir, il s'en ouvre au président de la République qui, la veille, avait recommandé au porte-parole du gouvernement, Jean-Philippe Lecat, d'indiquer si nécessaire à la presse que la France « n'interviendra pas dans la crise de Madagascar, qui est une crise interne<sup>97</sup> ». Le secrétaire général réussit à emporter un accord de principe de Pompidou sur une intervention militaire motivée par « la protection des biens et des citoyens français ». Mais de « sécurité personnelle » de Tsiranana, il n'est plus question. Dans les mois suivants, le Président français continue à imposer une ligne de « souplesse nécessaire » qui doit permettre d'« aboutir à une solution satisfaisante<sup>98</sup> ». Signe des temps nouveaux qui le placent inexorablement sur le reculoir, Foccart est obligé d'accepter le retrait définitif de Tsiranana. Surtout, devant ce qu'il considère être la faiblesse de son successeur, il ne parvient pas à imposer un soutien plus décisif de la France en faveur du ministre de l'Intérieur André Resampa dans sa lutte pour le pouvoir avec le ministre des Affaires étrangères Didier Ratsiraka qu'il taxe d'« énergomène gauchiste »<sup>99</sup>. La ligne de fermeté qu'il prêche est battue en brèche par le Quai d'Orsay et le Premier ministre, au point qu'il se trouve incapable d'empêcher que

Ratsiraka obtienne du gouvernement français le rappel de l'ambassadeur de France à Tananarive, son homme-lige Maurice Delauney.

Pour le secrétaire général, le contraste est de taille avec son office de la présidence gaullienne où il disposait, en matière d'interventions secrètes (directes ou indirectes), d'une grande liberté d'action, sous réserve que le Général ait donné son feu orange/vert. Foccart ne disposant plus du blanc-seing présidentiel, il n'a plus de prise directe sur les moyens officiels d'action du SDECE et de son Service Action. Sa marge de manœuvre est donc fortement réduite et réside désormais essentiellement dans sa capacité à influencer les dirigeants africains amis dans le sens souhaité. Le problème est que ceux-ci développent leur propre politique extérieure qui vise, dans certains cas, à l'élimination de dirigeants africains qui leur sont hostiles. Dès que le pouvoir de Sékou Touré paraît fragilisé voire vacille, Félix Houphouët-Boigny fomenté des complots. Dans les années 1960, couverts par la volonté gaullienne, Jacques Foccart et le SDECE Afrique de Maurice Robert montaient conjointement avec les services ivoiriens ces tentatives de déstabilisation. Sous la présidence de Georges Pompidou, ces liens sont moins clairs. Le Président Houphouët-Boigny n'abandonne pas son objectif de se débarrasser de Sékou Touré. Il peut compter sur ses propres moyens financiers, matériels et humains – en particulier les mercenaires qui ont « travaillé » au Biafra – ainsi que sur des Français en poste en Côte d'Ivoire qui entretiennent des relations suivies avec Foccart. Le bouillant Jean Maurice Beaupré est de ceux-là tout comme l'inamovible ambassadeur de France à Abidjan (1963-1979), Jacques Raphaël-Leygues. En janvier 1974, celui-ci essaie d'emporter l'assentiment de Paris pour mener à bien les projets de subversion en Guinée du Président ivoirien. Tant Pompidou que le Premier ministre Pierre Messmer s'y refusent catégoriquement<sup>100</sup>. Le secrétaire général a dû être très tôt au courant de ces projets, de la bouche même de son ami Félix Houphouët-Boigny. Il les a même très probablement appuyés et, compte tenu de la méfiance du Président Pompidou à son

encontre sur ce type de sujet, a fait jouer Raphaël-Leygues dans le rôle de celui qui sollicite le feu vert élyséen. Il est d'ailleurs tout à fait caractéristique que Pompidou s'adresse directement et fermement à lui afin de clore cette affaire.

Dans d'autres cas, Foccart peut être rattrapé par sa réputation. Sa légende de faiseur de coups tordus s'est internationalisée. Au point que certains dirigeants africains, le plus souvent en rupture de ban avec la France, lorsqu'ils sont victimes de tentatives de coups d'État – réussies ou non – ou de graves crises intérieures, accusent de manière quasi systémique Foccart et, à travers lui, l'ancienne puissance coloniale. Le cas du Président centrafricain, le général Bokassa, est exemplaire. Les relations avec l'homme fort de Bangui n'ont jamais été un long fleuve tranquille. Mais, depuis le départ du pouvoir du général de Gaulle, Bokassa se révèle plus versatile que jamais. Compte tenu de son rôle et de ce qu'il représente déjà, au sens historique du terme, Foccart concentre sur sa personne l'ire du Président centrafricain. Tout au long des années Pompidou, les crises et les réconciliations se succèdent avec plus ou moins de violence. Bokassa accuse notamment le secrétaire général de préparer des coups d'État contre lui et à travers le continent africain. Pragmatique, Foccart laisse à chaque fois passer l'orage, du moins tant que cela reste dans des proportions acceptables. C'est surtout le Président Pompidou qui, ne pouvant admettre que soit mis en cause son proche collaborateur (et la France), use de mesures de rétorsion financière afin de ramener son homologue centrafricain à plus de modération<sup>101</sup>. Jacques Foccart se montre de plus en plus sceptique quant au personnage Bokassa « qui est manifestement perturbé – explique-t-il lors de la réunion tripartite du 30 août 1973 – par sa crainte des coups d'État ». Les « recettes » traditionnelles de la méthode Foccart, qui consiste en un savant mélange d'écoute, de dialogue persuasif, de cadeaux et de fermeté si nécessaire, trouvent leurs limites face à ce type de personnage.

Dans la plupart des complots et tentatives de coups d'État, les médias et surtout les dirigeants africains eux-mêmes voient la patte de Jacques Foccart. Si, à l'évidence, il dispose de beaucoup d'informations, il n'est pas « au parfum » de tout ce qui peut se tramer en Afrique noire et n'est donc pas derrière chaque coup. Le Président zaïrois Mobutu, soutenu par les Américains et la CIA, entend se débarrasser du régime marxiste-léniniste de Marien Ngouabi qui a pris le pouvoir à Brazzaville en décembre 1969. Lorsque le 23 mars 1970, un commando d'opposants partis de Kinshasa échoue dans sa tentative de déstabilisation du régime, Foccart en est le premier surpris. D'autant qu'il se trouve ce jour-là dans le bureau du Président Mobutu qui, manifestement, attend des nouvelles de la tentative. Le lendemain, le colonel Claude Mandemba Sy, ambassadeur du Sénégal à Kinshasa, lui révèle qu'il avait « concocté quelque chose avec Mobutu<sup>102</sup> ».

S'il est une réputation que Foccart n'usurpe pas, c'est celle de défenseur attitré de la spécificité des liens franco-africains. Cette vigilance de tous les instants s'avère peut-être encore plus marquante au cours du mandat de Georges Pompidou, du fait des évolutions tendant à une certaine distanciation entre la France et son « pré carré ». Il continue à appeler de ses vœux un grand ministère de la Coopération ou, à défaut, le maintien de la structure hybride mise en place à partir de 1966. Il se trouve donc de nouveau en butte à l'hostilité du Quai d'Orsay qui n'admet pas de se voir dépossédé de la politique de Coopération, même au détriment d'un secrétariat d'État aux Affaires étrangères qui conserve son budget et son autonomie de gestion. La guerre de tranchée entre la rue de l'Élysée et le Quai d'Orsay se poursuit, en particulier sur la question de la nomination des ambassadeurs de France en poste dans les capitales africaines. Par exemple, l'opposition est frontale entre Foccart et le ministre des Affaires étrangères Maurice Schumann sur le cas de la nomination de Claude Rostain en qualité d'ambassadeur de France au Niger. Comme à son habitude, le secrétaire général fait le siège du président de la République afin d'obtenir la nomination d'un fonctionnaire, ancien



administrateur de la France d'outre-mer intégré comme inspecteur de l'administration au ministère de l'Intérieur, Claude Rostain. Foccart a confiance en ce diplomate, fin connaisseur de l'Afrique, qui a fait ses preuves comme ambassadeur au Togo (1964-1969) où il eut à « gérer » le coup d'État qui a porté au pouvoir le général Eyadéma. Après avoir obtenu l'aval de Pompidou, il se heurte néanmoins à une forte opposition du Quai. Mais, pour une fois, Schumann défend adroitement un autre ancien de la FOM intégré au Quai, Yves de la Bruchollerie, ambassadeur à Bujumbura, contre Rostain qui, lui, a opposé, en 1959 et 1961, un refus définitif à son intégration. Malgré les arguments incontestables de Schumann, le secrétaire général finit par obtenir gain de cause<sup>103</sup>. Georges Pompidou donne encore raison à Jacques Foccart quant aux critères de choix des ambassadeurs en Afrique, comme il le rappelle dans sa note d'orientation du 19 novembre 1972 sur la politique de coopération en Afrique francophone : « Il ne faut pas oublier le tempérament des chefs d'État africains, leurs caractéristiques communes ou individuelles. Cela doit guider nos choix d'ambassadeurs<sup>104</sup> ».

Le propos du président de la République – et de Jacques Foccart – vaut également pour les collaborateurs français détachés, au titre de la Coopération, auprès des dirigeants africains. Foccart fait le *forcing* auprès de Pompidou afin que les demandes des présidents africains soient satisfaites. Il croise de nouveau le fer avec le ministre des Affaires étrangères sur le cas du directeur de cabinet du Président Diori, l'inaltérable Nicolas Leca, ancien administrateur de la FOM. En juin 1971, le Président nigérien demande « fermement » à Foccart de trouver une solution administrative pour que Leca puisse continuer son office auprès de lui. Pour le secrétaire général, il ne s'agit pas d'un caprice<sup>105</sup>. Il propose à Schumann de le nommer ministre plénipotentiaire et de le replacer en position de détachement pour servir en coopération technique. Le ministre se refuse initialement, à l'opération, considérant que ce n'est pas à « l'Administration la plus encombrée » de résoudre ce problème<sup>106</sup>. Encore une fois, le Président tranche en faveur de

Foccart. Celui-ci reconnaît toutefois qu'il a de plus en plus de mal à faire triompher son point de vue<sup>107</sup>.

Le Quai d'Orsay a toujours autant de mal à admettre que la matrice fondamentale de la politique africaine de la France repose sur la forte personnalisation des rapports entre dirigeants africains et français. Loin de relations « normalisées » entre États égaux et souverains, elle implique des pratiques de faveurs à l'égard de « rois nègres » parfois gourmands au-delà du raisonnable. Jacques Foccart demeure le canal privilégié pour obtenir du Président Pompidou plus d'argent (sur un projet précis ou, simplement, pour équilibrer le budget), un service (le plus souvent d'ordre familial) ou l'acquisition de matériel (armes, avions, etc.). Au-delà d'un patriotisme économique certain, l'office de Foccart consiste à jauger les demandes qui doivent être satisfaites et celles par trop extravagantes ou inutiles. Lorsqu'en janvier 1970, Bokassa demande au gouvernement français de financer l'achat d'un second Mystère 20, il hésite, « pris entre le raisonnable et ce qu'il faut faire pour ne pas se laisser griller par les autres<sup>108</sup> ». Mais, comme le rappelle le président de la République, il faut savoir « nous résigner à quelques dépenses inutiles ou somptuaires, qu'on ne peut éviter<sup>109</sup> ».

Plus problématique encore, certains chefs d'État africains apprécient fort peu que la France puisse accueillir des opposants à leur régime. Le Président Mobutu se montre en la matière très vindicatif et réclame avec insistance que la prolongation de séjour sur le territoire français soit refusée à l'ancien ministre de l'Intérieur zaïrois (1962-1963) et opposant Cléophas Kamitatu. Réfugié en France en septembre 1970, l'intéressé bénéficie depuis cette date d'autorisations temporaires de séjour de six mois. Mais Kamitatu publie chez Maspero, en mai 1971, un pamphlet intitulé *Les grandes mystifications du Congo Kinshasa. Les crimes de Mobutu*. Furieux, le Président zaïrois obtient de Foccart que le livre soit retiré de la vente. Le 2 novembre, le secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches demande au ministère de l'Intérieur que « les activités de M. Kamitatu fassent l'objet

d'une surveillance particulière ». Le 6 janvier 1972, il demande cette fois que son autorisation de séjour ne soit pas renouvelée à son expiration. Problème : l'enquête menée par les Renseignements généraux conclut que Kamitatu est effectivement un opposant au régime de Mobutu mais qu'il ne paraît pas avoir d'activité politique directe en France. De plus, sentant la menace planer sur lui, Kamitatu demande le statut de réfugié à l'OFPRA. Foccart fait alors pression sur le ministère de l'Intérieur pour que son titre de séjour ne soit pas renouvelé – il expire le 12 juin – et, le 9 juin, « demande l'expulsion effective de M. Kamitatu ». Mais, le 12 juin, c'est le Quai d'Orsay qui soumet à l'arbitrage le cas Kamitatu, au grand dam du secrétaire général qui, au cours de l'été, multiplie les demandes de surveillance policière renforcée sur l'opposant au Président Mobutu. Il obtient finalement gain de cause puisqu'il est décidé, le 30 août, de l'expulser. Kamitatu et ses avocats déposent alors une demande auprès de la Commission des recours des réfugiés tendant à l'annulation de la décision d'expulsion prise par le ministère de l'Intérieur. Surtout, une mobilisation nationale et internationale se développe pour empêcher cette expulsion très « politique ». Le 12 septembre, une démarche du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés est effectuée auprès du ministère des Affaires étrangères en faveur de l'indésirable. Ce qui n'empêche pas Foccart de demander au ministère de l'Intérieur, le 15 septembre, qu'« il lui soit précisé la date de départ effectif de M. Kamitatu ». Finalement, la Commission des recours accorde le statut de réfugié à l'intéressé le 29 septembre, tandis que le Quai d'Orsay demande que l'éloignement effectif de M. Kamitatu ne soit pas exécuté<sup>110</sup>. Tenace, le secrétaire général porte l'affaire devant le président de la République. Il est débouté par Pompidou qui estime que le « réfugié » Kamitatu ne doit pas être expulsé tant qu'il se conforme à son engagement écrit de ne pas se livrer à une agitation politique sur le territoire français. « En obtenant de Kamitatu cet engagement écrit – souligne Schumann à Foccart –, nous avons fait – c'est le moins qu'on puisse dire – tout notre devoir à l'égard de Mobutu. En

nous réclamant par surcroît une violation de nos lois et de notre éthique, il se rendrait coupable d'un empiètement sur notre souveraineté auquel, je le sais, vous seriez le dernier à souscrire<sup>111</sup>. » Dans ses *Mémoires*, Foccart, qui doit gérer pendant plusieurs mois les tensions dans les relations franco-zaïroises, persiste dans la justesse de son combat puisqu'à ses yeux, les « arguments des juristes » des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, « sans doute fondés », lui paraissent « mesquins devant la raison d'État<sup>112</sup> ».

## **Une Coopération new-look ?**

La génération des dirigeants africains des indépendances disparaît au fur et à mesure des coups d'État, ce qui n'empêche nullement la poursuite des relations personnelles. Mais celles-ci perdent de leur force d'antan puisque les nouveaux leaders africains sont « culturellement » moins français, qu'ils le revendiquent de plus en plus clairement et que l'ancienneté de relations nouées en métropole n'a plus la même force. La « reconnaissance » des chefs d'État africains francophones se fait plus évanescente, sans compter les tensions récurrentes entre les dirigeants français et les présidents Tombalbaye et Bokassa. Au point que le Président Pompidou prend pleinement conscience, au printemps 1972, que la Coopération « est à un tournant<sup>113</sup> ». Jacques Foccart, qui n'est pas imperméable aux mutations profondes du continent africain et de ses habitants, convient également « qu'avec le temps, les choses ne s'arrangent pas ». À la différence de son patron, il juge la situation « moins sombre » car le temps et les problèmes ne se posent pas de la même manière sur le continent africain. « L'Afrique – écrit-il – c'est comme cela, il y a des hauts et des bas. On croit que tout est perdu, et puis on s'aperçoit que ça va bien<sup>114</sup>. » Le président de la République maintient néanmoins le cap de la nécessaire évolution de la politique africaine de la France, mais à sa manière, c'est-à-dire en évitant « tout coup de barre trop brutal ». Ce qui convient également à Foccart<sup>115</sup>.

Pompidou précise les principes de cette réforme dans sa note de cadrage du 19 novembre 1972. Pour l'ensemble de ces pays africains, la France doit

conserver des instruments d'action à travers la langue, qu'il faut « répandre en profondeur », et les liens militaires qui doivent avoir une « priorité absolue ». Une fois posés ces éléments communs, il entend que la France traite spécifiquement chaque pays en fonction de son degré de développement et des contraintes locales. Georges Pompidou propose une réforme profonde de la coopération qui fasse plus ouvertement fi du passé et s'ouvre plus largement encore sur les liens culturels et économiques. « Les garde-fous des accords primitifs – souligne le Président – sont pour la plupart devenus inutiles ou peu supportables. Acceptons-le. Notre seule prudence réside dans la garantie monétaire. Pour le reste soyons ouverts et souples au maximum, nos précautions, les vraies, consistant à augmenter régulièrement notre aide, à l'adapter à l'époque et aux diversités locales, et à lui donner le caractère qui renforcera notre présence réelle, politique, linguistique et morale, [...] l'important c'est de garder la maîtrise de l'évolution, ce qui veut dire tenir le volant et n'utiliser les pédales qu'en fonction des circonstances<sup>116</sup>. »

Jacques Foccart partage l'économie générale de la réforme avancée par son patron, ce qui ne l'empêche pas de mener des combats d'arrière-garde. S'il juge des adaptations nécessaires, il n'en craint pas moins que certaines évolutions puissent altérer les rapports étroits entre la France et ces pays. Sur la méthode, Foccart refuse que la révision des accords soit une obligation pour tous. Il prône une procédure de révision qui demeure dans un cadre essentiellement bilatéral et qui se fasse dans la discrétion<sup>117</sup>. Le Président adopte cette manière de penser même s'il donne la publicité nécessaire à ces accords afin que l'opinion mondiale sache bien qu'ils sont le fruit d'intérêts mutuels acceptés publiquement par les parties contractantes.

Le dialogue entre maintien du système – moyennant quelques modifications de détails – et réforme en profondeur se fait de plus en plus tendu au sommet de l'État français à partir de 1972. Il est tout particulièrement illustré par l'opposition entre le secrétaire général et le

secrétaire d'État aux Affaires étrangères en charge de la Coopération Pierre Billecocq (juillet 1972-avril 1973). Foccart est fermement opposé à la réduction du nombre de coopérants, en particulier dans l'enseignement. Le désaccord est total avec Billecocq pour qui la coopération de substitution et d'assistance directe doit définitivement laisser place à la formation des cadres et des formateurs africains. Cela permettrait de libérer des crédits pour d'autres opérations. « On peut dire d'une manière schématique – écrit-il à Foccart – que l'appareil d'enseignement qui s'est développé depuis dix ans en Afrique francophone est disproportionné par rapport aux capacités financières de la plupart des États, que le contenu de l'enseignement lui-même ne tient pas suffisamment compte du contexte culturel et social de ces pays, enfin que les formations reçues ont un rapport insuffisant avec les besoins et les possibilités de l'ensemble de l'économie<sup>118</sup>. » Le secrétaire d'État fustige tout particulièrement le fait qu'« au lieu de noircir le corps enseignant, on le blanchit<sup>119</sup> ! » Le président de la République, qui partage cette analyse, lui demande, le 30 août 1972, « de réorienter et d'adapter les interventions françaises en ce domaine ». Cela conduit Billecocq à modifier les modalités de l'aide en « raisonnant de plus en plus en termes de projets et de programmes », avec les personnels et les moyens financiers correspondants. Il propose aux partenaires africains de la France la suppression des emplois jugés désormais non prioritaires (professeur d'anglais, d'espagnol, d'histoire-géographie, etc.) et de porter les efforts dans les domaines plus adaptés. La réduction des effectifs qui en résulterait avoisinerait les 6 %<sup>120</sup>. Le secrétaire d'État prévient également Foccart que, compte tenu de la lettre de cadrage budgétaire du ministre de l'Économie et des Finances pour 1973, la Coopération devra faire des choix. Face à ce qui lui apparaît comme une double menace, Jacques Foccart procède suivant sa technique habituelle. Il fait monter au créneau les dirigeants africains qui craignent la réduction du nombre des coopérants français. Nombre d'États africains ne peuvent assumer la charge complète de leur système éducatif.

Toute baisse du nombre d'enseignants est perçue en Afrique comme un désengagement de la France et la fin programmée de la Coopération. Foccart relaie leurs inquiétudes et leur « émotion » auprès de Billecocq. Surtout, il fait le siège du Président. Le 20 février, il lui indique que le secrétaire d'État propose une déflation de 10 % des effectifs de l'assistance technique, ce qui risque de créer de sérieux problèmes avec les dirigeants africains. Ainsi présentée, Pompidou s'y montre opposé<sup>121</sup>. Une nouvelle fois, Foccart peut avoir l'impression d'avoir eu gain de cause. Lors du remaniement ministériel d'avril 1973, Pierre Billecocq<sup>122</sup> quitte la Coopération pour un autre ministère. Pourtant, les réformes en matière d'action culturelle sont engagées, certes plus timidement. Les restrictions budgétaires confirment le mouvement de déflation générale qui se traduit dès 1974. L'assistance technique coûte cher à l'heure où la crise économique révélée par le choc pétrolier met un terme aux « Trente glorieuses ». Le modèle de Coopération hérité des années 1960 n'est plus de saison, tout simplement parce que la France a de moins en moins les moyens de se comporter en grande puissance, ce qui n'empêche pas le secrétaire général de maintenir ce qu'il peut.

Le cas des mutations de la coopération en matière universitaire est également très représentatif des positions de Jacques Foccart quant à l'évolution générale des relations franco-africaines. En 1973, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, Jean-François Deniau, propose de parachever le découplage définitif des structures organiques des enseignements supérieurs français et africain. Cela signifie cesser de rémunérer directement les professeurs africains des universités nationales africaines mais de verser une subvention compensatrice. La qualité des enseignements ne pourra plus être cautionnée, au grand regret du Président ivoirien<sup>123</sup>, par la validité de plein droit des diplômes, conséquence d'une identité des systèmes universitaires qui n'est plus depuis la réforme sur l'autonomie des universités françaises (loi Faure de novembre 1968). Elle ne pourra l'être que par le biais de conventions de jumelages avec des

universités et établissements français correspondants sous le patronage du secrétariat d'État. Deniau entend enfin parachever l'africanisation des postes de recteurs, de doyens, de directeurs d'établissement et d'instituts qui sont encore presque tous tenus par des Français. Sans surprise, Foccart s'y montre d'abord opposé. Il craint ce qui peut « apparaître comme un désengagement des universités françaises vis-à-vis des universités africaines ; désengagement qui peut compromettre [...] cette communauté internationale qui est fondée sur la francophonie ». Mais, à l'usage, il constate que les nouveaux mécanismes « sont certainement de nature à créer des liens solides entre les universités françaises et africaines et à apaiser les inquiétudes des autorités africaines quant à la modification du statut des universités françaises<sup>124</sup> ».

Le redéploiement progressif de la politique de Coopération, engagé par Georges Pompidou peu avant sa mort, passe également par la réintroduction d'une dose de multilatéralisme dans les relations franco-africaines. Il s'agit de recréer, suivant des formes plus adaptées au contexte international, un lien autour de la France et de son Président qui soit de moins en moins « personnel ». La réunion franco-africaine du 13 novembre 1973 à Paris permet au Président français de poser la première pierre d'un édifice qui sera institutionnalisé, après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, sous le vocable de sommet franco-africain. En novembre 1973, ce premier sommet est décrit par tous, à commencer par Foccart, comme une « réunion de famille<sup>125</sup> » au cours de laquelle Pompidou excelle à montrer « que la Coopération avec la France est un geste politique neuf, dans lequel chaque partenaire fait un choix et s'y tient, dès que l'intérêt mutuel est constaté<sup>126</sup> ». La diplomatie personnelle centrée autour du Président français n'est certes pas révolue – la suite le prouvera –, mais Pompidou entend clairement réintroduire des modalités pratiques plus « normalisées » dans la gestion courante des relations franco-africaines. Pour Foccart, qui est à la manœuvre, la réunion est particulièrement constructive parce qu'elle vient « à un moment très opportun et qu'elle marquera une nouvelle étape dans



l'évolution des rapports de coopération entre la France et l'Afrique ». Le compte rendu de la réunion confirme cette impression puisqu'il mentionne de nombreux points d'accord sur des sujets jusque-là très sensibles<sup>127</sup>. Cette réunion – la première du genre depuis la fin de la Communauté – permet effectivement d'apaiser les esprits en posant plus à froid et concrètement les enjeux de la Coopération dans un cadre à la fois multilatéral et « familial ».

Dans cette mutation en cours de la politique de Coopération, Jacques Foccart n'entend rien céder sur le maintien de la « spécificité » des relations franco-africaines du point de vue gouvernemental. Là encore, il s'appuie sur les craintes des chefs d'État africains de voir disparaître leur traitement « privilégié ». Il profite de la formation du premier gouvernement de Pierre Messmer, en juillet 1972, pour sonder Georges Pompidou sur la transformation du secrétariat d'État aux Affaires étrangères (en charge de la Coopération) en un ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères<sup>128</sup>. Le succès n'est pas au rendez-vous, d'autant plus que la tendance lourde – impulsée par le général de Gaulle depuis 1966 – consiste au contraire à fondre, à terme, la Coopération au sein du Quai d'Orsay. Or, c'est bien cette crainte qui est en passe de se réaliser lors de la formation du dernier gouvernement Messmer (1<sup>er</sup> mars 1974), avec la disparition de toute structure ministérielle propre à la Coopération. En effet, Jean-François Deniau, qui officiait à la tête du secrétariat d'État aux Affaires étrangères (Coopération) depuis le 5 avril 1973, part – sans être remplacé – comme secrétaire d'État auprès du nouveau ministre de l'Agriculture, Raymond Marcellin. Totalement surpris et très critique, Foccart minimise l'affaire et s'en tient à une explication fondée sur un jeu de « chaises musicales ». Selon lui, Deniau aurait dû rester à la Coopération, mais le passage de Marcellin de l'Intérieur à l'Agriculture nécessite de le faire seconder par un secrétaire d'État compétent au moment où la victoire des travaillistes en Grande-Bretagne risque d'aboutir à une renégociation de la Politique agricole commune. Pompidou aurait initialement proposé de lui adjoindre Pierre

Lelong. Pierre Messmer s'y serait refusé, arguant qu'il ne pouvait pas prendre un « nouveau » pour une question de crédibilité vis-à-vis des autres candidats ministrables. Deniau serait ainsi passé à l'Agriculture et la Coopération serait alors resté sans titulaire. Motif : « Foccart est là, il y a du monde, on peut s'en occuper<sup>129</sup> ». Foccart prétend que Georges Pompidou aurait admis qu'il s'agissait d'« une bêtise ». Tous au sein du gouvernement ne partagent pas cette explication. Le nouveau ministre des Affaires étrangères (avril 1973-mai 1974) et ancien secrétaire général à la présidence de la République (1969-1973), Michel Jobert, y voit, pour sa part, le terme d'une évolution entreprise depuis les indépendances. « Il est nécessaire – explique-t-il dans *Le Monde* du 31 mars-1<sup>er</sup> avril 1974 – que la politique extérieure de la France ait le même visage pour tous même si ce visage est particulièrement amical pour certains pays<sup>130</sup>. » Le poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères en charge de la Coopération n'est pas pourvu dans les semaines suivantes. Ses services sont purement et simplement rattachés au ministère des Affaires étrangères sous le vocable de services de la Coopération avec les États francophones d'Afrique au sud du Sahara et la République malgache. Si l'acte initial – la suppression du secrétariat d'État – est probablement un acte non prémédité, le Président ne brille pas ensuite par sa volonté de revenir en arrière. Il paraît même accepter cette suppression et appuyer la thèse de Michel Jobert et du Quai d'Orsay qui répond pleinement au redéploiement progressif de la politique de la France vis-à-vis de l'Afrique noire qu'il a engagée depuis 1972.

Le temps de la toute-puissance de Jacques Foccart en matière africaine paraît s'éloigner définitivement. « Sa » Coopération n'en finit pas d'évoluer suivant des directions qu'il n'approuve pas toujours et sans qu'il puisse en contrarier le mouvement. Dernier signe de ce qui peut s'apparenter à un crépuscule : lorsque, le 15 avril 1974, un coup d'État conduit par le chef d'état-major de l'armée nigérienne renverse Hamani Diori, celui qui est encore, pour quelques jours, secrétaire général pour la Communauté et les

affaires africaines et malgaches, prône l'intervention militaire pour rétablir le Président déchu. Il s'agit « de freiner la dangereuse tendance aux “coups” militaires qui se répètent partout en Afrique ». C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles il s'était montré, tout au long de l'année 1973, réticent à l'idée de voir disparaître certaines bases françaises en Afrique et en particulier celle de Dakar. « Ce n'est pas que la troupe française empêche le coup d'État par la force – explique-t-il au Président Pompidou le 19 septembre 1973 –, mais, psychologiquement, elle calme les ardeurs et les appétits de certains officiers. Et, pour reprendre une expression de Deniau que je trouve excellente, il faut bien qu'il [Léopold Sédar Senghor] sache qu'à partir du moment où il n'y aura plus de troupes françaises au Sénégal, “la chasse sera ouverte”<sup>131</sup>. » Il s'agit également de soutenir un homme qui, malgré des prises de position divergentes – sur le Biafra notamment – et les difficultés momentanées de la renégociation des accords sur le prix de vente de l'uranium nigérien à la France, est demeuré fidèle à la France. Mais il ne peut plus compter sur Pompidou, qui est décédé le 2 avril, pour engager le gouvernement français en ce sens. Il se heurte à l'opposition du Premier ministre Pierre Messmer, qui convainc le Président par intérim, Alain Poher, de ne rien faire<sup>132</sup>. C'est bien la fin d'une époque : Jacques Foccart se trouve cette fois réduit à l'impuissance.

## **Vers la sortie**

Un autre constat s'impose également : plus les années passent, plus l'influence de Jacques Foccart en politique intérieure décline. Les développements rapides de la maladie présidentielle ne font que renforcer cette tendance lourde. Certes, il dispose encore d'une certaine audience au sein de la mouvance gaulliste parce qu'il est « l'ancien collaborateur du général de Gaulle<sup>133</sup> ». Cela n'occulte pas le fait qu'il n'est pas un élu du peuple, pas plus qu'un ministre. Son pouvoir, il le doit à la faveur et à son étroite collaboration avec le président de la République. Or il n'est plus auprès de Pompidou qu'un relais des opinions de la mosaïque gaulliste. Il

n'est plus, comme du temps du Général et même encore, dans une moindre mesure, au début du mandat de Georges Pompidou, un acteur capable d'influer sur les décisions présidentielles. À partir de 1972, il assiste en spectateur privilégié aux stratégies politiques, qu'il n'approuve pas toujours, plus qu'il ne participe à la prise de décision. Lorsqu'au début de l'année 1972, le Premier ministre subit l'usure habituelle de Matignon et, surtout, les affaires qui l'assaillent, Pompidou fait part à Foccart de la nécessité de se séparer de Jacques Chaban-Delmas tout en refusant que cela puisse se faire « sous la pression d'une campagne de presse ». Finalement, reconnaît Jacques Foccart, « il prend tout le monde par surprise en annonçant un référendum sur l'élargissement de la Communauté européenne<sup>134</sup> ». Mais, au soir du 23 avril 1972, si le « oui » l'emporte largement avec 68,32 % des suffrages exprimés, la forte abstention – 39,76 % des inscrits – brouille l'onction populaire recherchée par le Président. La question du changement de Premier ministre se pose donc de nouveau avec acuité. Pompidou décide de se séparer de Chaban-Delmas et de le remplacer, à l'issue du Conseil des ministres du 5 juillet, par un autre gaulliste historique en la personne de Pierre Messmer.

Ce dénouement n'est pas sans susciter quelque amertume chez Foccart. D'abord parce qu'il perd à Matignon un allié de poids en la personne de son ami Chaban contre un autre compagnon gaulliste avec qui ses relations n'ont jamais été spécialement chaleureuses. Qui plus est, le nouveau Premier ministre est un fin connaisseur de l'Afrique et des questions ultramarines. Foccart doit désormais compter avec un homme qui lui laisse beaucoup moins de latitude. Ensuite parce que, malgré « les maladroites » politiques de Chaban et la « gêne » du secrétaire général qui ont entraîné quelques tiraillements entre les deux hommes, Jacques Foccart s'est fait son avocat auprès du Président. Au cours de son audience du 23 juin, il croit obtenir de Pompidou le maintien du Premier ministre jusqu'à l'automne. Quelques jours plus tard, il peut rassurer son ami Chaban sur les intentions du locataire de l'Élysée. C'est donc à la télévision qu'il apprend la « démission » de Jacques

Chaban-Delmas et la nomination de Pierre Messmer. Outre le fait qu'il n'était pas « au parfum », Foccart analyse ce changement par le travail de sape du duo Juillet-Garaud qui a fini par emporter la conviction présidentielle<sup>135</sup>. En cela, il mésestime le fait que c'est bien Georges Pompidou lui-même qui a pris souverainement la décision et cela, quel que soit les effets de l'influence – qu'il a tendance, comme nombre de ses contemporains, à exagérer – de Pierre Juillet<sup>136</sup>. Ce qui a été déterminant chez le Président a été la nécessité de disposer d'un nouveau Premier ministre avant la rentrée, afin que celui-ci puisse s'installer dans sa fonction, « dans une atmosphère normale<sup>137</sup> », et mener au mieux le futur combat des élections législatives prévues en mars 1973.

Ce rôle de spectateur quasi impuissant, Foccart continue à l'endosser au cours des deux années suivantes. Il a certes pris sa part de responsabilité dans la campagne électorale des législatives, mobilisant ses réseaux habituels bien qu'il se trouve en porte-à-faux avec la stratégie défendue par la présidence. Avec l'autre « baron » Michel Debré, il entend limiter le plus possible l'ouverture politique au centre afin de ne pas dénaturer la future majorité et donc risquer de restreindre la marge d'action du gouvernement. Face à eux, la « maison présidentielle », appuyée par des ministres proches des centristes comme le ministre des Affaires étrangères Maurice Schumann et Pierre Billecocq, secrétaire d'État aux Affaires étrangères en charge de la Coopération, prône une ouverture plus ample qui ferait du Centre des démocrates (CD) de Jean Lecanuet l'aile gauche de la future majorité<sup>138</sup>. Cela n'empêche pas Georges Pompidou de faire appel à son vieux compagnon et à sa connaissance encyclopédique de la carte électorale française au moment de distribuer les investitures de la majorité. Si c'est le Premier ministre, secondé par son conseiller politique Philippe Mestre, qui y travaille conjointement avec Robert Boulin, ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, et les secrétaires généraux des trois partis, Pompidou suit de très près les affaires électorales. Son conseiller politique Pierre Juillet participe

logiquement aux travaux de ce comité *ad hoc* ainsi que le secrétaire général pour les affaires africaines et malgaches. Sa présence, surprenante au regard de son rôle politique depuis 1969, résulte du choix du Président qui entend ne pas trop dépendre de Juillet. D'ailleurs, à partir de la fin de l'année 1972, Pompidou prend l'initiative d'évoquer avec Foccart les développements de la campagne électorale au cours des audiences consacrées aux questions africaines<sup>139</sup>. En septembre-octobre 1972, le secrétaire général examine ainsi à la loupe la liste des investitures pressenties avec Pierre Juillet puis Robert Boulin et Philippe Mestre. Foccart retrouve ainsi, la durée de quelques semaines, ce qui fut son lot quotidien auprès du général de Gaulle dans les années 1960, même si, se souvient Philippe Mestre, ses interventions furent surtout décisives pour les candidats des DOM-TOM<sup>140</sup>. Il mobilise également le SAC, qui constitue toujours un important réservoir de militants de la majorité, et dont les membres assurent la sécurité des meetings, collent des affiches et tractent<sup>141</sup>.

Une fois la victoire acquise, le processus de marginalisation politique de Jacques Foccart reprend. Il souligne un décalage de plus en plus net entre les réflexes de vieux gaullistes orthodoxes, des « Anciens » comme Foccart ou Debré, et les véritables chefs de la majorité et leurs troupes<sup>142</sup>. Il vire, à l'automne 1973, en opposition lorsque Georges Pompidou, affaibli par la maladie, décide de réduire la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans. Pour Foccart, il ne peut en aucun cas être question de modifier un élément aussi essentiel de l'héritage gaullien : l'équilibre des jeux de pouvoirs de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Le duo de conseillers politiques du Président développe de plus en plus sa propre stratégie tournée vers l'après Georges Pompidou. Les travaux de Jérôme Pozzi sur les mouvements gaullistes montrent que Pierre Juillet et Marie-France Garaud jouent un rôle non négligeable dans la dégradation des relations entre le chef de l'État et une partie du mouvement gaulliste après les élections législatives de 1973, et surtout après les assises de l'UDR à Nantes, du 16 au 18 novembre 1973,

dont Michel Debré et Jacques Chaban-Delmas sortent vainqueurs. Juillet et Garaud cherchent à convaincre Pompidou qu'elles sont en réalité une machine de guerre imaginée par Chaban-Delmas et dirigée contre l'Élysée<sup>143</sup>, ce que résume parfaitement la journaliste politique Michèle Cotta en écrivant qu'ils « ont transformé le succès de Chaban à Nantes en échec de Pompidou<sup>144</sup> ».

Foccart assiste aux premières loges à ces manœuvres dont il essaie tant bien que mal d'atténuer les effets, à défaut de pouvoir les empêcher. Lors de son audience avec Georges Pompidou du 20 novembre 1973, il lui présente une version contradictoire des assises de Nantes<sup>145</sup>. Ses critiques à l'encontre de Pierre Juillet se font plus appuyées. D'autant que Pompidou le fait revenir auprès de lui en janvier 1974 au moment où sa santé est fortement chancelante. Foccart ne peut que regretter « l'influence qu'il doit avoir sur le Président, et dans le mauvais sens<sup>146</sup> ». Mais, il se révèle impuissant à contrer la « cabale » anti-Chaban. Au début de l'année 1974, il plaide, à plusieurs reprises, la cause de l'ancien Premier ministre auprès du Président Pompidou et, comme du temps de la querelle De Gaulle-Pompidou, lui demande instamment de le recevoir. « Vous n'avez pas le droit de douter de Chaban – lui dit-il le 11 janvier 1974 –, lui aussi souffre ; alors, c'est quand même ridicule. Pour quelqu'un comme moi, qui vous connais bien l'un et l'autre, qui ai de l'estime et de l'affection pour l'un et l'autre, vous voir vous quereller de cette façon m'est pénible. Il faut absolument que vous ayez une explication<sup>147</sup>. » Il obtient finalement de Pompidou qu'il rencontre Chaban le 26 février et, selon lui, la réconciliation aurait été scellée ce jour-là entre les deux hommes<sup>148</sup>. Le Président lui aurait « demandé de se tenir prêt pour l'élection présidentielle, sans trop le manifester<sup>149</sup> ». Il aurait confié à plusieurs reprises à Jacques Foccart que Jacques Chaban-Delmas lui apparaissait comme « le mieux placé » pour lui succéder<sup>150</sup>. L'ancien secrétaire général prétend même, dans ses *Mémoires*, que « les relations Pompidou-Chaban se sont achevées dans l'euphorie<sup>151</sup> ». Le propos mérite

d'être nuancé tant il semble que cette « réconciliation » soit en partie du même ordre que celle entre le Général et son ancien Premier ministre en 1969. « Les deux hommes s'opposaient sur le plan des caractères » et, souligne Philippe Mestre, « la séduction de Jacques Chaban-Delmas ne jouait pas sur Georges Pompidou<sup>152</sup> ».

Ainsi, dès le 27 février, Pierre Messmer est reconduit à Matignon et forme un nouveau gouvernement marqué par une promotion de taille : le nouveau ministre de l'Intérieur n'est autre que le « poulain » de Pierre Juillet et Marie-France Garaud, Jacques Chirac. Le Président laisse donc faire la manœuvre des anti-Chaban qui prend forme par le contrôle de la place Beauvau, essentiel en cas d'élections anticipées. Surtout, contrairement aux éléments avancés par Foccart, Pompidou ne laisse pas paraître de signes tangibles de cette « réconciliation » et encore moins qu'il ait pu faire de Jacques Chaban-Delmas son successeur. Certes, comme il arrive souvent dans ce type de situation, Pompidou, gravement malade et endurant d'atroces souffrances, n'entend pas désigner son héritier politique de son vivant. En fin politique, il conserve le suspens même s'il donne des gages aux tenants de l'éviction de l'ancien Premier ministre. Pas plus en 1969 qu'en 1974, Jacques Foccart ne parvient à réconcilier le président de la République et son ancien Premier ministre qui fait figure d'héritier politique. Mais, si en 1969, l'affaire est sauvée par la personnalité de Georges Pompidou et des circonstances favorables qui lui permettent de prolonger l'aventure gaulliste, en 1974, la division de la famille gaulliste – dont une partie joue sur l'opposition Pompidou-Chaban –, couplée à une situation politique plus complexe conduit, cette fois, à la catastrophe.



CAHIER PHOTOS



Entre Paris et Fort Lamy, février 1968. D.R.



Déjeuner de chargés de mission du secrétariat général pour la Communauté  
et les affaires africaines et malgaches, années 1960. D. R.

Avec Martin Kirsh lors de la garden party  
à la Villa Charlotte de Luzarches, juin 1966. D. R.





Jacques Foccart. D. R.



Jean-Pierre Hadengue. D. R.



Alain Plantey. D. R.



Jacques Foccart et Jean-Pierre Hadengue. D. R.



Jacques Foccart à Bangui,  
27 février-4 mars 1968. D. R.



Jacques Foccart à Bangui en compagnie de Jean-Bedel Bokassa, mars 1968. D. R.



Avec la femme de Bokassa,  
février 1968. D. R.



Baignade de Bokassa, Jacques Foccart  
au caméscope, février 1968. D. R.







Jacques Foccart à la Villa Mobutu, Bangui, mars 1968. D.R.



Réception à Luzarches. À gauche, Alain Plantey et son épouse,  
début des années 1990. Fonds privé Eugène Gaubert



À l'Élysée,  
le 20 novembre 1995.  
Jacques Foccart élevé  
à la dignité de grand officier  
de la Légion d'honneur.  
Fonds privé Eugène Gaubert





Jacques Foccart à la chasse, années 1960. D. R.



## CHAPITRE 9

# Interlude giscardien

Le 2 avril 1974 à 22 heures, les médias interrompent leurs programmes pour diffuser un flash spécial : le président de la République est mort. L'annonce fait l'effet d'une bombe, même si les Français savaient Georges Pompidou malade depuis plusieurs mois. Jacques Foccart n'ignorait pas l'état de santé catastrophique du Président qui lui avait confié à plusieurs reprises, en février et mars 1974, sa grande souffrance physique. Il en sort profondément attristé<sup>1</sup>.

Avec la disparition brutale du successeur du général de Gaulle, « une époque s'achève. Sur le plan politique – analyse Édouard Balladur –, c'est la fin de la période gaulliste de la V<sup>e</sup> République, cette période de quinze ans où le même groupe d'hommes gouverne l'État, autour de De Gaulle puis autour de Pompidou<sup>2</sup> ». Le gaullisme se retrouve soudainement sans chef et sans que la succession ait été préparée. Pour Foccart, pour paraphraser l'expression d'Yves Guéna après le départ du pouvoir du général de Gaulle en avril 1969, c'est « la fin des certitudes<sup>3</sup> ».

### **La fin des « barons » ?**

La vacance du pouvoir présidentiel consécutive au décès de Georges Pompidou conduit de nouveau le président du Sénat Alain Poher à reprendre les rênes de l'État, le temps d'élire le nouveau président de la République. Ce second intérim ne conduit pas Foccart à devoir quitter précipitamment l'Élysée. Contrairement à avril 1969, Poher, ne mène pas de « chasse aux sorcières » à son encontre. La « collaboration » entre les deux hommes

s'avère même « excellente ».<sup>4</sup> Foccart vit donc au cœur du pouvoir l'échec du candidat gaulliste et la « trahison » d'une partie de ses compagnons.

Deux jours à peine après le décès de Pompidou, Jacques Chaban-Delmas se déclare candidat à la présidence de la République. Une telle précipitation est jugée « inélégante » et est exploitée sans vergogne par ses nombreux adversaires politiques. Jacques Foccart porte sa part de responsabilité dans cette décision puisqu'avec les autres « barons » Michel Debré, Olivier Guichard et Chaban, il est tombé d'accord, au cours du déjeuner du 3 avril, sur le fait qu'il fallait « l'annoncer très rapidement, pour prévenir les manœuvres prévisibles<sup>5</sup> ». Pour Chaban et les « barons » du gaullisme, en particulier son ami Foccart, cette candidature, même rapidement déclarée, relève de ce qu'Émile Biasini qualifie de « légitimité de compagnonnage<sup>6</sup> ». « Le rôle qu'ils avaient pu jouer à une certaine époque [au sein du parti gaulliste], les fonctions qu'ils avaient occupées – souligne Charles Pasqua – les conduisaient à penser qu'il ne pouvait y avoir de légitimité en dehors d'eux<sup>7</sup>. » Toutefois, les équilibres politiques internes au mouvement gaulliste ont beaucoup évolué sous la présidence de Georges Pompidou. Les « barons » sont en voie de marginalisation avec l'arrivée aux postes de responsabilité de nouvelles générations. Surtout, l'un des principaux conseillers politiques de Pompidou, le gaulliste Pierre Juillet, est convaincu que Chaban sera battu par le candidat de la gauche François Mitterrand. Il pousse en conséquence – et bien d'autres avec lui – le Premier ministre Pierre Messmer à se présenter et à réunir autour de sa personne l'ensemble de la majorité. Adroitement, le candidat des modérés, Valéry Giscard d'Estaing accepte de se retirer si Messmer devient le candidat unique de la majorité, tandis que Jacques Chaban-Delmas s'y refuse. La candidature d'union de Messmer disparaît et la majorité affronte, divisée, le premier tour. Outre les compétiteurs de gauche et d'extrême gauche, le gaulliste Chaban-Delmas doit faire face au républicain indépendant Giscard d'Estaing. Pis, le 13 avril, conduits par Jacques Chirac, quarante-trois parlementaires majoritairement

gaullistes déclarent soutenir la candidature de l'ancien ministre de l'Économie et des Finances.

Pour Foccart et la majorité des cadres et militants de l'UDR, c'est purement et simplement une « trahison<sup>8</sup> ». Il ne s'agit pas seulement d'une question de personne mais d'une affaire qui engage le diagnostic vital du gaullisme. En ce sens, Foccart prophétise que « si Giscard est élu, ce sera la liquéfaction par l'intérieur<sup>9</sup> ». Le bureau exécutif du 4 avril et le comité central de l'UDR du 7 avril avaient désigné Chaban comme candidat unique du parti gaulliste. Mais la défection publique des 43, organisée par les anciens conseillers de Pompidou, Pierre Juillet et Marie-France Garaud, rompt l'unité du parti gaulliste et constitue, pour l'ancien conseiller Afrique du Général, un véritable coup de poignard dans le dos<sup>10</sup>. Surtout, le candidat officiel de l'UDR mène une campagne électorale qui accroche mal avec l'opinion et dont le paroxysme est constitué par la prestation télévisuelle ratée d'André Malraux. « Comme les piles de boîtes qui dégringolent dans les fêtes foraines – raconte Foccart à Pierre Bas, qui rentre des Antilles après avoir fait campagne pour Chaban –, j'entendais les piles de voix dégringoler par milliers<sup>11</sup>. » Jacques Foccart en est conscient mais joue le jeu jusqu'au bout par fidélité pour son compagnon Chaban. Au soir du premier tour, le 5 mai, il est à ses côtés, à son domicile, pour l'annonce des résultats. L'échec du candidat gaulliste est manifeste : il ne recueille que 15,11 % des suffrages exprimés contre 32,6 pour Giscard. Foccart essaie alors d'assurer l'avenir : battre la gauche au second tour. Il demande à son ami Chaban d'ajouter, dans son allocution de fin de campagne, une phrase allant dans le sens du vote utile (Giscard) contre François Mitterrand : « Pas d'abstention le 19 mai ! » Jacques Chaban-Delmas ne la prononce finalement pas<sup>12</sup>. Jacques Foccart s'engage néanmoins, « de mauvaise grâce<sup>13</sup> », dans la campagne du second tour « contre Mitterrand », en actionnant le SAC et en œuvrant outre-mer. Il vote Giscard le 19 mai pour faire rempart au candidat socialo-communiste<sup>14</sup>.

L'échec de Chaban ne peut toutefois pas être imputé à la seule « trahison ». Certes, Foccart accuse, le 16 mai, lors d'une conversation privée avec l'ancien ministre gaulliste Robert Poujade, le secrétaire général de l'UDR, Alexandre Sanguinetti, d'avoir été « pour les indépendants » : « Sa déclaration en faveur de Giscard, au soir d'une défaite, était scandaleuse par la chaleur et la vigueur de son engagement et contrastait avec son silence des jours précédents<sup>15</sup>. » Il est « stupéfait de l'attitude de Pierre Messmer au lendemain de la mort de Georges Pompidou » puis « scandalisé » par ses fluctuations. Il a alors des mots particulièrement durs : « Je suis consterné de voir un homme, à ce poste de responsabilité, se laisser balloter par les intrigues de Chirac et Juillet, alors qu'avant il semblait avoir un peu de muscles. Je n'ai jamais beaucoup cru à sa détermination. Contrairement à ce que l'on croit, c'est un irrésolu<sup>16</sup> ». Le gaulliste orthodoxe qu'il est se montre également critique envers la stratégie adoptée par son ami Chaban qui, dans le prolongement de sa « Nouvelle société » de 1969, « n'a pas cherché à gagner nos voix mais à tomber à gauche<sup>17</sup> ». Le temps passant, il se montrera plus objectif dans ses *Mémoires*, soulignant les défauts de la campagne de Jacques Chaban-Delmas, en particulier le spot électoral avec un André Malraux malade et se référant à Jules Ferry. Nombre de contemporains sont saisis par « la nullité » des « barons »<sup>18</sup> – à l'exception notable de Foccart qui, comme à son habitude, œuvre activement outre-mer et mobilise le SAC<sup>19</sup>. Il a d'ailleurs fort à faire avec les compagnons du SAC qui sont très nombreux à désapprouver la candidature de Chaban. Le « patron hors hiérarchie » de l'organisation est obligé de « mettre tout son poids dans la balance pour les retourner ». Les cadres et militants du SAC – à l'image de Pierre Debizet<sup>20</sup> – sont prompts, depuis le départ du pouvoir du général de Gaulle, à dresser un procès en trahison aux héritiers gaullistes. Ils « ont été choqués » par l'annonce « jugée prématurée et inconvenante » de la candidature de Chaban. Résultat : le SAC soutient le gaulliste Jacques Chaban-Delmas mais le cœur n'y est pas<sup>21</sup>.

Au fond, comme Jacques Foccart et Robert Poujade en conviennent dès le 3 mai 1974, « les héros sont fatigués ». Tous deux ont conscience qu'il s'agit d'une rupture dans l'histoire du gaullisme. « Je lui dis – à Foccart – que nous n'avons pas, dans notre génération, pu ou su constituer ce réseau d'amitiés et d'influence qu'avaient noué les gaullistes les plus “historiques” qui ont oublié de nous passer le relais, et que nous n'avons pas hérité de leur expérience et de leurs réseaux, qui ont vieilli avec eux<sup>22</sup>. » C'est pour Foccart un échec d'autant plus fort qu'il a toujours été soucieux du renouvellement des générations gaullistes et qu'il a poussé de nombreux jeunes qui sont entrés dans la carrière politique. Il le reconnaît d'ailleurs lui-même dans ses *Mémoires* : « Jusqu'à cette fâcheuse rupture de 1974, nous avions confiance en Chirac pour assurer la relève du gaullisme<sup>23</sup>. »

L'échec de Jacques Chaban-Delmas au premier tour de l'élection présidentielle constitue en soi, pour Foccart, un traumatisme. Il se double rapidement de son départ de l'Élysée qu'il présente, sur le moment, comme une véritable éviction orchestrée de manière inélégante par le nouveau président de la République<sup>24</sup>. Il insiste sur la parfaite déloyauté de Giscard qui, entre les deux tours, l'aurait appelé pour lui demander son appui pour « lui assurer le maximum de suffrages dans les DOM-TOM<sup>25</sup> ». Une fois la victoire acquise, il lui demande plusieurs fois audience. Faute de réponse, il aurait pris sur lui d'aller annoncer, le 30 mai, son départ au nouveau secrétaire général de l'Élysée, Claude Pierre-Brossolette. Jacques Godfrain se souvient de la relation de l'événement que lui en fit Foccart. À la suite de sa demande d'audience, Foccart aurait été finalement convoqué par le secrétaire général de l'Élysée et, pendant qu'au retour il traverse la rue pour rejoindre son bureau, le communiqué officiel annonçant la création d'un grand ministère de la Coopération et la suppression du secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches est diffusé. Il est « remercié ». Commentaire de Foccart qui accuse le coup : « La vie politique a beau être dure, elle n'exclut pas les bonnes manières. Giscard a eu une mauvaise manière à mon

égard<sup>26</sup>. » La fin de « son » secrétariat général signe le terme d'une époque au cours de laquelle le président de la République disposait auprès de lui d'un puissant outil de gestion directe des relations franco-africaines. Jacques Foccart perd la singulière position institutionnelle qui faisait de lui, depuis 1960, le canal direct des chefs d'État et de gouvernement africains vers le Président français. Le choc est d'autant plus rude que ses rapports avec Valéry Giscard d'Estaing sont mauvais et qu'ils ne seront, par la suite, jamais fondés sur une confiance réciproque.

Cette présentation du départ de Foccart relève plus de la légende que de l'histoire. Lors de la formation du gouvernement de Jacques Chirac, un « problème Foccart » est évoqué entre le Premier ministre et le président de la République. Il n'est pas exclu, contrairement à ses dénégations dans ses *Mémoires*, que Jacques Foccart ait un temps caressé de pouvoir continuer son office auprès du Président et/ou du Premier ministre sous une forme à définir. C'était d'ailleurs probablement le sens de sa demande d'audience auprès de Valéry Giscard d'Estaing. Seule certitude : le nouveau président de la République entend se débarrasser tant du personnage Foccart auréolé de sa légende noire que d'un homme trop influent. Il s'agit de le « neutraliser » afin de pouvoir mener « sa » politique africaine. Le nouveau Président paraît néanmoins hésiter sur la meilleure manière de procéder. Aussi consulte-t-il le nouveau secrétaire général de l'Élysée, son homme de confiance : Claude Pierre-Brossolette. Les deux hommes tombent d'accord sur le fait qu'il ne faut pas conserver Foccart qui représente une certaine période des relations franco-africaines appuyées sur le secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches. En outre, compte tenu de l'importance dans le système français et la place de la France dans le monde des relations franco-africaines, il faut un ministre plein de la Coopération.

Foccart doit donc partir et avec lui le secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches disparaître. Pierre-Brossolette suggère alors au Président de garder auprès de lui un conseiller technique en charge de

l'Afrique. Faute de disposer immédiatement du bon candidat, il lui propose de confier l'intérim du poste au bras droit de Jacques Foccart, René Journiac<sup>27</sup>. Giscard donne son accord et Claude Pierre-Brossolette obtient dès le lendemain l'acceptation de l'intéressé. Le nouveau secrétaire général de l'Élysée l'informe, dans le même temps, de la décision de supprimer le secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches, trop « historique » et trop marqué par la personnalité de Jacques Foccart « qui n'est pas de nos amis ». Journiac a très probablement dû consulter celui qui est encore son patron et l'informer des intentions présidentielles. Une fois l'accord obtenu, le président de la République demande à Pierre-Brossolette d'aller annoncer à Foccart la fin de son secrétariat général : « Vous lui direz que je regrette de ne pas pouvoir le lui dire moi-même mais je suis très occupé. J'arrive, je n'ai jamais été Premier ministre. Je découvre beaucoup de choses. » Dès le lendemain matin, les deux hommes se retrouvent rue de l'Élysée. Claude Pierre-Brossolette l'informe des décisions présidentielles le concernant ainsi que de la résurrection du ministère de la Coopération. Il lui indique qu'il peut demeurer quelques jours encore dans ses bureaux élyséens sans que cela ne se transforme en mois. Foccart, se souvient Pierre-Brossolette, ne proteste pas et a « l'air un peu pincé<sup>28</sup> ».

Jacques Foccart a très mal vécu son départ de l'Élysée et en a conçu un vif ressentiment à l'égard de Valéry Giscard d'Estaing qui, en sa qualité antérieure de ministre des Finances, avait pris grand soin de nouer des liens étroits avec les chefs d'État et de gouvernement africains. Mais Giscard est trop fin politique pour se priver totalement de Foccart et de ce qu'il représente. En conservant Journiac auprès de lui, il entend, souligne Olivier Stirn, « rester en liaison avec les réseaux de Jacques Foccart sans s'attirer les foudres des giscardiens et des centristes qui détestent le “système Foccart<sup>29</sup>” ». René Journiac, jusqu'à son décès accidentel, le 6 février 1980, devient même l'un des collaborateurs préférés de Valéry Giscard d'Estaing. En tout cas, pour Foccart, ce départ de la présidence de la République sonne

comme un appel à la retraite. « Je vais retourner à la vie privée – dit-il à Robert Poujade le 16 mai –, comme j’y suis arrivé. J’aurais pu me faire nommer conseiller d’État. Le Général me l’a proposé. Je ne suis que contractuel<sup>30</sup>. » La tentation du retrait, fruit de la déception et de l’amertume, paraît grande même si, dans le même temps, il multiplie les propos alarmistes sur l’avenir du gaullisme et de son parti. Après la mort de Pompidou, l’UDR est à l’agonie. « Foccart – se souvient Robert Poujade – est en demi-teinte. Il est à la fois malheureux et actif parce qu’il ne peut pas s’empêcher d’être très actif. Par conséquent, il veut se survivre. Foccart, dans cette période est un homme qui se survit. Mais il ne se survit pas dans le désarroi car, pour lui, l’action est quelque chose qui se suffit à elle-même, même sur fond de mélancolie ». <sup>31</sup>

## **Sauver le gaullisme**

Le gaullisme sort profondément meurtri des divisions consécutives au scrutin présidentiel. Il n’a plus à sa tête un chef qui impose l’obéissance et le respect à tous les compagnons. Jacques Chirac a été nommé Premier ministre en remerciement de son action décisive au moment de l’élection présidentielle. Mais la composition de son gouvernement – avec entre autres antigaullistes Michel Poniatowski et Jean Lecanuet – montre combien sa marge de manœuvre est très réduite par rapport au Président Giscard d’Estaing. La situation est inédite : un secrétaire général, sans le charisme nécessaire pour s’imposer à tous, à la tête d’une UDR agonisante et un Premier ministre gaulliste honni par la majorité des cadres et militants gaullistes pour sa « trahison ». Dans ces conditions, pour survivre politiquement, Chirac doit impérativement s’emparer de l’UDR, voire la refonder, pour en faire le principal pilier de la majorité mais à son service. Pour Foccart et les « barons », il s’agit au contraire d’éviter « une OPA des 43 » dissidents sur le groupe parlementaire. Sur le plus long terme, il craint que le président de la République cherche à « casser l’UDR<sup>32</sup> » et avec elle le gaullisme et l’héritage du général de Gaulle. Les mois qui suivent se



chargent de déjouer les pronostics de l'ancien conseiller du Général et de Pompidou.

La conquête de l'UDR par le Premier ministre s'avère finalement une opération moins difficile que prévue. La faute à un évident défaut de combativité des caciques gaullistes. « Les “barons” se sont finalement un peu couchés – explique Jean Charbonnel – mais c'était déjà un peu la fin des “barons”. Sanguinetti avait des dettes, Chirac a été habile. Frey s'est couché. Foccart a résisté m'a-t-il dit en paroles, mais il ne l'a pas fait car ce n'était pas un homme de gauche<sup>33</sup>. » Le 21 mai, Jacques Foccart, Olivier Guichard, Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas et Roger Frey s'étaient pourtant réunis et étaient tombés d'accord sur la création d'une présidence de l'UDR afin d'affaiblir Chirac<sup>34</sup>. Ils se heurtèrent à une incompatibilité de fond avec la culture politique gaulliste. En effet, seul le général de Gaulle avait exercé la présidence du RPF sous la IV<sup>e</sup> République. Une fois au pouvoir, il avait toujours veillé à ce que le parti gaulliste n'ait à sa tête qu'un secrétaire général. En tout cas, cet échec montre la perte de pouvoir définitive des « barons » puisque, dès le 12 juillet 1974, Chirac obtient du secrétaire général de l'UDR une déclaration publique dans laquelle celui-ci indique que le mouvement gaulliste est dans la majorité présidentielle et qu'il appuie sans réserve le Premier ministre. Il lui faut ensuite prendre la tête de l'UDR et la renforcer de manière à en faire le pilier principal de la majorité. Un comité central est convoqué à cet effet le 14 décembre suivant. L'avant-veille, Chirac s'est invité à dîner chez Roger Frey qui réunit les « barons » pour faire le point sur l'avenir du mouvement. Problème : les « vieux » dirigeants gaullistes – dont Jacques Foccart – ne sont d'accord que sur un point : la nécessité de remplacer Alexandre Sanguinetti à la tête du secrétariat général de l'UDR. Aucun des « barons » ne souhaite ou n'ose se porter candidat, ce qui laisse le champ libre au Premier ministre qui, parallèlement, obtient de Sanguinetti son départ. Avec l'aide de ses conseillers Pierre Juillet, Marie-France Garaud et surtout de Charles Pasqua qui « fait le vote<sup>35</sup> », il s'assure

des soutiens nécessaires à sa victoire. Le 14 décembre, malgré une ultime tentative de blocage menée par Jacques Chaban-Delmas, Pierre-André Vivien, Jacques Foccart et Alain Peyrefitte, Chirac réussit son « 18 Brumaire » et devient secrétaire général d'une UDR plus moribonde que jamais<sup>36</sup>.

L'après-midi, le nouveau secrétaire général réunit, outre les membres du comité central, les parlementaires du parti. « L'atmosphère – note Yves Guéna qui a rallié le camp du Premier ministre le matin – a changé. Chirac s'exprime à la tribune, il est acclamé. Députés et sénateurs sentent bien qu'il faut renforcer le Premier ministre UDR, face au président de la République et au poids des ministres giscardiens<sup>37</sup>. » Foccart ne peut que prendre acte de cette mainmise sur le parti par un homme qu'il a voué aux gémonies quelques mois plus tôt. Quels que soient ses états d'âme, il constate néanmoins que Chirac remet dans le sens de la marche le mouvement gaulliste. Mieux, il lui redonne de la vie et de l'espoir, reprenant des accents gaulliens notamment lors de son discours du 23 février 1975 devant le conseil national de l'UDR dont la conclusion ne le laisse pas indifférent : « Compagnons, mes Amis, nous avons eu notre part d'épreuves. Nous les avons surmontées. Nous voici réunis pour le renouveau. Nous mènerons notre tâche à bien, ensemble, pour la France. Quant à moi, Premier ministre de mon pays, respectueux du suffrage universel et de la primauté de la haute fonction du chef de l'État, j'accomplis de mon mieux la tâche qui m'est confiée. Je ne me considère pas comme l'héritier du gaullisme. J'en suis le serviteur. Qui d'ailleurs peut se prétendre l'héritier du gaullisme ? Le seul héritier est le peuple de France. Personne ne doit l'oublier<sup>38</sup>. »

Dès les premiers mois de l'année 1975, l'attitude de Foccart à l'égard de Chirac évolue sensiblement. Il ne se rallie pas ouvertement à lui comme d'autres anciens ministres du Général, tels Yves Guéna ou Albin Chalandon. Mais il est celui des « barons » qui se montre « le plus facilement favorable à ce que Jacques Chirac prenne en mains le mouvement gaulliste par rapport à

d'autres comme Guichard qui ont résisté<sup>39</sup> ». Il joue dès lors un jeu différent de celui des autres « barons ». Jacques Foccart va progressivement servir Jacques Chirac parce que, pour reprendre la formule de Robert Poujade, « il a la conviction qu'il est impossible mais irremplaçable ». « Il pensait – explique l'ancien secrétaire général de l'UDR – que, dans des conditions très discutables et qui nous ont choqués et marqués des années durant, Chirac avait sauvé ce qui était encore sauvable, ce qui est sans doute vrai ». Foccart, malgré ses états d'âme à l'encontre de l'homme, sait gré au Premier ministre d'avoir « sauvé un peu la Maison, du moins de l'avoir prolongée ». Et puis il n'est pas homme à rentrer chez lui et à cultiver sobrement son jardin. Il nourrit le même état d'esprit que le général de Gaulle à la fin de sa vie : « Après moi, la France continuera et si je ne le pensais pas je désespérerais. » Cet homme, qui a la « passion du service et un patriotisme chevillé au corps<sup>40</sup> », ne peut se réaliser que dans l'action, suivant la formule chère au maréchal Lyautey : « la joie de l'art est dans l'action ». Une timide collaboration s'esquisse ainsi dès 1975 entre les deux hommes, Foccart s'essayant au rôle de conseiller auprès de Chirac. En la matière, la concurrence est rude. Car Jacques Foccart doit compter, comme sous la présidence de Georges Pompidou, sur un personnage qui le déteste : Pierre Juillet. Or celui-ci exerce un ascendant beaucoup plus fort sur Chirac qu'il a jamais pu en avoir sur le défunt Président. Pourtant, c'est bien Chirac qui a besoin de Foccart, au moins pour montrer à tous les compagnons de l'Hexagone qu'il est bien gaulliste. Le réalisme de Foccart n'empêche pas une réserve certaine à l'égard du Premier ministre, et qui ne tient pas seulement aux péripéties d'avril-mai 1974. Elle s'explique surtout par le fait qu'il « sent bien que Jacques Chirac n'est pas un vrai gaulliste<sup>41</sup> »...

Foccart participe néanmoins activement à la rénovation du parti gaulliste et « accompagne » Chirac dans la création du Rassemblement pour la République (RPR) en décembre 1976. La tension croissante entre le Premier ministre et le président de la République conduit à un déplacement de

l'affrontement. Pour sauver ce qui peut l'être du gaullisme, il ne s'agit plus de s'opposer à la mainmise de Chirac sur ce qui reste de l'UDR, mais de renforcer le mouvement gaulliste et son chef face à des giscardiens qui veulent les détruire. La démission du Premier ministre, le 25 août 1976, et surtout les justifications publiques qu'il apporte, ont pour effet de le « laver » – souligne Charles Pasqua – des « accusations de trahison du gaullisme et d'inféodation à Valéry Giscard d'Estaing<sup>42</sup> ». Dans ces conditions, le « baron » Foccart appuie la création d'un nouveau grand parti gaulliste qui, bien qu'il soit « à la dévotion » de Jacques Chirac, n'en constitue pas moins la renaissance d'un grand mouvement populaire « héritier des précédents avatars du gaullisme politique<sup>43</sup> ». Foccart « a constamment accompagné Jacques Chirac dans cette partie et pas du tout dans des fonctions de responsabilité mais comme “un témoin privilégié<sup>44</sup>” ». Il n'est d'ailleurs pas qu'une simple caution gaulliste. Il « catalyse – souligne Michel Roussin – un certain nombre de circuits qu'il avait lui-même ». Il anime et a animé jusqu'à la fin de ses jours « la partie à droite de la droite du RPR » par le biais de l'UNI et du SAC<sup>45</sup>. « C'est certainement celui des barons – se souvient Jacques Toubon – qui a été le plus derrière Chirac dans une période où les barons étaient contre<sup>46</sup> ». Il participe à l'organisation du meeting fondateur qui se tient à Paris, Porte de Versailles, le 5 décembre 1976. La photo de famille est particulièrement réussie puisque du haut de son pupitre, Jacques Chirac prononce un discours enflammé chaleureusement salué au premier rang par les « barons » du gaullisme à l'exception notable de Jacques Chaban-Delmas. Pour autant, Michel Debré se montre toujours hostile à Chirac. Pierre Mazeaud se souvient du dîner, le soir du grand meeting de la Porte de Versailles, au cours duquel Debré, « bien qu'il n'en pense pas un mot, affirme : “en réalité, Giscard n'a rien fait de bon. Je suis content de voir Chirac là où il est” ». Jacques Foccart, qui n'est pas dupe, ne peut alors s'empêcher de sourire<sup>47</sup>.

Sa position au sein du RPR est singulière, à l'image de ses relations complexes avec Jacques Chirac, entre ralliement au nom de l'unité du gaullisme et de l'intérêt national, et confiance limitée en l'homme. Discret, voire invisible, il ne fait pas partie des nouvelles équipes dirigeantes du Rassemblement organisé autour de Chirac à Matignon puis rue de Lille – siège du RPR – et à l'Hôtel de Ville de Paris. Il n'est pas l'une des « stars » de ce gaullisme en plein renouvellement dont les médias se disputent la présence. À l'instar des autres « barons », il appartient à d'autres strates du gaullisme qui, les décennies passant, en font de plus en plus un objet historique plutôt qu'un acteur politique de premier plan. Ainsi, au RPR, il apparaît peu sauf lors des réunions de certaines instances comme le bureau politique et le comité central, mais n'intervient presque jamais. De manière tout à fait caractéristique, le secrétaire général adjoint du RPR Jean Méo se souvient, à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, ne l'avoir pratiquement jamais vu<sup>48</sup>.

Jacques Foccart s'engage pourtant de fait dans une troisième vie politique, après le « gaullisme d'opposition » de la IV<sup>e</sup> République puis celui triomphant des années gaulliennes et pompidoliennes : celle d'un gaullisme de reconquête du pouvoir dans le sillage de Jacques Chirac. Plus que jamais, son action et son éventuelle influence se situent dans l'établissement d'une relation directe et confiante avec le nouveau chef de file des gaullistes. Cela ne signifie pas qu'il lui accorde une confiance telle qu'il le suive aveuglément dans ses stratégies et prises de position politiques. Il condamne par exemple le fameux appel de Cochin d'un Jacques Chirac diminué par un grave accident de la route, le 8 décembre 1978. Il juge « ridicule », tant sur la forme que sur le fond, la condamnation de Giscard et des centristes qualifiés de « parti de l'étranger<sup>49</sup> ». Lorsqu'en 1979, le gaulliste de gauche Jean Charbonnel intègre l'équipe dirigeante du RPR, en qualité de délégué à l'Action ouvrière avec la tutelle sur les relations avec les mouvements gaullistes (dont le SAC), il y retrouve un Foccart « hésitant ». « Il était déjà

assez amorti – souligne l’ancien ministre. Ce n’était plus ça. Le Général et Pompidou n’étaient plus là. Il hésitait sur Chirac<sup>50</sup>. » Mais lorsqu’il est convaincu du bien-fondé de l’action à mener, il soutient l’ancien Premier ministre comme, par exemple, lors de sa conquête de la Mairie de Paris en mars 1977 contre le candidat du président de la République, Michel d’Ornano. Dans l’imbroglio des candidats éventuels, il approuve le retrait des « vieux gaullistes » Pierre Bas et Christian de la Malène au profit de Jacques Chirac<sup>51</sup>. Paris pourrait constituer une solide plateforme de départ pour la reconquête de l’Élysée. Une fois conquis l’Hôtel de Ville de Paris, Foccart n’apparaît pas plus parmi les équipes dirigeantes de la capitale. Il peut néanmoins compter sur l’un de ses anciens collaborateurs du secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches, Jacques Richard. Il « s’inscrit alors de plus en plus – souligne l’ancien directeur de cabinet du Maire de Paris, Bernard Billaud – dans le processus des rencontres du dimanche matin ». Preuve de ce rapprochement, le 4 décembre 1978, Jacques Chirac remet une décoration à Jacques Richard, en présence de Jacques Foccart et des principaux dirigeants du cabinet du maire qui se retrouvent tous ensuite au restaurant *Le Tourtou* dans une ambiance festive et amicale, loin des tensions de l’année 1974<sup>52</sup>. Le ralliement de Jacques Foccart à Jacques Chirac, outre la volonté de continuer à exister, s’explique par sa crainte de voir un jour la gauche prendre le pouvoir en France. Une gauche qui, pour lui, est atteinte d’une tare indélébile : elle n’a pas le national pour objectif premier<sup>53</sup>. Autre point de convergence – et non des moindres – qui conduit progressivement au renforcement des relations entre Chirac et lui : l’Afrique.

## **Foccart, un Africain ordinaire ?**

L’Afrique constitue rapidement un point commun aux deux hommes qui nourrissent une véritable passion pour ce continent et leurs populations. Foccart se montre sensible au souci du Premier ministre puis du chef du RPR et maire de Paris de nouer et d’entretenir de solides relations avec les

dirigeants de l'Afrique francophone. Il constate chaque jour un peu plus le succès de son « protégé » auprès des chefs d'État et de gouvernement africains. L'héritage africain du gaullisme est en partie sauvegardé avec ce nouvel héritier particulièrement attaché au maintien de rapports privilégiés entre la France et son « pré carré ». Jacques Foccart y trouve également un rôle à sa mesure : celui d'intermédiaire et de facilitateur des relations directes entre Jacques Chirac et les dirigeants africains.

L'office africain de Foccart s'avère cependant complexe. L'homme vit d'abord mal sa « disgrâce ». Il nourrit un jugement peu amène sur Valéry Giscard d'Estaing en qui il voit, sur le moment, « le portrait même de l'antigaullisme, la revanche de Vichy<sup>54</sup> ». La fin de son secrétariat général sonne comme une mise à la retraite. Il n'est plus à la droite du président de la République. Il n'est donc plus indispensable, du moins côté français. Le nouveau ministre de la Coopération, le centriste Pierre Abelin, entend, initialement, s'affranchir de la tutelle de Foccart même si, dans les faits, il le « consulte » régulièrement<sup>55</sup>. Pour ce qui est des dirigeants africains, le départ de Foccart se révèle au contraire inquiétant. À l'instar de ce qui s'était passé en 1969, pendant l'intérim d'Alain Poher, ce sont les chefs d'État africains qui se refusent à voir disparaître celui qui est, depuis plus de quinze ans, leur principal intermédiaire auprès des dirigeants français. Ils le défendent auprès de la nouvelle équipe au pouvoir, en particulier auprès du Premier ministre Jacques Chirac. Le doyen d'entre eux, Félix Houphouët-Boigny, reçoit même, quelques mois plus tard, un Jacques Foccart redevenu simple citoyen comme un chef d'État : il vient l'accueillir à sa descente d'avion... Le président ivoirien le fait nommer au conseil d'administration de la société textile de Gonfreville afin de lui fournir « un prétexte » pour se rendre plus souvent en Côte d'Ivoire<sup>56</sup>. Mais il ne s'agit là que d'une possibilité parmi d'autres de déplacements en Afrique, car l'intéressé continue à s'y rendre fréquemment pour ses propres affaires commerciales. Les relations de Foccart avec les chefs d'État africains se poursuivent ainsi

car, comme le souligne Jacques Godfrain, « pour les Africains, ce n'est pas la fonction qui compte mais l'homme ». Pour autant, il « ne tire pas les ficelles de la politique africaine. Ce sont les chefs d'État africains qui l'appellent. Ils ont besoin d'un correspondant à Paris, de connaître les arcanes de la politique française (sauf pour Houphouët et Bongo). Foccart les initie à la politique française. Ils aiment avoir une sorte de poisson pilote à Paris<sup>57</sup>. » Il poursuit son travail de canal privilégié entre les chefs d'État africains et les décideurs français tout en regrettant la disparition du secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches comme il en fait part à Jean Mauriac, en février 1976 : « Les affaires africaines sont mal suivies par le chef de l'État et le seul fonctionnaire qui en est chargé, M. Journiac, ne peut pourvoir à tout. C'est ainsi que les lettres des chefs d'État africains à Giscard demeurent quelquefois sans réponse... Les Africains se sentent un peu délaissés. Ils regrettent bien sûr l'époque de Pompidou, pour ne pas parler de celle du Général où ils "embrayaient" directement avec l'Élysée<sup>58</sup>. »

Une telle proximité n'échappe pas au Premier ministre qui a besoin du « gourou » Foccart pour l'initier à l'Afrique et à ses dirigeants. Celui-ci apprécie rapidement « la capacité de Jacques Chirac à comprendre les problèmes africains et pressent que les Africains vont l'aimer ». Il est « admiratif de cette façon d'aller en Afrique, qui plus est sans demander l'autorisation de Giscard<sup>59</sup> ». La collaboration sur l'Afrique s'établit très vite entre les deux hommes. Foccart devient un conseiller officieux pour les affaires africaines<sup>60</sup>. Avant même le « ralliement », leur collaboration se noue ainsi ponctuellement. Elle est la matrice d'un rapprochement qui se poursuit à l'Hôtel de Ville de Paris à partir de la fin des années soixante-dix, d'autant que Juillet est « remercié » à la suite de l'appel de Cochin du 6 décembre 1978.

Entre deux voyages en Afrique, Foccart prépare la réception de chefs d'État et de gouvernement africains à la Mairie de Paris. Que ce soit face au Président Giscard d'Estaing puis face à son successeur François Mitterrand,



Jacques Chirac développe, avec l'aide de Foccart, une véritable stratégie visant à lui donner une stature africaine. Il s'agit pour lui d'être prêt pour le moment où il exercera la magistrature suprême. Avec l'appui et les conseils de Foccart, le maire de Paris reçoit en grande pompe le président de la République du Sénégal, Léopold Sédar Senghor le 18 mai 1978, ou encore le président de la République du Gabon, El Hadj Omar Bongo le 2 octobre 1980. Lors de la création de l'Association internationale des maires francophones en 1979, c'est Foccart qui suggère à Chirac le nom de Pierre Bas afin de présider, à la place du maire de Paris, la réunion fondatrice au cours de laquelle sont adoptés les statuts de l'Association<sup>61</sup>. Signe des temps et d'un pouvoir d'influence qui n'est plus ce qu'il était par le passé, c'est finalement Pierre Figeac, un proche collaborateur de Chirac, qui en devient le secrétaire général.

Le président de la République Valéry Giscard d'Estaing est lui aussi bien obligé de constater que Foccart n'est pas hors-jeu, comme il l'avait espéré en juin 1974. Il laisse son collaborateur René Journiac user de ses relations personnelles avec Foccart. D'ailleurs, celui-ci ne revient à l'Élysée, pour la première fois, qu'en février 1980, au lendemain du décès accidentel de Journiac. Giscard lui aurait alors demandé s'il pouvait lui indiquer le nom de quelqu'un qui puisse succéder à son défunt conseiller. Un autre ancien membre du secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches est nommé : Martin Kirsch. Toutefois, les relations entre Kirsch et Foccart se révèlent rapidement plus distantes, le premier faisant campagne – même après 1981 – pour Giscard, le second pour Chirac<sup>62</sup>.

Avant de ressentir le besoin de consulter Jacques Foccart au grand jour, le président Giscard d'Estaing a pu, au cours des premières années de son septennat, bénéficier des conseils indirects de l'ancien conseiller Afrique du Général et de Pompidou. Certes, pendant ses deux années comme secrétaire général de l'Élysée, Claude-Pierre Brossolette n'entend jamais parler de Foccart. Mais le conseiller pour les affaires africaines du Président n'est autre

que l'ex-bras droit de Foccart : René Journiac. Largement autonome dans ses fonctions, il participe à toutes les réunions du cabinet. Parallèlement, Journiac maintient « des contacts étroits avec Jacques Foccart tout en respectant le principe de la loyauté absolue à l'égard du président de la République<sup>63</sup> ». Il s'appuie si nécessaire sur Foccart pour les missions que lui confie le Président. Les deux hommes conservent des rapports d'étroite confiance. C'était René Journiac qui, avant 1974, « venait le soir aux réunions de l'Action civique : tout passait par lui » afin d'atteindre Foccart<sup>64</sup>. L'ancien secrétaire général du Quai d'Orsay (1976-1979) Jean-Marie Soutou se souvient « que le système Foccart évidemment ce n'était plus pareil, mais ça continuait<sup>65</sup> ». Le directeur de cabinet du Premier ministre Raymond Barre, Philippe Mestre, estime lui aussi que « l'astuce de Jacques Foccart a été d'avoir une équipe qui s'est maintenue<sup>66</sup> ». Toutefois, si Journiac consulte Foccart, il choisit de le faire et non l'inverse. Foccart, au cours de ses nombreux voyages à caractère professionnel en Afrique, recueille les doléances de certains chefs d'État africain, à commencer par ceux sur lesquels il s'est beaucoup appuyé avant 1974 : Félix Houphouët-Boigny, Léopold Sédar Senghor et Ahmadou Ahidjo. Il veille au respect du « pré carré » africain de la France et au maintien de sa priorité au détriment d'autres États africains. En février 1976, il fait ainsi passer le message au Président Giscard que se rendre en premier à Conakry avant d'aller auprès de nos alliés traditionnels – Côte d'Ivoire et Sénégal – constituerait une faute politique grave et une « catastrophe<sup>67</sup> ». Ce qui ne l'empêche pas d'approuver certaines nouvelles orientations de la politique africaine de Valéry Giscard d'Estaing. Lorsqu'en juillet 1975, le Président français rétablit les relations diplomatiques avec la Guinée d'Ahmed Sékou Touré, il va pleinement dans le sens de Jacques Foccart qui prône depuis des années la normalisation des rapports franco-guinéens. Foccart a d'ailleurs « constamment encouragé » le négociateur français André Lewin et lui a

téléphoné, lors de la normalisation du 14 juillet 1975, « ses félicitations personnelles<sup>68</sup> ».

Il entend néanmoins se démarquer de la politique africaine de Giscard en soulignant les sujets de désaccord avec René Journiac. En février 1976, il dresse à Jean Mauriac un premier tableau contrasté de la politique africaine du successeur de Georges Pompidou. Il reconnaît « que Giscard s'occupe tout de même honorablement de l'Afrique et que l'héritage de De Gaulle dans ce domaine, essentiel pour la France, est dans l'ensemble bien assumé ». Foccart se plaint cependant de la tonalité des discours du Président Giscard d'Estaing qui met en avant une nouvelle politique française en Afrique plus respectueuse des Africains et de leur indépendance. Ses « reproches » tiennent essentiellement au choix des pays visités en premier, qui traduisent des priorités politiques qui ne sont pas les siennes. Le Zaïre, le Gabon, la Centrafrique puis le Mali, « c'est bien, mais il est plus important d'aller chez Houphouët<sup>69</sup>, Senghor et Ahidjo que chez Bokassa et Bongo ». Si le Zaïre est considéré depuis le mandat de Georges Pompidou parmi les priorités de la politique africaine de la France, Foccart juge le Président Mobutu trop proche des Américains. De même, il nourrit une piètre opinion sur le président de la République centrafricaine, le maréchal puis bientôt empereur Jean-Bedel Bokassa. Foccart s'est toujours montré très compréhensif à l'égard des demandes des chefs d'État et de gouvernement africains, y compris les plus extravagantes, lorsqu'il était un auxiliaire important du pouvoir. Mais il a toujours considéré que ces « demandes » n'avaient de sens que dans le cadre stratégique du maintien de relations privilégiées entre la France et ces États. Le cas du sacre de Bokassa, le 4 décembre 1977, est, de ce point de vue, exemplaire. À l'instar des autres dirigeants de l'Afrique francophone, Foccart condamne cette « mascarade » financée en grande partie sur le budget du ministère de la Coopération dirigé par Robert Galley<sup>70</sup>. Quelques mois plus tôt, le 16 janvier 1977, il avait également jugé sévèrement la tentative de putsch menée par une centaine de mercenaires, sous les ordres de Bob

Denard, visant à renverser le très marxiste Président béninois Mathieu Kérékou. Dans le plus pur style des opérations clandestines, cette opération organisée par le Maroc, le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Togo avait vraisemblablement reçu l'« accord implicite » du conseiller élyséen René Journiac<sup>71</sup>. Deux ans plus tard, Foccart juge encore plus sévèrement l'opération Barracuda qui, le 20 septembre 1979, voit des commandos français renverser Bokassa et placer à la tête de la Centrafrique l'ancien Président David Dacko. Motif : « Ce n'est pas du néocolonialisme, c'est du colonialisme, la dernière expédition coloniale ! », puisque l'intervention militaire française vise à renverser un président africain en exercice et non, comme en 1964, au Gabon, à le rétablir dans ses légitimes prérogatives. L'argument n'est certes pas faux mais il fait fi de toutes les opérations parallèles organisées ou « tolérées » par le gouvernement français et Foccart pour déstabiliser tel ou tel régime africain avant 1974, à commencer par la Guinée de Sékou Touré.

Si Jacques Foccart peut difficilement cultiver sa différence avec la politique africaine du tandem Giscard-Journiac, il peut cependant s'en distinguer très nettement sur l'affaire de Mayotte et l'indépendance de Djibouti. Le cas de l'irrédentisme de Mayotte est emblématique du réalisme de Foccart quant à sa conception de la puissance de la France et à sa méthode. En effet, il n'est pas partisan de conserver coûte que coûte les lambeaux de l'Empire colonial français, surtout si cela doit nuire à l'image de la France sur la scène internationale. Il se montre favorable à une indépendance des quatre îles de l'archipel des Comores qui respecte son unité. Le texte initial du gouvernement français prévoit d'ailleurs un vote global suivant les règles internationales en vigueur. Mais à la suite de l'offensive menée au Palais-Bourbon par Pierre Messmer et au Palais du Luxembourg par Alain Poher, le gouvernement se rallie progressivement à l'idée de considérer le vote île par île. Le secrétaire d'État en charge des DOM-TOM, Olivier Stirn, se rallie à cette procédure car le président du Conseil de gouvernement, Ahmed

Abdallah, lui a demandé de laisser faire, certain de la victoire de l'indépendance dans toutes les îles<sup>72</sup>. Pour Foccart, vouloir séparer Mayotte du reste de l'archipel des Comores est un non-sens historique et surtout politique car la France n'a aucun intérêt à se brouiller avec la nouvelle République indépendante des Comores pour une petite île sans aucune valeur stratégique<sup>73</sup>. En outre, l'indépendance des Comores doit permettre de renforcer l'autorité de son ami – depuis les bancs de l'Assemblée de l'Union française –, le président Ahmed Abdallah. L'influence de la France sera ainsi solidement établie. De sorte que Foccart condamne la décision du Parlement français de juin 1975 de considérer les résultats du référendum d'autodétermination du 22 décembre 1974 île par île, ce qui permet bientôt la sécession de Mayotte sous la protection militaire française. Il reste cependant fidèle à ses méthodes d'homme d'action pour qui la fin justifie les moyens puisqu'il approuve, le 13 mai 1978, le rétablissement au pouvoir de son ami Ahmed Abdallah grâce aux mercenaires de Bob Denard, « avec l'accord de Journiac<sup>74</sup> ».

Le cas du Territoire des Afars et des Issas le place de nouveau en porte-à-faux avec la politique africaine de Valéry Giscard d'Estaing. Mais cette fois, c'est lui – ainsi que René Journiac initialement – qui s'oppose à l'indépendance rapide voulue par le secrétaire d'État chargé des DOM-TOM, Olivier Stirn. Motif : miné par des tensions ethniques entre Afars et Issas et convoité par la Somalie et l'Éthiopie, le territoire risque d'accéder à l'indépendance dans un bain de sang. Il ne doit sa survie qu'à la protection de la France qui, en outre, a besoin de cette escale dans son système de déploiement de forces de projection<sup>75</sup>. Foccart continue ainsi à militer tant en France – il en parle directement à Olivier Stirn<sup>76</sup> – qu'auprès de son ami le Président Ali Aref pour le maintien du territoire dans le giron de la République française. Mais après avoir quitté l'Élysée, son influence ne s'exerce plus vraiment que sur Aref. Il lui suggère de refuser d'entrer dans le jeu du Président français qui lui « conseille » de conduire Djibouti à

l'indépendance afin de renforcer sa position personnelle vis-à-vis de ses principaux opposants Hassan Gouled et Ahmed Dini. L'influence de Jacques Foccart n'est plus ce qu'elle était puisqu'Ali Aref ne suit pas ses conseils et perd le pouvoir en juillet 1976. Il est remplacé, suivant le vœu de Stirn et au grand dam de Journiac, par Hassan Gouled<sup>77</sup>. L'indépendance de la République de Djibouti, le 27 juin 1977, se fait sous l'égide de Gouled. Cette fois, c'est Foccart qui s'est trompé en pensant maintenir l'influence et les intérêts de la France par le maintien de sa souveraineté sur Djibouti, en s'appuyant sur un Président ami. Quelques années plus tard, devant le succès de l'opération, Foccart, qui n'est pas un dogmatique, reconnaît son erreur en téléphonant à Olivier Stirn qu'« il comprend même s'il aimait bien Ali Aref. Les événements qui viennent de se produire prouvent qu'après tout vous aviez peut-être raison<sup>78</sup> ».

L'influence de Jacques Foccart sur la politique africaine de la France, après son départ de l'Élysée, ne doit pas être surestimée. D'autant plus que René Journiac connaît les principaux relais d'influence de son ancien patron en Afrique avec qui il a travaillé des années durant. Mais la force de Foccart demeure sa capacité à être particulièrement bien informé, ce qui ne signifie pas qu'il sache tout. En tout cas, il n'est plus le chef d'orchestre de la politique africaine de la France. Il n'en est plus qu'un des acteurs. Il conseille, facilite la circulation des informations entre les dirigeants africains et français. Il demeure surtout un homme de contact direct. C'est pourquoi il continue de sillonner le continent africain, du moins les pays avec lesquels la Safiex travaille et surtout ceux dont les chefs d'État et de gouvernement lui conservent leur confiance.

## **Barbouze un jour, barbouze toujours ?**

À cette époque, Jacques Foccart n'est plus le chef incontesté de « réseaux » d'informateurs et de barbouzes en tous genres lui permettant de conserver une influence prépondérante sur certains pays africains comme le Gabon. Il n'est plus au centre de la « toile » comme par le passé. Il ne peut

plus « pianoter » sur les différents registres liés à la machine d'État qui furent les siens jusqu'en 1974. D'autant que les modalités des relations franco-africaines évoluent rapidement au lendemain de la fin de la présidence pompidolienne. La fin du Secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches et l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing à l'Élysée ouvrent la porte à des évolutions structurelles fortes, même si le nouveau président de la République maintient une certaine ligne directrice d'ensemble. Dès le milieu des années soixante-dix, les dirigeants africains prennent conscience « que la relation étroite avec la France n'est pas le seul *modus operandi* et que l'URSS ne présente pas une alternative crédible<sup>79</sup> ». Les États-Unis, le Japon et de plus en plus la République populaire de Chine peuvent constituer des partenaires de remplacement ou de complément permettant d'éviter un tête-à-tête franco-africain trop inégalitaire. Pour les grandes sociétés pétrolières françaises – qui ont parallèlement gagné en indépendance vis-à-vis de l'État français –, il s'agit plus que jamais d'œuvrer pour la maîtrise de leurs intérêts.

Le cas du SDECE est exemplaire de la modification des circuits franco-africains et de l'évolution de la place de Jacques Foccart au sein de ce dispositif global. Le poids de la défense des intérêts des grands pétroliers devient rapidement prépondérant dans le « renseignement extérieur qui – souligne Dominique Fonvielle – a été logiquement orienté dans ce sens ». La personnalisation à outrance des relations entre dirigeants africains et français, relayée par les canaux discrets du SDECE et de réseaux plus ou moins parallèles, permet d'autant plus les « dérapages » que « le pouvoir politique, incapable de définir ses priorités, “perd la main” et le contrôle des opérations ». Pis, « un dialogue direct s'instaure entre le Service et les pétroliers, avec l'accord tacite des autorités. Rapidement, le SDECE Afrique s'est mis à travailler directement pour Elf, puis Elf s'est passé de la DGSE, tout en continuant d'utiliser ses réseaux et ses contacts personnels<sup>80</sup> ». L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand et de la gauche ne fera qu'aggraver la défaveur du SDECE. La nomination de Maurice Robert,

ancien chef emblématique du SDECE Afrique, à la tête du service de sécurité d'Elf en Afrique en 1973, illustre cette confusion des genres au plus haut niveau de l'État. Toutefois, on ne peut pas parler d'une « elfisation » du SDECE Afrique. « Elf – souligne Michel Roussin – ne dirige pas le SDECE Afrique. Il n'y a pas de contrôle extérieur de la Maison qui se ferait par le truchement d'Elf pas plus qu'il n'y a pas une espèce de nébuleuse en suspension au sein du Service qui serait contrôlée par Jacques Foccart. » Ce qui n'empêche nullement le responsable Afrique du Service de travailler de manière très étroite avec les gens d'Elf, au point d'ailleurs qu'après le départ de Maurice Robert du service de sécurité d'Elf – sur le conseil de Jacques Foccart et l'intervention pressante du président Bongo, il est nommé ambassadeur de France au Gabon (1979-1981) –, le directeur du SDECE, Alexandre de Marenches, désigne quelqu'un du Service pour lui succéder<sup>81</sup>.

Une telle évolution de fond ne favorise pas le pouvoir d'influence de Jacques Foccart. D'abord parce qu'Alexandre de Marenches mène, dès sa prise de fonction en 1970, une certaine « défoccartisation » du SDECE, tout particulièrement en Afrique. Il s'efforce de limiter l'influence de Foccart en « donnant des directives pour ne pas continuer à alimenter Robert », son principal relais<sup>82</sup>. Le départ de Robert, en 1973 permet de confirmer cette tendance lourde qui se traduit y compris dans le rôle de « patron hors hiérarchie » du Service Action que Foccart perd définitivement<sup>83</sup>. En septembre 1980, Marenches tente même de récupérer ce qui reste de ses réseaux. Il demande à celui qui est pressenti pour lui succéder, Philippe Mestre, d'organiser un déjeuner avec Foccart qu'« il connaît mal ». La rencontre a lieu dans les appartements du directeur à la caserne des Tourelles dans une atmosphère très cordiale. Au menu, un échange fructueux sur l'Afrique non francophone (Afrique du Sud, Angola) et le Zaïre<sup>84</sup>. Après l'invitation du président de la République, les temps sont décidément au rapprochement avec l'ancien collaborateur du général de Gaulle.



Le successeur de Marenches, le préfet Pierre Marion (1981-1982), poursuit l'œuvre de « défoccartisation » des services au point que l'amiral Pierre Lacoste qui prend la suite (1982-1985) ne voit plus Foccart apparaître et ne se rappelle d'aucune interférence de sa part<sup>85</sup>. Ensuite parce que le secteur pétrolier, du temps où Foccart était en poste à l'Élysée auprès du Général, relevait d'une autre personnalité de premier plan disposant d'un grand entregent au sommet de l'État et de ses propres cercles de relations : Pierre Guillaumat. Le secrétaire général Foccart a « aidé » si nécessaire les projets de Guillaumat et d'Elf mais n'en a jamais été ni le concepteur ni le chef d'orchestre. Après 1974, il s'est trouvé encore un peu plus marginalisé sur ce volet des relations franco-africaines. Et ce n'est pas la présence et l'influence considérable de Maurice Robert sur le service de sécurité d'Elf qui peut permettre d'affirmer qu'il serait resté une sorte de « patron hors hiérarchie ». Robert a certes été, pendant plus de quinze ans, son « principal relais au sein du SDECE », mais cela ne signifie pas qu'il obéit à la sonnette de Foccart au cours des décennies suivantes<sup>86</sup>. Maurice Robert possède une surface personnelle qui lui permet de ne pas être « Foccart dépendant », ce qui n'empêche pas les deux hommes de continuer à travailler ensemble en toute confiance.

À l'autre bout de la chaîne, les représentants du SDECE puis de la DGSE placés, sous l'œil vigilant de Jacques Foccart jusqu'en 1974, auprès des dirigeants africains pour assurer leur sécurité peuvent se transformer, au fil des ans, en « agents d'influence et opérer bon gré mal gré pour le compte du Président local ». On assiste alors à de véritables inversions dans les relations de pouvoir. Ces agents des services secrets français échappent, pour certains d'entre eux, à tout contrôle et deviennent des « entités incontournables ». Les hommes placés par Foccart, puis par d'autres que lui après 1974, puisque le SDECE poursuit cette politique, savent « se rendre tellement utiles aux présidents – se souvient l'amiral Pierre Lacoste, au moment de sa prise de fonction à la tête de la DGSE en 1982 – qu'il ne sera pas facile de les retirer

ensuite<sup>87</sup> ». Ces services de protection constituent rapidement l'un des éléments à charge contre Foccart et nourrissent sa légende – ainsi que celle du SDECE puis de la DGSE – même des années après avoir quitté l'Élysée, sans pour autant qu'il ait conservé un véritable pouvoir d'influence sur eux<sup>88</sup>.

Le « clan des Gabonais » illustre cette dérive des relations franco-africaines dans le sens d'une certaine inversion des rapports de pouvoir, d'intensification des questions de transferts financiers et donc surtout de logiques qui échappent de plus en plus au seul intérêt national de la France. L'expression a été forgée par Pierre Péan qui, dans deux ouvrages à sensation – *Affaires africaines* en 1983 et *L'homme de l'ombre* en 1990 –, dénonce les agissements d'un groupe informel de Français installés ou non sur place, qui détiendraient un pouvoir occulte considérable. On y croise des agents officiels de la France comme les ambassadeurs Maurice Delauney (1975-1979) puis Maurice Robert (1979-1981), ainsi que Pierre Debizet (toujours patron officiel du SAC), Philippe Lettéron (attaché à la présidence de la République gabonaise), le commandant Louis Martin (chef de la garde présidentielle), Bob Denard et ses hommes qui occupent une ferme tout en s'occupant des basses œuvres du régime gabonais. La « toile » autour du Président Bongo peut alors apparaître très serrée, même s'il ne faut pas perdre de vue – comme le montre Jean-François Obiang<sup>89</sup> – que le Président gabonais tire lui-même déjà une bonne partie des ficelles dans un jeu français complexe (giscardiens, gaullistes et bientôt socialistes) qui inclut également le respect des intérêts d'Elf-Gabon. Tous ces hommes du « clan gabonais » ont en commun d'avoir été ou d'être encore proches de Jacques Foccart. Mais ils ne sont plus aux ordres de Foccart, car celui-ci n'est plus « au centre de cette toile d'araignée<sup>90</sup> ». Que pèse-t-il d'ailleurs une fois bouté hors de l'Élysée ? Le souvenir de sa toute-puissance passée suffirait-il à en faire le centre de la toile franco-gabonaise ? La réponse ne peut être que négative à l'image de l'échiquier franco-africain. Foccart devient un élément, parmi d'autres et sans réel pouvoir direct, du jeu franco-gabonais qui change

progressivement de paradigmes. D'abord parce que la compagnie pétrolière étend considérablement son influence par ses propres réseaux mais aussi en s'appuyant sur ceux du SDECE dans une « confusion des genres » maintes fois dénoncée depuis. Cette influence d'Elf s'étend bien au-delà du seul Gabon, comme les enquêtes judiciaires l'ont montrée dans les années 1990, et touche le cœur même de l'État français. Au mieux, Foccart peut bénéficier des informations voire de l'aide d'Elf, du moins tant que leurs intérêts sont convergents. Ensuite parce que, parallèlement, le Président Bongo s'émancipe de la tutelle française.

Dans les années 1970, Bongo s'impose sur la scène gabonaise et s'affirme sur la scène internationale. Parmi les Français présents dans le pays, il sait créer les conditions d'une fidélité à sa personne au-delà du seul statut de coopérant. De manière significative, il contraint, en 1973, le successeur de Bob Maloubier à la tête de sa garde présidentielle, le commandant Yves Le Braz – officier parachutiste marqué « Algérie française » et « recyclé » en Afrique – à rompre son contrat de coopération et à signer un contrat gabonais. Et lorsque Le Braz quitte ses fonctions en 1977, il fait appel, avec l'approbation de Maurice Robert et l'assentiment amical de Jacques Foccart, à son adjoint le commandant Louis Martin (dit « Loulou Martin ») – aux brillants états de service mais lui aussi ancien activiste « Algérie française », ce qui lui valut de quitter l'armée française en 1963. « Loulou » conserve cette charge jusqu'en 1988 avant de devenir le conseiller spécial pour la sécurité d'Omar Bongo en 1999. Le Président gabonais peut également compter sur Bob Denard et ses mercenaires qu'il rétribue avantageusement. Ces hommes lui rendent de nombreux services tant dans les tentatives de coups d'État fomentés à l'extérieur (contre le président marxiste du Bénin Mathieu Kérékou, le 16 janvier 1977) que dans le maintien de son pouvoir au Gabon. Les assassinats – jamais élucidés – de son principal opposant Germain M'ba, le 16 septembre 1971<sup>91</sup>, ou de l'amant de sa femme, Robert

Luong, à Villeneuve-sur-Lot, le 27 octobre 1979, confirment la capacité de Bongo à jouer son propre jeu.

Bongo s'appuie très probablement sur les hommes qui, pour partie, ont été mis en place par Foccart mais qui fonctionnent de plus en plus suivant une logique d'interdépendance qui unit, pour le meilleur comme pour le pire, le pouvoir de Bongo, les intérêts d'Elf et la politique africaine de la France. Jacques Foccart ne fait plus alors partie des décideurs, ce qui ne l'empêche pas de jouer la partition qui est plus que jamais sienne : celle de l'influence par le conseil. Ses cercles de relations et ses sources d'informations connaissent une profonde mutation qui s'accélère avec son départ du pouvoir et qui prendra toute sa cohérence au moment de son retour à Matignon entre 1986 et 1988 auprès de Jacques Chirac. Ce qui frappe l'historien et finalement l'intéressé lui-même est le décalage entre la réalité de son influence et la réputation qui lui colle encore et toujours à la peau. Foccart pensait pourtant avoir réussi, depuis 1974, à s'en débarrasser, comme il le confiait d'ailleurs, le 20 octobre 1979, lors du colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle et le centre d'étude d'Afrique noire de l'IEP de Bordeaux sur « La politique africaine du général de Gaulle » : « Je voudrais le [Pierre Dabozis] rassurer – s'exclamait-il – en ce qui concerne ma participation au coup d'État. Je n'y peux rien si la presse, périodiquement, m'a mis en cause. Maintenant, heureusement, c'est terminé... Cette presse m'a mis en cause à tout propos, mais je peux lui garantir qu'il n'y a rien de vrai dans tout cela<sup>92</sup>. »

Foccart n'est pas davantage le grand ordonnateur des transferts financiers occultes entre l'Afrique et la France au bénéfice des formations politiques métropolitaines et du parti gaulliste en particulier. Il n'est pas le grand argentier du RPR, pas plus qu'il n'était celui de l'UNR puis de l'UDR. Pierre Figeac a assumé, dans les faits, avec efficacité et discrétion, ce rôle pendant plusieurs décennies. L'action de Foccart a consisté fondamentalement à prendre contact avec de potentiels ou de traditionnels donateurs au sein du

patronat français<sup>93</sup>. La collecte de fonds (chèques et espèces) au sein des partis gaullistes prenant le plus souvent un côté artisanal, il a poursuivi, dans les années 1960, l'action entamée dans les années 1950. Sa position exceptionnelle au croisement de la France et de l'Afrique en fait l'un des grands facilitateurs au bénéfice du parti gaulliste. Bien que « son intégrité personnelle n'ait jamais été atteinte par le scandale<sup>94</sup> », il a cautionné, lorsqu'il était au pouvoir, la mise en place de circuits financiers par le gaulliste Pierre Guillaumat – PDG d'Elf jusqu'en 1977 –, qui profitèrent d'abord aux dirigeants africains en place et qui, par ricochets, constituèrent également une « pompe à fric » pour les partis politiques français et d'abord pour le gaullisme<sup>95</sup>.

Le cas gabonais est une nouvelle fois exemplaire de ce système, et de ses dérives. Le premier choc pétrolier de 1973 apporte une manne financière exceptionnelle à Bongo, au point que Foccart, en janvier 1974, s'inquiète des « vertiges » du Président gabonais<sup>96</sup>. Sur la base d'un intérêt mutuellement compris entre dirigeants gabonais (le Président Bongo et son clan) et français, la banque franco-gabonaise FIBA (*French intercontinental Bank*) voit le jour en 1975 au 30 avenue Georges-V à Paris. Elle sert à faciliter les transferts de fonds de toutes sortes entre la France, le Gabon, le Congo et la Suisse. Elf en est cogestionnaire avec la famille du Président gabonais. Mais Bongo – c'est l'objet de sa brouille avec Maurice Robert en 2000 (au moment de la discrète fermeture de la banque en pleine tourmente politico-judiciaire Elf) – l'a utilisée pour « financer des gens que moi [Robert] je n'aurais pas financés ». L'ancien patron du SDECE Afrique et du service de renseignement d'Elf a, par la suite, bien insisté sur le fait qu'il n'avait pas parlé de « blanchiment d'argent » mais d'utilisation de cette structure à des fins qu'il réprouvait<sup>97</sup>. La FIBA illustre l'émancipation du leader gabonais à l'égard de la France et de ses dirigeants. Elle souligne sa capacité à utiliser les rouages communs à des fins qui lui sont propres et grâce à des Français qui jouent son jeu, certains ayant un passé commun avec Jacques Foccart. Mais Elf est à la fois

la « pompe à fric » de Bongo et des partis politiques français. Clé de voûte, pendant quatorze ans, de la Françafrique et principal artisan du maintien coûte que coûte des équipes en place, Foccart a cautionné les transferts financiers des pays africains amis vers la métropole. L'installation d'Elf au Gabon, outre sa justification stratégique liée à l'indépendance énergétique de la France, trouve rapidement une autre raison plus prosaïque. Elle permet de créer des circuits de retours sur investissement mais dans un sens bien précis : assurer le financement du parti gaulliste. Le « baron » gaulliste Foccart est, par sa position politico-institutionnelle, au cœur de ce système à une époque où il n'existe pas de loi sur le financement des partis politiques. Pour autant, il n'en est pas le créateur ni le gérant. Son rôle est celui de l'intercesseur, de l'homme d'influence par qui transite la demande entre dirigeants africains et français.

Tant qu'il est à l'Élysée, Foccart a suffisamment d'influence pour surveiller ce qui se passe au Gabon, même si Elf est le royaume de Pierre Guillaumat. « Guillaumat – se souvient l'ancien directeur du Trésor (1971-1974) et secrétaire général de la présidence de la République (1974-1976), Claude Pierre-Brossolette – avait mis en place une équipe pour soutenir l'État et en particulier l'État gaulliste. On savait qu'Elf finançait le parti gaulliste par des canaux de “rétrocession” de générosité à l'égard des États africains. Victor Chapot, le trésorier de Valéry Giscard d'Estaing lui a indiqué qu'Elf ne finançait pas le parti de VGE : “il y a des structures et des gens qui sont gaullistes ; ils nous trahiraient<sup>98</sup>”. » Les « valises de billets » en provenance d'Afrique, et tout particulièrement du Gabon, transitent par Foccart qui les fait remettre à qui de droit au sein du parti gaulliste. Son départ de l'Élysée ne semble pas tarir la manne financière. Foccart demeure d'ailleurs un acteur essentiel de ce trafic bien qu'il ait perdu sa position institutionnelle, car les principaux dirigeants africains continuent de voir en lui un membre de la famille que l'on consulte et que l'on aide si nécessaire. À l'égard d'Elf et de ses dirigeants gaullistes jusqu'en 1983 – Albin Chalandon succède à Pierre

Guillaumat en 1977 –, Jacques Foccart reste un interlocuteur crédible. L'ancien bras droit du Général sait rendre des services, dans sa gamme de compétences, à l'entreprise pétrolière française. Il intervient discrètement à plusieurs reprises auprès du leader de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), Jonas Savimbi, afin qu'il épargne les installations pétrolières d'Elf en Angola et ce alors même que la France ne soutient pas cette organisation armée<sup>99</sup>. Mais, il n'est plus aussi indispensable que par le passé à l'heure où le flambeau du gaullisme a été repris par le RPR et ses équipes dirigeantes. L'emblématique PDG d'Elf-Gabon (1977-1997) André Tarallo, surnommé le « Foccart du pétrole » ou « Monsieur Afrique » d'Elf, est un ancien camarade de promotion de l'ENA et un proche de Jacques Chirac et Charles Pasqua. Il est à même d'assurer le rôle d'interface entre Chirac et Bongo. Une fois introduit en cour, il suffit de demander audience au Président Bongo, lors d'un de ses nombreux séjours parisiens, afin d'obtenir des subsides conséquents que l'homme politique français, de droite comme de gauche, peut ensuite faire discrètement retirer au 30 avenue Georges-V. Si Foccart a pu être et peut demeurer l'homme qui sollicite un « généreux don » auprès de chefs d'État africain ami, il n'a très probablement « pas mis la main » dans les circuits financiers parallèles qui se développent à partir du milieu des années 1970. D'autres « intermédiaires plus discrets et plus efficaces » s'en chargent<sup>100</sup>.

## **Les affaires...**

Jacques Foccart, même retiré de la gestion des affaires publiques et se concentrant essentiellement sur ses propres activités commerciales d'import-export, n'en reste pas moins un personnage à qui l'on continue d'attribuer aisément un rôle occulte passé et présent. Une presse compatissante aime à ressortir périodiquement l'homme de l'ombre et son corollaire : les coups tordus réels, supposés ou fantasmés. Ainsi, quelques mois après son départ de l'Élysée, en janvier 1975, paraît un livre particulièrement accusateur à son encontre : *B... comme barbouze*, d'un certain Patrice Chairhoff (de son vrai

nom Dominique Calzi). L'éditeur Alain Moreau est spécialisé dans la publication de ce type de brûlots contre le régime gaulliste<sup>101</sup>. La légende noire de Foccart trouve à cette occasion l'un de ses moments paroxysmiques. La thèse de Calzi, qui se présente comme un ancien membre du SAC de la région marseillaise, ne fait pas dans la nuance. Foccart est réduit à une sorte de grand maître occulte d'une pègre gouvernementale et de chef des gangs de l'assassinat et de la drogue. L'auteur prétend en particulier que son chef Gérard Kappé aurait préparé une liste et un plan de regroupement des militants et cadres gauchistes en cas de tentative de prise du pouvoir par la force. Désormais conscient de l'inefficacité du recours devant la justice dans ce type de diffamation, Jacques Foccart s'en tient à sa stratégie du silence. Il conseille d'ailleurs à Roger Barberot, également très attaqué dans ce livre qualifié par l'éditorialiste du *Monde* Pierre Viansson-Ponté de « sale bouquin<sup>102</sup> », de « s'abstenir ». Barberot n'en fait rien et voit finalement sa plainte déboutée par la 17<sup>e</sup> chambre, le 15 juin 1976, qui déclare nulles les citations en justice délivrées en son nom. Comme Foccart avant lui, il se désiste de son action devant la Cour d'appel aux motifs qu'il perd trop d'argent et trop de temps en procédures devant ce qu'il qualifie comme étant « des entreprises spécialisées qui exploitent, à des fins commerciales, la diffamation comme d'autres la pornographie, assurées qu'elles sont que les risques encourus sont minimes et que les dédommagements auxquels elles peuvent être éventuellement condamnées peuvent être passés au compte profits et pertes sans mettre en question l'ensemble des bénéfices d'exploitation<sup>103</sup> ». Reste que Foccart, Barberot et d'autres gaullistes attaqués ont pu s'étonner que le livre de Dominique Calzi ait été écrit à la maison d'arrêt de Poissy – où il purgeait quatre ans pour escroquerie – et que son auteur ait « bénéficié » en mars 1976 d'une suspension de peine de deux mois. Pour Foccart, « il est en effet incroyable que soient donnés à un repris de justice tous les moyens de continuer à propager ses diffamations<sup>104</sup> ».



Quant à Calzi, ce sont les policiers qui le ramènent en prison après que celui-ci a oublié la date de fin de sa « permission ».

L'affaire des diamants de Bokassa illustre ce mythe qui a la peau dure, jusqu'à devenir un « marronnier » dans le monde du journalisme. En effet, il n'existe aucune preuve, si ce n'est la simple rumeur – colportée peut-être par ceux qui n'avaient pas intérêt à ce que l'on s'intéresse de trop près à leurs personnes –, de l'implication directe et indirecte de Jacques Foccart dans cette affaire qui pèse très lourd dans la balance de la défaite de Valéry Giscard d'Estaing au printemps 1981. Pourtant, le processus de mise en accusation publique de Foccart répond aux mêmes paradigmes que précédemment. Il demeure l'homme des coups tordus, ce qui lui vaut d'être associé de manière systémique à toute opération qualifiée de « barbouzarde ». Son implication est censée être prouvée par la présence parmi les protagonistes de l'affaire en question d'une ou plusieurs personnes considérées comme des proches et dont il serait – à travers eux – le véritable ordonnateur. Dans l'affaire des diamants, il connaît très bien tous les protagonistes : le président de la République qu'il chercherait à abattre politiquement par la révélation d'une sombre affaire de dons de diamants ; le Président Bokassa qu'il a contribué à maintenir au pouvoir lorsqu'il était en poste à l'Élysée ; Roger Delpey – présenté comme son homme-lige – qui obéirait à ses ordres et Maurice Espinasse longtemps conseiller juridique du président centrafricain et un de ses relais sur place lorsqu'il était secrétaire général. Seule certitude, il y a dans cette affaire une très grande maladresse politique du président Giscard d'Estaing qui n'a pas su communiquer à temps et comme il le fallait sur une histoire somme toute assez banale au regard de la longue liste des bénéficiaires français des largesses du président Bokassa<sup>105</sup>. À la différence de Raymond Barre qui, dans l'affaire de sa villa de Saint-Jean-Cap-Ferrat, a joué immédiatement la transparence, coupant court à la polémique, il a préféré faire communiquer par d'autres sa défense. Son ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Olivier Stirn, se

souvent d'un Giscard l'appelant pour lui dire ce qu'il devait répondre à une question à l'Assemblée nationale :

« OS : C'est très bien mais vous devriez le dire vous-même.

VGE : Ah non ! Ce n'est pas de mon niveau ! »

Et Stirn de conclure : « Il était dans sa tour d'ivoire depuis le succès des élections législatives de 1978 – alors que la majorité était donnée perdante – et il s'est cru invincible. Il s'est pris pour le roi de France. On ne pouvait plus lui parler. S'il s'était expliqué, cela aurait dégonflé la bulle<sup>106</sup>. » Pour les milieux proches du pouvoir, la machination ne fait pas de doute, pas plus d'ailleurs que la mauvaise gestion de l'affaire par le Président. Tous soulignent qu'il s'agit d'un faux et que Valéry Giscard d'Estaing avait reçu des plaquettes. Une rumeur persistante voulait que le Président les aurait données à une petite amie – présentée comme l'épouse d'un de ses ministres – et qu'il aurait ensuite mal joué la dignité offensée. Une deuxième plaquette aurait été vendue à un bijoutier pour avoir un autre bijou ou un sac à main. Bref, tout cela n'était pas avouable et, dans le contexte moral de l'époque, il ne pouvait pas le dire.

L'affaire débute par la révélation par le *Canard enchaîné* du 10 octobre 1979 d'une note d'avril 1973, signée par le Président Bokassa, adressée au Comptoir national du diamant de Bangui, mentionnant le cadeau d'une plaquette de trente carats, pour une valeur d'un million de francs, au ministre des Finances Valéry Giscard d'Estaing. Bokassa n'est alors plus empereur du Centrafrique puisqu'il a été déposé, par les hommes du Service Action et les parachutistes français, le 19 septembre précédent, lors de l'opération « Caban-Barracuda ». Cette première salve est bientôt suivie par d'autres révélations qui alimentent régulièrement la presse française en documents accablants pour le président de la République. L'étude très fouillée de Géraldine Faes et Stephen Smith a permis de démonter les mécanismes de cette manipulation. C'est en effet Pierre Péan et le rédacteur en chef du *Canard enchaîné* Claude Angeli qui ont obtenu de Maurice Espinasse la note

authentique d'avril 1973 peu après la déposition de Bokassa. Ils ont lancé l'idée que le palais de Bérengo avait été mis à sac par des agents français chargés d'y subtiliser toutes les pièces sensibles. Or le palais présidentiel n'a « jamais été nettoyé par des professionnels envoyés par Valéry Giscard d'Estaing pour y faire le ménage<sup>107</sup> ». C'est une invention journalistique peu scrupuleuse qui permet, à partir de la vraie note, d'enclencher la machine infernale contre le Président français.

Jacques Foccart prétend ne pas connaître Maurice Espinasse dans ses *Mémoires*<sup>108</sup>, ce qui relève probablement de la perte de mémoire car celui-ci a été jusqu'en 1974 l'un de ses correspondants en Centrafrique tout comme le directeur de la chambre de commerce, M. Poidevin<sup>109</sup>. Au demeurant, au soir de sa vie, l'ancien « Monsieur Afrique » des présidents de Gaulle et Pompidou semble convaincu que le fameux « casse de Bérengo » par des agents du SDECE a bien eu lieu. Le propos paraît surprenant de la part d'une personne qui s'est toujours présentée comme bien informée. Soit il poursuit la plume à la main sa vindicte à l'encontre de celui qui l'a limogé, soit cela témoigne du fait que, comme lors de la tentative de coup d'État contre Mathieu Kérékou de janvier 1977, il n'est pas dans le circuit d'information. Reste une troisième hypothèse – les trois ne pouvant probablement pas se dissocier totalement : il a fait sienne une partie de la thèse de son vieil ami Roger Delpey.

À la suite de la révélation de la note d'avril 1973, c'est Roger Delpey qui, avec l'accord de son ami le Président centrafricain exilé en Côte d'Ivoire, fournit à la presse française des faux documents accusant le Président français et des membres de sa famille. Il a reçu de Bokassa des feuilles blanches à en-tête de l'empereur signées par lui-même. Grâce à ces vrais-faux documents qu'il fabrique de toutes pièces, Delpey fournit les « munitions supplémentaires » à Claude Angeli pour mieux asseoir son entreprise de démolition<sup>110</sup>. Sur ordre de l'Élysée, Delpey est appréhendé par la DST le 10 mai 1980 et incarcéré pour « intelligence avec l'ennemi » à la sortie de

l'ambassade de Lybie à Paris. La perquisition à son domicile de Chatou permet de mettre la main sur le matériel utilisé par le faussaire. Il n'est libéré qu'après sept mois de détention préventive et ne bénéficie d'un non-lieu qu'après la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle. Delpey nourrit ensuite une haine inexpiable contre Valéry Giscard d'Estaing. Il a été défendu dans cette affaire, comme pour *Le Canard enchaîné*, par l'avocat et très proche ami de François Mitterrand, Roland Dumas, qui en fait une affaire très politique. L'ancien ministre des Affaires étrangères admet d'ailleurs dans ses *Mémoires* que Delpey a « contribué » à son retour au Parlement en 1981 en « l'accompagnant dans sa campagne électorale en Dordogne ». Il affirme qu'il bénéficia du soutien du SAC et en sous-main de Jacques Foccart<sup>111</sup>. Le propos n'est très probablement pas dénué de vérité. Certes, Foccart n'est pour rien dans cette affaire des diamants qu'il n'a pas organisée. En revanche, il y a fort à parier qu'il n'a pas laissé son vieux compagnon de lutte des années cinquante entre les mains d'un État giscardien très revanchard.

Les deux hommes se connaissent depuis les années cinquante. Ils ont milité en faveur de l'effort de guerre de la France en Indochine et du respect des combattants et anciens combattants du corps expéditionnaire français. Ils ont ardemment souhaité et participé à la fin de la IV<sup>e</sup> République. Par la suite, Foccart et Delpey sont restés en contact. Dire que les deux hommes sont unis par une amitié forte est exagéré. Ils nourrissent tous deux un patriotisme chevillé au corps et un goût manifeste pour les armes et l'armée française. De là à faire de Jacques Foccart l'inspirateur du faux de Roger Delpey pour discréditer le Président Giscard d'Estaing, il n'y a qu'un pas que certains médias ont rapidement franchi. Mais l'implication de Foccart ne repose fondamentalement que sur la rumeur, aucune preuve n'ayant pu être fournie. Pour l'ancien ministre Olivier Stirn, comme tant d'autres protagonistes du moment, « cela fait partie de l'intox autour de Jacques Foccart<sup>112</sup> ». Cela n'empêche pas l'intéressé, au début des années 1990, d'aider Delpey à trouver un logement et de lui avoir arrangé une affaire délicate à la suite de

l'hospitalisation de sa femme – blessée par lui d'un coup de pistolet à grenaille – sous un nom d'emprunt à Saint-Germain-en-Laye<sup>113</sup>. La fidélité en amitié n'est pas un vain mot pour Foccart. En tout cas, en ce début des années 1980, l'affaire des diamants et le traitement subi par Delpey illustrent le fait que l'antigiscardisme constitue un moteur qui, chez certains, peut rapidement dépasser les clivages politiques traditionnels. Certains membres du SAC s'en souviendront parfaitement entre les deux tours de l'élection présidentielle de mai 1981.

L'implication médiatique de Foccart dans cette affaire n'est pas seulement due à ses relations avec Delpey. Elle tient aussi à un contexte d'affaires touchant les principaux dirigeants français dont la concomitance n'a pas manqué de faire penser qu'il s'agissait d'un plan concerté visant à destabiliser Président Giscard d'Estaing. C'est le Premier ministre Raymond Barre qui ouvre le bal en étant l'objet d'une première révélation qui se veut fracassante : il aurait bénéficié d'un traitement de faveur dans l'achat de sa villa de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Lancée le 12 septembre 1979 par le journal *Minute*, l'accusation est rapidement relayée par une autre affaire immobilière qui atteint cette fois un autre adversaire de l'ancien Premier ministre Jacques Chirac : le ministre du Travail, gaulliste fort peu chiraquien, Robert Boulin. *Le Canard enchaîné* du 24 octobre 1979 révèle que le député maire de Libourne est impliqué dans une affaire de vente et de construction d'une villa sur un terrain à Ramatuelle. L'affaire Boulin démarre ainsi et s'ajoute au roman-feuilleton des « diamants de Bokassa » mais, cette fois, elle aboutit à la mort suspecte du ministre en exercice.

Au petit matin du 30 octobre 1979, la police retrouve le corps de Robert Boulin sans vie immergé en forêt de Rambouillet dans l'étang Rompu. L'enquête prestement menée par le SRPJ de Versailles conclut au suicide du ministre qui, empêtré dans des « affaires », aurait craqué. Il se serait donné la mort dans cinquante centimètres d'eau après avoir ingurgité du Valium. Face à une enquête policière aussi rapidement menée et orientée dans le sens du

suicide, la thèse « officielle » a été vivement contestée par la famille du défunt ministre qui a crié et crie encore au complot et à l'assassinat politique. Suicide ou assassinat politique ? La question n'est, à ce jour, pas tranchée avec certitude, même si la justice continue à maintenir la thèse du suicide<sup>114</sup> et malgré la mise au jour d'éléments pouvant jeter le trouble. En effet, la thèse de l'assassinat, en particulier grâce aux travaux de Benoît Collombat<sup>115</sup> et à l'action de la famille Boulin, constitue aujourd'hui une piste d'investigation qui ne peut plus être évacuée d'un revers de main. Elle pose la question des auteurs et des éventuels commanditaires et, bien sûr, celle du ou des mobiles. Car, pour assassiner un ministre en exercice, il faut une raison plus que sérieuse – qui dépasse, par son importance, le risque encouru – et les moyens de passer à l'acte. La question centrale du mobile demeure ouverte car il peut s'agir d'un crime politique ou crapuleux – ou les deux à la fois.

La recherche des auteurs du « meurtre » se porte tout particulièrement sur le SAC, qui continue à attiser les fantasmes mais aussi les craintes les plus justifiées, tant les liens entre cette organisation militante et le « Milieu » ne sont pas rompus. C'est d'abord par son vieil « ami » Henri Tournet – qui a vendu frauduleusement à Boulin, en juillet 1974, pour 40 000 francs, un terrain à Ramatuelle –, que Jacques Foccart fait son apparition dans cette affaire. En juin 1979, Tournet est inculpé, à la suite de la plainte de notaires normands qui eux aussi ont acheté le terrain en question et d'autres qui font partie d'un même lot. Il est libéré sous caution. À partir de ce moment, Tournet, qui est aux abois, multiplie les demandes d'interventions auprès de ses « relations » afin que la procédure judiciaire soit interrompue. Il s'adresse en particulier au ministre en exercice Robert Boulin à qui il fait valoir les excellentes raisons qu'il a pour que l'affaire en reste là, tout en laissant filtrer dans la presse certaines informations compromettantes. L'escroc Tournet<sup>116</sup> laisse même entendre qu'il aurait discrètement remboursé le prix du terrain à Boulin. Prévoyant, il avait organisé, quelques mois après la vente, un savant

jeu d'écritures afin de pouvoir accréditer, si nécessaire, sa version. Se sentant pris au piège, le ministre du Travail rencontre, à sa demande, le 18 juin, le Garde des sceaux Alain Peyrefitte en présence du directeur des Affaires criminelles, afin de lui exposer son affaire<sup>117</sup>. Parallèlement, Jacques Foccart affirme, dans ses *Mémoires*<sup>118</sup>, que Boulin lui a demandé d'intervenir auprès de Tournet « pour qu'il le laisse en dehors de tout cela ». On ne sait pas s'il intervint ou non. En tout cas, l'affaire fut rapidement ébruitée par la presse et Robert Boulin devint dès lors l'objet d'une véritable chasse à l'homme médiatique.

À l'instar de l'affaire des diamants, Foccart est rapidement rattrapé par sa légende noire car, au fur et à mesure que s'échafaudent des hypothèses sur les tueurs éventuels, c'est par le SAC – après le lien Henri Tournet – que son nom revient de nouveau à la une des médias, qui en font le grand ordonnateur des basses œuvres du gaullisme et de la V<sup>e</sup> République. Or, à l'annonce du décès de Robert Boulin, Foccart se montre « très attristé » par la disparition de celui qui fut son compagnon de lutte politique même s'il ne fut jamais un de ses proches. Il paraît, souligne Monique Durand, sa petite-cousine, « sceptique » sur ce suicide<sup>119</sup>. Mais, lorsque son nom est rapidement évoqué, il ne cache pas sa « fureur » alors même, souligne Philippe Mestre, « qu'il n'était plus tout à fait dans le circuit<sup>120</sup> ». De fait, si la piste du crime politico-crapuleux pourrait remonter jusqu'à Jacques Foccart, elle ne repose sur aucun élément sérieux. Surtout, elle prend comme postulat de base que Foccart contrôle le SAC et qu'il peut donc faire exécuter, comme bon lui semble, tel ou tel personnage de la République. Mais, contrairement aux années 1960, lorsque Roger Frey était aux commandes de la place Beauvau, le ministre de l'Intérieur Christian Bonnet, qui n'est pas gaulliste, ne laisserait pas passer une telle affaire. Le temps du gaullisme triomphant n'est plus et les héritiers du Général ne contrôlent plus tous les rouages de l'État. Les thèses d'une implication directe de Jacques Foccart – qui vont jusqu'à insinuer que Boulin aurait été battu à mort dans la cave de la villa Charlotte de Luzarches<sup>121</sup> – ou

indirecte – il aurait « ordonné » l'exécution en sa qualité de chef du SAC et de patron « hors hiérarchie » des réseaux occultes de la Françafrique – n'ont jamais pu être étayées du moindre commencement de preuve. Au demeurant, Robert Boulin a entretenu des « relations privilégiées » avec le SAC, même si elles se sont distendues après 1974<sup>122</sup>. L'apparition du nom de Foccart relève des vieux réflexes depuis l'affaire Ben Barka qui, au-delà des liens troubles entre le pouvoir gaulliste de l'époque et la pègre, avait été utilisée comme une arme de guerre politique. La seule présence de Foccart donne, pour une presse avide de scoops et une opposition politique déjà en ordre de bataille pour les futures élections présidentielles de mai 1981, une « crédibilité » à toutes les hypothèses liées à la « barbouzerie » gaulliste. Henri Tournet l'a compris puisque, lorsqu'il veut en finir avec son exil volontaire, il se lance, en 1987-1988, dans une nouvelle opération de chantage. Il entend cette fois tirer parti de la proximité de Foccart avec le Premier ministre Jacques Chirac. S'estimant victime d'une affaire politique, il exige un règlement « politique » en sa faveur. Dans une lettre du 29 mars 1988, il le menace de « révélations » accablantes. Il réitère sa menace par deux téléx des 27 et 29 avril suivants en pleine élection présidentielle<sup>123</sup>. Ne parvenant pas à ses fins, Tournet écrit le 21 octobre 1988 une lettre de dénonciation au juge Verleene en charge du dossier Boulin, dans laquelle il accuse Jacques Foccart d'être « intervenu directement ou indirectement dans le complot politique contre Robert Boulin qui a abouti à sa mort<sup>124</sup> ». Dans sa stratégie habituelle qui consiste à « mouiller » le plus de personnalités possible, il demande également la convocation comme témoins des caciques du RPR : Jacques Chirac, Charles Pasqua, Alain Peyrefitte, Jean-Claude Servan-Schreiber, Jean de Lipkowski et même Jacques Chaban-Delmas. Quant aux « preuves irréfutables » dont il dispose, la justice et l'histoire les attendent toujours. Jusqu'à sa mort, Tournet se pose en victime qui risquerait d'être assassinée par Foccart et le SAC. En tout cas, en 1979, toutes les oppositions au giscardisme y trouvent leur compte. Les chiraquiens perdent un de leurs opposants potentiels et la gauche



et l'extrême gauche peuvent ressusciter, à peu de frais, le mythe Foccart et salir à la fois le camp chiraquien et celui du président de la République.

Autre élément à la décharge de Foccart, son autorité sur le SAC est, à cette époque, très probablement devenue plus un mythe qu'une réalité. Il a indéniablement, souligne Claude de Peyron, « moins de prise sur le SAC ». Il « contrôle moins bien » cette machine très complexe<sup>125</sup>. Le SAC est devenu une nébuleuse de groupes commandés par des chefs différents qui ne font pas forcément allégeance à l'autorité – désormais seulement morale – de Foccart. L'affaire de la tuerie d'Auriol, en juillet 1981, montre que même le secrétaire général Pierre Debizet est lui aussi « dépassé » par ce qui se passe dans certaines fédérations comme celle des Bouches-du-Rhône. Le décalage idéologique entre Jacques Foccart et la majorité des membres et cadres du SAC s'approfondit au cours de ces années. L'« appel de Cochin » de Jacques Chirac, le 8 décembre 1978, ne recueille chez lui que scepticisme et désapprobation. Le SAC se retrouve « volontiers dans ce gaullisme rugueux et offensif<sup>126</sup> ». Il évolue, sous la direction de Debizet, « vers une droite dure » et n'hésite pas à tisser des liens avec des formations d'extrême droite ; leurs membres respectifs travaillant dans les mêmes sociétés privées de protection<sup>127</sup>. Foccart apparaît de plus en plus à la fin des années 1970 pour ce qu'il est fondamentalement : le vestige d'une strate primitive du gaullisme qui, pour les nouvelles générations, relève plus de la figure historique – le proche collaborateur du Général – que de l'homme d'influence avec qui il faudrait compter en toutes circonstances. Les compagnons sur lesquels il a longtemps pu compter ont eux aussi pris de l'âge ou disparu. Les nouveaux circuits qui se sont mis en place lui échappent dans la grande majorité des cas.

Ce qui frappe l'historien dans l'analyse des contre-enquêtes concluant à la thèse de l'assassinat de Robert Boulin, c'est qu'elles se fondent sur les insuffisances manifestes de la thèse officielle ainsi que sur une succession – qui peut effectivement ne pas être le seul fait du hasard – de disparitions de

scellés judiciaires qui auraient dû permettre d'infirmer ou de confirmer les hypothèses en présence. Ce sont ces différentes zones d'ombre et d'incertitudes sur la mort du ministre qui laissent aux uns et aux autres les possibilités d'élaborer des *scenarii* contradictoires. Les thèses en présence se fondent sur certains éléments matériels mais qui sont reliés entre eux par des enchaînements logiques ayant le plus souvent recours à l'intime conviction. Dans sa démarche interprétative, l'historien, pas plus que le juge d'ailleurs, ne peut sceller le sort d'une affaire – et des personnes y ayant participé ou non – sur la seule intime conviction. Or il n'y a aucun élément matériel tangible permettant d'apporter une preuve de la participation de Jacques Foccart au « meurtre » de Robert Boulin, pas plus d'ailleurs qu'à son suicide.

Il paraît également tout aussi douteux que Foccart ait pu intervenir dans cette affaire afin d'empêcher la révélation par Boulin, preuves à l'appui, de certains circuits de financement franco-africains du parti gaulliste. Ce circuit financier était déjà bien connu de toute la classe politico-médiatique et ne concernait pas seulement le parti gaulliste. Surtout, la cible en eût été d'abord le RPR et non Jacques Foccart. Mais cela n'exclut nullement que Boulin ait pu vouloir se servir de ses connaissances sur les modes de financement occultes du parti gaulliste – il a été, entre mars 1977 et mars 1978, ministre délégué à l'Économie et aux Finances, ce qui constitue une excellente tour d'observation des mouvements financiers avec l'Afrique mais aussi avec le Moyen-Orient – pour obtenir de l'aide dans son conflit avec Tournet. Si c'était le cas, à qui se serait-il adressé ? À Jacques Foccart pour qu'il tempère les ardeurs dénonciatrices de Tournet ? Ce fut le cas. Auprès des dirigeants du RPR, à commencer par Jacques Chirac et Charles Pasqua ? C'est peut-être dans cette recherche d'aide, plus ou moins « pressante », que se trouve une des clés de compréhension de la mort de Robert Boulin. D'autant plus que, s'il semble évident que le Président Giscard d'Estaing, son Premier ministre et son ministre du Travail sont l'objet d'un matraquage médiatique, à partir d'« affaires », qui paraissent coordonnées tant elles se suivent et se

complètent, la source pourrait bien être certains milieux gaullistes du RPR. C'était l'analyse qu'en faisait Raymond Barre<sup>128</sup>. Robert Boulin lui-même avait révélé, quelques jours avant sa mort, à Jacques Chaban-Delmas, que « c'est Chirac, c'est le RPR qui ont fait le coup », ce que l'analyste politique avisé qu'est Jean Mauriac s'empresse de nuancer immédiatement en affirmant que tout ce qui vient de l'Hôtel de Ville ne veut pas dire forcément de Jacques Chirac<sup>129</sup>. Et puisqu'il s'agit d'une affaire trouble, l'ombre de Foccart réapparaît fatalement, ce qui permet de détourner l'attention au profit d'éventuels vrais protagonistes. En 1979, les noms des inspireurs de ces affaires, selon Raymond Barre, sont Charles Pasqua, Pierre Juillet et Marie-France Garaud – qui ont tous démenti – auxquels on ajoute fréquemment, pour faire plus vrai, Jacques Foccart. Le journaliste Philippe Alexandre accuse d'ailleurs l'état-major du RPR, le 3 novembre 1979 sur les ondes de RTL, d'avoir participé à une réunion, vers la mi-septembre, qui aurait décidé du « sort » de Robert Boulin en lançant les révélations sur l'affaire Tournet-Boulin<sup>130</sup>. Les intéressés ont immédiatement démenti et porté plainte pour diffamation. Lors du procès qui s'ouvre le 12 mars 1980, les caciques gaullistes – à l'exception notable de Jacques Chirac – défilent à la barre pour défendre l'honneur du RPR : Jean de Lipkowski, Maurice Couve de Murville, Jean Foyer, Pierre Messmer et Jacques Foccart qui nie catégoriquement toute participation à cette réunion secrète ainsi qu'à la mort de Robert Boulin<sup>131</sup>. Le tribunal donne raison aux plaignants. Foccart maintiendra jusqu'à sa mort cette ligne de défense.

Si l'on s'en tient aux faits et non aux rumeurs, les recherches actuelles tendent à montrer que le ministre a quitté seul son domicile de Neuilly-sur-Seine, au volant de sa voiture, le lundi 29 octobre 1979, vers 15 h 30, après avoir récupéré une pile de dossiers, sortis de son ministère à sa demande expresse par son officier de sécurité. Ces dossiers n'ont jamais été retrouvés, en particulier l'un d'entre eux qui aurait été en rapport avec des grands contrats d'exportation. Boulin a été vu, pour la dernière fois, à Monfort-

l'Amaury, vers 17 h 30, après avoir posté du courrier. Ce qui se passe ensuite pose problème : l'heure et les circonstances du décès. Il existe, à la suite de la contre-enquête de Benoît Collombat, une probabilité pour que Robert Boulin soit décédé entre 18 heures et 20 heures le 29 et non le lendemain matin. Si l'on s'en tient à cet horaire, sa mort aurait été officiellement différée. Mais pour quelles raisons ? « Maquiller » un éventuel crime en suicide, ce qui ne peut pas se faire sans un certain délai ? À l'aube, le colonel de gendarmerie Jean Pépin est l'un des premiers à se rendre sur place et à effectuer les premières constatations sur le corps de Robert Boulin. Curieusement, il est très rapidement dessaisi de l'enquête au profit du SRPJ de Versailles. Son témoignage, recueilli en 2003 par Benoît Collombat, confirme qu'il n'y avait aucun obstacle à la sortie de l'eau qui aurait pu expliquer les blessures de Boulin. Au vu des premières constatations, il pense que le cadavre a été mis dans l'étang et qu'il ne s'agit pas d'un suicide<sup>132</sup>. D'ailleurs, le procureur général près la cour de Versailles, Louis-Bruno Chalret, lui aurait alors dit qu'il avait « intérêt à ne pas continuer cette enquête<sup>133</sup> ». Or Chalret est un proche de Roger Frey auprès de qui il a été l'homme de confiance et le dépositaire de nombreux secrets pendant la période trouble de la lutte contre l'OAS. Lors de la ténébreuse affaire Ben Barka, c'est lui qui a « conseillé » discrètement l'avocat Pierre Lemarchand de manière à ce que l'enquête ne remonte pas jusqu'au ministre de l'Intérieur. Il est en 1979 toujours membre des réseaux gaullistes. Le procureur général Chalret aurait été prévenu de la découverte du corps de Robert Boulin, entre 1 heure et 2 heures du matin, soit bien avant l'heure officielle de 8 h 40. D'après le témoignage recueilli par Benoît Collombat, l'amie intime de Chalret, Marie-Thérèse Guignier, elle aussi proche des milieux gaullistes et ancienne collaboratrice de Robert Boulin (aux ministères de la Fonction publique, puis de la Santé), confirme que le magistrat aurait immédiatement prévenu les principaux services de l'État et l'Élysée grâce au REGIS (Réseau électronique gouvernemental interadministratif spécial). Il se serait ensuite rendu à l'étang Rompu avec une

équipe d'hommes de confiance, des « gendarmes » selon Chalret. Quelques jours plus tard, le Procureur général aurait confié à son amie : « C'est un truc à emmerdes. On a tout fait minutieusement comme il fallait. J'ai tout surveillé. Rien n'a été laissé au hasard<sup>134</sup>. » Le témoignage de l'amie du procureur Louis-Bruno Chalret peut se lire comme la mise en branle des réseaux gaullistes (à travers le SAC mais bien au-delà, le SAC n'étant finalement qu'une commodité de langage). Le fait également que certains témoins ont noté des va-et-vient dans la nuit dans la zone de l'étang Rompu pourrait confirmer cette mise en place d'un scénario de rechange.

Cela n'explique pas comment Boulin est mort. Qui a-t-il rencontré ? S'agit-il d'une « négociation », qu'il aurait peut-être engagée – mais avec qui ? –, pour se défendre en menaçant lui aussi de dévoiler des secrets déstabilisants pour ceux qu'ils accusaient de vouloir le « tuer » politiquement ? Cette négociation aurait-elle mal tourné ? Le corps de Boulin, outre un visage marqué par des stigmates de coups (nez, mâchoire), semble porter un coup à la nuque qui aurait pu lui être fatal. S'agit-il d'une discussion « appuyée » qui aurait abouti à un accident mortel, qu'il aurait fallu ensuite camoufler en suicide dans l'urgence ? L'hypothèse ne peut pas être exclue, comme celle du meurtre prémédité, même si, comme le soulignait à juste titre Maurice Robert<sup>135</sup>, on peut s'étonner du manque évident de professionnalisme des tueurs qui paraissent plus appartenir à des « gros bras » qu'à des spécialistes patentés de l'homicide.

Dans ces hypothèses, que viendrait faire Jacques Foccart ? Il n'est manifestement pas visé par Robert Boulin. Que peut d'ailleurs craindre Foccart de révélations sur les transferts financiers avec l'Afrique ? Un nouveau scandale ne changerait guère sa réputation. En revanche, cela risquerait de sonner le glas des ambitions présidentielles de Jacques Chirac. Certains dirigeants d'Elf, s'ils en ont eu connaissance, n'auraient probablement pas apprécié de telles révélations. Foccart n'est souvent rajouté que pour faire plus vrai dès qu'il s'agit du SAC, même s'il est largement hors

course. Enfin, pour Claude de Peyron, Jacques Foccart n'est plus, « à cette période de sa vie capable d'organiser un tel homicide », ce qui ne fut pas forcément le cas dans les années 1960<sup>136</sup>. Interrogé par Benoît Collombat en 2005, M<sup>e</sup> Jacques Vergès, qui fut au début des années 1980 le défenseur de la famille Boulin, livre une formule qui résume probablement le rôle imaginé pour Jacques Foccart : « Un dossier pareil ouvre beaucoup de pistes. Foccart, c'est un mythe ! Les mythes, ce sont parfois des miroirs aux alouettes<sup>137</sup>. » Si en l'état des connaissances, il est impossible d'accuser sérieusement Jacques Foccart d'être mêlé au suicide ou à l'assassinat de Robert Boulin, en revanche, il s'est montré solidaire du parti gaulliste une fois que celui-ci a été mis en cause à travers ses principaux dirigeants. Le SAC semble avoir fait disparaître les archives de Robert Boulin<sup>138</sup>. Le fait n'a cependant rien d'exceptionnel car ce fut déjà le cas en d'autres circonstances, en particulier dans la nuit qui a suivi la démission de la présidence de la République du général de Gaulle, au cours de laquelle Jacques Foccart avait fait déménager par des militants du SAC les archives de l'Élysée. La différence fondamentale est que cette fois la famille Boulin n'a pas donné son accord. Au décès de Jacques Foccart, certains de ses papiers auraient été discrètement récupérés par des personnes qui ont préféré garder l'anonymat...

## CHAPITRE 10

# Avec Chirac : le retour du « Sphinx »

La victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle d'avril-mai 1981 puis la « vague rose » aux élections législatives quelques semaines plus tard, inaugurent une séquence nouvelle dans la vie de Jacques Foccart. C'en est terminé du giscardisme et de ses ambiguïtés. D'un membre constitutif de la majorité présidentielle, le gaullisme a évolué, sous la houlette de son chef Jacques Chirac, vers une opposition larvée tout en se refusant à rompre. Désormais sonne l'heure de l'opposition à la gauche qui retrouve le pouvoir pour la première fois depuis 1958. Pour le vieux briscard Foccart, qui fête ses soixante-huit ans, la période qui s'ouvre n'est pas sans lui rappeler les moments haletants mais difficiles de la IV<sup>e</sup> République. Cette nouvelle configuration conduit Foccart à affermir ses liens avec Jacques Chirac. Il apporte toute son expérience à la reconstruction de la famille gaulliste et à sa victoire.

### **1981 : année zéro**

Depuis 1974, Jacques Chirac inscrit son action dans une stratégie qui vise à s'emparer de l'Élysée. Mais, pour cela, il faut d'abord en déloger le locataire, ce qui peut aller jusqu'à impliquer le choix de la politique du pire : laisser élire le candidat de la gauche afin de faire battre Valéry Giscard d'Estaing. Côté gaulliste, la situation est d'autant plus complexe que les séquelles de la « trahison » chiraquienne de 1974 ne sont pas complètement cicatrisées et que nombre de « barons » et de « vieux gaullistes » ne voient pas forcément en Chirac leur candidat naturel à l'élection présidentielle des

26 avril et 10 mai 1981. Ils se montrent également hostiles à la stratégie qui consiste à donner le pouvoir aux socialo-communistes au détriment du Président sortant, dans une sorte de guerre des chefs jugée suicidaire. Ces gaullistes trouvent rapidement leur héraut en la personne de Michel Debré qui s'est lancé très tôt dans la course. L'appel national pour sa candidature, le 26 octobre 1981, ressemble à s'y méprendre à une affiche des années 1960. La plupart des grands noms du gaullisme y figurent : le beau-frère de Charles de Gaulle, Jacques Vendroux, ou encore Jean de Gaulle, les anciens ministres Jean Foyer, Hubert Germain, Gilbert Grandval, Yves Guéna, Olivier Guichard, Léo Hamon, Pierre Mazeaud, les anciens proches collaborateurs du Général Étienne Burin des Roziers et Pierre Lefranc<sup>1</sup>. Jacques Chirac commet, pour sa part, l'erreur d'annoncer tardivement sa candidature, le 3 février 1981, laissant le champ libre, pendant plusieurs mois, à celles de Debré mais également de Marie-France Garaud. Au premier tour, trois candidats se réclament du gaullisme et de son héritage tandis que dix ministres RPR du gouvernement de Raymond Barre apportent leur soutien à Valéry Giscard d'Estaing.

Face à ce risque d'éclatement de la famille gaulliste, Jacques Foccart est l'un des rares « barons » à assumer son ralliement à Chirac depuis la fin des années 1970. Il le fait sans état d'âme même s'il ne cache pas, dans ses *Mémoires*, qu'il s'agit d'« un triste épisode<sup>2</sup> ». Il s'engage publiquement aux côtés du chef du RPR et est, avec Pierre Messmer et Pierre Billotte, parmi les rares « vieux gaullistes » à se déclarer, dès le début, en sa faveur, ce dont se plaint, non sans amertume, Michel Debré<sup>3</sup>. Foccart essaie pourtant de le dissuader de maintenir sa candidature face à un Chirac considéré comme le seul capable de dépasser les 10 % au premier tour. Dans un *remake* de 1969 – il avait obtenu de René Capitant qu'il ne se présentât pas contre Georges Pompidou –, il lui téléphone et lui écrit à cette fin. Il en fait de même avec sa principale collaboratrice Françoise Duléry ainsi qu'avec Jean Foyer<sup>4</sup>. En vain. Maurice Schumann, rallié finalement à la candidature de Chirac, écrit



lui aussi à Michel Debré<sup>5</sup> qui ne veut rien entendre et finira par récolter un désastreux 1,7 % des suffrages exprimés au soir du 26 avril 1981.

Foccart s'engage aux côtés du chef du RPR dans une campagne tendue par les enjeux et complexe par la multiplicité des candidatures y compris fratricides. Il accepte, dès les premiers jours de mars, la présidence d'honneur du comité de soutien à Jacques Chirac du Val-d'Oise et, à la mi-avril, préside directement un comité intercommunal de soutien du canton de Luzarches dont il est par ailleurs conseiller municipal. Pour autant, il ne joue pas les premiers rôles dans cette campagne. La caution des « vieux gaullistes » est surtout apportée par Pierre Messmer qui assume non seulement la présidence du comité national de soutien mais participe activement à la campagne comme lors du grand meeting du RPR au parc des Princes le 13 avril<sup>6</sup>. L'ancien bras droit du général de Gaulle demeure discret dans la campagne, ce qui ne l'empêche pas d'entretenir des contacts officieux, notamment avec le camp Debré. Dans son registre habituel, il participe à la mobilisation, sans publicité, des énergies de ceux pour qui le nom de Jacques Foccart représente encore une référence à suivre. Il met à contribution le SAC. D'après des notes des Renseignements généraux annexées au rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le SAC de 1982, il participe à l'assemblée des responsables de l'organisation qui se tient à l'hôtel Lutétia, le 28 février 1981. Il s'agit de fixer la ligne à suivre que le mouvement appliquera ensuite sur le terrain sous la direction de son secrétaire général et patron Pierre Debizet. Si tous sont d'accord pour un soutien inconditionnel à Jacques Chirac, les regards paraissent déjà tournés vers le second tour et la question cruciale du choix : reconduire Giscard majoritairement considéré comme antigauilliste, ou faire voter pour Mitterrand et assurer sa victoire. « Aux questions concernant l'attitude à observer pour le second tour, il a été précisé qu'il fallait tout d'abord faire en sorte que Jacques Chirac soit présent au scrutin du 10 mai, et qu'en tout état de cause une réunion aurait lieu entre les deux tours pour fixer la position du mouvement. Il ne fait cependant guère de

doutes que nombre d'adhérents du SAC n'accepteront pas de gaieté de cœur une recommandation à voter, le moment venu, pour M. Giscard d'Estaing<sup>7</sup>. »

Lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire sur les activités du SAC, le 7 avril 1982, Jacques Foccart précise le fond de sa position ainsi que celle qui devait être celle du SAC. La ligne politique de l'Action civique est, à ses yeux, « définie par avance : soutien au mouvement gaulliste<sup>8</sup> ». Le SAC a donc œuvré activement en faveur du candidat Chirac jusqu'au soir du 26 avril. C'est alors que, au SAC comme au RPR, le débat, esquivé initialement, a fait de nouveau rage sur la stratégie à adopter.

Bien que Jacques Chirac ne l'ait jamais reconnu, il semble que la stratégie du pire – faire battre Valéry Giscard d'Estaing – ait été envisagée très tôt. Il aurait, à son initiative, dîné secrètement avec François Mitterrand à l'automne 1980, au domicile d'Édith Cresson. Un « pacte » aurait été scellé aux termes duquel le chef du RPR se serait engagé à ne pas reporter les voix gaullistes sur le Président sortant au second tour<sup>9</sup>. Une telle « alliance » ne peut pas se révéler au grand jour. Chirac mène donc essentiellement campagne contre le Président sortant tout en affectant officiellement de déclarer son soutien à Giscard en cas de duel avec Mitterrand au second tour. Parallèlement, certains membres de sa garde rapprochée « matraquent » Giscard comme s'il s'agissait de l'ennemi numéro un. Cette stratégie du pire, le député-maire de La Baule, Olivier Guichard, par ailleurs peu amène à l'égard du chef du RPR, l'a fort bien résumée avant l'heure : « Je pense que Chirac prendra parti, entre les deux tours, contre Mitterrand. Rien de plus. Mais il aura atteint son but : les coups terribles qu'il aura assénés à Giscard avant le premier tour feront que les troupes RPR seront hostiles au chef de l'État, quoi que fasse Chirac personnellement. Je le constate chez moi, en Loire-Atlantique. Je prépare une feuille favorable à Giscard pour l'entre-deux-tours. Mais aucun militant RPR, aucun de mes électeurs ne voudra la distribuer. Ainsi Chirac a-t-il mené son jeu : tenter de faire tomber Giscard

par sa campagne au premier tour et ne pas se déclarer ouvertement contre lui pour le second<sup>10</sup>. »

Au lendemain du premier tour qui l'a vu recueillir 18 % des suffrages exprimés, Jacques Chirac déclare, dans une sorte de service minimum, qu'« à titre personnel » il ne peut « que voter pour M. Giscard d'Estaing<sup>11</sup> ». Mais, dans le même temps, le comité central du RPR<sup>12</sup>, réuni le 29 avril, adopte une motion qui « laisse le soin à chacun de se déterminer selon sa conscience en tenant compte des intérêts de la France<sup>13</sup> ». Pis, certains gaullistes – essentiellement de gauche – appellent ouvertement à voter pour le candidat de la gauche à l'instar de Philippe Dechartre. Surtout, une partie des dirigeants du RPR font le jeu de François Mitterrand en appelant discrètement, soit à s'abstenir, soit à voter pour celui-ci. Les cadres du RPR autour de Charles Pasqua considèrent ouvertement que le divorce est consommé avec le Président sortant et répandent – explique Yves Guéna – une consigne sans ambiguïté : « Ne votez pas Giscard, laissons faire l'expérience Mitterrand<sup>14</sup> ! » Le député-maire gaulliste du sixième arrondissement de Paris, Pierre Bas, se souvient avoir reçu entre les deux tours une lettre de Charles Pasqua, au timbre du RPR, adressée aux dirigeants et aux militants, appelant à voter pour François Mitterrand.

Si Foccart soutient pleinement la candidature de Chirac, il n'est pas un partisan de la politique du pire. Pour lui, il faut absolument éviter, comme en 1974, à la suite de l'échec du candidat gaulliste Jacques Chaban-Delmas au premier tour, la victoire de la gauche qui serait un « malheur »<sup>15</sup>. Il faut donc tout faire pour que Valéry Giscard d'Estaing gagne au second tour. Il ne goûte absolument pas les agissements de Charles Pasqua et d'une part des cadres dirigeants du RPR qui appellent à la victoire du candidat de la gauche<sup>16</sup>. Il parvient d'ailleurs à obtenir qu'aucune consigne officielle ne soit donnée par la direction du SAC en faveur de François Mitterrand<sup>17</sup>, ce qui n'empêche pas ses membres d'avoir plutôt majoritairement suivi la position de Charles Pasqua. D'ailleurs, les affiches électorales de Valéry Giscard

d'Estaing voient fleurir des diamants en lieu et place des yeux du Président sortant, en référence aux généreux dons de l'ex-empereur Bokassa. Les gens du SAC sont immédiatement accusés par les giscardiens tandis que Pasqua crie, dans ses *Mémoires*, à la manipulation du camp mitterrandien, la paternité revenant selon lui à « l'ordonnateur de sa campagne » Jacques Séguéla<sup>18</sup>. Cette polémique illustre une nouvelle fois l'érosion manifeste de l'autorité de Jacques Foccart sur le SAC. Pour lui, l'essentiel est de faire prendre conscience aux dirigeants du RPR que l'élection de Mitterrand ne serait pas un épiphénomène localisé et que leur politique du pire est vouée à un échec certain. En d'autres termes, que ce n'était pas parce qu'ils se seraient débarrassés de Giscard que Mitterrand ne serait qu'un intermède susceptible de leur livrer rapidement le pouvoir tel un fruit mûr<sup>19</sup>. Foccart réitère cette position lors du comité central du RPR consécutif à l'élection de François Mitterrand. Il retrouve, pour l'occasion, son compagnon gaulliste de la première heure, Pierre Bas, qui, comme lui, « tire la sonnette d'alarme ». Ils sont bien esseulés face à Jacques Chirac, Charles Pasqua, Alain Juppé et bien d'autres qui pensent que le nouveau Président ne finira pas son mandat. Le pouvoir sera alors à ramasser. Les deux vieux briscards gaullistes affirment le contraire. Ils ont vu, par le passé, Mitterrand agir en Afrique en qualité de ministre de la France d'outre-mer et n'ont pas oublié son exceptionnelle capacité à « trouver les combines pour se maintenir au pouvoir<sup>20</sup> ». Sur ce point crucial, qui conditionne la stratégie d'opposition à mener, ils ne sont pas entendus.

La victoire socialo-communiste et la mise en place de ce qu'il qualifie de « nouveau régime » conduisent, plus encore qu'en 1974, Jacques Foccart à s'interroger sur son avenir et son action politique. À soixante-huit ans, que peut-il encore espérer ? Il a été le bras droit du général de Gaulle et l'un des principaux collaborateurs de son successeur Georges Pompidou. Depuis l'échec de Jacques Chaban-Delmas, il n'est plus qu'un conseiller hors pair sans prince à servir. Il est demeuré en politique afin de sauver le gaullisme, ce

qui l'a conduit à rallier la personne de Jacques Chirac et le RPR. Il n'en est pas pour autant devenu son proche collaborateur et homme de confiance malgré d'évidents rapprochements sur les affaires africaines. Leurs échanges se font au coup par coup suivant l'actualité franco-africaine. Le SAC n'est plus que l'ombre de ce qu'il fut. Il s'effiloche en une multitude de ramifications aux mains de personnages douteux qui échappent à l'autorité de Foccart. Pis, à partir de l'été 1981, il est de nouveau propulsé, à son grand dam, au cœur de l'actualité à travers la tuerie d'Auriol et les vicissitudes du SAC. L'homme est plus que jamais vilipendé et voué aux gémonies. Son nom focalise tous les errements de la présidence gaullienne et, au-delà, devient le synonyme d'une époque de liens coupables entre les gouvernants et le crime organisé. Dans ces conditions, la tentation de la retraite a manifestement effleuré l'esprit de l'ancien secrétaire général. Du moins s'y essaie-t-il en cet automne 1981. Pour preuve, cette lettre à Roger Barberot, en pleine affaire « SAC », dans laquelle il écrit, non sans autodérision, qu'il a « commencé à s'entraîner à la retraite<sup>21</sup> ». Dans des accents qui ne sont pas sans rappeler ceux de la « traversée du désert » de 1955-1958, il se montre également las d'« une opinion publique qui semble curieusement regarder tout cela [la politique du gouvernement socialo-communiste de Pierre Mauroy] comme si son sort n'était pas en jeu<sup>22</sup> ». Toutefois, attaqué de toutes parts et peu confiant sur « les résultats de la politique du “nouveau régime” », il ne peut se résoudre à l'inaction. D'ailleurs, la retraite est-elle possible pour Foccart ?

Dans l'immédiat, il défend son honneur face à ses accusateurs et entre en résistance contre ce qu'il considère être un véritable danger pour la France : le socialo-communisme au pouvoir. Parallèlement, il maintient un positionnement au sein du RPR tout empreint d'une présence discrète mais continue. Jacques Toubon, secrétaire général du mouvement entre 1984 et 1988, se souvient de ne l'avoir croisé qu'à quelques reprises<sup>23</sup>. Entré au conseil politique en novembre 1979, au lendemain du déclenchement de

l'affaire Boulin, Foccart continue à siéger régulièrement dans cette instance consultative du parti gaulliste qui a pour mission principale d'assister le Président (Jacques Chirac) et le secrétaire général du RPR. Lors de la réforme des statuts du parti en novembre 1984, Foccart devient membre du nouveau bureau politique qui succède au conseil politique. Il est composé de vingt membres élus par le comité central et des membres de droit. Il y siège en qualité d'« ancien secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches<sup>24</sup> ». Lors du renouvellement du bureau politique, en juin 1987, Foccart est réélu mais porte désormais le titre de « conseiller auprès du Premier ministre<sup>25</sup> ». Cela traduit le respect de la nomenclature officielle – il est membre du cabinet du Premier ministre Jacques Chirac (1986-1988) –, et le lien qui s'est progressivement tissé entre les deux hommes. En qualité de grand ancien, il n'est pas cantonné au rôle de figuration. Mais il n'exerce pas de fonctions exécutives au niveau parlementaire, comme Pierre Messmer par exemple, ni au sein du Rassemblement. Il n'a pas officiellement en charge les questions ultramarines pas plus que les sujets africains. La singularité de sa position, il la doit au fait qu'il est « hors hiérarchie ». Michel Roussin, qui gère l'agenda du maire de Paris avec Denise Esnous à partir de 1984, témoigne que « Jacques Foccart n'est pas là toutes les semaines et que ce n'est pas un visiteur du soir<sup>26</sup> ». Il est tout simplement devenu, en ce début des années 1980, un conseiller du Président d'un parti qui, tradition gaulliste oblige, concentre l'essentiel de l'autorité entre ses mains. La relation de confiance et d'amitié qui est en train de se forger entre les deux hommes passe par d'autres canaux que les voies officielles et officieuses habituelles. Ils se téléphonent de plus en plus et les sujets abordés sortent des sentiers purement africains pour ne plus connaître de limites. Foccart devient ainsi, au milieu des années 1980, le conseiller personnel de celui qu'il considère comme le seul leader politique à pouvoir remettre « le national comme objectif premier » au cœur de l'État<sup>27</sup>. Foccart

demeure ce qu'il n'a cessé d'être depuis 1958, un homme du court-circuit directement attaché à la personne du chef qui porte ses valeurs gaullistes.

À la faveur de cette cure d'opposition, les relations entre les deux hommes évoluent considérablement. Le soutien de Jacques Foccart, dès le début de la campagne en faveur du chef du RPR, et son action jusqu'à l'échec du 10 mai constituent la « véritable réconciliation avec Jacques Chirac » et « l'amorce » d'« une collaboration confiante et d'une profonde affection<sup>28</sup> ». À cette occasion, Foccart a incontestablement marqué des points auprès du maire de Paris. Il a confirmé que son ralliement très progressif était sincère même si son appui était également motivé par des données objectives : seul Chirac pouvait espérer faire un bon score à l'élection présidentielle et sauver la famille gaulliste de la disparition. Le constat de 1980-1981 vaut pour l'avenir car, une fois Valéry Giscard d'Estaing battu, il n'y a que Chirac qui puisse, selon Foccart, reconquérir l'Élysée. Au-delà de la reconstruction présentée dans ses *Mémoires*<sup>29</sup>, c'est la nécessité de bouter hors du pouvoir l'adversaire commun qui resserre les liens entre les deux hommes. Ils initient, à partir de ce moment, une véritable collaboration de travail qui se fait progressivement sous le sceau de la confiance et de l'amitié. Foccart devient un conseiller de plus en plus écouté en matière de politique africaine du président du RPR. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir conscience des qualités et des défauts du personnage « Chirac ». La discrétion reste toutefois de mise. Ainsi, lors du deuxième sommet de la Francophonie, qui se tient à Québec, début septembre 1987, le conseiller Foccart prend dans sa voiture le commissaire général à la langue française, Bernard Billaud, qui est victime de l'ostracisme belliqueux du Premier ministre français. Témoin des avanies subies par Billaud, il lui expose, sans prendre parti, que le temps du général de Gaulle n'est plus et que les Français doivent s'y habituer. Jacques Chirac dispose, à ses yeux, de « qualités, de beaucoup de conscience et de scrupule, et mène une bonne politique africaine ». Il se montre même « satisfait que les enseignements qu'il lui avait prodigués du temps de Georges Pompidou aient

porté leurs fruits ». Foccart s'en tient à sa ligne de conduite et se garde de condamner, tant en public qu'au cours de conversations privées, la personnalité de son nouveau « patron ». Il se montre également très attentionné à l'égard du catholique Bernard Billaud, qui se plaint qu'aucun office religieux n'ait été prévu par le protocole canadien. Il décide alors de mettre à sa disposition son chauffeur afin que le commissaire général puisse se rendre à la messe dominicale, sans pour autant que lui-même n'y participe<sup>30</sup>.

## **Du SAC au MIL**

À la suite de la cuisante défaite de 1981, l'état-major du RPR entend préparer les voies d'un retour possible au pouvoir. Il lui faut pour cela définir un programme de gouvernement novateur et susceptible d'entraîner une vaste adhésion des Français. En juin 1981, Michel Aurillac, Nicole Catala et Alain Juppé lancent le Club 89 qui essaime des sections dans toute la France. Ces groupes de réflexion ont pour vocation d'apporter au parti de Jacques Chirac des idées nouvelles et une expertise sur les grands sujets de société. Jacques Foccart appuie pleinement cette démarche de renouvellement qu'il considère comme vitale même s'il n'y participe pas directement. La dimension Afrique au sein du Club 89 est notamment couverte par son ami Maurice Robert. Comme à son habitude, il envisage une telle démarche dans une perspective plus pragmatique que théorique. En effet, Foccart a tiré les leçons de l'échec de la présidentielle de mai 1981. Pour lui, l'échec de la droite a des causes profondes. Elles tiennent surtout à l'incapacité des nouvelles générations gaullistes à mener durablement un travail de fond sur le terrain. Or le succès historique du gaullisme, outre le charisme hors norme de son chef le général de Gaulle, a longtemps résidé dans la capacité des compagnons à mobiliser le pays à travers non seulement le parti gaulliste mais aussi grâce à ses nombreuses ramifications. C'est ce travail « en profondeur » qu'il entend relancer afin de réunir un jour les conditions du succès politique de son mouvement. En patronnant, le 17 novembre 1981, la création du Mouvement



Initiative et Liberté (MIL), il entend ressaisir le flambeau perdu du SAC et de l'Association nationale pour le soutien à l'action du général de Gaulle. Le MIL n'a pas vocation à « jouer directement le jeu politique, en particulier dans sa forme électorale<sup>31</sup> ». Au-delà du seul RPR, il s'agit de réunir « des hommes et des femmes décidés à s'engager sans compter pour les causes auxquelles ils croient ». Foccart porte sur les fonts baptismaux ce « vrai mouvement de militants » qui entend reconquérir aux adversaires du gaullisme cette « sorte de monopole de l'action au jour le jour sur les divers terrains de l'activité nationale<sup>32</sup> ». Son soutien ne se dément pas par la suite. Outre son principal parrain – Jacques Foccart –, le MIL est également patronné par le gendre du général de Gaulle, le général Alain de Boissieu, et l'ancien Premier ministre Pierre Messmer.

Le MIL dénonce la gauche et l'extrême gauche – le gouvernement du socialiste Pierre Mauroy comporte des ministres communistes – au pouvoir et la dangerosité de leur politique pour la France. Dans les faits, le MIL est d'abord conçu comme « une structure d'attente », un cadre qui doit être activé pour les prochaines élections décisives. Dans le climat consécutif à l'affaire de la tuerie d'Auriol de juillet 1981, il faut d'abord « faire le gros dos » et se montrer particulièrement discret. Ce n'est qu'à partir de 1984-1985 que le MIL « passe à la vitesse supérieure<sup>33</sup> ». Il est alors « vitalisé » dans la perspective des élections législatives<sup>34</sup>. Jacques Foccart demeure, comme avec le défunt SAC au temps du gaullisme triomphant entre 1959 et 1974, une sorte de chef hors hiérarchie de ce mouvement militant de gaullistes de convictions et de choc. Il leur apporte son nom et son expérience. Il assure également le lien avec l'état-major du RPR de Jacques Chirac. Fidèle à sa conception du combat politique qui passe par un engagement militant sans faille au sein de la société civile, il joue, au cours de ces années d'opposition au pouvoir socialiste, un rôle à peu près identique – même s'il est moins impliqué dans la structure – avec l'UNI<sup>35</sup>. Il s'agit cette fois de mobiliser étudiants et professeurs dans le sens des idées

avancées par le mouvement gaulliste et ne pas laisser la jeunesse aux seules mains des socialo-communistes. Son action auprès du MIL et de l'UNI s'avère d'autant plus appuyée que le SAC ne répond plus à ses attentes. Les « gros bras » et les militants dévoués corps et âme du gaullisme des années 1960 et 1970 ont vieilli ou ont disparu. Foccart, surtout à partir de son départ de l'Élysée en 1974, perd progressivement son influence sur un mouvement dont certains éléments sont manifestement de plus en plus incontrôlables, y compris pour Pierre Debizet. Le grand déballage médiatique des années 1970 sur les activités occultes, réelles ou fantasmées du SAC a définitivement terni son image. Le SAC est, en ce début des années 1980, tel un bateau sans véritable pilote. Pis, les conditions d'un nouvel « accident » sont plus que jamais réunies. Certains auxiliaires de ce type d'actions sont d'autant moins contrôlables que Foccart ne dispose plus des moyens d'intimidation et de coercition de la puissance publique.

L'affaire de la tuerie d'Auriol sonne le glas de cette aventure singulière du SAC qui a tant fait pour asseoir la légende noire de Jacques Foccart. Le 18 juillet 1981, dans une bastide de la campagne marseillaise, une famille de cinq personnes – dont un enfant de sept ans – est massacrée par un commando. L'enquête policière montre qu'il s'agit d'un règlement de comptes entre membres du SAC de Marseille. Parallèlement à l'enquête judiciaire, une commission parlementaire, où ne siègent que des représentants de la gauche et de l'extrême gauche, s'empare du dossier « SAC ». Elle nourrit pendant plusieurs mois les unes de l'actualité par ses révélations et les auditions auxquelles elle procède. Le 7 avril 1982, Foccart se présente devant la commission. Il se montre pugnace bien que, sur certains sujets, il connaisse certaines insuffisances de mémoire. Le fait divers dramatique d'Auriol relance la polémique sur les polices parallèles et tout particulièrement sur un SAC dont la gauche et l'extrême gauche ont juré, depuis plusieurs décennies, la perte. Symboliquement, le rapport de la commission d'enquête sur les activités du SAC, qui se veut accablant, paraît au *Journal officiel* le 18 juin

1982. Pour autant, la volonté d'impliquer dans cette tuerie le secrétaire général de ce mouvement, Pierre Debizet, se conclut par un échec. Bien qu'inquiété par la justice, il s'en sort sans aucune suite du point de vue pénal, sa culpabilité n'ayant pas pu être prouvée. Bien que le rapport de la commission d'enquête ne réclame pas explicitement la dissolution du SAC, le ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, la prononce le 28 juillet 1982, ce qui clôt, officiellement du moins, un chapitre trouble du gaullisme.

Pour Jacques Foccart, cette commission d'enquête constitue une véritable machine de guerre contre le gaullisme. C'est en outre une attaque en règle contre ce qui fut un des atouts pour asseoir sa singulière position au sein de la mouvance gaulliste. Surtout, il se retrouve une nouvelle fois sous les feux de la rampe dans la rubrique « affaires de droit commun » et « barbouzerie ». En effet, la forte médiatisation des travaux de la commission d'enquête concourt chaque jour davantage à jeter le trouble et l'opprobre sur les réseaux parallèles du gaullisme et de leur mentor Foccart. Par exemple, dans la première émission de « 7/7 » de TF1, le 12 septembre 1981, une personne anonyme tournant le dos à la caméra – identifié par Jacques Foccart comme étant Dominique Calzi, qui sera de nouveau écroué aux Baumettes le 10 octobre suivant – « raconte des histoires extraordinaires concernant les “réseaux Foccart”<sup>36</sup> ». Ce qui vaut au président de la première chaîne d'être poursuivi en justice par Foccart et condamné au franc symbolique de dédommagement<sup>37</sup>. L'affaire de la tuerie d'Auriol puis la dissolution du SAC assoient définitivement la légende noire de Jacques Foccart. Elle l'oblige à trancher le nœud gordien : faire table rase d'une Action civique qui n'est plus que l'ombre d'elle-même. Depuis 1974, le SAC a eu une activité beaucoup plus réduite bien qu'il constitue toujours, selon Foccart, une réserve de gens fidèles et décidés « en cas de coup dur »<sup>38</sup>. La dissolution du SAC ne signifie pas la fin de toute forme d'action civique. L'heure de la refondation a sonné et passe par la mise en place d'un nouvel instrument de combat politique : le

MIL. Jacques Foccart demeure ainsi l'homme des actions sur le terrain et du militantisme même s'il se sépare, à cette occasion, d'une part de son ombre.

## **Afrique, DOM-TOM : des politiques condamnées ?**

Les premiers mois d'action gouvernementale du pouvoir socialiste sont marqués du sceau d'un profond désaccord avec la politique africaine prônée par Jacques Foccart. En cause, l'activisme tiers-mondiste du très rocardien ministre délégué en charge de la Coopération et du Développement, Jean-Pierre Cot, qui entend rompre les liens privilégiés et incestueux entre la France et les pays africains du « pré carré ». Pour cela, il défend une politique française mondialisée d'aide au développement qui doit élargir le cadre de la coopération et la rendre plus « morale ». Une telle politique suscite la franche hostilité des dirigeants d'Afrique francophone qui crient à l'abandon de la France. Ils trouvent heureusement en François Mitterrand une oreille attentive et complaisante. Le président de la République n'entend pas couper les ponts avec la « Françafrique ». En porte-à-faux avec la politique africaine de l'Élysée menée parallèlement, Cot démissionne en décembre 1982 plutôt que de devoir cautionner une politique qu'il n'approuve pas. Mitterrand a tranché en faveur d'une « politique de continuité, qui implique de bons rapports avec tous les dirigeants africains, même les moins “fréquentables”<sup>39</sup> ». Malgré des discours très engagés, le Président conserve la haute main sur la politique africaine à travers une forte personnalisation des rapports avec les dirigeants africains, appuyée sur l'action discrète et efficace de son conseiller africain et ami Guy Penne.

Une fois passé le spasme d'une politique africaine tiers-mondiste, Foccart approuve, dans son économie générale, la politique de François Mitterrand et de son conseiller Afrique Guy Penne. « J'ai rencontré Penne – explique Foccart dans ses *Mémoires* – et je me suis aperçu que sa façon de concevoir les affaires franco-africaines était plus proche de la mienne que de celle de Cot. Nous n'avions aucun désaccord profond et il ne se croyait pas obligé de

dénigrer l'action qui avait été la mienne<sup>40</sup>. » Le secrétaire général de l'Élysée Jean-Louis Bianco ne dit pas autre chose en expliquant à Jean Mauriac, le 10 mars 1983 qu'en matière africaine, le gouvernement assume pleinement l'héritage tout en s'efforçant d'avoir de meilleures relations avec les États progressistes (Guinée, Bénin et Congo-Brazzaville<sup>41</sup>). Comme le souligne l'ambassadeur Michel Rougagnou, ancien chargé de mission au secrétariat général à la présidence de la République sous Georges Pompidou (1970-1974) et chef du Protocole sous François Mitterrand (1981-1983), « le système des relations franco-africaines n'a pas changé : ce sont des relations personnelles au plus haut niveau. Bien sûr, il n'y a pas beaucoup de démocratie ni de transparence<sup>42</sup> ». Alors que la situation en Afrique a beaucoup évolué, les nouveaux dirigeants français n'ont pas rompu, contrairement à leurs affirmations publiques, avec l'ancien système de relations franco-africaines hérité du gaullisme. Pire, sous couvert de l'ancienne vision stratégique du maintien du « pré carré » africain de la France, ils ont accentué des pratiques qui ont progressivement donné à la « Françafrique » un sens pleinement péjoratif : « argent facile, financements occultes et enrichissement personnel<sup>43</sup> ».

La gauche, même au pouvoir, demeure initialement prisonnière de ses schémas mentaux et de ce qui est devenu, au fil des ans, un des éléments de sa culture politique d'opposition : la « barbouze » Foccart et son implication systémique dans toute affaire de coups d'État en Afrique. L'affaire de la tuerie d'Auriol et la dissolution du SAC n'ont fait que renforcer cette légende noire. En mai 1981, le conseiller personnel du nouveau président de la République, Jacques Attali, accueille le futur conseiller « Afrique » de François Mitterrand par un malicieux : « Bonjour Monsieur Foccart<sup>44</sup> ! » En octobre suivant, lorsque le général Kolingba prend le pouvoir en République centrafricaine, le président Mitterrand soupçonne Foccart d'avoir partie liée avec le nouveau maître de Bangui. Guy Penne prend discrètement contact avec lui pour s'assurer qu'il n'en est rien<sup>45</sup>. Le président Dacko, qui avait été

fortement incité à revenir en Centrafrique en 1979 par le gouvernement français, a vraisemblablement poussé Kolingba à prendre le pouvoir à sa place. Rencontrant en 1982, chez son médecin, Foccart qui le félicite d'avoir rapidement « trouvé ses marques en Afrique » et qui lui indique que son « appartenance à la franc-maçonnerie » lui a « grandement facilité la vie<sup>46</sup> », Penne ne peut s'empêcher de lui rétorquer : « En matière de réseaux, on a surtout parlé des vôtres. Vous pourriez peut-être leur demander ce qu'ils savent de ceux que vous me prêtez<sup>47</sup>. » Pourtant, Jean-Pierre Cot ne se souvient pas avoir trouvé en place, au moment de son entrée en fonction, un ministère noyauté par les « réseaux Foccart<sup>48</sup> ».

Cette image, Jacques Foccart tente de lui tordre le cou. Le cas de la Guinée est, de ce point de vue, exemplaire. En effet, la normalisation définitive des relations franco-guinéennes a dû attendre la fin de la terrible répression menée contre l'opposition au pouvoir dictatorial de Sékou Touré. Au début des années quatre-vingt, le Président guinéen est reçu à l'Élysée par François Mitterrand et, dans la foulée, le 17 septembre 1982, à l'Hôtel de Ville de Paris par Jacques Chirac. Sékou Touré prononce alors un discours qui engage sa réconciliation – posthume – avec le général de Gaulle en l'absence toutefois de son ancien bras droit pour les affaires africaines Jacques Foccart. Celui-ci goûte, non sans une certaine délectation, « l'hommage solennel au général de Gaulle » que lui rend Sékou Touré. Reste à parachever cette réconciliation avec celui qui symbolise encore la politique africaine du premier Président de la V<sup>e</sup> République. C'est ainsi qu'à la surprise générale, Foccart se rend à Conakry, le 25 juin 1983, à l'invitation de Sékou Touré qu'il n'a plus revu depuis le face-à-face tendu entre le Général et le leader guinéen, le 25 août 1958. Ces étranges retrouvailles entre celui qui fut probablement le Français le plus vilipendé par les médias guinéens et celui qui a dit « non » au général de Gaulle, prennent rapidement le tour d'une réunion d'anciens combattants. « Très bien, très intéressante, très émouvante – rapporte Foccart à André Lewin. Nous avions des foules de

choses à nous dire, de problèmes, de reproches, de vérités et de mensonges à évoquer... Nous avons passé de longues heures ensemble, jusque tard dans la nuit. Et puis Sékou m'a demandé mon avis sur plusieurs sujets africains importants dans l'optique du futur sommet de l'OUA qu'il compte présider à Conakry en 1984. C'était passionnant, mais un jour ne suffisait pas. Nous avons par conséquent convenu de nous revoir régulièrement. Je retournerai donc le voir d'ici quelque temps<sup>49</sup>. » La mort du Président guinéen en mars 1984 ne permet finalement pas à Jacques Foccart d'approfondir cette nouvelle relation qui surprend même les initiés. Mais pour qui connaît la psychologie et le mode de fonctionnement de Foccart, point de surprise. Au contraire, elle s'inscrit dans le droit fil de sa personnalité. La « paix des braves » n'est pas un vain mot d'autant qu'il n'a jamais été celui qui, au sommet de l'État français, s'est toujours opposé à un compromis avec le « père de l'indépendance » guinéenne. Au point qu'il demande à André Lewin, qui se rend aux obsèques du défunt, en mars 1984, « d'avoir en son nom une pensée particulière devant le catafalque du disparu<sup>50</sup> ».

Seul bémol à ce qui s'apparente plus à un *satisfecit* qu'à une condamnation globale, la politique de la France à l'égard de la situation au Tchad. Depuis l'indépendance en 1960, cette ancienne colonie française constitue, pour le gouvernement français, un point récurrent de problèmes parfois gravissimes, tant pour l'avenir de ce pays que pour le devenir des relations franco-africaines. En application des accords de Lagos d'août 1979, la France a retiré ses troupes en mai 1980, laissant l'ancien Premier ministre Hissène Habré et ses Forces armées du Nord (FAN) poursuivre leur guerre contre leur ancien allié Goukouni Oueddei, président du GUNT (Gouvernement d'union nationale et de transition). Or, en décembre 1980, le chef du GUNT, fortement aidé par les forces armées libyennes du colonel Kadhafi, a repris la capitale N'Djamena. Le candidat Chirac avait utilisé, lors de la campagne électorale de 1981, la crise du Tchad pour dénoncer les incohérences de la politique africaine du Président sortant<sup>51</sup>. La guerre civile

a perduré au Tchad entre Hissène Habré appuyé par la France, et Goukouni Oueddei soutenu par la Libye. Habré reprend N'Djamena en juin 1982. Mais lorsqu'à l'été 1983, les forces tchado-libyennes reprennent l'offensive en direction du sud du pays – occupant Faya-Largeau –, le RPR fustige d'abord l'absence de réaction de la France puis sa lenteur et enfin son inefficacité. En effet, l'intervention militaire française (opération « Manta<sup>52</sup> ») vise d'abord à empêcher les forces de Oueddei et leurs alliés libyens à s'emparer de la capitale tchadienne. Elle ne consiste pas – c'est là le point central de la critique du RPR – à permettre aux troupes d'Habré de réoccuper l'ensemble de leur territoire national alors même qu'il s'agit de la position théorique officielle du gouvernement français<sup>53</sup>.

Jacques Foccart prône également cette ligne interventionniste, même si, en vieil Africain qui connaît bien les problèmes structurels du Tchad, il s'y résout plus qu'il ne la souhaite. Hissène Habré est en outre un personnage pour lequel il nourrit une antipathie certaine. Ce contentieux remonte aux années 1970. Les seigneurs du nord, dont Hissène Habré alors allié à Goukouni Oueddei, œuvraient contre le Président soutenu par la France François Tombalbaye, originaire du sud. L'ancien rebelle est devenu, par la force des armes, président de son pays. Mais, Foccart – et d'autres comme Jacques Chirac – le juge responsable du martyr du commandant Galopin, l'émissaire du gouvernement français chargé de négocier la libération de l'anthropologue Françoise Claustre, en 1975, et trop lié à la CIA. Bien que n'étant pas un inconditionnel d'Hissène Habré et n'ignorant pas les risques d'enlèvement, Foccart considère néanmoins que la France doit intervenir militairement. L'objectif consiste tout d'abord à stabiliser un régime « ami ». Il s'agit également d'aider à la libération du Tchad de l'occupant libyen par une intervention de l'aviation militaire française. Il y va de la crédibilité de la France auprès de ses partenaires traditionnels en Afrique. Un de ses proches collaborateurs et amis, Jacques Godfrain, se fait alors l'écho de ses positions. « Ce qui se passe aujourd'hui au Tchad – explique-t-il – ne me surprend pas !



J'avais en effet au cours de la session d'automne attiré l'attention du gouvernement sur les risques d'une politique de compromis avec la Libye. L'intervention des forces françaises a eu pour effet de geler les lignes de combat et d'empêcher la Libye de continuer son avancée vers le sud, gardant le contrôle de la situation au nord. Ayant hésité à intervenir préventivement puis ayant refusé de le faire, le gouvernement a pris le risque d'accepter la partition du pays. Ce risque a amené la pire des situations, celle qui permet à un homme du nord d'essayer de gouverner au sud contre ceux-là mêmes dont il était l'obligé il y a quelques années, et ce à l'époque contre la France, aux côtés de la Libye. Cependant, une fois de plus, l'idéologie socialo-communiste l'a emporté sur la réalité : le gouvernement a accepté l'implantation de la Libye dans le nord du pays en contrepartie d'une paix apparente dans le sud. Paix apparente parce que Kadhafi n'a qu'un seul objectif : celui d'envahir le Tchad du nord au sud<sup>54</sup>. »

Jusqu'à leur retour au pouvoir, les gaullistes dénoncent l'enlisement de la France au Tchad et la responsabilité personnelle du Président François Mitterrand, qui a notamment négocié avec Kadhafi en Crète en novembre 1984. Toutefois, comme le rappelle Foccart, si le gouvernement se doit d'aider son allié à recouvrer son intégrité territoriale, il ne peut être question de participer aux combats terrestres qui sont du ressort exclusif des forces tchadiennes. Au fond, la position de Foccart à l'égard de la politique tchadienne à mener n'est pas très éloignée de celle de Mitterrand. Le principal reproche qu'il lui tient réside dans son mauvais *timing* quant à l'intervention militaire – protégeant le sud du 16<sup>e</sup> parallèle – et surtout à l'inefficacité de sa diplomatie qui n'a pas obtenu de Kadhafi qu'il respecte ses engagements. D'ailleurs, lorsqu'en février 1986 le Président Mitterrand et son Premier ministre Laurent Fabius font détruire par l'aviation française la piste de Ouadi-Doum et déclenchent l'opération « Épervier » pour bloquer toute possibilité de nouvelles avancées libyennes vers le sud, le RPR et Foccart acquiescent. Quelques semaines plus tard, Foccart indique à Guy

Penne que les instructions du Président Mitterrand « de réarmer Hissein Habré et de lui donner des capacités offensives, tout en ne l'accompagnant pas au nord et en interdisant aux Libyo-coalisés de franchir le 16<sup>e</sup> parallèle, étaient excellentes<sup>55</sup> ».

L'opposition de Jacques Foccart est, en revanche, très nette sur la politique des gouvernements socialistes à l'égard des DOM-TOM. Bien que retiré des affaires de l'État depuis 1974, il n'en continue pas moins à être consulté par nombre d'acteurs de ces questions ultramarines. Il reçoit ainsi rue de Prony, à Luzarches ou dans ses bureaux de la Safiex rue Scribe, nombre de personnalités venant discuter avec lui et écouter ses conseils. Par exemple, le préfet de la Guadeloupe (1972-1975) Jacques Le Cornec vient lui rendre visite, le 8 janvier 1975, à la Safiex afin d'évoquer le devenir de l'île de Karukéra. Le 14 septembre suivant, au moment où les jours du préfet en Guadeloupe sont comptés du fait de l'opposition giscardienne, il se rend auprès de lui à la Villa Charlotte. Le déjeuner réunissant les deux couples, Odette Leguerney et le fameux perroquet du Gabon se déroule dans une atmosphère très amicale<sup>56</sup>. Ce même préfet se souvient, non sans quelque amusement, que Foccart tenait parfois ses informations de sources familiales en la personne de sa demi-sœur Marcelle Lamarre, « une dame veuve, attentive à tous les potins locaux, et jouant de sa parenté avec Jacques Foccart dans son rôle d'agent officieux de renseignements ; les préfets la gâtent et s'en méfient<sup>57</sup> ».

La victoire de la gauche en 1981 ouvre les voies à une politique ultramarine ne se refusant à aucune évolution statutaire, voire favorisant l'indépendance de ces îles au nom d'une idéologie décolonisatrice. L'agitation dans les DOM et les TOM s'est alors considérablement développée, au point de susciter l'inquiétude grandissante des partisans de leur maintien au sein de la République française. Le RPR s'est particulièrement engagé dans cette lutte contre la politique d'« abandon et de laxisme », suivant la formule maintes fois utilisée par Jacques Chirac, menée

par le gouvernement socialiste. De manière *crescendo*, le RPR dénonce les troubles et les attentats, tant en Nouvelle-Calédonie que dans les départements d'outre-mer (en Guadeloupe). Ils sont, selon eux, le résultat de la politique de régionalisation qui « a fait la part belle aux mouvements indépendantistes<sup>58</sup> ». En inaugurant la Maison des Antilles-Guyane à Paris en juin 1985, Chirac ne fait pas mystère de sa détermination. « Les départements d'outre-mer seront maintenus dans la France – lance-t-il – sans aucune espèce d'ambiguïté, de détours intellectuels ou de faux-semblants, si l'opposition d'aujourd'hui gouverne la France d'après mars 1986<sup>59</sup>. » C'est effectivement sur cette base qu'est bâti le programme de gouvernement à appliquer par le parti gaulliste s'il retrouve le pouvoir. De manière symbolique, la première publication préélectorale concerne « la politique de renouveau pour les DOM-TOM<sup>60</sup> ». La condamnation de la politique socialiste par le parti gaulliste trouve aussi sa source dans sa volonté de transformer en profondeur les liens économiques et sociaux entre la métropole et les DOM-TOM. Il s'agit notamment d'éradiquer le terreau de la contestation sociale et donc politique qui nourrit les menées indépendantistes. Outre le « rétablissement d'un État fort qui assure, comme doit l'être sa mission, l'ordre et la sécurité », la politique ultramarine du futur gouvernement de droite devra « articuler » un « nouvel essor économique » autour de « la formation des hommes, de la suppression des aides de l'État au profit d'incitations économiques sous forme par exemple de défiscalisation des investissements » et « de l'emploi des jeunes par l'alignement des charges sociales<sup>61</sup> ».

Jacques Foccart partage pleinement ce programme qui met en avant une relation métropole-DOM-TOM fondée sur le respect de l'ordre républicain et la nécessité d'un développement économique propre qui permette d'échapper à l'assistanat métropolitain. Mais, comme à son habitude, il n'est pas celui qui intervient publiquement sur ces questions. Il laisse à d'autres le soin d'exprimer son désaccord avec la politique menée par le gouvernement socialiste outre-mer ainsi que le soin d'élaborer le programme de

gouvernement. Le RPR fait non seulement appel à ses spécialistes, comme le député Didier Julia, responsable national des DOM-TOM, mais aussi aux grands anciens comme Pierre Messmer ou Michel Debré (pour La Réunion<sup>62</sup>). Lors de la présentation de « la politique de renouveau pour les DOM-TOM », il est tout à fait caractéristique que Foccart n'ait pas été présent. C'est le secrétaire général Jacques Toubon qui officie aux côtés de Didier Julia et de Michel Debré. À l'approche des échéances électorales cruciales de 1986, ce sont plus les questions ultramarines qui retiennent l'attention de l'opposition que les relations franco-africaines. Foccart demeure ainsi, par tempérament mais aussi suivant son champ « officiel » de spécialités – l'Afrique –, en retrait au cours de la dure campagne électorale qui s'engage<sup>63</sup>. Lorsque du 18 au 22 décembre 1985, Chirac se rend à La Réunion, il n'est pas du voyage. Ce sont Didier Julia, Alain Marleix et Michel Debré qui accompagnent le chef du RPR. Il en est de même lors de son déplacement en Guyane, du 7 au 9 janvier, en Guadeloupe et en Martinique, du 12 au 15 février 1986. La remarque vaut également pour la conduite de la campagne en Afrique puisqu'il ne fait pas partie de la mission d'information composée de Pierre Messmer, Charles Pasqua et Jacques Kosciusko-Morizet qui fait successivement escale, du 7 au 13 janvier 1986, à Dakar, Abidjan, Lomé, Yaoundé, Brazzaville, Libreville et Niamey. Le projet de nouvelle politique de coopération franco-africaine est élaboré au sein des instances du RPR et du Club 89, Jacques Foccart n'apparaissant pas dans le processus. Lorsqu'en novembre 1982, le Club 89 organise un grand colloque intitulé « Rencontre avec les pays du Sud », ce sont Michel Aurillac (président du Club), Michel Guillou (responsable du groupe Nord-Sud au sein du Club), Alain Juppé (secrétaire général du Club), Jacques Kosciusko-Morizet, Jean de Lipkowski, Pierre Messmer qui officient<sup>64</sup>. L'élaboration du projet est portée, au sein du parti, par le secrétaire national aux affaires internationales, Jacques Kosciusko-Morizet, et le délégué national au développement, Michel Guillou<sup>65</sup>. Toutefois, le fait qu'il n'apparaisse pas au

grand jour ne signifie pas qu'il n'agisse pas discrètement, en particulier auprès des dirigeants africains qui sont ses amis comme Félix Houphouët-Boigny et qui suivent toujours avec une extrême attention l'évolution de la vie politique française. Il distille également ses conseils et avis directement auprès de Jacques Chirac.

## **Un conseiller officiel hors hiérarchie**

Au soir de l'unique tour des élections législatives du 16 mars 1986, la victoire a, pour Jacques Foccart, une saveur duale. Elle tient d'abord de la satisfaction de reprendre à la gauche l'essentiel du pouvoir. L'échec historique de 1981 est en partie effacé même si François Mitterrand demeure à son poste. L'heure de la première cohabitation a sonné. Toutefois, cette victoire a été acquise sur le fil du rasoir. Le mode de scrutin appliqué – la représentation proportionnelle dans le cadre départemental – a produit l'effet désiré par ses concepteurs : la victoire de la droite est, comme l'explique le bulletin de liaison interne du RPR, « extrêmement serrée<sup>66</sup> ». Le nouveau Premier ministre Chirac, nommé le 20 mars par Mitterrand, fait appel à Foccart pour s'occuper au sein de son cabinet des affaires africaines. Malgré ses soixante-treize ans et « après avoir beaucoup hésité<sup>67</sup> », c'est un Jacques Foccart « tout rajeuni de reprendre du service<sup>68</sup> » qui est nommé, le 4 avril<sup>69</sup>, conseiller auprès du Premier ministre. Ce choix d'une position officielle n'est pas le fruit du hasard. Foccart l'homme de l'ombre entend tourner une page de son existence, du moins de son image négative. « Il avait décidé – souligne son adjoint au sein du cabinet Michel Lunven – d'être plus “visible” vis-à-vis de l'extérieur et de ne pas s'encombrer de collaborateurs d'une époque révolue<sup>70</sup>. » De sorte qu'il s'entoure « d'hommes neufs » tel Michel Lunven qui, lorsqu'il était conseiller technique du ministre des finances du Gabon, avait été expulsé sur une intervention de Jacques Foccart pour s'être heurté à des coopérants proches de Maurice Delauney<sup>71</sup>. À partir d'octobre 1987, Frédéric Guéna<sup>72</sup>, fils d'Yves Guéna, le rejoint. Ses deux collaborateurs ont en commun d'avoir une forte expérience de terrain de

l'Afrique et d'avoir servi au Tchad, pays qui se trouve toujours au cœur de l'actualité. Dans la seconde moitié de l'année 1987, un troisième homme apparaît dans l'équipe Foccart au moment du départ de Michel Lunven comme ambassadeur au Niger : Fernand Wibaux<sup>73</sup>. Celui-ci possède une grande expérience africaine et ultramarine et vient d'achever sa carrière comme haut-commissaire de France en Nouvelle-Calédonie en juillet 1987. À Matignon, Wibaux n'est ni officiel ni officieux. Il est conseiller diplomatique contractuel du Premier ministre. Il est alors en phase de rapprochement avec Jacques Foccart et ne devient son bras droit qu'une fois les élections présidentielles de 1988 perdues par Jacques Chirac et la mise en place de la « structure africaine » de la rue Martignac. Ce travail pour améliorer son « image » s'avère long et complexe tant les réputations et les mythes négatifs ont la vie dure. *Le Canard enchaîné* accueille son retour au pouvoir, dans son édition du 2 avril 1986, en des termes qui résument le chemin à parcourir : « Foccart, conseiller africain de Chirac et vieille gloire du monde barbouzard ». Et pour les lecteurs qui n'auraient pas saisi, une caricature de Foccart vient en appui du texte : « Vieille Lune pour le pays du soleil. Le Tchad est sauvé, on ressort Foccart<sup>74</sup> ! »

Fait nouveau eu égard à sa carrière élyséenne des années soixante et soixante-dix, Foccart accepte désormais plus volontiers de rencontrer les journalistes, notamment lors de ses nombreux voyages. Par exemple, lors de la tournée chiraquienne à La Réunion en novembre 1987, le conseiller communication du Premier ministre, José Frèches, note qu'il « ne répugne pas à délivrer quelques confidences » aux nombreux journalistes qui l'entourent dans le pavillon d'honneur de l'aéroport de Roissy<sup>75</sup>. Fait encore plus exceptionnel, il accorde une interview à *Paris Match* en marge du XVI<sup>e</sup> sommet franco-africain de Lomé en novembre 1986. Il sort volontairement de l'ombre et n'hésite pas à apparaître, marchant dans le parc de Matignon, sourire aux lèvres en col roulé et veste de cuir. Il est décidément loin le temps du discret Foccart accueillant, toujours vêtu d'un

costume cravate impeccable, les chefs d'État et de gouvernement africains sur le perron de l'Élysée occupé par le général de Gaulle.

Au sein du cabinet, Jacques Foccart occupe une place qui, compte tenu de son âge, de son passé, de sa stature personnelle et de ses compétences, ne peut être que singulière : conseiller spécial auprès du Premier ministre. Conseiller hors hiérarchie, il dépend directement de Jacques Chirac et non du directeur de cabinet. Il ne participe qu'épisodiquement, les mercredis matins, à la réunion du cabinet sous la présidence de son directeur Maurice Ulrich, bien qu'il en connaisse la teneur par ses adjoints<sup>76</sup>. Il dispose néanmoins d'une place réservée en face du directeur de cabinet entouré du chef du secrétariat particulier, Denise Esnous, et de Jacques Friedmann<sup>77</sup>. Sa situation institutionnelle particulière est soulignée par son positionnement géographique puisqu'il occupe au premier étage du 58 de la rue de Varenne « un beau bureau de ministre avec antichambre, afin de pouvoir recevoir ». Depuis sa fenêtre, il domine la cour pavée de Matignon qui s'étend de l'autre côté de la rue de Varenne<sup>78</sup>. Foccart ne se trouve donc pas au cœur du système mais il n'en a physiquement pas la nécessité puisque son interlocuteur est le Premier ministre lui-même et que son adjoint, Michel Lunven, participe à la cellule diplomatique du cabinet – au titre du secteur Afrique – dirigée par François Bujon de l'Estang. Cette situation originale convient parfaitement à l'intéressé puisqu'il obtient de son « patron » les coudées franches pour mener à sa manière les affaires africaines. « Je ne me mêlais jamais – souligne le ministre des Affaires étrangères Jean-Bernard Raimond – des affaires africaines. Le ministre de la Coopération était le “traitant” mais la stratégie était faite par Foccart et Chirac<sup>79</sup>. » Un peu comme à la grande époque du secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches, ses relations avec le ministre de la Coopération ne sont pas toujours simples bien qu'elles ne soient pas empreintes d'hostilité. « Il y avait toujours – souligne Guéna – un peu de tirage fruit d'un agacement devant un type qui traite vos dossiers<sup>80</sup> ». De même, les autres conseillers du cabinet se

montrent, initialement du moins, plutôt agacés par ce personnage hors hiérarchie qu'ils considèrent, pour certains d'entre eux, comme un *has been*.

C'est sans compter sur le lien devenu unique entre Foccart et Chirac, celui-ci nourrissant « une sorte de tendresse admirative » pour l'ancien collaborateur du Général et de Pompidou<sup>81</sup>. Le Premier ministre se montre même encore, rapporte Lunven, très « petit garçon devant Foccart ». José Frèches compare leurs rapports « à ceux d'un vieux sage africain et d'un jeune guerrier qu'il initie à la chasse et auquel il prodigue des conseils pour ajuster les tirs de sa sagaie ou exécuter les tatouages rituels qui permettent de fixer la proie<sup>82</sup> ». Chirac est une personnalité qui a besoin qu'on la « rassure<sup>83</sup> ». « Jacques Chirac – rapporte Frèches – invite souvent Jacques Foccart à prendre un verre de punch dans son bureau pour lui parler de sujets qui dépassent de très loin les problèmes africains et sonder un homme dont l'expérience du pouvoir remonte à plus de quarante ans<sup>84</sup>. » Foccart joue cependant un rôle précis dans le schéma chiraquien : il est « un bon relais en direction de l'Afrique et il garde ce secteur<sup>85</sup> ». Il demeure un personnage « incontournable – souligne Maurice Robert – par son expérience d'une quinzaine d'années à l'Élysée auprès de deux présidents de la République et par sa maîtrise des rouages de l'État ainsi que par sa connaissance de l'Afrique<sup>86</sup> ». Ce qui ne l'empêche pas de pester de ne pas être reçu tous les jours quand il le veut comme du temps du Général. Et lorsqu'il revient la mine souriante d'un de ses entretiens avec le Premier ministre, ses collaborateurs ne peuvent s'empêcher de penser que « le professeur a donné une bonne leçon à Chirac et que le message a été entendu<sup>87</sup> ». Toutefois, Foccart ne manifeste pas une confiance totale à l'égard du Premier ministre, en particulier dans le domaine de la politique intérieure. Il est l'animateur de la partie la plus à droite du RPR – autour de l'UNI et du MIL – qui constitue « un véritable poil à gratter » pour le Rassemblement et son chef. Au fond, Foccart n'est pas auprès du Premier ministre « un homme d'influence comme peut l'être à cette époque Édouard Balladur ». S'il vient souvent voir Chirac à



Matignon, d'autres conseillers sont plus présents que lui et ont une influence plus importante sur les affaires autres que l'Afrique. Il n'est pas rare que les conseils prodigués par Foccart en politique intérieure ne connaissent pas le succès escompté. Il revient alors fort mécontent de son entretien avec Chirac car « cela avait bardé<sup>88</sup> ! »

La confiance absolue de Jacques Chirac permet à Foccart d'obtenir quasiment carte blanche dans son domaine africain. Le ministre de la Coopération, le RPR Michel Aurillac, ne s'y trompe pas puisqu'il convient lui-même, qu'entre 1986 et 1988, le Premier ministre « ne lui dit rien sans en avoir référé à Jacques Foccart<sup>89</sup> ». D'ailleurs, celui-ci est de tous les voyages officiels de Jacques Chirac en Afrique. Ainsi lors de son premier déplacement en Afrique subsaharienne en qualité de Premier ministre, le conseiller Foccart est à ses côtés. Le ministre de la Coopération suit... Les tournées africaines ne manquent pas de piment puisqu'à Dakar, le 14 mars 1987, Chirac est accueilli par une foule gigantesque qui scande des « Vive Chirac ». Foccart fait remarquer à son « patron » une grande banderole originale qui se détache dans la foule : « Le Parti socialiste accueille Jacques Chirac ». Et de conclure avec humour : « C'est bien le seul endroit où le PS nous accueille de cette façon<sup>90</sup> ! » Lors d'un autre voyage, une panne d'avion oblige Chirac, Foccart et leurs collaborateurs à demeurer quelques heures dans la boîte de nuit d'un grand hôtel de Brazzaville en attendant le nouvel appareil du GLAM. Scène cocasse : le Premier ministre danse en galante compagnie tout en offrant le champagne sous l'œil impassible d'un Jacques Foccart, attablé au bord de la piste, « ne disant rien avec son costume cravate tel un sphinx<sup>91</sup> ».

Son souci d'être plus « visible » ne transforme pas pour autant Foccart, sa manière d'être et ses méthodes de travail. L'homme demeure tel qu'il s'est progressivement affirmé au cours de sa longue carrière. Il maîtrise parfaitement son « art » bien que physiquement, la fatigue le marque plus rapidement. Son bureau de la rue de Varenne ne désemplit pas de visiteurs en tous genres. « L'emploi du temps – rapporte Frédéric Guéna – est serré. Pas

un ambassadeur de France en Afrique ne peut venir à Paris sans demander une audience à Jacques Foccart. De même pour tous les ambassadeurs africains ainsi que tous les gens qui tournent autour de lui pour des avantages ». Il reçoit également beaucoup de personnalités du monde politique français et, fait nouveau, « des journalistes, même ceux qui l'avaient vilipendé hier<sup>92</sup> ». Il introduit auprès du Premier ministre « son lot hebdomadaire de ministres et hauts dignitaires africains<sup>93</sup> ». Cette « ouverture » ne produit cependant pas immédiatement ses effets. Foccart demeure « une personnalité extrêmement discrète aux yeux de tous mais qui lorsque l'on était avec lui en tête-à-tête – se souvient Jacques Toubon – était quelqu'un d'extrêmement chaleureux ». Son image de « raminagrobis qui agit par-derrière et parle doucement dans le plus secret » demeure encore largement d'actualité, au grand dam de l'intéressé<sup>94</sup>.

Tel un parlementaire, Jacques Foccart est toujours submergé par de nombreuses sollicitations et demandes d'interventions. Revenu au pouvoir avec les moyens correspondants, il s'évertue à répondre le plus vite possible voire à satisfaire les demandes. « Jacques Foccart, comme Jacques Chirac – souligne Michel Lunven –, voulait aussi toujours rendre service<sup>95</sup> ». Guéna se souvient ainsi d'une correspondance quotidienne oscillant entre trente et quarante lettres. Comme avec Pierre Bas à l'Élysée dans les années soixante, Foccart lui dicte la lettre à toute vitesse le matin et n'admet pas le moindre retard dans la réponse<sup>96</sup>. La seule fois où Guéna s'est fait « engueuler » par son patron est précisément liée à un délai jugé trop long de réaction. Informé le matin que le fils du Président malien Moussa Traoré avait eu un accident et avait été rapatrié en France, il n'a transmis la nouvelle que l'après-midi à Foccart. Mécontent, celui-ci lui explique qu'il n'a pas pu faire envoyer des fleurs de la part du Premier ministre dans la chambre d'hôpital. Ce souci des détails et des attentions qui caractérise Foccart constitue un aspect important de ses relations privilégiées avec les dirigeants africains. Pour autant, il ne faut pas les réduire au seul fait de satisfaire certaines demandes très

personnelles. L'essentiel est, pour les chefs d'État africains, de savoir, s'ils sont renversés, s'ils bénéficieront du soutien de l'armée française. Foccart sert de canal direct avec les plus hautes autorités françaises car il est susceptible de les atteindre immédiatement et donc de provoquer – ou non – la décision d'intervenir.

Auprès de Jacques Chirac, Jacques Foccart occupe le créneau qui est le sien depuis son départ de l'Élysée en 1974. Il ne s'occupe pas de la coopération en tant que telle. Il n'intervient pas dans le montage et le financement des projets. Il est le passage pour les dirigeants africains – au pouvoir comme dans l'opposition – vers les personnes qui décident en France. Par exemple, lorsque le Président togolais, le général Eyadéma, veut dire ou demander quelque chose au Premier ministre, il ne peut le plus souvent pas le faire directement. Il s'adresse alors à Foccart qu'il connaît de longue date et en qui il a confiance. Comme par le passé, ces interventions ne relèvent pas toutes, loin s'en faut, de la grande politique. Frédéric Guéna se souvient d'avoir décroché le téléphone lorsque son patron était en déplacement. Eyadéma lui demandait d'intervenir afin que son cuisinier, gendarme français de son état, fût maintenu auprès de lui... Le chargé de mission dut contacter d'urgence le cabinet du ministre de la Défense. Ce travail de détails constitue l'essentiel du quotidien du conseiller spécial Foccart : le plan de table, trouver une école pour la fille du Président centrafricain Patassé, etc. Un soir, Jacques Foccart reçoit un appel téléphonique du fils du Président gabonais, Ali Bongo, qui souhaite transmettre quelque chose d'important au Premier ministre : il voudrait installer la royauté au Gabon, ce qui permettrait d'économiser l'argent dépensé lors des élections. Comme à son habitude, Foccart écoute puis demande audience à Chirac afin de lui expliquer l'objet de la visite du dirigeant gabonais. Son conseil est sans appel : le « dissuader de faire une bêtise pareille<sup>97</sup> ». C'est chose faite par le Premier ministre qui a tout de même beaucoup de mal à conserver son sérieux pendant l'entretien<sup>98</sup>.

## Une politique africaine, des hommes et des voyages

La « méthode Foccart » se fonde plus que jamais sur une connaissance encyclopédique des hommes, de leurs qualités et de leurs vices, mais « sans cependant laisser penser – analyse Michel Aurillac – qu’il se mêle de choses qui ne le regardent pas ». Son outil premier demeure le contact humain le plus direct possible. Foccart tisse des liens personnels et de confiance avec les plus hautes personnalités africaines. Il continue à les accueillir fréquemment dans sa propriété de Luzarches ou rue de Prony à Paris. Il se révèle alors tel qu’il est. « Il parle normalement – se souvient Jacques Toubon – avec une voix forte et assurée. Il s’exprime de manière très châtiée et directe. Il a un contact extrêmement direct et parle avec des phrases courtes<sup>99</sup>. » « Il donne généralement – rapporte Michel Aurillac – peu de conseils mais ceux qu’ils donnent sont tellement empreints de bon sens qu’ils s’imposent. Il m’a dit par exemple : “Vous pouvez tout dire à un dirigeant africain, y compris les choses les plus dures, mais sans lui faire perdre la face, c’est-à-dire en conversation privée<sup>100</sup>”. » Il reçoit chez lui à grands frais, ce qui constitue une nécessité vis-à-vis des hautes personnalités africaines, mais n’est pas sans susciter une certaine surprise chez ses collaborateurs de Matignon devant un tel train de vie. D’ailleurs, c’est à partir de cette époque qu’il commence à se plaindre de problèmes financiers mettant, pour le moment, en avant le coût des communications téléphoniques avec les chefs d’État africains<sup>101</sup>.

Ce que les journalistes aiment qualifier de « réseaux Foccart » a bien évolué en ces années de Matignon. Jusqu’en 1974, Jacques Foccart a bénéficié de plusieurs sources d’informations sur l’Afrique, qui relevaient tout autant de l’appareil d’État (notamment le SDECE Afrique) que du privé. Ses « réseaux d’amitié » se sont progressivement effilochés avec son départ de l’Élysée<sup>102</sup>. Son retour au pouvoir avec Chirac lui redonne pleinement accès aux sources d’informations de l’appareil étatique, même s’il demeure

très sceptique sur le SDECE devenu DGSE. Le Service n'a pas bonne presse à la suite de retentissants échecs. D'ordinaire, Foccart ne lisait pas les notes du SDECE et, lorsqu'il le faisait, il n'y accordait que peu d'importance : « De fait, il n'avait finalement confiance qu'en les agents qu'il avait lui-même nommés lorsqu'il était à l'Élysée ou ses propres correspondants<sup>103</sup>. » Ses collaborateurs de Matignon se chargent de lui faire une synthèse quotidienne des télégrammes et notes diplomatiques sur les pays africains<sup>104</sup>. Outre la lecture de ces documents et de la presse, la plupart de ses informations proviennent des acteurs africains eux-mêmes. En effet, à son retour aux affaires, le conseiller Afrique de Jacques Chirac connaît déjà un nombre appréciable de chefs d'État et de gouvernement africain avec lesquels il entretient « depuis longtemps des relations suivies<sup>105</sup> ». Sa légendaire disponibilité en fait un interlocuteur privilégié des éminences africaines dont il partage nombre de secrets, petits et grands car, avec Foccart, « on peut tout dire et discuter de tout<sup>106</sup> ». La touche finale de la recette d'un tel succès demeure plus que jamais sa discrétion. « S'il a duré si longtemps – souligne Didier Julia – c'est qu'il ne déblatère pas sur les autres sinon les autres se seraient méfiés<sup>107</sup>. »

Le nom de Foccart continue d'être une sorte de référence en Afrique pour qui ambitionne le pouvoir. Il est consulté tant par les dirigeants en exercice que par leurs opposants. Jacques Toubon se souvient, par exemple, avoir rencontré le Président congolais Denis Sassou Nguesso rue de Prony, lors de sa visite officielle en France en février 1987<sup>108</sup>. En revanche, Foccart se fait beaucoup prier pour rencontrer Abdoulaye Wade qui mène une virulente opposition au Président sénégalais Abdou Diouf. L'entrevue a finalement lieu en février 1988 et le futur Président Wade subit le feu roulant des critiques foccartiennes<sup>109</sup>. Foccart aime également beaucoup faire la connaissance, lors de ses déplacements en Afrique ou en France, « des jeunes pousses, des jeunes de valeur qui auront des postes à responsabilité ». Enfin, l'homme n'est jamais resté dans les sentiers battus des organigrammes officiels. La

société civile constitue toujours une de ses sources fondamentales d'information. Jacques Godfrain se souvient ainsi, lorsque, ministre de la Coopération, il doit se rendre à Djibouti, de la réaction de Foccart : « Voyez le président de la chambre de commerce et vous serez bien au courant des choses<sup>110</sup>. » « J'ai senti – analyse rétrospectivement Michel Aurillac – que Jacques Foccart était à lui tout seul un système et un réseau parce qu'il connaissait et visitait tout le monde. Mais je n'ai pas vu du tout de délégué ou de gens de Jacques Foccart qui interféraient dans mon action. Jamais<sup>111</sup>. » Foccart est particulièrement agacé par les accusations sur ses « réseaux » même s'il en joue un peu, en particulier lorsqu'il appelle une préfecture pour une intervention : « Ici Foccart<sup>112</sup> ... »

Le téléphone continue d'être un des instruments essentiels du « système » Foccart. Toutefois, c'est plus par nécessité que par goût qu'il peut demeurer des heures au téléphone à dialoguer avec ses interlocuteurs. L'homme est adepte d'un langage clair et simple qui vise à souligner l'essentiel. « Les entretiens téléphoniques avec Jacques Foccart – se souvient Didier Julia –, quand on appelle de loin, c'était très pratique car c'était très bref. Trois mots. J'ai compris. D'accord. Et on ne revenait pas dessus. Foccart, c'était simple et remarquable de clarté. Quand il n'était pas d'accord, alors j'écoutais<sup>113</sup>. » Mais avant d'en arriver à l'entretien d'une relation de confiance par téléphone, il faut d'abord établir le contact et discuter *de visu* avec l'interlocuteur, ce qui nécessite de fréquents déplacements en Afrique. Ces voyages sont, pour Foccart, le moyen de « tâter le terrain », de rencontrer des gens nouveaux et d'affermir les relations existantes. Il sillonne le continent africain en compagnie, le plus souvent, d'un de ses proches collaborateurs. Michel Lunven se souvient ainsi d'avoir accompagné son patron dans quatorze pays africains : Mali, Burkina Faso, Niger, Togo, Bénin, Mauritanie, Seychelles, Maurice, Comores, Congo, Guinée, Zaïre, Mozambique et Djibouti, sans compter le sommet de la francophonie au Togo et l'inauguration du Transgabonais au Gabon<sup>114</sup>. Du 22 au 26 février 1988,

Foccart enchaîne, avec Frédéric Guéna, Lomé, Cotonou, Abidjan et Ouagadougou<sup>115</sup>. Ces déplacements n'obéissent pas à l'emploi du temps contraignant des visites de chefs d'État et de gouvernement. Foccart ne cherche pas à « doubler » les déplacements officiels. « Jamais – se souvient le ministre de la Coopération Michel Aurillac – je ne l'ai trouvé dans la place quand j'arrivais. » Ce qui n'était pas le cas du conseiller africain du président de la République, Jean-Christophe Mitterrand – surnommé en Afrique « Papa m'a dit » –, qu'il a plusieurs fois retrouvé sur place, lors de ses voyages officiels<sup>116</sup>. Les voyages de Foccart sont rarement destinés à régler « à chaud » des questions épineuses. Il s'agit surtout de tisser du lien et de la confiance en dehors de toute forme de protocole.

Ces voyages se déroulent généralement de la même manière : deux pays par déplacement et pas plus de quarante-huit heures pour chacun. « Le Premier ministre mettait à notre disposition – explique Michel Lunven – un avion du GLAM, le plus souvent un Mystère 50. Nous étions simplement accompagnés d'un photographe de l'agence Gamma, M. Foccart refusant d'avoir un garde du corps comme le souhaitait le Premier ministre. » Le trajet aller sert à étudier les notes des différents ministères afin de préparer au mieux les échanges à venir entre Jacques Foccart et ses interlocuteurs africains. L'entretien avec le chef de l'État africain en question constitue le moment le plus important du voyage et Foccart, fort de sa riche et longue expérience, a sa « méthode » pour créer rapidement le climat de confiance propice à un dialogue sans langue de bois. Il répond à « un schéma identique d'une grande efficacité » qu'analyse Michel Lunven : « Après la remise d'un message du Premier ministre, M. Foccart s'enquérissait de la santé du Président et de sa famille. Il connaissait souvent le nombre d'enfants et leur prénom et il proposait éventuellement son intervention pour tel ou tel service – une inscription dans une université ou la fourniture d'un logement, etc. » Il donne ensuite la parole à son collaborateur qui se charge de la partie plus technique de l'entretien. La discussion peut alors prendre un tour plus « politique » et

même aborder les questions qui opposent les deux capitales. « Comme toujours – conclut Michel Lunven –, il savait faire preuve d’une grande disponibilité. Le contact maintenu, voire rétabli dans certains cas, était ensuite entretenu par de nombreux coups de téléphone entre Paris et les capitales africaines<sup>117</sup> ». Jacques Foccart rencontre également, à l’occasion de ses déplacements en Afrique, les autorités et la communauté française de chacun de ces pays. Les longues heures du voyage retour sont, pour lui, le moment propice pour s’isoler et dicter à son magnétophone les informations glanées tant sur les questions d’ordre politique, économique et militaire que sur les personnalités rencontrées. Les fiches ainsi créées ou mises à jour constituent une source exceptionnelle d’informations.

Parmi ses multiples contacts africains, Foccart peut tout d’abord compter sur celui qui fait déjà figure de « Vieux sage » de l’Afrique francophone : le Président ivoirien Félix Houphouët-Boigny. Ce statut à part, Chirac et Foccart le montrent aux yeux de tous par un geste politique et amical fort : ils font l’aller-retour en Côte d’Ivoire le 12 avril 1986<sup>118</sup>. Certes, le nouveau Premier ministre de la France et son conseiller ne restent que trois heures à Yamassoukro auprès du Président ivoirien. Mais ce déplacement éclair a le mérite de souligner la priorité africaine du nouveau gouvernement et le rôle joué dans le maintien de liens privilégiés entre la France et l’Afrique par Jacques Foccart. Celui-ci demeure, souligne Michel Lunven, un passionné de l’Afrique en même temps qu’un patriote convaincu, comme du temps de la République gaullienne triomphante, de la nécessité pour la France de conserver sa zone d’influence en Afrique<sup>119</sup>. Il met d’ailleurs toujours en avant, pour ceux qui en douteraient, le vote des Africains à l’ONU, fruit de cette « certaine tutelle » qu’exerce la France sur eux. L’homme reste donc mu par le sens de l’intérêt national. Ce qui ne l’empêche pas de commercer, en sa qualité d’exportateur et d’importateur privé (SAFIEX), avec l’Afrique. Mais « c’était une époque – analyse Didier Julia – où l’on admettait ce mélange des genres beaucoup plus facilement que maintenant ».



La Côte d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny est plus que jamais, pour Foccart, un maillon central de la grande famille franco-africaine. L'ancien « Monsieur Afrique » du Général appartient, comme le Président ivoirien, à la génération des indépendances. Quelles que soient leurs différences, les deux hommes parlent le même langage et nourrissent des visions proches sur l'Afrique et sa relation privilégiée avec la France. Ils se comprennent parfaitement et se considèrent comme des égaux bien que Foccart soit toujours très respectueux de la haute fonction du dirigeant ivoirien. Houphouët-Boigny sait notamment qu'il peut compter sur son soutien quasi indéfectible. Mais il n'est pas non plus un pion dans le jeu français et foccartien. Le « Vieux » mène sa propre diplomatie et prend parfois des initiatives ou organise des rencontres avec ses homologues français à sa propre demande. Ainsi lorsque Chirac vient le rencontrer, Lunven se souvient avoir vu dans l'antichambre Jonas Savimbi. Et Foccart de lui confier après coup qu'à un moment donné, l'entretien entre le Premier ministre français et le leader angolais – chef du mouvement de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) en lutte armée contre le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) au pouvoir d'inspiration marxiste – a pu avoir discrètement lieu tandis que le Président ivoirien et Foccart continuaient à deviser<sup>120</sup>. De même, Houphouët « pousse avec obstination au dialogue avec Pretoria<sup>121</sup> », ce qui conduit Chirac à laisser venir, en visite privée, le Président sud-africain Pieter Botha, participer aux cérémonies commémoratives du 11 novembre 1986, à la grande fureur de tous les opposants à l'apartheid.

Jacques Foccart peut également compter sur Omar Bongo. Entre les deux hommes, les relations sont fortes mais d'un genre différent. Une génération les sépare et, surtout, le Président gabonais lui doit sa carrière. Il lui faut donc marquer plus de distance avec celui qui a été pendant plusieurs années un véritable mentor pour lui. L'homme est d'ailleurs devenu au fil du temps un expert de la vie politique française et de ses secrets ; il n'a plus besoin du

guide Foccart. Il dispose – souligne Lunven – « d'un pouvoir extraordinaire sur les élites françaises<sup>122</sup> », à commencer par les sources de financement occultes des partis politiques métropolitains et des campagnes électorales des uns et des autres.

Les relations se révèlent plus tendues avec un autre dirigeant africain quasi inamovible : le Président zaïrois. En effet, Mobutu connaît de sérieuses difficultés sur le plan intérieur et se trouve fortement critiqué sur la scène internationale. Lunven, qui a accompagné Foccart à Gbadolite, rapporte ainsi un entretien difficile avec un Mobutu adepte d'« un discours très agressif contre la France<sup>123</sup> ». Comme à son habitude, Foccart laisse passer l'orage puis renoue patiemment les fils de la confiance, retrouvée grâce aux longues heures passées au téléphone avec le leader zaïrois.

Les retrouvailles avec le président du Dahomey – devenu en 1974 Bénin –, qui accède au pouvoir en octobre 1972 par un putsch et lance son pays dans une désastreuse aventure marxiste-léniniste, promettent d'être autrement plus difficiles. En effet, le général Mathieu Kérékou pense que Foccart a été l'instigateur de la tentative de renversement avorté de janvier 1977. Il n'en est rien et Foccart de confier à Michel Lunven qu'il n'avait même pas été mis au courant par René Journiac, « ce qu'il semblait regretter<sup>124</sup> ». En tout cas, les conseils de Foccart rejoignent les nouvelles priorités du Président béninois, à la tête d'un pays ruiné qui a un besoin vital d'aide extérieure. Le Président Kérékou est ainsi en 1989 le premier homme d'État africain à ouvrir une conférence nationale qui engage un processus de démocratisation. Signe de cette entente, Foccart est invité et participe, en janvier 1987, dans la tribune officielle, aux côtés du Président béninois, au dixième anniversaire de l'échec du raid de Bob Denard<sup>125</sup>.

Jacques Foccart ne se contente pas d'entretenir des relations de confiance voire fraternelles avec les dirigeants historiques de l'Afrique francophone. Il se doit de tisser des liens durables avec les nouvelles générations arrivées au pouvoir. Le cas du Président camerounais est, de ce point de vue, exemplaire.

Foccart a connu Paul Biya lorsqu'il était, dans les années soixante, directeur de cabinet du Président Ahmadou Ahidjo. Il le considérait alors comme « une personnalité effacée et peu apte à prendre des décisions », erreur de jugement que Foccart reconnaît dans ses *Mémoires*<sup>126</sup>. Lors de leur première rencontre depuis son arrivée à Matignon, le conseiller du Premier ministre se voit réserver un traitement de faveur dont il se serait bien passé et qui montre tout le chemin à parcourir afin de gagner la confiance du président Biya. En effet, Lunven se souvient qu'à leur arrivée dans la capitale camerounaise, Biya fait encercler, par d'importantes forces de police, un hôtel Méridien quasiment vide où descend Jacques Foccart. Motif : l'ancien Président Ahidjo, qui avait quitté volontairement ses fonctions le 4 novembre 1982 au profit de Biya, est accusé par celui-ci d'avoir tenté un coup d'État, le 6 avril 1984, qui a échoué. Le président camerounais est persuadé que Foccart est derrière cette affaire. Or il n'a à se reprocher que deux longues conversations téléphoniques durant lesquelles Ahidjo lui a décrit par le menu le déroulement de l'opération en cours<sup>127</sup>. L'entrevue Biya-Foccart est donc sans surprise d'une grande froideur et le dirigeant camerounais adresse une fin de non-recevoir aux suggestions foccartiennes de renouer avec le FMI, notamment en adoptant un plan d'ajustement structurel<sup>128</sup>. Par la suite, une fois Foccart parti du pouvoir, une relation de confiance s'établira entre les deux hommes et le président Biya lui téléphonera souvent<sup>129</sup>.

Les relations avec le nouveau maître de la Haute-Volta – qu'il transforme en Burkina Faso –, l'ancien officier commando parachutiste Thomas Sankara, ne sont pas des plus faciles. Depuis son coup d'État d'août 1983, Sankara brille par la virulence de ses attaques contre une France jugée « colonialiste ». Contrairement aux craintes initiales, l'entretien entre les deux hommes dure près de deux heures et se conclut positivement. Suivant sa méthode de mise en confiance, Foccart lance d'abord les échanges sur le thème du parachutisme qu'il a lui-même pratiqué avec passion. Fort de ce langage commun, le sujet central est ensuite abordé de manière moins conflictuelle :

les relations avec la France. Le conseiller Afrique de Chirac juge l'homme « très intelligent et curieux de tout [...], un idéaliste désintéressé, convaincu qu'il a toujours raison pour le bien de son peuple », avec qui, à cette réserve près, il est possible de s'entendre. D'ailleurs, pour Michel Lunven, qui assiste à l'entretien, son patron réussit ce jour-là un bon coup en « retournant complètement » Sankara qui, jusqu'à son assassinat le 15 octobre 1987, entretiendra des relations téléphoniques suivies avec Foccart<sup>130</sup>.

Les relations de Jacques Foccart avec le Président tchadien Hissène Habré restent manifestement dépourvues de chaleur. Il le soutient faute de mieux pour empêcher la Libye du colonel Kadhafi de mettre la main sur le Tchad. Ce pays ne fait donc pas partie des nombreux pays visités par le conseiller de Chirac. Foccart préfère attendre, pour rencontrer Habré, sa visite officielle en France en juillet 1987. Il n'empêche que ce pays est au cœur de l'actualité africaine du gouvernement français car la Libye occupe une large partie nord du Tchad. Lors du sommet franco-africain de Lomé de novembre 1986, le Président Mitterrand et le Premier ministre Chirac tombent d'accord pour ne pas engager militairement la France aux côtés d'Hissène Habré dans une opération de reconquête des territoires tchadiens sous contrôle libyen, du moins tant que les troupes de Khadafi ne franchissent pas la limite du 16<sup>e</sup> parallèle protégée par le dispositif militaire français *Épervier*. Cette position a notamment été défendue par Foccart qui, explique-t-il dans *Paris Match*, ne veut pas que « le Président Hissène Habré entraîne la France dans une aventure au nord en lançant ses troupes à l'assaut des positions libyennes ». Il craint qu'une action militaire de grande envergure contre la Libye puisse conduire à aggraver les problèmes que la France connaît au Proche-Orient et qui se traduit par une vague d'attentats en France<sup>131</sup>. En outre, comme le rapporte le ministre de la Coopération, Michel Aurillac, qui aborde fréquemment la question avec lui, Foccart « voit très mal l'avenir du Tchad car il se rend bien compte que la cohabitation des tribus du nord et du sud est extrêmement difficile<sup>132</sup> ». Les raids lancés par les troupes

libyennes en janvier 1987 obligent la France à apporter un soutien aérien et logistique aux forces armées tchadiennes qui finissent par bouter les Libyens hors de leur territoire. Là encore, Foccart pousse à ce que la France tienne ses engagements en matière d'assistance à un État africain ami, tout en refusant de se laisser entraîner dans un affrontement direct avec les troupes libyennes<sup>133</sup>. La crédibilité de la France envers ses amis africains ne se confond pas avec une politique aventureuse.

L'exemple du Tchad montre que l'office africain de Foccart n'est pas réellement perturbé par la cohabitation. L'affaire n'allait pourtant pas de soi. Charles Pasqua, pendant la campagne électorale de 1986, affirmait sans ambages : « Nous ne sommes pas dans une Constitution de type présidentiel, les pouvoirs sont séparés et en matière de coopération, le président de la République n'a aucun pouvoir spécifique. » Pierre Messmer abondait dans le même sens, insistant sur le fait que « la coopération, c'est l'affectation de crédits et de personnels ; le président de la République n'y intervient à aucun moment<sup>134</sup>. » Les relations entre le conseiller africain de Chirac et les collaborateurs du président François Mitterrand en charge de l'Afrique se révèlent finalement, de l'avis général, « cordiales » et « sans problèmes<sup>135</sup> ». Ainsi lorsque l'empereur déchu Bokassa décide de son propre chef de rejoindre son pays le 23 octobre 1986, la stupeur est de mise à Paris. L'Élysée et Matignon se suspectent réciproquement d'être derrière cette tentative de prise de pouvoir en Centrafrique. Mitterrand téléphone immédiatement à son homologue centrafricain, André Kolingba, pour le rassurer sur les intentions de la France. Foccart se charge, quant à lui, au nom du Premier ministre, de distiller le même message auprès de l'homme de confiance de Kolingba, le colonel DGSE Jean-Claude Manton. L'arrestation immédiate de Bokassa sur l'aéroport de Bangui clôt l'affaire même si Foccart, fidèle à lui-même, intervient auprès de Manton pour que Bokassa soit jugé – dans un procès qui n'attenterait ni au pouvoir de Kolingba ni à l'action de la France – et non livré à la vindicte de ses victimes<sup>136</sup>. Seul

véritable accroc à la cohabitation : l'envoi discret, le 19 septembre 1987, par le Premier ministre, d'un Transall C160 chargé de convoyer les troupes du Président congolais Sassou Nguesso (« avec quelques officiers de la DGSE à bord “en accompagnement” ») pour mater une mutinerie dans le nord du pays sans l'accord de l'Élysée<sup>137</sup>. Mitterrand n'a pas été consulté, ce qui vaut à Chirac une réprimande sur la forme mais non sur le fond<sup>138</sup>.

Ce n'est donc pas sur la politique africaine qu'il faut chercher des heurts violents entre l'Élysée et Matignon. Des deux côtés des rives de la Seine, on est très attentif au maintien du « pré carré » africain de la France. La relative bonne entente entre Jacques Foccart et la cellule africaine de l'Élysée (Guy Penne puis Jean-Christophe Mitterrand secondé par Jean Audibert) y est également pour beaucoup. Bien sûr, cohabitation oblige, les journalistes assistent, non sans amusement, lors du XIII<sup>e</sup> sommet franco-africain, qui se tient à Lomé les 13-15 novembre 1986, à un jeu du chat et de la souris entre le président de la République et le Premier ministre, escortés de leurs conseillers respectifs dont Jacques Foccart. Mais l'essentiel n'est pas là même si la relation François Mitterrand-Jacques Foccart est probablement plus complexe qu'il n'y paraît. Les deux hommes ont en commun une fine connaissance de l'Afrique, cultivée depuis plusieurs décennies. Le personnage n'est pas, semble-t-il, sans susciter l'intérêt voire une forme de curiosité chez le président de la République. Michel Lunven rapporte ainsi que Mitterrand, lors des sommets franco-africains et de la francophonie, « souhaitait manifestement avoir un contact avec Foccart, mais celui-ci, qui le détestait, fuyait<sup>139</sup> ». Seule certitude dans ce dialogue qui n'eut jamais lieu, Foccart est « antimitterrandiste, peut-être plus à cause du personnage, de sa manière d'être qui ne lui plaît pas que du point de vue des idées<sup>140</sup> ». Le portrait qu'il en dresse dans le premier tome de *Foccart parle* est, pour le coup, parfaitement fidèle à sa pensée. Il adhère pleinement au qualificatif employé par le général de Gaulle en 1959, à la suite du simulacre d'attentat organisé par François Mitterrand dans les jardins de l'Observatoire :

« l'Arsouille ». Surtout, Foccart lui reproche d'être viscéralement antigaulliste<sup>141</sup>. Lors de leur ultime rencontre, au restaurant *La Marée* à Paris, le 15 décembre 1995, où les deux hommes, atteints par des maladies incurables, sont, par le plus grand des hasards, assis dans la même salle à des tables différentes, ils ne se saluent pas. Pourtant, le témoin de cette scène, Georges-Marc Benamou, ne peut s'empêcher de se demander si, « hors de nos présences gênantes, dans leurs derniers instants, ces deux ennemis intimes n'auraient pas envie de se parler, de s'arrêter un instant, de se retrouver dans la pénombre pour se raconter enfin l'envers de tous leurs coups tordus. Comme des joueurs après la partie<sup>142</sup>. »

### **« DOM-TOM : la chance de la France à l'échelle du monde<sup>143</sup> »**

Foccart s'occupe également avec l'attention pointilleuse qui est la sienne de l'évolution des territoires et départements d'outre-mer français. Le conseiller technique en charge des DOM-TOM au cabinet, Rémy Chardon, s'entretient quasi quotidiennement avec lui même si ses adjoints du 55 rue Varenne ne s'en occupent pas<sup>144</sup>. De manière générale, Foccart et le Premier ministre ne sont pas toujours d'accord, loin s'en faut, en particulier sur la politique suivie dans les TOM. L'homme fort de la Polynésie française, Gaston Flosse – ami de Jacques Chirac –, n'est à l'évidence pas du goût de Foccart qui, selon Michel Lunven, le considère comme « une crapule, le pire voyou de la terre<sup>145</sup> ». En revanche, le consensus règne pour ce qui touche aux départements d'outre-mer. La perception de ces îles et de leurs populations ne manque pas, chez Foccart, de contradictions. Il n'est pas forcément ce jusqu'au-boutiste de la colonisation que sa légende tente d'accréditer. Cela ne signifie pas pour autant qu'il se soit mué en partisan de la rupture avec la France. Simplement, il y a chez le conseiller de Chirac une analyse « réaliste » des situations ultramarines qui nécessite d'adapter, au cas par cas, les modalités d'action de la France si elle veut y maintenir son influence. Il appuie en conséquence pleinement les deux axes prioritaires du

nouveau ministre des DOM-TOM, Bernard Pons : « rétablissement de l'autorité de l'État » et « relance de l'activité économique<sup>146</sup> ».

Si Foccart adhère à ce cadre général, il entend qu'il en soit fait des usages différenciés suivant les territoires. Il se montre hostile à tout projet qui irait dans le sens de la départementalisation de Mayotte, dans la continuité de sa prudente réserve depuis 1974. « En interne – se souvient Hugues Martin, délégué national RPR aux DOM-TOM entre 1986 et 1988<sup>147</sup> –, il considérait que Mayotte n'était pas et de loin “prête” à assumer des transformations radicales notamment par le droit coutumier d'origine islamique qui prévalait à l'époque, les problèmes de domanialité et tant d'autres choses. » En outre, il voit dans la départementalisation de Mayotte « une erreur vis-à-vis des trois autres îles comoriennes » qui risquerait de constituer « un appel d'air formidable pour leurs ressortissants ». Grand ami du Président Ahmed Abdallah de la République islamique des Comores, il ne veut à aucun prix que la France en fasse trop pour Mayotte afin de ne pas le déstabiliser. Aussi, lorsque Chirac se rend sur place pendant la campagne présidentielle, il le convainc de faire escale à la Grande Comore<sup>148</sup>. Enfin, l'hostilité de Foccart est mue par la crainte de répercussions vis-à-vis des États indépendants d'Afrique noire dont les dirigeants ont toujours fort modestement apprécié cet irrédentisme mahorais.

Jacques Foccart est ce que l'on pourrait qualifier un « vieux Guadeloupéen » tant il est un fin connaisseur de cette île et des Antilles françaises en général. Depuis des décennies, il participe ou suit de près l'actualité politique mais aussi économique de ces territoires qui constituent des marchés pour la Safiex. Toutefois, dans les années 1980, il continue à les voir, rapporte le responsable des DOM-TOM au sein du RPR jusqu'en 1986, le député Didier Julia, « un peu comme des comptoirs avec des gars qui représentaient l'économie, le café, la banane, etc. » Lorsque Julia lui dit : « Il faut qu'on sorte de cette économie de comptoir », Foccart répond : « Oui, oui mais cela n'est pas pressé ». Mais, ajoute le député gaulliste : « On ne va tout



de même pas provoquer des troubles sociaux parce qu'il y a dix mecs qui tiennent tous les leviers économiques du département ! » Réponse de Jacques Foccart : « Écoutez, avec toutes les subventions qu'on leur donne, ça ne risque pas<sup>149</sup>. »

Foccart n'est plus un fanatique du maintien coûte que coûte de la souveraineté française sur l'île de Karukéra. Il est tout à fait caractéristique du personnage qu'il essaie, avant même la victoire électorale de mars 1986, de nouer des contacts officieux avec les indépendantistes de l'Armée Révolutionnaire Caraïbes (ARC). Dirigée par Luc Rainette, l'ARC use, depuis le début des années 1980, de la violence, y compris par des attentats à la bombe, pour faire triompher sa cause. Suivant sa méthode habituelle, le conseiller de Jacques Chirac favorise une tentative de prise de contact par le biais du maire et conseiller général RPR de Bouillante, Philippe Chaulet, et du conseiller général Rozan que Reinette qualifie de « proches de Mme Lucette Michaux-Chevry ». Si l'on s'en tient au témoignage du préfet Bonnet, ce serait Philippe Chaulet qui aurait joué le rôle de « négociateur attitré » de Foccart dans cette affaire<sup>150</sup>. Le 23 avril 1986, à Paris, Jacques Foccart rencontre les deux intermédiaires, qui ont pu s'entretenir secrètement avec le leader indépendantiste en cavale. Ils lui remettent une lettre de Reinette pour le Premier ministre et le président de la République qui propose d'ouvrir des négociations avec le gouvernement français sur la base de la fin du terrorisme contre une amnistie<sup>151</sup>. Foccart se montre intéressé par la poursuite de cette tentative de contact et propose d'envoyer sur place, dans un délai rapide, l'ancien secrétaire général aux affaires administratives de la préfecture de Guadeloupe Jean-Pierre Etcharry. L'affaire capote néanmoins du fait de l'opposition du préfet Bonnet qui n'apprécie guère de ne pas avoir été consulté dès le début de la négociation, pas plus d'ailleurs que le ministre Pons<sup>152</sup>. Surtout, Foccart est rapidement convaincu de l'inutilité de cette tentative, d'autant qu'il partage pleinement la nécessité absolue du rétablissement de l'ordre. Il a d'ailleurs été pour beaucoup, souligne Rémy

Chardon, dans le choix du préfet à poigne Yves Bonnet et dans les moyens policiers exceptionnels qui lui furent attribués<sup>153</sup>. Au cours de son office, le préfet s'est fréquemment adressé au conseiller du Premier ministre pour obtenir satisfaction à ses demandes.

Le cas de l'île de Saint-Barthélémy est exemplaire pour bien comprendre l'évolution profonde de la pensée de Jacques Foccart sur les Antilles. En effet, Foccart s'est rapidement épris de la petite île de Saint-Barth qui n'avait pas encore pris des allures de « sous Saint-Tropez ». Il a même acquis une maison très agréable sur les hauteurs de Gustavia avec vue sur le port. C'est pour lui un succédané de l'habitation Saint-Charles de sa petite enfance. Outre la beauté incontestable du lieu, ce choix traduit l'évolution de ses conceptions ultramarines. Dans les années quatre-vingt, celui qui fut très longtemps un adepte de l'assimilation des départements d'outre-mer à la métropole l'abandonne progressivement. Il y a même chez lui un phénomène de repli sur Saint-Barth qui, analyse Jean Méo, fait bien partie de sa psychologie : c'était une île blanche peuplée de gens qui travaillaient dur et étaient animés d'un formidable esprit d'entreprise, de courage ; en outre, ses habitants posaient moins de problèmes politiques à la métropole que les Guadeloupéens<sup>154</sup>. C'est ainsi qu'il faut comprendre la formule de Jacques Foccart au député gaulliste Didier Julia, alors responsable des DOM et TOM au RPR : « Saint-Barth c'est la France ! La Guadeloupe ça ne l'est pas. » Il juge négativement l'évolution de la Guadeloupe ainsi que celle de la Martinique dont les habitants attendent l'assistance de la métropole et ne font rien pour leur développement, si ce n'est consommer avidement les crédits publics. Pour lui, se souvient Didier Julia, « c'était clair et net : ces gens-là doivent travailler<sup>155</sup> ». La loi de programme du 31 décembre 1986, qu'il approuve, est en ce sens axée sur le développement économique des DOM (industrie, tourisme, agriculture et construction).

Jacques Foccart entend aller plus loin dans sa démarche puisqu'il appuie les revendications des habitants de Saint-Barthélémy. Ces derniers réclament

un statut spécial qui les distinguerait de la Guadeloupe et de l'île voisine de Saint-Martin. Saint-Barth et Saint-Martin constituent alors le troisième arrondissement du département de la Guadeloupe. Pour l'heure, il s'agit, dans l'esprit de Foccart, de préserver le statut fiscal particulier de l'île qui lui est très favorable. En effet, depuis son rattachement à la France en 1877, les habitants de Saint-Barth bénéficient d'importantes exonérations fiscales en raison des conditions de vie insulaires particulièrement difficiles. Toutefois, avec l'installation de David Rockefeller en 1957, la situation socio-économique de l'île a beaucoup changé, au point de devenir un paradis pour milliardaires. Cette révolution n'a pas échappé aux services fiscaux qui, s'appuyant sur les arrêts successifs du Conseil d'État, ont bientôt réclamé aux résidents de Saint-Barthélemy le règlement des impôts sur le revenu, sur les sociétés, et l'ensemble des impôts directs locaux (taxes foncières, taxe d'habitation, taxe professionnelle).

Pour Foccart, il n'est pas question de ponctionner, au profit du reste de la Guadeloupe, les habitants de Saint-Barth qui ont travaillé dur pour aboutir à cette réussite. Il les soutient pleinement dans leur refus de payer l'impôt et surtout dans leur volonté d'obtenir un statut spécifique qui leur assure la maîtrise de la fiscalité et donc de leurs outils de développement. Dans son esprit, il ne s'agit nullement de supprimer toute fiscalité mais de donner à l'île son autonomie fiscale pour qu'elle finance par elle-même ses projets de développement. Pour cela, il entend obtenir pour Saint-Barth un statut comparable à celui de la Polynésie de 1984 (autonomie interne). Et Foccart d'appuyer la proposition de nouveau statut porté par le député Didier Julia<sup>156</sup>. Mais le projet est, pour un temps, enterré. L'actualité en Nouvelle-Calédonie absorbe l'essentiel des énergies du gouvernement, de son chef et de son conseiller personnel, Jacques Foccart.

## **La Nouvelle-Calédonie ou le mauvais chemin**

La question néocalédonienne constitue un problème de fond que doivent affronter le gouvernement de Jacques Chirac et tous ceux qui le soutiennent.

La politique des précédents gouvernements socialistes a conduit le territoire dans une situation de quasi-guerre civile entre les Canaques – qui revendiquent, y compris par les armes, un droit exclusif sur le « Caillou » – et les autres habitants, majoritaires, qui n’entendent pas faire les frais d’une politique dite de décolonisation. Le RPR et l’UDF ont fait campagne sur ce thème martelé inlassablement, par la suite, par le nouveau ministre des DOM-TOM, Bernard Pons : « Le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes ne se confond pas avec le droit de quelques-uns à disposer des peuples<sup>157</sup>. » Fort de cette ligne directrice, Pons applique à la Nouvelle-Calédonie une politique énergique qui a pour objectif central son maintien au sein de la République française. Le gouvernement fait passer, le 17 juillet 1986, un statut transitoire pour le territoire (dit « Pons I »). Il accorde une large autonomie interne tout en s’efforçant de relancer l’économie de l’île. Surtout, il accepte le risque d’un choc frontal avec le Front de libération nationale canaque et socialiste (FLNKS) de Jean-Marie Tjibaou en optant pour l’organisation rapide d’un référendum d’autodétermination<sup>158</sup>. Les fils du dialogue se rompent progressivement, ce qui conduit à une radicalisation des protagonistes dans le cadre d’une cohabitation qui se fait de plus en plus conflictuelle sur le sujet néocalédonien. Mais, pour le ministre des DOM-TOM, « la Nouvelle-Calédonie, c’est la France. La force juste de la loi doit s’y appliquer intégralement. L’État est disqualifié s’il n’est pas capable d’assurer la sécurité des personnes et des biens<sup>159</sup>. »

La politique menée par Bernard Pons avec le soutien du Premier ministre est appuyée par Jacques Foccart, du moins dans ses principes généraux. Les deux hommes « poursuivent les mêmes buts – souligne Rémy Chardon –, mais avec des approches et des cheminements qui ne sont pas toujours les mêmes<sup>160</sup> ». Pour le conseiller Foccart, la France ne peut pas céder à la violence d’une minorité. Le préalable à toute solution de sortie de crise passe donc par la restauration de l’ordre républicain. Il ne s’agit pas pour autant de passer en force, d’exclure le FLNKS et les Canaques du jeu politique. Au

contraire, Foccart, avec son sens des réalités, milite en faveur d'une véritable reprise du dialogue avec les leaders indépendantistes. Il s'agit de trouver une solution qui permette à la fois de satisfaire une partie substantielle de leurs revendications tout en maintenant la Nouvelle-Calédonie dans le giron de la République française suivant des formes juridiques à définir. Au moment de former le gouvernement en mars 1986, Jacques Foccart appuie à cette fin, auprès de Chirac, la candidature du secrétaire national aux DOM-TOM du RPR, Didier Julia, au poste de ministre des DOM-TOM. Julia, qui connaît Jean-Marie Tjibaou, est lui aussi partisan du dialogue. Mais Pons tient absolument à cette responsabilité. Il réussit à convaincre Chirac, au grand dam de Foccart qui indique alors au Premier ministre : « Vous aurez la guerre en Nouvelle-Calédonie<sup>161</sup>. » Foccart maintient néanmoins ses conseils de prudence à Jacques Chirac qui, parfois, en tient compte – il engage ainsi Pons à rechercher le contact avec les indépendantistes<sup>162</sup>. Ainsi lors de son voyage à Nouméa, fin août 1986, le Premier ministre, accompagné de Foccart, tout en appuyant la politique menée par son ministre des DOM-TOM, reprend des propos appartenant à la ligne Foccart : « Nul ne doit être exclu du dialogue [...], il n'y a pas de démocratie sans tolérance, sans l'ouverture sur l'autre, sans le respect des minorités [...] mais aussi sans l'acceptation de la règle majoritaire<sup>163</sup>. » Le conseiller Foccart a d'ailleurs très fortement insisté auprès de son patron pour que les dirigeants indépendantistes soient dûment invités<sup>164</sup>.

Il ne ménage pas sa peine sur un dossier qui peut hypothéquer durablement l'avenir de l'outre-mer français. Fidèle à sa méthode, il rencontre « plusieurs fois » Jean-Marie Tjibaou et envisage sérieusement de trouver avec lui un terrain d'entente<sup>165</sup>. Il le reçoit notamment, en novembre 1986, dans son bureau à Paris et discute d'homme à homme avec lui : « Nous avons parlé franchement. Le seul point – rapporte-t-il – qui accroche avec eux, c'est leur conception du corps électoral. Ils considèrent que seuls les Canaques doivent voter. » Pour lui, ce point d'achoppement

crucial – il conditionne la composition du corps électoral appelé à se prononcer, par référendum, sur le sort de la Nouvelle-Calédonie – ne doit pas constituer un *casus belli* qui rendrait impossible la poursuite des négociations. La solution ne peut être à ses yeux que politique. Sur ce point, il maintient la position de principe du gouvernement et de son ministre des DOM-TOM : « J’ai discuté du dossier néocalédonien avec plusieurs chefs d’État africains, comme le président du Congo et de l’OUA Sassou Ngueso. Ils me donnent raison. La civilisation de l’île est multiraciale. La totalité des habitants doit participer à son développement<sup>166</sup>. »

Toutefois, Foccart ne dispose pas auprès du Premier ministre de la même influence en matière néocalédonienne que sur les affaires africaines. Chirac se montre rapidement plus en phase avec une ligne dure – celle de Pons, appuyée par une majorité des Caldoches avec à leur tête Jacques Lafleur – qu’avec celle de Foccart (et de bien d’autres). Conscient du fait qu’une telle politique conduit à une impasse qui ne peut être que la guerre – avec la croyance chez certains que cela permettrait d’en finir une bonne fois pour toutes avec le FLNKS –, Foccart multiplie, en 1986 et 1987, les conseils de modération et de recherche d’un véritable dialogue avec Tjibaou. Il est rapidement marginalisé sur ce dossier et en est réduit, pour l’essentiel, à « tirailler le conseiller en charge des DOM-TOM, Rémy Chardon, qui se trouve alors entre le marteau et l’enclume<sup>167</sup> » (entre Foccart et Pons). Il ne peut que réprouver la manière d’agir de Bernard Pons qui impose une composition du corps électoral très favorable au maintien dans la République française – pour voter une durée minimale de trois ans de résidence sur le territoire suffit – au risque d’aboutir au boycott et donc à la rupture avec le FLNKS. Aussi les résultats du référendum d’autodétermination du 13 septembre 1987 ne présentent aucune surprise : 98,3 % des suffrages exprimés pour le maintien mais avec un taux d’abstention de 40,8 %.

La quasi-exclusion du FLNKS du jeu politique le conduit progressivement à la radicalisation. D’autant que le 29 octobre 1987, la cour

d'assise de Nouméa acquitte sept auteurs de l'embuscade meurtrière de Hienghène, le 5 décembre 1984, qui avait coûté la vie à dix indépendantistes canaques dont deux frères de Tjibaou. Jacques Foccart a parfaitement conscience du caractère inique du jugement et surtout de son coût politique qui risque de s'avérer décisif. Il réclame en conséquence au Premier ministre que le Parquet fasse appel du jugement<sup>168</sup>. Il n'obtient pas gain de cause. À la même période, un émissaire de Jean-Marie Tjibaou contacte Rémy Chardon pour lui proposer de reprendre discrètement les discussions. Celui-ci propose à Jacques Foccart de se rendre à l'Assemblée générale de l'ONU à New York pour mener ce dialogue exploratoire. Foccart, toujours en quête d'une solution à l'amiable, accepte le principe et engage Chardon « à voir ce qu'ils veulent ». Le refus du Premier ministre coupe court à cette tentative<sup>169</sup>. Enfin, le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie (dit « Pons II »), en date du 22 janvier 1988, redécoupe la carte des régions de manière à ce qu'elles soient toutes, comme le souhaitait Jacques Lafleur, RPCR. Foccart tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme, regrettant que l'on « humilie » les Canaques. « On fait une erreur – explique-t-il à Rémy Chardon – et je n'arrive pas à le faire comprendre à Jacques Chirac. Il faut toujours laisser aux gens une porte de sortie. Il ne faut pas les bloquer dans un coin<sup>170</sup>. » En écho aux propos du conseiller « africain » du Premier ministre, le FNLKS appelle sans surprise au boycott « actif » des élections régionales du 24 avril 1988 et du premier tour de l'élection présidentielle en métropole. Foccart en est réduit à déplorer que ce statut « ne tienne pas assez compte des revendications des Canaques<sup>171</sup> » ainsi que la concomitance des dates des élections présidentielles et régionales sur le « Cailloux ».

L'irréparable se produit le 22 avril avec l'attaque de la gendarmerie de Fayaoué sur l'île d'Ouvéa, le meurtre de quatre gendarmes et l'enlèvement de vingt-sept autres qui sont séquestrés dans une grotte. Les ravisseurs réclament au gouvernement français l'annulation des élections régionales, le retrait des forces de l'ordre de l'île et la nomination d'un médiateur. Pour Foccart, qui

assiste impuissant depuis plusieurs mois à la montée des tensions, il est impossible d'accepter la reprise du dialogue avec des indépendantistes qui ont tué des gendarmes et qui continuent à en menacer d'autres de mort. Pour lui comme pour son collègue du cabinet du Premier ministre – et ancien du secrétariat général de l'Élysée du temps de Georges Pompidou –, Denis Beaudouin, cette affaire « pose au gouvernement le type même du problème insoluble. Ou bien celui-ci temporise pour éviter un affrontement sanglant mais laisse bafouer l'autorité de l'État, ou bien il attaque avec vigueur pour liquider les rebelles et risque le bain de sang, devant les yeux d'une opinion publique révoltée, toute prête à nous considérer comme des matamores inconscients<sup>172</sup>. » Mais, confiera Jacques Foccart dans ses *Mémoires*, « les tentatives de médiation ayant échoué, une solution de force était la seule façon de les sauver<sup>173</sup> ». Le 5 mai 1988, deux jours avant le second tour de l'élection présidentielle, Foccart approuve l'opération « Victor », menée par le GIGN, le commando Hubert et des éléments du 11<sup>e</sup> choc, qui se solde par la mort de dix-neuf indépendantistes et de deux soldats français. Pour Foccart, le bilan est amer et lourd de conséquences tant pour l'avenir de l'outre-mer français que sur le plan de la politique intérieure. Dans l'immédiat, cette opération scelle définitivement le sort du candidat Chirac à l'élection présidentielle.

Jacques Foccart a vécu au cœur du pouvoir, depuis Matignon, cette première cohabitation de l'histoire de la V<sup>e</sup> République. Comme tant d'autres analystes politiques de l'époque, il s'est initialement trompé sur les chances de François Mitterrand de reconquérir le soutien de la majorité des Français. « L'erreur que j'ai commise – écrit-il rétrospectivement – a été de croire que la cohabitation conduirait presque naturellement le Premier ministre à l'Élysée en 1988. Je n'avais pas prévu que Mitterrand, en pleine forme, mettrait tout en œuvre, avec habileté, pour préparer sa réélection<sup>174</sup>. » Dans son style très caractéristique, il avoue : « Mitterrand a très bien joué. La preuve, c'est qu'il a gagné l'élection de 1988<sup>175</sup>. » Mais, en vieux routier de



la politique, il a rapidement pressenti que cette situation conflictuelle entre un Président, qui se met en avant lorsque son image et ses intérêts sont en jeu, et un Premier ministre, qui doit assumer politiquement seul l'impopularité de certaines mesures de redressement économique et financier, ne tournerait pas à l'avantage de Chirac. À peine un an après la victoire aux élections législatives de 1986, il intervient auprès du Premier ministre pour que son adjoint, Michel Lunven, soit nommé au poste d'ambassadeur de France au Niger<sup>176</sup>. Dans son esprit, il ne s'agit pas seulement de placer un de ses collaborateurs, particulièrement compétent, mais de le faire nommer avant la fin des fonctions de Jacques Chirac à Matignon. Les premiers mois de l'année 1988 voient Foccart visiter tous les pays francophones. Pour nombre d'observateurs, outre les contacts préélectoraux, « ce serait pour lui une tournée d'adieux, ne comptant pas rester à ce poste quel que soit le résultat des élections<sup>177</sup> ».

Les craintes précoces de Foccart quant au résultat de l'élection présidentielle de 1988 ne l'empêchent pas de soutenir Chirac. Mais il demeure très en retrait au cours de cette difficile bataille électorale<sup>178</sup>. Il n'appartient pas à l'équipe de campagne du Premier ministre qui regroupe notamment Alain Juppé, Édouard Balladur, Charles Pasqua, Roger Romani, Jacques Toubon ou encore Maurice Ulrich. Il ne s'en occupe pas ou fort peu – rapporte Michel Roussin –, à l'exception toutefois des déplacements ultramarins et encore sous une forme qui lui donne plus le rôle de « caution » que d'acteur de premier plan. Il avait toutefois organisé, très en amont, le 23 septembre 1987, une réunion à Matignon pour préparer la campagne électorale en Afrique (mobilisation des Français de l'étranger et système de procurations<sup>179</sup>). Mais au printemps 1988, c'est Bernard Pons qui coordonne la campagne outre-mer de Jacques Chirac avec l'aide de la secrétaire d'État à la Francophonie, la guadeloupéenne Lucette Michaux-Chevry<sup>180</sup>. Il est pourtant, fin mars, de la tournée outre-mer du candidat Chirac, un « voyage mémorable » qui conduit le Premier ministre, Foccart et toute son équipe de

La Réunion à la Guadeloupe en passant par Abidjan, la Guyane et la Martinique, « à coups de “Ti punches”, dans la bonne humeur et le tout en cinq jours ». Chirac, toujours très attentionné, demande à ses collaborateurs de prévoir pour Michel Debré (qui l’accompagne à La Réunion) et Jacques Foccart deux couchettes « particulièrement confortables » dans l’avion, et de commander les repas chez les traiteurs locaux « sans oublier le planteur<sup>181</sup> ».

Au cours de ces deux années à Matignon, malgré la fatigue due à son âge, Foccart manifeste encore « un esprit jeune<sup>182</sup> ». Il tient le coup au point d’en étonner plus d’un au cours de ce périple de 25 000 km en cinq jours. Lors de l’escale de nuit du DC8 du GLAM à Djibouti, de retour de La Réunion et à destination d’Abidjan, il surprend son monde en descendant « en survêtement, frais et dispos » pour aller saluer le président de la République Hassan Gouled<sup>183</sup>. Quelques mois plus tôt, en marge du sommet de la francophonie de Québec, début septembre 1987, il avait déjà surpris par sa résistance physique. Le Premier ministre, Jacques Foccart, Bernard Pons, Jean-Bernard Raimond et Lucette Michaux-Chevry avaient mangé un modeste cassoulet en boîte de conserve dans le *Transall* militaire qui les transportait à Saint-Pierre et Miquelon. Foccart fut le seul rescapé de cette conserve périmée<sup>184</sup>. Ce repas donna lieu à une de ces scènes cocasses d’anthologie puisque les aviateurs leur avaient installé une table – bien arrimée –, des chaises de style et servi avec panache le cassoulet – préalablement passé aux micro-ondes – sur une nappe blanche impeccable<sup>185</sup>. Au-delà des péripéties de ces déplacements hauts en couleurs, Jacques Foccart a vite compris que l’échec serait au rendez-vous de la campagne présidentielle d’avril-mai 1988, malgré les ultimes tentatives pour retourner la situation : libération des otages français retenus au Liban et règlement sanglant de l’affaire de la grotte d’Ouvéa. Pour « le Sphinx », cela signifie la fin de l’espoir suscité en 1986 de reprendre à la gauche la présidence de la République et d’y réinstaller un gaulliste.

## CHAPITRE 11

# Derniers combats

---

Au soir du second tour de l'élection présidentielle de 1988, l'échec de Jacques Chirac est cuisant : seulement 46 % des suffrages exprimés et une contestation de son leadership qui se fait bientôt grandissante au sein du RPR. Cette déroute ne signifie pas pour autant la retraite politique définitive de Jacques Foccart. Malgré la rudesse du choc, il demeure aux côtés du président du RPR pour continuer à préparer la victoire du candidat héritier des valeurs et de la tradition du gaullisme.

Ces années, qui le conduiront de nouveau à l'Élysée en 1995, sont celles de la solitude. Son épouse Isabelle meurt le 21 juin 1991. Cette disparition le plonge dans le chagrin. « C'était une forte femme qui ne se trompait pas sur les gens », souligne son ami Claude de Peyron<sup>1</sup>. Cette ultime séquence de sa vie se révèle d'autant plus difficile qu'il manifeste la peur de manquer d'argent et qu'il développe la maladie de Parkinson. Cette maladie dégénérative l'oblige rapidement à réduire ses très nombreux voyages et finit par le clouer dans un fauteuil roulant. Plus que jamais, Jacques Foccart devient l'homme du réseau téléphonique même si, à l'approche de la mort, il cherche encore plus qu'auparavant à se défaire de sa légende noire.

### **Au service du candidat Jacques Chirac**

Même modestement, son action auprès de Jacques Chirac se décline sur le mode du gaulliste historique. Foccart continue à siéger au comité central du RPR sans pour autant appartenir à l'équipe qui, autour de Chirac, dirige le parti. Il représente plus encore que par le passé une caution historique, le lien

direct entre le RPR et son très lointain ancêtre l'UNR de la République gaullienne. « Personnage de référence » dans la mouvance gaulliste, il a « une position de conseiller de l'ombre très sympathique<sup>2</sup> ». Il est un personnage écouté et un relais entre les dirigeants du MIL ou ceux de l'UNI et Jacques Chirac. Surtout, avec la discrétion qui est la sienne, il sait, lorsque cela s'avère nécessaire, mettre son influence dans la balance pour faire triompher ce vieux gaullisme populaire de droite dans lequel il se reconnaît. En février 1990, lors des assises du Bourget, il soutient discrètement mais efficacement Chirac dans sa lutte contre Philippe Seguin et Charles Pasqua qui tentent de prendre les rênes du RPR. Cet appui, tout en discrétion, tient au fait que ses relations avec Pasqua sont pour le moins complexes tant en raison de leur rivalité dans les années 1970 pour le contrôle du SAC qu'en Afrique où l'ancien ministre de l'Intérieur a tissé ses propres réseaux.

Sa fidélité à Jacques Chirac le conduit parfois à des accommodements avec ses principes. Le cas du traité de Maastricht est, de ce point de vue, exemplaire. En effet, Foccart n'est pas et n'a jamais été un partisan de l'intégration européenne sur un mode supranational. En gaulliste orthodoxe, il ne souffre pas que l'on puisse attenter aux prérogatives souveraines de la nation française. Le traité de Maastricht, qui crée l'Union européenne, ne trouve donc pas grâce à ses yeux, à l'instar de nombreux autres gaullistes historiques comme Pierre Messmer ou encore Jean Foyer<sup>3</sup>. Toutefois, il finit par admettre les raisons qui ont pu pousser Chirac à l'accepter, « sans enthousiasme mais sans état d'âme », sous peine de perdre toute chance d'accéder un jour à la présidence de la République. Si, en privé, il ne cache pas son hostilité au traité, il demeure silencieux en public. « Mon sentiment est – écrit-il dans ses *Mémoires* en 1995 –, tout simplement, que la France doit éviter de se laisser enfermer dans des engagements qu'elle aurait du mal à tenir<sup>4</sup> ». Le jour du référendum sur le traité de Maastricht, le 20 septembre 1992, Jacques Rougeot, qui avait été invité par Foccart à venir suivre la soirée électorale chez lui rue de Prony, se souvient ainsi d'un homme très

mesuré dans ses réponses aux questions des dirigeants africains qui l'appelaient au téléphone : « Oui Monsieur le Président, il semble bien malheureusement que le “oui” l'emporte<sup>5</sup>. »

Il participe néanmoins discrètement à la défense de Jacques Chirac contre l'offensive menée par Philippe Seguin et Charles Pasqua. Sur fond d'opposition au traité de Maastricht, c'est une nouvelle tentative de fronde qui vise à mettre fin au leadership de Chirac sur le parti gaulliste pour le refonder dans un sens moins « UDF bis »<sup>6</sup>. La partie est particulièrement difficile pour Chirac qui doit affronter l'hostilité d'une partie importante des cadres et militants du Rassemblement, lesquels n'hésitent pas à le conspuer. Lorsque Pierre Mazeaud prend la parole devant le comité national du RPR, le 23 septembre 1992, pour défendre la nation française et ainsi éviter l'adoption de la motion de Charles Pasqua, Jacques Foccart, qui se trouve au premier rang, applaudit, comme d'ailleurs tous les vieux gaullistes assis à ses côtés. Le discours rassembleur de Mazeaud en faveur de Chirac éloigne le risque d'une déchirure majeure du parti gaulliste<sup>7</sup>. Surtout, lors du dîner qui suit ce comité central, dans une démarche qui lui est caractéristique, Foccart vient chaleureusement et discrètement féliciter Mazeaud pour son discours et son action qui ont tendu à apaiser les tensions au sein du RPR<sup>8</sup>.

De même, il n'est pas des plus à l'aise au sein du Rassemblement lors du règlement de l'affaire néocalédonienne. La réélection de François Mitterrand et le traumatisme de l'assaut sanglant de la grotte d'Ouvéa permettent la relance d'un processus d'entente entre les différentes communautés en Nouvelle-Calédonie. Le nouveau Premier ministre Michel Rocard constitue alors une mission de dialogue qui ouvre le chemin aux accords de Matignon du 26 juin 1988. Foccart ne cherche pas à s'y opposer au sein du RPR. On est même en droit de penser que, sans la position finale de neutralité adoptée par Jacques Chirac, il aurait très probablement approuvé la solution mise en place, sans toutefois omettre d'alerter sur ses dangers. Ces accords, qui prévoient un partage du pouvoir avec renforcement de l'autonomie, des

garanties économiques et institutionnelles pour la communauté canaque, et un scrutin sur l'autodétermination après une période de dix ans, permettent le retour immédiat au calme. Mais ils ne règlent pas les problèmes de fond, en particulier les inégalités économiques et sociales entre les communautés. En outre, Foccart se montre plutôt hostile à une indépendance, non pas tant par principe, mais parce qu'elle conduirait à des « règlements de compte terribles<sup>9</sup> ». Enfin, il partage la profonde indignation et l'irritation de Chirac et de Pons devant l'attitude de Jacques Lafleur qui a cédé d'un coup ce qu'il avait obstinément refusé pendant plus de deux ans<sup>10</sup>.

Le gouvernement de Michel Rocard décide de consulter les Français par référendum sur les accords de Matignon relatifs à la Nouvelle-Calédonie, ce qui n'est pas sans susciter des difficultés au sein du RPR. Le parti gaulliste se trouve confronté à d'importantes divisions quant à la position à adopter lors du référendum du 8 novembre 1988. Comme l'écrit le secrétaire général du mouvement gaulliste, « il n'y a aucune bonne solution<sup>11</sup> » car répondre « oui » reviendrait à approuver la politique socialiste et à condamner celle menée entre 1986 et 1988 ; répondre « non » serait perçu comme une véritable atteinte au principe – défendue par le général de Gaulle – du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La direction du RPR décide « de refuser le choix truqué proposé aux Français par le pouvoir socialiste » et appelle à l'abstention<sup>12</sup>. Malgré ses convictions en faveur de la négociation<sup>13</sup>, le choix de l'abstention volontaire est approuvé par Foccart. Mais, comme à son habitude, il ne prend pas parti publiquement, ce qui n'est pas le cas de nombre de compagnons, y compris de gaullistes historiques – comme Jacques Chaban-Delmas, Jean Charbonnel, Pierre Lefranc, Maurice Schumann et Louis Terrenoire – qui lancent un appel pour le « oui gaulliste » lors du référendum.

L'essentiel de l'aide que Foccart apporte à Chirac ne réside pas tant dans la conquête que dans la préparation au pouvoir. Il met à sa disposition toute sa connaissance de l'Afrique et de ses hommes afin que le prétendant à la

présidence de la République continue à appartenir pleinement à la famille franco-africaine. Deux jours après sa défaite à l'élection présidentielle, Jacques Chirac convoque dans son bureau de la mairie de Paris Frédéric Guéna. Il lui assigne pour mission de développer une association ayant pour objet officiel l'aide au développement (Association de développement et solidarité). Elle doit permettre à Jacques Foccart de maintenir ses liens avec les dirigeants africains afin qu'ils ne soient pas perdus au moment de son retour au pouvoir. Grâce au financement donné directement par le maire de Paris, Guéna installe son ancien patron dans des bureaux cossus d'un bel immeuble de la rue de Martignac<sup>14</sup>.

Pendant plusieurs années, cette structure d'attente fonctionne dans le sens souhaité. Foccart, qui demeure le responsable de cette cellule africaine informelle du maire de Paris, vient y travailler tous les jours. Il reçoit, dans son grand bureau, les chefs d'État et de gouvernement, les ministres, les ambassadeurs et, de manière générale, les personnalités africaines. Il reçoit également ses anciens collaborateurs et tous ceux qui ont quelque information à lui donner sur l'Afrique ou un service à lui demander. La rue de Martignac, bien que financée par la mairie de Paris, n'en constitue pas moins « un satellite très autonome de l'Hôtel de Ville ». Elle n'est pas vraiment sous la tutelle de la direction des affaires internationales de la mairie et Michel Roussin comme Rémy Chardon se souviennent surtout avoir vu, place de l'Hôtel de Ville, Fernand Wibaux et encore de temps en temps<sup>15</sup>. Cela tient au fait que Jacques Chirac sait également consulter d'autres spécialistes de l'Afrique si nécessaire. Maurice Robert, notamment à travers le Club 89, est de ceux-là, même s'il convient que Foccart était irremplaçable et qu'il n'était nullement question de supplanter l'ancien « Monsieur Afrique » du Général. À la mairie de Paris, Chirac s'adjoint les services de deux anciens des Services : Jean-François Charrier et Jacques Rigault<sup>16</sup>. Mais les conseils de Jacques Foccart ne relèvent pas de ce niveau.

Il continue à jouer un rôle de consultant et de *go between* pour Chirac dans ses relations avec l'Afrique mais aussi d'intermédiaire au profit des dirigeants africains. Rue de Martignac ou chez lui rue de Prony, ce sont non seulement les dirigeants africains qui défilent mais aussi leurs opposants qui demandent à le rencontrer, comme s'il s'agissait encore d'un rite de passage obligé pour qui veut accéder au pouvoir en Afrique. L'appartement de la rue de Prony ne brille pas plus que par le passé par son caractère lumineux, ce qui entretient encore un peu plus une atmosphère de mystère et de secret pour le visiteur néophyte. La décoration et le mobilier de cet antre arborent un côté vieillot que ne rehausse pas un assemblage d'objets de diverses factures rapportés de ses nombreux voyages en Afrique<sup>17</sup>. Pour autant, les cadeaux africains n'ont pas transformé cet intérieur cosu en bazar<sup>18</sup>. Le visiteur qui devise avec lui dans la bibliothèque ne peut pas rater, au milieu des imposants rayonnages de livres, trois photos de Charles de Gaulle dont les dédicaces – souligne Michel Bongrand – témoignent de l'affirmation progressive de la confiance gaullienne à son égard : « À notre ami Jacques Foccart » (1950), « À mon ami Jacques Foccart » (septembre 1958) et « À Jacques Foccart son ami » (après mai 1968<sup>19</sup>). Le décor est posé et le ton est donné.

Foccart continue également à accomplir des missions en Afrique, du moins tant que sa santé déclinante l'autorise. Ses relations privilégiées avec les dirigeants africains lui permettent de mieux faire comprendre à son « patron » les situations et les hommes dans chaque pays de « son » Afrique. Jacques Foccart continue d'être l'objet de nombreuses demandes d'interventions de la part des dirigeants africains, qui sont le plus souvent d'ordre privé, sans pour autant parvenir toujours à leur obtenir gain de cause<sup>20</sup>. Il est secondé par une petite équipe de collaborateurs – dont certains sont totalement financés par la mairie de Paris – organisée autour d'un fidèle auquel il accorde sa confiance : Fernand Wibaux. Ils ne sont pas toujours d'accord sur le choix des hommes et sur la politique à mener en Afrique.



Wibaux essaie notamment « d'imposer Robert Bourgi comme un interlocuteur valable – souligne Michel Lunven –, ce que refuse Jacques Foccart. Alors Wibaux, de son côté, fait quelques coups avec Bourgi au Zaïre en particulier, sans que M. Foccart ne s'en mêle<sup>21</sup>. » Wibaux n'en reste pas moins un adjoint indispensable pour Foccart car il se charge de maintenir les circuits d'informations ouverts avec l'Afrique. Le cas de Michel Lunven est, de ce point de vue, exemplaire. Une fois parti du cabinet de Jacques Chirac en 1988, Lunven officie en qualité d'ambassadeur au Niger jusqu'en 1993. La première année, il conserve des relations avec Jacques Foccart. La deuxième année, le contact se réduit pour l'essentiel au traditionnel échange de vœux. Il s'est alors fait « engueuler » par Wibaux. Motif : il ne tient plus au courant Foccart de la situation au Niger<sup>22</sup>.

Ce pays, comme le reste de l'Afrique francophone, subit de plein fouet le contrecoup de la fin de la guerre froide. Ces États connaissent, au début des années quatre-vingt-dix, des processus de transition démocratique complexes qui se déclinent le plus souvent par la tenue d'une conférence nationale, l'ouverture au multipartisme et des modifications constitutionnelles. Cette vague de démocratisation est initialement accueillie fraîchement par Jacques Foccart. Jacques Chirac, dans la droite ligne foccartienne, affirme, en février 1990, à Abidjan, que « le multipartisme est une erreur politique en Afrique, une sorte de luxe que les pays en voie de développement n'ont pas les moyens de s'offrir<sup>23</sup> ».

Peu avant les élections présidentielles du 11 octobre 1992, Foccart effectue une longue visite privée au Cameroun et apporte son soutien au Président sortant Biya<sup>24</sup>. En 1995, il nuance toutefois son jugement même s'il demeure convaincu des dangers du multipartisme qui reste en Afrique « un mode d'expression des antagonismes ethniques dont on a vu qu'il est de nature à les envenimer<sup>25</sup> ». « Les structures politiques des vieilles démocraties – écrit-il – ne sont pas adaptées à l'Afrique actuelle dont les populations admettent mal la démocratie représentative et la loi de la

majorité. » Les sociétés africaines, pour se développer et échapper au phénomène ethnique, doivent par conséquent avoir à leur tête « un exécutif fort<sup>26</sup> ». Au nom de la stabilité de ces États nécessaire à tout développement humain, la France doit soutenir ces exécutifs y compris sous la forme de dictature et de partis uniques que Foccart voit disparaître avec inquiétude. Il soutient par exemple contre les vents et marées de la démocratisation, le général Eyadéma parce qu'« il maintient le pays en place<sup>27</sup> ». Quitte à apparaître « un peu conservateur<sup>28</sup> », le conseiller africain de Chirac pousse au maintien des pouvoirs en place – Mobutu au Zaïre ou Biya au Cameroun – faute, à ses yeux, de véritable alternative.

En Côte d'Ivoire, la mort de son ami le Président Félix Houphouët-Boigny, le 7 décembre 1993, sonne un peu comme la fin de « sa » Françafrique. Ses obsèques officielles, le 7 février 1994, marquent un passage de témoins entre générations, comme l'atteste la composition de l'imposante délégation française. Outre le Président François Mitterrand, le Premier ministre Édouard Balladur, les présidents de l'Assemblée nationale (Philippe Seguin) et du Sénat (René Monory), sont présents l'ancien Président Valéry Giscard d'Estaing, six anciens Premiers ministres (dont Jacques Chirac) et bien sûr Jacques Foccart. Le pays, qui fut longtemps la vitrine de la coopération franco-africaine, est en pleine crise économique et sociale. La querelle de succession ouvre la voie à de violentes crises politiques qui conduisent à la fin des années quatre-vingt-dix à des affrontements armés. Houphouët s'est bien gardé de choisir son successeur de son vivant. Son Premier ministre Alassane Ouattara assurait l'essentiel du pouvoir depuis 1990 mais c'est finalement le président de l'Assemblée nationale, Henri Konan Bédié, qui lui succède. L'homme ne fait pas l'unanimité et ne possède pas le charisme du « Vieux ». En outre, il ne bénéficie pas à Paris du même soutien que son prédécesseur. Il inspire au contraire la plus grande réserve tant à l'Élysée qu'à Matignon. « Balladur – se souvient Jacques Godfrain – ne l'aimait pas et Sarkozy, dans l'ombre, frayait déjà avec Alassane Ouattara

dont l'épouse avait une agence immobilière à Neuilly<sup>29</sup>. » Même Chirac se montre assez circonspect, au grand dam de Foccart qui l'appuie au nom de la continuité – il était le représentant du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire au pouvoir depuis l'indépendance – et de la stabilité à maintenir en ces temps difficiles. Le conseiller africain de Jacques Chirac, tant du temps de la cohabitation que de la présidence à partir de 1995, ne réussit pas à le convaincre.

Au Zaïre, Jacques Foccart mène une mission de bons offices qui vise à mieux asseoir la fragile position du Président Mobutu à la tête d'un État en quasi-situation de mort clinique. À la suite de longues et difficiles tractations avec le gouvernement français et notamment avec le Président François Mitterrand<sup>30</sup>, le maréchal-Président s'est retiré dans son palais de Gbadolite, laissant plus ou moins son nouveau Premier ministre Kengo wa Dondo gouverner et affronter l'hostilité générale. Convaincu de la nécessité de maintenir Mobutu au pouvoir pour empêcher « le pire d'arriver, c'est-à-dire l'implosion de la nation et le déclenchement de luttes tribales qui pourraient être sanglantes<sup>31</sup> », Jacques Foccart accepte en août 1994 sa pressante invitation à arbitrer le différend entre le Président zaïrois et son Premier ministre. Il joue alors un grand rôle dans le règlement provisoire de la crise entre les deux hommes en parvenant à leur faire accepter un certain partage du pouvoir ; Mobutu se déchargeant de l'essentiel de la conduite de l'État au profit de son Premier ministre tout en conservant, pour l'essentiel, la haute main sur ses sources de financement gage du maintien de son pouvoir<sup>32</sup>. Foccart est ensuite régulièrement appelé à la rescousse pour écouter les versions contradictoires et donner ses avis modérateurs sur les nombreux incidents qui s'en suivent entre les deux hommes<sup>33</sup>. Toutefois, tant en qualité de responsable de la cellule africaine de la mairie de Paris puis comme conseiller officieux du Président Jacques Chirac, Foccart affronte l'hostilité du Quai d'Orsay qui mène une politique d'ostracisme envers Mobutu.

Lorsqu'il juge que l'homme fort au pouvoir n'est plus à sa place, Jacques Foccart sait accepter son départ, à certaines conditions. Par exemple, à Niamey, l'ambassadeur Michel Lunven agit dans le sens foccartien d'un véritable ambassadeur de la « Françafrique ». Le représentant français participe activement, en qualité d'arbitre officieux et en réunissant fréquemment les parties en présence à l'ambassade, au processus de réconciliation et d'ouverture politique, au-delà de la traditionnelle réserve d'un ambassadeur étranger. Lors de leurs entretiens, Lunven se souvient d'un Foccart qui loin de l'image d'un « Monsieur Afrique » figé dans ses certitudes d'un autre âge, apparaît comme un homme qui « évolue au fur et à mesure sur les relations entre la France et l'Afrique<sup>34</sup> ». Foccart, pas plus au début de sa carrière auprès du Général qu'à la fin de sa vie, n'est un idéologue. Sa vision des réalités africaines tient compte des évolutions des rapports de force et des fidélités nouées sans toutefois qu'elles aillent jusqu'à constituer un danger pour ce qu'il pense être l'intérêt supérieur de la France. En 1993, il salue positivement l'« ingérence » du haut représentant de la France en République centrafricaine, Michel Lunven, qui permet à la fois l'apaisement des tensions internes, par la mise en place d'un processus électoral démocratique, et le maintien des liens forts avec la France. Fidèle à sa méthode, il prend acte du changement nécessaire de l'équipe en place du Président André Kolingba et de son très influent conseiller le colonel Manton de la DGSE – avec qui il avait travaillé en direct pendant la première cohabitation. Preuve de sa satisfaction par rapport au travail accompli, il tient personnellement à être présent, malgré une santé déficiente, à la cérémonie de remise des insignes d'officier de la Légion d'honneur à Michel Lunven par le ministre de la Coopération, Michel Roussin, fin janvier 1994<sup>35</sup>.

## **Guerre des chefs, guerre fratricide**

La victoire historique de la droite aux élections législatives de 1993 ouvre la porte de Matignon à la coalition RPR-UDF conduite par Jacques Chirac. Celui-ci, instruit par son cuisant échec de 1988, refuse de redevenir Premier

ministre de François Mitterrand. Il s'agit, pour l'homme fort du gaullisme, de préparer avec succès l'échéance présidentielle de 1995. Le président de la République appelle alors à Matignon l'ancien secrétaire général de l'Élysée de Georges Pompidou et collaborateur du maire de Paris, Édouard Balladur.

Jacques Foccart goûte avec satisfaction la victoire et le retour au pouvoir du parti gaulliste qui permet, selon lui, d'engager au plus vite le redressement de la France après la débâcle des années socialo-mitterrandiennes. Il a participé à la campagne métropolitaine et surtout ultramarine en ne ménageant pas ses conseils au chef de l'opposition, Jacques Chirac. Il multiplie ainsi les entretiens avec les personnes importantes et s'appuie sur « la flamme gaulliste » du MIL et de l'UNI. Mais, la victoire – qu'il savait acquise d'avance<sup>36</sup> – ne signifie pas cette fois le retour sur le devant de la scène officielle. Il continue, dans l'immédiat, à se partager entre la rue de Martignac et la rue de Prony. Contrairement à 1986, le nouveau Premier ministre ne le prend pas auprès de lui à Matignon à son cabinet, pas plus qu'il n'en fait un de ses conseillers officieux. Foccart reste attaché à la personne même du « patron » du RPR, Jacques Chirac dont il demeure l'ami et le conseiller privé. Ses collaborateurs de la rue Martignac poursuivent leur travail de maintien des relations étroites avec les chefs d'État et les personnalités africaines et ultramarines pour le compte du futur candidat gaulliste à l'élection présidentielle de 1995 qui ne peut être, pense-t-on initialement, que Chirac. L'opposition de plus en plus frontale entre le Premier ministre et le président du RPR ne fait, au fil des mois, que renforcer ce lien personnel fort entre les deux Jacques.

Cette deuxième cohabitation de la V<sup>e</sup> République prend un tour inattendu. Jacques Chirac prend la distance nécessaire avec le pouvoir afin de ne pas subir son effet érosif au moment de briguer la magistrature suprême. Édouard Balladur s'est vu confier la délicate mission d'assumer politiquement les effets des premières mesures de redressement. Le maire de Paris entend de la sorte préserver son image et ses chances de succès face à un concurrent

socialiste qui ne sera plus le charismatique et florentin François Mitterrand. Mais le Premier ministre, bien secondé par son ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, acquiert rapidement une solide cote de confiance dans les sondages d'opinion, au point de prétendre jouer sa propre carte lors des prochaines élections présidentielles. Une bataille feutrée entre les deux hommes et les deux clans s'engage et s'intensifie à mesure que l'échéance approche. Isolé et fortement dépassé par le locataire de Matignon dans les intentions de vote, Chirac se lance dans une stratégie qui vise à le prendre de vitesse en menant une campagne de proximité sur le long cours. Il annonce, à la surprise générale, au cours d'un déplacement dans le Nord de la France, le 4 novembre 1994, sa candidature, placée sous le sceau de la fidélité aux idéaux du gaullisme. Reprenant les accents de la grandeur passée du gaullisme triomphant des années soixante et soixante-dix, il entend « rassembler le plus grand nombre de nos concitoyens autour d'un dessein qui transcende les clivages traditionnels, qui balaie les égoïsmes et qui privilégie ce que les Français ont en commun<sup>37</sup> ». Partant du constat très alarmiste d'« une situation de crise<sup>38</sup> », caractérisée notamment par la « fracture sociale », il axe sa campagne autour de « trois défis essentiels » : la lutte contre le chômage et l'exclusion, la restauration de l'État républicain et la construction d'une Union européenne rénovée. L'état-major du candidat Chirac se met en place autour d'Alain Juppé et des deux présidents de groupe parlementaire gaulliste : Bernard Pons (Assemblée nationale) et Josselin de Rohan (Sénat), épaulé par les secrétaires généraux adjoints, à commencer par Jean-Louis Debré<sup>39</sup>.

Cette fidélité hautement revendiquée aux idéaux et au rôle du mouvement gaulliste s'appuie sur quelques grands noms. Les « barons » Jacques Foccart, Michel Debré et Roger Frey apportent aussitôt leur soutien au candidat Chirac, ce qui n'est pas le cas de la majorité des cadres du parti gaulliste. Pour Foccart, le choix en faveur du maire de Paris s'est fait tout naturellement au détriment d'Édouard Balladur. D'abord parce que, pour lui,

Chirac et Balladur s'étaient entendus sur le partage de leurs tâches respectives en vue de l'échéance de 1995 : « Lui s'occupait de l'élection présidentielle et de tout ce qu'il fallait faire pour la préparer et la gagner ; Balladur, de son côté, devait s'occuper de gouverner<sup>40</sup>. » Jacques Foccart appelle à l'unité du camp gaulliste derrière Jacques Chirac au nom de la parole donnée ou prétendue telle. Pour lui, il ne fait en outre aucun doute que l'héritier politique du Général est Jacques Chirac. Ce gaulliste historique et orthodoxe se retrouve dans les conceptions institutionnelles, sociales et nationales développées dans les discours et propositions du candidat Chirac. Fait rarissime, il exprime publiquement « une préférence » pour Chirac dans une grande interview accordée à Denis Jeambar et Catherine Pégard dans *Le Point* du 12 novembre 1994. Le choix pour le président du RPR est pleinement assumé car il « considère que la politique et la façon de mener la politique sont beaucoup plus gaullistes chez Chirac. Chez Balladur, on arrondit les angles. Ce n'est pas du tout la même conception. Autrement dit, Chirac est beaucoup plus dans la ligne du gaullisme que Balladur. » Surtout, il juge que Jacques Chirac dispose de « plus d'aptitude à conduire les changements nécessaires ».

Foccart approuve tout particulièrement un certain retour aux sources gaulliennes du discours et du programme de Chirac. Il est sensible aux inflexions de la pratique constitutionnelle que propose le candidat gaulliste dans le sens d'un rééquilibrage des pouvoirs. « Le chef de l'État – explique Chirac – incarne l'identité et l'unité de la nation et joue, à ce titre, un rôle essentiel dans la diplomatie et la défense du pays, tout en étant le garant de la justice et des grands équilibres, notamment sociaux. Un point, c'est tout. Je suis hostile aux ingérences présidentielles dans la gestion gouvernementale<sup>41</sup>. » Cette posture séduit ce vieux gaullisme populaire et de droite dans lequel Foccart se reconnaît. D'ailleurs, selon Jean Charbonnel, il semble que le candidat Chirac ait poussé les promesses jusqu'à s'engager

auprès des vieux grognards du gaullisme à maintenir le mandat présidentiel sous la forme du septennat<sup>42</sup>.

Autant l'implication de Jacques Foccart dans la campagne présidentielle de 1988 était restée limitée, autant il jette tout son « poids de vieux gaulliste » dans la balance en 1995<sup>43</sup>. Il mobilise ses différents cercles d'amitiés et de compagnonnages, tant les gaullistes purs et durs du MIL que les étudiants et enseignants de l'UNI. Début janvier 1995, Foccart organise une réunion à l'Hôtel de Ville, qui dure près de deux heures, afin que les dirigeants du MIL présentent au candidat Chirac « les activités, le programme d'action (réunions publiques et internes, organisation de publipostages ciblés, travail sur des thèmes spécifiques et sur des segments électoraux), le matériel de propagande (tracts, journaux spécifiques, courriers spécialisés, autocollants, affiches) ainsi que l'implantation militante sur le terrain » du Mouvement. C'est d'ailleurs le MIL qui prend en charge la sécurité de toutes les réunions publiques de Jacques Chirac, celle de ses déplacements étant assurée par un groupe de quatre à cinq personnes du RPR. Foccart suit au jour le jour les actions menées par les militants et cadres du MIL et multiplie les conseils<sup>44</sup>. Les cadres et les jeunes de l'UNI ne sont pas en reste dans cette mobilisation totale insufflée par Foccart. L'UNI est pour beaucoup dans l'image « jeune » que la campagne de Jacques Chirac réussit à imposer. Les jeunes sont de tous les meetings au cri des « étudiants avec Chirac ». Le symbole de sa campagne – la pomme – vient d'ailleurs de l'UNI. Parallèlement à son action auprès des militants, Foccart multiplie les conseils – sans complaisance – à Chirac sur le déroulement de sa campagne<sup>45</sup>.

Foccart mobilise également ses amitiés africaines au service de Chirac qui dispose déjà d'une solide image d'« ami de l'Afrique ». Il a beau jeu de souligner que « le grand frère » des chefs d'État africains, c'est Jacques Chirac et non Édouard Balladur avec lequel « il y a moins de chaleur<sup>46</sup> ». Au plus fort de la lutte fratricide entre les deux rivaux du RPR, l'ancien « Monsieur Afrique » du Général n'a de cesse de tisser et de retisser avec



efficacité des liens affectifs forts entre son « patron » et les chefs d'État et de gouvernement de la grande famille franco-africaine. Au point que le successeur de Michel Roussin à la tête du ministère de la Coopération, Bernard Debré, ne peut que constater les résultats : « Balladur est le patron, Chirac le grand frère, l'ami<sup>47</sup>. » Outre Foccart qui téléphone et reçoit sans relâche des dirigeants inquiets sur l'avenir de la relation franco-africaine, trois anciens ministres de la Coopération – Yvon Bourges, Robert Galley et Michel Aurillac – sillonnent l'Afrique au service du candidat Chirac<sup>48</sup>.

Les amitiés africaines de Jacques Foccart continuent de financer discrètement la vie politique française et notamment le parti gaulliste. Dans le cadre de la campagne électorale, cet argent qui, selon Robert Bourgi, se chiffre « en dizaines de millions de francs », constitue une manne financière non négligeable à l'heure du combat frontal avec le Premier ministre Édouard Balladur. Foccart, secondé par Fernand Wibaux et « l'équipe Michel Aurillac – Robert Bourgi », joue en la circonstance un rôle de premier plan. En effet, selon les journalistes Pierre Favier et Michel Martin-Roland, la petite équipe organise à partir de l'été 1994 la collecte d'argent auprès des chefs d'État africains (Bongo et Mobutu). Et il y a « urgence car la manne transitant par le groupe Elf serait versée à la campagne d'Édouard Balladur, depuis la nomination de Philippe Jaffré à la tête du groupe pétrolier en remplacement de Loïk Le Floch-Prigent<sup>49</sup> ». Jean-François Probst se souvient également avoir reçu de Foccart « un viatique et une feuille de route » pour mener à bien la campagne de Chirac en qualité de franc-tireur<sup>50</sup>. Bien qu'il soit probablement impossible d'établir la comptabilité exacte de ces flux financiers en provenance d'Afrique, Robert Bourgi cite un transfert de 10 millions de francs en 1995 que le Président zaïrois Mobutu aurait confié à Jacques Foccart qui l'aurait ensuite remis à Jacques Chirac<sup>51</sup>. Foccart s'est toujours tenu à la même ligne de défense. Il n'a jamais vu transiter aucune valise de billets et « si l'on prête foi aux racontars, on constatera que les robinets n'arrosent pas dans une seule direction<sup>52</sup> ».

Jacques Foccart joue sans surprise un rôle important dans la définition du programme africain du candidat. Le grand discours que prononce Jacques Chirac le 16 mars 1995 constitue un excellent résumé de ses grandes options sur ce sujet<sup>53</sup>. L'Afrique se voit tout d'abord réserver « une place à part ». « Entre la France et l'Afrique – lance Chirac –, il existe une relation d'un autre ordre [que celle des seuls intérêts matériels], qui est celle du cœur et qui se fonde, entre autres, sur le sang versé par tant d'Africains quand nos libertés étaient menacées ». Il insiste donc vigoureusement sur « la priorité africaine de la France ». Chirac réaffirme également, comme son mentor Foccart, son optimisme quant à l'évolution du continent africain qui n'est pas condamné à une sorte de fatalité du sous-développement, du désespoir et du génocide – comme au Rwanda. Il en appelle à la stabilisation, au développement et à l'organisation de l'Afrique qui passe, pour le moment, par « le grand mouvement de démocratisation à l'œuvre » : « la révolution tranquille des mœurs politiques en Centrafrique, la sagesse de la succession ivoirienne ou encore la poursuite, malgré les difficultés, de la transition au Tchad ». De manière plus lucide, Jacques Chirac souligne que « le véritable défi » est « moins l'avènement de la démocratie que sa consolidation, ou dans certains cas sa survie ». Une telle situation de détresse nécessite une aide forte de la part de la France mais sous la forme d'« un nouveau partenariat » et d'un « nouvel élan » à donner à la Coopération. La France se doit également d'être « l'avocat des pays africains, notamment des plus pauvres » auprès des grandes instances internationales comme le FMI ou la Banque mondiale, tout en donnant l'exemple du maintien de son aide budgétaire en matière d'aide au développement. Surtout, face à des conflits qui ne peuvent être considérés comme de simples tensions régionales tant ils dépassent les capacités de règlement des seuls pays de la région (Rwanda, Afrique des Grands Lacs, Somalie, Sud Soudan, etc.), Chirac et Foccart en appellent « à la solidarité de la communauté internationale tout entière » et à l'action de la France en particulier. Le candidat gaulliste conclut par un véritable appel à un

retour aux sources : « La conférence franco-africaine doit redevenir ce moment privilégié de concertation et d'initiative, qui renouvellera cette fidélité réciproque de la France et de l'Afrique, à laquelle je suis profondément attaché. »

## **Afrique : la querelle des Anciens et des Modernes**

Pour Jacques Foccart, l'engagement auprès de Jacques Chirac a pour ressort, outre la fidélité à l'homme et au gaullisme, d'assurer la pérennité menacée de la « spécificité » des relations entre la France et ses anciennes colonies subsahariennes. Cette « spécificité », qui est incontestablement la grande œuvre de sa vie, est devenue, au fil des décennies, un objet de contestation qui pourrait se décrire comme un combat entre Anciens – défenseurs du maintien de cette « spécificité » – et Modernes – tenants de la « normalisation ». Les Modernes, y compris auprès de Jacques Chirac, ont gagné du terrain à la faveur des profondes mutations du système international consécutives à la fin de la guerre froide. Les bouleversements en cours en Afrique et dans le monde en général militent fortement en faveur d'une profonde mutation des relations franco-africaines. Le temps d'une France « gendarme de l'Afrique », avec la bénédiction des États-Unis, est révolu. La nouvelle Afrique, en particulier francophone, qui se dessine au seuil de cette nouvelle décennie oblige le gouvernement français à revoir sa copie. Le 16<sup>e</sup> sommet franco-africain de La Baule en juin 1990 a en ce sens manifesté, au grand dam de Foccart<sup>54</sup>, la volonté du Président Mitterrand de faire évoluer ces relations vers une certaine « normalisation ». Le principe de la conditionnalité de l'aide du gouvernement français à ses homologues africains a été proclamé à la face du monde sans qu'il entre pour autant immédiatement en application. Il n'empêche que, sous l'impulsion du fin connaisseur de l'Afrique qu'était Mitterrand, une tendance forte vers la normalisation des relations franco-africaines se dessine nettement, au-delà du clivage gauche-droite. Si elle est impulsée par le pouvoir mitterrandien et

socialiste, elle est partagée et appuyée par une partie non négligeable de l'opposition d'alors, y compris au sein du RPR.

Pour sa part, Jacques Foccart maintient son cap. La fin de la guerre froide ne doit pas signifier la fin des relations privilégiées entre la France et l'Afrique. Par son action de lobbying, il rassure inlassablement les chefs d'État africains francophones quant au fait que le gouvernement français ne les abandonnera pas et, dans le même temps, intercède auprès des décideurs français en ce sens<sup>55</sup>. Il peut initialement s'estimer satisfait de la composition du gouvernement d'Édouard Balladur puisque le ministre de la Coopération est un très proche collaborateur de Jacques Chirac qui l'a suivi depuis son premier passage à Matignon : Michel Roussin. Celui-ci est également un fin connaisseur du continent africain puisqu'il a accompagné son « patron » à chacun de ses déplacements et reçu régulièrement les élus africains membres de l'Association internationale des maires francophones. Roussin a également suivi de près l'évolution des situations politiques, le plus souvent très mouvementées, en Afrique lorsqu'il était, entre 1977 et 1981, l'adjoint du directeur du SDECE Alexandre de Marenches<sup>56</sup>. Foccart sait pouvoir compter sur lui en matière de bonne gestion des affaires africaines. La nomination d'Alain Juppé au Quai d'Orsay ne constitue pas, du moins au commencement de son exercice ministériel, un problème tant les positions du nouveau ministre ne semblent pas être particulièrement affirmées dans le domaine africain. La configuration parisienne des jeux de pouvoirs peut donc, à juste titre, apparaître satisfaisante à Jacques Foccart. Il demeure un conseiller personnel très écouté du chef de la majorité et candidat « naturel » de la droite aux futures élections présidentielles de 1995. Il peut faire passer directement des messages au nouveau ministre de la Coopération voire même au Premier ministre lui-même.

Cette configuration s'avère toutefois rapidement plus complexe. D'abord parce que le président de la République François Mitterrand entend continuer à exercer une forte influence sur la politique africaine de la France. Ensuite

parce que le Premier ministre Édouard Balladur et Alain Juppé ne partagent pas les idées de Foccart sur le maintien coûte que coûte de la « spécificité » des relations franco-africaines. Ils entendent au contraire mettre rapidement en adéquation la politique africaine de la France avec ses moyens et les réalités d'un continent en pleine mutation. Enfin, la guerre fratricide entre Chirac et Balladur, qui divise bientôt le RPR et la majorité dans son ensemble, fait de l'Afrique un enjeu, le Premier ministre entendant « ne pas laisser le terrain libre à Chirac<sup>57</sup> ». Au cours de cette deuxième cohabitation, Foccart, de son propre aveu, a plus de contacts avec le conseiller Afrique de François Mitterrand, l'ambassadeur Bruno Delaye, qu'avec les ministres successifs de la Coopération, Michel Roussin puis Bernard Debré<sup>58</sup>. La guerre fratricide entre Chirac et Balladur n'est pas seule en cause. Dès que Roussin a été nommé rue Monsieur, Foccart est venu le voir pour lui proposer de prendre à son cabinet son collaborateur Fernand Wibaux en qualité de conseiller spécial et Robert Bourgi, proche de Michel Aurillac, comme chargé de mission. Refusant cette forme de « tutelle », le nouveau ministre lui oppose une fin de non-recevoir, ce qui lui vaut, quelques heures plus tard, un appel fort peu amical de Jacques Chirac. Dès lors, les rapports entre la rue de Martignac et la rue Monsieur sont quasi inexistants. D'autant plus que Michel Roussin effectue son premier voyage en Afrique au Niger où Mahamane Ousmane vient d'être élu démocratiquement, en avril 1993, en lieu et place de la Côte d'Ivoire réclamée par la rue de Martignac<sup>59</sup>. L'actualité africaine des mois suivants ne fait que souligner les différences d'approche entre les deux camps et, au grand dam de Foccart, la victoire des tenants d'une certaine normalisation des relations franco-africaines.

Ces oppositions ne sauraient se réduire à la dramatique question du Rwanda puisque Jacques Foccart approuve l'intervention française – l'opération Turquoise. C'est plutôt sur la question de la dévaluation du franc CFA que les divergences apparaissent au grand jour. Sur ce point, c'est le Premier ministre qui impose sa conception des choses tant à François

Mitterrand qu'aux tenants d'une certaine continuité formelle des relations franco-africaines. Cette question de la dévaluation dépasse le seul domaine technique et constitue avant tout une affaire hautement politique. Tout d'abord parce que le maintien de la zone franc en l'état constitue un des deux éléments clés de la pérennité d'une forte influence de la France sur son « pré carré » africain, outre la sécurité militaire. Ensuite parce que l'Afrique francophone, à l'instar de la République française, se trouve dans une situation financière périlleuse qui met à mal son économie. « Comment aider l'Afrique – rappelle Édouard Balladur –, qui semblait économiquement sous l'effet d'une surévaluation du franc CFA, afin qu'elle retrouve le minimum de prospérité et de dynamisme indispensables à ses populations<sup>60</sup> ? » La question se double, pour la plupart de ces États africains, d'un délicat processus de transition démocratique qui complique encore la donne en matière de relations franco-africaines. Pour le Premier ministre, pleinement épaulé par son ministre de la Coopération et par le gaulliste historique Pierre Messmer – qui joue alors en matière africaine « un rôle de petit Foccart auprès d'Édouard Balladur<sup>61</sup> » –, il s'agit de redonner au franc CFA, par un réajustement monétaire, une valeur qui ne soit plus artificielle, et d'augmenter ainsi la compétitivité des productions africaines. Il s'agit en outre de briser un type de relations qui voyait la France assurer la couverture des déficits budgétaires des États africains, financer leurs fonctions publiques pléthoriques et, de fait, contribuer au remboursement de la dette de ces pays aux bailleurs de fonds mondiaux. Balladur exprime publiquement cette position dans un article du *Monde* qui fait sensation le 23 septembre 1993 : « La France et l'Afrique. Une solidarité exigeante<sup>62</sup> ».

Foccart se montre d'abord extrêmement réservé quant à l'éventualité de la dévaluation du franc CFA. Il en fait part à Édouard Balladur, au cours d'un entretien qu'il a suscité le jour où François Mitterrand l'appelle à l'Élysée pour lui confier la charge du gouvernement. Le nouveau Premier ministre l'aurait alors rassuré sur ses intentions<sup>63</sup>. Pour Foccart, la question de la

dévaluation est avant tout un problème de souveraineté nationale. Il s'agit d'une « marotte des instances internationales » qui veulent l'imposer à la France et à l'Afrique et qui relève, selon lui, d'« une nouvelle forme de colonisation anachronique et redoutable<sup>64</sup> ». Le gouvernement français, au nom de l'indépendance nationale, ne doit pas accepter de se faire dicter sa conduite par le FMI et la Banque mondiale en Afrique, tant dans l'intérêt de la France que dans celui du continent africain. Pour Foccart, le principe de la dévaluation n'est acceptable que sous certaines conditions impératives. Il faut d'importantes mesures de compensation pour les populations africaines qui vont connaître une forte augmentation des prix sans hausse des salaires<sup>65</sup>. En outre, Foccart entend défendre les Français établis en Afrique qui votent essentiellement pour la droite. Avec son pragmatisme habituel et du fait des rivalités au sein du RPR, il se montre finalement hostile à la dévaluation qui risque de créer encore plus de difficultés à des dirigeants africains déjà secoués par les processus de transition démocratique. Ce sont d'ailleurs ses « amis » africains qui le pressent d'intervenir auprès de Chirac, de Balladur et des ministres concernés afin d'éloigner le spectre d'une telle décision. La rue de Martignac fait donc campagne contre la dévaluation, alimentant la presse, même si Foccart se garde de se manifester directement auprès du ministre de la Coopération<sup>66</sup>.

Mais l'affaire est trop avancée puisque le 22 décembre, Édouard Balladur annonce à Michel Roussin qu'il a obtenu le feu vert de l'Élysée pour procéder à une dévaluation du franc CFA de 50 % en janvier 1994<sup>67</sup>. Le ministre de la Coopération reçoit alors pour mission la difficile tâche de convaincre les dirigeants africains de la nécessité d'accepter cette mesure. Quant au Premier ministre, il obtient du FMI et de la Banque mondiale, le 4 janvier, des aides pour en accompagner la mise en œuvre. Le 12 janvier, à Dakar, après le ralliement amer des chefs d'État et de gouvernement africains, les gouverneurs des banques centrales de la zone franc annoncent officiellement la dévaluation du franc CFA. L'affaire est techniquement

réussie mais politiquement désastreuse car elle marque, comme le souligne Charles Pasqua, une double rupture<sup>68</sup>. Les dirigeants africains se sentent initialement « trahis » et comprennent que leurs rapports avec la France entrent définitivement dans une nouvelle ère, celle de la banalisation. De plus, cette affaire a divisé la majorité et surtout le RPR. Jacques Chirac, sur les conseils de Jacques Foccart qui relaie les plaintes des chefs d'État africains, en particulier celles du Président gabonais Omar Bongo, a pris fait et cause contre la dévaluation. Le Premier ministre et ses collaborateurs ont d'ailleurs soigneusement tenu à l'écart le « lobby africain » – Foccart le premier – du processus de décision, ce qui n'a guère arrangé les relations au sein de la majorité<sup>69</sup>. En tout cas, signe des temps et de la réalité du pouvoir d'influence de Jacques Foccart, celui-ci n'a pas été en mesure de stopper le processus de décision. Il s'est ensuite contenté de crier, à l'instar de Chirac<sup>70</sup>, à la « trahison » de la parole donnée par Balladur.

Si pour certains hommes politiques français, le refus ostentatoire de la dévaluation relevait plus, souligne Pasqua, « d'une posture destinée à montrer aux dirigeants de l'Afrique francophone où étaient leurs vrais amis<sup>71</sup> », pour Foccart, déjà fatigué par la maladie, cela signifie surtout la fin d'une certaine Afrique et, par là, d'une certaine France. Pendant la campagne des élections présidentielles, il ne se prive pas de critiquer l'action du gouvernement Balladur en affirmant : « J'ai l'impression que la France se désintéresse de l'Afrique, qu'il y a un certain abandon. Il s'explique par un manque d'intérêt dans les milieux proches du gouvernement<sup>72</sup>. » Jusqu'au bout, il combat ce qu'il nomme « l'abandon » et la « banalisation » des relations franco-africaines par l'alignement des modalités d'aide de la France sur les normes internationales ainsi que le démantèlement des structures économiques et financières héritées de la période coloniale ou des débuts de la politique gaullienne de coopération. L'une des rares fois où il intervient directement auprès de Michel Roussin consiste d'ailleurs précisément à lui demander de ne pas nommer Jean-Michel Severino, réputé pour sa vision mondialiste de



ce que doit être l'aide au développement de la France, à la tête de la direction du Développement de la rue Monsieur en 1994<sup>73</sup>. Pour Foccart, il faut que la France conserve plus que jamais son action tutélaire au service des États africains, même s'il reconnaît « qu'avec le temps il faut considérer que ce ne sont plus des enfants et qu'ils doivent gérer eux-mêmes leurs affaires. Je trouve cependant – explique-t-il en novembre 1994 – que c'est encore un peu tôt<sup>74</sup>. » Il se montre, en ces années quatre-vingt-dix, très hostile à « telle ou telle conditionnalité du FMI ou de la Banque Mondiale » jugée « inapplicable et même néfaste » au développement de l'Afrique. Jusqu'à la fin de sa vie, à l'instar de son ami Félix Houphouët-Boigny, il prône la régulation des marchés agricoles et de matières premières par des mécanismes de stabilisation pour limiter les fluctuations parfois dramatiques de revenus des producteurs africains<sup>75</sup>. D'ailleurs, lorsque Jacques Godfrain devient ministre de la Coopération dans le gouvernement d'Alain Juppé en 1995, Foccart le soutient pleinement dans l'adoption de mesures visant à « compenser un tant soit peu les “méfaits” de la dévaluation de janvier 1994 ». De même, il tire la sonnette d'alarme en soulignant, par exemple, les dangers de la suppression d'un office du minerais au Congo. Godfrain lui répond avec regret que la France n'a malheureusement pas le choix à cause des contraintes internationales. Foccart lâche alors : « Peut-être mais cela va échouer<sup>76</sup>. » En vieux gaulliste, il fustige « l'ultra-libéralisme » qu'inocule le FMI en Afrique et qui a pour conséquence de « donner la priorité aux intérêts privés sur l'intérêt général<sup>77</sup> ».

## **Le retour de « Monsieur Afrique » ?**

La victoire de Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1995 constitue, pour Jacques Foccart, un grand moment de satisfaction qui tient à la fois à la victoire de son « poulain » et au sentiment du devoir accompli avec le retour à l'Élysée d'un gaulliste après vingt et un ans de disette. Il n'est pas homme à se complaire dans le charme enivrant de la victoire. Ce « baron » du gaullisme en a vécu d'autres et sait combien le succès d'un jour

peut être éphémère. Au demeurant, sa joie des premières heures s'avère de courte durée : Foccart ne retrouve pas le mythique bureau du 2 rue de l'Élysée en qualité de « Monsieur Afrique » de Jacques Chirac. Celui-ci a annulé, à la dernière minute, le rendez-vous organisé par son conseiller africain officieux, à l'hôtel Raphaël, avec les chefs d'État africains présents aux cérémonies de commémoration du 8 mai 1945. Ce n'est finalement que le lendemain que Foccart rencontre le nouveau Président en tête à tête pour défendre son « dispositif » : la mise en place d'une « grande cellule africaine » à l'Élysée. Sans grand succès puisqu'il doit remonter au créneau le 13 mai, cette fois à l'Hôtel de Ville de Paris<sup>78</sup>. Signe des temps : il n'obtient pas gain de cause, Chirac se montrant manifestement plus sensible aux arguments avancés par son Premier ministre Alain Juppé, partisan déclaré d'une certaine « normalisation » des relations franco-africaines depuis plusieurs années<sup>79</sup>.

Le projet de Foccart d'une grande cellule africaine qui aurait à sa tête un secrétaire général adjoint de l'Élysée – sorte de succédané de son défunt secrétariat général des présidences gaullienne et pompidolienne – ne verra donc pas le jour. C'est le diplomate et ancien administrateur de la France d'outre-mer Michel Dupuch qui devient officiellement, le 19 mai 1995, le conseiller technique en charge des affaires africaines auprès du président de la République<sup>80</sup>. Dupuch a été, treize années durant, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire et a bénéficié de la confiance du président Félix Houphouët-Boigny. C'est à la mort du chef d'État ivoirien que Jacques Chirac fait vraiment la connaissance de Michel Dupuch dans la voiture qui le conduit à l'enterrement du « Vieux »<sup>81</sup>. Pour le nouveau Président français, la nomination de Dupuch, bien que « Foccart compatible », est aussi une manière d'échapper à la seule influence de Jacques Foccart. En outre, son principal collaborateur de la rue de Martignac, Fernand Wibaux, pressenti pour rejoindre la cellule africaine de l'Élysée, n'est finalement pas retenu. Officiellement, il est jugé trop âgé à soixante-quatorze ans. Officieusement, il

est considéré comme trop proche de Foccart. Pierre Voïta subit le même sort, ce qui consacre la défaite de la rue de Martignac et de son chef. Seul lot de consolation, Jacques Godfrain est nommé ministre de la Coopération mais un ministre délégué sous la tutelle des Affaires étrangères et de Matignon lui « impose » son directeur de cabinet<sup>82</sup>.

Une telle situation laisse à Jacques Foccart un goût amer : il ne sera pas le « patron » du secteur Afrique<sup>83</sup>. Surtout, il n'accepte pas d'avoir été la victime d'une cabale pour l'éloigner, conduite par le nouveau secrétaire général de l'Élysée, Dominique de Villepin. Certes les deux hommes ne se sont jamais appréciés. Foccart le surnommait dédaigneusement « Villepinte<sup>84</sup> » tandis que celui-ci ne voyait en lui qu'une sorte de fossile d'une autre époque. Villepin mène donc campagne contre la « vieille baderne<sup>85</sup> ». Certains de ses collaborateurs vont jusqu'à le traiter de « vieillard qui sent le pipi ». Le nouveau Premier ministre, Alain Juppé, qui connaît les affaires africaines depuis son passage, entre 1976 et 1978, comme conseiller technique, au cabinet du ministre de la Coopération Robert Galley, puis comme ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement d'Édouard Balladur, fait également le siège du Président Chirac au nom d'une politique africaine de la France qui s'inscrive résolument dans le sillage des Modernes. À leurs yeux, la nomination de Foccart à l'Élysée constituerait un signal fort du retour aux pratiques datées des premiers temps de la Coopération. Amer, Foccart préfère se retirer, invoquant son âge. Le nouveau président de la République n'entend toutefois pas se priver de son conseiller personnel, ce qui le conduit à lui demander de venir auprès de lui à l'Élysée mais dans une position non officielle. Foccart accepte et s'installe comme « officieux » au rez-de-chaussée du 14 de la rue de l'Élysée, dans le bâtiment de l'état-major particulier du Président, avec son fidèle collaborateur Fernand Wibaux et l'ancien général Philippe Capodanno. Cette solution de compromis ne présente cependant que des désavantages puisqu'elle met en place une organisation bâtarde avec une cellule africaine

officielle et une autre officieuse. En outre, comme il le craignait, son influence sur la politique africaine de la France est en partie contrecarrée par la cellule officielle appuyée par Dominique de Villepin. Les contacts entre Foccart et Dupuch, de l'aveu de celui-ci, sont « épisodiques »<sup>86</sup>. Surtout, les notes du tandem Foccart-Wibaux ne paraissent pas toujours avoir atteint leurs destinataires, à commencer par le Président, le secrétaire général de l'Élysée effectuant très probablement un tri sélectif<sup>87</sup>. Le collaborateur de Michel Dupuch, le chargé de mission Bernard Diguët, se souvient également que « les notes que Foccart pouvait remettre au Président ne circulaient pas »<sup>88</sup>. Le rôle de Jacques Foccart se révèle du coup de plus en plus limité même si, comme le souligne Pierre Bas, il s'agit surtout d'un problème de susceptibilité personnelle plus que d'un problème de fond sur la politique à mener<sup>89</sup>. Il demeure plus que jamais un conseiller personnel de Jacques Chirac sur un ensemble de sujets dépassant le seul « pré carré » africain. Les deux hommes échangent beaucoup par téléphone et il est fréquent, au cours des premiers mois du septennat, qu'ils se retrouvent le dimanche matin à l'Élysée hors de toute forme de protocole<sup>90</sup>. Il est toutefois bien difficile de connaître la teneur des conversations entre les deux hommes et surtout d'appréhender avec justesse ce que Chirac a pu retenir des avis de Foccart, n'en déplaie à l'opinion flatteuse que ce dernier livre aux lecteurs de ses *Mémoires*<sup>91</sup>. Il n'en reste pas moins l'interlocuteur privilégié des dirigeants africains au détriment d'un Dupuch surtout connu du Président ivoirien Henri Konan Bédié. « Le Vieux » conserve un pouvoir d'influence non négligeable sur le Président Chirac qui ne brille pas toujours par la constance de ses choix. Si, lors des premières semaines de son septennat, il a donné des gages aux tenants d'une certaine normalisation des relations franco-africaines, il multiplie ensuite les signaux contradictoires. Lorsque le président de la République charge Pierre Mazeaud de conseiller les dirigeants de plusieurs États africains amis (Tchad, Côte d'Ivoire, Sénégal et Zaïre) sur les

modifications constitutionnelles à opérer, celui-ci rend compte directement à Jacques Foccart qui l'aide beaucoup et suit de près ces dossiers<sup>92</sup>.

L'influence de Foccart ne tient pas seulement aux conseils qu'il prodigue à Chirac et à sa connaissance encyclopédique des hommes en Afrique. Elle est aussi le fait de la relation très particulière qui s'est nouée progressivement entre les deux hommes. De la constatation obligée des années soixante-dix du caractère indispensable de Jacques Chirac pour empêcher la gauche d'accéder au pouvoir, la relation s'est approfondie tant dans la confiance que dans l'affection. Foccart, qui n'a pas eu d'enfant, paraît avoir toujours été – analyse Jacques Godfrain – à la recherche d'une affection de ce type. Son intérêt pour la jeunesse, sa constance à lancer des « jeunes » dans le grand bain de la politique abondent en ce sens. À l'inverse, Chirac, qui a perdu jeune son père, nourrit « une vision filiale de Foccart sur l'Afrique ». Au point d'en faire publiquement état au cours d'une émission de télévision peu de temps avant d'être élu Président : « J'ai envers M. Foccart des sentiments quasi filiaux. » Le président de la République lui manifeste jusqu'à ses derniers jours une affection particulière qui se traduit par des gestes qui relèvent tout autant de l'hommage pour services rendus que de l'amitié. En juin 1995, trop fatigué, Foccart renonce à organiser sa traditionnelle garden-party qui réunit chaque année ses amis et anciens collaborateurs. L'année précédente, très diminué, il avait dû être porté « de sa maison à la pelouse très ombragée où se tenait le déjeuner » réunissant ses invités<sup>93</sup>. Mais, lorsque Chirac l'apprend, il décide d'organiser cette manifestation foccartienne à l'Élysée à l'occasion de la promotion de Jacques Foccart dans l'ordre de la Légion d'honneur. Le 20 novembre 1995, en grande pompe, le président de la République lui remet en effet les insignes de grand officier. Comme promis, la cérémonie est l'occasion de réunir autour de lui près d'une centaine de ses anciens collaborateurs. Devant un Foccart très fatigué et demeurant assis, Jacques Chirac dresse un hommage vibrant au résistant, au collaborateur du général de Gaulle, de Georges Pompidou, et au défenseur d'une certaine

conception des relations franco-africaines. Toutefois, au cours du buffet qui s'ensuit, Chirac, en regardant les invités qui, dans leur majorité, ont atteint l'âge de la retraite, ne peut pas s'empêcher de lâcher : « Tiens, voilà donc les fameux réseaux Foccart<sup>94</sup> ! »

Au-delà des attentions et des mondanités, Foccart demeure vigilant sur le devenir de la politique africaine de la France qu'il continue de vouloir influencer dans le sens qu'il a toujours prôné : maintenir le caractère spécifique des relations privilégiées. Lorsqu'en juillet 1995, Jacques Chirac entreprend son premier voyage officiel en qualité de chef d'État en Afrique (Maroc, Côte d'Ivoire, Gabon puis Sénégal), il prend grand soin de prendre à ses côtés Jacques Foccart. Certes, celui-ci n'est pas du voyage au Maroc mais le rejoint symboliquement en Côte d'Ivoire. Le nouveau président de la République française entend se présenter comme l'héritier spirituel du général de Gaulle, d'autant plus que son ancien « Monsieur Afrique » est à ses côtés. Les images des journaux télévisés qui couvrent le déplacement présidentiel montrent un octogénaire fatigué qui doit demeurer assis tout en continuant à serrer des mains, comme à Libreville le 22 juillet – une éminence grise sortie de l'ombre. Le symbole est fort et questionne la politique africaine du nouveau président de la République. La présence de Foccart à ses côtés – et celle de Jacques Godfrain à la tête du ministère de la Coopération – signifie-t-elle le maintien d'une certaine continuité des relations privilégiées ? Ou ne serait-ce qu'un trompe-l'œil masquant la réalité d'une politique africaine de la France qui a définitivement évolué avec la « doctrine Balladur », rebaptisée par les Africains « doctrine d'Abidjan », et conditionnant l'aide de la France à la conclusion d'accord d'ajustement structurel avec le FMI ? Les jeux à Paris paraissent alors largement incertains, d'abord parce que le Premier ministre, Alain Juppé, dans la continuité de son action au Quai d'Orsay, entend lier l'aide au développement à la politique étrangère de la France et réduire autant que possible les interférences et les passe-droits amicaux. Le fait que Foccart, très

diminué physiquement, ne rejoint le président de la République qu'à Yamoussoukro, sur la tombe de Félix Houphouët-Boigny, est perçu par de nombreux analystes de l'époque comme « ses adieux » à l'Afrique<sup>95</sup>.

La question paraît d'autant plus d'actualité qu'une fois les lampions du voyage africain de Jacques Chirac éteints, les projets de réformes se précisent. Dès la formation du gouvernement Juppé, le ministre délégué à la Coopération voit ses compétences géographiques étendues aux soixante-dix pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) associés à l'Union européenne dans le cadre de la convention de Lomé. Selon ses concepteurs, ce premier pas vers la « banalisation » des relations franco-africaines doit conduire, dans un second temps, à la suppression pure et simple du ministère de la Coopération et à son absorption définitive dans le ministère des Affaires étrangères. Or si tel devait être le cas, ce serait la « spécificité » de la relation franco-africaine qui disparaîtrait des structures gouvernementales en prélude ou en conséquence à la normalisation des relations franco-africaines voulue notamment par le Premier ministre Alain Juppé. Dans la continuité de l'éviction officielle de Foccart, il s'agit cette fois de supprimer la Direction de l'administration générale du ministère de la Coopération, ce qui conduirait à l'intégration de ses services au sein du ministère des Affaires étrangères. La lutte feutrée entre Anciens et Modernes fait rage avec un Jacques Foccart dans le rôle de gardien du Temple. Même relégué au 14 rue de l'Élysée, celui que Chirac surnomme affectueusement « Papy » conserve encore suffisamment d'influence auprès de son « patron » pour contrer l'offensive des Modernes. Il obtient du Président que le ministère de la Coopération dirigé par Jacques Godfrain conserve la gestion de son budget et de son personnel<sup>96</sup>. Le ministère de la Coopération, en charge de la « spécificité » des relations franco-africaines, est sauvé pour plusieurs mois. Le ministre des Affaires étrangères, Hervé de Charrette, a beau annoncer, le 1<sup>er</sup> septembre 1995, la fusion du Quai d'Orsay et de la rue Monsieur, le Président Chirac proclame solennellement devant ses pairs africains, à Cotonou, le 3 décembre

suivant, lors du sommet de la Francophonie, le maintien du ministère de la Coopération<sup>97</sup>, ce que confirme la réforme *a minima* du 7 janvier 1996.

Foccart se voit également confier par le président de la République certaines affaires qui relèvent du domaine présidentiel, comme le dossier du Zaïre du maréchal Mobutu Sese Seko. Lorsque Chirac prend ses fonctions à l'Élysée en 1995, la situation du Zaïre et de son dictateur est catastrophique. L'État zaïrois est en pleine décomposition et, dans le sillage de la crise rwandaise, l'Ouganda, le Rwanda et l'Angola se sont ligüés contre le Président Mobutu et soutiennent *manu militari* son opposant de toujours, Laurent Désiré Kabila. Le Président français en fait une affaire personnelle car il s'agit de ne pas laisser le Zaïre passer entre des mains peu francophiles. Il rappelle à cette fin l'ambassadeur français au Kenya, Michel Rougagnou – qui entretient de bons rapports avec Jacques Foccart –, pour le nommer, en janvier 1996, auprès du président Mobutu, l'objectif étant de le rassurer sur les intentions de la France. Avant de partir prendre son poste à Kinshasa, il reçoit pour instruction de la part de Chirac un message sans ambiguïté : « Mobutu est un ami<sup>98</sup>. » Compte tenu de ses contacts anciens avec le président zaïrois et de son rôle dans le règlement de la crise entre celui-ci et son Premier ministre Kengo Wa Dondo, Foccart est mis à contribution, dans le rôle du vieux sage qui distille ses conseils. Mobutu lui-même n'en fait pas mystère puisque, lors de l'émission télévisée *Géopolis* diffusée le 30 octobre 1994 sur France 2, il n'hésitait pas à évoquer publiquement son « ami » : « Ce qui distingue Jacques Foccart des autres amis : il vous parle en ami. Jamais vous ne sentez qu'il s'ingère dans les problèmes du Zaïre. Il vous dit : "Président, ceci est mal vu à l'extérieur ; si vous continuez dans cette voie-là, cela ne va pas..." Il parle en ami<sup>99</sup>. » Les relations entre les deux hommes ne manquent pas, depuis les années soixante, de complexité, alternant passages à vide et réchauffement. Foccart et Mobutu sont, pour reprendre la formule de Rémy Chardon, « deux grands fauves qui se connaissent bien et, de temps en



temps, se donnent un coup de griffes ». Mais Mobutu sait quelle limite ne pas franchir.

La position du gouvernement français est ambivalente. Jacques Chirac n'entend pas intervenir militairement dans le conflit en cours tout en continuant à soutenir le Président zaïrois. Il s'agit, faute de mieux, de pousser le vieux leader africain à accepter un véritable processus électoral qui lui permettrait d'acquérir une certaine légitimité au moins au niveau international ou, à défaut, de préparer une alternance politique acceptable par Paris. Dans ce schéma, Jacques Foccart est un soutien constant – mais pas inconditionnel – du Président Mobutu auprès du Président Chirac au moment où de nombreuses voix, tout particulièrement à Matignon et au Quai d'Orsay, conseillent l'abstention, si ce n'est de le « lâcher » purement et simplement, de peur de voir la France discréditée une nouvelle fois – après l'affaire du Rwanda – dans sa politique africaine. Comme à son habitude, Foccart joue auprès du chef de l'État zaïrois un rôle de conseil dans sa gestion de la crise. Lui ayant fait obtenir un visa – alors qu'il est interdit de séjour aux États-Unis –, il le rencontre, en août 1995, dans sa luxueuse villa de Roquebrune Cap-Martin sur la Côte d'Azur. Au menu des discussions : la nécessaire ouverture du régime. Quelques mois plus tard, en janvier 1996, Mobutu, qui se sait atteint d'un cancer, accepte enfin cette perspective et demande à la France son aide pour organiser des élections générales. Chirac décide alors de rencontrer Mobutu en le faisant discrètement venir à l'Élysée, le 24 avril suivant, pour le rassurer sur les intentions de la France<sup>100</sup>. Foccart, en vieux briscard de la politique, lui avait pourtant conseillé la prudence<sup>101</sup> craignant que l'affaire, une fois éventée, n'engage par trop le gouvernement français aux côtés d'un dictateur que tous savent condamné du fait de sa maladie.

Cette politique de soutien au régime de Mobutu sans véritable participation, au nom de la défense des intérêts de la France en Afrique, constitue une impasse, comme Michel Rougagnou ne cesse de le répéter à Michel Dupuch et à Jacques Foccart. Pour l'ambassadeur de France à

Kinshasa, « Mobutu c'est foutu » car depuis que la population zaïroise sait qu'il est atteint d'un cancer de la prostate, probablement en phase terminale, il est abandonné de toutes parts<sup>102</sup>. L'acceptation par Mobutu, à la demande de la France, d'élections présidentielles et législatives pour 1997 n'y change rien. D'ailleurs, plus les mois passent, plus la pression de la France pour un départ en douceur du Président zaïrois se fait pressante. D'autant que les informations sur l'opération chirurgicale du Président zaïrois dans une clinique de Lausanne ne sont initialement pas rassurantes. Or, parallèlement, celui-ci nomme un chef d'état-major de son armée plus connu pour ses talents de trafiquant que pour ses qualités militaires. Le Président français décide alors de faire pression sur son homologue hospitalisé en Suisse afin qu'il revienne sur cette nomination catastrophique au profit d'un autre général, qui a les faveurs de la France pour son efficacité militaire, le général Marc Mahelé, dit le « tigre ». Jacques Foccart, qui ne peut plus se déplacer, multiplie les appels téléphoniques pour convaincre Mobutu. Le 31 octobre 1996, il dépêche sur place son adjoint Wibaux qui accompagne le secrétaire général de l'Élysée, Dominique de Villepin. Ils obtiennent finalement gain de cause et le général Mahelé bénéficiera, d'après *Le Canard enchaîné*, de « l'aide de plusieurs officiers français “démilitarisés” (ils ne dépendent plus officiellement de l'armée) pour réorganiser son état-major<sup>103</sup> ». Fin décembre 1996, Mobutu convalescent peut encore faire illusion en paradant à Kinshasa grâce à l'appui des autorités françaises, faute de mieux<sup>104</sup>. La progression des rebelles – fortement appuyés par les armées rwandaise et ougandaise ainsi que par des éléments des forces spéciales américaines – et la déliquescence de l'armée zaïroise se poursuivant à grande vitesse, Foccart, quelques jours avant sa mort, finit par être convaincu que Mobutu doit désormais quitter le pouvoir. Il dépêche auprès de lui, à Roquebrune Cap-Martin, où il est réfugié, un émissaire qui a pour délicate mission d'obtenir de lui qu'il quitte immédiatement ses fonctions afin d'engager une solution de transition. La réponse est sans surprise négative<sup>105</sup>.

Cette abstention officielle de la France n'empêche pas, depuis plusieurs mois, des réponses militaires parallèles. Le Président Chirac cherche à sauver coûte que coûte le régime de Mobutu. Il en fait une affaire personnelle. En novembre 1996, devant l'avancée de plus en plus rapide des forces rebelles, il déclare publiquement que la France est prête à intervenir mais dans le cadre de la mise en place d'une force militaire internationale d'interposition. Les États-Unis ne donnent pas suite. L'intervention d'une centaine de mercenaires, pour la plupart serbes, au profit de Mobutu, est une nouvelle fois imputé aux pratiques occultes du conseiller de l'ombre Jacques Foccart. Le sceptre de la crise congolaise du début des années soixante, qui avait conduit la France à soutenir la sécession du Katanga de Moïse Tschombé y compris par le biais de mercenaires, est de nouveau agité. L'ambassadeur Rougagnou a ainsi la grande surprise de découvrir, sans en avoir été averti, la présence du duo Fernand Wibaux-Robert Bourgi dans le restaurant d'un grand hôtel de Gbadolite au plus fort de la crise, les deux hommes servant depuis des mois de « jambes » à un Foccart très diminué par la maladie. Le *New York Times* du 2 mai 1997 affirme que des mercenaires sud-africains et d'autres de la société Geolink ont été employés par le régime du Président Mobutu. D'après cet article, qui se garde bien de révéler ses sources – à l'heure où la France et les États-Unis continuent à se livrer une véritable lutte d'influence dans cette partie de l'Afrique –, les mercenaires de Geolink (3 Mig 21, leurs pilotes et leurs mécaniciens) auraient été recrutés par l'entregent de Fernand Wibaux et la facture globale pour le mois de janvier 1996 – 5 millions de francs – aurait été réglée par la France. Toutefois, si Philippe Perrette, représentant Zaïre pour Geolink, admet avoir mis en relation les autorités zaïroises avec des mercenaires serbes, par l'intermédiaire d'un mercenaire français présent à Kinshasa, il a démenti avoir travaillé pour les services secrets français, ce qui est très vraisemblable, Geolink n'étant pas une entreprise de mercenariat.

La thèse de l'implication directe de la France dans le recrutement et l'entretien de mercenaires est contredite par deux des principaux acteurs français de cette crise, Jacques Godfrain et Michel Rougagnou, qui affirment que la mission Wibaux-Bourgi visait probablement à obtenir des informations car, « dans les situations de crises, il y a toujours des émissaires qui viennent prendre le vent<sup>106</sup> ». Les deux hommes sont formels : si Jacques Foccart avait fait envoyer des mercenaires auprès du Président Mobutu, ils l'auraient su. Pour Godfrain et Rougagnou, la France s'en est tenue à sa politique de non-intervention décidée par le Président Chirac. Foccart s'en est manifestement tenu à sa légendaire discrétion et à sa manière systématique de cloisonner les informations et les opérations. Il semble en effet qu'avec le feu vert du Président Chirac, il ait demandé à son collaborateur Fernand Wibaux de prendre contact avec l'ancien adjoint de Bob Denard, René Dulac. Celui-ci a déjà servi secrètement, à la demande du Président François Mitterrand, au Tchad en 1983. Dulac aurait refusé. Wibaux se serait alors adressé, en juin 1996, à un autre ancien compagnon de Denard, Christian Tavernier, qui aurait accepté de recruter des mercenaires<sup>107</sup>. Dans toute cette affaire, le général Jeannou Lacaze aurait joué un rôle clé. Il ne s'agit plus désormais de sauver Mobutu mais de lui ménager une sortie honorable et de contribuer à sauvegarder les intérêts de la France. Le dispositif Tavernier aurait été complété, selon Vincent Nouzille, par le recrutement, *via* un Franco-Serbe – « correspondant » de la DST – qui aurait été en contact avec Jean-Charles Marchiani, proche collaborateur de l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, d'un contingent supplémentaire de mercenaires à Belgrade. C'est lui qui aurait été en contact avec Philippe Perette de Geolink, lui aussi en lien régulier avec la DST. Problème : rien ne fonctionne comme le souhaite Foccart depuis l'Élysée. Tavernier ne contrôle pas ses troupes et les rebelles progressent victorieusement. De plus, les mercenaires serbes se distinguent par leurs crimes et leurs exactions<sup>108</sup>. Dans cette affaire, l'action de Fernand Wibaux a été très critiquée. Dominique de Villepin, une fois Foccart décédé,

l'a marginalisé. Surtout, Wibaux s'est plaint auprès de nombreux interlocuteurs de sa tristesse de s'être « brouillé » avec Jacques Foccart à la fin de sa vie. Très diminué par la maladie, ce dernier n'aurait pas apprécié la gestion de l'aide secrète par son collaborateur et en particulier le recours à des mercenaires finalement très éloignés de ses propres réseaux. En tout cas, en mars 1997, les commentateurs de l'actualité n'ont pas manqué de signaler une certaine simultanéité entre la mort de Jacques Foccart, la chute de Kisangani puis celle du régime du Président Mobutu.

Un mois avant sa mort, Jacques Foccart apporte discrètement son appui à l'ancien Président congolais Denis Sassou Nguesso, battu par Pascal Lissouba lors de l'élection présidentielle de 1992. Il lui conserve « sa confiance ». Il charge, en sous-main, Jean-François Probst de préparer son retour médiatique et de transmettre à l'intéressé une lettre appelant au rassemblement. Même après le décès de l'ancien Monsieur Afrique du Général, Probst continuera à œuvrer à la victoire électorale de Sassou Nguesso<sup>109</sup>.

Le champ de compétences de Foccart ne se limite pas à la seule Afrique. Il continue d'être un conseiller écouté de Jacques Chirac sur les affaires de politique intérieure. Il suit également toujours de près l'évolution des territoires et départements d'outre-mer français, tout particulièrement des Antilles et de la Guadeloupe, même si, comme à Matignon en 1986-1988, il n'est pas officiellement en charge de ces questions. Dans la continuité de ses positions antérieures, il appuie le processus de dialogue et de retour à la paix en Nouvelle-Calédonie, tout en souhaitant vivement que le « Caillou » demeure sous souveraineté française. Quant aux Antilles, il supporte toujours aussi mal l'évolution de ces départements qui vivent sous perfusion de la métropole. Dans la continuité de son projet pour Saint-Barth, défendu du temps de Matignon, il entend cette fois obtenir gain de cause. Il demande à Pierre Mazeaud de préparer un nouveau statut de Saint-Barth afin de la scinder de la Guadeloupe et d'en faire un département. À chacun de ses

retours des Antilles, Mazeaud fait le point avec Foccart sur les progrès et les obstacles rencontrés. L'échange se termine toujours par un : « Il faut que vous régliez cela. » Le projet soutenu par Foccart et par les autorités de Saint-Barth est violemment attaqué par le Conseil général de la Guadeloupe qui n'entend nullement se séparer de cette île à fortes ressources. Mazeaud, pleinement soutenu à Paris par Foccart, tant au sein du RPR qu'à l'Élysée, a dû batailler ferme avec la présidente du conseil général, la très chiraquienne Lucette Michaux-Chevry<sup>110</sup>. Le conseiller personnel de Chirac sait à quoi s'en tenir sur ce personnage de la vie politique guadeloupéenne qu'il considère, rapporte Didier Julia, « comme une dame fantasque, ayant un pouvoir de persuasion assez fort, étant capable de tenir en haleine un auditoire assez nombreux et avec laquelle il faut faire attention mais qui n'est pas une source d'inspiration<sup>111</sup> ». Pierre Mazeaud rédige en conséquence un projet de nouveau statut de Saint-Barth qui enlève au Conseil général de la Guadeloupe une partie de ses prérogatives en particulier en matière de santé. Il faut absolument que l'île dispose d'un pôle de santé performant sur place pour les touristes américains. Toutefois, Foccart décède avant l'aboutissement de ce projet. Mazeaud poursuit son travail et, par deux délibérations en date du 28 octobre 1996 et du 29 janvier 1998, le Conseil général de la Guadeloupe finit par donner un avis favorable à l'évolution de Saint-Barthélemy vers un statut spécifique. Le 7 décembre 2003, les électeurs de Saint-Barthélemy approuvent au cours d'une consultation populaire un projet institutionnel faisant de leur île une collectivité territoriale à assemblée unique détachée du département d'outre-mer de la Guadeloupe. Saint-Barth devient officiellement, le 15 juillet 2007, collectivité d'outre-mer. Cette victoire posthume de Jacques Foccart s'avère incomplète puisqu'il souhaitait que Saint-Barth obtienne son propre député et non qu'elle soit obligée de le partager avec Saint-Martin. Foccart était, rapporte Pierre Mazeaud, opposé à la fusion Saint-Barth-Saint-Martin. En revanche, comme il le souhaitait, l'île a conservé la fiscalité avantageuse qui lui est propre<sup>112</sup>.

## Une fin de vie douloureuse

Les dernières années de Jacques Foccart sont marquées du sceau de la maladie et d'une certaine solitude. Jean-Christophe Mitterrand, qui le rencontre dans l'antichambre de la suite du Président camerounais Biya au Crillon à Paris, peu de temps après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, décrit « un homme plutôt déprimé et isolé<sup>113</sup> ». Certes, la fidèle et dévouée Odette Leguerney veille sur ses vieux jours et constitue plus que jamais, depuis le décès de son épouse, une présence indispensable<sup>114</sup>. Mais un tel dévouement ne remplace pas l'absence d'Isabelle qu'il vit comme « un drame après cinquante-deux ans de vie commune passionnante<sup>115</sup> ». Lorsque Jacques était en voyage en Afrique, il lui téléphonait tous les jours. « C'était touchant », se souvient Michel Lunven. Isabelle Foccart a été un personnage essentiel dans la carrière de son mari : « Elle était au courant de tout ce que faisait Jacques Foccart dans ses relations avec les présidents. Elle le conseillait. Elle participait puisqu'il recevait beaucoup à Luzarches et qu'elle pouvait également prendre un coup de téléphone d'un chef d'État africain<sup>116</sup>. » Ses amis l'entourent, comme son complice de toujours Robert Rigaud. Celui-ci a été pendant plus de cinquante ans son associé dans la Safiex. C'est « Bob » qui l'a de fait gérée pendant ses nombreuses absences et occupations. D'ailleurs, pour nombre d'amis de Foccart, la Safiex c'était « Rigaud<sup>117</sup> » ! Une nouvelle page de l'histoire de Jacques Foccart se tourne lorsque « Bob » prend sa retraite en 1989 puis, l'année suivante, Georges Flicourt. La vente de l'immeuble de la rue Scribe, qui abritait les locaux de la Safiex, et un nouveau loyer exorbitant conduisent Foccart et ses associés à mettre en sommeil leur affaire. Elle est dissoute en 1995<sup>118</sup>. Cette société, malgré ses aléas, lui a donné, sa vie durant, la possibilité d'être indépendant financièrement et d'échapper ainsi aux nécessités de changement de postes propres à une carrière dans le service public. Toutefois, la Safiex n'est plus ce qu'elle était dans les années cinquante et soixante, à l'époque où les marchés africains et antillais étaient

encore ceux de l'empire. Au point que dans les années quatre-vingt, Claude de Peyron sauve la société en la faisant travailler pour Thomson en qualité d'agent en Afrique. Juste retour des choses pour De Peyron car Foccart avait beaucoup aidé Thomson – sans aucune rémunération ni commission, au nom du seul intérêt national – à obtenir les contrats d'équipement en centraux téléphoniques en Afrique francophone. Jusqu'à la fin, Thomson a donc aidé la Safiex à glaner des contrats comme intermédiaire avec l'Afrique<sup>119</sup>.

Le rapport à l'argent de Jacques Foccart évolue au cours des dernières années de sa vie. « Lui qui n'avait jamais été un homme d'argent, se souvient De Peyron, avait l'impression qu'il allait en manquer. » Le spectre de la ruine de ses parents l'a durablement marqué au cours de son enfance. Dès les années quatre-vingt, il se plaint du coût des communications avec l'Afrique, depuis sa maison de Luzarches ou son appartement du 95 rue de Prony, qu'il assume financièrement<sup>120</sup>. Cette peur de manquer d'argent et sa volonté de changer son image négative sont probablement à l'origine de la publication des deux tomes de ses mémoires (*Foccart parle*) puis des cinq volumes du *Journal de l'Élysée*. Pour son ami Claude de Peyron, « Jacques Foccart s'est laissé embarquer, à travers Robert Bourgi, par *Jeune Afrique* pour publier ses *Mémoires* alors qu'il s'était engagé devant moi à les transmettre aux Archives nationales avec un délai de trente ans<sup>121</sup> ». « Au début il n'était pas question – se souvient le directeur de *Jeune Afrique*, Béchir Ben Yahmed – d'éditer ce qui serait le *Journal de l'Élysée* », c'est-à-dire 4 500 pages dactylographiées, sans compter une quarantaine d'heures d'enregistrement qui restaient à retranscrire. Quant aux entretiens avec Philippe Gaillard (les deux tomes de *Foccart parle*), il était convenu « qu'ils seraient publiés à une date que l'interviewé fixerait, probablement postérieure à sa mort<sup>122</sup> ». Foccart ne l'a finalement pas entendu ainsi puisque, non seulement il a tenu à ce que les deux tomes de *Foccart parle* soient publiés au plus vite, y compris de son vivant, mais il a également autorisé la publication du futur *Journal de l'Élysée*. Il a pris la précaution de désigner le PDG du groupe *Jeune Afrique*,



Bechir Ben Yahmed, comme son légataire testamentaire pour ces différentes publications<sup>123</sup>. Considérant que tout cela appartient désormais « à l'histoire » et qu'il fallait « éviter qu'on en rajoute après<sup>124</sup> », il a donc « résisté » jusqu'à sa mort aux pressions amicales de ses compagnons gaullistes et des chefs d'État africains qui souhaitaient empêcher la parution ou, du moins, la différer le plus longtemps possible. Peu après sa disparition, une action en justice – menée par des proches du défunt – est intentée pour stopper la publication du second tome de *Foccart parle* et des cinq volumes à venir du *Journal de l'Élysée*. Elle est déboutée par la justice<sup>125</sup>.

Avant de rebondir sur la scène judiciaire française, la publication du premier tome de *Foccart parle* en février 1995 provoque quelques remous et incidents en Afrique. Jacques Foccart, ne pouvant plus se déplacer, demande à ses amis de remettre des exemplaires dédiés aux principaux chefs d'État et de gouvernement africains. Claude de Peyron est chargé du général Président Eyadéma, mission qu'il accomplit par amitié pour Foccart nonobstant ses réticences. Un mois plus tard, Foccart appelle de Peyron : « J'ai un problème avec Eyadéma. Il est furieux et pleure au téléphone. » Motif : Foccart raconte la réaction du général de Gaulle à la mort du Président togolais Olympio, à la suite du putsch conduit par Grunitsky et Eyadéma, le 13 janvier 1963 : « Eh bien, il l'a liquidé<sup>126</sup> ! » Le Président togolais nie farouchement que le Général ait prononcé de telles paroles. Quelques jours plus tard, au cours d'un dîner chez lui avec Claude de Peyron, Jacques Foccart excipe de ses archives la « preuve ». Il lui montre le papier écrit le soir même de l'entretien avec Charles de Gaulle<sup>127</sup>. Au fond, ce qui surprend nombre de ses amis et anciens collaborateurs, c'est qu'un homme comme lui qui, tout au long de son existence, a toujours conservé le silence, puisse dévoiler sa part de vérité et à travers elle la nature spéciale – mais pas forcément spécieuse – de la famille franco-africaine. Pour ses proches, l'affaire est entendue. Jacques Foccart « s'est fait exploité ». « Lorsqu'il était conseiller de Chirac, se souvient Jacques Rougeot, il y avait des gens qui

l'exploitaient, qui lui demandaient des services abusivement. Jacques Foccart était plutôt très gentil, trop. Il ne se méfiait parfois pas assez. Il aimait rendre service. » Au point que ses amis avaient fini par lui extorquer la promesse qu'il ne répondrait plus directement au téléphone. Mais, durant ses ultimes mois, faute de ne plus pouvoir se déplacer, il demeurait assis sur son canapé le téléphone à côté de lui <sup>128</sup>.

Les dernières années de la vie de Jacques Foccart sont marquées par la maladie de Parkinson qui entre dans sa phase finale. Ce voyageur infatigable qui, jusqu'aux années quatre-vingt, parcourait sa paroisse africaine sans relâche au gré des besoins et des demandes des uns et des autres – le Président Mobutu envoyait son avion privé le chercher au Bourget –, n'est bientôt plus en mesure de se déplacer. Il est contraint au cours de sa dernière année d'existence de se déplacer en fauteuil roulant. Même diminué physiquement par la maladie, il poursuit jusqu'au bout son office. Certes, il doit modifier les modalités pratiques de ses activités. Puisqu'il ne peut plus voyager, il use encore plus que par le passé d'émissaires qui, pour certains d'entre eux, mènent des missions de manière très personnelle. Il reçoit encore beaucoup rue de Prony voire à Luzarches. De plus en plus astreint à demeurer dans son lit à partir de 1996, il en fait un bureau d'où il reçoit et donne les appels téléphoniques nécessaires à son travail de conseil auprès des décideurs français et africains. Foccart confie ainsi le 14 février 1996 à Daniel Desmarets, venu l'interviewer pour le compte de la Fondation Charles de Gaulle, qu'il a eu au téléphone le matin même « quatre ou cinq chefs d'État africain <sup>129</sup> ». Le Président Jacques Chirac l'appelle très fréquemment en particulier le dimanche matin <sup>130</sup>, moment de répit tout relatif dans l'agenda présidentiel. Les questions africaines sont bien sûr au menu de ces entretiens entre les deux hommes. Toute l'actualité politique est susceptible d'être abordée suivant le temps et les urgences du Président. Foccart reste pour Chirac « un conseiller, un intermédiaire, une courroie de transmission ». D'ailleurs, le Président avait prévu de rendre visite à son conseiller dès son

retour de voyage en Amérique du Sud, le mercredi 20 mars<sup>131</sup>. En fait de visite, à peine arrivé en France, il vient se recueillir sur la dépouille de son ami décédé la veille.

Jacques Foccart meurt le mercredi 19 mars 1997 des suites de sa longue maladie, suivant la formule consacrée par le communiqué officiel. La mort, il l'a sentie arriver au point d'appeler celles et ceux qui avaient été ses amis et collaborateurs au cours d'une vie bien remplie et de leur demander de venir le voir, une dernière fois. La veille de son décès, Pierre Bas reçoit en ce sens un appel téléphonique de son ami Jacques : « J'ai quelque chose à vous dire. » Il n'apprend que le jour des obsèques officielles par Maurice Delauney, qui avait reçu le même appel, trois semaines auparavant, et avait eu le temps d'y répondre, la raison : « Jacques Foccart voulait simplement lui dire adieu et l'embrasser<sup>132</sup>. » Delauney rapporte ainsi que son ancien patron – « qui n'était pas un tendre » – lui avait demandé de l'embrasser et que les deux hommes, très émus, s'étaient serrés dans leurs bras sur ce qui allait devenir son lit de mort<sup>133</sup>. Jusqu'au bout, fidélité et compagnonnage sont restés pour Foccart des maîtres mots. L'homme est également resté fidèle à ses convictions religieuses. Le dimanche précédent son décès, rapporte Pierre Bas, il a invité le curé d'origine vietnamienne de Luzarches à déjeuner : « Avant le repas, il se confessa et communia<sup>134</sup>. »

Avec Jacques Foccart disparaît non seulement une page – déjà largement historique – des relations franco-africaines, mais aussi du gaullisme. C'est en effet le dernier des plus proches collaborateurs du général de Gaulle – après Michel Debré mort le 2 août 1996 – qui s'éteint avec lui. C'est à la fois le « patron hors hiérarchie » du SAC et le « Monsieur Afrique » des grandes heures du gaullisme triomphant des années soixante et soixante-dix qui tire sa révérence. Touché par le décès de son vieux compagnon, le Président Chirac décide de lui accorder des obsèques officielles. Compte tenu de son passé militaire pendant la Seconde Guerre mondiale, elles sont célébrées, le 24 mars, en l'église Saint-Louis des Invalides devant la « famille gaulliste »,

la « famille d'Afrique francophone<sup>135</sup> » et nombre de ses anciens collaborateurs et compagnons. « C'était impressionnant – se souvient Frédéric Guéna – l'influence et les amitiés qu'il avait<sup>136</sup>. » Elles répondent présentes ce jour-là, pour la dernière fois, tel un écho aux paroles d'hommage du président de la République soulignant la triple fidélité de Jacques Foccart sa vie durant : « Fidélité à ses convictions trempées dans les épreuves de la résistance. Fidélité au général de Gaulle dont il fut pendant de nombreuses années l'un des proches. Fidélité à l'Afrique dont il a été si proche jusqu'à la fin de sa vie<sup>137</sup>. » Pas moins de trois anciens Premiers ministres français (Maurice Couve de Murville, Jacques Chaban-Delmas, Pierre Messmer), neuf chefs d'État et de gouvernement africains (dont le Sénégalais Abdou Diouf, le Congolais Pascal Lissouba et le Guinéen Oblang Nguema Mbasogo), mais aussi Olivier Guichard, Alain Peyrefitte et Claude Pompidou ont tenu à participer à cet ultime hommage. Jacques Foccart est ensuite inhumé dans le cimetière de Luzarches aux côtés de son épouse Isabelle, au cours d'« une cérémonie extrêmement prenante et émouvante dans sa dignité », se souvient Jacques Toubon. « Il y avait un ensemble de personnages qui résumait toute l'histoire du gaullisme mais aussi l'histoire de la France-Afrique, l'histoire de cette longue affinité entre la France et son empire puis avec des États indépendants<sup>138</sup>. » Preuve que la méthode Foccart n'est pas morte avec lui, à l'issue de ses funérailles, Jacques Godfrain réunit à déjeuner une vingtaine de chefs d'État et de gouvernement africains pour faire le tour des dossiers en cours et notamment celui du Zaïre<sup>139</sup>. La famille franco-africaine continue encore pour un temps.

## Conclusion

---

### La fin d'un mythe ?

La mort d'un personnage qui, de son vivant, a suscité compliments et approbation, critiques et condamnations, constitue un moment important dans le jugement de la postérité. C'est l'occasion, pour les contemporains, de dresser « à chaud » un portrait du défunt. Jacques Foccart fut probablement l'une des personnalités françaises les plus décriées depuis la naissance de V<sup>e</sup> République. Certes, avec le temps, son profil s'est simplifié puisqu'en 1997, la presse insiste surtout sur son rôle de « Monsieur Afrique » des présidents de Gaulle, Pompidou et Chirac<sup>140</sup>. Or l'homme fut incontestablement plus que Foccart l'Africain. Il fut, de manière générale, un des plus fidèles compagnons et exécutants de la politique de Charles de Gaulle sous deux Républiques. Il fut, tout particulièrement au cours des années soixante, un intermédiaire entre le Président de Gaulle et les mouvements gaullistes. Bien que refusant jusqu'au bout de briguer un mandat électif ou une charge ministérielle, parce qu'il préférerait l'ombre aux feux de la rampe, il a été incontestablement un homme politique français de premier plan de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, tant il participa à nombre de décisions et d'actions importantes.

Le volet politique intérieur des articles nécrologiques se réduit pour l'essentiel à son action auprès des « compagnons musclés de l'Hexagone ». Contrairement aux vicissitudes et scandales de la Françafrique toujours d'actualité, cet aspect appartient à un passé désormais révolu avec la dissolution du SAC et du fait d'une vie démocratique qui ne nécessite plus

l'emploi de telles protections. À l'instar de nombre d'hommes politiques français formés dans les rangs de la Résistance et trempés dans les luttes violentes de la IV<sup>e</sup> République, Foccart a été un des éléments clés, côté gaulliste, des services parallèles qui ont « pollué » la vie politique intérieure de la France. Il a participé comme tant d'autres, et peut-être plus que d'autres, à cette conviction, chevillée au corps et héritée de la Seconde Guerre mondiale et des luttes fratricides entre Français, que la lutte politique est plus affaire de légitimité que de légalité. La justesse du combat gaullien de la France libre contre les autorités de Vichy se retrouve telle une grille de lecture applicable dans la lutte à mort du Général et du RPF contre la IV<sup>e</sup> République puis pour la sauvegarde coûte que coûte de la V<sup>e</sup> République gaullienne contre toutes les oppositions, y compris démocratiques.

La mort de Foccart résonne surtout pour les contemporains comme un appel à un bilan des relations franco-africaines, à l'heure où celles-ci traversent une phase de mutations profondes. Il a finalement perdu le grand combat de sa vie puisque, peu de temps après sa mort, le 4 février 1998, les structures de la Coopération sont intégrées à l'administration des Affaires étrangères. Cela n'empêche pas la permanence d'une certaine tension entre les Anciens, qui veulent réserver aux anciennes colonies africaines un traitement particulier, et les Modernes qui s'y opposent<sup>141</sup>. C'est le gouvernement dirigé par le socialiste Lionel Jospin qui mène à bien cette ultime réforme marquant la fin de près de quarante ans de lutte. Cette réforme avait été préparée du temps du gouvernement d'Alain Juppé et, Foccart vivant, elle serait très probablement passée avec ou sans alternance politique. « Il se plaignait – rapporte Jean-François Probst – de n'être plus beaucoup écouté<sup>142</sup>. » À la fin de sa vie, Jacques Foccart apparaît comme le vestige suranné d'une autre époque des relations franco-africaines, celle d'un État gaullien en majesté porteur d'une politique de grandeur nationale qui se déclinait notamment sur le mode de la pérennité de l'ambition africaine de la France. Cette politique avait sa cohérence puisqu'elle appartenait à un tout

mû par l'intérêt national et qu'elle s'inscrivait dans la continuité conceptuelle et pratique de la défunte Communauté organique franco-africaine. La Coopération gaullienne, servie au quotidien par un Jacques Foccart vigilant, peut ainsi se lire, avec le recul, comme une tentative de réponse au défi historique des indépendances des peuples africains dans l'amitié avec la France. Elle est toutefois très vite datée car le cadre posé en 1960-1961 ne correspond déjà plus vraiment aux réalités dès la fin de cette décennie. L'Afrique qui entre dans les années 1970 a beaucoup évolué, à l'image du monde qui l'entoure. C'est d'ailleurs cette constatation qui fait prendre conscience au successeur du général de Gaulle, Georges Pompidou, que la politique française de Coopération doit impérativement évoluer avec son temps et les moyens déclinants de la France. Ses velléités de suppression du secrétariat général à la Communauté et aux affaires africaines et malgaches en portent témoignage. C'est finalement Valéry Giscard d'Estaing qui dissout en 1974 cet outil hérité d'une autre époque, se débarrassant du même coup de celui qui la symbolisait : Jacques Foccart. Le drame de la Coopération franco-africaine est que ces changements n'ont pas tranché le nœud gordien, puisqu'elle a perduré suivant des méthodes de plus en plus informelles (cellule africaine et réseaux en tous genres) tout en demeurant dans un cadre conceptuel largement dépassé. Il faudra attendre les années 1990 pour que l'*aggiornamento* se produisît.

Jacques Foccart a d'abord été l'homme de cette politique gaullienne avec le Général puis Pompidou. Il en a été le personnage clé et incarne à juste titre cette période singulière des relations franco-africaines (1960-1974). Il s'est ensuite efforcé d'être un des artisans du maintien de la « spécificité » des relations franco-africaines au nom d'un intérêt mutuellement partagé, fondé sur le primat donné à la stabilité politique de l'Afrique. Son combat ne fut pas couronné de succès puisqu'il échoua à contrecarrer une évolution structurelle de la politique de la France qui accorde une moindre importance à l'Afrique. L'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République en 1995

permet même, paradoxalement, malgré l'opposition retardatrice de Foccart, la mise en place des réformes de structure qui adaptent le dispositif français de coopération à la nouvelle donne mondiale issue de 1990. Le drame du Rwanda en 1994 et les responsabilités de la France dans la formation et l'armement des forces armées rwandaises constituent un des éléments qui militent fortement en faveur d'un changement des modalités de la politique africaine. Celle-ci évolue ainsi en 1996-1997 dans le sens d'une certaine « banalisation », non par le fait d'une volonté présidentielle toujours marquée du sceau de sa passion pour l'Afrique, mais parce que la France, sur ces dossiers, n'a manifestement plus les moyens de ses ambitions. Elle s'aligne plus nettement sur les stratégies internationales, notamment en matière de conditionnalité des aides (démocratie, bonne gouvernance), au grand dam du vieux gaulliste Foccart. En revanche, ce dernier approuve, peu avant sa mort, la redéfinition du rôle militaire de la France qui consiste à ne plus être « le gendarme de l'Afrique », même si, dans son esprit, cela ne devait aucunement conduire à la fin de toute possibilité d'intervention militaire française en cas de nécessité. Il s'agit, à travers la stratégie de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP), de favoriser la mise en place de véritables forces africaines de maintien de la paix. Cela doit être, pour Foccart, l'occasion de pérenniser les liens forts de coopération militaire entre la France et l'Afrique. L'intervention militaire française en Côte d'Ivoire en avril 2011, décisive dans la chute du Président Laurent Gbabo, montre que tous n'ont pas oublié le « devoir » d'intervention dans les affaires intérieures que n'a jamais cessé de prôner Jacques Foccart pour stabiliser les États de l'ancien « pré carré ».

Le nom de Jacques Foccart est également associé, comme au bon vieux temps des « barbouzes » des années 1960, aux scandales de la Françafrique et à ses dérives affairistes voire mafieuses. Qu'il y ait eu des transferts financiers occultes importants entre certains dirigeants africains et leurs homologues français n'est guère une nouveauté dans les années 1990 – les



« porteurs de valises » ont existé depuis les premiers pas de la politique de coopération franco-africaine. Foccart a été, pendant trente ans, un des artisans de ces transferts bénéficiant au financement de la vie politique française et tout particulièrement aux partis gaullistes. Mais l'accusation est désormais plus grave, puisqu'il est présenté comme le chef de réseaux qui, cette fois, relèveraient carrément du système politico-mafieux. L'étude de la succession de Jacques Foccart, décédé sans héritier, montre que l'homme ne s'est pas enrichi à la faveur de ses relations privilégiées avec les dirigeants africains. Tous droits de succession payés (60 % de droit de succession et 5-6 % de droits de notaire), sa légataire testamentaire – sa filleule – reçut une somme nette d'un peu plus d'un million de francs<sup>143</sup>. C'est peu, comparé à sa fortune et à son train de vie des années 1950 et 1960. De ses biens immobiliers, seule sa villa de Cavalaire faisait partie de la succession puisque la Villa Charlotte, avec son parc de six hectares, avait déjà été vendue en viager. La maison de gardien à l'entrée du parc avait été donnée, de son vivant, à la fidèle Odette Leguerney. Son pied à terre de Saint-Barth avait également déjà été cédé. Quant à son appartement de la rue Prony, il était loué à une grande compagnie d'assurances. Ses objets personnels furent vendus lors d'une vente aux enchères. Elle rapporta peu, malgré des pièces de valeur, se souvient sa petite-cousine Monique Durand qui assista, non sans grande tristesse, à la dispersion d'affaires qui, pour certaines d'entre elles, appartenaient à la famille Foccart depuis plusieurs générations<sup>144</sup>.

Le nom de Foccart concentre sur lui toutes les dérives de la Françafrique même si nombre des personnes citées dans ces affaires ne lui sont pas ou peu liées dans ce qui relève, par ailleurs, d'une confusion des « âges » des relations franco-africaines. La situation a pourtant beaucoup changé depuis son départ de l'Élysée en 1974. Avant cette date, la prééminence de Jacques Foccart dans la gestion, au jour le jour, des affaires africaines était manifeste. Le secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches jouait un rôle central dans la politique africaine de la France. Après 1974, avec le départ du

pouvoir de Foccart et la dissolution de son secrétariat général, c'est la fin du mode opératoire gaullien dans la définition et la gestion de la politique africaine de la France. Le « retour à la case Foccart », évoquée de manière exagérée dans les médias en 1986 et en 1995, se révèle plus fictif que réel. Il ne repose plus sur un service élyséen d'une centaine d'agents appliquant une politique dans le sens exclusif des intérêts de l'État français. Ceux qui se prétendent les ultimes héritiers de Foccart, Robert Bourgi en tête, sont au contraire des hommes isolés et sans moyens et donc sujets à de possibles compromissions avec des réseaux affairistes qui n'ont pas pour objet l'intérêt national. Antoine Glaser et Stephen Smith remarquent en ce sens que « Jacques Foccart a été le contraire d'un affairiste, d'un de ces profiteurs du système dont les turpitudes finiront par réduire la "Françafrique" à un jeu de mots facile<sup>145</sup> ». L'académicien et ancien ambassadeur à Dakar Jean-Christophe Rufin souligne à juste titre, en juillet 2010, combien les « réseaux occultes » qui influencent la direction de la politique de la France en direction de l'Afrique « sont construits à l'inverse des réseaux Foccart qui existaient du temps du général de Gaulle et étaient censés servir les intérêts de la France. Aujourd'hui, il s'agit de réseaux de lobbying qui cherchent à faire valoir les intérêts de tel ou tel régime africain auprès des autorités françaises. Le pire est qu'ils parviennent à faire croire en haut lieu que leurs analyses sont plus désintéressées que celles fournies par les ambassadeurs, alors qu'ils sont stipendiés et ne font qu'exprimer l'opinion de leurs clients<sup>146</sup>. » L'image de Foccart continue de pâtir de cette confusion des genres et des époques.

À la fin de sa vie, Jacques Foccart a été largement plus « exploité » par ces personnes et, à travers elles des réseaux, que l'inverse. Jacques Rougeot rapporte ainsi qu'il est impossible de « faire le compte du temps qu'il a passé, jusqu'au dernier jour de sa vie, à faire des démarches de toutes sortes simplement pour rendre service à des gens qui, d'ailleurs, ne le méritaient pas toujours et dont il n'attendait rien en retour ». Au mois d'août 1996, il avait emporté en vacances trois valises pleines de papiers concernant des

demandes individuelles<sup>147</sup>. Ce fut d'ailleurs, relate Claude de Peyron, le sujet de leur dernier entretien et de leur dernière dispute. Les deux hommes se retrouvèrent la veille de sa mort (lundi soir) mais cela se passa mal car Claude de Peyron était « furieux de tout ce qui se développait autour de Robert Bourgi ». Le cas Robert Bourgi est probablement emblématique de ces dérives autour du Foccart des dernières années. Houphouët-Boigny – rapporte Claude de Peyron – avait demandé à Foccart de s'occuper de ce jeune étudiant en droit qui préparait une thèse de doctorat sur le général de Gaulle et l'Afrique noire. C'est ainsi qu'il fut introduit dans l'entourage de Jacques Foccart. Quelques années plus tard, Claude de Peyron entend de nouveau parler de Robert Bourgi qui rendait des services au Président gabonais Omar Bongo. Surtout, en 1986, Jacques Foccart, Jacques Chaband-Delmas et Claude de Peyron doivent faire face à de sérieuses difficultés de la part du cabinet du ministre de la Coopération Michel Aurillac. Pour De Peyron, ce n'était pas tellement le ministre lui-même mais Bourgi qui, au sein de son cabinet, créait des difficultés pour se positionner en médiateur. L'apaisement aurait, semble-t-il, été trouvé par le biais de financements pour la campagne de Michel Aurillac, rapporte Claude de Peyron. Par la suite, Robert Bourgi, appuyé par Fernand Wibaux, s'est rapproché de nouveau d'un Jacques Foccart diminué par la maladie, au grand dam de ses amis et collaborateurs. À l'instar de Michel Lunven, ils le considèrent comme un de ces « intrigants » qui, se disant « les confidents des présidents de la République » et voulant servir d'intermédiaire, « font du trafic d'influence qui crée de faux conflits entre la France et les chefs d'État africains afin de monnayer leur capacité à les réconcilier<sup>148</sup> ». Celui qui peut être considéré à juste titre comme l'héritier politique de Foccart, Jacques Godfrain, le qualifie pour sa part de « très grand menteur qui prétend être le fils spirituel de Jacques Foccart<sup>149</sup> ». Le cas Robert Bourgi illustre un paradoxe : en France, le nom de Jacques Foccart est globalement voué aux gémonies tandis qu'auprès de nombre de dirigeants africains, il correspond encore, plusieurs

années après sa mort, à une recommandation qui ouvre nombre de portes y compris les plus prestigieuses.

Au-delà de sa casquette de « Monsieur Afrique » que la postérité lui a désormais largement attribuée, Foccart est demeuré jusqu'à son dernier souffle un gaulliste inconditionnel et un homme d'action. En septembre 1996, il sollicite Jean-François Probst pour créer une association de soutien à l'action du Président Jacques Chirac (sur le modèle de celle du général de Gaulle). « Il ne supportait pas – rapport Probst – de voir les gaullistes partir vers l'extrême droite » et voulait « redonner un élan à l'esprit patriote et gaulliste à l'extérieur du RPR <sup>150</sup> ». Un des derniers textes écrits par Jacques Foccart s'adresse précisément aux militants du MIL :

« Soyez assurés d'abord – écrivait-il en novembre 1996 – que je n'oublie pas les combats que nous avons menés ensemble au service de la France. Dans des circonstances difficiles, vous avez prouvé que vous saviez prendre courageusement vos responsabilités. Votre présence sur le terrain a montré que vous étiez un vrai mouvement de militants, réunissant des hommes et des femmes décidés à s'engager sans compter pour les causes auxquelles ils croient. J'ai pu apprécier personnellement leur ardeur, leur dévouement et aussi la qualité de leur activité.

Vous avez choisi de ne pas jouer directement le jeu politique, en particulier sous sa forme électorale. Mais vous accomplissez en profondeur un travail original et nécessaire. Trop longtemps nos adversaires ont détenu une sorte de monopole de l'action au jour le jour sur les divers terrains de l'activité nationale. Vous vous employez à combler cette lacune qui existe de notre côté. Vous avez déjà atteint un stade de développement remarquable et je souhaite très vivement que vous puissiez poursuivre et amplifier votre tâche. Vous trouverez toujours en moi le soutien que je serai en mesure de vous apporter.

Vos actions montrent que vous êtes vigilants sur les dangers les plus graves qui nous menacent aujourd'hui. Vos principes et votre action sont toujours inspirés par votre amour de la France. À ce titre, vous êtes particulièrement préoccupés par les dangers qui pèsent sur notre identité nationale.

Il faut remettre en vigueur les véritables principes. Il faut, comme le disait le général de Gaulle dans son discours du 30 mai 1968, faire appel à l'action civique des Français. Il faut restaurer les principes d'initiative et de liberté. Et il faut aussi garder l'espoir, car, selon la formule qui vous sert de devise : Il n'y a de fatalité que celle des peuples qui se couchent pour mourir, et nous ne voulons pas nous coucher<sup>151</sup> ! »

S'il fallait choisir un texte testament pour symboliser le but et la nature de ce combat d'une vie, nul doute que ce qui est probablement son dernier message adressé aux militants du MIL peut résumer avec justesse l'homme Foccart. Tout entier dans l'action, il ne fut pas un de ces « barons » gaullistes qui conceptualisaient la politique à mener. Au nom d'« une certaine idée de la France », fondée sur un patriotisme ardent, il fut un homme d'application de la politique, tant intérieure qu'extérieure, en particulier africaine, définie par ses « patrons » successifs, à commencer par le premier d'entre eux : Charles de Gaulle. Il fut un homme de terrain pour qui le contact direct avec les réalités et les hommes était recherché systématiquement car considéré comme plus efficace que les notes – mêmes excellentes – de ses collaborateurs. Il fut de ceux pour qui, sa vie durant, le mot compagnonnage avait un sens aigu conjuguant idéal commun et fidélité par-delà les épreuves. Cette part d'humanité, qu'il n'accepta de révéler qu'à ses proches, constitua un fil conducteur de sa carrière et de son succès, tant en France qu'en Afrique. Mais réduire le personnage à un simple exécutant relèverait de la gageure historique. Il fut aussi et surtout un exécutant qui savait prendre des initiatives et ne nourrissait pas de scrupules quant au choix des moyens une

fois l'objectif tracé par son chef. En cela, il fut un homme de sa génération, celle de la guerre et de l'occupation, de la France libre et de la Résistance, pour qui la justesse de la cause fondait la légitimité qui primait sur toute forme de légalité. C'est cette latitude dans les moyens à mettre en œuvre qui lui valut et lui vaut encore sa légende noire, celle de faiseur ou de tombeur de « rois nègres » en Afrique et de chef des barbouzes du SAC aux connexions plus que douteuses avec les mondes interlopes du renseignement et du grand banditisme. La légende prit d'autant plus d'importance qu'il se fit longtemps – trop ? – un devoir de ne jamais parler, ce qui contribua à sa « diabolisation ».

Gaullisme ardent, pragmatisme voire réalisme de terrain et dureté dans l'action forment les ingrédients de la longévité de Jacques Foccart. La recette serait incomplète si elle ne comportait pas des qualités humaines essentielles : sa capacité à jauger les individus et à les fidéliser. Il ne fut toutefois pas un « parrain » de réseaux occultes qui s'assimileraient aux circuits politico-mafieux tant décriés depuis les années 1990. Il est néanmoins resté prisonnier de cette image qui en faisait un des éléments constitutifs de la légende noire de la V<sup>e</sup> République du général de Gaulle. Il fut avant tout au service du général de Gaulle, du gaullisme et d'une vision nationale, marquée au fer rouge par la Seconde Guerre mondiale puis l'anticommunisme, qui autorisait le recours à toutes les armes que justifiait la raison d'État. Mais, comme nombre d'autres anciens vieux gaullistes, une fois le mythe gaullien bien établi, il a voulu, à la fin de sa vie, rétablir « sa » vérité, témoigner pour l'histoire. Il a voulu tordre le cou à cette légende noire qui continuait à lui coller à la peau et qui le réduisait systématiquement et personnellement à la part d'ombre du gaullisme. Le mythe Foccart n'en demeure pas moins vivace tant il est passé d'un élément de lutte antigaullienne et antigaulliste à une partie intégrante de la culture politique française et franco-africaine. Le temps et les regards de plus en plus distanciés, tant en France qu'en Afrique,

contribueront à discerner ce qui appartient respectivement à la mémoire et à l'histoire.

# Notes

---

## INTRODUCTION

1. Louis Terrenoire, *De Gaulle. 1947-1954. Pourquoi l'échec ?* Paris, Plon, 1981, p. 205.
2. Raymond Aron, *Dimensions de la conscience historique*, Paris, Plon/10/18, 1965, p. 79.

## CHAPITRE 1

1. La tante du futur Jacques Foccart (1871-1925).
2. Pierre Péan, *L'homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1990, p. 90.
3. Archives départementales de la Mayenne, étude généalogique de la famille Koch-Foccart par Henry Chanteux (AD53, 1J537).
4. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 541.
5. Étude généalogique d'Henry Chanteux, *op. cit.* ; Pierre Péan, *op. cit.*, chapitres 2 et 3.
6. Nicolas Stoskopf : « Foccart l'Alsacien », dans la *Revue d'Alsace* n° 123, 1997, p. 269-273.
7. Nicolas Stoskopf, *op. cit.*, p. 270.
8. *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard. Tome 1*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995, p. 22.
9. *Journal officiel de la République française*, 19 juin 1952, p. 6130.
10. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 21.
11. Nicolas Stoskopf, *op. cit.*, p. 273.
12. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 21 et 25. Étude généalogique d'Henry Chanteux, *op. cit.*
13. Extrait d'acte de naissance de Jacques Guillaume Louis Marie Foccart, année 1913, acte n° 86.



14. Nicolas Stoskopf, *op. cit.*, p. 269.
15. Étude généalogique d'Henry Chanteux, *op. cit.*
16. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 24-25.
17. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 23. Entretien de l'auteur avec Madeleine Négrel (4 septembre 2014).
18. Nous paraphrasons le titre des mémoires de Georges Pompidou, *Ma part de vérité* (Paris, Grasset, 1974).
19. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 29.
20. Étude généalogique d'Henry Chanteux, *op. cit.*
21. Entretien de l'auteur avec Rose-Marie Leportier, petite-cousine de Jacques Foccart (7 janvier 2013).
22. Lettre de Pierre Bas à l'auteur, Paris, 8 juillet 2013.
23. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 27.
24. Sylvain Mary, *Sous l'œil de Jacques Foccart. Le gaullisme aux Antilles et en Guyane au temps du RPF*, Mémoire de master 2 sous la direction de Bernard Lachaise, Université de Bordeaux 3, juin 2012, p. 40.
25. Courriel de l'historien Gérard Lafleur à l'auteur, 13 septembre 2012.
26. Corneille Bazile, *L'Almanach politique de la Guadeloupe*, Pointe-à-Pitre, Librairie d'éducation et d'enseignement, 1941, p. 100-101 : « Cynique aveu. La tragi-comédie de la double-boîte » (document aimablement communiqué par Gérard Lafleur ; cité dans Pierre Péan, *op. cit.*, p. 547-548). Pour le détail des opérations, cf. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 80-86.
27. *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, rubrique Correspondance : Lettre de Guillaume Foccart, Paris, 15 novembre 1921 (document aimablement communiqué par Gérard Lafleur).
28. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 32.
29. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas (16 juin 2010).
30. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
31. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
32. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
33. Entretien de l'auteur avec Rose-Marie Leportier.
34. Entretien de l'auteur avec Muriel Rayssac, petite-cousine de Jacques Foccart (21 mai 2013).
35. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
36. Pierre Bas, *Secrets, manœuvres, chocs et volte-face. De Charles de Gaulle à Nicolas Sarkozy*, Perpignan, Éditions Alexandra, 2012, p. 33.

37. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 29.
38. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 33.
39. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 453.
40. *Le Point*, 12 novembre 1994 : « Entretien avec Jacques Foccart » par Catherine Pégard et Denis Jeambar.
41. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 33.
42. Lettre de Pierre Bas à l'auteur, Paris, 8 juillet 2013.
43. Fiche signalétique des états de service de Jacques Foccart, ministère de la défense (AD53, R2164).
44. États de service de Jacques Foccart, *op. cit.*
45. Henri Amouroux, *La grande histoire des Français sous l'occupation. 1939-1945. Tome 2 : Quarante millions de pétainistes. Juin 1940-juin 1941*, Paris, Club France Loisirs, 1985.
46. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 38.
47. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 46.
48. États de service militaire de Jacques Foccart, *op. cit.*
49. Patrick Veyret : « Le commandant Jean-François Clouët des Pesruches. Son rôle dans l'ouest au service de la Résistance et à la Libération », communication présentée devant l'Académie des sciences, belles lettres et arts d'Angers, le 12 janvier 1996.
50. Note du SOE du 1<sup>er</sup> juin 1944 (*Public Record Office*, fonds du SOE, HS6/657).
51. Stéphane Robine : « Les résistants du bocage ornaïs. Été-automne 1940-Printemps 1944. Premier volume », dans *Le Pays Bas-Normand*, n° 254-255-256, 2004, p. 185-186.
52. Outre le volume n° 1, consulter Stéphane Robine : « Les résistants du bocage ornaïs. Été-Automne 1944. Second volume », dans *Le Pays Bas-Normand*, n° 259-260, 2004.
53. Stéphane Robine, *op. cit. (Vol. 1)*, p. 181.
54. Stéphane Robine, *op. cit. (Vol. 1)*, p. 174-176.
55. Stéphane Robine, *op. cit. (Vol. 1)*, p. 180-181.
56. Entretien de l'auteur avec Jean-Claude Dionot (16 juillet 2012). SHD, 17P58. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 48-49.
57. Entretien de l'auteur avec Monique Durand, petite cousine de Jacques Foccart (22 mars 2013).

58. Témoignage de Simone Dionot, 23 janvier 2004 (Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 1), p. 190).
59. Témoignage de Lucienne Martinez-Manson, 13 février 2005 (Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 1), p. 192).
60. Attestation de Jacques Foccart, sans date (Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 1), p. 198).
61. Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 2), p. 16.
62. Pour une vue détaillée des actions menées par Jacques Foccart et les siens, consulter Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 2), p. 75-84.
63. Déclaration de Jacques Foccart consignée dans le Rapport de police de Neuilly-sur-Seine n° 3354 du 30 octobre 1945 (Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 2), p. 90).
64. André Mazeline, *Clandestinité : La Résistance dans le département de l'Orne*, La Ferté-Macé, 1947 réédition Tiresias en 1994, p. 80.
65. Rapport du chef de bataillon Grenier, 21 février 1945 (SHD, 13P151).
66. Récit du capitaine Beaman, sans date (cité dans Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 2), p. 146-147).
67. Récit du capitaine Beaman, *op. cit.*
68. Témoignage d'Odette Leguerney dans *Lettre des Amis de Jacques Foccart*, n° 35, premier trimestre 2007.
69. SHD, 16P226755.
70. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 51.
71. SHD, 16P226755.
72. Interventions de Georges Flicourt dans la *Lettre des amis de Jacques Foccart*, n° 4, juillet-septembre 2000. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 35.
73. Interview de Michel Bongrand dans *Parlements* n° 4, 2005, p. 44-45.
74. Roger Faligot, Pascal Krop, *La piscine. Les services secrets français. 1944-1984*, Paris, Seuil, 1985, p. 13-14.
75. SHD, 16P226755.
76. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 46-47.
77. Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *Patrons français sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 376.
78. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 112 et 117.
79. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 182.
80. Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p. 379.

81. Rapport de l'inspecteur Bolloch du 21 mai 1953 (cité dans Pierre Péan, *op. cit.*, p. 559-561).
82. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 148-149.
83. Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p. 379-380.
84. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 55.
85. SHD, 16P226755.
86. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 122-123.
87. Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p. 380-381.
88. Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p. 383.
89. Il s'agit de l'oncle du jeune Fernand Bonnier de La Chappelle qui assassina l'amiral Darlan à Alger le 24 décembre 1942.
90. Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p. 383.
91. Entretien de l'auteur avec Jean-Claude Servan-Schreiber (17 janvier 2011).
92. Jacques Dalloz, *La France de la Libération*, Paris, PUF, 1983, p. 44-45.
93. Gérard Bourdin : « De la collaboration à l'affaire Bernard Jardin (Orne, 1940-1946). La Résistance face à la répression. Tome 2 : Jardin, les tragédies de 1944, l'épuration », dans *Le Pays Bas-Normand*, n° 1, 2002, p. 159.
94. Témoignage de René Buffon, 5 mars 2005, dans Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 1), p. 194.
95. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 133-134.
96. Rapport de la brigade de gendarmerie d'Écouché, 12 janvier 1946 (Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 1), p. 193).
97. Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 1), p. 194-195.
98. Cette fracture entre la Résistance et l'opinion se retrouve également dans le Calvados étudié par Jean Quellien : « La Résistance dans le Calvados en 1945. L'exemple d'un échec politique », dans Christiane Franck (dir.), *La France de 1945 : résistances, retours, renaissances*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, p. 63-67.
99. Robert Buron, *La Mayenne et moi*, Paris, Éditions Cana, 1978, p. 18-19.
100. Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p. 384.
101. Sur les péripéties de l'enquête, cf. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 165-179.
102. Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p. 384. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 561.

103. Entretien de l’auteur avec Stéphane Robine (1<sup>er</sup> août 2012). Affirmation confirmée par le fils de Marcel Dionot, membre du réseau de Jacques Foccart (Entretien de l’auteur avec Jean-Claude Dionot, 16 juillet 2012).

104. Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 2), p. 182.

105. André Mazeline, *op. cit.*, p. 57-58. La réédition de cet ouvrage en 1994 fait figurer en annexe la lettre qu’il a adressée, le 22 mars 1948, au secrétaire d’État aux Forces Armées, pour répondre aux critiques formulées par ces censeurs militaires au moment où il a obtenu l’autorisation de publier son ouvrage. Ces critiques visaient le jugement peu amène d’André Mazeline sur le Plan Tortue dans l’Orne et l’action de Jacques Foccart.

106. André Mazeline, *op. cit.*, p. 132-135.

107. Stéphane Robine, *op. cit.* (Vol. 1), p. 183.

108. Sébastien Albertelli, *Les services secrets du général de Gaulle. Le BCRA. 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009, p. 499.

109. Lettre de Jacques Foccart à M. Hay (Laval), Paris, 6 novembre 1950 (FCDG, RPF13).

110. Jacques Foccart, *Journal de l’Élysée. Tome 5. 1973-1974. La fin du gaullisme*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 2001, p. 614.

111. Sur la liquidation de ce réseau, SHD, 17P58.

112. Lettre au général Corniglion-Molinier, député RPF des Alpes-Maritimes, Paris, 13 juillet 1951 ; lettre au colonel-commandant la 1<sup>re</sup> Région militaire, Paris, 11 septembre 1952 ; attestation de participation au réseau Plan Tortue, Paris, 12 novembre 1954 (FCDG, RPF611).

113. Lettre de Jacques Foccart à Julien Martin, Paris, 3 décembre 1954 (FCDG, RPF611).

114. AN, FPR1260.

## **CHAPITRE 2**

1. Décret du 26 avril 1945 de la Légion d’Honneur (*JORF* du 21 juin 1946).

2. Catherine Bonnier de La Chapelle est la fille de Jules Hetzel grand ami de la famille Foccart.

3. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 31.

4. Foccart affirme avoir remboursé cette somme auprès de l’intéressée (*Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard. Tome 2*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, p. 245).

5. Intervention de Georges Flicourt dans *Lettre des Amis de Jacques Foccart* n° 4, *op. cit.*
6. Entretien de l'auteur avec Madeleine Négrel.
7. Lettre de Jacques Foccart à Marcel Dionot, Paris, 27 février 1951 (FCDG, RPF14).
8. Sylvain Mary, *op. cit.*, p. 77.
9. Lettre de Jacques Foccart au président de l'Union des distilleries agricoles de la France d'outre-mer, Paris, 29 juin 1950 (FCDG, RPF13).
10. Proposition de résolution n° 141 tendant à aménager le régime fiscal des départements d'outre-mer présentée par MM. Jacques Foccart, Georges Oudard, Louis Delmas et René Laurin et les membres du groupe d'action économique et sociale, annexe au procès-verbal de la séance du 6 juin 1950 (*JORF*, Assemblée de l'Union française).
11. Lettre du conseiller de l'Union française Jacques Foccart au ministre du Budget, 18 juillet 1950 (FCDG, RPF416).
12. Lettre de Jacques Foccart à Marcel Calvy, Paris, 14 février 1952 (FCDG, RPF608).
13. Lettre de Jacques Foccart à M. Renard, administrateur de la Mission française en Autriche, Paris, 5 mai 1950 (FCDG, RPF13).
14. Lettre de Jacques Foccart à M. Calabre, Paris, 10 février 1951 (FCDG, RPF14).
15. Intervention de Georges Flicourt dans *Lettre des Amis de Jacques Foccart* n° 4, *op. cit.*
16. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 33-34.
17. Intervention de Georges Flicourt dans *Lettre des Amis de Jacques Foccart* n° 4, *op. cit.*
18. Témoignage de Jacques Foccart dans Gilbert Pilleul (dir.), *L'entourage et de Gaulle*, Paris, Plon/Espoir, 1979, p. 103-104.
19. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.*
20. Étude sur la géographie électorale et politique du département de la Mayenne, Cabinet du préfet de la Mayenne, Laval, 5 juin 1954 (AN, fonds du ministère de l'Intérieur, F/1cII/149).
21. Note du préfet de la Mayenne au sujet de la situation politique du département, Laval, 9 mai 1951 (AN, F/1cII/149).

22. Rémy Foucault, Jacques Renard : « La Mayenne », dans Philippe Buton, Jean-Marie Guillon (dir.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p. 455-456.
23. Témoignage de Jacques Foccart dans Gilbert Pilleul (dir.), *op. cit.*
24. Profession de foi de la liste Soustelle – Foccart – Riveron – Le Basser (Archives départementales de la Mayenne, IHTP-CNRS, *Les pouvoirs à la Libération dans le département de la Mayenne (juin 1944 – octobre 1945)*, Laval, Archives départementales de la Mayenne, 1989, document 51).
25. Robert Buron, *op. cit.*, p. 58.
26. Il devient par la suite, sous les couleurs du RPF, conseiller de la République le 7 novembre 1948 et préside le groupe gaulliste au Palais du Luxembourg.
27. Profession de foi de la liste d'Union républicaine et sociale et d'action paysanne, *op. cit.*
28. Résultats des élections du 21 octobre 1945 à la Première Assemblée nationale constituante, département de la Mayenne (AN, fonds du ministère de l'Intérieur, C/10059).
29. Paul Aussaresses, *Pour la France. Services spéciaux. 1942-1954*, Paris, Éditions du Rocher, 2001, p. 160-162.
30. Entretien de l'auteur avec Paul Aussaresses (18 mars 2013).
31. Claude Faure, *Aux Services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004, p. 210-211.
32. Entretien de l'auteur avec Paul Aussaresses.
33. Entretien de Jacques Foccart avec Daniel Desmarets, FCDG, 14 février 1996 (retranscrit dans FCDG, *Avec De Gaulle. Témoignages. Tome 2 : Le temps du Rassemblement. 1946-1958*, Paris, Éditions Nouveau Monde, 2005, p. 201-202).
34. *Le Point* du 12 novembre 1994, *op. cit.*
35. *Le Point* du 12 novembre 1994, *op. cit.*
36. Lettre de Jacques Foccart à Victor Chatenay, Paris, 5 novembre 1947 (FDCG, RPF8).
37. Lettre de Jacques Foccart au secrétariat général du RPF, 25 août 1947 (FCDG, RPF8).
38. Note de Jacques Foccart, Le Mans, 24 octobre 1947 (FCDG, RPF8).
39. Note de Jacques Foccart, 12 mai 1947 (FCDG, RPF8).
40. Note de Jacques Foccart, 12 mai 1947, *op. cit.*



41. L'ancien résistant Albert Goupil est devenu maire de Laval à la suite de la démission surprise du Dr Le Basser fort mécontent de l'échec de son ami Jacques Soustelle lors des élections à la seconde Assemblée constituante du 2 juin 1946. Réélu en 1947 et 1953, il décède brutalement en novembre 1956.
42. Note de Jacques Foccart du 24 octobre 1947, *op. cit.*
43. Note de Jacques Foccart du 24 octobre 1947, *op. cit.*
44. Le RPF recueille près de 38 % des suffrages exprimés et remporte la plupart des grandes villes (Paris, Lille, Marseille, Strasbourg, Rennes, Nancy, Le Mans, etc.). Dans l'Ouest, Brest, Nantes, Quimper, Redon et Rennes, pour ne citer qu'elles, ont un maire RPF à l'issue des élections d'octobre 1947 (Jacqueline Sainclivier : « Culture politique et pouvoirs locaux en Bretagne. 1935-1953 », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 103, n° 3, 1996, p. 24).
45. Marc Bergère : « La recomposition des droites dans les marges du grand Ouest (Mayenne, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée) », dans Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *La recomposition des droites en France à la Libération. 1944-1948*, Rennes, PUR, 2004, p. 276. Voir également Rémy Foucault : « Maires et municipalités de la Mayenne (1935-1953) », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 103, n° 3, 1996, p. 61-67.
46. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 87. Témoignage de Jacques Foccart dans FCDG, *op. cit. (Avec De Gaulle. Témoignages)*, p. 204.
47. Témoignage de Jacques Foccart dans FCDG, *op. cit. (Avec De Gaulle. Témoignages)*, p. 206.
48. Jean Charlot, *Le gaullisme d'opposition. 1946-1958. Histoire du gaullisme*, Paris, Fayard, 1983, p. 113-138.
49. Note de Jacques Foccart sur mon voyage aux Antilles, Paris, 1<sup>er</sup> septembre 1947 (FCDG, RPF8).
50. Lettre du général de Gaulle, Paris, 5 novembre 1947 (FCDG, RPF8).
51. Lettre de Jacques Foccart au secrétaire général du RPF, Fort-de-France, 13 novembre 1948 (FCDG, RPF424).
52. Nommé haut-commissaire pour les Antilles, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Guyane en septembre 1939, l'amiral Georges Robert maintient les Antilles et la Guyane dans le giron du régime de Vichy jusqu'en juillet 1943.
53. Cf. Sylvain Mary, *op. cit.*, p. 21-23.



54. Après le décès de son mari, Eugénie Éboué-Tell (1891-1972) s'engage au sein de la SFIO. Membre de la Première et de la Seconde Assemblée constituante, elle est ensuite élue, le 15 décembre 1946, toujours sous l'étiquette SFIO, au Conseil de la République comme représentante la Guadeloupe. La fondation du RPF au printemps 1947 la conduit à se présenter et à être élue, en octobre 1947, sur une liste RPF au conseil municipal de Grand-Bourg à Marie-Galante (cf. Bernard Lachaise : « Dans la continuité de Félix Éboué : l'engagement gaulliste d'Eugénie Éboué sous la IV<sup>e</sup> République », dans Pierre Guillaume [dir.], *Identité Caraïbes*, CTHS, 2002, p. 133-143).
55. FCDG, RPF712 (cité dans Sylvain Mary, *op. cit.*, p. 41).
56. Entretien de l'auteur avec Jacques Le Cornec (17 décembre 2012).
57. Entretien de l'auteur avec Madeleine Négrel (4 septembre 2012).
58. Lettre de mission de Jacques Foccart, Paris, 6 octobre 1948 (FCDG, RPF8).
59. Lettre de Jacques Foccart pour le secrétariat général, Guadeloupe, 13 octobre 1948 (FCDG, RPF424).
60. Élu député de la Guadeloupe en 1936, Maurice Satineau (1891-1960) vote, le 10 juillet 1940, la loi accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. En décembre 1946, il se présente aux élections au Conseil de la République sous l'étiquette RGR mais est battu par la liste de la SFIO (Eugénie Éboué – Clovis Renaison).
61. Lettre de Jacques Foccart au secrétariat général, Basse-Terre, 30 octobre 1948 (FCDG, RPF424).
62. Sylvain Mary, *op. cit.*, p. 93-94.
63. Lettre de Jacques Foccart à Roger Wachenheim, 19 octobre 1948 (FCDG, RPF708 ; cité dans Sylvain Mary, *op. cit.*, p. 93).
64. AN, F1CII/245.
65. Sylvain Mary, *op. cit.*, p. 89-90.
66. AN, F1cII/245.
67. Entretien de l'auteur avec Gérard Thabouillot, auteur d'une remarquable thèse de doctorat intitulé *Un projet politique et administratif pour l'arrière-pays de la Guyane française : le territoire de l'Inini (1930-1969)*, sous la direction du Pr Jacques Frémeaux, Université de Paris – Sorbonne, 2012.

68. Rapport du préfet Robert Vignon au ministre de l'Intérieur, Cayenne, 5 janvier 1948 (AN 19940180/218 ; document aimablement communiqué par Gérard Thabouillot).
69. Créée par le titre VII de la Constitution du 27 octobre 1946 qui institue la IV<sup>e</sup> République, l'Union française est le nouveau nom donné à l'empire colonial de la France qui regroupe les départements et les territoires d'outre-mer ainsi que les États sous protectorat ou associés.
70. Circulaire à MM. Les délégués, présidents et secrétaires territoriaux de l'Union française au sujet de la Commission de la France d'outre-mer, Paris, 18 mai 1948 (FCDG, RPF622).
71. Procès-verbal de la séance du 16 septembre 1948 (FNSP, fonds Michel Debré, 1DE21). Pour plus de précisions sur ces aspects politico-institutionnels, cf. Frédéric Turpin, *Le Rassemblement du peuple français et l'Outre-mer*, Cahier de la Fondation Charles de Gaulle n<sup>o</sup> 13, 2004, chapitre 2.
72. Lettre de Jacques Foccart aux membres de la 4<sup>e</sup> commission et à l'intergroupe parlementaire, Paris, 5 octobre 1948 (FCDG, RPF624).
73. Lettre de Jacques Foccart aux membres de la 4<sup>e</sup> commission et à l'intergroupe parlementaire, Paris, 22 décembre 1948 (FCDG, RPF624).
74. Frédéric Turpin, *De Gaulle, les gaullistes et l'Indochine. 1940-1956*, Paris, Les Indes savantes, 2005, p. 340-345.
75. *Le Point* du 12 novembre 1994, *op. cit.*
76. Entretien de l'auteur avec Olivier Stirn (17 février 2011).
77. L'Assemblée de l'Union française constitue la troisième assemblée parlementaire définie par la Constitution du 27 octobre 1946. Elle représente à la fois la République française (métropole, départements et territoires d'outre-mer) et les États associés. Elle ne dispose que de pouvoirs consultatifs.
78. Note du secrétaire administratif du groupe ADR du Conseil de la République, Christian de la Malène, sur la désignation par le Conseil de la République des membres de l'Assemblée de l'Union française, Paris, 25 octobre 1949 (FCDG, RPF416).
79. Note du groupe gaulliste du Conseil de la République au sujet des candidatures pour l'Assemblée de l'Union française, Paris, 3 mars 1950 (FCDG, RPF416).

80. Compte-rendu de la séance du 9 mars 1950 de l'Assemblée de l'Union française (AN, Archives de l'Assemblée de l'Union française, C//16118).
81. Le renouvellement intégral des conseillers était normalement fixé à décembre 1953. La loi du 3 juillet 1952 abrège leur mandat et conduit à un renouvellement anticipé.
82. Lettre de Jacques Foccart à René Juppeau, Paris, 6 août 1952 (FCDG, RPF609).
83. Sur cette élection, *cf.* FCDG, RPF415.
84. Lettre de Jacques Foccart à Jean Chauveau du *Rassemblement*, Paris, 3 octobre 1951 (FCDG, RPF391). Dans ce cas précis, il s'agit de la section RPF de Saïgon.
85. Note de Jacques Foccart à l'attention de M. Troisgros, Paris, 23 juin 1952 (FCDG, RPF415).
86. Foccart parle, *op. cit.* (t. 1), p. 110.
87. Lettre de Jacques Foccart à Jules Verney (Abidjan), Paris, 17 janvier 1952 (FCDG, RPF669).
88. Olivier Guichard, *Un chemin tranquille*, Paris, Flammarion, 1975, p. 66.
89. Olivier Guichard, *Mon Général*, Paris, Grasset, 1980, p. 310.
90. Du 4 mars au 1<sup>er</sup> avril 1953, leur périple africain les conduit du Sénégal au Cameroun, en passant par le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad, l'Oubangui-Chari, le Congo et le Gabon. Au retour, ils font escale en Tunisie.
91. Éditorial de Jacques Foccart dans la *Lettre à l'Union française (LUF)* du 2 avril 1953 (FCDG, RPF603).
92. Olivier Guichard, *op. cit.* (*Mon Général*), p. 317.
93. *Foccart parle, op. cit.* (T. 1), p. 103.
94. François Audigier : « Les réseaux Foccart outre-mer à la fin de la IV<sup>e</sup> République, une étude de cas : le capitaine de gendarmerie mobile Dargelos en Martinique », dans la revue *Outre-Mers* (Paris), n° 358-359, premier semestre 2008, p. 75-91.
95. Note de Jacques Foccart à l'attention de Maurice Bayrou, Paris, 23 janvier 1953 (FCDG, 611).
96. Sylvain Mary, *op. cit.*, p. 57-58.
97. Ordre de mission, Paris, 16 novembre 1950 (FCDG, RPF8).

98. Note de Pierre Juillet à l'attention de M. Foccart, Paris, 21 septembre 1951 (FCDG, RPF612-613).
99. Note de Jacques Foccart à l'attention de Louis Terrenoire, Paris, 4 août 1951 (FCDG, RPF15).
100. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 25-26.
101. Foccart parle, *op. cit. (T. 1)*, p. 32-33.
102. Pierre Péan cite les témoignages du fils de Mahmond Bourgi (Albert Bourgi), du colonel Leroy-Finville du SDECE et surtout d'André Postel-Vinay, alors directeur de la Caisse centrale de la France d'outre-mer (Pierre Péan, *op. cit.*, p. 190-192).
103. Rapport sur les problèmes politiques, économiques et sociaux relatifs à l'Union française présenté lors des Assises nationales du RPF des 23, 24 et 25 juin 1950 (FCDG, RPF258).
104. Maurice Robert, « *Ministre* » de l'Afrique. *Entretiens avec André Renault*, Paris, Seuil, 2004, p. 32-34 et 62.
105. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 90.
106. Lettre de Jacques Foccart à l'inspecteur Césari, Paris, 4 juillet 1956 (FCDG, RPF670).
107. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 29.
108. Note de Jacques Foccart à l'attention de M. Marc Jacquet, 3 novembre 1953 (FCDG, RPF614).
109. FCDG, RPF670.
110. Entretien de Jacques Foccart avec Jean-Pierre Williot, 10 février 1994 (Association Georges Pompidou/AN, 1AV86).
111. Foccart parle, *op. cit. (T. 1)*, p. 95.
112. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 98. Entretien de Jacques Foccart (AGP).
113. AN, C//16124 et FCDG, RPF415.
114. Proposition d'article de Jacques Foccart pour le Bulletin d'outre-mer de l'Agence France-Presse, 7 juin 1951 (FCDG, RPF433).
115. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 16 juillet 1953 (FCDG, RPF603).
116. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 26 janvier 1951 (FCDG, RPF602).
117. Compte-rendu de voyage de Jacques Foccart en Indochine, 25 décembre 1952 (FCDG, RPF645).
118. Lettre de Jacques Foccart à Roger Delpey, Paris, 22 janvier 1954 (FCDG, 635).
119. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 11 février 1954 (FCDG, RPF603).

- 120. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 13 mai 1954 (FCDG, RPF603).
- 121. Lettre de Jacques Foccart au sergent-major Prieur, Paris, 8 mai 1954 (FCDG, RPF635).
- 122. Cité dans Louis Terrenoire, *op. cit.*, p. 270.
- 123. *Carrefour*, 19 mai 1954 : « Pour avoir la paix en Indochine, on doit être capable de gagner la guerre : voici les mesures militaires qu'il faut prendre d'urgence » par le général Koenig.
- 124. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 20 mai 1954 (FCDG, RPF603).
- 125. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 10 juin 1954 (FCDG, RPF603).
- 126. Lettre de Jacques Foccart à Henri Deville, Paris, 24 juin 1954 (FCDG, RPF635).
- 127. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 22 juillet 1954 (FCDG, RPF603).
- 128. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 114.
- 129. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 9 juin 1955 (FCDG, RPF603).
- 130. Lettre de Jacques Foccart à William Bazé, Paris, 11 juin 1955 (FCDG, RPF635).
- 131. Lettre de Jacques Foccart à William Bazé du 11 juin 1955, *op. cit.*

### **CHAPITRE 3**

- 1. Lettre de Jacques Foccart à M. Trezenem, Paris, 29 mai 1951 (FCDG, RPF14).
- 2. Lettre de Jacques Foccart à M. Leplat, Paris, 29 mars 1951 (FCDG, RPF14).
- 3. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 12 avril 1951 (FCDG, RPF602).
- 4. Lettre de Jacques Foccart à Victor Robin, Paris, 28 avril 1951 (FCDG, RPF14).
- 5. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
- 6. Note de Jacques Foccart à l'attention de M. Terrenoire, Paris, 11 janvier 1953 (FCDG, RPF15). Cette fois-ci, le Général laisse faire.
- 7. Témoignage de Jacques Foccart dans FCDG, *op. cit. (Avec De Gaulle. Témoignages)*, p. 207.
- 8. Lettre de Pierre Bas à l'auteur, Paris, 14 septembre 2012.
- 9. Lettre de Jacques Foccart à Pierre Anthonioz, Paris, 12 juin 1951 (FCDG, RPF15).
- 10. Lettre de Jacques Foccart à Marcel Calvy, Paris, 22 juin 1951 (FCDG, RPF15).
- 11. Lettre de Jacques Foccart à M. Maitrepierre, Paris, 4 avril 1951 (FCDG,

14).

12. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.

13. Roland Colin, *Sénégal notre pirogue. Au soleil de la liberté. Journal de bord. 1955-1980*, Paris, Présence Africaine, 2007, p. 33.

14. Lettre de Jacques Foccart à Marcel Calvy du 22 juin 1951, *op. cit.*

15. Entretien de l'auteur avec Paul Chauvet (15 juin 2000).

16. Frédéric Turpin : « À la croisée des chemins franco-africains : les élections législatives en Côte d'Ivoire en juin 1951, entre enjeux métropolitains et africains », p. 355-361, dans Laurent Jalabert, Bertrand Joly, Jacques Weber (dir.), *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

17. Ministère de l'Intérieur, *Les élections législatives de juin 1951*, Paris, La documentation française, 1953.

18. Témoignage de Jacques Foccart dans FCDG, *op. cit. (Avec De Gaulle. Témoignages)*, p. 217-218.

19. Lettre de Jacques Foccart à Marcel Calvy du 22 juin 1951, *op. cit.*

20. Lettre de Jacques Foccart à Brigitte Friang, Paris, 11 janvier 1953 (FCDG, RPF614).

21. Déclaration du général de Gaulle, 23 décembre 1952 (Charles de Gaulle, *op. cit. (DM.T2)*, p. 558-559).

22. Lettre de Jacques Foccart à Brigitte Friang du 11 janvier 1953, *op. cit.*

23. Vincent Auriol, *Mon septennat. 1947-1954*, Paris, Gallimard, 1970, p. 504.

24. Note du secrétaire général Louis Terrenoire aux délégués et compagnons, Paris, 27 novembre 1953 (FCDG, RPF7).

25. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 17 décembre 1953 (FCDG, RPF603).

26. Olivier Guichard, *op. cit. (Mon Général)*, p. 303.

27. Sur cette manifestation, cf. Frédéric Turpin : « Printemps 1954. Échec à De Gaulle : un retour au pouvoir manqué », dans la *Revue historique* (Paris), n° 620, octobre-décembre 2001, p. 913-927.

28. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 114.

29. Louis Terrenoire, *op. cit.*, p. 263.

30. Louis Terrenoire, *op. cit.*, p. 269.

31. Claude Mauriac, *Aimer De Gaulle*, Paris, Le livre de poche, 1988, p. 16.

32. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 114.

33. *Foccart parle, op. cit. (T. 1), p. 114.*
34. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 13 mai 1954 (FCDG, RPF603).
35. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 13 décembre 1951 (FCDG, RF602).
36. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 5 février 1953 (FCDG, RPF603).
37. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 9 septembre 1954 (FCDG, RPF603).
38. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 30 décembre 1954 (FCDG, RPF603).
39. Lettre d'André Astoux à Jacques Foccart, Paris, 6 décembre 1954 (FCDG, RPF608).
40. FCDG, Dossier Jacques Foccart n° 4.
41. Lettre de Jacques Foccart au capitaine Détré, Paris, 4 janvier 1955 (FCDG, RPF601).
42. Compte-rendu de la réunion du 19 décembre 1954 (FCDG, RPF7).
43. Lettre – circulaire de Jacques Foccart aux délégués départementaux, 1<sup>er</sup> avril 1955 (FCDG, RPF7).
44. Lettre – circulaire de Jacques Foccart aux délégués départementaux, 13 septembre 1955 (FCDG, RPF7).
45. Lettre de Jacques Foccart à A. Gaultier, Paris, 21 novembre 1955 (FCDG, RPF645).
46. Note de Jacques Foccart à l'attention de M. Ducrocq, Paris, 1<sup>er</sup> décembre 1955 (FCDG, RPF70).
47. Lettre de Jacques Foccart Henri Aveillan, Paris, 5 septembre 1955 (FCDG, RPF654).
48. Sur la question du financement du RPF, cf. Hubert Bonin : « Le financement du RPF », dans Fondation Charles de Gaulle, Université de Bordeaux 3, *De Gaulle et le RPF. 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 78-87.
49. FCDG, RPF104.
50. Compte-rendu du comité financier du 19 octobre 1955 (FCDG, dossier Jacques Foccart).
51. Lettre de Jacques Foccart à René Juppeau, Paris, 28 février 1954 (FCDG, RPF609).
52. Entretien de Jacques Foccart, *op. cit. (FCDG)*
53. Témoignage de Jacques Foccart dans FCDG, *op. cit. (Avec De Gaulle. Témoignages)*, p. 209.



54. Compte-rendu de la commission financière Région parisienne du 4 avril 1955 (FCDG, Dossier Jacques Foccart).
55. Note de Jacques Foccart à l'attention de M. Robert, Paris, 27 décembre 1954 (FCDG, RPF70).
56. Compte-rendu du comité financier du 19 octobre 1955 (FCDG, dossier Jacques Foccart).
57. Lettre de Jacques Foccart à Georges Pompidou, Paris, 6 août 1956 (FCDG, RPF612-613).
58. Lettre de Jacques Foccart à Pierre-Louis Berthaud, Paris, 15 juin 1956 (FCDG, RPF415).
59. Note de Jacques Foccart à Georges Pompidou, Paris, 19 janvier 1953 (FCDG, RPF612-613).
60. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
61. AN, FPR596.
62. Lettre de Jacques Foccart à Jacques Chaban-Delmas, Paris, 15 février 1955 (FCDG, RPF608).
63. Raymond Sasia, *Le mousquetaire du Général. Entretiens avec le père Philippe Verdin*, Paris, Éditions Guéna, 2010, p. 86-87.
64. Lettre du colonel chef du 3<sup>e</sup> Bureau, État-Major de l'Armée, Sélection NF/1006, à M. Jacques Foccart, Paris, 18 juin 1947 (FCDG, RPF8).
65. Lettre de Jacques Foccart à Julien Martin, Paris, 10 septembre 1951 (FCDG, RPF611).
66. Lettre de Jacques Foccart à Brigitte Friang, Paris, 11 janvier 1953 (FCDG, RPF614).
67. Lettre de Jacques Foccart à Brigitte Friang, Paris, 7 septembre 1953 (FCDG, RPF614).
68. Lettre de Jacques Foccart à Julien Martin, Paris, 10 janvier 1958 (FCDG, RPF611).
69. Bob Maloubier, *L'espion aux pieds palmés*, Paris, Éditions du Rocher/Service Action, 2013, p. 81.
70. Note de Jacques Foccart à Jacques Chaban-Delmas, Paris, 26 octobre 1956 (FCDG, RPF608).
71. Cf. Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux. 1958-1976*, Rennes, PUR, 2011, p. 18-24.
72. Olivier Guichard, *op. cit. (Un chemin tranquille)*, p. 71-72.



73. Olivier Guichard, *op. cit. (Mon Général)*, p. 327.
74. Olivier Guichard, *op. cit. (Mon Général)*, p. 328-329.
75. *Le Point* du 12 novembre 1994, *op. cit.*
76. Éric Roussel, *Charles de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p. 573.
77. Bernard Lachaise : « Traversée du désert », p. 1124-1126, dans Claire Andrieu, Philippe Braud, Guillaume Piketty (dir.), *Dictionnaire Charles de Gaulle*, Paris, Robert Laffont/Bouquins, 2006, p. 1125.
78. Témoignage d'Olivier Guichard dans Fondation Charles de Gaulle, *op. cit. (Avec de Gaulle. Témoignages. T. 2)*, p. 279. *Le Point* du 12 novembre 1994, *op. cit.*
79. Télégramme de l'ambassade américaine à Paris au Département d'État, 21 juin 1957 (National Archiv and Record Administration – NARA/Archives nationales des États-Unis –, RG59, 1955-1959 central decimal files box 3310).
80. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 31 mai 1956 (FCDG, RPF604).
81. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 21 avril 1955 (FCDG, RPF603).
82. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 8 septembre 1955 (FCDG, RPF603).
83. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 17 mars 1955 (FCDG, RPF603).
84. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 3 janvier 1957 (FCDG, RPF604).
85. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 8 novembre 1956 (FCDG, RPF604).
86. Michel Debré, *Ces princes qui nous gouvernent...*, Paris, Plon, 1957.
87. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 4 juillet 1957 (FCDG, RPF604).
88. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 2 janvier 1958 (FCDG, RPF604).
89. Lettre de Jacques Foccart à Julien Martin, Paris, 10 janvier 1958.
90. Lettre de Jacques Foccart à Julien Martin du 10 janvier 1958 (FCDG, RPF611).
91. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 18 mai 1955 (FCDG, RPF603). Voir Guy Pervillé : « Le RPF et l'Union française », p. 521-529 dans FCDG, Université de Bordeaux 3, *op. cit. (De Gaulle et le RPF)*
92. Ce que Jacques Soustelle souligne, à juste titre, dans son ouvrage *Vingt-huit ans de gaullisme*, La Table Ronde, 1968, p. 289.
93. Lettre de Jacques Foccart à M. Renucci, Paris, 18 juin 1956 (FCDG, RPF645).
94. Lettre de Jacques Foccart à M. Renucci du 18 juin 1956, *op. cit.*
95. Lettre de Jacques Foccart à James Russell, Paris, 31 octobre 1956 (FCDG, RPF601).

96. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 3 octobre 1957 (FCDG, RPF604).
97. Lettre de Jacques Foccart à René Juppeau, Paris, 27 décembre 1957 (FCDG, RPF609).
98. Lettre de Jacques Foccart à James Russell, Paris, 9 décembre 1957 (FCDG, RPF601).
99. Témoignage de Jacques Foccart dans FCDG, *op. cit.* (*Avec De Gaulle. Témoignages*), p. 216.
100. Mery et Serge Bromberger, *Les treize complots du treize mai*, Paris, Fayard, 1959.
101. Pour une vue d'ensemble qui demeure la synthèse de référence, consulter Odile Rudelle, *Mai 58. De Gaulle et la République*, Paris, Plon/Espoir, 1988.
102. *Le Figaro*, 12 février 1995 : « Les confidences de Jacques Foccart. Ce proche du Général publie aujourd'hui le premier tome de ses souvenirs. Entretien » par Thierry Oberlé. Pierre Lefranc ne dit pas autre chose dans ses Mémoires (Pierre Lefranc, *Gouverner selon de Gaulle. Conversations avec Geneviève Moll*, Paris, Fayard, 2008, p. 75).
103. Olivier Guichard, *op. cit.* (*Un chemin tranquille*), p. 30.
104. *Le Figaro* du 12 février 1995, *op. cit.*
105. *Le Figaro* du 12 février 1995, *op. cit.*
106. Lettre de Léon Delbecque à Jacques Foccart, Paris, 4 juillet 1958 (AN, FPR635).
107. Jacques Dauer, Michel Rodet, *Le 13 mai sans complots*, Paris, Édition de la Pensée moderne, 1959, p. 110.
108. Lettre de Jean Mauriceau-Beaupré à Michel Debré, Paris, 6 novembre 1968 (FNSP, 5DE1).
109. *Dimanche matin*, 11 mai 1958 : « Parlez, parlez vite mon Général » par Alain de Sérigny (cité dans Alain de Sérigny, *La révolution du 13 mai*, Paris, Plon, 1958, p. 36-38).
110. Entretien de Léon Delbecque avec Odile Rudelle, 28 mai 1986 (FNSP, fonds Odile Rudelle, OR2).
111. Entretien de Léon Delbecque du 28 mai 1986, *op. cit.*
112. Entretien de Léon Delbecque du 28 mai 1986, *op. cit.*
113. Entretien de Léon Delbecque du 28 mai 1986, *op. cit.*
114. André Astoux, *L'oubli. De Gaulle. 1946-1958*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1974, p. 440. Claude Faure, *op. cit.*, p. 291-292.

115. Jacques Dauer, Michel Rodet, *op. cit.*, p. 106.
116. Olivier Guichard, *op. cit. (Un chemin tranquille)*, p. 32-33.
117. Olivier Guichard, *op. cit. (Un chemin tranquille)*, p. 34.
118. Entretien de Léon Delbecque du 28 mai 1986, *op. cit.*
119. Entretien de Léon Delbecque du 28 mai 1986, *op. cit.*
120. Olivier Guichard, *op. cit. (Un chemin tranquille)*, p. 34.
121. Entretien de Léon Delbecque avec Odile Rudelle, 26 juin 1986 (FNSP, OR2).
122. Entretien de Jacques Foccart, *op. cit. (FCDG)*
123. Jacques Dauer, Michel Rodet, *op. cit.*, p. 107.
124. Note de la présidence du Conseil (signée Pierre Pfimlin), Paris, 13 mai 1958 : « Crimes et délits mettant en cause la sécurité intérieure » (FNSP, 2DE3).
125. Éditorial de Jacques Foccart dans la *LUF* du 14 mai 1958 (RPF604).
126. Charles de Gaulle, *Discours et message. Tome 3 : Avec le renouveau. 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, p. 3.
127. Entretien de Léon Delbecque du 9 juin 1986, *op. cit.*
128. Jacques Dauer, Michel Rodet, *op. cit.*, p. 109.
129. Entretien de Pierre Bas avec l'auteur.
130. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 39.
131. Entretien de Pierre Bas avec l'auteur.
132. Jacques Dauer, Michel Rodet, *op. cit.*, p. 108.
133. Jacques Dauer, Michel Rodet, *op. cit.*, p. 112.
134. André Astoux, *op. cit.*, p. 455-456.
135. Entretien de Simone Bruneau avec Bernard Lachaise et Philippe Oulmont dans Jean-Paul Thomas, Gilles Le Béguec, Bernard Lachaise (dir.), *Mai 58. Le retour du général de Gaulle*, Rennes, PUR, 2010, p. 204-205.
136. Entretien de Simone Bruneau, *op. cit.*, p. 207.
137. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 140-141.
138. Dépêche de l'ambassade des États-Unis à Paris au Département d'État, 16 mai 1958 (NARA, Archives du Département d'État des États-Unis, RG59 1955-1959, Central Decimal file, box 3312).
139. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 139-140.
140. Dépêche de l'Ambassade des États-Unis au Département d'État, 29 mai 1958 (NARA, RG59 1955-1959, Central Decimal file, box 3312).
141. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 139-140.

142. Lettre d'Henri Tournet (avec copie assortie d'un commentaire manuscrit à Jacques Foccart) à Olivier Guichard, Paris, 14 juin 1958 (CHAN, FPR597).
143. Constantin Melnik, *1 000 jours à Matignon. De Gaulle, l'Algérie, les services spéciaux*, Paris, Grasset, 1988, p. 121.
144. *Foccart parle*, op. cit. (T. 1), p. 142.
145. Odile Rudelle, op. cit., p. 198.
146. *Foccart parle*, op. cit. (T. 1), p. 141-2.
147. Témoignage d'Olivier Guichard (FCDG, op. cit. (Avec De Gaulle. *Témoignages*), p. 283 et 287).
148. Entretien de Léon Delbecque avec Odile Rudelle du 18 juin 1986, op. cit.
149. *Foccart parle*, op. cit. (T. 1), p. 142.
150. Claude Faure, op. cit., p. 295.
151. Jacques Dauer, Michel Rodet, op. cit., p. 124.
152. Commandant supérieur des troupes de Madagascar, de 1947 à 1949, le général Garbay mène la difficile pacification de la Grande Île sous les ordres du haut-commissaire Pierre de Chevigné.
153. Roland Colin, *Sénégal notre pirogue. Au soleil de la liberté. Journal de bord. 1955-1980*, Paris, Présence africaine, 2007, p. 92.
154. Lettre de Maurice Robert à Jacques Foccart, Dakar, 21 mai 1958 (cité dans Jean-Pierre Bat : « “Amicalement vôtre” : Jacques Foccart et le capitaine Maurice Robert, Dakar. Mai-novembre 1958 », dans Sébastien Laurent (dir.), *Les espions parlent. Archives et témoignages inédits des services secrets français*, Paris, Nouveau monde poche, 2013 ; p. 141-142).
155. Entretien d'Yves Lancien avec l'auteur (11 février 2011).
156. Lettre de Jacques Foccart à M. Bergé, Paris, 28 juillet 1958 (AN, FPR197).
157. Pierre Pfimlin, *Mémoires d'un Européen. De la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1991, p. 131-136.
158. *L'Année politique 1958*, Paris, PUF, 1959, p. 64.
159. Entretien de Léon Delbecque avec Odile Rudelle du 27 juin 1986, op. cit.
160. Pierre Pfimlin, op. cit., p. 702-708.
161. Jacques Dauer, Michel Rodet, op. cit., p. 123.

162. Olivier Guichard, *op. cit. (Un chemin tranquille)*, p. 32. Pierre Lefranc explique que « De Gaulle est contraint de publier un communiqué » (Pierre Lefranc, *op. cit. (Gouverner selon de Gaulle)*, p. 72).
163. Charles de Gaulle, *op. cit. (DMT.3)*, p. 11.
164. Général Dulac, *Nos guerres perdues*, Paris, Fayard, 1969, p. 88.
165. *L'Année politique 1958*, *op. cit.*, p. 65. André Le Troquer, *La parole est à André Le Troquer*, Paris, La Table ronde, 1962, p. 190-198.
166. Foccart parle, *op. cit. (T. 1)*, p. 145.
167. Entretien de Jacques Foccart (cité dans Odile Rudelle, *op. cit.*, p. 264).
168. Jacques Dauer, Michel Rodet, *op. cit.*, p. 124-125.
169. Lettre de Charles de Gaulle à Philippe de Gaulle, 29 mai 1958 (Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets. Juin 1951-Mai 1958*, Paris, Plon, 1986, p. 365).
170. Guy Pervillé : « “Résurrection” ou “entreprise d’usurpation” ? Le retour de la légalité républicaine en Algérie » dans FCDG, Université de Reims, *L'avènement de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 100-101.
171. Témoignage du général Nicot rapporté par le général Edmond Jouhaud dans *Serons-nous enfin compris ?*, Paris, Albin Michel, 1984, p. 62.
172. Cf. son démenti dans *Le Monde* du 17-18 juin 1984.
173. Foccart parle, *op. cit. (T. 1)*, p. 148.
174. Éric Roussel, *op. cit.*, p. 598-599.
175. *L'Année politique 1958*, *op. cit.*, p. 66.
176. Entretien de Léon Delbecque avec Odile Rudelle du 27 juin 1986, *op. cit.*
177. Jacques Dauer, Michel Rodet, *op. cit.*, p. 125.
178. Entretien de Léon Delbecque avec Odile Rudelle du 27 juin 1986, *op. cit.*
179. Entretien de Léon Delbecque avec Odile Rudelle du 27 juin 1986, *op. cit.*
180. Éditorial de Jacques Foccart dans la *LUF* du 12 juin 1958 (FCDG, RPF604).
181. Éditorial de Jacques Foccart dans la *LUF* du 5 juin 1958 (FCDG, RPF604).

## CHAPITRE 4

1. Lettre de Jacques Foccart au lieutenant-colonel Charles-Henri Rivière, Paris, 8 juillet 1958 (AN, FPR593).
2. Dépêche de l'Ambassade américaine à Paris au Département d'État du 29 mai 1958, *op. cit.*
3. Entretien de Léon Delbecque avec Odile Rudelle du 27 juin 1986, *op. cit.*
4. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 142-143.
5. René Rémond et alii, *Quarante ans de cabinets ministériels. De Léon Blum à Georges Pompidou*, Paris, Presses de la FNSP, 1982.
6. Note n° 1 de la présidence du Conseil (signée Georges Pompidou), Paris, 12 juin 1958 (AN, FPR604).
7. Olivier Guichard, *Un chemin tranquille*, Paris, Flammarion, 1975, p. 31.
8. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 155.
9. Olivier Guichard, *op. cit. (Un chemin tranquille)*, p. 17.
10. Témoignage de Pierre Lefranc dans Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec, Frédéric Turpin (dir.), *Georges Pompidou, directeur de cabinet du général de Gaulle. Juin 1958-Janvier 1959*, Berne, PIE-Peter Lang, 2006, p. 44.
11. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 58-59.
12. Olivier Guichard, *op. cit. (Un chemin tranquille)*, p. 12-13.
13. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 152.
14. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 155.
15. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin (4 avril 2012).
16. Claude Faure, *op. cit.*, p. 278.
17. Nommé en juin 1957 à la direction du SDECE, Paul Grossin a été secrétaire général militaire du Président Vincent Auriol (1947-1953) puis chargé de mission au cabinet du président du Conseil Guy Mollet. Il soutient en 1965 la candidature de François Mitterrand à l'élection présidentielle.
18. Note de Jacques Foccart à l'amiral Cabanier, Paris, 18 juillet 1958 (AN, FPR604). Voir également la Fiche relative aux moyens mis à la disposition du Service Action, 1958 (AN, FPR635).
19. Note de Jacques Foccart à l'attention de M. le ministre de la Défense nationale, Paris, 16 juillet 1957 (FCDG, RPF608).
20. Note du général d'armée Grossin à M. le président du Conseil, Paris, 28 octobre 1958 (AN, FPR632).



21. Claude Faure, *op. cit.*, p. 273-274. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 84-88. Bob Maloubier, *op. cit.*, p. 141-142.
22. Bob Maloubier, *op. cit.*, p. 134-135. Philippe Thyraud de Vosjoli, *Lamia. L'anti-barbouze*, Paris, Les éditions de l'homme, Montréal, 1972, p. 346-347.
23. Jacques Foccart n'a aucun souvenir de cet entretien. Il prétend avoir reçu, rue de Solferino, entre le 15 et le 20 mai 1958, un membre du cabinet du préfet de police Maurice Papon qui lui aurait fait part des sympathies – dont celle de Vosjoly – pour le mouvement en cours (Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée. Tome 2. Le Général en Mai. 1968-1969*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1998, p. 60-61).
24. Philippe de Thyraud de Vosjoli, *op. cit.*, p. 336-337. L'auteur est démis de ses fonctions en 1963 en désaccord avec sa hiérarchie – dont Jacques Foccart qu'il soupçonne d'être une « taupe » soviétique –, sur la suite à donner aux révélations du transfuge soviétique Anatoli Golitsyn quant à l'infiltration du SDECE et de l'entourage du général de Gaulle. Il est soupçonné par le Service d'avoir trop partie liée avec la CIA et de lui avoir communiqué des renseignements alors que le gouvernement en avait décidé autrement (Jean-Pierre Lenoir, *Un espion très ordinaire. L'histoire vue du SDECE*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 237-238).
25. Jean-Émile Vié, *Mémoires d'un directeur des renseignements généraux*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 148.
26. Note de Roger Wybot, directeur de la DST, pour M. Foccart, Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1958 (AN, FPR635).
27. AN, FPR635.
28. Ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense.
29. Note de Georges Pompidou pour Jacques Foccart, Paris, 30 juin 1958 (AN, FPR604).
30. Note de Jacques Foccart pour le général Grossin, Paris, 15 octobre 1958 (AN, FPR635).
31. Lettre de Jacques Foccart à Max Conti, Paris, 11 juin 1958 (AN, FPR597).
32. Pour une vue d'ensemble sur cette question, consulter David Valence : « “Une prise en main vigoureuse de l'appareil d'État ?” Le pouvoir gaulliste

face aux hauts fonctionnaires (1958-1962) », dans [Histoire@Politique. Politique, culture, société](#), n° 12, septembre 2010, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

33. Albert Fouet est élu conseiller général du canton de La Suez en mars 1952 à la suite d'une élection partielle. Il conquiert la mairie de Rouëzé-sur-Sarthe en mars 1956. Radical-socialiste, il s'oppose aux candidats gaullistes (cf. Michel Rosier, *Vie politique et sociale dans la Sarthe sous la IV<sup>e</sup> République. 1945-1958*, Paris, L'Harmattan, 2012). Il est élu député radical-socialiste puis Fédération de la gauche démocratique et socialiste entre 1962 et 1968.

34. Lettre de Raymond Dronne à Olivier Guichard (transmise à Jacques Foccart), Paris, 10 juillet 1958 (AN, FPR596).

35. Lettre de Jacques Foccart à Raymond Dronne, Paris, 21 juillet 1958 (AN, FPR596).

36. Note de René Ribière (et de Jacques Foccart) au directeur de cabinet, Paris, 18 juillet 1958 (AN, FPR611).

37. Note de René Ribière (et de Jacques Foccart) du 18 juillet 1958, *op. cit.*

38. Lettre de Jean Doussot à Jacques Foccart, Paris, 8 août 1958 (AN, FPR611). Voir également le Rapport sur l'activité antigauilliste de M. Mitterrand, sans date (AN, FPR611).

39. Lettre de Paul Minot à Olivier Guichard, Paris, 16 septembre 1958 (AN, FPR611).

40. Note de Jacques Foccart à Olivier Guichard, Paris, 18 août 1958 (CRPL, 23W233).

41. Lettre de Jacques Foccart au directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur (Alexandre Stirn), Paris, 30 octobre 1958 (AN, FPR611).

42. Note de Jacques Foccart pour Georges Pompidou, Paris, 20 octobre 1958 (AN, FPR611).

43. Réponse manuscrite de Georges Pompidou sur la note de Jacques Foccart du 20 octobre 1958.

44. Note de Jacques Foccart pour René Ribière, Paris, 17 octobre 1958 ; note de René Ribière à Jacques Foccart, Paris, 20 octobre 1958 (AN, FPR597).

45. Note de René Ribière pour Jacques Foccart, Paris, 21 septembre 1958 (AN, FPR611).

46. Éditorial de Jacques Foccart, *Lettre à l'Union française*, 25 septembre 1958 (FCDG, RPF 604).



47. Lettre de Jacques Foccart à M. Bergé, Paris, 28 juillet 1958 (AN, FPR197).
48. Claude Faure, *op. cit.*, p. 301.
49. Cf. Bernard Lachaise : « De l'Association nationale pour l'appel au général de Gaulle dans le respect de la légalité républicaine à l'association pour la fidélité à la mémoire du général de Gaulle », dans Claire Andrieu, Gilles Le Béguec, Danielle Tartakowsky (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, PUPS, 2001, p. 403-417.
50. Lettre de Jacques Foccart au colonel Dupérier, Paris, 15 juillet 1958 (AN, FPR596).
51. Témoignage d'Olivier Guichard dans FCDG, *op. cit. (Avec De Gaulle. T. 2)*, p. 280.
52. Entretien de Léon Delbecque avec Odile Rudelle, *op. cit.*
53. Olivier Guichard, *op. cit. (Mon Général)*, p. 366.
54. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron (13 octobre 2011).
55. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 30 octobre 1958 (FCDG, RPF604).
56. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 27 novembre 1958 (FCDG, RPF604).
57. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 4 décembre 1958 (FCDG, RPF604).
58. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 4 décembre 1958, *op. cit.*
59. Lettre de Jacques Foccart à Paul Sentenac, Paris, 23 décembre 1958 (AN, FPR602).
60. Entretien de l'auteur avec Michel Aurillac (29 juin 2010).
61. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
62. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 159.
63. La loi-cadre de Gaston Defferre sur les territoires d'outre-mer de 1956 donne aux TOM une certaine autonomie interne en créant notamment un gouvernement territorial présidé par le gouverneur du territoire mais dont le vice-président est le chef de la majorité de l'assemblée territoriale. En revenant au pouvoir en 1958, le général de Gaulle décide que ce sera désormais le chef de la majorité qui présidera et non plus le gouverneur.
64. Lettre de Jacques Foccart à Bernard Cornut-Gentille, Paris, 10 janvier 1958 (AN, FPR593).
65. Avant-projet de Constitution soumis au Comité consultatif constitutionnel, 29 juillet 1958 (CRPL, 23W233). Cet avant-projet comporte

l'essentiel des dispositions retenues finalement dans le titre XIII de la Constitution du 4 octobre 1958.

66. Éditorial de Jacques Foccart, *Lettre à l'Union française*, 31 juillet 1958 (FCDG, RPF604).

67. Éditorial de Jacques Foccart, *Lettre à l'Union française*, 31 juillet 1958 (FCDG, RPF604).

68. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 160.

69. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 68.

70. Pierre Messmer, *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, 1992, Albin Michel, p. 233.

71. Pierre Messmer, *op. cit.*, p. 235.

72. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 162.

73. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 72-73.

74. Pierre Messmer, *op. cit.*, p. 237. L'optimisme de Foccart est également confirmé par Maurice Robert (Maurice Robert, *op. cit.*, p. 102).

75. Georges Chaffard, *Carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy, 1965, p. 277-294 et Joseph-Roger de Benoist, *L'Afrique occidentale française de la conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance (1960)*, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1982, p. 422-426.

76. André Salifou, *Le Niger*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 167.

77. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 170-171.

78. André Salifou, *op. cit.*, p. 173-174.

79. Émile Biasini, *Grands travaux. De l'Afrique au Louvre*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1995, p. 103 et 106.

80. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey (4 juin 2010).

81. Lettre de Jacques Foccart à Cherno Ahmadou Djallo, représentant en Gambie de la confrérie musulmane du Fouta Djallon, Paris, 21 octobre 1958 (AN, FPR593).

82. Note du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'outre-mer, Dakar, 30 octobre 1958 (AN, FPR199).

83. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 172-173.

84. Télégramme du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'outre-mer, Dakar, 4 novembre 1958 (AN, FPR199).

85. AN, FPR200.

86. Note de Georges Pompidou, Paris, 7 janvier 1959 (AN, FPR200).

87. Nabi Ibrahima Youla, *grande figure africaine de Guinée. Entretiens avec Djibril Kassomba Camara*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 33-34.
88. Commentaire de Nabi Youla dans le cadre d'une interview réalisée par Kaïdo Baldé lors des manifestations du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Guinée publié dans *La Lance* n° 93 du 30 septembre 1998 (cité dans André Leuwin, *Ahmed Sékou Touré (1922-1984). Président de la Guinée. Tome 7 : Juin 1977-Mars 1984*, Paris, l'Harmattan Guinée, 2013, p. 281).
89. Foccart parle, *op. cit.* (T. 1), p. 173-174.
90. Note de Jacques Foccart à André Tremeaud, Paris, 23 octobre 1958 (AN, FPR915).
91. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 78. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
92. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas. Jacques Godfrain abonde dans le même sens puisqu'il ne se souvient pas d'avoir évoqué la question des services spéciaux avec Jacques Foccart (Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain, 30 juin 2010).
93. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey.
94. Compte-rendu de l'entretien du 27 janvier 1959, Paris, 28 janvier 1959 (FNSP, fonds Jean Sainteny, 4SA8dr3).
95. Jean Charlot, *L'UNR. Étude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Cahier de la FNSP n° 153, Paris, Armand Colin, 1967, p. 45-47. Jérôme Pozzi, *op. cit.*, p. 78-79.
96. Jérôme Pozzi, *op. cit.*, p. 83.
97. Lettre de Pierre Messmer à Jacques Foccart, Dakar, 18 octobre 1959 (AN, FPR267).
98. Entretien de l'auteur avec Jean Méo (6 décembre 2010).
99. Roger Tessier, *J'étais le gorille du Général. 1947-1970*, Paris, Perrin, 2002, p. 24-30.
100. Note de Louis Terrenoire aux délégués régionaux et départementaux du RPF, Paris, 22 février 1952 (FCDG, RPF7). Pour une analyse d'ensemble, cf. François Audigier, *Histoire du SAC. La part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003, p. 38-64.
101. Claude Faure, *op. cit.*, p. 214. Raymond Sasia, *op. cit.*, p. 85.
102. Claude Faure, *op. cit.*, p. 282.
103. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
104. Jérôme Pozzi, *op. cit.*, p. 117-118.

105. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron.
106. *Le Point*, 19 avril 2010 : « Charles Pasqua : “J’assume une certaine culture du secret” » par Hervé Gattegno.
107. Entretien de l'auteur avec Paul Aussaresses (18 mars 2013).
108. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron.
109. Louis Terrenoire, *op. cit.*, p. 205.
110. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 488.
111. Entretien de l'auteur avec Michel Aurillac.
112. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 485.
113. Jacques Chaban-Delmas, *Mémoires pour demain*, Paris, Flammarion, 1997, p. 311.
114. Entretien de Jacques Foccart avec Daniel Desmarquets.
115. Éditorial de Jacques Foccart, *LUF*, 13 novembre 1958 (FCDG, RPF604).
116. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 153.
117. Entretien de Jacques Foccart avec Thierry Desmarquets.
118. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 86-87.
119. Lettre de Jacques Foccart à M. Anziani, Paris, 24 avril 1959 (AN, FPR150).
120. Entretien de l'auteur avec Yves Guéna (21 mai 2010).
121. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 178-179.
122. Entretien de l'auteur avec Michel Aurillac.
123. Marc Michel : « La France et l’Afrique au temps de Michel Debré », dans Serge Bernstein, Pierre Milza, Jean-François Sirinelli (dir.), *Michel Debré Premier ministre (1959-1962)*, Paris, PUF, 2005, p. 626.
124. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey.
125. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey.
126. Note sur l’organisation administrative du Secrétariat général de la Communauté, Paris, 21 janvier 1959 (AN, fonds de la présidence de la République de Valéry Giscard d’Estaing, 5AG3/1170).
127. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey.
128. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey. Par exemple, il rédige le compte-rendu de la dernière réunion du conseil exécutif de la Communauté qui se tient à Paris le 21 mars 1960 (AN, FPR105).
129. Marc Michel, *op. cit.*, p. 629-630.
130. Marc Michel, *op. cit.*, p. 626-627.

131. Lettre du Premier ministre Michel Debré au ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville, Paris, 10 octobre 1959 (FNSP, fonds Maurice Couve de Murville CM7 et 2DE14).
132. Georges Gorse, *Je n'irai pas à mon enterrement*, Paris, Plon, 1992, p. 245.
133. Émile Biasini, *op. cit.*, p. 103.
134. Entretien de Frédéric Turpin et Émilie Willaert avec Paul Masson, 15 décembre 2003 (AGP/AN, 1AV890).
135. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 174-175.
136. Note du général de Gaulle pour le ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, Paris, 13 octobre 1959 (FNSP, CM7).
137. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 106.
138. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey.
139. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 109-110.
140. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 107-109.
141. Roger Belin, *op. cit.*, p. 152.
142. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 141.
143. Lettre de Jacques Foccart à M. Melon, Paris, 20 octobre 1959 (AN, FPR265).
144. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 487.

## CHAPITRE 5

1. Pierre Vianson-Ponté, *Les gaullistes. Rituel et annuaire*, Paris, Seuil, 1963, p. 118.
2. Michel Lunven, *Ambassadeur en Françafrique*, Paris, Éditions Guéna, 2011, p. 38.
3. Entretien de l'auteur avec Eugène Gaubert (16 avril 2013).
4. Entretien de l'auteur avec le général Paul Aussaresses.
5. Intervention de Jean Foyer dans Centre d'études d'Afrique noire, Institut Charles de Gaulle, *La politique africaine du général de Gaulle. 1958-1969*, Paris, Pedone, 1981, p. 137.
6. Alain Pompidou, Éric Roussel, *Georges Pompidou. Lettres, notes et portraits. 1928-1974*, Paris, Robert Laffont, 2012, p. 477.
7. Note du général d'armée Grossin (directeur général du SDECE) à M. le président du Conseil, Paris, 28 octobre 1958 (AN, FPR632).
8. Entretien de Constantin Melnik avec Sébastien Laurent, dans *De Gaulle*,

*les services secrets et l'Algérie*, Paris, éditions du Nouveau monde, réédition 2010, p. 478.

9. Entretien de Constantin Melnik avec Sébastien Laurent, *op. cit.*, p. 460-461.

10. Postface de Constantin Melnik de la réédition de son *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, *op. cit.*, p. 563.

11. Entretien de Constantin Melnik avec Sébastien Laurent, *op. cit.*, p. 479.

12. Entretien de l'auteur avec Paul Aussaresses.

13. Claude Faure, *op. cit.*, p. 324. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 356-358.

14. Entretien de l'auteur avec Paul Aussaresses.

15. Raymond Sasia, *op. cit.*, p. 90.

16. Entretien de l'auteur avec Paul Aussaresses.

17. Constantin Melnik, *1 000 jours à Matignon. De Gaulle, l'Algérie et les services spéciaux*, Paris, Grasset, 1988, p. 274.

18. Constantin Melnik, *op. cit.* (1 000 jours), p. 90.

19. Constantin Melnik, *op. cit.* (1 000 jours), p. 58.

20. Claude Faure, *op. cit.*, p. 278 et 308-310.

21. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 93.

22. Claude Faure, *op. cit.*, p. 324.

23. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 113.

24. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 112.

25. Maurice Grimaud, *Je ne suis pas né en Mai 68. Souvenirs et carnets. 1934-1992*, Paris, Tallandier, 2007, p. 101-102.

26. Entretien de l'auteur avec Paul Aussaresses.

27. Claude Faure, *op. cit.*, p. 324.

28. Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Folio histoire, 2012, p. 176-177.

29. Décret n° 62-1208 du 17 octobre 1962 (cité dans Claude Faure, *op. cit.*, p. 327).

30. Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée. Tome 1. Tous les soirs avec De Gaulle. 1965-1967*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, p. 333.

31. Claude Faure, *op. cit.*, p. 326.

32. François Audigier : « Évolution de la violence militante en France de 1958 à 1967 et gestion partidiaire de cette violence. Le cas gaulliste », dans François Audigier, Pascal Girard (dir.), *Se battre pour ses idées. La*

*violence militante en France des années 1920 aux années 1970*, Paris, Éditions Riveneuve, 2011, p. 187-189.

33. François Audigier, *op. cit. (Évolution de la violence militante)*, p. 189.

34. Jean Charbonnel, *À la gauche du Général*, Paris, Plon, 1996, p. 96-97.

35. Entretien de l'auteur avec Jean Charbonnel (6 mai 2010).

36. Auteur de nombreux braquages à mains armées, il est finalement condamné le 7 octobre 1971 à quinze ans de prison. René Vignal, *Hors-jeu, gloire, chute et résurrection d'un grand champion. Récit recueilli par François Huger*, Paris, Robert Laffont, 1978, p. 185-186.

37. Il a été condamné en novembre 1964 pour coups et blessures et proxénétisme. Il est abattu en avril 1969 à Perpignan lors d'un règlement de comptes (François Audigier, *op. cit. (Histoire du SAC)*, p. 460-461).

38. Entretien téléphonique de l'auteur avec René Vignal (21 mai 2013).

39. Entretien de l'auteur avec Pierre Mazeaud (27 mai 2011).

40. René Vignal, *op. cit.*, p. 186.

41. Entretien téléphonique de l'auteur avec René Vignal.

42. René Vignal, *op. cit.*, p. 187.

43. Roger Tessier, *op. cit.*, p. 166-167.

44. Entretien téléphonique avec le fils de Marcel Dionot, Jean-Claude Dionot (14 avril 2013).

45. François Marcantoni, *Un homme d'honneur. De la Résistance au Milieu*, Paris, Balland, 2001, p. 110.

46. François Marcantoni, Christian Chatillon, *Strass et voyous*, Paris, Les portes du Soleil, 2009, p. 137.

47. Jean-Pierre Lenoir, *op. cit.*, p. 189.

48. Pierre Lemarchand, *op. cit.*, p. 211.

49. François Audigier, *op. cit. (Histoire du SAC)*, p. 67.

50. *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre 1969 : « Foccart et les fonds secrets » par Georges Chaffard.

51. *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre 1969, *op. cit.*

52. Rapport de la commission d'enquête sur les activités du SAC, *op. cit.*, p. 917.

53. François Audigier, *op. cit. (Histoire du SAC)*, p. 74.

54. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 1)*, p. 187.

55. François Audigier, *op. cit. (Histoire du SAC)*, p. 85-86.

56. *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre 1969, *op. cit.*



57. François Audigier, *op. cit. (Histoire du SAC)*, p. 90-91.
58. Entretien de l'auteur avec René Vignal.
59. Claude Faure, *op. cit.*, p. 313.
60. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 150.
61. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 352. Constantin Melnik, *op. cit. (Mille jours)*, p. 49.
62. Pierre Lefranc, *op. cit. (Gouverner selon de Gaulle)*, p. 159.
63. Entretien de Jacques Chaban-Delmas avec Odile Rudelle, 14 février 1984 (FNSP, 0R1). Jacques Chaban-Delmas, *L'ardeur*, Paris, Stock, 1975, p. 244.
64. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 353. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 150-152.
65. Cité dans Pierre Bas, *op. cit.*, p. 151.
66. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 1)*, p. 333. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 203-204.
67. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron (13 octobre 2011).
68. Entretien de l'auteur avec Eugène Gaubert.
69. Claude Faure, *op. cit.*, p. 322. Sébastien Laurent : « Le gaullisme et la "société du renseignement" sous la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République : quand l'«État» secret s'impose au pouvoir politique », dans François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Éditions nouveau monde, 2013, p. 346-347.
70. Pierre Lemarchand, « *Barbouze* » du Général, Paris, 2005, p. 84-85.
71. Dix-neuf « barbouzes » sont tués dans l'explosion d'un colis de 772 kg censé transporter du matériel d'imprimerie pour la propagande. L'offset original aurait été remplacé par un engin explosif dans un entrepôt très surveillé du port, ce qui suppose des complicités à très haut niveau. Surtout, la technique utilisée nécessite une maîtrise certaine des engins explosifs. C'est pourquoi Pierre Lemarchand y voit la main « de quelqu'un du SDECE » lié à l'OAS (Pierre Lemarchand, *op. cit.*, p. 126-127). Sa thèse est probablement la plus plausible même si certains médias et hommes politiques – d'opposition – y ont vu le souci des proches du général de Gaulle d'éliminer toutes traces de ces « barbouzes ».
72. Pierre Lemarchand, *op. cit.*, p. 82.
73. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 184-185.
74. Raymond Sassia, *Le mousquetaire du Général*, Paris, Éditions Guéna, 2010, p. 103-105.



75. Roger Tessier, *op. cit.*, p. 59-60.
76. Audition de Lucien Bitterlin devant la Commission d'enquête parlementaire sur le SAC, 16 février 1982 (Lucien Bitterlin, *Nous étions tous des terroristes. L'histoire des « barbouzes » contre l'OAS en Algérie*, Paris, Éditions du témoignage chrétien, 1983, p. 318).
77. Pierre Lemarchand, *op. cit.*, p. 127-128.
78. Claude Faure, *op. cit.*, p. 322.
79. Pierre Lemarchand, *op. cit.*, p. 204.
80. Constantin Melnik, *op. cit. (De Gaulle et les services secrets)*, p. 467.
81. Sébastien Laurent, *Politiques de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009, p. 9-10.
82. *Le Canard enchaîné*, 11 mai 1960 : « Police sans assurance ». *France Observateur*, 21 avril 1960 : « Qui gouverne la France ? » par Georges Suffert.
83. Postface de Constantin Melnik, *op. cit.*, p. 548.
84. *Le Monde*, 7 novembre 1961 : « Cinquième République, troisième acte I. La tête et les jambes » par Pierre Vianson-Ponté.
85. Pierre Vianson-Ponté, *op. cit. (Les gaullistes)*, p. 118.
86. *Foccart parle*, *op. cit. (T. 2)*, p. 285.
87. Allocution d'ouverture de Pierre Messmer dans *Cahiers du Centre de recherche historique* de l'EHESS n° 30, octobre 2002, *Foccart entre France et Afrique*, p. 13.
88. *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre 1969 : « Foccart et les fonds secrets » par Georges Chaffard.
89. *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre 1969, *op. cit.*
90. Pierre Lemarchand, *op. cit.*, p. 204.
91. Entretien de l'auteur avec Georgette Elgey (21 juin 2011).
92. Entretien de l'auteur avec Robert Poujade (26 juin 2010).
93. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 277.
94. Bob Maloubier, *op. cit.*, p. 150-153 et 166-167.
95. Jean-Pierre Lenoir, *op. cit.*, p. 189.
96. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 278-279.
97. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 280.
98. Pierre Lemarchand, *op. cit.*, chapitre 9.
99. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 278.

100. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 279.
101. Télégramme de l'ambassade de Grande-Bretagne au Foreign Office Londres, n° 46, 17 janvier 1966 (PRO, FO371/189100).
102. Télégramme de l'ambassade de Grande-Bretagne au Foreign Office Londres, n° 124, 14 février 1966 (PRO, FO371/189100).
103. *Le Nouvel Observateur* n° 62 du 19 janvier 1966 : « Voici comment un ministre au moins et plusieurs hauts fonctionnaires français ont voulu tenir la justice dans l'ignorance de ce qu'ils savaient sur l'un des scandales les plus retentissants du siècle » par Hector de Galard.
104. Ces deux documents appartiennent au dossier Ben Barka que Pierre Pascal a conservé, à la demande du ministre des Armées Pierre Messmer, et qu'il a remis au Service historique de la Défense (Entretien de l'auteur avec Pierre Pascal, 25 février 2014).
105. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron.
106. *Le Figaro*, 12 février 1995 : « Les confidences de Jacques Foccart. Ce proche du Général publie aujourd'hui le premier tome de ses souvenirs. Entretien ».
107. Entretien de l'auteur avec Eugène Gaubert.
108. Constantin Melnik, *op. cit. (Mille jours)*, p. 274.
109. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 281.
110. Bob Maloubier, *op. cit.*, p. 174.
111. Jean-Pierre Lenoir, *op. cit.*, p. 201-202. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 359.
112. Jean-Pierre Lenoir, *op. cit.*, p. 246.
113. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal. T. 1)*, p. 333-334.
114. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 58. *Le Nouvel Observateur*, 20 octobre 1969 : « L'homme des affaires secrètes » par Georges Chaffard.
115. Entretien de l'auteur avec Georgette Elgey.
116. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 1)*, p. 334-335.
117. Sébastien Laurent, *op. cit. (Le gaullisme et la « société du renseignement »)*, p. 349-351.
118. Au sein du cabinet du ministre des Armées, trois hommes – deux militaires et un civil (Pierre Pascal) – s'occupent du SDECE (Entretien de l'auteur avec Pierre Pascal).

119. Note de Michel Dupuch pour René Journiac, Paris, 8 novembre 1967 (AN, 5AG3/1187).
120. Constantin Melnik, *op. cit.* (1 000 jours), p. 156.
121. Pour Foccart, « il a trahi son pays » (Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 2*), p. 59-60).
122. Claude Faure, *op. cit.*, p. 372-373.
123. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 384-386.
124. Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 273-275.
125. Claude Faure, *op. cit.*, p. 373.
126. Jean-Pierre Lenoir, *op. cit.*, p. 240.
127. Claude Faure, *op. cit.*, p. 377.

## **CHAPITRE 6**

1. La Communauté franco-africaine était organisée par le titre XIII de la Constitution du 4 octobre 1958. Les anciens territoires d'outre-mer français accèdent au statut d'État membre de la Communauté mais ne disposent pas de la souveraineté internationale dont seule la République française dispose.
2. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 144.
3. Maurice Delauney, *Kala-kala. De la grande à la petite histoire : un ambassadeur raconte*, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 160-161.
4. Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique : décoloniser et coopérer (1958-1974)*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 70-77.
5. Note du Secrétariat général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches (SGAM par la suite) pour le secrétaire général, Paris, 29 avril 1966 (AN, 5AG3/1171).
6. Note du Secrétariat général de la Communauté (SGC par la suite), Paris, 10 avril 1961 (AN, 5AG3/1171).
7. Le décret n° 74-598 du 21 juin 1974 abroge le décret n° 61-491 créant le Conseil pour les Affaires africaines et malgaches dont le secrétariat est assuré par le SGAM. Ce dernier perdant sa raison d'être officielle est donc supprimé (AN, 5AG3/1170).
8. Note du SGAM, Paris, 13 juin 1974 (AN, 5AG3/1171).
9. Instruction du Président (Charles de Gaulle) sur le rôle du SGC, Paris, 16 mars 1960 (AN, 5AG3/1171).

10. Entretien de l'auteur avec Jean Méo.
11. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
12. Entretien de Paul Masson avec Frédéric Turpin et Émilie Willaert.
13. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
14. Alain Plantey : « Jacques Foccart et la politique africaine du général de Gaulle », dans *Espoir* (Paris), n° 114, janvier 1998, p. 104.
15. Allocution d'ouverture de Pierre Messmer, *op. cit.* (*Cahier du centre de recherches historiques*), p. 14.
16. Lettre de Jacques Foccart à Michel Debré, Paris, 2 février 1964 (FNSP, 2DE3).
17. Jean Charbonnel, *op. cit.*, p. 159.
18. Note de René Journiac sur l'organisation du travail, Paris, 15 février 1967 (AN, 5AG3/1171).
19. Alain Plantey, *op. cit.* (*Espoir*), p. 106.
20. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey.
21. Lettre de Jacques Foccart à Michel Debré, Paris, 28 octobre 1960 (AN, 5AG3/1171).
22. Entretien de Michel Debré avec Odile Rudelle, juin 1981 (FNSP, OR4).
23. Louis Sanmarco, *Le colonisateur colonisé*, Paris, Éditions Pierre-Marcel Favre, 1983, p. 223. Georges Gorse, *Je n'irai pas à mon enterrement*, Paris, Plon, 1992, p. 245.
24. Philip Cerny, *Une politique de grandeur*, Paris, Flammarion, 1986, p. 79.
25. Philip Cerny, *op. cit.*, p. 83.
26. Lettre de Mgr Maury à Jacques Foccart, Dakar, 22 mars 1960 (AN, FPR267).
27. *Le Nouvel Observateur*, 27 octobre 1969 : « L'Afrique de Foccart » par Georges Chaffard.
28. Marc Michel, *op. cit.* (*Debré*), p. 640-641.
29. Propos de Jacques Foccart rapporté dans l'entretien de Michel Rouganou avec Raphaël Ulrich-Pier, 18 janvier 2000 (AGP/AN, 1AV606).
30. *Le Nouvel Observateur*, 27 octobre 1969, *op. cit.* Consulter également l'entretien du 29 mai 1996 de l'ancien ambassadeur de la république du Sénégal à Paris, André Guillabert, recueilli par Daniel Desmarets, dans *Espoir* (Paris), n° 134, avril 2003, p. 55-62.

31. Alain Peyrefitte, *C'était De Gaulle. Tome 2. La France reprend sa place dans le monde*, Paris, France loisirs, 1998, p. 463.
32. Note de Michel Debré pour M. Lobut, Paris, 14 novembre 1960 (FNSP, 2DE20).
33. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain (30 juin 2010).
34. Décret n° 62-1505 du 14 décembre 1962 relatif aux attributions du secrétariat d'État aux Affaires étrangères (AN, FPR320).
35. Jean Foyer, *Sur les chemins du droit avec le Général. Mémoires de ma vie politique*, Paris, Fayard, 2006, p. 195.
36. Raymond Triboulet, *Un ministre du Général*, Paris, Plon, 1986, p. 253-258. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 1)*, p. 315-316. Voir aussi la note du ministre de la Coopération sur les structures administratives et gouvernementales de la Coopération du 18 novembre 1965 (FNSP, 2DE21).
37. Note manuscrite du général de Gaulle sur le projet de décret relatif à l'organisation du ministère des Affaires étrangères, 4 mars 1969 (AN, 5AG3/1184).
38. Lettre de Michel Debré à Jean Foyer, Paris, 18 mai 1961 (FNSP, 2DE14 ; citée dans Marc Michel, *op. cit.*, p. 628).
39. Entretien de l'auteur avec Alain Plantey.
40. Entretien de l'auteur avec Jean Charbonnel.
41. Note de René Journiac sur l'organisation du travail du 15 février 1967, *op. cit.*
42. Cf. les comptes-rendus de ces réunions (AN, FPR6 à 8, 10, 93 à 97).
43. Jean-Marie Soutou, *Un diplomate engagé. Mémoires. 1939-1979*, Paris, Éditions de Fallois, 2011, p. 314.
44. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 60.
45. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 340.
46. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 341.
47. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 345.
48. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 340.
49. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 345.
50. Note du SGAM pour le président de la République, Paris, 30 juin 1970 (AN, FPU2702).
51. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 333.

52. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 337.
53. En 1884-1885, les puissances européennes se sont entendues sur les règles de partage du continent africain, confirmant notamment au roi des Belges Léopold II la possession l'État indépendant du Congo (qui devient officiellement une colonie belge en 1908). La France voit ses ambitions territoriales confirmées mais de l'autre côté du fleuve Congo et de l'Oubangui.
54. Roger Trinquier, *Le temps perdu*, Paris, Albin Michel, 1978, p. 385.
55. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 162.
56. Jean-Pierre Bat, *op. cit.*, p. 330-331.
57. Jean-Pierre Bat, *op. cit.*, p. 332.
58. Général Paul Aussaresses, *Je n'ai pas tout dit. Ultimes révélations au service de la France. Entretiens avec Jean-Charles Deniau*, Paris, Éditions du Rocher, 2008, p. 262-263.
59. *Le Point*, 3 août 1996 : « Confidentiel France ».
60. Foccart parle, *op. cit. (T. 1)*, p. 149.
61. Foccart parle, *op. cit. (T. 1)*, p. 213-215.
62. Alain Peyrefitte, *C'était De Gaulle. Tome 2. La France reprend sa place dans le monde*, Paris, France Loisirs, 1998, p. 471.
63. En 1967, Eyadéma, qui a probablement lui-même tué Olimpio en 1963, prend cette fois le pouvoir directement.
64. Foccart parle, *op. cit. (T. 1)*, p. 274-275.
65. Télégramme de la Direction des Affaires africaines et malgaches (MAE) à tous les postes diplomatiques, Paris, 17 août 1963 (MAE, DAAM-C1764 ; AN, FPU2013).
66. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 147.
67. Télégramme de l'Ambassadeur de France à Brazzaville à MAE, 13 août 1963 (MAE, DAAM-C1764).
68. Télégramme de l'Ambassadeur de France Brazzaville à MAE, 15 août 1963 (MAE, DAAM-C1764).
69. Sur le détail de cette crise, Jean-Pierre Bat, *La fabrique des « barbouzes »*. *Histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau monde, 2015, chapitre 6.
70. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 148.
71. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 149.
72. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 152.

73. Foccart parle, *op. cit.* (T. 1), p. 284.
74. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 152.
75. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 148.
76. Jean-Pierre Bat, *op. cit.*, p. 276 et 297.
77. Foccart parle, *op. cit.* (T. 1), p. 287.
78. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 1), p. 790.
79. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 320.
80. Lettre du président du Conseil du gouvernement du Mali (Mamadou Dia) au général de Gaulle, Dakar, 13 mai 1960 (FPR268).
81. Foccart parle, *op. cit.* (T. 1), p. 175. Roger Faligot, Pascal Krop, *La piscine. Les services secrets français. 1944-1984*, Paris, Seuil, 1985, p. 245-249.
82. Paul Aussaresses, *op. cit.* (*Je n'ai pas tout dit*), p. 113.
83. Note d'information du SDECE sur la situation au Cameroun, 18 décembre 1959 (AN, FPR149).
84. Lettre manuscrite du président Ahidjo à Jacques Foccart, Yaoundé, 9 avril 1960 (AN, FPR151).
85. Paul Aussaresses, *op. cit.* (*Je n'ai pas tout dit*), p. 102-110.
86. Roger Faligot, Pascal Krop, *op. cit.*, p. 240-241. Dans le documentaire de Patrick Benquet intitulé *Françafrique* (2010), Maurice Delaunay confirme l'implication des services français.
87. Philippe Bernert, *op. cit.*, p. 233.
88. Alexandre de Marenches, Christine Ockrent, *op. cit.*, p. 156-157.
89. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 1), p. 560.
90. Maurice Delauney, *op. cit.*, p. 183-184.
91. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 213-215.
92. Entretien de l'auteur avec Yves Guéna (21 mai 2010).
93. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 318-321.
94. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 690-691.
95. Pierre Messmer, *Ma part de France. Entretiens avec Philippe de Saint-Robert*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2003, p. 90.
96. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 53-54.
97. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 33.
98. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 334-335.
99. Pierre Messmer, *op. cit.* (*Ma part de France*), p. 90-91.
100. La note du SGAM du 9 janvier 1969 informe le président de la



République de la participation de pilotes britanniques et soviétiques aux raids de la *Nigerian Air Force* sur le Biafra (AN, FPU688).

101. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 2*), p. 428.

102. Compte-rendu de l'entretien entre Félix Houphouët-Boigny et Michel Debré, 29 novembre 1968 (FNSP, 5DE1).

103. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 2*), p. 516 et 525-526.

104. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 2*), p. 310.

105. Maurice Delauney, *op. cit.*, p. 219.

106. *Le Figaro*, 10 février 1995, *op. cit.*

107. Alain Plantey : « Jacques Foccart et la politique africaine du général de Gaulle » dans *Espoir* (Paris), n° 114, p. 106.

108. Antoine Glaser, Stephen Smith, *Comment la France a perdu l'Afrique ?* Paris, Calmann-Lévy, 2005, p. 95.

109. Entretien de l'auteur avec Michel Rougagnou (4 novembre 2010).

110. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven (30 novembre 2010).

111. *Foccart parle, op. cit. (T1)*, p. 265 et 308-309. Jean-Pierre Bat, Pascal Geneste : « Jean Mauricheau-Beaupré : de *Fontaine* à *Mathurin*, JMB au service du Général », 87-100, dans *Relations internationales* (Paris), n° 142, 2010/2, p. 90-91.

112. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 148.

113. Jean-Pierre Bat, *La fabrique des « barbouzes ». Histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau monde, 2015, chapitre 4 et 5.

114. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 147-148.

115. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 265.

116. Jean-Pierre Bat, *op. cit.*, p. 283.

117. Jean-Pierre Bat, Pascal Genest, *op. cit.*, p. 95.

118. Entretien de l'auteur avec le général Paul Aussaresses.

119. Entretien de l'auteur avec Paul Aussaresses.

120. Lettre de Jacques Foccart au colonel Paul Aussaresses, Paris, 14 août 1968 (document aimablement communiqué à l'auteur par le général Paul Aussaresses).

121. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.

122. Jean-Pierre Bat, *op. cit.*, p. 177-179.

123. Introduction de Pierre Messmer, *op. cit. (Cahiers du centre de recherches historiques)*, p. 14.



124. Jean-Pierre Bat, *op. cit.*, p. 193-196.
125. Entretien de l'auteur avec Jacques Rougeot (7 février 2011).
126. Pierre Lemarchand, *op. cit.*, p. 203.
127. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 209.
128. Entretien de l'auteur avec Bob Maloubier (19 juin 2013).
129. Bob Maloubier, *op. cit.*, p. 204-205. Entretien de l'auteur avec Bob Maloubier.
130. François Simon de Quirielle : vice-consul à Rio de Janeiro (1946), deuxième secrétaire à Varsovie (1951), en poste à l'administration centrale (Afrique-Levant) en 1953, consul général adjoint à Casablanca (1957), à l'administration centrale (Affaires culturelles) en 1959, premier conseiller à Yaoundé (1960), ambassadeur à Libreville (1964-1965).
131. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 276. Voir aussi Raymond Triboulet, *op. cit.*, p. 189-190.
132. Note du secrétariat d'État aux Affaires étrangères au sujet de l'audience de M. le Président M'Ba, Paris, 14 décembre 1962 (MAE, CABM119).
133. Maurice Delauney : breveté de l'ENFOM, en poste au Cameroun et à Madagascar avant 1958, ambassadeur de France au Gabon (1965-1972), ambassadeur de France à Madagascar (1972-1975), de nouveau ambassadeur de France au Gabon (1975-1979).
134. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 276-277.
135. Jacques Raphaël-Leygues : député UNR (1958-1960), ambassadeur de France en Côte d'Ivoire (1963-1979).
136. Audience de Georges Pompidou avec René Journiac, 24 mars 1972 (AN, FPR518).
137. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 317.
138. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
139. André Lewin : « Les acteurs de la politique africaine de la France », dans *Géopolitique africaine* (Paris), n° 4, novembre 2001, p. 242.
140. Entretien d'Yves Jouhaud avec Sarah Mohammed-Gaillard et Frédéric Turpin, 20 avril 2005 (AN/AGP, 1AV918).
141. Pierre Lefranc : « Jacques Foccart : une fidélité » dans *Vigilance et action*, bulletin de liaison du MIL, supplément au n° 116, juin 1998, p. 4.
142. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.
143. Réunion tripartite du 28 janvier 1966 (AN, FPR8).

- 144. Réunion tripartite du 24 novembre 1966 (AN, FPR8).
- 145. Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée. Tome 5. 1973-1974. La fin du gaullisme*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 2001, p. 81.
- 146. Entretien de l'auteur avec l'amiral Pierre Lacoste (27 octobre 2010).
- 147. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.

## CHAPITRE 7

1. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 327.
2. Témoignage de Georges Flicourt dans la *Lettre des Amis de Jacques Foccart* n° 4, juillet – septembre 2000.
3. Entretien de l’auteur avec Pierre Bas. Entretien de l’auteur avec Alain Plantey.
4. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 328.
5. Entretien de l’auteur avec Monique Durand.
6. Témoignage de Georges Flicourt, *op. cit.*
7. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 236.
8. Entretien de l’auteur avec Robert Poujade (26 juin 2010). Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l’Élysée. T. 4)*, p. 348.
9. Entretien de l’auteur avec Pierre Bas.
10. Paul Masson (1920-2009) : Breveté de l’École nationale de la France d’outre-mer, il officie en Afrique subsaharienne jusqu’aux indépendances. Il est alors haut-commissaire de France en Haute-Volta. Il dirige ensuite le BDPA jusqu’à sa nomination comme préfet du Lot en 1967.
11. Lettre de Jacques Foccart à Roger Barberot, Paris, 28 juin 1967 (FCDG, F26/40).
12. Lettre de Michel Debré à Jacques Foccart, Paris, 18 mars 1968 (FNSP, 5DE1).
13. Lettre de Michel Debré à Jacques Foccart, Paris, 3 janvier 1968 (FNSP, 5DE1).
14. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 97.
15. Entretien de l’auteur avec Jacques Godfrain.
16. Jean-Paul Cointet, Bernard Lachaise, Sabrina Tricaud (dir.), *Georges Pompidou et les élections*, Berne, PIE-Peter Lang, 2008, p. 65-78. Jérôme Pozzi, *op. cit.*, p. 137-138.
17. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 324-325.
18. Jérôme Pozzi, *op. cit.*, p. 135-136 et 158.
19. François Audigier, *op. cit.*, p. 116.
20. François Audigier, *op. cit.*, p. 110-111.
21. Dépêche de l’Ambassade britannique à Paris au Foreign Office, Paris, n° 74 (1011/325/66), 20 décembre 1966 (National Archives, FO371/189103).

22. Interview de Michel Bongrand dans *Parlements* (Paris), n° 4, 2005, p. 44-50.
23. Lettre de Jacques Foccart à Jean Sainteny, Paris, 27 décembre 1965 (FNSP, fonds Jean Sainteny, 4SA5dr3).
24. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 255-256.
25. Lettre de Michel Debré à Jacques Foccart, 23 janvier 1964 (FNSP, 2DE3).
26. Lettre de Jacques Foccart à Michel Debré, Paris, 2 février 1964 (FNSP, 2DE3).
27. Lettre de Michel Debré à Jacques Chaban-Delmas, Paris, 29 janvier 1964 (FNSP, 2DE3).
28. *Le Nouvel Observateur*, 27 octobre 1969, *op. cit.*
29. Foccart parle, *op. cit.* (T. 1), p. 399.
30. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.*
31. Foccart parle, *op. cit.* (T. 1), p. 420.
32. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 95.
33. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 97.
34. Robert Poujade, *Avec de Gaulle et Pompidou. Mémoires*, Paris, L'Archipel, 2011, p. 74.
35. Entretien de l'auteur avec Robert Poujade.
36. Jacques Godfrain, *L'Afrique notre avenir*, Paris, Michel Laffon, 1998, p. 101.
37. Entretien de l'auteur avec Jacques Rougeot.
38. Sylvain Mary, *op. cit.*, p. 59.
39. Robert Grossmann, *L'Appel du gaullisme. De Charles de Gaulle à Nicolas Sarkozy*, 2008, Éditions du Rocher, p. 110-113.
40. Par exemple, le 7 mai 1968, peu avant la tourmente (Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 94).
41. Entretien de l'auteur avec François-Georges Dreyfus (17 janvier 2011).
42. Lettre de Jacques Foccart à Guillaume du Couedic, secrétaire général du Mouvement des étudiants de France, Paris, 6 octobre 1958 (AN, FPR597).
43. Lettre de Jacques Foccart à Julien Martin, Paris, 10 janvier 1958 (FCDG, RPF611).
44. Note de Jacques Foccart au commandant Daille de l'état-major particulier du président de la République, Paris, 27 août 1959 (AN, FPR916).

45. Discours prononcé par Jacques Foccart aux journées de l'ESSEC, 16 janvier 1962 (AN, FPR778).
46. *Foccart parle, op. cit. (T. 1)*, p. 420.
47. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 97.
48. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 99.
49. *La Lettre des Amis de Jacques Foccart*, n° 2, janvier 2000 : « Jacques, un gaulliste » par le général Alain de Boissieu.
50. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 100-101.
51. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 102-103.
52. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 126.
53. Bernard Tricot, *Mémoires*, Paris, Quai Voltaire, 1994, p. 293.
54. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
55. *Le Nouvel Observateur*, 23 novembre 1969, *op. cit.*
56. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 122-123.
57. François Audigier : « Des gaullistes engagés contre la “subversion marxiste”, le cas des Comités de Défense de la République (CDR) en mai-juin 1968 », dans François Cochet, Olivier Dard (dir.), *Subversion, antisubversion, contre-subversion*, Paris, Riveneuve éditions, 2010, p. 86-87.
58. Entretien de l'auteur avec Yves Lancien.
59. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 125.
60. François Audigier, *op. cit.*, p. 119-121.
61. *Le Point*, 19 avril 2010 : « Charles Pasqua : “J'assume une certaine culture du secret” ». Propos recueillis par Hervé Gattegno.
62. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 136.
63. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 107.
64. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 133.
65. Entretien de l'auteur avec Robert Galley, 5 novembre 2002 (AGP).
66. Jean-Pierre Bat, *op. cit.*, p. 327-328.
67. Entretien de l'auteur avec Jean-Claude Dionot.
68. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 117.
69. Robert Poujade, *op. cit.*, p. 135-136.
70. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 143.
71. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 146-147.
72. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 148.
73. Bernard Tricot, *op. cit.*, p. 301.

74. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 336.
75. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 334.
76. Compte-rendu du général Alain de Boissieu, 6 juin 1968 (AGP).
77. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.* ; *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 405-414.
78. Éric Roussel, *op. cit.*, p. 870-878.
79. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 150.
80. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 149.
81. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 136-137.
82. Robert Poujade, *op. cit.*, p. 141.
83. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 277-278.
84. Lettre de Pierre Bas à l'auteur, Paris, 14 septembre 2012.
85. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 150-151.
86. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain. Pierre Lefranc, *op. cit.*, p. 239.
87. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 337.
88. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 278. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
89. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 337.
90. Robert Grosmann, *op. cit.*, p. 193.
91. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 151-152.
92. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 154.
93. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 153-54.
94. Lettre de Jacques Foccart à Michel Debré, Paris, 2 février 1964 (FNSP, 2DE3).
95. Entretien de l'auteur avec Jean Charbonnel.
96. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 315-319.
97. Lettre de René Brouillet à Jacques Foccart, Rome, 5 juin 1970 (FCDG, F40/15).
98. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 497, 699.
99. Philippe Gastaud, *Sports et mouvements de jeunesse catholiques en Guadeloupe au xx<sup>e</sup> siècle. Histoire de l'identité créole*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 230-231.
100. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 2), p. 360, 682.
101. Lettre de René Brouillet à Jacques Foccart du 5 juin 1970, *op. cit.*
102. Entretien de l'auteur avec Jacques Rougeot.

103. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 112.
104. Entretien de l'auteur avec Jacques Rougeot.
105. Entretien de l'auteur avec François-Georges Dreyfus, alors directeur de l'IEP de Strasbourg et futur professeur à l'Université de Paris IV – Sorbonne.
106. Entretien de l'auteur avec Jacques Rougeot.
107. *Le Point*, 10 mai 1997 : « L'UNI ne fait plus l'union » par François Dufay.
108. Robert Poujade, *op. cit.*, p. 151.
109. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 165-168.
110. Lettre de Michel Debré à Jacques Foccart, Paris, 28 mai 1968 (FNSP, 5DE1).
111. Lettre de Michel Debré à Jacques Foccart, Paris, 22 novembre 1968 (FNSP, 5DE1).
112. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 204-207.
113. Maurice Grimaud, *op. cit.*, p. 406.
114. Robert Poujade, *op. cit.*, p. 152.
115. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 240.
116. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.*
117. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 269-279.
118. Le garde du corps d'Alain Delon est retrouvé mort – assassiné – dans une décharge de la banlieue parisienne début octobre 1968. Parallèlement à cette affaire de droit commun, commencent à circuler des rumeurs suivant lesquelles il existerait des photos compromettantes de Claude Pompidou en galante compagnie avec une autre femme. Une véritable machine de guerre pour déstabiliser Georges Pompidou se développe ainsi pendant plusieurs semaines.
119. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.*
120. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 576.
121. Cf. le récit de Michel Debré dans Jean Mauriac, *op. cit.*, p. 102-103. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 648-650.
122. Bernard Tricot, *op. cit.*, p. 364.
123. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 660-661.
124. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 683.
125. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 721.
126. François Audigier, *op. cit.*, p. 198-200.
127. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 750.



128. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.*
129. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 767-769.
130. Membre du Conseil d'État, il a été notamment directeur du cabinet de Léopold Sédar Senghor, secrétaire d'État à la présidence du Conseil en 1955-1956, conseiller juridique du gouvernement togolais (1957-1958), et conseiller technique chargé de la division des Affaires générales au ministère d'État chargé de la Coopération en 1959-1960. Il est nommé secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches le 3 mai.
131. Alain Poher, *Trois fois président. Mémoires*, Paris, Plon, 1993, p. 184.
132. Bernard Tricot, *Mémoires*, Paris, Quai Voltaire, 1994, p. 359-360.
133. *Le Nouvel Observateur*, 20 octobre 1969 : « L'homme des affaires secrètes » par Georges Chaffard.
134. *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre 1969 : « Foccart et les fonds secrets » par Georges Chaffard
135. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 2)*, p. 769.
136. *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre, *op. cit.*
137. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 3)*, p. 60-61.
138. La source de cette folle histoire est en fait le roman de Léon Uris (*Topaz*) et son inspirateur, le très revanchard ex-agent du SDECE Philippe Thyraud de Vosjoli.
139. Roland Dumas, *Le fil et la pelote. Mémoires*, Paris, Plon, 1996, p. 187-188.
140. Roland Dumas, *op. cit.*, p. 189.
141. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 4)*, p. 125.
142. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
143. François Audigier, *op. cit. (Histoire du SAC)*, p. 210-211.
144. Lettre-circulaire de Jacques Foccart, Paris, 5 rue de Solferino, 6 juin 1969 (FNSP, 5DE1).
145. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
146. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 3)*, p. 16-18.

## **CHAPITRE 8**

1. Entretien de Jacques Patault avec Jean-Pierre Williot, 30 mai 1995 (AN/AGP, 1AV103).
2. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée T. 3)*, p. 70.
3. Sabrina Tricaud, *L'entourage de Georges Pompidou : institutions, hommes*



*et pratiques*, Berne, PIE-Peter Lang, 2014, p. 216.

4. *Le Monde*, 30 avril 1969 : « Certains dirigeants d'Afrique noire francophone craignent un repli sur l'«Hexagone» » par Philippe Decraene.

5. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 60-62 et 70-71.

6. Entretien de Jacques Foccart (AN/AGP).

7. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 77.

8. *Foccart parle, op. cit.* (T. 1), p. 221.

9. Sabrina Tricaud, *op. cit.* (*L'entourage de Georges Pompidou*), p. 218.

10. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 72-73.

11. Entretien de Jacques Foccart (AN/AGP).

12. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 144.

13. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 762.

14. Denis Baudouin, *Dans les allées du pouvoir*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1990, p. 83-84.

15. *Foccart parle, op. cit.* (T. 2), p. 27.

16. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 71.

17. *Foccart parle, op. cit.* (T. 2), p. 15-16.

18. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 73.

19. Entretien de l'auteur avec Jacques Le Cornec (17 décembre 2012).

20. Entretien de l'auteur avec Philippe Mestre (17 septembre 2013).

21. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 711.

22. Sarah Mohamed-Gaillard : « Pierre Messmer, ministre de l'Outre-Mer (1971-1972) », dans François Audigier, François Cochet, Bernard Lachaise, Maurice Vaïsse (dir.), *Pierre Messmer. Au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Paris, Riveneuve éditions Bretagne, 2012, p. 241-251.

23. Entretien de Pierre Messmer avec Anne Leboucher-Sebbab et Armelle Demagny (17 janvier 2001 ; AN/AGP, 1AV754-755).

24. Entretien de l'auteur avec Olivier Stirn (17 février 2012).

25. Lettre de Jacques Foccart à Jean-Marcel Jeanneney, Paris, 26 février 1969 (FNSP, fonds Jean-Marcel Jeanneney, JMJ71).

26. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 110.

27. *Foccart parle, op. cit.* (T. 2), p. 16-17.

28. Témoignage de Jacques Foccart dans *Démocrates*, revue d'information de l'Union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République, numéro spécial (FCDG, fonds

UDV<sup>e</sup> – UDR, carton 2).

29. Entretien de Daniel Droulers avec Sabrina Tricaud, 8 octobre 2009 (AN/AGP, 11AV441).

30. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 497.

31. Témoignage d'Olivier Guichard dans *Démocrates*, numéro spécial, *op. cit.*

32. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 3*), p. 499.

33. *Foccart parle, op. cit.* (*T. 2*), p. 232-233.

34. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 1977, Lille Saint-Germain, société anonyme au capital de 1 860 000 francs (CRPL, 23W321).

35. Le déjeuner se fait en présence du fils du Général, l'amiral Philippe de Gaulle, et de son gendre Alain de Boissieu.

36. Rapport du conseil d'administration du 10 novembre 1977, *op. cit.*

37. Gilbert Pilleul (dir.), *L'entourage et De Gaulle*, Paris, Plon/Espoir, 1979.

38. Intervention de Robert Rigaud dans la *Lettre des Amis de Jacques Foccart* n° 2, janvier 2000, *op. cit.*

39. Entretien de l'auteur avec Jean Méo (6 décembre 2010).

40. Jean Méo, *Une fidélité gaulliste à l'épreuve du pouvoir, de De Gaulle à Chirac*, Paris, Lavauzelle, 2008, p. 399-400.

41. Jean Mauriac, *op. cit.*, p. 118-119.

42. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 5*), p. 550 et 581.

43. Roland Dumas, *Le fil et la pelote. Mémoires*, Paris, Plon, 1996, p. 180.

44. *Foccart parle, op. cit.* (*T. 2*), p. 309.

45. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 2*), p. 125 et 128.

46. Paul Aussaresses, *op. cit.* (*Je n'ai pas tout dit*), p. 96-97.

47. François Audigier, *op. cit.*, p. 122.

48. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron.

49. François Audigier, *op. cit.*, p. 179-180.

50. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.

51. *Foccart parle, op. cit.* (*T. 2*), p. 20-21.

52. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron.

53. Claude Faure, *op. cit.*, p. 456.

54. François Audigier, *op. cit.* (*Histoire du Sac*), p. 196-197.

55. *Foccart parle, op. cit.* (*T. 2*), p. 21-22.

56. François Audigier, *op. cit. (Histoire du SAC)*, p. 219-221.
57. *Le Point*, 19 avril 2010 : « Charles Pasqua : “J’assume une certaine culture du secret” », propos recueillis par Hervé Gattegno.
58. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 29.
59. Entretien de l’auteur avec Claude de Peyron.
60. Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 295.
61. Entretien de l’auteur avec Philippe Mestre.
62. Propos cité dans Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer, *op. cit.*, p. 298.
63. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l’Élysée. T. 3)*, p. 468-469.
64. Alexandre de Marenches, Christine Ockrent, *Dans le secret des princes*, Paris, Stock, 1987, p. 103.
65. Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer, *op. cit.*, p. 301-302. Roger Faligot, Pascal Krop, *op. cit.*, p. 312-314.
66. Alexandre de Marenches, Christine Ockrent, *op. cit.*, p. 135-136.
67. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 303.
68. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l’Élysée. T. 5)*, p. 77.
69. Jacques Foccart, *Journal de l’Élysée. Tome 4. La France pompidolienne. 1971-1972*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 2000, p. 360.
70. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 19.
71. Lettre de Pierre Messmer à Roger Barberot, Sarrebourg, 21 mars 1970 (FCDG, F26/23).
72. *Le Figaro*, 20-21 novembre 1971 : « Le colonel Barberot met en cause le fonctionnement du SDECE ».
73. *La lettre du cousin Jean* n° 770, 30 novembre 1971 par Jean-André Faucher (FNSP, fonds Léo Hamon, 1HA111).
74. Interview de Paul Sentenac dans le documentaire réalisé par Reynold Ismard, *Pendant ce temps-là* : « L’affaire Markovic », diffusé sur France 3 en 2001.
75. Au cours d’une conversation du 25 janvier 1971, Billotte dénonce la lâcheté du Premier ministre qui n’a rien fait alors que « tous les directeurs du SDECE étaient plus ou moins aux mains de l’étranger ». Il accuse également Pompidou, à qui il est venu présenter des preuves, de n’avoir rien fait de peur

de voir circuler de nouvelles photos truquées de son épouse (Jean Mauriac, *op. cit.*, p. 72-73).

76. Billotte réclame même la dissolution du SDECE (*L'Aurore*, 29 novembre 1971 : « Président des gaullistes de gauche, le général Billotte reparle de l'«affaire» : «Je comprends que Roger Barberot ait pu exploser !» »).

77. Entretien de l'auteur avec Philippe Mestre.

78. Roger Barberot, *Brouillard et pièges. Juin 1969-avril 1974*, Neuilly, Imprimerie Labarelly, 1977.

79. Denis Baudouin vient du Centre Démocratie de Progrès de Jacques Duhamel. Il rejoint le clan présidentiel en 1969 et est en charge des relations avec la presse au secrétariat général de la présidence de la République. Un autre centriste lui succède en 1973 : Xavier Marchetti.

80. Lettre de Paul Sentenac à Roger Barberot, 23 septembre 1977 (FCDG, F26/40).

81. Interviews d'Anne-Marie Dupuy et de Paul Sentenac dans *Pendant ce temps-là* : « L'affaire Markovic », réalisé par Reynold Ismard (France 3, 2001).

82. Alexandre de Marenches, Christine Ockrent, *op. cit.*, p. 156-157.

83. Dépêche de l'ambassade des États-Unis à Paris au Département d'État, Paris, 7 juillet 1969 (Archives nationales des États-Unis – NARA –, Washington, RG59, central foreign policy file 67-69, box2096).

84. Les crédits du Fonds d'Action Conjoncturelle pour 1969 sont ainsi débloqués (Relevé de décisions du conseil restreint du 17 juin 1970 ; 5AG2/58). Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 3)*, p. 384.

85. Relevé de décision du conseil restreint du 24 juillet 1969 (AN, 5AG2/52).

86. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 3)*, p. 94-95.

87. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 3)*, p. 468-469.

88. Compte-rendu des conseils restreints du 2 septembre 1969 (AN, 5AG2/52) et du 23 janvier 1970 (AN, 5AG2/54).

89. Compte-rendu de la réunion tripartite du 30 septembre 1971 (AN, FPR9).

90. Compte-rendu de la réunion tripartite du 30 août 1973 (AN, FPR10).

91. Foccart parle, *op. cit. (T. 2)*, p. 217-218.

92. Lettre de Jacques Foccart à Maurice Delauney, ambassadeur de France à Libreville, Paris, 13 septembre 1969 (AN, FPU687).

93. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 3)*, p. 185.

94. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 4)*, p. 124-125.

95. Foccart parle, *op. cit.* (T. 2), p. 204.
96. Compte-rendu de la réunion tripartite du 18 mai 1972 (AN, FPR9).
97. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 4), p. 334-335.
98. Relevé de décisions du conseil restreint relatif à l'examen du problème de la révision des accords de coopération du 22 décembre 1972 (AN, 5AG2/65).
99. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 4), p. 576.
100. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 5), p. 497-498.
101. Foccart parle, *op. cit.* (T. 2), p. 212-213.
102. Foccart parle, *op. cit.* (T. 2), p. 204-205. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 3), p. 287-289.
103. Cf. l'échange de lettres entre Jacques Foccart et Maurice Schumann des 30 janvier et 8 février 1970 (FCDG, F40/15) et Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 3), p. 177-178 et 183-184.
104. Note du président de la République sur la politique de coopération en Afrique francophone, Paris, 19 novembre 1972 (AN, 5AG2/1025).
105. Lettre de Jacques Foccart à Maurice Schumann, Paris, 25 juin 1971 (FCDG, F40/18).
106. Lettre de Maurice Schumann à Jacques Foccart, Paris, 29 juin 1971 (FCDG, F40/18).
107. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 3), p. 763.
108. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 3), p. 219-220.
109. Note du président de la République du 19 novembre 1972, *op. cit.*
110. Lettre du ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin, au ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, Paris, 17 novembre 1972 (FCDG, F40/20).
111. Lettre personnelle de Maurice Schumann à Jacques Foccart, Paris, 14 décembre 1972 (FCDG, F40/21).
112. Foccart parle, *op. cit.* (T. 2), p. 187-188.
113. Note du président de la République du 19 novembre 1972, *op. cit.*
114. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 4), p. 338.
115. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 4), p. 600.
116. Note du président de la République du 19 novembre 1972, *op. cit.*
117. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 4), p. 360. Foccart parle, *op. cit.* (T. 2), p. 79-80.
118. Lettre de Pierre Billecocq à Jacques Foccart, Paris, 21 février 1973 (AN, 5AG3/469 et 1184).

119. Entretien d'Éric Roussel avec Pierre Billecocq, avril 1976 (document aimablement communiqué par Éric Roussel).
120. Lettre de Pierre Billecocq à Jacques Foccart du 21 février 1973, *op. cit.*
121. Propos de Georges Pompidou, 20 février 1973 (Jacques Foccart, *op. cit.* (t. 5), p. 80).
122. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 5*), p. 107, 113 et 130-131.
123. Lettre de Félix Houphouët-Boigny à Georges Pompidou, Abidjan, 8 février 1971 (AN, FPR188).
124. Lettre de Jacques Foccart à Jacques Raphaël-Leygues, Paris, 13 avril 1973 (AN, FPR188).
125. *Foccart parle, op. cit.* (T. 2), p. 214.
126. Michel Jobert, *Mémoires d'avenir*, Paris, Grasset, 1975, p. 272.
127. AN, 5AG2/1066.
128. Note de René Journiac pour Michel Jobert, Paris, 6 juillet 1972 (AN, 5AG2/98).
129. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 5*), p. 559-560 et 564.
130. Cité dans Albert Bourgui, *op. cit.*, p. 137.
131. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 5*), p. 344-345.
132. Pierre Messmer, *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 418-419.
133. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 4*), p. 619.
134. *Foccart parle, op. cit.* (T. 2), p. 32.
135. *Foccart parle, op. cit.* (T. 2), p. 34-35.
136. Sabrina Tricaud, *op. cit.* (*L'entourage de Georges Pompidou*), p. 211-213.
137. Note de Michel Jobert sur le Conseil des ministres du 5 juillet 1972 (AGP).
138. *Foccart parle, op. cit.* (T. 2), p. 38-39.
139. Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec, Sabrina Tricaud (dir.), *Georges Pompidou et les élections*, Berne, PIE-Peter-Lang, 2008, p. 261-263.
140. Entretien de l'auteur avec Philippe Mestre.
141. François Audigier, *op. cit.* (*Histoire du SAC*), p. 278-281.
142. *Foccart parle, op. cit.* (T. 2), p. 41.
143. Jérôme Pozzi, *op. cit.* (*Les mouvements gaullistes*), *op. cit.*, p. 287-288.



144. Michèle Cotta, *Cahiers secrets de la V<sup>e</sup> République. Tome 1 : 1965-1977*, Paris, Fayard, 2007, p. 449.
145. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 435-436.
146. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 500.
147. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 499.
148. Jacques Chaban-Delmas, *L'ardeur*, Paris, Stock, 1975, p. 445-446.
149. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 51-52. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 554.
150. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 112, 126, 494 et 593.
151. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 51-52.
152. Entretien de l'auteur avec Philippe Mestre.

## CHAPITRE 9

1. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 552-553, 575-576.
2. Édouard Balladur, *Deux ans à Matignon*, Paris, Plon, 1995, p. 24.
3. Yves Guéna, *Le temps des certitudes. 1940-1969*, Paris, Flammarion, 1982.
4. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 61-62.
5. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 52. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 588-589.
6. Émile Biasini, *Grands travaux. De l'Afrique au Louvre*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 203.
7. Charles Pasqua, *Ce que je sais... tome 1. Les Atrides. 1974-1986. Mémoires*, Paris, Seuil, 2008, p. 20-21.
8. Entretien de l'auteur avec Jean Charbonnel.
9. Jacques Le Cornec, *op. cit.*, p. 294.
10. Entretien de l'auteur avec Robert Poujade (26 juin 2010).
11. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 56. Ce que Jacques Chaban-Delmas reconnaît lui-même dans ses *Mémoires de demain (op. cit., p. 472-473)*.
12. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 63-64. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 614.
13. Jacques Le Cornec, *op. cit.*, p. 305.
14. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 616-620.
15. Robert Poujade, *Avec De Gaulle et Pompidou. Mémoires*, Paris, L'Archipel, 2011, p. 292.

16. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 5*), p. 597.
17. Robert Poujade, *op. cit.*, p. 288.
18. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
19. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
20. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 5*), p. 596-598.
21. François Audigier, *op. cit.* (*Histoire du SAC*), p. 289-294.
22. Robert Poujade, *op. cit.*, p. 288.
23. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 58.
24. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 5*), p. 622-624.
25. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 65.
26. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain. Jacques Le Cornec, *op. cit.*, p. 308.
27. Entretien de l'auteur avec Claude Pierre-Brossolette (13 décembre 2010).
28. Entretien de l'auteur avec Claude Pierre-Brossolette.
29. Olivier Stirn, *Mes présidents. Cinquante ans au service de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Le félin Kiron, 2004, p. 106.
30. Robert Poujade, *op. cit.*, p. 292.
31. Entretien de l'auteur avec Robert Poujade.
32. Robert Poujade, *op. cit.*, p. 291.
33. Entretien de l'auteur avec Jean Charbonnel.
34. Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée. T. 5*), p. 621.
35. Entretien de l'auteur avec Pierre Mazeaud.
36. Jérôme Pozzi, *op. cit.*, p. 299-307.
37. Yves Guéna, *Mémoires d'Outre-Gaulle. Souvenirs*, Paris, Flammarion, 2010, p. 105.
38. Discours de Jacques Chirac devant le conseil national de l'UDR, 23 février 1975 (FCDG, fonds UDV<sup>e</sup> – UDR, boîte 1).
39. Entretien de l'auteur avec Robert Poujade.
40. Entretien de l'auteur avec Robert Poujade.
41. Entretien de l'auteur avec Pierre Mazeaud.
42. Charles Pasqua, *op. cit. (T. 1)*, p. 51.
43. Bernard Billaud, *D'un Chirac l'autre*, Paris, Éditions de Fallois, 2005, p. 126.
44. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 238.
45. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.



46. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon (14 octobre 2010).
47. Entretien de l'auteur avec Pierre Mazeaud.
48. Entretien de l'auteur avec Jean Méo.
49. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 241.
50. Entretien de l'auteur avec Jean Charbonnel.
51. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon. Lettre de Pierre Bas à l'auteur, Paris, 14 septembre 2012.
52. Entretien de l'auteur avec Bernard Billaud.
53. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon.
54. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
55. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 247.
56. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 230.
57. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
58. Jean Mauriac, *L'après De Gaulle*, Paris, Fayard, 2006, p. 182-183.
59. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
60. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
61. Lettre de Pierre Bas à l'auteur, Paris, 14 septembre 2012.
62. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 66.
63. Entretien de l'auteur avec Claude Pierre-Brossolette.
64. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
65. Jean-Marie Soutou, *op. cit.*, p. 340.
66. Entretien de l'auteur avec Philippe Mestre.
67. Jean Mauriac, *op. cit.*, p. 182.
68. André Lewin, *Ahmed Sékou Touré (1922-1984). Président de la Guinée. Tome 7 : Juin 1977-Mars 1984*, Paris, L'Harmattan Guinée, 2013, p. 264.
69. Le Président Giscard d'Estaing se rend finalement en Côte d'Ivoire en janvier 1978.
70. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 249.
71. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 260-261.
72. Entretien de l'auteur avec Olivier Stirn.
73. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 269-270.
74. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 271.
75. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 275.
76. Témoignage d'Olivier Stirn dans Cahiers du centre de recherches historiques, *op. cit.*, p. 66.
77. Olivier Stirn, *op. cit.*, p. 105-108.

78. Entretien de l'auteur avec Olivier Stirn.
79. Dominique Fonvielle, *Mémoires d'un agent secret*, Paris, Flammarion, 2002, p. 141.
80. Dominique Fonvielle, *op. cit.*, p. 141.
81. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.
82. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.
83. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 19.
84. Entretien de l'auteur avec Philippe Mestre.
85. Entretien de l'auteur avec l'amiral Pierre Lacoste.
86. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.
87. Entretien de l'auteur avec Pierre Lacoste.
88. Dominique Fonvielle, *op. cit.*, p. 186-188.
89. Voir notamment le chapitre « L'inversion de la hiérarchie traditionnelle ou le "triomphe de la diplomatie du chantage" » dans Jean-François Obiang, *France-Gabon. Pratiques clientélares et logiques d'État dans les relations franco-gabonaises*, Paris, Karthala, 2007.
90. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 267.
91. Pour Maurice Robert, « il ne fait pas de doute que ce crime était politique et que les commanditaires étaient proches du pouvoir gabonais... » (Maurice Robert, *op. cit.*, p. 220).
92. Institut Charles de Gaulle, Centre d'étude d'Afrique noire, *La politique africaine du général de Gaulle. 1958-1969*, Paris, Pedone, 1981, p. 275.
93. Philippe Madelin, *op. cit.*, p. 35-38.
94. Antoine Glaser, Stephen Smith, *op. cit.*, p. 156.
95. Loïc Le Floch-Prigent, *Affaire Elf, affaire d'État. Entretiens avec Éric Decouty*, Paris, Le Cherche Midi, 2001, p. 78-79.
96. Jacques Foccart, *op. cit. (Journal de l'Élysée. T. 5)*, p. 474 et 485.
97. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 369-370.
98. Entretien de l'auteur avec Claude Pierre-Brossolette.
99. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 284.
100. Philippe Madelin s'appuie sur l'analyse du rédacteur en chef de la *Lettre du continent* Antoine Glaser (Philippe Madelin, *op. cit.*, p. 190).
101. Alain Jaubert, *Dossier D... comme drogue*, 1973 ; Jean Montaldo, *Dossier S... comme Sanguinetti*, 1973 ; Christian de Brie, Pierre Charpentier, *Dossier F... comme fraude fiscale. 50 milliards de francs lourds ils fraudent... nous payons*, 1975 ; Philippe Madelin, *Dossier I... comme*

*immobilier ou l'immobilier tel qu'il se vit*, 1974 ; Nicolas Fournier, Edmond Legrand, *Dossier C... comme combines*, 1975 ; Philippe Madelin, Jean-Pierre Michel, *Dossier J... comme justice*, 1978.

102. Lettre de Pierre Viansson-Ponté à Roger Barberot, Paris, 9 décembre 1975 (FCDG, F26/26).

103. Lettre de Roger Barberot à Olivier Guichard du 18 octobre 1976 (FCDG, F26/26).

104. Lettre de Jacques Foccart à Roger Barberot, Paris, 2 juin 1976 (FDCG, F26/26).

105. Valéry Giscard d'Estaing, *Le pouvoir et la vie*, Paris, Le livre de poche, 2007, p. 632-641, 645-652, 791-792.

106. Entretien de l'auteur avec Olivier Stirn.

107. Géraldine Faes, Stephen Smith, *Bokassa I<sup>er</sup> un empereur français*, Paris, Calmann-Lévy, 2000, p. 249-266.

108. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 258.

109. Géraldine Faes, Stephen Smith, *op. cit.*, p. 131.

110. Géraldine Faes, Stephen Smith, *op. cit.*, p. 266-267.

111. Roland Dumas, *op. cit.* (*Mémoires*), p. 186.

112. Entretien de l'auteur avec Olivier Stirn.

113. Entretien de l'auteur avec Jacques Le Cornec.

114. Le directeur de cabinet du Premier ministre Philippe Mestre maintient en ce sens la thèse du suicide. Pour lui, la thèse de l'assassinat ne repose que sur « la bêtise d'Alain Peyrefitte qui a commis l'erreur de ne pas faire faire une véritable autopsie, un peu à cause de la famille qui voulait récupérer rapidement le corps en vue d'obsèques solennelles ». Dès lors, tout était possible dans la construction de la thèse d'un assassinat. (Entretien de l'auteur avec Philippe Mestre)

115. Benoît Collombat, *Un homme à abattre*, Paris, Fayard, 2007.

116. Le témoignage de Jean-Claude Servan-Schreiber est de ce point de vue accablant pour Tournet : « Un jour, il m'a demandé d'aller à son domicile chercher ses tableaux avant de foutre le camp en Amérique du Sud. Je l'ai fait. Il est allé d'abord à Ibiza dans un premier temps, où j'ai été le voir deux fois, puis en Amérique du Sud. » Il conclut : « C'était un garçon drôle, intelligent, courageux et certainement profondément malhonnête » (Entretien avec l'auteur, 17 janvier 2011).

117. Valéry Giscard d'Estaing, *op. cit.*, p. 576-578.
118. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 243.
119. Entretien de l'auteur avec Monique Durand.
120. Entretien de l'auteur avec Philippe Mestre.
121. Cf. le documentaire de Pierre Aknine intitulé « Crime d'État », diffusé sur France 3 le 29 janvier 2013.
122. François Audigier, *op. cit.* (*Histoire du SAC*), p. 318.
123. Benoît Collombat, *op. cit.*, p. 402-403.
124. Lettre révélée par Benoît Collombat, *op. cit.*, p. 404.
125. Entretien téléphonique de l'auteur avec Claude de Peyron (7 février 2013).
126. François Audigier, *op. cit.* (*Histoire du SAC*), p. 315.
127. François Audigier, *op. cit.* (*Histoire du SAC*), p. 323-326.
128. Benoît Collombat, *op. cit.*, p. 107.
129. Jean Mauriac, *L'après-de Gaulle. Notes confidentielles. 1969-1989*, présenté et annoté par Jean-Luc Barré, Paris, Fayard, 2006, p. 296.
130. Benoît Collombat, *op. cit.*, p. 317.
131. Benoît Collombat, *op. cit.*, p. 321.
132. Benoît Collombat, *op. cit.*, p. 248-249.
133. Bruno Collombat, *op. cit.*, p. 212-214. Cf. [http://www.franceinter.fr/dossier-affaire-boulin-ces-nouveaux-temoins-qui-parlent-d-assassinat?page\\_dossier=3](http://www.franceinter.fr/dossier-affaire-boulin-ces-nouveaux-temoins-qui-parlent-d-assassinat?page_dossier=3)
134. Bruno Collombat, *op. cit.*, p. 243-245. Cf. <http://www.franceinter.fr/article-de-dossier-le-procureur-etait-une-barbouze>
135. Cité dans Bruno Collombat, *op. cit.*, p. 421.
136. Entretien téléphonique de Claude de Peyron avec l'auteur, le 7 février 2013, à la suite de la diffusion du documentaire de Pierre Aknine intitulé « Crime d'État », diffusé sur France 3 le 29 janvier 2013.
137. Benoît Collombat, *op. cit.*, p. 423.
138. Benoît Collombat, *op. cit.*, p. 346-348.

## CHAPITRE 10

1. Appel national pour la candidature de Michel Debré, *Le Monde*, 26-27 octobre 1980.
2. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 297.
3. Jean Mauriac, *op. cit.*, p. 318.
4. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 298.
5. Lettre de Maurice Schumann à Michel Debré, Paris, 13 avril 1981 (FCDG, F40/50).
6. *La Lettre de la Nation* (bulletin de liaison du RPR ; *LLN* par la suite) du 13 avril 1981 et du 22 avril 1981.
7. Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les activités du SAC, *op. cit. (T. 1)*, p. 354.
8. Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les activités du SAC, *op. cit. (T. 2)*, p. 916.
9. Cf. notamment Jean Mauriac, *op. cit.*, p. 314-317.
10. Jean Mauriac, *op. cit.*, p. 329.
11. Déclaration de Jacques Chirac du 27 avril 1981 (dans *LLN* du 28 avril 1981).
12. Le comité central compte près de 450 membres et est composé des parlementaires, des secrétaires départementaux, des membres du conseil politique, des membres élus sur la liste nationale ou les listes régionales.
13. *LLN* du 4 mai 1981.
14. Jean Mauriac, *op. cit.*, p. 329.
15. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 299.
16. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
17. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
18. Charles Pasqua, *op. cit. (T. 1)*, p. 87-88.
19. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 300.
20. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
21. Lettre de Jacques Foccart à Roger Barberot, 16 octobre 1981 (FCDG, F26/40).
22. Lettre de Jacques Foccart à Roger Barberot du 16 octobre 1981, *op. cit.*
23. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon.
24. *LLN* du 3 janvier 1985.
25. *LLN* du 22 juin 1987.
26. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.

27. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon.
28. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 297-298.
29. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 301.
30. Entretien de l'auteur avec Bernard Billaud.
31. « Le MIL au service de la France » par Jacques Foccart, dans *Vigilance et Action*, bulletin de liaison du MIL, supplément au n° 116 de juin 1998, p. 20.
32. « Le MIL au service de la France » par Jacques Foccart, *op. cit.*
33. « Un passionné pragmatique » par Jacques Rougeot dans *Vigilance et Action*, supplément au n° 116 de juin 1998, p. 7.
34. Entretien de l'auteur avec Jacques Rougeot.
35. Entretien de l'auteur avec Jacques Rougeot.
36. Lettre de Jacques Foccart à Roger Barberot, Paris, 16 octobre 1981 (FCDG, F26/40).
37. François Audigier, *op. cit. (Histoire du SAC)*, p. 352.
38. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 308-309.
39. *L'Express*, 10 décembre 1982 : « L'écart de Jean-Pierre Cot. En désaccord avec la politique africaine, le ministre de la Coopération démissionne » par Christian Fauvet.
40. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 302-303.
41. Jean Mauriac, *op. cit.*, p. 405-406.
42. Entretien de l'auteur avec Michel Rougagnou.
43. Dominique Fonvielle, *op. cit.*, p. 168-169.
44. Guy Penne, *Mémoires d'Afrique (1981-1998). Entretiens avec Claude Wauthier*, Paris, Fayard, 1999, p. 14.
45. Claude Faure, *op. cit.*, p. 458.
46. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 302-303.
47. Guy Penne, *op. cit.*, p. 30-31.
48. Entretien de l'auteur avec Jean-Pierre Cot (29 août 2011).
49. Cité dans André Lewin, *op. cit. (Ahmed Sékou Touré. Tome 7)*, p. 265. Voir aussi *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 195-197.
50. Cité dans André Lewin : « Jacques Foccart et Ahmed Sékou Touré », dans *Cahiers du centre de recherches historiques* n° 30, octobre 2002, p. 156-157.
51. Conférence de presse de Jacques Chirac, 2 avril 1981 (CRPL, 23W267).

52. D'août 1983 à novembre 1984, « Manta » mobilise jusqu'à 4 800 hommes.
53. Intervention de Jacques Chirac dans l'émission « Le grand jury RTL – *Le Monde* » (citée dans *LLN* du 20 septembre 1983).
54. Cité dans *LLN* du 31 janvier 1984.
55. Note de Guy Penne au président de la République au sujet de son entretien du 1<sup>er</sup> avril avec Jacques Foccart, 2 avril 1986 (AN, 5GA4/GP28).
56. Jacques Le Cornec, *op. cit.*, p. 381 et 444. Entretien de l'auteur avec Jacques Le Cornec (17 décembre 2012).
57. Jacques Le Cornec, *op. cit.*, p. 222-223.
58. *LLN* du 1<sup>er</sup> juin 1983.
59. Cité dans *LLN* du 27 juin 1985.
60. *LLN* du 26 novembre 1985.
61. *LLN* du 26 novembre 1985.
62. Cf. les journées parlementaires du RPR des 3, 4 et 5 octobre 1985 (*LLN* du 7 octobre 1985) et les interventions de Charles Pasqua, Michel Debré ou encore Didier Julia.
63. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 309.
64. *LLN* du 29 novembre 1986.
65. *LLN* du 12 mars 1986.
66. *La Lettre de la Nation* du 18 mars 1986.
67. Note du conseiller technique Guy Penne au président de la République au sujet de son entretien du 1<sup>er</sup> avril avec Jacques Foccart, Paris, 2 avril 1986 (AN, 5AG4/GP/28).
68. Denis Baudouin, *Dans les allées du pouvoir*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1990, p. 148-149.
69. Arrêté du Premier ministre du 4 avril 1986 portant nomination au cabinet du Premier ministre.
70. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven (30 novembre 2010).
71. Michel Lunven, *Ambassadeur en Françafrique*, Paris, Éditions Guéna, 2011, p. 214-215.
72. Arrêté du Premier ministre du 20 octobre 1987 portant nomination au cabinet du Premier ministre. Frédéric Guéna travaillait alors à la Caisse centrale de développement au Tchad et c'est un de ses amis qui l'a proposé à Foccart (Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna, 23 juin 2010).



73. Administrateur des services civils de l'Algérie, Fernand Wibaux a été, sous la IV<sup>e</sup> République, proche des dirigeants socialistes, en particulier de Gaston Defferre dont il fut le chef de cabinet en 1956-1957. En 1958, il est chargé de mission dans le cabinet du ministre de la France d'outre-mer Bernard Cornut-Gentille. Il entame dès lors une carrière tournée vers la coopération avec l'Afrique en étant notamment ambassadeur au Mali (1961-1964), au Tchad (1968-1974), au Sénégal (1977-1983) mais aussi, de mai 1985 à août 1986, haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie.

74. *Le Canard enchaîné*, 2 avril 1986 : « La chiraquie veille sur l'Afrique. Le retour des barbouzes, anciens d'Elf et du Gabon ».

75. José Frèches, *op. cit.*, p. 146.

76. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 19.

77. José Frèches, *op. cit.*, p. 102.

78. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.

79. Entretien de l'auteur avec Jean-Bernard Raimond (27 avril 2011).

80. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.

81. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.

82. José Frèches, *op. cit.*, p. 96.

83. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.

84. José Frèches, *op. cit.*, p. 96.

85. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.

86. Maurice Robert, *op. cit.*, p. 384.

87. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.

88. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.

89. Entretien de l'auteur avec Michel Aurillac.

90. Entretien de l'auteur avec Michel Aurillac.

91. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.

92. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 21.

93. José Frèches, *op. cit.*, p. 184.

94. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon.

95. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 23.

96. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.

97. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.

98. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 123-124.

99. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon.



100. Entretien de l'auteur avec Michel Aurillac.
101. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.
102. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 28.
103. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 53. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.
104. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.
105. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 26.
106. Entretien de l'auteur avec Didier Julia.
107. Entretien de l'auteur avec Didier Julia.
108. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon.
109. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 21.
110. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
111. Entretien de l'auteur avec Michel Aurillac.
112. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.
113. Entretien de l'auteur avec Didier Julia.
114. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 27.
115. Télégramme Diplomatie (Direction des affaires africaines et malgaches) aux postes diplomatiques, Paris, 15 février 1988 (AN, 5AG4/GP28).
116. Entretien de l'auteur avec Michel Aurillac.
117. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 30.
118. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 336-337.
119. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.
120. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 283-284.
121. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 320-321.
122. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.
123. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 33.
124. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 32-33.
125. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 358.
126. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 339-340.
127. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 341-342.
128. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 31-32.
129. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.
130. *Paris Match*, n° 2533, 21 novembre 1986 : « Avant le sommet de Lomé, le vieux Sphinx des affaires africaines nous fait ses confidences. Foccart

parle » par Patrick Forestier. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 32.

131. *Paris Match*, 21 novembre 1986, *op. cit.*

132. Entretien de l'auteur avec Michel Aurillac.

133. Note du ministère des Affaires étrangères (n) 3296/DAM au sujet du compte-rendu de la réunion tenue par M. Foccart le 18 décembre 1987, Paris, 22 décembre 1987 (AN, 5AG4/DP50).

134. Cité dans la *LLN* du 16 janvier 1986.

135. Entretiens de l'auteur avec Michel Aurillac et Frédéric Guéna. Jean-Christophe Mitterrand, *Mémoire meurtrie*, Paris, Plon, 2001, p. 120.

136. Géraldine Faes, Stephen Smith, *op. cit.*, p. 332-336 et 349.

137. Jean-Christophe Mitterrand, *op. cit.*, p. 121. Jacques Attali, *Verbatim. Tome II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 388 et 394.

138. AN, 5AG4/BD8.

139. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 20.

140. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon.

141. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 382-383.

142. Georges-Marc Benamou, *Le dernier Mitterrand*, Paris, Plon, 2005, p. 230-231.

143. Titre de l'éditorial de Jacques Toubon de *LLN* du 4 décembre 1987.

144. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.

145. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.

146. Cité dans la *LLN* du 7 avril 1986.

147. Lettre d'Hugues Martin à l'auteur, Bordeaux, 13 septembre 2010.

148. Entretien de l'auteur avec Rémy Chardon.

149. Entretien de l'auteur avec Didier Julia.

150. Yves Bonnet, *La liberté surveillée*, Paris, Thesaurus, 1993, p. 161.

151. *Le Canard enchaîné*, 9 mars 1988 : « Quand Matignon négociait avec des terroristes guadeloupéens ». Jacques Le Cornec, *op. cit.*, p. 508-509.

152. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 483-485.

153. Entretien de l'auteur avec Rémy Chardon.

154. Entretien de l'auteur avec Jean Méo.

155. Entretien de l'auteur avec Didier Julia.

156. Entretien de l'auteur avec Didier Julia.

157. Intervention de Bernard Pons devant l'Assemblée nationale lors du vote du statut de la Nouvelle-Calédonie, 8 juillet 1986 (*JORF*, débats parlementaires).

158. LLN du 7 avril 1986 : « Bernard Pons définit les deux axes prioritaires de sa politique en outre-mer ».
159. LLN du 5 mai 1986 : « Bernard Pons : “La France est chez elle dans tous ses territoires du Pacifique sud” ».
160. Entretien de l’auteur avec Rémy Chardon.
161. Entretien de l’auteur avec Didier Julia.
162. François Audigier : « Une politique imposée à François Mitterrand sous la cohabitation : les “statuts Pons” pour la Nouvelle-Calédonie », dans Jean-Marc Regnault (dir), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique. 1981-1988*, Paris, Les Indes savantes, 2003, p. 99.
163. LLN du 1<sup>er</sup> septembre 1986 : « Nouvelle-Calédonie : fermeté et dialogue » par Michel Dumont.
164. Entretien de l’auteur avec Rémy Chardon.
165. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 365.
166. *Paris Match*, n<sup>o</sup> 2533, 21 novembre 1986, *op. cit.* Réunions confirmées par Rémy Chardon (Entretien de l’auteur avec Rémy Chardon).
167. Entretien de l’auteur avec Michel Roussin.
168. Entretien de l’auteur avec Rémy Chardon.
169. Entretien de l’auteur avec Rémy Chardon.
170. Entretien de l’auteur avec Rémy Chardon.
171. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 364.
172. Denis Beaudouin, *op. cit.*, p. 182.
173. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 366.
174. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 310.
175. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, 318.
176. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 36.
177. Note de Jean-Christophe Mitterrand au président de la République, 25 février 1988 (AN, 5AG4/GP28).
178. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 367-368.
179. Note de Jean-Christophe Mitterrand au président de la République, 24 septembre 1987 (AN, 5AG4/GP28).
180. Note du comité national de soutien à Jacques Chirac au sujet de l’organisation de la campagne de Jacques Chirac, Paris, 22 janvier 1988 (CRPL, 23W269).

181. Note de Jacques Chirac à Michel Roussin, 14 mars 1988 (citée dans Michel Roussin, *Le Gendarme de Chirac*, Paris, Albin Michel, 2006, p. 140-141).

182. José Frèches, *op. cit.*, p. 98.

183. José Frèches, *op. cit.*, p. 97-98. Entretien de l'auteur avec Rémy Chardon.

184. José Frèches, *op. cit.*, p. 98. Entretien de l'auteur avec Jean-Bernard Raimond.

185. Entretien de l'auteur avec Rémy Chardon.

## **CHAPITRE 11**

1. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron.

2. Entretiens de l'auteur avec Didier Julia et Jacques Toubon.

3. Jérôme Pozzi : « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique*, n° 24, décembre 2014.

4. Foccart parle, *op. cit.* (T. 2), p. 507.

5. Entretien de l'auteur avec Jacques Rougeot.

6. Charles Pasqua, *Ce que je sais... tome 2. Un magnifique désastre. 1988-1995. Mémoires*, Paris, Seuil, 2009, p. 146.

7. Alain Juppé, *La tentation de Venise*, Paris, Grasset, 1993, p. 238.

8. Entretien de l'auteur avec Pierre Mazeaud.

9. Foccart parle, *op. cit.* (T. 2), p. 445-446.

10. Entretien de l'auteur avec Rémy Chardon.

11. Lettre d'Alain Juppé à Maurice Schumann, 7 septembre 1988 (FCDG, F40/91).

12. Brochure du RPR intitulé *6 novembre 1988 : notre choix politique* (CRPL, 23W252).

13. Entretien de l'auteur avec Olivier Stirn.

14. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.

15. Entretiens de l'auteur avec Michel Roussin et Rémy Chardon.

16. Jean-Pierre Bat : « “Les diamants (de Bokassa) sont éternels”, “Pré carré” et guerre fraîche : la fabrique de la Françafrique », dans *Afrique contemporaine*, 2013/2, n° 246, p. 144.

17. Entretien de l'auteur avec Jacques Ropartz (5 février 2011).

18. Nicolas Stoskopf, *op. cit.*, p. 271.

19. Entretien téléphonique de l'auteur avec Michel Bongrand (22 décembre 2010).
20. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 380.
21. Lettre de Michel Lunven à l'auteur, 9 avril 2012.
22. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.
23. *L'Humanité*, 27 février 1990 : « Un luxe de riches » par Michel Muller.
24. Belmond Nicaise Mpegna, *Les relations culturelles franco-camerounaises de 1960 à 2000*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Marc Delaunay et Daniel Abwa, Universités de Paris III et de Yaoundé I, 2010, p. 299-301.
25. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 495.
26. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 495.
27. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.
28. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 499.
29. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
30. Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand. Tome 4. Les déchirements*, Paris, Seuil, 1999, p. 493-496.
31. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 408-409. Entretien de l'auteur avec Jacques Ropartz.
32. Entretien de l'auteur avec Michel Rougagnou.
33. Le Premier ministre Kengo wa Dondo est finalement limogé le 18 mars 1997 quelques semaines avant la chute du régime de Mobutu et à la veille du décès de Jacques Foccart.
34. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.
35. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 208.
36. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 375-376.
37. Discours de Jacques Chirac du 12 novembre 1994 à Paris (FDCG, F40/152).
38. *Le Figaro*, 17 novembre 1994 : « Un entretien avec le Maire de Paris. Chirac : les réformes que je veux faire. Propos relevé par Franz-Olivier Giesbert et Paul Guilbert ».
39. Lettre du secrétaire général chargé de l'intérim, Alain Juppé, aux cadres et militants du RPR, Paris, 14 novembre 1994 (FCDG, F40/152).
40. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.*
41. *Le Figaro*, 17 novembre 1994, *op. cit.*
42. Entretien de l'auteur avec Jean Charbonnel.

43. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 462-463.
44. « Présidentielles 1995 : le militant Jacques Foccart » dans *Vigilance et Action*, supplément au n<sup>o</sup> 116 de juin 1998, p. 16-17.
45. « Présidentielles 1995 : le militant Jacques Foccart », *op. cit.*
46. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.*
47. *Le Point*, 14 octobre 1995 : « Les réseaux qui soutiennent Chirac » par Catherine Pégard.
48. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 459.
49. Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *op. cit. (T. 4)*, p. 469-470.
50. Jean-François Probst, *Chirac, mon ami de trente ans*, Paris, Denoël, 2007, p. 95-96.
51. *Journal du Dimanche*, 11 septembre 2011 : « Les révélations du porteur de valises de l'Élysée ».
52. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 406-407.
53. Discours de Jacques Chirac, 16 mars 1995 (CRPL, 23W273).
54. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 386.
55. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
56. Michel Roussin, *op. cit.*, p. 153-154.
57. Michel Roussin, *op. cit.*, p. 156.
58. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.* et *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 304.
59. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.
60. Édouard Balladur, *op. cit. (Deux ans à Matignon)*, p. 110-111.
61. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.
62. Voir également Édouard Balladur, *op. cit. (Deux ans à Matignon)*, p. 134-136 et Michel Roussin, *op. cit.*, p. 160-161.
63. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.* et *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 382.
64. *Foccart parle, op. cit. (T. 2)*, p. 455.
65. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
66. Entretien de l'auteur avec Michel Roussin.
67. Michel Roussin, *op. cit.*, p. 164-166.
68. Charles Pasqua, *op. cit. (T. 2)*, p. 236-237.
69. Michel Roussin, *op. cit.*, p. 167.
70. Antoine Glaser, Stephen Smith, *op. cit.*, p. 119-121.

71. Charles Pasqua, *op. cit.* (T. 2), p. 237.
72. *Le Figaro*, 10 février 1995 : « Les confidences de Jacques Foccart. Ce proche du Général publie aujourd’hui le premier tome de ses souvenirs. Entretien » par Thierry Oberlé.
73. Entretien de l’auteur avec Michel Roussin.
74. *Le Point*, 12 novembre 1994, *op. cit.*
75. *Bulletin du MIL* n° 249, février 2010 : « L’Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle, Jacques Foccart visionnaire » par Jacques Godfrain.
76. Entretien de l’auteur avec Jacques Godfrain.
77. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 494.
78. *Jeune Afrique*, 25 au 31 mai 1995 : « France – Afrique. La vieille garde et les jeunes loups » par Géraldine Faes, p. 17-18.
79. Entretien de l’auteur avec Rémy Chardon.
80. Arrêté du 19 mai 1995 portant nomination à la présidence de la République.
81. Entretien de l’auteur avec Pierre Bas.
82. Géraldine Faes, *op. cit.* (*Jeune Afrique*), p. 17-18.
83. Entretien de l’auteur avec Michel Lunven.
84. *JDD*, 11 septembre 2011, *op. cit.*
85. Entretien de l’auteur avec Jacques Godfrain.
86. Lettre de Michel Dupuch à l’auteur, 12 juillet 2010.
87. Entretiens de l’auteur avec Jacques Godfrain et Michel Lunven.
88. Courriel de Bernard Diguët à l’auteur, 26 septembre 2013.
89. Entretien de l’auteur avec Pierre Bas.
90. *Le Nouvel Obs*, 9 mai 1996 : « Foccart l’homme des courts-circuits » par Daniel Carton.
91. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 2), p. 470.
92. Entretien de l’auteur avec Pierre Mazeaud.
93. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 329.
94. Entretien de l’auteur avec Pierre Bas.
95. *Libération*, 19 juillet 1995 : « Chirac en Afrique sans tam-tam ni cadeau, Maroc, Côte d’Ivoire, Sénégal et Gabon pour son premier voyage sur le continent » par Stephen Smith.
96. *Jeune Afrique*, 6 juillet 1995. Voir également *Billets d’Afrique* n° 26, juillet 1995.



97. Julien Meimon : « Que reste-t-il de la coopération française ? » dans *Politique africaine* (Paris), n° 105, mars 2007, p. 33.
98. Entretien de l'auteur avec Michel Rougagnou.
99. Interview du Président Mobutu, *Geopolis*, 30 octobre 1994 (Archives de l'INA).
100. *Billets d'Afrique*, n° 35, juin 1996.
101. *Le Canard enchaîné*, 2 avril 1997 : « Chirac a joué les parrains de Mobutu jusqu'à la catastrophe ».
102. Entretien de l'auteur avec Michel Rougagnou.
103. *Le Canard enchaîné* du 2 avril 1997, *op. cit.*
104. *L'Express*, 26 décembre 1996 : « Notre ami Mobutu... » par Vincent Hugeux.
105. *Le Point*, 22 mars 1997 : « Zaïre, le pari perdu de la France » par Mireille Duteil (avec Jean Hélène).
106. Entretiens de l'auteur avec Michel Rougagnou et avec Jacques Godfrain.
107. Vincent Nouzille, *Les tueurs de la République*, Paris, Fayard, 2015, p. 241-244.
108. Vincent Nouzille, *op. cit.*, p. 244-248.
109. Jean-François Probst, *op. cit.*, p. 154-156.
110. Entretien de l'auteur avec Pierre Mazeaud.
111. Entretien de l'auteur avec Didier Julia.
112. Entretien de l'auteur avec Pierre Mazeaud.
113. Jean-Christophe Mitterrand, *op. cit.*, p. 120.
114. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
115. Lettre de Jacques Foccart à Jean Mauriac à la suite du décès d'Isabelle Foccart, 1991 (FCDG, fonds Jean Mauriac, F36-4).
116. Entretien de l'auteur avec Michel Lunven.
117. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron.
118. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 35.
119. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron.
120. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.
121. Propos confirmé par sa petite-cousine Monique Durand (Entretien de l'auteur avec Monique Durand).
122. Allocution de Béchir Ben Yahmed, *op. cit.* (*Cahiers du centre de recherches historiques*), p. 16.



123. Entretien téléphonique de l'auteur avec Bechir Ben Yahmed (14 janvier 2014).
124. Interview de Jacques Foccart au Journal télévisé de France 2 pour la sortie du premier tome de *Foccart parle*, 10 février 1995 (Institut national de l'audiovisuel, [www.ina.fr/notice/voir/CAB95007208](http://www.ina.fr/notice/voir/CAB95007208)).
125. Allocution de Béchir Ben Yahmed, *op. cit.* (*Cahiers du centre de recherches historiques*), p. 17.
126. *Foccart parle*, *op. cit.* (T. 1), p. 272.
127. Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron. Il s'agit du 4 septembre 1967 (Jacques Foccart, *op. cit.* (*Journal de l'Élysée*. T. 1), p. 696-698).
128. Entretien de l'auteur avec Jacques Rougeot.
129. Entretien de Jacques Foccart réalisé par Daniel Desmarets le 14 février 1996 (FCDG).
130. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas.
131. *Le Point*, 22 mars 1997 : « Les carnets de Catherine Pégard ».
132. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 34.
133. Témoignage de Maurice Delauney dans le documentaire de Patrick Benquet intitulé *Françafrique* (2010).
134. Pierre Bas, *op. cit.*, p. 329.
135. *Le Figaro*, 25 mars 1997 : « Les obsèques gaullistes de Foccart ».
136. Entretien de l'auteur avec Frédéric Guéna.
137. Hommage du président de la République à Jacques Foccart (Communiqué de la présidence de la République).
138. Entretien de l'auteur avec Jacques Toubon.
139. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
140. *Le Monde*, 20 mars 1997, Horizons et portraits : « Responsable pendant un quart de siècle de la cellule africaine de l'Élysée, le fidèle serviteur du général de Gaulle, de Georges Pompidou et de Jacques Chirac est mort, mercredi 19 mars, à quatre-vingt-trois ans ».
141. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 294-295.
142. Jean-François Probst, *op. cit.*, p. 153.
143. Entretien de l'auteur avec Pierre Bas et Claude de Peyron.
144. Entretien de l'auteur avec Monique Durand.
145. Antoine Glaser, Stephen Smith, *op. cit.*, p. 59.
146. *Le Monde*, 6 juillet 2010 : « Jean-Christophe Rufin au "Monde" : "Le Quai d'Orsay est un ministère sinistré" ».

147. Jacques Rougeot : « Un passionné pragmatique », dans *Vigilance et Action*, bulletin mensuel de liaison du MIL, supplément au n° 116 de juin 1998, p. 8.
148. Michel Lunven, *op. cit.*, p. 276-277.
149. Entretien de l'auteur avec Jacques Godfrain.
150. Jean-François Probst, *op. cit.*, p. 152-153.
151. « Le MIL au service de la France » par Jacques Foccart dans *Vigilance et Action*, supplément au n° 116 de juin 1998, p. 20.

## Archives consultées

### **Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine)**

#### **Archives publiques :**

- Fonds privé Jacques Foccart (FPR).
- Fonds public Jacques Foccart (FPU).
- Fonds de la présidence de la République de Georges Pompidou (5AG2).
- Fonds de la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing (5AG3).
- Fonds de la présidence de la République de François Mitterrand (5AG4).
- Fonds du ministère de l'Intérieur : C10059 : Première Assemblée nationale constituante (1945) ; série F1a/4731 à 4743 (RG) ; sous-série Élections (F1c II et F1c III) ; sous-série Police générale (F7).
- Fonds du ministère de la Coopération : Direction du développement économique, Direction de la coopération technique et culturelle.
- Fonds de l'Assemblée de l'Union française (AUF).

#### **Archives privées :**

- Fonds Union démocratique et socialiste de la Résistance (412AP).
- Fonds Louis Terrenoire (449AP).
- Fonds Édouard Balladur (543AP).
- Fonds René Pleven (560AP).
- Fonds Philippe Lettéron (90AJ).

### **Archives de l'Assemblée nationale (Paris)**

- Dossier personnel de conseiller de l'Union française.
- *Journal officiel*, interventions de Jacques Foccart à l'Assemblée de l'Union française (1950-1958).

## **Service historique de la Défense (Château de Vincennes)**

- Dossiers sur les réseaux de résistance dont « Action Plan Tortue ».
- Dossiers individuels de résistants.
- Dossier militaire de Jacques Foccart.
- Série Cabinet du ministre (R).
- Série AEF (6H).

## **Ministère des Affaires étrangères (Paris)**

- Série Cabinet du ministre, sous-série Maurice Couve de Murville (CABM).
- Série Direction des Affaires africaines et malgaches : sous-série Congo (DAAM-C), sous-série Gabon (DAAM-G), sous-série Côte d'Ivoire (DAAM-CI), sous-série Mauritanie (DAAM-M), sous-série Sénégal (DAAM-S).

## **Ministère de l'Économie et des Finances (Savigny-le-Temple)**

- Direction du Trésor.
- Direction des Finances extérieures.
- Direction des assurances.
- Cabinets ministériels : Valéry Giscard d'Estaing, Michel Debré.

## **Conseil régional des Pays de la Loire (Nantes)**

- Fonds Olivier Guichard (23W).

## **Fondation nationale des sciences politiques (Paris)**

- Fonds Pierre Chatenet (PCH).
- Fonds Maurice Couve de Murville (CM).
- Fonds Jacques Daur (JD).

- Fonds Michel Debré (DE).
- Fonds Léo Hamon (AH).
- Fonds Jean Sainteny (SA).
- Fonds Jean-Marcel Jeanneney (JMJ).
- Fonds Odile Rudelle (OR).

## **Fondation Charles de Gaulle (Paris)**

- Fonds du Rassemblement du peuple français (RPF).
- Fonds du Centre national des Républicains sociaux (RS).
- Fonds La lettre à la Nation du RPR.
- Fonds UNR – UDT.
- Fonds UD 5<sup>e</sup> – UDR.
- Fonds Roger Barberot (F26).
- Fonds Léon Delbecque (F33).
- Fonds Jean Mauriac (F36).
- Fonds Maurice Schumann (F40).
- Presses gaullistes et nationales.

## **Association Georges Pompidou (Paris)**

- Témoignages consultés : Yvon Bourges, Jean Charbonnel, Louis Dauge, Jean-François Deniau, Xavier Deniau, Jacques Foccart, Jacques Godfrain, Michel Habib-Deloncle, Michel Jobert, Yves Jouhaud, Paul Masson, Pierre Messmer, Pierre Moussa, Jacques Patault, Pierre Pfimlin, Gérard Pruvost, Guy de Rotschild, Michel Rougagnou, Maurice Schumann, Jean-Marie Soutou et Raymond Triboulet.

## **Archives départementales de la Mayenne (Laval)**

- R2164 : état de service militaire de Jacques Foccart.
- 1J537 : généalogie de la famille Koch-Foccart.

## **Public Record Office (Kew Gardens)**

- Fonds Special Operations Executive (HS6).
- Fonds Special Air Service (WO218).

– Fonds Foreign Office (FO371).

**National Archives and Record Administration  
(Washington DC)**

– Fonds sur la France de 1940 à 1969.

## Orientations bibliographiques

---

### OUVRAGES DE JACQUES FOCCART

- *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, 2 tomes, Paris, Fayard-Jeune Afrique, 1995-1997.
- *Journal de l'Élysée. 1965-1974*. 5 tomes, Paris, Jeune Afrique/Fayard, 1997-2001.

### AUTRES OUVRAGES

- Sébastien Albertelli, *Les services secrets du général de Gaulle. Le BCRA. 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009.
- Claire Andrieu, Philippe Braud, Guillaume Piketty (dir.), *Dictionnaire Charles de Gaulle*, Paris, Robert Laffont/Bouquins, 2006.
- Archives départementales de la Mayenne, IHTP-CNRS, *Les pouvoirs à la Libération dans le département de la Mayenne (juin 1944 – octobre 1945)*, Laval, Archives départementales de la Mayenne, 1989.
- André Astoux, *L'oubli. De Gaulle. 1946-1958*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1974.
- Jacques Attali, *Verbatim. Tome II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995.
- François Audigier, *Histoire du SAC. La part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003.
- François Audigier, Pascal Girard (dir.), *Se battre pour ses idées. La violence militante en France des années 1920 aux années 1970*, Paris, Éditions Riveneuve, 2011.
- Paul Aussaresses, *Pour la France. Services spéciaux. 1942-1954*, Paris, Éditions du Rocher, 2001 ; *Je n'ai pas tout dit. Ultimes révélations au*

- service de la France. Entretiens avec Jean-Charles Deniau*, Paris, Éditions du Rocher, 2008.
- Édouard Balladur, *Deux ans à Matignon*, Paris, Plon, 1995.
  - Roger Barberot, *À bras le cœur*, Paris, Robert Laffont, 1972 ; *Brouillard et pièges. Juin 1969-avril 1974*, Neuilly, Imprimerie Labarelly, 1977.
  - Pierre Bas, *Secrets, manœuvres, chocs et volte-face. De Charles de Gaulle à Nicolas Sarkozy*, Perpignan, Éditions Alexandra de Saint-Prix, 2012.
  - Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Folio histoire, 2012.
  - Denis Baudouin, *Dans les allées du pouvoir*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1990.
  - Roger Belin, *Lorsqu'une République chasse l'autre 1958-1962. Souvenirs d'un témoin*, Paris, Éditions Michalon, 1999.
  - Georges-Marc Benamou, *Le dernier Mitterrand*, Paris, Plon, 2005.
  - Serge Bernstein, Pierre Milza, Jean-François Sirinelli (dir.), *Michel Debré Premier ministre (1959-1962)*, Paris, PUF, 2005.
  - Bernard Billaud, *D'un Chirac l'autre*, Paris Éditions de Fallois, 2005.
  - Lucien Bitterlin, *Nous étions tous des terroristes. L'histoire des « barbouzes » contre l'OAS en Algérie*, Paris, Éditions du Témoignage chrétien, 1983.
  - Alain de Boissieu, *Pour servir le Général*, Paris, Plon, 1982
  - Yves Bonnet, *La liberté surveillée*, Paris, Thesaurus, 1993.
  - Mery et Serge Bromberger, *Les treize complots du treize mai*, Paris, Fayard, 1959.
  - Robert Buron, *La Mayenne et moi*, Paris, Éditions Cana, 1978.
  - Philippe Buton, Jean-Marie Guillon (dir.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994.
  - Philip Cerny, *Une politique de grandeur*, Paris, Flammarion, 1986.
  - Jacques Chaban-Delmas, *L'ardeur*, Paris, Stock, 1975 ; *Les Compagnons*, Paris, Albin Michel, 1986 ; *Mémoires pour demain*, Paris, Flammarion,



1997.

- Patrice Chairoff, *B... comme barbouze*, Paris, Alain Moreau, 1975.
- Jean Charbonnel, *L'aventure de la fidélité*, Paris, Le Seuil, 1976 ; *À la gauche du Général*, Paris, Plon, 1996 ; *Le gaullisme en questions*, Paris, PUF, 2002.
- Jean Charlot, *L'UNR. Étude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Cahier de la FNSP n° 153, Paris, Armand Colin, 1967 ; *Le gaullisme d'opposition. 1946-1958. Histoire du gaullisme*, Paris, Fayard, 1983.
- Jacques Chirac, *Mémoires. 2 volumes*, Paris, Nil, 2009-2011.
- François Cochet, François Audigier, Bernard Lachaise, Maurice Vaïsse (dir.), *Pierre Messmer. Au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Paris, Riveneuve éditions Bretagne, 2012.
- Jean-Paul Cointet, Bernard Lachaise, Sabrina Tricaud (dir.), *Georges Pompidou et les élections*, Berne, PIE-Peter Lang, 2008.
- Roland Colin, *Sénégal notre pirogue. Au soleil de la liberté. Journal de bord. 1955-1980*, Paris, Présence Africaine, 2007.
- Benoît Collombat, *Un homme à abattre*, Paris, Fayard, 2007.
- Michèle Cotta, *Cahiers secrets de la V<sup>e</sup> République. Tome 1 : 1965-1977*, Paris, Fayard, 2007.
- Olivier Dard, François Cochet, *Subversion, antisubversion, contre-subversion*, Paris, Riveneuve éditions, 2010
- Jacques Dauer, Michel Rodet, *Le 13 mai sans complots*, Paris, La Pensée moderne, 1959.
- Jacques Dauer, *Le hussard du Général*, Paris, La Table-Ronde, 1994.
- Debré Michel, *Trois Républiques pour une France*, 5 tomes, Paris, Albin Michel, 1984-1994 ; *Entretiens avec le général de Gaulle 1961-1969*, Paris, Albin Michel, 1993 ; *Entretiens avec Georges Pompidou 1971-1974*, Paris, Albin Michel, 1996.
- Maurice Delauney, *Kala-Kala. De la grande à la petite histoire. Un ambassadeur raconte*, Paris, Robert Laffont, 1986.

- Henry Deligny, *Chirac ou la fringale du pouvoir*, Paris, Éditions Alain Moreau, 1977.
- Général Dulac, *Nos guerres perdues*, Paris, Fayard, 1969.
- Roland Dumas, *Le fil et la pelote. Mémoires*, Paris, Plon, 1996 ; *Coups et blessures. 50 ans de secrets partagés avec François Mitterrand*, Paris, Le Cherche Midi, 2010.
- Anne-Marie Dupuy, *Le destin et la volonté. Mémoires*, Paris, Éditions de la Table Ronde, 1996.
- Géraldine Faes, Stephen Smith, *Bokassa I<sup>er</sup>. Un empereur français*, Paris, Calmann-Lévy, 2000.
- Roger Faligot, Pascal Krop, *La piscine. Les services secrets français. 1944-1984*, Paris, Seuil, 1985.
- Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
- Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand. 4 Volumes*, Paris, Seuil, 1990-1999.
- Claude Faure, *Aux Services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004.
- Fondation Charles de Gaulle, Université de Reims, *L'avènement de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Armand Colin, 1999.
- Fondation Charles de Gaulle, *Avec De Gaulle. Témoignages. Tome 2 : Le temps du Rassemblement. 1946-1958*, Paris, Éditions nouveau monde, 2005.
- Fondation Charles de Gaulle, Université de Bordeaux 3, *De Gaulle et le RPF. 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998.
- Dominique Fonvielle, *Mémoires d'un agent secret*, Paris, Flammarion, 2002.
- Christian Fouchet, *Mémoires d'hier et de demain. Au service du général de Gaulle*, 2 tomes, Paris, Plon, 1971 et 1973

- Jean Foyer, *Sur les chemins du droit avec le Général*, Paris, Fayard, 2006.
- José Frèches, *Voyage au centre du pouvoir*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1989.
- Philippe Gastaud, *Sports et mouvements de jeunesses catholiques en Guadeloupe au xx<sup>e</sup> siècle. Histoire de l'identité créole*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Philippe de Gaulle, *Mémoires accessoires*, tome 2 : 1947-1979, Paris, Plon, 2000 ; *De Gaulle mon père. Entretiens avec Michel Tauriac*, Paris, Plon, 2 vol., 2003-2004.
- Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la Vie*, Paris, Le livre de poche, 2007.
- Antoine Glaser, Stephen Smith, *Comment la France a perdu l'Afrique ?* Paris, Calmann-Lévy, 2005.
- Jacques Godfrain, *L'Afrique notre avenir*, Paris, Michel Lafon, 1998, 305 p.
- Georges Gorse, *Je n'irai pas à mon enterrement*, Paris, Plon, 1992.
- Maurice Grimaud, *Je ne suis pas né en Mai 68. Souvenirs et carnets. 1934-1992*, Paris, Tallandier, 2007, 440 p.
- Robert Grossmann, *L'Appel du gaullisme. De Charles de Gaulle à Nicolas Sarkozy 1958-2007*, Éditions du Rocher, 2008.
- Yves Guéna, *Historique de la Communauté*, Paris, Fayard, 1962 ; *Le temps des certitudes. 1940-1969*, Paris, Flammarion, 1982 ; *Mémoires d'Outre-Gaulle. Souvenirs*, Paris, Flammarion.
- Olivier Guichard, *Un chemin tranquille*, Paris, Flammarion, 1975 ; *Mon Général*, Paris, Grasset, 1980.
- Florence Hachez-Leroy (dir.), « Foccart entre France et Afrique », *Cahier du centre de recherches historiques* (Paris), n<sup>o</sup> 30, octobre 2002.
- Léo Hamon, *Vivre ses choix*, Paris, Robert Laffont, 1991.
- Institut Charles de Gaulle, Centre d'étude d'Afrique noire, *La politique africaine du général de Gaulle. 1958-1969*, Paris, Pedone, 1981.

- Laurent Jalabert, Bertrand Joly, Jacques Weber (dir.), *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Paris, Les Indes savantes, 2010.
- Michel Jobert, *Mémoires d'avenir*, Paris, Grasset, 1975 ; *L'autre regard*, Paris, Grasset, 1976.
- Alain Juppé, *La tentation de Venise*, Paris, Grasset, 1993 ; *Je ne mangerai plus de cerises en hiver...* Paris, Plon, 2009.
- Bernard Lachaise, François Audigier et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Éditions Nouveau Monde, 2013.
- Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec, Frédéric Turpin (dir.), *Georges Pompidou, directeur de cabinet du général de Gaulle. Juin 1958-Janvier 1959*, Berne, PIE-Peter Lang, 2006.
- Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec, Sabrina Tricaud (dir.), *Georges Pompidou et les élections*, Berne, PIE-Peter-Lang, 2008.
- Sébastien Laurent, *Politiques de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009.
- Sébastien Laurent (dir.), *Les espions parlent. Archives et témoignages inédits des services secrets français*, Paris, Nouveau monde poche, 2013.
- Gilles Le Béguec, Claire Andrieu, Danielle Tartakowsky (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, PUPS, 2001.
- Jacques Le Cornec, *Un royaume antillais d'histoires et de rêves et de peuples mêlés*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Loïc Le Floch-Prigent, *Affaire Elf, affaire d'État. Entretiens avec Éric Decouty*, Paris, Le Cherche Midi, 2001.
- Pierre Lefranc, *Avec qui vous savez. Vingt-cinq ans avec de Gaulle*, Paris, Plon, 1979 ; *D'une Résistance l'autre 1940-1947*, Paris, François-Xavier Guibert, 2005 ; *Avec de Gaulle (1947-2005), avant et après*, Paris, Éditions François-Xavier de Guibert, 2007.

- Pierre Lemarchand, « *Barbouze* » du Général, Paris, Le Cherche Midi, 2005.
- Jean-Pierre Lenoir, *Un espion très ordinaire. L'histoire vue du SDECE*, Paris, Albin Michel, 1998.
- André Le Troquer, *La parole est à André Le Troquer*, Paris, La Table ronde, 1962.
- André Leuwin, *Ahmed Sékou Touré (1922-1984). Président de la Guinée. Tome 7 : Juin 1977-Mars 1984*, Paris, l'Harmattan Guinée, 2013.
- Bernard Lugan, *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*, Paris, Éditions du Rocher, 2005 ; *Rwanda, un génocide en questions*, Paris, Éditions du Rocher, 2014.
- Michel Lunven, *Le pinson effronté. Les aventures d'un diplomate en Afrique*, Paris, Éditions Sillages, 2010, 326 p.
- Philippe Madelin, *Les gaullistes et l'argent*, Paris, L'archipel, 2001.
- Bob Maloubier, *L'espion aux pieds palmés*, Paris, Éditions du Rocher/Service Action, 2013.
- François Marcantoni, *Un homme d'honneur. De la Résistance au Milieu*, Paris, Balland, 2001.
- François Marcantoni, Christian Chatillon, *Strass et voyous*, Paris, Éditeur les portes du Soleil, 2009.
- Alexandre de Marenches, Christine Ockrent, *Dans le secret des princes*, Paris, Stock, 1987.
- Sylvain Mary, *Le gaullisme d'opposition aux Antilles et en Guyane. Le RPF sous l'œil de Jacques Foccart*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- Claude Mauriac, *Un autre De Gaulle. Journal. 1944-1954*, Paris, Hachette, 1970, 471 p.
- Jean Mauriac, *L'après de Gaulle. Notes confidentielles. 1969-1989*, Paris, Fayard, 2007, 504 p.
- André Mazeline, *Clandestinité : La Résistance dans le département de l'Orne*, La Ferté-Macé, 1947, réédition Tiresias en 1994

- Constantin Melnik, *1 000 jours à Matignon. De Gaulle, l'Algérie, les services spéciaux*, Paris, Grasset, 1988, éditions du Nouveau monde, réédition 2010.
- Jean Méo, *Une fidélité gaulliste à l'épreuve du pouvoir, de De Gaulle à Chirac*, Panazol, Lavauzelle, 2008.
- Pierre Messmer, *Après tant de batailles... Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992 ; *Ma part de France. Entretiens avec Philippe de Saint-Robert*, Paris, Éditions François-Xavier de Guibert, 2003.
- Jean-Christophe Mitterrand Jean-Christophe, *Mémoire meurtrie*, Paris, Plon, 2001.
- Vincent Nouzille, *Les tueurs de la République*, Paris, Fayard, 2015.
- Jean-François Obiang, *France-Gabon. Pratiques clientélaires et logiques d'État dans les relations franco-gabonaises*, Paris, Karthala, 2007.
- Dieudonné Oyonno, *Avec ou sans la France ? La politique du Cameroun depuis 1960*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- Charles Pasqua, *Ce que je sais... 1974-1995*. 2 tomes, Paris, Le Seuil, 2007.
- Pierre Péan, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983 ; *L'homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1990.
- Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda. 1990-1994*, Paris, Mille et nuits, 2005.
- Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Fayard, 3 tomes, 1995-2000.
- Guy Penne, *Mémoires d'Afrique (1981-1998). Entretiens avec Claude Wauthier*, Paris, Fayard, 1999.
- Pierre Pfimlin, *Mémoires d'un Européen. De la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1991.
- Gilbert Pilleul (dir.), *L'entourage et de Gaulle*, Paris, Plon/Espoir, 1979.
- Alain Plantey, *Jacques Foccart et la politique africaine du général de Gaulle*, in *Espoir* (Paris), n° 114, janvier 1998.
- Alain Poher, *Trois fois président. Mémoires*, Paris, Plon, 1993.

- Alain Pompidou, Éric Roussel, *Georges Pompidou. Lettres, notes et portraits. 1928-1974*, Paris, Robert Laffont, 2012.
- Robert Poujade, *Passage du siècle*, Dijon, Éditions de l'Armançon, 2007.
- Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux. 1958-1976*, Rennes, PUR, 2011.
- Jean-François Probst, *Chirac, mon ami de trente ans*, Paris, Denoël, 2007.
- Jean-Marc Regnault (dir), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique. 1981-1988*, Paris, Les Indes savantes, 2003.
- Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *La recomposition des droites en France à la Libération. 1944-1948*, Rennes, PUR, 2004.
- Maurice Robert, « *Ministre de l'Afrique* ». *Entretiens avec André Renault*, Paris, Seuil, 2004.
- Stéphane Robine : « Les résistants du bocage ornaïs. Été-automne 1940-Printemps 1944. Premier volume », dans *Le Pays Bas-Normand*, n° 254-255-256, 2004, et du même auteur : « Les résistants du bocage ornaïs. Été-Automne 1944 ». Second volume, dans *Le Pays Bas-Normand*, n° 259-260, 2004.
- Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *Patrons français sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1995.
- Éric Roussel, *Charles de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002.
- Michel Roussin, *Le gendarme de Chirac*, Paris, Albin Michel, 2006.
- Odile Rudelle, *Mai 58. De Gaulle et la République*, Paris, Plon/Espoir, 1988.
- André Salifou, *Le Niger*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Louis Sanmarco, *Le colonisateur colonisé*, Paris, Éditions Pierre-Marcel Favre, 1983.
- Raymond Sasia, *Le mousquetaire du Général. Entretiens avec le père Philippe Verdin, op*, Paris, Éditions Guéna, 2010.
- Jacques Soustelle Jacques, *L'espérance trahie 1958-1961*, Paris, éditions Alma, 1962 ; *Vingt-huit ans de gaullisme*, Paris, La Table ronde, 1968.

- Jean-Marie Soutou, *Un diplomate engagé. Mémoires. 1939-1979*, Paris, Éditions de Fallois, 2011.
- Olivier Stirn, *Mes présidents. Cinquante ans au service de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Le félin Kiron, 2004.
- Nicolas Stoskopf : « Foccart l’Alsacien », dans la *Revue d’Alsace* n° 123, 1997.
- Louis Terrenoire, *De Gaulle et l’Algérie*, Paris, Fayard, 1964 ; *De Gaulle vivant*, Paris, Plon, 1971 ; *De Gaulle. 1947-1954. Pourquoi l’échec ? Du RPF à la traversée du désert*, Paris, Plon/Espoir, 1981.
- Roger Tessier, avec Jean-Paul Ollivier, *J’étais le gorille du Général 1947-1970*, Paris, Perrin, 2002.
- Gérard Thabouillot, *Un projet politique et administratif pour l’arrière-pays de la Guyane française : le territoire de l’Inini (1930-1969)*, doctorat sous la direction du Pr Jacques Frémeaux, Université de Paris – Sorbonne, 2012.
- Jean-Paul Thomas, Gilles Le Béguet, Bernard Lachaise (dir.), *Mai 58. Le retour du général de Gaulle*, Rennes, PUR, 2010.
- Philippe Thyraud de Vosjoli, *Lamia. L’anti-barbouze*, Paris, Les éditions de l’homme, Montréal, 1972.
- Raymond Triboulet, *Un ministre du Général*, Paris, Plon, 1985.
- Sabrina Tricaud, *L’entourage de Georges Pompidou : institutions, hommes et pratiques*, Berne, PIE-Peter Lang, 2014.
- Bernard Tricot, *Mémoires*, Paris, Quai Voltaire, 1994.
- Roger Trinquier, *Le temps perdu*, Paris, Albin Michel, 1978.
- Frédéric Turpin, *André Diethelm : de Georges Mandel à Charles de Gaulle*, Paris, Les Indes savantes, 2004 ; *De Gaulle, les gaullistes et l’Indochine. 1940-1956*, Paris, Les Indes savantes, 2005 ; *De Gaulle, Pompidou et l’Afrique : décoloniser et coopérer. 1958-1974*, Paris, Les Indes savantes, 2010.



- Jacques Vendroux, *Souvenirs de famille et journal politique*. 2 Volumes, Paris, Plon, 1974-1975.
- Pierre Viansson-Ponté, *Les gaullistes. Rituel et annuaire*, Paris, Seuil, 1963 ; *Histoire de la République gaullienne. Mai 1958-avril 1969*, Paris, Robert Laffont, 1984.
- René Vignal, *Hors-jeu, gloire, chute et résurrection d'un grand champion. Récit recueilli par François Huger*, Paris, Robert Laffont, 1978.
- Claude Wauthier, *Quatre présidents et l'Afrique : De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, Paris, Seuil, 1995.

## Remerciements

---

Ce livre doit beaucoup à de nombreux témoignages recueillis parfois dans le cadre de recherches précédentes ou parallèles au cours des vingt dernières années. Il ne m'est pas possible d'exprimer ici ma gratitude à toutes celles et tous ceux dont je suis redevable et sans qui cette biographie de Jacques Foccart n'aurait jamais pu voir le jour.

Je souhaite cependant exprimer ma particulière reconnaissance à celles et ceux qui, plus récemment, m'ont apporté leurs concours à des titres divers : Michel Aurillac, général Paul Aussaresses, Pierre Bas, Bechir Ben Yahmed, Bernard Billaud, Claude Pierre-Brossolette, Jean Charbonnel, Rémy Chardon, Paul Chauvet, Jean-Pierre Cot, Bernard Diguët, Jean-Claude Dionot, François-Georges Dreyfus, Michel Dupuch, Monique Durand, Georgette Elgey, Jacques Godfrain, Frédéric Guéna, Yves Guéna, Eugène Guibert, Claude Imbert, Didier Julia, amiral Pierre Lacoste, Gérard Lafleur, Yves Lancien, Jacques Le Cornec, Rose-Marie Leportier, Michel Lunven, Bob Maloubier, Hugues Martin, Jean Mauriac, Pierre Mazeaud, Jean Meo, Philippe Mestre, Pierre Moussa, Madeleine Négrel, Pierre Pascal, Claude de Peyron, Alain Plantey, Bernard Pons, Robert Poujade, Jean-Bernard Raimond, Muriel Rayssac, Stéphane Robine, Jacques Ropartz, Michel Rougagnou, Jacques Rougeot, Michel Roussin, Jean-Claude Servan-Schreiber, Olivier Stirn, Nicolas Stoskopf, Jacques Toubon, René Vignal.

## TABLE

Titre

Copyright

Introduction - Du mythe à l'homme : une quête historique difficile

Chapitre 1 - Au commencement était l'action

Chapitre 2 - De la Résistance au Rassemblement du peuple français

Chapitre 3 - La fin du gaullisme ?

Chapitre 4 - Conseiller technique auprès du Général

Chapitre 5 - Violence d'État, violence de clan : Foccart « au parfum »

Chapitre 6 - « Monsieur Afrique » du Général

Chapitre 7 - Mai 68 et la fin du Père

Chapitre 8 - Aux côtés de Georges Pompidou

Cahier photos

Chapitre 9 - Interlude giscardien

Chapitre 10 - Avec Chirac : le retour du « Sphinx »

Chapitre 11 - Derniers combats

Conclusion - La fin d'un mythe ?

Notes

Archives consultées

Orientations bibliographiques

Remerciements

Retrouvez tous les ouvrages de CNRS Éditions  
sur notre site [www.cnrseditions.fr](http://www.cnrseditions.fr)